HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MONSIEUR L'ABBÉ FLEURY, PRÊTRE, PRIEUR...

Claude Fleury

Digitized by Google

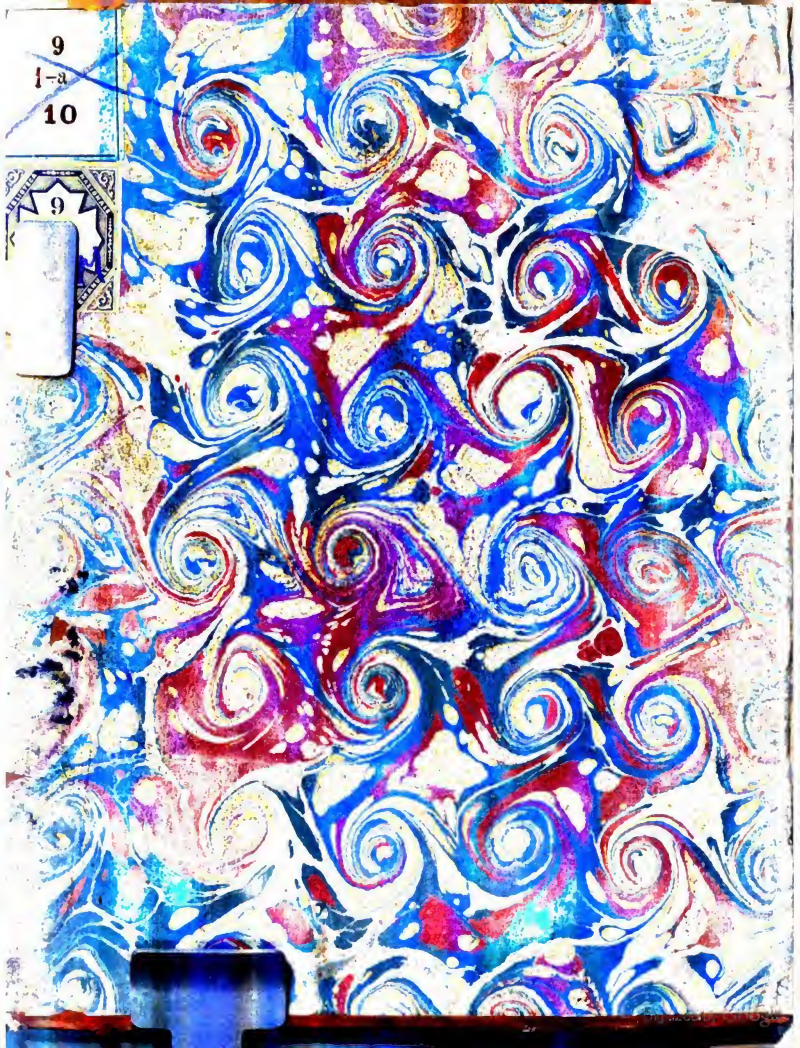

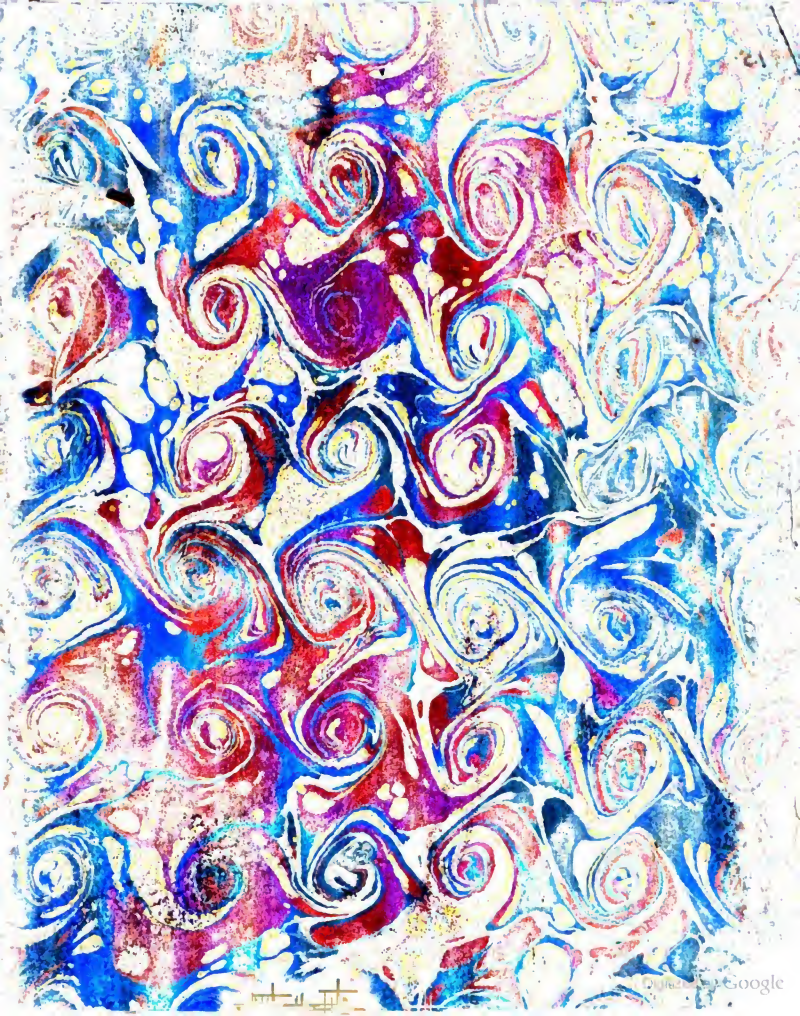
Digitized by Google

III. 3. 16.
MS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Monsieur FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.*

TOME DIXIÉME,

Depuis l'an 796. jusques à l'an 859.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë S. J aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTE-CINQUIE'ME.

I. *Conſtantin épouſe Theodote.* II. *Commencemens de ſaint Platon.* III. *Saint Theodore Studite.* IV. *Mort du pape Adrien.* V. *Leon III. pape.* VI. *Egliſe d'Angleterre.* VII. *Mort de Conſtantin. Irene ſeule.* VIII. *Alfonſe le chaſte.* IX. *Felix d'Urgel condamné à mort.* X. *Violence contre le pape Leon.* XI. *Il va trouver le roi Charles.* XII. *Egliſe de Paderborn* XIII. *Retractation de Felix d'Urgel.* XIV. *Information contre Paſcal & Campule.* XV. *Arnon archevêque de Salsbourg.* XVI. *Traité d'Alcuin contre Elipand.* XVII. *Vertus d'Alcuin.* XVIII. *Ecoles de France.* XIX. *Ecrits d'Alcuin.* XX. *Le pape ſe juſtifie.* XXI. *Charles couronné empereur.* XXII. *Ambaſſadeurs d'Orient vers Charles.* XXIII. *Nicephore empereur. Mort d'Irene.* XXIV. *Affaires de Frioul.* XXV. *Suppreſſion des corévêques.* XXVI. *Evêques diſpenſez de la guerre.* XXVII. *Second voyage du pape vers Charles.* XXVIII. *Egliſe de Saxe.* XXIX. *Saint Ludger de Munſter.* XXX. *Ses miracles* XXXI. *Ses vertus & ſa mort.* XXXII. *Conciles de Cliffe.* XXXIII. *Mort de Taraiſe, Nicephore patriarche.* XXXIV. *Affaires de France.* XXXV. *Tranſlation de ſaint Cyprien.* XXXVI. *Leidrade archevêque de Lyon.* XXXVII. *Saint Benoiſt d'Aniane.* XXXVIII. *Reforme des monaſteres.* XXXIX. *S. Guillem du deſert.* XL. *Monaſteres d'Aquitaine.* XLI. *Schiſme à C. P.* XLII. *Lettres de S. Theodore Studite.* XLIII. *Concile contre Platon & Theodore.* XLIV. *Regle ſur la diſpenſe.* XLV. *Violence contre Platon, &c.* XLVI. *Secondes nôces.* XLVII. *Lettres de Theodore au pape.* XLVIII. *Conference avec le pape ſur le* Filioque. XLIX. *Smaragde & Adalard.* L. *Teſtament de l'empereur Charles.* LI. *Capitulaire d'in-*

AN. 795. 797. 799. 800. 802. 803. 804. 806. 808. 809. 810. 811.

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

812. terrogation. LII. *Mort de Nicephore. Michel Curopalate, empereur.* LIII. *Le patriarche Nicephore écrit au pape.* LIV. *Manichéens en Orient.* LV. *Suite des Pauliciens.* LVI. *Etat des Chrétiens d'Orient.* LVII. *Questions des Bulgares transfuges.* LVIII. *Mort de S. Platon.* LIX. *Michel dépossé. Leon Armenien empereur.* LX. *Commencemens de saint Theophane.*

LIVRE QUARANTE-SIXIE'ME.

813. I. TRaitez *sur le baptême.* II. *Concile d'Arles.* III. *De Reims.* IV. *De Mayence.* V. *De Châlons.* VI. *De Tours.*
814. VII. *Louis couronné empereur.* VIII. *Pieté de Charles.* IX. *Sa mort.* X. *Adalard & Vala exilez.* XI. *Leon l'Armenien Iconoclaſte.* XII. *Le patriarche Nicephore lui reſiſte.* XIII. *Remon-*
815. *trances des évêques.* XIV. *Diſſimulation de Leon.* XV. *Le patriarche Nicephore chaſſé.* XVI. *Theodote patriarche.* XVII. *Concile des Iconoclaſtes.* XVIII. *Saints évêques perſecutez.*
816. XIX. *Saints abbez.* XX. *Mort du pape Leon III.* XXI. *Eſtienne*
817. *IV. pape.* XXII. *Ebbon archevêque de Reims.* XXIII. *Regle des chanoines.* XXIV. *Regle des chanoineſſes.* XXV. *Concile de Chelchit.* XXVI. *Mort d'Etienne. Paſcal I. pape.* XXVII. *Lothaire aſſocié à l'empire.* XXVIII. *Reforme des moines.* XXIX. *Redevances des monaſteres.* XXX. *Chute des abbez d'Orient.* XXXI. *Fermeté de S. Theodore Studite.* XXXII. *Il écrit au pape.* XXXIII. *Et aux patriarches.* XXXIV. *Le pape ſoutient les catholiques.*
818. XXXV. *Revolte de Bernard roi d'Italie.* XXXVI. *S. Eigil abbé*
819. *de Fulde.* XXXVII. *Travaux de ſaint Theodore Studite.* XXXVIII.
820. *Regles de penitence.* XXXIX. *Autres ſouffrances de Theodore.*
821. XL. *Mort de Leon. Michel empereur.* XLI. *Invention de ſainte Cecile.* XLII. *Mort de S. Benoiſt d'Aniane.* XLIII. *Michel rappelle les exilez.* XLIV. *Ses mœurs.* XLV. *Il perſecute les catholiques.*
822. XLVI. *Penitence de l'empereur Louis.* XLVII. *Election des évêques.* XLVIII. *Autres Reglemens.* XLIX. *Commencemens de Ra-*
823. *ban.* L. *Fondation de la nouvelle Corbie.* LI. *Le pape Paſcal accuſé.* LII. *Sa mort. Eugene II. pape.* LIII. *Lothaire rend juſti-*
824. *ce à Rome.* LIV. *Viſion de Vettin.* LV. *Capitulaire d'Heiton.* LVI. *Concile d'Angleterre.*

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-SEPTIE'ME.

I. Conference proposée par l'empereur Michel. II. Sa lettre à l'empereur Louis. III. Capitulaire d'Aix la Chapelle. 824. 825.
IV. Assemblée de Paris. V. Jeremie & Jonas envoyez à Rome. VI. Conversion d'Heriold roi de Dannemark. VII. S. Anscaire envoyé avec lui. VIII. Mort de saint Theodore Studite. IX. Son testament. X. Ses autres écrits. XI. Concile de Rome. XII. Mort d'Eugene. Valentin pape. XIII. Translation des reliques en France. XIV. Ansegise abbé de Fontenelle. XV. Gregoire IV. pape. XVI. Musulmans en Crete. XVII. En Sicile. XVIII. 826. 827.
Jugement pour l'abbé de Farfe. XIX. Mort de saint Nicephore de C.P. XX. Claude de Thurin Iconoclaste. XXI. Dungal le refute. XXII. L'empereur Louis ordonne quatre conciles. XXIII. Sixiéme concile de Paris. XXIV. Canons sur les sacremens. XXV. Sur le clergé. XXVI. Suite du concile. XXVII. Institution des laïques de Jonas. XXVIII. Traitez d'Altgar sur la penitence. XXIX. Traitez d'Agobard contre les Juifs. XXX. Epreuves superstitieuses. XXXI. 828. 829. 830.
Mission de saint Anscaire en Suede. XXXII. Theophile persecute les Catholiques. XXXIII. Revolte contre l'empereur Louis. XXXIV. Commencement de Paschase Ratbert. XXXV. Son traité de l'eucharistie. XXXVI. Traitez d'Amalarius des offices ecclesiastiques. XXXVII. Ecrits d'Agobard pour Lothaire. XXXVIII. 831.
Le pape Gregoire en France. XXXIX. L'empereur Louis abandonné. XL. Sa penitence forcée. XLI. Etudes des Musulmans. XLII. Patriarches d'Orient. XLIII. Souffrances de saint Theodore & de saint Theophane. XLIV. Jean Leconomante patriarche de C.P. XLV. Souffrance de saint Methodius. XLVI. Suite de la mission de saint Anscaire. XLVII. Rétablissement de l'empereur Louis. XLVIII. Deposition d'Ebbon. XLIX. Autres affaires de France. L. Areopagitiques d'Hilduin. LI. Translation de saint Vitus en Saxe. LII. Et de saint Liboire. LIII. Saint Aldric du Mans. LIV. Second concile d'Aix la Chapelle. LV. Parlement de Thionville & de Cremieu. LVI. Louis protege l'église Romaine. LVII. Il est touché d'une comete. LVIII. Sa mort. LIX. Son portrait. LX. Mort d'Agobard. 833. 834. 835. 836. 837. 840.

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-HUITIE'ME.

842. I. *Amorion pris par les Muſulmans.* II. *Captifs confeſſeurs.* III. *Patriarches d'Orient.* IV. *Mort de Theophile, Michel empereur.* V. *Fin des Iconoclaſtes.* VI. *Methodius patriarche de CP.* VII. *Fin de Jonas d'Orleans.* VIII. *Ebbon retabli à Reims.* IX. *Bataille de Fontenai.* X. *S. Aldric chaſſé & rétabli.* XI. *Partage entre les freres.* XII. *Mort de Bernard archevêque de Vienne.* XIII. *Normans en France.* XIV. *Sarraſins en*
843. *Italie.* XV. *Mort de Gregoire IV. Sergius II. pape.* XVI. *Le jeune Louis à Rome.* XVII *Loup abbé de Ferrieres.* XVIII. *Capitulaire de Thoulouſe.* XIX. *Concile de Thionville.* XX. *Concile de Verneüil.* XXI. *Faux miracles à Dijon.* XXII. *Egliſe de CP.* XXIII. *S. Joannice.* XXIV. *Alliance avec les Bulgares.* XXV. *Revolte des Paulicions.* XXVI. *Fin des martyrs d'Amorium.* XXVII. *Normans à Paris.* XXVIII. *Hincmar archevêque de Reims.* XXIX. *Conciles de Beauvais.* XXX. *Concile de Meaux.* XXXI. *Normans à Hambourg.* XXXII. *Capitulaires de Benoiſt diacre.* XXXIII. *Concile de*
845. *Paris.* XXXIV. *Paſcaſe abbé de Corbie.* XXXV. *Capitulaire d'Epernay.* XXXVI. *Sarraſins à Rome.* XXXVII. *Mort de Sergius II. Leon*
847. *IV. pape.* XXXVIII. *Saint Ignace patriarche de CP.* XXXIX. *Raban*
848. *archevêque de Maience.* XL. *Concile de Maience.* XLI. *Commencemens de Gotheſcalc.* XLII. *Valafrid Strabon.* XLIII. *S. Convoion*
850. *abbé de Redon.* XLIV. *Nouveaux évêques en Bretagne.* XLV. *Le pape fortifie Rome.* XLVI. *Etat d'Eſpagne.* XLVII. *Martyrs à Cordouë, ſaint Parfait.* XLVIII. *Ravages des Normans* XLIX. *Gotheſcalc fuſtigé & enfermé.* L. *Ecrits pour & contre lui.* LI. *Lettre ſinodale à Nomenoy.* LII. *Avis de Loup de Ferrieres au roi*
851. *Charles.* LIII. *Concile de Pavie.* LIV. *Martyrs de Cordouë. Iſaac.*
852. LV. *Sanche, Pierre, Valabonſe.* LVI. *Flore & Marie.* LVII. *Commencement de S. Eulogе.* LVIII. *Autres écrits ſur la prédeſtination.* LIX. *Lettre d'Amolon à Gotheſcalc.* LX. *Cité Leonine.*

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-NEUVIE'ME.

I. *Martyrs de Cordouë Aurelius, Felix, &c.* II. *George moine & martyr.* III. *Autres martyrs.* IV. *Concile de Cordouë.* V. *Suite de l'affaire de Gothescalc.* VI. *Tranſlation de ſaint Remi.* VII. *Capitules d'Hincmar.* VIII. *Concile de Soiſſons.* IX. *Suite.* X. *Mort de ſaint Aldric du Mans.* XI. *Ravages des Normans.* XII. *Articles de Quercy.* XIII. *Enée évêque de Paris.* XIV. *Martyrs à Cordouë.* XV. *Concile de Rome.* XVI. *Fondations de Leopolis.* XVII. *Impietez de l'empereur Michel.* XVIII. *Saint Anſcaire évêque de Brême.* XIX. *Egliſe de Suede* XX. *Commencemens de l'égliſe de Dannemark.* XXI. *Suite de l'égliſe de Suede.* XXII. *Suite de l'égliſe de Dannemark.* XXIII. *Troiſiéme concile de Valence.* XXIV. *Affaires d'Italie.* XXV. *Mort de Leon IV.* XXVI. *Benoiſt III. pape.* XXVII. *Mort de l'empereur Lothaire.* XXVIII. *Mort de Raban.* XXIX. *Ethelulphe roi d'Angleterre.* XXX. *Ravages des Normans.* XXXI. *Capitulaire de Quiercy.* XXXII. *Lettres de Loup de Ferrieres.* XXXIII. *Traité d'Hincmar ſur la prédeſtination.* XXXIV. *Inſtructions à ſes prêtres.* XXXV. *Martirs de Cordouë.* XXXVI. *Leur défenſe par ſaint Euloge.* XXXVII. *Autres martirs.* XXXVIII. *Mort de Benoiſt III. Nicolas I. pape.* XXXIX. *Union de Brême à Hambourg.* XL. *Lettres des évêques de France au roi Louis.* XLI. *Reliques de Cordouë à Paris.* XLII. *Martyre de ſaint Euloge.* XLIII. *Lettre d'Hincmar contre les pillages.* XLIV. *Députation au roi Louis.* XLV. *Concile de Savonieres.* XLVI. *Requête du roi Charles contre Venilon.* XLVII. *Lettre aux Bretons.* XLVIII. *Concile de Langres.* XLIX. *Statuts d'Herard & d'Iſaac.* L. *Second traité d'Hincmar ſur la prédeſtination.* LI. *Ecrits de Paſcaſe Ratbert.* LII. *Traité de Ratram ſur l'euchariſtie.* LIII. *Ecrit anonyme contre Paſcaſe.* LIV. *Ravages des Normans.*

852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859.

Digitized by Google

APPROBATIONS.

J'Ai lu le dixiéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le quatorziéme d'Août mil ſept cens trois.

l'Abbé COURCIER.

JE ſouſſigné Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Principal du College des Tréſoriers, ai lu le dixiéme Tome de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique*, compoſé par Monſieur l'Abbé FLEURY. Je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs, il eſt tout plein d'érudition; il eſt digne de ſon auteur. Donné à Paris le quatorziéme de Septembre mil ſept cens trois.

GAILLIOT.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

BIBLIOTECA NAZ. CENTRALE VITTORIO EMANUELE

LIVRE QUARANTE-CINQUIE'ME.

COMME l'empereur Conſtantin avoit épouſé, malgré lui, l'impératrice Marie, il la prit en averſion, & chercha à rompre ſon mariage quand il ſe vit le maître ; & Irene ſa mere, qui l'avoit obligé à le contracter, lui conſeilla elle même de le diſſoudre, voulant le rendre odieux à tout le monde, & ramener ainſi à elle la ſouveraine autorité. Ce qui pouſſoit principalement le jeune empereur, étoit l'amour qu'il

AN. 795.

I. Conſtantin épouſe Theodote.

Sup. l. XLIV. n. 47. 48. Theoph. an. 5. p. 396.

Digitized by Google

A N. 795. avoit conçû pour Theodote, une des filles de la chambre de Marie, qu'il vouloit épouser. Pour cet effet il publia que Marie avoit voulu l'empoisonner ; mais il ne pût le persuader à personne.

Vita S. Taraiſ. c. 7. ap Boll 25. Feb. to. 5 p. 581.

Il fit tous ses efforts pour gagner le patriarche Taraise, & lui faire approuver ce divorce. Il lui envoïa premierement un magistrat, qui lui expliqua toutes les circonstances de la prétenduë entreprise d'empoisonner l'empereur; & l'instruisit exactement de cette accusation, l'assûrant qu'elle étoit très-bien fondée. Le patriarche lui répondit en soûpirant: Je ne sçai comment l'empereur pourra souffrir l'infamie dont il se couvrira devant toutes les nations ; & comment il pourra reprimer les adulteres & les autres débauches, après avoir donné un tel exemple. Quand le crime de l'imperatrice Marie seroit aussi certain que vous prétendez, le Seigneur défend de quitter sa femme, sinon pour cause d'adultere. Dites donc à l'empereur, que je souffrirai plûtôt la mort, & les plus cruels supplices, que de consentir à son dessein.

L'empereur voulant lui parler lui-même, l'envoya querir, & Taraise vint au palais, accompagné du moine Jean, qui avoit assisté au septiéme concile de la part des patriarches d'Orient. Je n'ai rien voulu vous cacher, dit l'empereur, parce que je vous regarde comme mon pere. On ne peut nier, que je ne puisse quitter une personne qui a attenté à ma vie : elle merite la mort, ou tout au moins une penitence perpetuelle ; & pour

Sup. liv. XLIV n. 26.

Digitized by Google

vous convaincre de ſon crime, voïez-en les preuves de vos yeux. Là deſſus il fit apporter des vaiſſeaux de verre avec une liqueur trouble, diſant que c'étoit le poiſon, dont ſa femme avoit voulu ſe ſervir pour lui faire perdre la vie, ou la raiſon. Le patriarche ne donna pas dans cet artifice : il fit connoître à l'empereur, qu'il ſçavoit ſa paſſion pour Theodote, & lui declara nettement, qu'il ne pouvoit diſſoudre ſon mariage, & qu'il ſeroit obligé de lui défendre l'entrée du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, de l'excommunier. Le moine Jean, qui étoit un venerable vieillard, parla longtemps auſſi & fortement à l'empereur, & s'attira l'indignation des préteurs & des patrices, dont il y en eut qui le menacerent de lui paſſer l'épée au travers du corps. Enfin l'empereur brûlant de colere, les fit chaſſer l'un & l'autre, n'ayant rien à leur répondre. AN. 795.

Il perſiſta dans ſon deſſein, obligea l'imperatrice Marie à ſe rendre religieuſe, & la fit raſer au mois de Janvier de la troiſiéme indiction l'an 795. Au mois d'Août ſuivant, il declara imperatrice Theodote, & la fiança; mais n'aïant pû perſuader au patriarche de celebrer les nôces, il chercha un prêtre pour cette fonction; & la fit faire dans le palais de Mamas, par Joſeph abbé & œconome de l'égliſe de C. P. le quatriéme du mois de Septembre ſuivant, l'indiction quatriéme étant commencée. Cette action de l'empereur cauſa un grand ſcandale, non ſeulement à C. P. mais dans les autres villes & les provinces les *Theoph. an. 5.*

Vita S. Theod. Stud. per M. ch. n. 18. 19. &c.

AN. 795. plus éloignées, comme du Bosphore & de Gothie ; les gouverneurs & les autres personnes puissantes suivoient l'exemple de l'empereur : les uns chassoient leurs femmes, les autres en gardoient plusieurs à la fois, & la débauche étoit publique.

S. Platon & S. Theodore son disciple, furent les seuls qui s'opposerent ouvertement au scandale, en se separant de la communion de l'empereur. Car le patriarche Taraise n'executa pas sa menace & ne crut pas devoir excommunier l'empereur, de peur de lui donner occasion de prendre le parti des Iconoclastes, qui étoient encore en grand nombre, ce que le jeune prince menaçoit déja de faire. Taraise crut donc à propos de dissimuler & ne pas le pousser à bout ; & toutefois l'empereur ne laissa pas de le maltraiter, en lui donnant des espions pour l'observer, sous le nom de sincelles, qui ne laissoient approcher de lui personne sans leur permission. L'empereur fit encore maltraiter & exiler les domestiques & les proches du patriarche.

II. Commencemens de saint Platon.

Vita ap. Boll. to. 5. p. 364.

Platon qui se signala en cette occasion, étoit né l'an 735. à C. P. de Sergius & d'Euphemie, personnes nobles & riches. Il perdit l'un & l'autre, & la plûpart de ses parens dans une peste qui désola C. P. l'an 746. mais il fut élevé par un de ses oncles, qui étoit tresorier de l'empereur, & comme Platon écrivoit trés-bien en notes, il le soulageoit, & ensuite exerçoit sa charge, dont il ne lui manquoit que le titre. Il étoit aimé de tous les grands & connu de l'empereur même. Dans cet

Digitized by Google

emploi menant une vie reglée, & s'éloignant des divertiſſemens ordinaires de la jeuneſſe, il amaſſa de grands biens, outre ceux que ſes parens lui avoient laiſſez, & on lui propoſa pluſieurs mariages avantageux. Mais l'amour de Dieu l'élevoit au deſſus de la vie ſeculiere, il faiſoit ſon plaiſir de la lecture : il frequentoit les égliſes & les monaſteres, & ſe confeſſoit à un abbé, à qui il découvroit ſon interieur, & qui admiroit ſa vertu. AN. 795.

Enfin reſolu de tout quitter, il donna la liberté à ſes eſclaves, & vendit tous ſes biens, dont il diſtribua la plus grande partie aux pauvres, & en laiſſa quelque peu à ſes deux ſœurs. Il quitta le voiſinage de C. P. & paſſa au mont Olimpe en Bithynie, dans le monaſtere des Symboles, ſous la conduite de l'abbé Theoctiſte. Platon avoit alors vingt-quatre ans, dont il en avoit paſſé douze chez ſon oncle, ainſi c'étoit l'an 758. Etant entré dans le monaſtere, il s'exerça à toutes les vertus, mais principalement à l'obéïſſance, avec une confiance entiere à ſon ſuperieur ; il s'appliquoit au travail des mains, particulierement à l'écriture où il excelloit : toutefois il ne dédaignoit pas de paîtrir le pain, d'arroſer la terre & de porter du fumier.

Pour exercer ſa vertu, Theoctiſte le reprenoit quelquefois, ſans qu'il eût fait aucune faute, ajoûtant aux reproches de paroles, les ſoufflets & les coups de poing ; & Platon le prioit lui-même de le traiter ainſi. Enfin Theoctiſte le goûta tellement

AN. 795. & le trouva d'un si grand secours, qu'il ne pouvoit s'en passer, & lui confioit toute la conduite & tous les biens du monastere, sans que Platon en tournât une obole à son profit. Theoctiste étant mort, Platon passa dans sa cellule, pour y vivre en anacorette; s'y étant suffisamment preparé par la vie commune; mais il lui succeda aussi dans sa charge, & fut élu abbé des Symboles. C'étoit l'an 770. douze ans après son entrée dans le monastere, & il en avoit trente-six. Sa nourriture étoit du pain, des fèves, des herbes sans huile, excepté les jours qu'il mangeoit avec la communauté; sçavoir, les dimanches & les fêtes: il ne bûvoit que de l'eau, encore rarement, & passoit quelquefois jusques à dix jours sans boire. Il faisoit dans la priere de frequentes genuflexions, il travailloit assidûment, & c'étoit une de ses principales vertus: ensorte qu'il laissa à ses monasteres un très grand nombre de livres écrits de sa main, particulierement des extraits des peres.

Il demeura inconnu à Constantin Copronime, lorsqu'il persecutoit les moines; & après la mort de cet empereur, des affaires necessaires l'aïant obligé de venir à C. P. il y étoit tellement oublié, que ses propres neveux ne sçavoient pas s'il étoit encore au monde; mais sa vertu le fit bien-tôt connoître, & par ses exhortations il fit de grands fruits. Il réünit des familles divisées, abolit les juremens, procura de grandes aumônes, & fit grand nombre de conversions. On le

Digitized by Google

pria instamment de prendre le gouvernement d'un monastere à C. P. mais il le refusa, aussi-bien que l'évêché de Nicomedie, que le patriarche Taraise lui offrit, & retourna à sa chere solitude. Cependant l'imperatrice Irene aïant rendu la liberté d'embrasser la vie monastique, toute la famille de saint Platon renonça au monde, & ils fonderent un monastere près de C. P. qui fut nommé Saccudion, & dont il prit le gouvernement l'an 782. douze ans après qu'il eut été élû abbé des Symboles. Il ôta à son monastere les esclaves, à cause de leurs femmes, qui en étoient inseparables : joint qu'il trouvoit indecent, que des moines eussent d'autres hommes à qui ils se fissent craindre. Il eut peine à changer la coûtume sur ce point ; & toutefois d'autres monasteres l'imiterent. Tandis que saint Platon gouvernoit cette derniere communauté, on tint le second concile de Nicée où il assista ; & on y voit encore sa souscription au huitiéme rang après les évêques, en qualité d'hégumene & d'archimandrite de Saccudion. Quelque temps après il fut attaqué d'une maladie qui parut mortelle : ce qui lui fut une occasion de se décharger du gouvernement du monastere, & d'en faire élire abbé Theodore son neveu, fils de sa sœur. Saint Platon avoit été douze ans abbé de Saccudion, ainsi c'étoit l'an 794. la soixantiéme de son âge.

AN. 795.

Act. 4. p. 439. D.

III. S. Theodore Studite.

Theodore en avoit alors trente-cinq, étant né la dix-neuviéme année de Copronyme, qui est l'an 759. & c'étoit la treiziéme année de sa profes-

Vita per Michaël. n. 1. 2. &c.

Digitized by Google

AN. 795. sion monastique. Saint Platon étant malade, assembla toute la communauté, & supposant que sa maladie étoit mortelle, il les conjura de lui déclarer qui ils vouloient avoir pour superieur après lui, assurant qu'il approuveroit leur choix, car il sçavoit bien leur inclination. Ils répondirent tout d'une voix, que c'étoit Theodore, & saint Platon sans rien ajoûter, le chargea aussi-tôt du gouvernement. Theodore ne s'attendoit à rien moins; mais il ne put résister au consentement unanime.

Tel étoit donc saint Platon retiré & dégagé de tout, quand il crut devoir témoigner ouvertement, qu'il désapprouvoit le mariage de l'empereur Constantin avec Theodore, jusqu'à se separer de la communion du patriarche Taraise. L'empereur irrité, le fit menacer d'exil, de foüet, de mutilation de membres : on lui envoïa des moines pour le solliciter, on lui écrivit des lettres, mais le tout inutilement. L'abbé Theodore son neveu, se declara comme lui, & ne se crut pas obligé au même ménagement que le patriarche Taraise; mais après y avoir bien pensé, il excommunia publiquement l'empereur, & le dénonça à tous les moines. L'empereur dissimula son ressentiment; & voulant gagner Theodore, il y emploïa sa nouvelle épouse Theodote, qui étoit parente du saint abbé, & qui s'efforça de le gagner par de grandes sommes d'argent & de grands presens, & encore plus par la consideration de la parenté.

Vita Theod. per Mich. n. 20.

L'empereur

Digitized by Google

L'empereur voïant qu'elle n'avoit rien gagné, alla lui-même au monaſtere de Saccudion, ſous prétexte d'une affaire preſſée : mais ni l'abbé Theodore, ni aucun des moines, ne ſe preſenta pour le recevoir, & pas un ne lui parla, ni ne l'approcha. Outré de colere, il retourna au palais, & envoïa Bardane domeſtique des écoles, c'eſt-à-dire, capitaine des compagnies, & Jean, comte de l'obſequium, pour maltraiter à coups de foüet l'abbé Theodore & ceux de ſes moines qu'il ſçavoit être les plus fermes dans les mêmes ſentimens. On les déchira de coups, & on fit couler de leurs corps des ruiſſeaux de ſang, puis on les envoïa ſur le champ en exil à Theſſalonique, ſuivant l'ordre de l'empereur. Ils étoient douze en tout, l'abbé & onze moines : ils ſouffroient ce traitement d'un eſprit tranquille ; & comme il y avoit un ordre de l'empereur portant défenſe à perſonne de les recevoir, les abbez mêmes n'oſoient leur faire l'hoſpitalité. AN. 795.

Les mêmes capitaines amenerent Platon à Conſtantinople, & l'empereur le fit venir devant lui ; mais il lui réſiſta en face, & lui ſoutint que ſon mariage étoit illicite. L'empereur le fit enfermer dans une cellule, où on lui donnoit à manger par un trou, avec ordre de ne le laiſſer voir à perſonne, & il étoit gardé dans le monaſtere de ſaint Michel, joint au palais, dont étoit abbé le prêtre Joſeph, qui avoit marié l'empereur avec Theodote. L'empereur envoïa des évêques à Platon, pour lui perſuader de conſentir ſeulement de pa- *Theod. an. p.* 395.

role, afin de se délivrer de cette prison. Il étoit
AN. 795. attaqué par les railleries des moines & des laïques, de ses parens, & des étrangers : mais il demeura toujours ferme, & soutint la persecution
Vita S. Theod. p 23. un an entier. Elle ne fut pas sans effet ; les moines & les évêques de la Chersonese, du Bosphore, des côtes & des isles voisines, touchez de l'exemple de Platon & de Theodore, déclarerent l'empereur excommunié, & ne se laisserent flechir ni par les menaces ni par les presens. Il les fit donc bannir : mais ils n'en devinrent que plus hardis à parler contre ce mariage scandaleux, & ramenerent plusieurs de ceux qui s'étoient laissez entraîner à imiter l'empereur. Irene sa mere, voïant combien cette conduite lui nuisoit auprès des gens de bien, prenoit le parti de ceux qu'il persecutoit, pour le rendre encore plus odieux.

Theod. ep. 3. Saint Theodore n'arriva à Thessalonique que le samedi, jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars, par consequent l'an 797. De là il écrivit à S. Platon ce qui s'étoit passé depuis leur séparation, & tout le détail de son voïage. Il écrivit aussi au pape tout ce qui étoit arrivé, & en re-
Vita Theod. çut une réponse pleine de loüanges de sa prudence & de sa fermeté.

IV. Mort du pape Adrien. Ce pape étoit Leon III. car Adrien étoit mort dès la fin de l'an 795. En deux ordinations au
Anast. mois de Mars il fit vingt-quatre prêtres & sept diacres, & d'ailleurs cent quatre-vingt-cinq évêques. Il fit aux égliſes de Rome un très-grand

Digitized by Google

nombre d'offrandes en vaſes & en ornemens de diverſes ſortes, dont le poids montoit à treize cens quatre-vingt-quatre livres d'or, & dix-ſept cens ſoixante & treize livres d'argent, où il faut toujours entendre la livre Romaine de douze onces. Il fit quantité de réparations aux égliſes, & en bâtit pluſieurs nouvelles, il rébâtit pluſieurs diaconies, & ordonna des diſtributions conſiderables d'aumônes, donnant pluſieurs terres pour cet effet. Le monaſtere de ſaint Etienne, qui portoit le nom de Barbe praticienne, près de l'égliſe de ſaint Pierre, étoit tellement négligé, qu'on n'y faiſoit plus le ſervice divin. Adrien le rétablit, y mit des moines & un abbé, & ordonna qu'ils celebraſſent l'office dans l'égliſe de ſaint Pierre, comme les autres communautez, qui venoient y chanter. Il rebâtit le monaſtere de ſaint André, fondé par le pape Honorius, y mit un abbé avec des moines, & ordonna qu'ils chantaſſent toutes les heures, dans la baſilique du Sauveur, qui eſt l'égliſe de Latran, avec les moines de ſaint Pancrace, à deux chœurs, dont chaque monaſtere faiſoit le ſien. Il unit deux monaſteres voiſins, l'un de ſaint Laurent dans les ruines de l'ancien palais, l'autre de ſaint Etienne, & ordonna aux moines de faire l'office dans l'égliſe de ſaint Marc. Il rétablit le monaſtere de ſaint Adrien & ſaint Laurent tombé en ruine, & habité par des ſéculiers, y donna de grands biens & ordonna que les moines viendroient chanter jour & nuit dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure.

AN. 795.

p. 1741. C.

p. 1744. B.

p. 1745. E.

p. 1746. D.

p. 1750. D.

Digitized by Google

L'église de saint Anastase aïant été brûlée avec
AN. 795. la maison de l'abbé & les autres bâtimens, en sorte que l'on n'avoit sauvé que la châsse du Saint : le pape Adrien alla lui-même éteindre le feu, & rebâtit ce monastere en meilleur état que devant ; il repara plusieurs aqueducs & les murailles de Rome.

Ce pape tint le saint siege vingt-trois ans dix mois & dix-sept jours, & fut enterré à S. Pierre le vingt-sixiéme de Decembre 795. indiction quatriéme. Il vécut du temps du roi Charles au rapport d'Anastase : qui depuis ne marque plus le temps des papes par les empereurs de Constantinople, comme il faisoit auparavant. Charles aïant appris sa mort, le pleura, comme s'il eut perdu
Eginh. vita Car. un frere ou un fils ; & quoiqu'il ne doutât point que son ame ne fût dans le repos éternel, il ne laissa pas de faire prier pour lui, & il donna pour
Capit. ad Oss. to. 7. conc. p. 1130. cet effet de grandes aumônes. Il envoïa de son trésor à toutes les villes métropolitaines, & des dalmatiques & des chapes à toutes les églises épiscopales d'Angleterre, comme il témoigne dans
Matth. Vest. une lettre à Offa, roi des Merciens : enfin Charles pour monument éternel de son amitié envers Adrien, composa son épitaphe en vers latins élegiaques. Le roi Offa étoit le douziéme roi des Merciens, descendu de Penda premier Chrétien. Il commença à régner l'an 756. mais aïant tué Ethelbert, dernier roi d'Estangle, & usurpé son roïaume en 794. il fit le pelerinage de Rome sur la fin du pontificat d'Adrien, & obtint un pri-

Digitized by Google

vilege en faveur du monaſtere qu'il vouloit fonder en l'honneur de ſaint Alban, dont il avoit trouvé les reliques. AN. 795.

Le même jour de la ſépulture du pape Adrien on élut ſon ſucceſſeur Leon III. Il étoit né à Rome, & dès ſon bas âge il avoit été élevé dans le palais patriarchal de Latran, où il apprit le pſeautier, l'écriture ſainte, & toute la diſcipline eccleſiaſtique. Il fut ordonné ſoudiacre, & enſuite prêtre du titre de ſainte Suſanne: ſes mœurs étoient pures, ſes diſcours éloquens, ſon courage ferme. Quand il trouvoit quelque moine diſtingué, ou quelqu'autre ſerviteur de Dieu, il étoit continuellement avec lui à s'entretenir des choſes divines, & à prier. Il faiſoit l'aumône avec gaïeté, & y excitoit les autres; viſitoit les malades, & les exhortoit par l'écriture ſainte. Menant une telle vie il étoit aimé de tout le monde, particulierement du veſtiaire ou maître de la garderobe du pape ſous la conduite duquel il étoit. Auſſi fut-il élu pape tout d'une voix le jour de ſaint Eſtienne vingt-ſixiéme de Decembre 795. par tous les évêques, les grands, le clergé & le peuple de Rome, & il fut ordonné évêque le lendemain jour de ſaint Jean l'Evangeliſte, qui cette année étoit un dimanche. Il tint le ſaint ſiege vingt cinq ans cinq mois & dix-ſept jours. Quoiqu'il fut très-doux, il ne laiſſoit pas d'être ferme pour la défenſe des droits de l'égliſe: il rendoit juſtice à tout le monde, & faiſoit de grandes liberalitez. Il augmenta les diſtributions du cler-

V. Leon III. pape. *Anaſt.*

AN. 796. gé, & fit aux égliſes de Rome tant & de ſi grandes & de ſi riches offrandes, que le dénombrement en ſeroit trop ennuïeux.

Egin. annal. an. 796. to. 2. Duch. p. 148. Si-tôt qu'il fut pape, il envoïa au roi Charles des légats chargez des clefs de la confeſſion de ſaint Pierre & de l'étendart de la ville de Rome, avec d'autres préſens; & le pria d'envoïer quelqu'un des ſeigneurs de ſa cour, qui reçût le ſerment de fidelité des Romains pour les aſſurer dans ſon obéiſſance. Le roi envoïa Angilbert abbé de ſaint Riquier, avec une grande partie du tréſor que Henri duc de Frioul avoit apporté de Pannonie la même année, après avoir pillé la Ringe ou capitale des Huns. Angilbert étoit auſſi chargé d'une lettre, en réponſe de celle du pape, qui commence ainſi: Aïant lu votre lettre & le decret de votre élection, nous avons eu une grande joie, de ce qu'elle a été faite unanimement: comme auſſi de ce que l'on nous rend l'obéiſſance & la fidelité qui nous eſt duë. Et enſuite: Nous vous envoïons Angilbert, un de nos plus familiers ſerviteurs, que nous avions reſolu d'envoïer à votre prédéceſſeur: mais comme tous les préſens étoient prêts, la nouvelle de la mort de notre bienheureux pere a retardé ſon départ. Nous l'avons chargé de conferer avec vous de tout ce qui regarde la gloire de l'égliſe & l'affermiſſement de votre dignité & de notre patriciat. Enfin il l'exhorte à faire obſerver par tout les canons.

Tom. 7. conc. p. 1128. Alcuin. ep. 84.

Il y avoit une inſtruction pour Angilbert, por-

Digitized by Google

tant qu'il avertira le pape sur ses devoirs, tant pour la pureté de ses mœurs, que pour l'observation des canons & le gouvernement de l'église. Representez-lui souvent, dit le roi, que cette dignité est de peu d'années; & que la récompense de celui qui s'en acquitte bien, est éternelle. Parlez-lui fortement pour l'extinction de la simonie, & lui representez tout ce dont vous sçavez que nous nous sommes plaints ensemble. Comme ces deux lettres se trouvent entre les œuvres d'Alcuin, il y a apparence qu'il les avoit composées au nom du roi, & il y en joignit une en son nom au pape Leon. AN. 796. *ep. Alcuin. p. 81.*

On croit que ce fut de ces présens du roi Charles, & de ces dépoüilles des Huns, que le pape au commencement de son pontificat fit faire tant de vases & d'ornemens pretieux pour les églises de Rome. On y exprime entr'autres des couloirs d'argent doré, servant à purifier le vin qui devoit être consacré. On remarque une grande salle dans le palais de Latran qu'il fit incruster de marbre, & orner de colomnes & de peintures en mosaïque. Il en reste une encore aujourd'hui où saint Pierre est representé assis, aïant trois clefs sur ses genoux, & à ses deux côtez le pape Leon à droite, le roi Charles à gauche, tous deux à genoux. D'une main S. Pierre donne au pape le pallium, & de l'autre au roi un étendart chargé de six roses. Au-dessous est une inscription qui porte: S. Pierre, donnez la vie au pape Leon, & la victoire au roi Charles. *ep. 72. Anast. p. 1078. D. Alam. pariet. Later.*

Digitized by Google

AN. 796.

VI. Eglise d'Angleterre.

Quenulfe roi des Merciens successeur d'Offa, aïant appris la mort du pape Adrien, écrivit à Leon, le priant de le regarder comme son fils adoptif, & lui promettant une parfaite obéissance, puis il ajoute : Vous sçavez que le roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le diocese de Cantorberi, à cause de l'inimitié qui étoit entre lui & l'archevêque Jambert, & le peuple de cette ville ; & qu'à sa priere le pape Adrien fit ce qui ne s'étoit jamais fait, en donnant le pallium à l'évêque des Merciens : c'étoit l'évêque de Lichefeld, qui fut alors fait archevêque. Nous ne blâmons toutefois ni l'un ni l'autre, croïant qu'ils regnent avec Jesus-Christ : mais nous vous supplions de nous écrire ce que nous devons observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. Il le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade ou Adelard, alors archevêque de Cantorberi, & accompagne ses lettres d'un present de six vingt marcs.

Tom. 7. conc. p. 1109.

Tom. 7. conc. p. 1148.

L'archevêque Athelrade avoit été auparavant abbé de Melmesburi, & depuis évêque de Winchestre. Il fut lui-même porteur de cette lettre ; & le pape fut si content de sa science & de sa vertu, qu'il lui donna une réponse très-favorable ; par laquelle il lui accorde le pouvoir d'excommunier même les rois & les princes soumis à sa jurisdiction, qui violeront les commandemens de Dieu : apparemment pour donner plus de poids aux censures par le respect du saint siege. Au reste le pape rend à l'archevêque toute l'autorité

V. Carg. gloss. Mancusa.

Digitized by Google

l'autorité qu'avoient eu ſes prédeceſſeurs, ſuivant l'ordre établi par ſaint Gregoire, tant pour l'ordination & la confirmation des évêques, que ſur les monaſteres. En exécution de ce décret, l'archevêque Althelrade tint un concile à Becaneld, où aſſiſta le roi Quenulfe, & y défendit aux laïques d'uſurper les biens des égliſes. C'étoit l'an 798. ſecond du regne de Quenulfe, dix-ſept évêques & quelques abbez ſouſcrivirent à ce decret. Vers le même temps le même roi fit auſſi tenir un concile en Northumbre, dont le roïaume étoit éteint : le dernier roi Ethelbert aïant été tué en 794. Ce concile fut tenu à Finchald. Echanbald archevêque d'Yorc y préſida, & on y ordonna le rétabliſſement de l'ancienne diſcipline, principalement l'obſervation de la Pâque. Quelque-temps avant ce concile, c'eſt-à-dire l'an 793. cinquiéme du regne d'Ethelred, qui eſt le même qu'Ethelbert, les Danois ou Normands firent une deſcente en Angleterre, pillant de tous côtez, & tuant les prêtres, les moines & les religieuſes : le ſeptiéme de Juin ils vinrent à l'égliſe de Lindisfarne, dont ils renverſerent les autels, & pillerent tout le tréſor. Ils tuerent quelques-uns des moines, en emmenerent d'autres, en chaſſerent pluſieurs après les avoir dépoüillez & traitez indignement, en jetterent quelques-uns dans la mer. Mais après qu'ils ſe furent retirez, les moines qui avoient pû leur échaper, ſe réunirent près les reliques de ſaint Cuthbert leur patron ; & le ſiege épiſcopal ne laiſſa pas de ſubſiſ-

AN. 796.

Simeon. Dunelm. liv. II. c. 5.

Sup. liv. LX. n. 43.

ter encore long-temps en cette égliſe.

AN. 797. VII. Mort de Conſtantin. Irene ſeule.

En Orient le jeune empereur Conſtantin fut empriſonné par les artifices de ſa mere Irene qui avoit gagné les principaux officiers ; & on lui creva les yeux avec tant de violence qu'il en mourut. C'étoit le ſamedi dix-neuviéme d'Aouſt 797. indiction cinquiéme. Il avoit regné en tout près de dix-ſept ans, & Irene en regna ſeule encore cinq. Auſſi-tôt elle rappella les exilez ; entr'autres ſaint Theodore : Saint Platon fut auſſi délivré de ſa priſon. Le patriarche Taraiſe lui fit des excuſes de n'avoir pas tenu la même conduite que lui, & l'invita à la réünion qui ſe fit entr'eux moïennant la punition du prêtre Joſeph, qui avoit marié Theodote, & qui fut chaſſé & dépoſé.

Theoph. an. 7 p. 398.

Vit. S. Plat. c. 5. n. 30.

Vita Theod c. 27.

Saint Theodore quitta incontinent après C. P. & retourna à ſon monaſtere de Saccudion ; où il raſſembla ſon troupeau diſperſé, & l'augmenta d'un grand nombre de perſonnes, que ſa réputation attiroit de tous côtez : mais quelque-temps après il fut obligé de l'abandonner, pour éviter les inſultes des Muſulmans, qui faiſoient des courſes juſques aux portes de C. P. il ſe réfugia dedans avec toute ſa communauté ; & y fut reçû avec joïe par le patriarche & l'imperatrice, qui l'obligerent par leurs inſtantes prieres à ſe loger dans le monaſtere de Stude. Il étoit ainſi nommé de Studius patrice & conſul, qui étant venu de Rome s'établir à C. P. on ne ſçait pas bien en quel temps, fonda une égliſe en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte accompagnée d'un mo-

n. 29.

Cang C. P p. 103.

Digitized by Google

nastere. Constantin Copronyme en avoit chassé les moines : depuis ils s'y étoient rétablis ; mais en petit nombre ; & ils n'étoient pas plus d'une douzaine. Theodore y transfera sa communauté, & de son temps elle monta jusqu'à mille. Ce fut le plus fameux monastere de C. P. & Theodore est principalement connu sous le nom de Studite. AN. 797. c. 31.

Saint Platon craignit alors d'être obligé à reprendre le gouvernement de la communauté : c'est pourquoi il embrassa la vie de reclus, & fit profession d'obéissance à l'abbé Theodore son neveu, en présence de témoins assemblez exprès : & il observa ce vœu fort scrieusement. Il étoit enfermé dans une cellule fort étroite & fort incommode, où il avoit le pied attaché à une chaîne de fer, qu'il cachoit avec grand soin ; ensorte que presque personne ne le sçavoit. Là il s'occupoit à la méditation, au travail des mains, & à donner des avis salutaires aux freres qui le consultoient. *Vita Lat. c. 6.*

VIII. Alfonse le chaste. *Sebast. Salmatic. p. 51. p. 52.*

En Espagne regnoit Alfonse, surnommé le Chaste, parce qu'il garda la continence avec la reine Berthe ou Bertinalde son épouse, qui étoit Françoise. Il remporta de grandes victoires sur les Musulmans : une entr'autres la troisiéme année de son regne 795. de Jesus-Christ ; & aïant conquis Lisbonne, il envoïa au roi Charles des ambassadeurs l'an 798. qui lui apporterent des presens du butin qu'il avoit fait sur eux : sçavoir, sept esclaves Mores, sept mulets & sept cuirasses. Ce roi se tenoit tellement honoré de l'alliance de Charles que dans ses lettres il se disoit être *An. Egin.* *Id. vita.*

AN. 799. tout à lui. Il fut le premier qui fixa sa résidence à Oviedo, & y bâtit une église magnifique selon son pouvoir : pour y mettre l'arche ou châsse de reliques, que les Espagnols regardoient comme la sauve-garde de leurs états. Ces reliques étoient du sang de Jesus-Christ sorti par miracle d'un Crucifix percé par des Juifs : du bois de la vraïe Croix : une partie de la couronne d'épines, & du saint suaire : le pallium donné à saint Ildefonse par la sainte Vierge, & plusieurs autres reliques semblables. L'église où fut mise cette châsse étoit dédiée au Sauveur, & accompagnée de plusieurs oratoires, de la sainte Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste. On y gardoit les reliques de sainte Eulalie. Le roi Alfonse pendant son regne, qui fut de cinquante ans, bâtit encore d'autres églises, une en l'honneur de saint Tyrse près de son palais, une de sainte Leocadie, une de saint Julien.

Sup. liv. XLI.

IX. Comme Felix d'Urgel étoit retombé dans son héresie, nonobstant l'abjuration qu'il en avoit faite à Rome devant le pape Adrien ; & que son écrit contre Alcuin avoit scandalisé toute l'église : le roi Charles fit assembler à Rome un concile, pour condamner cet écrit. Il s'y trouva cinquante-sept évêques avec le pape qui y présidoit ; & ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre l'an 799. trente-deuxiéme du regne de Charles. Il reste trois fragmens de trois actions de ce concile, dans la seconde desquelles le pape Leon dit en parlant de Felix : au concile de Ra-

Felix d'Urgel condamné à Rome.

Sup. liv. XLIV. n. 53.

Elip. conf. fr. tom 7. Conc. p. 1858.

to. 7. p. 115.

Digitized by Google

tisbonne tenu par ordre du roi Charles, il a confessé qu'il avoit mal dit, que Jesus-Christ étoit fils adoptif de Dieu selon la chair; & il a anathématisé par écrit cette proposition. Depuis aïant été envoié par le roi à notre prédecesseur Adrien: il fit étant prisonnier, cette confession de foi catholique, qu'il mit sur les divins misteres, dans notre palais patriarchal, & ensuite sur le corps de S. Pierre; affirmant par serment qu'il croïoit ainsi. Mais ensuite s'en étant fui chez les païens il a faussé son serment. C'est-à-dire, qu'il étoit retourné en Espagne chez les Musulmans. Le pape continuë: il n'a pas même craint le concile qui a été tenu en présence du roi Charles; c'est le concile de Francfort, & où il a été condamné. Dans la troisiéme action le pape prononce excommunication contre Felix, s'il ne renonce à son héresie. AN. 799.

X. Violences contre le pape Leon.

Peu de temps après ce concile, le jour de saint Georges vingt-troisiéme d'Avril 799. dans l'église de ce saint on dénonça la grande litanie, c'est à-dire la procession solemnelle, qui se devoit faire deux jours après le jour de S. Marc vingt-cinquiéme d'Avril, & se terminer à l'église de S. Laurent de Lucine, où se devoit célebrer la messe. Le pape Leon étant sorti à cheval du palais patriarchal, pour cette ceremonie: rencontra Pascal primicier, qui n'avoit pas sa chasuble, quoiqu'il la dût porter en pareille occasion. Il dit qu'il se portoit mal: le pape reçut l'excuse, & Pascal continua de le suivre, aussi-bien que Cam-

Anast. tom. 7. conc. p. 1058.

Ann. Egin. 799.

Loisel ann. 797. t. Cent. an. 799. n 21 &c.

Theoph. an 7.

AN. 799. pule sacellaire, tous deux l'entretenant amiablement. Ils étoient parens du pape Adrien, & avoient formé une conjuration contre Leon. Conſt. p. 359. Quand ils vinrent devant le monastere de saint Etienne & de S. Silvestre, que le pape Paul avoit fondé : on vit tout d'un coup paroître des gens armez, qui sortirent de leur ambuscade, & se jetterent sur le pape. Le peuple qui l'accompagnoit pour la procession fut épouvanté, & s'enfuit. Les assassins prirent le pape & le mirent par terre, Pascal étant à sa tête, Campule à ses pieds. Ils le dépoüillerent en déchirant ses habits, firent leurs efforts pour lui arracher les yeux, & lui couper la langue, & le laisserent au milieu de la ruë, croïant l'avoir rendu aveugle & muet.

Mais Pascal & Campule revinrent à la charge, & traînerent le pape dans l'église du monastere devant l'autel, où ils s'efforcerent encore de lui arracher les yeux & la langue : lui donnerent des coups de bâton, le déchirerent & le laisserent étendu dans son sang : puis ils l'enfermerent sous bonne garde dans le même monastere. Toutefois craignant qu'il n'en fût tiré par des gens de bien, ils firent venir de nuit secretement l'abbé de saint Erasme, & l'envoïerent au monastere de saint Silvestre avec une troupe de gens de leur parti : qui la même nuit en tirerent le pape, le menerent au monastere de saint Erasme, & l'y enfermerent dans une étroite prison. Mais nonobstant tout le mal qu'on lui avoit fait il se trouva qu'il n'avoit perdu l'usage ni des

Digitized by Google

yeux ni de la langue, ce qui fut regardé comme un miracle.

A N. 799.

XI. Leon va trouver le roi Charles.

Cependant Albin camerier du pape & d'autres personnes fideles l'enleverent du monastere ; & le faisant descendre par la muraille de la ville, ils l'emmenerent à S. Pierre, où étoit Virunde abbé de Stavelo, envoïé du roi Charles. Les ennemis de Leon désesperez qu'il leur fut échappé ; pillerent sa maison & celle d'Albin. Mais Vinigise, duc de Spolete, sçachant que le pape étoit à saint Pierre, y vint aussi-tôt avec son armée, & le mena à Spolete. Là plusieurs amis des Romains vinrent à lui de diverses villes, & le pape prit la resolution d'aller trouver le roi Charles : il fut accompagné d'évêques, d'une partie du clergé de Rome, & des principaux des villes ; & le roi aïant appris sa venuë, envoïa au devant de lui Hildebald archevêque de Cologne, & archichapelain, avec le comte Anschaire ; ensuite il envoïa Pepin son second fils roi d'Italie, avec d'autres comtes, pour accompagner le pape jusques au lieu où le roi Charles vint lui-même au devant. C'étoit en Saxe, & le roi séjournoit alors à Paderborn. Il reçut le pape avec des hymnes & des cantiques spirituels, & ils répandirent beaucoup de larmes en s'embrassant. Le pape commença *Gloria in excelsis* : tout le clergé repondit, puis le pape dit une oraïson sur le peuple. Le roi le retint quelque temps auprès de lui avec grand honneur. Ses ennemis l'aïant appris à Rome, brûlerent de dépit les terres de l'église

Digitized by Google

AN. 799. Romaine, & envoïerent au roi des députez chargez d'accusations contre le pape.

XII. Eglise de Paderborn.

Pendant le séjour que le pape Leon fit à Paderborn, il consacra dans l'église que l'on y avoit nouvellement bâtie, un autel où il mit des reliques de S. Etienne qu'il avoit apportées de Rome. Cette église avoit été d'abord dépendante de celle de Virsbourg, mais depuis quelques années elle en avoit été séparée à cause de la distance des lieux; & on lui avoit donné pour évêque Harmar ou Hatumar. Il étoit né Saxon; & aïant été dans son enfance donné en ôtage au roi Charles pendant la guerre: le roi le retint, il fut tonsuré, instruit dans les lettres, & mis dans le clergé de Virsbourg: où il se distingua tellement par son merite, qu'il en fut tiré par l'ordre du roi, pour être le premier évêque de Paderborn: ce siege demeura sujet à la métropole de Maïence comme celui de Virsbourg. Les Saxons s'étant entierement revoltez l'an 792. Charles marcha contre eux, & ils se soumirent sans combat l'an 794. mais ils se souleverent encore en 795. & plus ouvertement en 798. & c'est ce qui obligea le roi à y faire ce dernier voïage. Ces révoltes des Saxons étoient toujours accompagnées d'apostasie contre la religion chrétienne.

Transl. S. Liborii ap. Sur. 23. Jul. p. 344.

Ann. Egin. Fuld. Mettenſ. &c.

XIII. Retractation de Felix d'Urgel.

Dans ce même temps que Charles étoit à Paderborn en 799. il envoïa à Urgel Leidrade archevêque de Lyon, Nefride archevêque de Narbonne, Benoist abbé d'Anian, & plusieurs autres, tant évêques qu'abbez, pour persuader Felix

Felic. confeſſ. fid. Alcuin. adv. Elip. lib. 1. init.

Digitized by Google

Felix de quitter ſon erreur, & ſe ſoumettre au jugement de l'égliſe. Ces prélats étant arrivez à Urgel, repreſenterent à Felix ce qui s'étoit paſſé au concile tenu à Rome la même année, & comme on y avoit condamné ſa lettre à Alcuin. Ils l'inviterent à venir devant le roi ; & lui donnerent parole, qu'il y auroit toute liberté de produire les paſſages des peres, qu'il pretendoit favorables à ſon opinion. On peut mettre au nombre des conciles cette aſſemblée d'Urgel. Elle y fut tenuë apparemment pour reparer ſur les lieux le ſcandale que Felix y avoit cauſé, & l'archevêque de Narbonne qui y aſſiſtoit, étoit le metropolitain de la province. AN. 799.

Felix ſe laiſſa perſuader & vint à Aix-la-Chapelle, où le roi Charles paſſa l'hiver de cette année 799. qui commençoit la trente-deuxiéme de ſon regne. On y tint l'aſſemblée des ſeigneurs & des évêques en preſence du roi. Felix y produiſit en toute liberté ſes autoritez : les prélats le combattirent & le convainquirent par raiſon, ſans aucune violence. Il ſe rendit & renonça à ſon erreur ; mais à cauſe de ſes frequentes rechutes il fut dépoſé de l'épiſcopat & relegué à Lyon, où il paſſa le reſte de ſes jours. Il donna ſon abjuration par écrit en forme de lettre adreſſée à ſon clergé & à ſon peuple d'Urgel, où il ſe qualifie jadis évêque, & raconte ce qui s'étoit paſſé dans ce concile d'Aix-la-Chapelle ; & comme il y avoit été convaincu par les autoritez des peres, entre autres de ſaint Cyrille, de ſaint Gre-

To. 7. Conc. p. 1318 & ap. Alcuin. p. 998.

AN. 799. goire, de saint Leon, qu'il ne connoissoit pas auparavant ; & par l'autorité du concile tenu depuis peu à Rome, par l'ordre du roi Charles contre sa lettre à Alcuin. Il déclare ensuite, qu'il est revenu de tout son cœur à l'église universelle, & qu'il se repent de son erreur : promettant de ne plus croire ni enseigner que Jesus-Christ, selon la chair, soit fils de Dieu adoptif ou noncupatif ; mais qu'en l'une & l'autre nature, il est le vrai fils unique de Dieu : Il exhorte son église à croire cette doctrine avec l'église universelle, à prier pour lui, & faire cesser le scandale qu'il avoit causé. Il ajoute à la fin un grand passage de Nestorius, & plusieurs autoritez des peres pour le refuter.

Ap. Alcuin. p. 995. On rapporte au même temps une lettre d'Elipand à Felix, par laquelle toutefois il le suppose encore dans son erreur. Elle est pleine d'injures contre Beat & contre Alcuin, & n'est remarquable que par deux choses ; par la barbarie du stile, dont le latin est si corrompu, que l'on y voit le commencement de l'Espagnol vulgaire, & par l'âge d'Elipand, qui dit que le vingt-cinquiéme de Juillet il est entré dans sa quatre-vingt deuxiéme année ; ainsi il devoit être né peu de temps après l'entrée des Arabes en Espagne.

XIV. Informations contre Pascal & Campule. *Anast.* Cependant le pape Leon retournoit à Rome, accompagné d'archevêques, d'évêques & de comtes, & par toutes les villes où il passoit, on le recevoit comme si c'eût été saint Pierre lui-même. Il arriva à Rome la veille de saint André,

Digitized by Google

vingt-neuviéme de Novembre, la même année 799. & tout vint au-devant, le clergé, le ſenat, la milice, le peuple, les femmes mêmes, & juſques aux diaconeſſes & aux religieuſes. Il y avoit auſſi diverſes troupes d'étrangers, François, Friſons, Saxons & Lombards. Ils vinrent tous au-devant juſques à Ponte-Mole, portant des bannieres, & chantant des cantiques ſpirituels, & le conduiſirent à ſaint Pierre, où il celebra la meſſe, & ils communierent tous. Le lendemain il entra à Rome, & logea au palais de Latran. AN. 799.

Quelques jours après les évêques & les ſeigneurs qui l'avoient accompagné, s'aſſemblerent dans la ſalle de ce palais qu'il avoit fait bâtir: pour informer des accuſations intentées contre lui par Paſcal, Campule & leurs complices. Ces commiſſaires envoïez par le roi Charles étoient dix, ſçavoir ſept évêques & trois comtes; les évêques étoient Hildebalde archevêque de Cologne, Arnon de Salſbourg, Bernard évêque de Vormes, Hatton de Paſſau, Jeſſé d'Amiens, Cunibert & Flaccus, dont on ne ſçait pas les ſieges. Après qu'ils eurent examiné l'affaire pendant une ſemaine & plus, ils ne trouverent aucune preuve contre le pape Leon; c'eſt pourquoi ils firent arrêter les accuſateurs, & les envoïerent en France.

XV. Arnon archevêque de Salsbourg.

Arnon avoit ſuccedé dans le ſiege de Juvave, ou Salſbourg à Bertric, qui ne le tint qu'un an après la mort de ſaint Virgile. Le roi Pepin, fils de Charles, ayant ſubjugué les Huns en 796. & *Sup. l.* XLIV. *n.* 3. *v. Coint.* 781. *n.* 125. *&* 796. *n.* 122.

Digitized by Google

étendu l'empire François jusques au Drave, chargea l'évêque Arnon d'instruire dans la religion chrétienne ces nouveaux sujets mêlez des Huns & de Sclaves, jusques à ce que le roi Charles son pere vînt sur les lieux. En 798. Valderic, archevêque de Passau, étant mort, le roi Charles fit rendre au siege de Salsbourg la dignité de metropolitain de Baviere, qu'il avoit auparavant; & chargea le nouvel archevêque Arnon d'aller chez les Sclaves, & y affermir la religion. En effet il consacra des églises, ordonna des prêtres, instruisit le peuple; & à son retour rapporta au roi qu'il y avoit un grand fruit à faire, si on y établissoit un évêque. Le roi lui aïant demandé s'il avoit un sujet propre, il lui nomma Theodoric, & par son ordre le sacra évêque, puis avec le comte Gerold, il le conduisit en Sclavonie, le mit entre les mains des seigneurs, & lui recommanda le païs des Carinthiens, & leurs confins au couchant du Drave, jusques à l'endroit où il se décharge dans le Danube. L'archevêque Arnon donna tout pouvoir à l'évêque Theodoric sur ce païs: de prêcher, de bâtir, & dédier des églises, d'ordonner des prêtres, & d'établir toute la discipline ecclesiastique: à la charge seulement de reconnoître la superiorité du siege de Juvave. Arnon de son côté continuoit à travailler avec un grand zele à la conversion de ces nations. Sa prudence le rendoit aimable aux seigneurs & aux peuples, qui lui étoient tellement soumis, qu'il se faisoit obéir, en leur envoïant non seule-

Conciæ 798. n. 18. Vita S. Rup. ep. Cantf. to. 6.

Digitized by Google

ment une lettre, mais du papier blanc. Il faisoit manger à sa table tous les esclaves Chrétiens, & leur donnoit à boire dans des coupes dorées; tandis que leurs maîtres payens étoient assis dehors comme des chiens, & on leur mettoit devant eux du pain, de la chair & du vin, pour se servir eux-mêmes. Quand ils demandoient pourquoi on les traitoit ainsi; on leur répondoit: N'aïant pas été lavez au bain salutaire, vous n'êtes pas dignes de communiquer avec ceux qui ont pris une nouvelle naissance. Cette conduite les excitoit à se faire instruire, & ils s'empressoient à recevoir le baptême. AN. 800.

Le roi Charles aïant passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, en partit à la mi-Mars de l'an 800. pour visiter les côtes de l'Ocean, dèslors attaquées par les pirates Normans. Il celebra la fête de Pâques, qui étoit le dix-neuviéme d'Avril, au monastere de Centule ou de saint Riquier, dont Angilbert étoit abbé; puis il passa à Roüen & de-là à Tours, prier au tombeau de saint Martin, & voir Alcuin, à qui il en avoit donné l'abbaye; mais il fut obligé d'y séjourner à cause de la maladie de la reine Luitgarde son épouse, qui y mourut le quatriéme de Juin. De-là le roi revint par Orleans à Paris, à Aix-la-Chapelle, & au commencement d'Août à Mayence, où il tint l'assemblée des seigneurs, nommée depuis parlement, & y resolut son voïage d'Italie. *An. Egin.*

XVI. Traité d'Alcuin contre Elipand.

Cependant il renvoïa en Espagne les deux archevêques, Leidrade de Lyon, & Nefride de

AN. 800. Narbonne, avec Benoist, abbé d'Aniane, très-celebre en ces quartiers, pour achever d'éteindre l'heresie de Felix d'Urgel. Alors Alcuin composa un traité pour répondre à la lettre d'Elipand, divisé en quatre livres : dont les deux premiers sont, la réfutation de sa lettre, les deux autres établissent la verité catholique. Alcuin les envoïa aux évêques pour les lire pendant le chemin, & les examiner, avant qu'il les donnât au public. Il marque ainsi dans le premier livre, la suite de cette affaire, adressant la parole à Elipand : Avant que je vinsse en France, par ordre du roi Charles, votre erreur fut examinée à Ratisbone, le roi présidant à l'assemblée, & Felix present, & elle fut condamnée par l'autorité des évêques. Le pape Adrien l'avoit aussi condamnée ; mais Felix retourné en vos quartiers, voulut à votre susceitation la reveiller. Quand je vins en ce païs, je lui écrivis une exhortation charitable, de se réünir à l'église catholique : à quoi il s'efforça de répondre par un gros livre, où il découvroit toute votre erreur. Je l'ay refuté par sept livres, qui ont été lûs & approuvez en presence du roi & des évêques. Enfin la trente deuxiéme année du regne de Charles, Felix a été appellé, & est venu volontairement à Aix : où aïant été oüy en presence du roi, des seigneurs & des évêques, & convaincu par la verité ; il a rendu gloire à Dieu, & aïant confessé la vraïe foi, est rentré dans l'unité catholique, avec ses disciples qui étoient presens. Je vous conseille, mon venerable pere,

Alcuin in Elip. lib. 1. Alc. ep. 13.

p. 939.

de suivre l'exemple de son humilité avec vos disciples. AN. 800.

Le roi Charles avoit invité Alcuin à faire avec lui le voïage d'Italie : mais il s'en excusa, sans être touché du reproche que le roi lui faisoit, de preferer les toits enfumez de Tours, aux palais dorez de Rome. Nous joüissons ici, dit-il, de la paix, que vous nous avez procurée, & Rome fondée par la discorde des freres, entretient encore ce mal, & vous oblige pour l'appaiser, à quitter votre aimable sejour de Germanie. Il prioit souvent ainsi le roi de le laisser joüir de la solitude, qu'il avoit toûjours aimée ; & enfin s'excusant sur son grand âge & ses infirmitez, il ne sortit plus de Tours. XVII. Vertus d'Alcuin. *Epist.* 23. *Ep.* 17. 19. 23. *&c. Sup. l.* XIV. *n.* 54. *vita c.* 6. *Mab. elog. c.* 7. *&c.*

Pour le retenir en France, le roi lui donna deux abbayes, peu de temps après qu'il y fut venu pour la seconde fois ; Ferrieres au diocese de Sens, & saint Loup de Troyes : il lui donna ensuite saint Josse sur mer, & enfin la fameuse abbaye de saint Martin de Tours l'an 796. après la mort d'Ithier. Alcuin remit l'observance dans cette maison, dont les religieux vivoient partie en moines, partie en chanoines ; il acheva la fondation du monastere de Cormery, commencée par son prédecesseur, & y envoïa vingt moines. Cette abbaye dépend encore de saint Martin de Tours, & a dans sa dépendance le prieuré de Ponts sur Seine, au diocese de Troyes, qui vient d'un hôpital fondé par Alcuin.

Il avoit la disposition du revenu des abbayes,

& comme leurs terres étoient peuplées de serfs,
AN. 800. Elipand de Tolede lui reprochoit d'en avoir jusques à vingt mille. Ces richesses lui étoient à
Præf. ad Elip. Ep. 37. charge ; il s'en plaignoit à ses amis, & il obtint enfin la permission de se démettre de l'abbaye de saint Martin en faveur de Fridugise : & de celle de Ferrieres, en faveur de Sigulfe, tous deux ses
Vitan. 16. disciples. Il étoit tout occupé de l'étude & de la priere : il lisoit, il composoit, il enseignoit. Il celebroit tous les jours la messe, & des messes differentes chaque jour de la semaine : c'est-à-dire, qu'il y assistoit, ou y servoit comme diacre ; car il n'eut jamais de rang plus élevé dans l'église. On lui attribuë le don de prophetie & des miracles ; & nous voïons dans ses lettres beaucoup de zele pour la religion, de tendresse pour ses amis, & une grande modestie, pour soumettre ses écrits à la censure d'autrui.

XVIII. Ecole de France. Alcuin est regardé comme le restaurateur des lettres en France, du moins comme le principal instrument du roi Charles pour ce grand ouvrage. Il témoigne en écrivant à ce prince, qu'il ne
Ep. 10. renoit pas à eux deux que l'on ne formât en France une Athene chrétienne ; & l'on voit par ses écrits qu'il travailla à renouveller presque toutes les études. Il enseigna premierement dans le palais ; le roi tint à honneur d'être son disciple, & lui donnoit toûjours en lui écrivant, le titre de maître & de precepteur. Il apprit de lui la rethorique, la dialectique, & principalement l'astronomie : à laquelle il emploïa beaucoup de temps
Eginh. vita. Car.

&

& de travail. On voit plusieurs lettres où Alcuin répond à ses questions sur le cours de la lune. Charles étoit éloquent, & s'exprimoit facilement, & avoit appris les langues étrangeres. Il parloit aussi-bien le latin que le Tudesque, qui étoit sa langue maternelle; pour le grec, il l'entendoit mieux qu'il ne le prononçoit.

Outre le roi Charles, Alcuin instruisit encore dans le palais, les princesses Gisele & Rictrude ses filles, Angilbert depuis abbé de Centule, Riculfe depuis archevêque de Maïence, & quelques autres. Après Alcuin, cette école du palais fut gouvernée par un Ecossois, ou plûtôt Irlandois nommé Clement: & Claude Espagnol, disciple de Felix d'Urgel, & depuis évêque de Turin, y expliqua l'écriture sainte. Cette école continua sous les rois suivans; & comme elle avoit une bibliotheque, il est à croire qu'elle étoit fixe à Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire des rois.

V. epist. 93.

Ep. 9. edit 199. V. Mabil. praef. in sec. 4. §. 3.

Launoy de Schol.

L'école de Tours ne fut pas moins célebre, & Alcuin y enseignoit l'écriture sainte, la grammaire, l'astronomie & les autres sciences. Il y forma plusieurs disciples, dont les plus fameux furent Raban archevêque de Maïence, Simeon évêque de Vormes, Sigulfe abbé de Ferrieres, Amalarius surnommé Fortunat. Outre ces écoles il y en avoit aussi en plusieurs monasteres. Nous verrons bien-tôt celle de Lion qui devint une des plus célebres.

Epist. 19.

Theodulfe alors évêque d'Orleans, est regardé comme un des restaurateurs des lettres; & dans

ſon capitulaire, il fait mention de deux ſortes d'écoles ; de petites pour les enfans, que chaque curé devoit tenir dans ſa paroiſſe ; de grandes pour l'inſtruction des clercs en divers lieux : dans l'égliſe cathedrale de ſainte Croix, & dans pluſieurs monaſteres, principalement ſaint Aignan d'Orleans, ſaint Benoît ſur Loire, & ſaint Lifard de Meun. Les autres monaſteres les plus fameux pour les écoles, furent Corbie, Fontenelle, Prom, Fulde, ſaint Gal, ſaint Denis & ſaint Germain de Paris, ſaint Germain d'Auxerre, Ferriere, Aniane, & en Italie le Mont-Caſſin. Nous avons vû que le roi Charles dès l'année 789. avoit ordonné l'établiſſement des écoles dans tous les évêchez & les monaſteres. Il renouvella ſouvent cette ordonnance ; & dans le capitulaire de Thionville en 805. il recommande outre les autres études celle de la medecine.

Capit. Aquiſgr. c. 70.

Supl. l. XLIV. 45.

Sup. c. p. 421. tom. 1. capit.

XIX. Ecrits d'Alcuin.

Les écrits d'Alcuin montrent l'état des études de ſon temps. Premierement on y trouve un petit traité des ſept arts liberaux, qui ſemble être tiré de Caſſiodore ; & ils comptoient ainſi ces arts : grammaire, rhetorique, dialectique, mathematiques, diviſées en quatre parties, arithmetique, muſique, geometrie, aſtronomie. Alcuin fit un traité plus ample de grammaire ; & une de ſes lettres au roi Charles fait voir combien il avoit à cœur de rétablir l'orthographe, qui en eſt le fondement, & que la barbarie des deux derniers ſiecles avoit preſque fait oublier. Il fit auſſi un traité de rhetorique & un de dialecti-

p. 1246.

Digitized by Google

que en forme de dialogues avec le roi Charles. Mais la plûpart de ſes œuvres ſont des explications de l'écriture ſainte, & des traitez de théologie.

On voit dans tous ces écrits plus de travail que de génie, plus de memoire que d'invention & de choix. Avec toute ſa grammaire, ſa rhetorique, ſa dialectique, il ne parle le latin ni purement, ni élegamment; ſon ſtile eſt chargé de paroles inutiles, d'ornemens affectez, & de penſées commune; & ſes raiſonnemens ſont ſouvent peu concluans, mais ces défauts lui ſont communs avec les autres écrivains de ſon ſiécle. Ils n'ont rien d'original, & ne nous apprennent que les faits de leurs temps. Ce qu'ils ont fait de meilleur, eſt de maintenir la tradition de la ſaine doctrine de l'égliſe, & de nous conſerver les bons livres de l'antiquité ſacrée & prophane: que nous n'aurions plus ſans les ſoins qu'ils ont pris d'en recueillir & multiplier les exemplaires. Ce qui eſt de moindre dans les auteurs de ce moïen âgé, ſont leurs poëſies. La plûpart n'y entendoient autre fineſſe, que la verſification; & leurs vers ne ſont que de la proſe meſurée, ſouvent plus plate que la ſimple proſe, à cauſe de la contrainte du vers.

On trouve dans les lettres d'Alcuin quelques points de diſcipline eccleſiaſtique, qui meritent d'être remarquez. Il explique les deux glaives dont il eſt parlé dans l'évangile dans un ſens allegorique: mais ſans les appliquer aux deux puiſ- *Epiſt. 6.* *Luc. XXII. 23.*

sances temporelles & spirituelles comme on a
ep. 7. fait depuis. Il exhorte le roi Charles à prendre soin de la conversion des Saxons & des Huns nouvellement soumis : de ne leur point imposer dans ces commencemens, la necessité de païer les dixmes à l'église, & de les faire bien instruire avant leur baptême, suivant la methode pres-
ep. 81. crite par saint Augustin. Il parle encore du baptême dans une lettre à Paulin d'Aquilée, où il blâme la pratique d'Espagne, de ne plonger qu'une fois les baptisez : ou repeter à chacune des trois immersions le nom de toutes les trois personnes de la Trinité. L'usage de l'église catholique étoit de ne nommer qu'une des personnes divines à chacune des immersions. Il reprend encore dans cette lettre, ceux qui doutoient si les ames des saints étoient reçuës dans le roïaume
p. 1150. céleste avant le jour du jugement. Il écrit aussi du
ep. 69. 70. baptême à un prêtre nommé Oduin, & aux freres de l'église de Lyon ; & en décrit tout au long la préparation & l'administration, mettant ensuite l'eucharistie, & la confirmation la derniere, sans y parler d'onction. Dans cette même lettre il blâme ceux qui mettoient du sel au saint sacri-
ep. 71. fice. Dans une autre adressée aux freres de la province des Goths, il prouve la necessité de con-
p. 1142. fesser ses pechez aux prêtres ; & y exhorte les
p. 1142. & ep. 2. jeunes gens de l'école de saint Martin. Enfin étant interrogé par le roi Charles, pourquoi on nomme les trois dimanches avant le Carême, septuagesime, sexagesime & quinquagesime, il

Digitized by Google

s'efforce d'en rendre raiſon. C'eſt ce qui me paroît de plus remarquable dans les œuvres d'Alcuin. Il mourut l'an 804. le jour de la Pentecôte dix-neuviéme de Mai.

AN. 800.

Boll. tom. 15. p. 334. Mabill. tom. 5. p. 707.

XX. Le pape ſe juſtifie.

Le roi Charles étant arrivé en Italie l'an 800. le pape Leon vint au-devant juſques à Normente à douze milles ou quatre lieuës de Rome & le roi le reçut avec grand reſpect. Ils ſouperent enſemble, & enſuite le pape retourna à Rome où le roi arriva le lendemain : le pape l'attendoit ſur les degrez de l'egliſe de ſaint Pierre, accompagné de pluſieurs évêques & de tout ſon clergé. Quand le roi deſcendit de cheval, ils le reçurent avec de grandes acclamations, & le conduiſirent dans l'égliſe en chantant & rendant graces à Dieu : c'étoit le vingt-quatriéme de Novembre, & la quatriéme fois que le roi Charles entroit dans Rome.

Ann. Egin. Fuld. Loiſel. &c.

Sept jours après il convoqua l'aſſemblée du peuple & propoſa publiquement les affaires qui l'avoient amené à Rome, puis il s'appliqua tous les jours à les regler. Il commença par la plus grande & la plus difficile, qui étoit d'examiner les accuſations intentées contre le pape. Pour cet effet il fit aſſembler dans l'égliſe de ſaint Pierre les évêques, les abbez & toute la nobleſſe des François & des Romains. Le roi & le pape s'aſſirent & firent aſſeoir les évêques & les abbez, les prêtres & les ſeigneurs demeurant debout. Il ne ſe preſenta perſonne qui voulût prouver les crimes impoſez au pape, & les prélats dirent : Nous

Anaſtaſ. in Leon.

AN. 800. n'osons juger le siége apostolique, qui est le chef de toutes les églises, c'est l'ancienne coutume. Le pape dit : Je veux suivre les traces de mes prédecesseurs, & je suis prest à me purger de ces fausses accusations. Il le fit le lendemain ; & tous étant assemblez dans la même église de saint Pierre, les évêques, les François & les Romains ; il prit entre ses mains les évangiles, monta sur l'ambon, & dit à haute voix avec serment : Je n'ai aucune connoissance d'avoir commis ces crimes dont les Romains m'ont chargé. Alors tous les prélats & le clergé chanterent une litanie, & loüerent Dieu, la sainte Vierge, saint Pierre & tous les saints.

XXI. Charles couronné empereur. *Theoph. an. 7. Const. p. 399. & an. 4. Ir. p. 401.*

Le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, indiction neuviéme, la même année 800. le roi étant venu à saint Pierre entendre la messe, comme il étoit debout incliné devant l'autel pour faire sa priere : le pape lui mit de sa main sur la tête une couronne très-précieuse, & en même temps tout le peuple de Rome s'écria : A Charles Auguste couronné de la main de Dieu, grand & pacifique empereur des Romains, vie & victoire. Ce qui fut repeté par trois fois, avec l'invocation de plusieurs saints. Ainsi il fut reconnu empereur de tous unanimement ; & le peuple lui donna cette marque de reconnoissance, pour la protection qu'il avoit donnée à l'église Romaine. Après les acclamations le pape l'adora à la maniere des anciens princes : c'est à-dire, qu'il se prosterna devant lui, le reconnoissant son sou-

Digitized by Google

verain : & dessors au lieu du titre de patrice on lui donna celui d'empereur & d'auguste. Aussitôt le pape l'oignit d'huile sainte, lui & son fils le roi Pepin ; & après la messe le roi offrit à saint Pierre deux tables d'argent, des calices, des patenes & d'autres vases de grand prix. Il fit aussi de riches offrandes à S. Paul, à S. Jean de Latran & à sainte Marie Majeure. A N. 800.

Charles s'attendoit si peu à ce couronnement, que d'abord il y eut une extrême repugnance ; & protesta, que nonobstant la solennité de la fête, il ne seroit point venu à l'église ce jour là, s'il avoit pu prévoir le dessein du pape. C'est qu'il voïoit bien, que le titre d'empereur le rendoit odieux aux Grecs, sans rien ajouter à sa puissance effective. Il étoit déja maître de la plus grande partie de l'Italie, depuis la ruine des Lombards ; & il étoit souverain de Rome en particulier, puisqu'on lui prêtoit serment de fidelité, & qu'il y rendoit justice & par ses commissaires, & en personne, & dans la cause du pape même. Mais les Romains avoient leurs raisons pour donner à Charles le titre d'empereur : ils étoient abandonnez des Grecs, qui depuis long-temps ne leur donnoient aucun secours ; & C. P. étoit alors gouvernée par une femme, à qui ils croïoient indigne d'obéir, car la chose étoit sans exemple. Il étoit donc juste de réunir le nom d'empereur à la puissance effective ; & l'execution s'en fit par les mains du pape, à qui sa dignité donnoit à Rome le premier rang. Ainsi le nom d'empereur Romain éteint

Vita per Egin. p. 103. B.

Sup. l. XXIV. n. 34.

Digitized by Google

en Occident l'an 476. fut rétabli après 324. ans.

AN. 801. Quelques-uns mettent le couronnement de Charles en 801. parce que les François commençoient alors l'année à Noël. Peu de jours après l'empereur Charles se fit presenter ceux qui avoient voulu dépoſer le pape, c'eſt-à-dire Paſchal, Campule & leurs complices, qui étoient en grand nombre, & des plus nobles de Rome. Par où l'on voit qu'ils avoient été ramenez de France où les commiſſaires du roi les avoient envoïez. Ils furent examinez par l'empereur en presence de la principale nobleſſe des François & des Romains; & comme on leur reprochoit leurs crimes, Campule dit à Paſchal: C'eſt bien à la malheure que j'ai vû ton viſage, puiſque tu m'as engagé dans ce peril. Les autres de même s'accuſoient reciproquement. Ils furent jugez ſuivant la loi Romaine, & condamnez à mort, comme coupables de leze-majeſté: mais le pape intercéda pour eux auprès de l'empereur, & leur ſauva la vie & la mutilation des membres. Ils furent ſeulement envoïez en exil en France. L'empereur paſſa tout l'hiver à Rome à regler les affaires de l'état & de l'égliſe, & n'en partit qu'après Pâques le vingt-cinquiéme d'Avril 801.

An. Egin. Loiſel. &c.

Sup. n. 14.

Anaſt. in Leon.

XXII. Ambaſſadeurs d'Orient vers Charles.

Tandis qu'il étoit à Aix-la-Chapelle à la fin de l'an 799. un moine vint de Jeruſalem, lui apportant de la part du patriarche des preſens & des reliques du ſaint ſepulchre. Comme il voulut s'en retourner, le roi envoïa avec lui un prêtre du palais nommé Zacarie, qui revint un an après

An. Egin.

Digitized by Google

après, & arriva à Rome au mois de Decembre 800. le même jour que le pape s'étoit justifié publiquement. Zacharie étoit accompagné de deux moines, envoïez par le patriarche de Jerusalem, qui apportoient au roi Charles les clefs du saint sepulchre & du calvaire avec un étendart. Le roi les reçut favorablement, les retint quelques jours auprès de lui; & quand ils voulurent s'en retourner, il les renvoïa avec des presens. Il étoit en commerce d'amitié avec le calife Aaron maître de l'Orient, à qui quatre ans auparavant il avoit envoïé deux ambassadeurs, accompagnez d'un Juif nommé Isaac. Les ambassadeurs moururent en chemin, mais Isaac revint en 801. & aborda à Pise comme l'empereur Charles étoit en Italie. Il amenoit avec lui un Persan ambassadeur d'Aaron, un élephant & d'autres presens de parfums & d'étoffes précieuses. Le calife Aaron préferoit l'amitié de Charles à celle de tous les princes, & disoit qu'entre eux il n'y avoit que lui qui meritât d'être honoré; c'est pourquoi les ambassadeurs que le roi avoit envoïez au saint sepulchre avec des presens, étant venus le trouver: non seulement il leur permit ce qu'ils demandoient, mais il accorda au roi d'avoir le saint lieu en sa puissance; & c'est sans doute ce que signifioit l'étendart & les clefs envoïées par le patriarche de Jerusalem.

AN. 801.

Ann. Egin.

Id. in vita p. 99.

XXIII. Nice, foible empereur. Mort d'Irene.

L'imperatrice Irene aïant envoïé en France un ambassadeur pour confirmer la paix, l'empereur Charles envoïa de son côté Jessé évêque *Ann. Egin.*

d'Amiens, & le comte Helingaud pour conclure
AN. 802. le traité. Comme ils étoient à C. P. Nicephore
Theoph. an. 1. Nicéph. p. 402. patrice & logothete general, ou grand tréforier, aïant gagné pluſieurs autres patrices, ſe fit déclarer empereur, & renferma dans le grand palais Irene ſa bienfactrice. C'étoit le lundi trente-un d'Octobre 802. indiction onziéme ; & le même jour Nicephore fut couronné dans la grande égliſe, chargé des maledictions de tout le peuple, pour ſon inſigne perfidie. Enſuite aïant tiré d'Irene la connoiſſance de tous les tréſors de l'empire : il la relegua dans l'iſle du prince, en un monaſtere qu'elle avoit bâti : d'où il l'envoïa au mois de Novembre par un temps très-rude en l'iſle de
p. 405. Leſbos, & l'y fit garder étroitement ſans permettre à perſonne de la voir. Elle y mourut le neuviéme d'Août ſuivant, pendant la même onziéme indiction, l'an 803. après avoir regné cinq ans ſeule.

La même année 803. le mercredi dix-neuviéme de Juillet, le patrice Bardane, ſurnommé le Turc, gouverneur de Natolie, fut déclaré empereur malgré lui, par les troupes du païs. Il s'avança juſques à Chryſopolis, & aïant eſſaïé pendant huit jours d'entrer à C. P. voïant qu'on ne vouloit pas le recevoir, il ſe retira. Alors touché de la crainte de Dieu, & ne voulant pas faire pour ſon interêt égorger les Chrétiens : il envoïa à Nicephore, & en obtint des lettres, portant qu'il ne ſouffriroit aucun dommage, ni lui, ni tous ceux de ſon parti. Cette ſauve-garde fut ſouſcrite non-ſeule-

Digitized by Google

ment par Nicephore, mais par le patriarche Taraiſe & tous les patrices. Bardane aïant ainſi ſes ſûretez, prit l'habit monaſtique, & ſe retira en l'iſle Prothé, où il avoit bâti un monaſtere: mais Nicephore le dépoüilla de ſon bien, & reduiſit en ſervitude les principaux de ſon parti. Enſuite il envoïa des Lycaoniens avec ordre d'entrer de nuit dans l'iſle Prothé, & de crever les yeux à Bardane, comme à ſon inſçu, puis ſe réfugier dans l'égliſe. Le patriarche, le ſenat & tous les gens de bien en furent ſenſiblement affligez. Mais Nicephore jura de faire mourir les magiſtrats des Lycaoniens, feignant de vouloir vanger Bardane: car il étoit ſouverainement hypocrite, & c'étoit ſon plus grand talent. AN. 803.

XXIV. Affaire de Frioul. *Sigon. de regn. Ital. lib.* IV.

Veniſe étoit alors gouvernée par un duc & des tribuns annuels. Le duc nommé Jean pour faire ſa cour à l'empereur Nicephore, voulut faire un grec nommé Chriſtofle évêque d'Olivolo, une des iſles qui compoſent Veniſe & où eſt encore l'égliſe principale. Les tribuns s'oppoſerent à l'ordination de Chriſtofle, & prierent Jean patriarche de Grade de ne le pas conſacrer. Il fit plus, car même il l'excommunia: de quoi le duc de Veniſe fut tellement irrité, qu'il mena une flotte contre Grade, & l'aïant priſe d'emblée, il précipita le patriarche d'une tour très-haute.

Paulin patriarche d'Aquilée aïant appris cette violence aſſembla auſſi-tôt un concile à Altino ville autrefois épiſcopale, mais alors dépendante d'un autre ſiege. De ce concile Paulin écrivit à

V. Coint. 803. to. 7. Conc. p. 1187.

AN. 803. l'empereur Charles une lettre ſynodale, où il ſe plaint que des prêtres ont été battus & laiſſez demi morts, d'autres même tuez; l'exhortant à en faire juſtice, comme l'unique protecteur de l'égliſe: afin que l'exemple d'une juſte ſeverité arrête le cours de ces excez, qui n'étoient que trop frequens. On ne ſçait point le ſuccès, de cette affaire: ſinon qu'à la place de Jean, les tribuns de Veniſe firent élire Fortunat patriarche de Grade à qui le pape Leon envoïa le pallium avec une lettre dattée du 21. de Mars indiction onziéme, qui eſt l'an 803. la troiſiéme année de l'empereur Charles. Ainſi l'on voit que depuis ſon couronnement le pape dattoit des années de ſon regne comme auparavant du regne des empereurs de C. P.

XXV. Suppreſſion des corévêques.

On croit que cette même année Paulin comme légat du pape Leon, préſida à un grand concile que l'empereur Charles fit tenir à Aix-la-Chapelle, & qui commença dès la fin de l'année précedente 802. De ce concile il nous reſte un capitulaire de ſept articles: dont les plus importans ſont ceux qui regardent les corévêques. L'empereur y parle ainſi: Nous avons été ſouvent fatiguez des plaintes qui nous ont été faites des corévêques non une, deux ou trois fois, mais très-ſouvent, & non ſeulement par le clergé, mais par les laïques. Les prêtres, les diacres & les ſoudiacres ordonnez par les évêques ne vouloient point reconnoître ceux que les corévêques prétendoient avoir ordonnez: les laïques ne vouloient point entendre

Baluz. not. in capit. p. 1058. to. 1. p. 379.

c. 4. VII. Cap. 200. al. 187.

les offices de ces prêtres, ni que leurs enfans fussent confirmez par les corévêques. AN. 803.

Pour terminer cette dispute nous avons résolu de consulter le saint siege suivant les canons, qui ordonne d'y porter les causes majeures; & nous avons envoïé l'archevêque Arnon au pape Leon, pour lui proposer entr'autres cette question: afin que nos évêques pussent la decider suivant son autorité. Il nous a rapporté de la part du pape, que cette question avoit déja été jugée plusieurs fois par ses prédecesseurs, & par des conciles; & que les corévêques n'ont le pouvoir, ni d'ordonner des prêtres, des diacres & des soudiacres, ni de dédier des églises, consacrer des vierges, donner la confirmation, ou faire aucune fonction épiscopale; & que tout ce qu'ils ont prétendu faire par attentat, doit être fait de nouveau par des évêques légitimes, sans craindre de réïterer ce qui est nul. Enfin que le pape ordonnoit de condamner tous les corévêques, & les envoïer en exil. Mais il a trouvé bon que nos évêques les traitassent plus doucement, & ils les ont mis au rang des prêtres: à la charge de n'entreprendre à l'avenir aucune fonction épiscopale, sous peine de déposition. C'est ce qui a été ordonné au concile tenu à Ratisbonne par l'autorité du pape, & on y a declaré que les corévêques n'étoient point évêques, parce qu'ils n'avoient été ordonnez ni pour un siege épiscopal, ni par trois évêques.

L'empereur continuë: Nous avons ordonné, de l'avis du pape Leon, de tous nos évêques & nos autres sujets, qu'aucun corévêque ne pourra c. 5. VII. Cap 42.

Digitized by Google

AN. 803. donner la confirmation, ordonner des prêtres, des diacres ou des soudiacres, donner le voile à des vierges, faire le saint chrême, consacrer des églises ou des autels, ou donner la benediction au peuple à la messe publique : le tout sous peine de nullité, & de déposition de tout rang ecclésiastique pour le corévêque, parce que toutes ces fonctions sont épiscopales, & que les corévêques ne sont que prêtres. C'est pourquoi les évêques confirmeront ou ordonneront de nouveau ceux à qui ils avoient imposé les mains, & ainsi du reste, sans crainte de réïterer les sacremens. Cette discipline est conforme à celle des anciens conciles d'Ancyre & de Neocesarée, où les corévêques ne sont mis qu'au rang des prêtres, & le canon d'Antioche bien entendu ne leur donne pas d'avantage. Mais l'ordonnance du concile d'Aix-la-Chapelle n'eut pas si tôt son effet ; & l'usage des corévêques dura encore plus d'un siecle : ce ne fut que vers le milieu du dixiéme qu'ils cesserent en Orient & en Occident. Il étoit difficile de les contenir dans leurs bornes, & les évêques ignorans ou negligens se déchargeoient volontiers sur eux.

t. VII. 424.

Sup. liv. x. n. 16. 17.
Ancyr. c. 16. Neoc. c. 14. Ant. c. 10. sup. XII. n. 13.
V. Morin. ordin. Exer. IX. c. 2. 6.

Boll. to. 1. p. 713.

Le patriarche Paulin mourut peu de temps après, c'est-à-dire, l'an 804. l'onziéme de Janvier, jour auquel il est honoré comme saint. Il reste de lui plusieurs écrits, dont les principaux sont le traité de la Trinité contre Felix & Elipand nommé *sacrosillabus*. Les trois livres contre Felix. Le livre des instructions salutaires adressé à un comte, qui a passé long-temps sous le nom de saint Augustin. On dit que Paulin disoit souvent des

to. 7. conc. p. 1822. ap. Alcuin. p. 1873. De salut. doc. to. 6. Aug. ap. p. 193.

Digitized by Google

hymnes, principalement aux messes basses & vers la consécration.

AN. 803.

Sur la fin de l'an 803. l'empereur Charles tint un parlement à Wormes, où l'on rapporte une requête qui lui fut présentée par tout le peuple de ses états, contenant en substance : Nous prions tous à genoux votre majesté, que desormais les évêques ne soient point contraints d'aller à l'armée, comme ils l'ont été jusques à present. Mais quand nous marcherons avec vous contre l'ennemi, ils demeureront dans leurs diocéses, occupez de leur sacré ministere, & prieront pour vous & pour votre armée, chantant des messes & faisant des processions & des aumônes. Car nous en avons vû de blessez & de tuez dans les combats. Dieu sçait avec quelle fraïeur ; & ces accidens sont cause que plusieurs fuïent devant l'ennemi. Ainsi vous aurez plus de combattans, s'ils demeurent dans leurs dioceses ; car plusieurs personnes sont occupées à le garder, ils nous aideront plus par leurs prieres, levant les mains au ciel comme Moïse. Nous ne voulons donc point permettre qu'il en vienne avec nous, sinon deux ou trois bien instruits & choisis par les autres : pour donner la bénédiction, & reconcilier ceux qui se trouvent en peril. Nous demandons la même chose à l'égard des prêtres ; qu'ils ne viennent à l'armée que par le choix de leurs évêques ; & qu'ils soient tels pour la science & pour les mœurs, que nous en puissions tous être assurez. Nous déclarons toutefois, que nous ne le deman-

Valesius. de reb. ec. c. 15.

XXVI. Evêques dispensez de la guerre.

Ann. Met. 803.

Cap. to. 1. p. 405.

Lib. VI. c. 370.

prieres, & dit au chambellan, qu'il le suivroit sitôt qu'il auroit achevé ; & se fit appeller jusques à trois fois. L'empereur lui en aïant fait des reproches, il répondit : C'est que j'ai crû devoir preferer Dieu aux hommes & à vous-même : comme vous me l'avez recommandé en me chargeant de l'épiscopat. L'empereur repliqua : Je vous trouve tel que je vous croïois, & je n'écouterai plus de plaintes contre vous. S. Ludger demandoit une telle attention en la recitation de l'office divin : que le disant la nuit dans sa chambre avec ses clercs, parce qu'un d'eux se baissa pour accommoder le feu & empêcher la fumée, il le mit en penitence pour quelques jours.

Anon. c. 33.

Dans sa derniere maladie, il continuoit ses exercices de pieté, disant la messe presque tous les jours, & il prêcha en deux églises la veille de sa mort. Elle arriva l'an 809. le 26. de Mars, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il fut mis en dépôt dans son église jusqu'à la venuë de son frere Hildegrin évêque de Châlons, qui l'enterra à son monastere de Verden le 25. d'Avril. Le successeur de saint Ludger dans le siege de Mimigerneford fut Gerfrid son neveu, à qui succeda Altfrid qui écrivit la vie du saint sur ce qu'il en avoit appris de son frere l'évêque Hildegrin, de sa sœur Heriburge religieuse, de son neveu l'évêque Gerfrid, & de quelques autres.

Martyr. R. 26. Mart.

Prolog. Vitæ.

XXXII. Conciles de Cliffe.

En Angleterre, Adelard de Cantorberi tint vers le même temps deux conciles de sa province à Cliffe, alors nommé Cleveshou. On rapporte le premier

Digitized by Google

envoïeront leurs vaſſaux bien armez avec nous ou à nos ordres ; & prieront pour nous & pour notre armée. Car les peuples & les rois qui ont permis aux prêtres de combattre avec eux, n'ont pas eu l'avantage dans leurs guerres, comme nous ſçavons qu'il eſt arrivé en Gaule, en Eſpagne & chez les Lombards. En faiſant le contraire nous eſperons obtenir la victoire contre les païens, & enſuite la vie éternelle. AN. 803.

L'empereur déclare encore, que par cette défenſe il ne prétend diminuer, ni la dignité des évêques ni les biens des égliſes ; qu'il les honorera d'autant plus, qu'ils obſerveront plus fidelement les regles de leur profeſſion, & qu'il défend aux laïques de poſſeder aucun bien d'égliſe qu'à droit de precaire. Il s'étend fortement ſur cette défenſe. On voit par là & par la proteſtation contenuë dans la requête, ce qui engageoit les évêques à porter les armes : ils craignoient que poſſedant de grandes terres ils ne fuſſent regardez comme inutiles à l'état, s'ils ne fourniſſoient des troupes pour les armées, comme les autres ſeigneurs ; & que des laïques ne s'emparaſſent de leurs biens, ſous prétexte de faire le ſervice : & s'ils ne conduiſoient leurs troupes en perſonne, ils ſe voïoient mépriſez par les Francs, nation toute guerriere, chez qui il n'y avoit que les ſerfs & les perſonnes viles, qui ne portoient point les armes. VII. cap. 142.

Le patriarche Fortunat, craignant la violence de Jean duc de Veniſe, & de ſon fils Maurice, XXVII. Second voïage du pape vers Charles. Sigon.

A N. 806. le Bosphore au monastere qu'il avoit fondé dans l'église de tous les martyrs, & il est honoré entre les saints. On célebroit sa fête à C. P. sous son successeur dès l'an 813.

Martyr. R. 25. Febr. Theoph. p. 424. B.

Vita S. Niceph. n. 21. Boll. to. 7. p. 108. Vita Plat. c. 6.

Après sa mort l'empereur Nicephore consulta sur le choix du successeur, les plus considerables entre les évêques, les moines & le senat : entre autres S. Platon & S. Theodore Studite. S. Platon donna son suffrage par écrit, & rompit même sa retraite & son état de reclus, pour aller trouver de nuit un moine parent de l'empereur, mais son

Epist. 16. avis ne fut pas suivi. Nous avons la réponse de saint Theodore, où il s'excuse de nommer aucun sujet particulier : mais il exhorte l'empereur à choisir non-seulement entre les évêques & les abbez, mais encore entre les stylites & les reclus. Ce qui montre que l'observance des stylites continuoit trois cens cinquante ans après S. Simeon leur auteur. L'empereur se détermina sur Nicephore, qui avoit été secretaire de ses prédecesseurs : & il fut élu d'un commun consentement

Theoph. p. 407. du clergé & du peuple : mais Platon & Theodore Studite s'y opposerent fortement, soutenant qu'il

Sup. liv. XLIV. n. 24. ne falloit pas élever tout d'un coup un laïque à l'épiscopat Ils craignoient sans doute, que cet exemple ensuite de celui de Taraise, ne fût d'une dangereuse consequence. L'empereur en fut tellement irrité, qu'il fit enlever Platon, & le tint vingt-quatre jours dans une étroite prison, après quoi il lui permit de retourner à son monastere. Il fit emprisonner quelques-uns des moines, il

Digitized by Google

en fit mettre à la queſtion : & il vouloit les chaſſer de C. P. mais on l'en détourna en lui repreſentant, que l'entrée de Nicephore dans le ſiege patriarchal ſeroit odieuſe, ſi, à ſon occaſion, on détruiſoit une communauté de ſept cens moines qui vivoient ſous la conduite de Theodore. Nicephore fut donc ordonné patriarche le jour de Pâques, douziéme d'Avril 806. AN. 806.

Il étoit né à C. P. vers l'an 758. ſon pere Theodore étant ſecretaire de l'empereur Conſtantin Copronyme, fut accuſé d'honorer les images : ce qu'il avoüa franchement, & après les menaces & les coups, il fut privé de ſa charge & envoïé en exil. Il en fut rappellé & encore éprouvé par des tourmens : mais comme il demeuroit attaché à la tradition de l'égliſe, l'empereur le relegua à Nicée où il mourut. Sa femme Eudocie, qui l'avoit toujours ſuivi, éleva avec grande ſoin le jeune Nicephore ſon fils, & embraſſa enfin la vie monaſtique. Nicephore exerça la même charge de ſecretaire que ſon pere, ſous le regne de Conſtantin & d'Irene, & il en fit la fonction dans le ſeptiéme concile. *Vita c. 1.* *Act. 2. p. 99. B.*

Il avoit joint à la connoiſſance de la religion, celle des ſciences profanes ; & ſçavoit la grammaire, la rhétorique & toutes les parties des mathematiques & de la philoſophie. Voulant éviter le tumulte des affaires, il fonda un monaſtere dans un lieu ſterile & deſagréable, où il ſe retira, ſans toutefois embraſſer la vie monaſtique : s'occupant à la priere & à l'étude ; & s'exerçant à *c. 2.*

A N. 806. l'humilité & à toutes les vertus. Mais il fut obligé de quitter cette retraite, par ordre de l'empereur & de l'imperatrice, pour prendre la conduite du grand hôpital de C. P. il étoit retourné à sa solitude, quand l'empereur Nicephore le fit venir pour accepter la dignité de patriarche, ce qu'il fit avec beaucoup de repugnance : & avant son ordination, il voulut recevoir l'habit monastique. Staurace, fils de l'empereur, couronné au mois de Decembre 803. coupa de sa main les cheveux au patriarche, qui reçut tous les ordres par degrez, & enfin le sacerdoce. Pendant sa consecration il tenoit à la main un écrit qu'il avoit composé pour la défense de la foi, & après la cérémonie il le mit en dépôt derriere l'autel.

XXXIV. Affaires de France.

Capit. to. 1. p. 394.

V. coint. an. 806. n. 29. 35.

art. 15.

En Occident la même année 806. l'empereur Charles déja vieux, fit à Thionville dans l'assemblée des seigneurs, le partage de ses états ; pour être observé après sa mort entre ses trois fils, Charles, Pepin, & Louis. Il n'y est parlé ni de l'empire, ni du duché de Rome qui y étoit attaché, parce que l'empereur s'en reservoit la disposition : mais il recommande sur toutes choses aux trois freres de prendre tous ensemble la défense de l'église de saint Pierre, comme son aïeul Charles & Pepin son pere : de conserver les droits de toutes les autres églises de leur obéissance, & laisser aux pasteurs & aux autres titulaires la liberté d'en joüir. S'il arrive entre les freres quelque differend pour les limites, qui ne puisse être reglé sur les dépositions des témoins : il sera ter-

Digitized by Google

miné par le jugement de la croix, sans en venir au combat. Ce jugement de la croix passoit pour ecclesiastique, & je l'ai déja expliqué. Le testament de l'empereur Charles fut confirmé par le serment des seigneurs François, & envoïé à Rome par Eginart, afin que le pape Leon y souscrivît, comme il fit. A N. 806. *An. Egin. 806.*

Vers le même temps l'empereur Charles écrivit au pape en faveur de Fortunat archevêque de Grade, chassé par la persecution des Venitiens & des Grecs. Car Venise étoit divisée; & l'empereur Nicephore avoit envoïé une flote dans la mer Adriatique commandée par le patrice Nicetas, pour soutenir le parti de Jean, duc de Venise & de son fils Maurice. Fortunat sur cette nouvelle abandonna Grade, dont un diacre nommé Jean se mit en possession, avec le titre de patriarche. L'empereur Charles prioit donc le pape de donner à Fortunat l'église de Pole en Istrie, vacante depuis peu, par la mort de l'évêque Emilien. Car l'Istrie étoit sous la domination des François. Le pape l'accorda, à la charge que si Fortunat recouvroit son siege de Grade, il rendroit l'église de Pole, sans rien retenir de ses biens. Il ajoute par apostille: Comme vous travaillez à conserver la dignité de Fortunat, nous vous prions d'avoir aussi soin de son ame: ensorte que la crainte qu'il a de vous, l'oblige à se mieux acquitter de son devoir. Ce que nous avons appris de sa conduite n'est pas digne d'un archevêque; & nous l'avons appris même de *An. Egin. 806. Ann. Bert. ad. Coint. an. 806. n. 9.* *Leo ep. 11. to. 7. Conc. p. 1125.*

AN. 807. France. Demandez à vos fideles serviteurs, vous en sçaurez la verité : car ceux qui vous en disent du bien, sont gagnez par presens. Nous n'en parlons que par l'affection que nous avons pour votre salut. Vous pouvez interroger l'archevêque Hildebalde, & le chancelier Ercanbalde. C'est Archambaud nommé ailleurs notaire de Charles.

Ann. Loisel. & Egin. an. 801.

XXXV. Translation de saint Cyprien.

L'empereur Charles étant à Aix-la-Chapelle l'an 807. reçut un ambassadeur du Calife Aaron, accompagné de deux moines de Jerusalem, George & Felix, envoïez par le patriarche Thomas. La même année arriverent en France les reliques de saint Cyprien : Car des ambassadeurs que l'empereur Charles avoit envoïez à Aaron, passerent en revenant par l'Afrique ; & voïant Carthage ruinée & les sepulchres des Martyrs abandonnez : prierent le Calife de leur permettre d'enlever des reliques de saint Cyprien. Ce qu'il leur accorda volontiers, comme une chose qu'il estimoit peu, & qui feroit grand plaisir à Charles. Les ambassadeurs prirent donc les os de saint Cyprien, ceux de saint Sperant, un des martyrs Scillitains, & le chef de saint Pantaleon. S'étant embarquez ils arriverent heureusement à Arles : où laissant les reliques scellées, ils allerent en diligence trouver l'empereur, pour lui rendre compte de leur voïage. Il eut bien de la joïe de l'arrivée de ces reliques si précieuses, & ordonna qu'on les gardât à Arles, jusques à ce qu'il bâtit dans son roïaume quelque église magnifique,

Egin. Ann.

Ado. chr.

Id. Martyrol. 14. Sept.

Ageb. Carm.

Sup. liv. v. n. 3

Digitized by Google

où elles repoſaſſent dignement. Mais diverſes raiſons aïant fait differer cet ouvrage, Leidrade archevêque de Lyon, pria l'empereur de lui permettre d'y faire apporter ces reliques, & l'aïant obtenu, il les mit dans l'égliſe cathedrale derriere l'autel. AN. 807.

XXXVI. Leidrade archevêque de Lyon.

Leidrade étoit né dans le Norique, & avoit été emploïé avec Theodulphe, évêque d'Orleans, à viſiter en qualité d'envoïé du prince, ce que nous appellons aujourd'hui le Dauphiné, la Provence & le Languedoc. Vers l'an 798. il ſucceda dans le ſiége de Lyon à Adon, dont le neveu Illduin qui lui avoit été deſtiné pour ſucceſſeur, ne fut point ordonné évêque, & embraſſa la vie monaſtique dans l'iſle de Lerins. Leidrade pendant tout ſon pontificat fit pluſieurs grandes choſes pour ſon égliſe : comme il paroît par une lettre de lui à l'empereur Charles, où il dit : Vous m'avez engagé au gouvernement de l'égliſe de Lyon tout indigne que j'en étois, & en m'y envoïant vous m'avez recommandé de reparer les maux qu'on y avoit commis par négligence. Car cette égliſe manquoit de beaucoup de choſes, tant au dedans qu'au dehors, pour les offices divins, pour les bâtimens, & les meubles néceſſaires. Ecoutez ce que j'ai fait depuis que j'y ſuis venu, avec l'aide de Dieu & la vôtre. Je ne vous le dis par aucun déſir d'augmenter mon bien, Dieu m'en eſt témoin, mes infirmitez font, que je n'attends tous les jours que la mort. Je vous le repreſente, ſeulement afin que ſi j'ai fait quel-

Theod. carm. ad judic. lib. 1.

Ceint. an. 798. n. 10.

Ado. Chr. poſt an. 796.

Ap. Ageb. to. 2. p. 125.

Digitized by Google

que choſe bien & ſelon votre intention, il ne ſoit pas détruit après mon decès.

J'ai fait tout mon poſſible afin d'avoir les clercs néceſſaires pour faire l'office, & graces à Dieu j'en ai une bonne partie. Pour cet effet vous m'avez fait rendre des revenus qui avoient appartenu autrefois à l'égliſe de Lyon : auſſi l'ordre de la pſalmodie y eſt rétabli, ſuivant l'uſage de votre palais. Car j'ai des écoles de chantres, dont la plûpart ſont aſſez inſtruits pour en inſtruire d'autres. J'ai encore des écoles de lecteurs non-ſeulement pour lire les leçons de l'office, mais encore pour méditer les livres divins. Il y en a qui entendent déja en partie le ſens ſpirituel des évangiles : la plûpart ſçavent celui des prophetes, des livres de Salomon, des pſeaumes & même de Job. J'ai travaillé auſſi, autant que j'ai pu, à faire écrire des livres pour cette égliſe, je l'ai fournie d'habits ſacerdotaux & de vaſes ſacrez.

Je n'ai point ceſſé autant qu'il m'a été poſſible de reparer les égliſes. J'ai couvert de nouveau & relevé en partie les murs de la grande égliſe dediée à ſaint Jean. J'ai recouvert celle de ſaint Etienne, rebâti celles de ſaint Niſier & de ſainte Marie : j'ai reparé une des maiſons épiſcopales preſque ruinée, & j'en ai bâti une autre pour vous y recevoir, ſi vous veniez en ces quartiers. J'ai bâti un cloître pour les clercs, où ils demeurent tous dans une chambre commune. J'ai encore reparé pluſieurs égliſes dans la ville de Lyon

Lyon. Celle de saint Eulalie où étoit un monastere de filles : celle de S. Paul : le monastere des filles de S. Pierre, où est enterré saint Anemond martyr, & fondateur de cette maison ; & il y a maintenant trente-deux religieuses vivant selon la regle. J'ay préparé le monastere roïal de l'Isle-Barbe, où sont maintenant quatre-vingt-dix moines vivant selon la regle. Nous avons donné à l'abbé pouvoir de lier & de délier, comme ont eu ses prédecesseurs, que les notres envoïoient dans les lieux où ils ne pouvoient aller, pour veiller à la conservation de la foi, contre les héresies. Ils avoient même soin du gouvernement de l'église de Lyon, pendant la vacance du siege. On voit dans cette lettre le dessein que Leidrade avoit de se retirer, & qu'il exécuta après la mort de Charles. Cependant on y peut remarquer deux parties considerables du rétablissement de la discipline, les écoles & les monasteres.

Sup. liv. XXXIX. n. 35.

J'ay parlé des écoles à l'occasion d'Alcuin : il faut aussi parler de S. Benoist d'Aniane, le restaurateur de la discipline monastique. Il étoit de la nation des Goths, & nâquit vers l'an 750. Dès sa premiere jeunesse, son pere qui étoit comte de Maguelone, le mit au service du roi Pepin, dont il fut échanson, & il s'attacha ensuite au roi Charles. Desors il conçut le dessein de quitter le monde, & s'exerça pendant trois ans à veiller, à jeûner & à reprimer sa langue. Enfin se trouvant en danger de se noyer, il confirma par un vœu sa résolution ; & aïant tout preparé, il par-

XXXVII. Saint Benoist d'Aniane. *Acta SS. Ben. tom. 5. p. 194.*

tit de chez lui comme pour aller à Aix-la-Chapelle où étoit la cour, mais il s'arrêta en chemin au monastere de saint Seine, d'où il renvoïa ses gens, & y embrassa la vie monastique. C'étoit l'année que le roi Charles soumit l'Italie, c'est-à-dire, en 774.

Etant moine il commença à faire à son corps une rude guerre. Il ne se nourrissoit que d'un peu de pain, & craignoit le vin comme un poison. Il dormoit peu, & quelquefois sur la terre nuë. Il passoit souvent la nuit en prieres nuds pieds par le plus grand froid, demeuroit plusieurs jours sans rompre le silence. Il avoit le don des larmes. Il portoit les plus méchans habits de la communauté, & ne changeoit de tunique que rarement, souffrant patiemment la vermine, qui s'y mettoit en abondance. Il raccommodoit les trous de sa cuculle, qui étoit l'habit de dessus, avec des piéces d'une autre couleur, ce qui le rendoit le mépris des autres moines, qui crachoient sur lui, le poussoient, & le traitoient d'insensé. L'abbé vouloit l'obliger à se traiter moins durement, mais il ne put se resoudre à lui obéïr. Il disoit que la regle de saint Benoist étoit faite pour les commençans & les foibles, & s'efforçoit de remonter à celle de saint Basile & de saint Pacôme ; mais voïant que cette perfection auroit peu d'imitateurs, il revint à la regle de saint Benoist, s'y affectionna avec ardeur, & s'efforça d'y ramener ses confreres.

Aïant été fait célérier, il s'acquitta parfaite-

Digitized by Google

ment de cette charge, & gagna le cœur de l'abbé: qui étant mort au bout de cinq ans, Benoiſt fut élû tout d'une voix abbé de S. Seine. Mais voïant trop de difference entre les mœurs de ces moines & les ſiennes: il retourna promptement en ſon païs, & ſe retira dans une terre de ſon patrimoine ſur un ruiſſeau nommé Aniane. Là près d'une chapelle de ſaint Saturnin, il bâtit un petit monaſtere avec quelques autres ſolitaires: dont le principal fut un ſaint homme aveugle nommé Vitmar, qui lui avoit conſeillé de quitter le monde dès le commencement de ſa converſion. Benoiſt fit ce premier établiſſement vers l'an 780. & y paſſa quelques années dans une grande pauvreté, demandant à Dieu jour & nuit le rétabliſſement de la diſcipline monaſtique.

Il y avoit dans le voiſinage trois hommes de grande vertu, Attilion, Nibridius, & Annien, qui ſans ſçavoir la regle, vivoient en ſaints religieux: & aïant connu Benoiſt, ils le prirent en grande affection. On croit que Nibridius eſt le même que Nifridius, depuis abbé de la Graſſe ou d'Urbion, archevêque de Narbonne. Pluſieurs dans les commencemens venoient avec ardeur ſe ranger ſous la conduite de Benoiſt: mais la nouveauté de ſon genre de vie les décourageoit, quand on les obligeoit à prendre le pain au poids, & le vin par meſure; & ils rentroient dans le monde. Benoiſt en fut troublé, & vouloit retourner à ſon monaſtere, c'eſt-à-dire, à S. Seine. Il conſulta Attilion, à qui il avoit re-

cours en toutes ſes peines ; & celui-ci dit que c'étoit une tentation, & l'encouragea à pourſuivre ſon deſſein. Il continua donc dans le même lieu, avec quelque peu de moines que ſa réputation lui attira : & à qui il montroit l'exemple de tout ce qu'il leur faiſoit pratiquer. Ils travailloient de leurs mains, & ne vivoient ordinairement que de pain & d'eau, ne bûvant du vin que les dimanches & les grandes fêtes ; & mangeant quelquefois du lait, que les femmes du voiſinage leur portoient. Ils n'avoient ni métairie, ni vigne, ni bétail, ni chevaux ; mais un ſeul aſne pour les porter au beſoin. *c.* 14.

Cependant leur multitude croiſſoit, & la vallée où Benoiſt s'étoit établi d'abord étant fort étroite, il commença à bâtir un peu plus loin un monaſtere nouveau par le travail de ſes moines : où quelquefois il prenoit part avec eux, & quelquefois il leur préparoit à manger. Le monaſtere fut grand, mais les bâtimens pauvres & couverts de paille : car il ne les vouloit pas autrement. L'égliſe fut dédiée à la ſainte Vierge ; & il ne voulut y avoir ni calices d'argent ni chaſubles de ſoye : du commencement les vaſes ſacrez n'étoient que de bois, puis de verre, & enfin d'étain. Toutefois il ſe relâcha enſuite de cette rigueur, pour l'ornement de l'égliſe. On donna beaucoup au nouveau monaſtere d'Aniane : Benoiſt recevoit les terres, mais non pas les ſerfs dont elles étoient alors peuplées, & il les faiſoit mettre en liberté. On ne le vit jamais affligé pour aucune *c.* 19.

Digitized by Google

perte qu'il eût faite : jamais il ne redemanda ce qu'on lui avoit dérobé : au contraire si le voleur étoit pris, il lui faisoit du bien & le renvoïoit secretement. Un homme qui enlevoit les chevaux du monastere fut arrêté, maltraité par les voisins, qui l'amenerent au saint abbé ; mais il le fit panser de ses blessures & le renvoïa. Un jour comme il marchoit, un frere qui l'accompagnoit reconnut un cheval du monastere, sur lequel un homme qu'ils rencontrerent étoit monté : il s'écria aussi-tôt, mais l'abbé le fit taire, disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il lui dit ensuite en particulier : Je l'ai aussi reconnu, mais je n'ai pas voulu faire un affront à cet homme.

L'exemple de Benoist excita plusieurs autres saints personnages à assembler des moines & à former leur vie sur ses instructions. Il leur servoit n. 15. de pere, & les assistoit pour le spirituel & le temporel : les visitoit souvent pour les encourager & les soutenir contre la crainte de la pauvreté & les autres obstacles : ainsi se formerent plusieurs monasteres dans le païs.

Celui d'Aniane croissoit toujours, & Benoist aidé par des ducs & des comtes, commença à y bâtir un église plus magnifique l'an 782. quator- n. 16. zième du roi Charles. Il renouvella aussi le cloître, mettant des colomnes de marbre dans les galeries, & changeant en tuile la paille des toits. Cette église fut dédiée à saint Sauveur ; & l'autel solide au dehors étoit creux au dedans, aïant des châsses qui contenoient des reliques, entr'autres

de la vraïe croix, & une épine de la sainte couronne. Les ornemens de cette église étoient par sept : sept chandeliers à sept branches, sur le modele de celui du tabernacle de l'ancienne loi, sept lampes devant l'autel, & sept autres dans le chœur, ensorte qu'aux grandes solemnitez l'église étoit magnifiquement éclairée. Il y avoit de grands calices d'argent, des habits précieux, & tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. Benoist assembla aussi dans son monastere quantité de livres, il établit des chantres & des lecteurs, il eut des grammairiens & des théologiens instruits dans la science des écritures, dont quelques-uns furent depuis évêques. Tels furent les commencemens du fameux monastere d'Aniane, qui subsiste encore dans le diocese de Montpellier.

La réputation de Benoist étant venuë jusques à la cour, il alla trouver le roi Charles ; & de peur que ses parens ou d'autres n'inquietassent ses successeurs, il mit son monastere sous la protection du roi, & obtint de lui un privilege ou immunité suivant l'usage du temps. Le roi donna même à Benoist des terres autour du monastere, le renvoïa avec honneur, & lui fit present de quarante livres d'argent que Benoist à son retour distribua aux monasteres du païs ; car la charité pour ces saintes maisons étoit sa vertu favorite. Il les visitoit souvent, leur faisoit part, chacun selon leurs besoins, de ce qu'il recevoit de la liberalité des fideles, & instruisoit les moines de leurs devoirs. Enfin il étoit le nourricier de tous les monasteres

Marculf. 1. c. 3. Sup. liv. XXXIX. c. 28.

Vita Ben. n. 28.

Digitized by Google

de Provence, de Gothie & de Novempopulanie, c'eſt-à-dire, de Languedoc & de Gaſcogne : tous l'aimoient comme leur pere, & le reſpectoient comme leur maître. Le grand ſoin qu'il prenoit des pauvres, faiſoit que chacun lui portoit ce qu'il lui vouloit donner. Il accompagnoit toujours l'aumône d'inſtruction ; & pour ſes moines, il leur parloit à toute heure, pendant les nocturnes en chapitre, au refectoire. Il nourriſſoit dans ſon monaſtere des clercs & des moines de divers lieux, à qui il donnoit un maître, pour les inſtruire dans les choſes ſaintes. En un mot ſa charité étoit ſans bornes ; il avoit la confiance de tous ſes diſciples, & étoit leur recours dans leurs tentations ; car ſon talent étoit merveilleux pour calmer les eſprits agitez de mauvaiſes penſées. n. 33.

Cependant il avoit un peu relâché de ſa premiere auſterité, jugeant impoſſible de la ſoutenir : mais il ne laiſſoit pas de travailler avec les autres à foüir la terre à labourer, à moiſſonner. Et nonobſtant la chaleur du païs, à peine permettoit-il à perſonne de boire un verre d'eau, avant l'heure du repas. Ils n'oſoient en murmurer : parce qu'il étoit encore moins indulgent pour lui, que pour les autres. Pendant le travail, en allant & en revenant, on n'ouvroit la bouche que pour chanter des pſeaumes. Depuis le jour de ſa converſion jamais il ne mangea de groſſe viande, mais en ſes maladies il prenoit du boüillon de volaille : ce qui montre qu'il la croïoit plus permiſe, n'étant pas défenduë nommément par S. Be- n. 33. Reg. 40.

noiſt. Il mettoit en pénitence ceux qui laiſſoient perdre quelque feüille de chou & quelque petit grain de légumes, tant il aimoit la pauvreté. Le nombre de ſes moines s'étant augmenté juſques à plus de trois cens, il fit faire un bâtiment long de cent coudées, & large de vingt, qui depuis contenoit plus de mille perſonnes; & il établit en divers lieux des cellules ou petits monaſteres, auſquels il donna des ſuperieurs particuliers: c'eſt ce que depuis on a nommé des prieurez.

XXXVIII. Benoiſt reforme pluſieurs monaſteres. c. 36.

D'ailleurs quelques évêques touchez de ſa reputation, lui demanderent inſtamment des moines pour ſervir d'exemples aux autres. Il en envoïa ainſi vingt à Leidrade archevêque de Lion, pour rétablir le monaſtere de l'Iſle-Barbe, & c'eſt à cette communauté qu'Alcuin écrivit ſous le nom de freres de Lion, pour les exciter à la perſeverance, & les prémunir contre les erreurs venuës d'Eſpagne: c'eſt-à-dire, la prétenduë adoption de Felix d'Urgel, & le baptême par une ſeule immerſion. Il condamne auſſi ceux qui mettoient du ſel au pain de l'euchariſtie. *Epiſt. 69. 70.*

Alcuin lui-même aïant oüi parler de Benoiſt, ſe lia d'une étroite amitié avec lui, & lui écrivit tant de lettres qu'on en fit un recueil particulier. Il en obtint vingt moines, par les moïens deſquels il fonda l'abbaïe de Cormery. Theodulfe évêque d'Orleans, demanda auſſi des moines à Benoiſt d'Aniane, pour le monaſtere de Mici ou de ſaint Meſmin, entierement déſolé pendant les guerres du roi Pepin, contre Gaifier duc d'Aquitaine. Il *Mirac. 6. Maxim. c. 3.*

n'y

n'y restoit plus de moines, & leurs logemens étoient occupez par des hommes séculiers & des femmes, ou changez en écuries & en chenils. Theodulfe entreprit donc de rétablir ce monastere, retira les biens usurpez, y en ajouta du sien, & Benoît lui envoïa quatre moines, qui assemblerent avec le temps une grande communauté. *Theod. Carm. lib. 2.*

On peut rapporter à ces reformes de monasteres plusieurs articles d'un capitulaire publié par l'empereur Charles à Thionville l'an 805. Il y est ordonné que ceux qui viennent au monastere, fassent leur noviciat, & demeurent ensuite dans la maison : pour apprendre parfaitement la regle, avant que d'être envoïez aux obediences du dehors. Ceux qui quittent le monde pour éviter le service du roi, doivent servir Dieu de bonne foi ; & ceux qui se consacrent à Dieu doivent choisir une des deux professions ; & vivre en clercs, suivant les canons, ou en moines, suivant la regle. On ne donnera point le voile aux jeunes filles, avant qu'elles soient en âge de faire un choix si important ; & elles feront le noviciat. On ne recevra point dans les monasteres trop de serfs, de l'un ou de l'autre sexe, pour ne pas rendre deserts les villages. Les communautez ne seront point plus grandes, que ce que chaque superieur pourra conduire par ses conseils, & des laïques ne gouverneront point l'interieur du monastere. *Tom. 1. p. 421. c. 13. 7. 10. c. 8. c. 9. c. 14. c. 11. c. 12. c. 15.*

La plus illustre colonie d'Aniane fut le monastere de Gellone, fondé par les liberalitez de

XXXIX. S. Guillaume du desert.

Vita tom. 5. Act. Ven. p. 73. Boll. 28. Maj. tom. 17. p. 809.

Guillaume duc d'Aquitaine qui s'y retira lui-même. Il étoit de la premiere nobleſſe des François, fils du comte Theodoric & d'Aldane, que l'on dit avoir été fille de Charles Martel. Il fut inſtruit dans les arts liberaux, la philoſophie & les ſaintes lettres, & dans les exercices du corps convenables à ſa naiſſance. Ses parens le recommanderent au roi Charles, pour ſervir continuellement dans le palais auprès de ſa perſonne; & ſa conduite y fut ſi ſage, que ſans attirer l'envie il acquit une grande reputation. Il étoit grand, bien fait de ſa perſonne, & brave; & le roi Charles lui donna le premier emploi de ſon roïaume, l'envoïant à la tête de ſes troupes s'oppoſer aux Sarrazins, avec le titre de duc d'Aquitaine. Il les chaſſa d'Orange, & remporta ſur eux de grandes victoires; en ſorte qu'ils n'oſerent plus revenir dans le païs.

Aïant ainſi rendu la paix à l'Aquitaine, il s'appliqua à y reparer les déſordres de la guerre. Il travailloit jour & nuit aux affaires publiques: tenoit la main à l'obſervation des loix, jugeoit les differends, protegeoit les pauvres & les foibles, & empêchoit les ſeigneurs d'abuſer de leur pouvoir, & d'opprimer leurs ſujets. Il prenoit un ſoin particulier des perſonnes & des lieux conſacrez à Dieu: honoroit les prêtres, juſqu'à ſe lever de ſon ſiege pour les recevoir; & donnoit tous les jours à l'autel des offrandes par leurs mains. Ses aumônes étoient immenſes. Il étoit liberal envers tous les monaſteres, mais il prote-

Digitized by Google

geoit principalement ceux que le roi Charles avoit fondez ou reparez, & leur donnoit des terres & des penſions.

Voulant en fonder un nouveau, il chercha un lieu convenable, & le trouva dans les âpres montagnes du territoire de Lodeve, à mi-chemin de cette ville à Montpellier. On le nommoit Val-Gelon; & c'étoit un déſert qui ne laiſſoit pas d'avoir de l'agrément & de la commodité. Il y fit bâtir tous les lieux reguliers: un oratoire, un refectoire, un dortoir, une infirmerie, un noviciat, une hôtellerie, un hôpital pour les pauvres, un four, une boulangerie & un moulin. Il mit la premiere pierre à l'égliſe, qui fut dédiée au Sauveur. Les bâtimens étant bien avancez, il y fit venir des moines d'Aniane, qui n'en eſt qu'à une lieuë, & dont l'abbé étoit ſon ami & ſon directeur. Il donna au nouveau monaſtere de grandes terres avec quantité de ſerfs & de troupeaux, de riches ornemens, & beaucoup d'or & d'argent. *Vita n. 10.* *Vita Ben. n. 42.* *Tom. 5. act. p. 88.*

On a encore la charte de cette fondation, dattée du dimanche quatorziéme de Février, la trente-quatriéme année du regne de Charles comme roi de Gothie, la quatriéme comme empereur, qui eſt l'an 804. Le duc Guillaume avoit deux ſœurs, Albane & Bertane, qui voulant conſacrer à Dieu leur virginité, prierent leur frere à genoux & avec larmes, de les offrir en ſa nouvelle égliſe pour comble de ſes offrandes. Il le fit, & c'eſt un exemple ſingulier de perſonnes adultes offertes par d'autres. Les deux ſaintes filles formerent un *Coint. an. 804. n. 44.* *Vita Villelmi. n. 11.*

Digitized by Google

petit couvent dont l'égliſe dédiée à S. Barthelemy ſubſiſte encore à vingt pas du grand monaſtere.

Le duc Guillame étoit au plus haut point de proſperité temporelle : comblé d'honneurs & de richeſſes, aïant pluſieurs enfans & une femme dont il étoit aimé, cheri de ſon prince & honoré de tous : il joüiſſoit du repos qu'il avoit procuré au païs par ſes victoires. Mais l'amour de Dieu lui rendoit inſipides tous les plaiſirs & toute la gloire du ſiécle. L'exemple de ſes ſœurs le touchoit, & il avoit honte de leur ceder en courage. La vie des moines de Gellone lui donnoit une ſainte jalouſie, & il ſe déplaiſoit à lui-même. L'empereur Charles l'aïant alors mandé pour quelque affaire importante, le reçut avec toute la joïe & l'affection poſſible ; & tous les ſeigneurs, particulierement ſes parens, lui témoignerent les mêmes ſentimens : mais il n'en fut point ébranlé, & s'affermit dans la réſolution de quitter tout le monde. Il crut devoir à l'empereur comme à ſon ami, de ne le pas faire ſans ſa permiſſion : il la demanda. Charles ne put la refuſer, ni retenir ſes larmes en l'accordant. Il voulut lui faire de grands preſens, mais le duc ne lui demanda qu'une relique de la vraïe croix, que le prêtre Zacharie lui avoit apportée l'an 800. de la part du patriarche de Jeruſalem : & l'empereur l'accompagna d'autres reliques. Le duc Guillaume eut encore de grands combats à livrer contre ſa famille, qui le vouloit retenir : mais enfin il quitta la cour & la France pour revenir en Aquitaine.

Sup. n. 21.

Digitized by Google

Paſſant en Auvergne, il vint à Brioude, & offrit ſes armes à S. Julien ſoldat & martyr.

Enfin il arriva au monaſtere de Gellone, où il entra nuds pieds, & revêtu d'un cilice ſous ſes habits précieux. Il offrit à l'égliſe les reliques qu'il apportoit, avec pluſieurs autres riches preſens: des livres, des calices d'or & d'argent, des ornemens d'or & de ſoïe, & les mit de ſa main ſur l'autel de ſaint Sauveur & ſur tous les autres au nombre de cinq, car chacun eut ſon offrande. Enfin il s'offrit lui-même dans le chapitre, où il pria les freres de le recevoir en leur ſocieté, pour y vivre ſelon la regle de S. Benoît. L'aïant accepté, ils preparerent tout pour ſa reception qui fut le jour de ſaint Pierre 29. de Juin, l'an 806. Quoique l'uſage du temps fût de ne prendre l'habit qu'après le noviciat: il le reçut d'abord, fit couper ſa barbe & ſes cheveux & les offrit à Dieu, ſuivant une ancienne céremonie. De ce jour il commença à vivre dans la même pauvreté & la même ſoumiſſion, que le moindre des moines.

Il fit achever les bâtimens du monaſtere encore imparfaits, & tailler dans le roc un chemin pour y arriver plus aiſément. Il fit dreſſer des jardins, planter des vignes, des oliviers, & d'autres arbres fruitiers & fut aidé dans ſes ouvrages par ſes deux fils Bernard & Gaucelin, & par les comtes voiſins. Pour lui il ſe preſentoit ſouvent devant l'abbé & ſes freres; & leur demandoit à genoux, d'oublier ſon ancienne dignité, de l'humilier de plus en plus, & lui donner les offices les plus bas &

Digitized by Google

les plus mépriſez. En effet il ſervoit à la cuiſine ; portoit l'eau & le bois, allumoit le feu, faiſoit cuire les herbes & les legumes, ſervoit à table, & nettoïoit la vaiſſelle, lui qui ſe faiſoit auparavant ſervir des mets les plus délicieux, par un grand peuple de domeſtiques. On lui donna auſſi la charge du moulin & de la boulangerie : & un jour comme il étoit preſſé de cuire le pain le four étant chaud, il en ôta le bois avec ſes mains, & emporta le charbon dans ſon ſcapulaire, n'aïant point trouvé ſous ſa main les inſtrumens néceſſaires ; & toutefois il n'en fut endommagé, ni en ſa perſonne, ni en ſes habits, ce qui paſſa pour un miracle. Mais depuis ce temps on ne lui permit plus d'exercer ces travaux ſerviles ; & on lui laiſſa la liberté de vaquer entierement à l'oraiſon & à la contemplation. Il faiſoit devant les autels cent genuflexions par jour, & autant la nuit ; & ſe plongeoit ſouvent dans l'eau la plus froide, même en hiver, avant ſa priere, & pour ſe preparer à la communion : quelquefois il s'y préparoit par la diſcipline, & ſe faiſoit foüeter de verges dans une chambre ſecrete par un frere ſon confident, en memoire de la paſſion de Notre-Seigneur. Il vêcut ainſi dans le monaſtere ſept ans ; & aïant averti de ſa mort prochaine l'empereur Charles, il mourut le 28. de Mai, & comme l'on croit l'an 812. Le monaſtere de Gellone a pris ſon nom, & s'appelle depuis long-temps S. Guillem du déſert. Diverſes égliſes honorent ſa memoire le jour de ſa mort.

Bell. tom. 17. p. 810.

Digitized by Google

XL. Monasteres d'Aquitaine.

Louis dernier fils de l'empereur Charles, & roi d'Aquitaine, travailla puissamment à rétablir dans son roiaume la discipline clericale & monastique. Pendant le désordre des regnes passez, le clergé de tout ce roïaume, qui s'étendoit depuis la Loire jusques aux Pyrenées, s'appliquoit moins au service de Dieu qu'aux exercices militaires: à monter des chevaux & lancer des traits. Louis fit venir des maitres de tous côtez pour enseigner le chant, les lettres divines & humaines, & le succès passa la créance. Sa plus grande inclination étoit pour les moines; & il l'auroit été lui-même à l'exemple de son grand oncle Carloman, si le roi Charles son pere ne l'eût empêché. Entre plusieurs monasteres qu'il fonda de nouveau, ou qu'il repara, on en nomme vingt-six, dont les plus connus sont, saint Filbert dans l'isle d'Hero ou Noirmoutier, Charroux, S. Maixant, Noüaillé, tous quatre dans le diocése de Poitiers, & sainte Radegonde, ou plûtôt sainte Croix dans la ville: Conques dans le diocése de Rodés, Menat & Manlieu en Auvergne, Moissac en Quercy, S. Chaffre dans le diocése du Puy, Solognac près de Limoges; Ourbion ou la Grasse, dans le diocése de Carcassonne; & enfin le monastere d'Aniane. La plûpart reconnoissent l'empereur Charles pour leur fondateur; & il est à croire que son fils Louis ne faisoit qu'executer ses ordres & ses conseils. A son exemple plusieurs évêques & plusieurs laïques relevoient les monasteres ruinez, & en fondoient de nouveaux.

Astron. Ducheſne, t. 2. p. 293. B.

V. Coint. an. 811. n. 29. 30. &c.

Digitized by Google

AN. 806.

Le roi Louis prit en affection particuliere saint Benoît d'Aniane, & le protegea contre ceux qui s'opposoient à sa reforme. Il écoutoit ses conseils, lui faisoit souvent des presens ; & se servit de lui pour rétablir plusieurs monasteres. A Menat en Auvergne, Benoît envoïa par son ordre douze moines, qui en attirerent environ soixante. Il en envoïa vingt à saint Savin en Poitou, & quarante à Masciac ou Massay en Berry. Le roi lui donna tous ces monasteres, afin de soulager celui d'Aniane trop nombreux pour la sterilité du lieu : & Benoît mit en chacun un abbé, retenant l'inspection sur tous.

Vita Ben. n. 43.

XLI. Schisme à Constantinople.

Cependant l'église de C. P. étoit en trouble. Le patriarche Taraise avoit dépose le prêtre Joseph, comme il a été dit, pour avoir donné la benediction nuptiale à l'empereur Constantin en son mariage illicite avec Theodote. Mais Joseph gagna les bonnes graces de l'empereur Nicephore ; en se rendant mediateur de l'accommodement entre lui & Bardane le Turc, qui avoit pris le titre d'empereur. Nicephore se mit donc en tête de faire rétablir Joseph dans ses fonctions. Le patriarche Nicephore le refusoit, ne pouvant se resoudre à casser le decret de son prédecesseur : mais l'empereur soutenoit, qu'il n'étoit pas nouveau de rétablir celui qu'un autre avoit dépose, & qu'il y avoit de la charité à pardonner. Enfin il pressa tant le patriarche, qu'il crut devoir ceder : craignant que sa fermeté ne portât l'empereur à quelque violence contre l'église. Le patriarche Nicephore

Sup. n. 1. 7.

Sup. n. 19.

Lib. Sinod. tom. 7. conc. p. 1192.

Vita Th. Stud. n. 43.

Digitized by Google

phore assembla donc un concile d'environ quinze évêques : ou par condescendance & par dispense il rétablit le prêtre Joseph dans ses fonctions. On croit que c'étoit l'an 806. AN. 806.

Saint Theodore Studite qui assistoit à ce concile s'opposa à son decret, comme il s'étoit opposé au mariage de Constantin ; & le lendemain il le declara au patriarche Nicephore, par une lettre écrite en son nom & de saint Platon, où ils disent : Nous sommes orthodoxes en tout, nous rejettons toutes les héresies, & recevons tous les conciles generaux & particuliers approuvez & leurs canons ; nous recevons aussi les dispenses légitimes, dont les saints ont usé selon l'occasion. Cette lettre même, par laquelle nous vous saluons, fait voir que nous usons de dispense. Ils veulent dire, que s'ils agissoient à la rigueur, ils n'auroient aucun commerce, même de lettres, avec le patriarche. Ils continuent : c'est ainsi que nous avons reçû le patriarche votre prédecesseur, au retour de notre exil, après la dissolution du mariage illicite, & la déposition de l'œconome. Nous ne voulûmes point communiquer avec lui, tandis qu'il donnoit la communion au prince adultere, quoiqu'il dit qu'il le faisoit par condescendance : & qu'on lui eut plûtôt coupé les mains, que de faire la cérémonie de ce mariage. Ce fut à ces conditions, que nous communiquâmes avec lui jusqu'à sa mort. Nous avons reconnu aussi votre sainteté pour patriarche, & nous faisons memoire d'elle tous les jours au saint sacrifice.

Theod. Stud. lib. 1. ep. 24 25. 30.

Lib. 1. epist. 30.

Sup. n. 7.

AN. 806. Il n'y a donc entre nous aucun different qu'au sujet de l'œconome, dépoſé par les canons en pluſieurs manieres, qui recommence à exercer ſes fonctions après neuf ans d'interdiction. Et ce n'eſt pas en cachete, on le pourroit ſouffrir, puiſque nous n'y aurions pas de part : mais on veut qu'il exerce continuellement avec un prélat de votre mérite, dans la ſource du ſacerdoce de cette égliſe ; c'eſt-à-dire, qu'il aſſiſtoit à l'office ſolemnel de la cathédrale. Il étoit donc juſte pour ne point ſcandaliſer le peuple de Dieu, principalement ceux de notre ordre, il entend les moines, de le priver du ſacerdoce, ou du moins de ne rien faire contre nous irrégulierement : nous ne le diſons pas par crainte, mais par compaſſion pour le public. Car nous ſouffrirons tout moïennant la grace de Dieu : mais nous vous déclarons devant Jeſus-Chriſt & les anges, que vous faites un grand ſchiſme dans notre égliſe. Les hommes peuvent ſe ſervir de leur puiſſance, mais quand ils ne le voudroient pas, ils ſont ſoumis à la puiſſance des canons.

Vita Th. n. 45.

Theoph. an. 7. p. 409.

Après cette proteſtation, Theodore ſe ſepara de la communion du patriarche, avec tous ſes moines ; ce qui en ſépara une grande partie du peuple, c'eſt-à-dire, les plus vertueux. Toutefois la ſéparation de Theodore ne fut pas connuë d'abord ; & par diſcretion il la tint ſecrete autant qu'il put, ce qui dura deux ans : conſiderant que comme il n'étoit pas évêque, il lui ſuffiſoit de ſe conſerver lui-même, & ne prendre point

Digitized by Google

de part à ce mal. Mais enfin le logothete du drome, c'eſt-à dire, l'intendant des voitures publiques, officier conſiderable à la cour, dit à Joſeph archevêque de Theſſalonique frere de Theodore : Pourquoi avez-vous laiſſé paſſer tant de fêtes ſans communiquer avec nous & avec le patriarche ? dites-en hardiment la raiſon. L'archevêque répondit : Nous n'avons rien contre les empereurs ni contre le patriarche, mais ſeulement contre l'œconome dépoſé par les canons. Les empereurs étoient Nicephore & ſon fils Staurace, qu'il avoit fait couronner au mois de Decembre 803. Le logothete répondit : Les empereurs n'ont pas beſoin de vous, ni à Theſſalonique ni ailleurs. Ils n'en diront pas davantage alors : mais la choſe étant devenuë publique dans C. P. pluſieurs prirent le parti de Theodore, ſans toutefois oſer ſe déclarer.

Theod. l. 1. ep. 53.

Th. l. 1. ep. 31.

Theoph. an. 2. p. 405.

XLII. Lettre de ſaint Theodore Studite.

Saint Platon ou plûtôt ſaint Theodore ſous ſon nom, en écrivit au moine Simeon, parent de l'empereur : qui étoit de leurs amis, & fort affligé de la déclaration de l'archevêque Joſeph. Platon le prie d'appaiſer l'empereur, pour lequel, dit-il, nous n'avons que toute ſorte de reſpect, loin de rejetter ſa communion. Notre different n'eſt que contre celui qui a fait ce mariage illicite, & que Jeſus-Chriſt lui-même a dépoſé, par deux canons entre les autres. Le premier défend à un prêtre d'aſſiſter au feſtin d'un ſecond mariage : car le canon n'a pas oſé parler d'un adultere : & combien auroit-il plus défendu d'y donner la be-

1. ep. 21.

Neocaſ. can 7. Sup. l. 2. n. 174.

Digitized by Google

AN. 808.

nediction nuptiale ? Le second canon porte, que celui qui a été déposé pour un crime, n'est pas recevable après un an, à demander son rétablissement. Celui-ci a été déposé plus de neuf ans. Voilà, mon pere, ce qui nous épouvante & nous serre le cœur. C'est pour ne point communiquer avec lui & avec le défunt patriarche, que nous avons été enfermez, moi au lieu où vous demeurez, notre abbé & les autres à Thessalonique ; & après notre retour nous ne nous serions pas reconciliez au patriarche, s'il n'eut avoüé que nous avions bien fait. Si donc pendant le regne du prince adultere, Dieu nous a fait la grace de ne nous pas relâcher ; comment aujourd'hui sous un regne si pieux trahirons-nous la verité au peril de nos ames ? Nous souffrirons tout jusques à la mort, plûtôt que de communiquer avec le coupable. Qu'il soit œconome à la bonne heure : qu'est-il nécessaire qu'il célebre le sacrifice ? Il n'est plus prêtre. Nous n'avons rien dit jusques ici, nous avons dissimulé deux ans, depuis son rétablissement, pour garder la paix. Ensuite : Si on ne veut pas l'interdire, du moins qu'on nous laisse en l'état où nous sommes depuis dix ans. Quant à ceux qui communiquent avec lui, évêques, prêtres, abbez, quand ils seroient dix mille, il ne faut pas s'en étonner. Ils ont bien communiqué avec l'adultere, & pas un n'a dit un mot.

Cod. can. Afric. can. 79.

Sup. n. 3.

ep. 22.

Matth. XIX. 9.

Dans une autre lettre au même Simeon, il dit : Jesus-Christ déclare coupable d'adultere celui qui quitte sa femme légitime, & ce crime sui-

Digitized by Google

vant le canon de saint Basile, est égal à l'homicide & aux crimes les plus abominables : toutefois celui-ci présentant le prince adultere à l'autel, a osé dire devant tout le peuple : Unissez, Seigneur, votre serviteur & votre servante en une chair, suivant votre bon plaisir ; & le reste de la priere pour la benediction nuptiale, que nous lisons encore dans l'euchologue des Grecs. Puis il ajoute : N'est-ce pas une chose horrible à penser ? quelle a été l'indignation du Saint Esprit sur un tel blasphême ? Comment la terre n'a-t'elle pas englouti sur le champ, comme Dathan & Abiron, celui qui le proferoit. Et toutefois au lieu de pleurer jusques à la mort, & d'être en execration pour l'exemple de la posterité : il est rentré dans l'église, & a repris publiquement les fonctions sacerdotales, comme s'il avoit fait une belle action. Et qu'il ne se trompe pas, en ce que l'adultere étoit empereur : tous les hommes sont soumis aux loix de Dieu. Il prétend donc se montrer plus saint que saint Jean-Baptiste, & l'accuser d'avoir repris Herode mal à propos, & d'être mort pour une mauvaise cause. Que s'il veut s'excuser sur l'ordre du patriarche Taraise, pourquoi Taraise ne les épousoit-il pas lui-même ? car c'est aux patriarches à marier les empereurs, & non pas à un prêtre ; cela ne s'est jamais fait : mais je ne crois point, non plus que plusieurs autres, qu'il ait reçû une telle commission. Que s'il dit, qu'il n'a point été interdit par le patriarche Taraise : pourquoi donc a-t'il été

AN. 803. *ad Amphil. c. 7.*

Euchol. fol. 67. 72.

neuf ans ſans ſervir ? pourquoi prétend-il avoir
A N. 808. été abſous par le concile ? il ne faut point d'abſolution à celui qui n'eſt lié d'aucune cenſure.

1. ep. 31. Cependant Theodore prévoïant bien la perſécution qui le menaçoit lui & les ſiens, écrivit aux moines de Saccudion, ce qui s'étoit paſſé entre l'archevêque Joſeph & le logothete : puis il ajoute : Treize jours ſe ſont écoulez depuis, ſans qu'il y ait eu ni réponſe, ni interrogation nouvelle : ſeulement nous avons écrit au ſeigneur Simeon les lettres incluſes. L'affaire eſt venuë aux oreilles du patriarche, & preſque de toute la ville : pluſieurs compatiſſent à notre affliction & parlent comme nous : mais ce ſont des adorateurs nocturnes, qui n'oſent ſe montrer au jour. Il explique enſuite comme dans les lettres à Simeon, les cauſes de leur ſéparation, & exhorte ſes moines à la conſtance ; & à prier pour l'empereur, pour le patriarche & pour la paix de l'égliſe.

Comme quelques-uns ſoûtenoient, que Theodore devoit au moins tolerer le rétabliſſement de
1. ep. 24. l'œconome par condeſcendance ; il en écrivit une lettre à Theoctiſte maître des offices, où il explique juſqu'où peut aller la condeſcendance en matiere de religion. Nous avons, dit-il, gardé le ſilence autant qu'il a été poſſible ; encore à preſent nous diſons : que l'on éloigne du ſervice celui qui eſt dépoſé, & auſſi-tôt nous communiquons avec le patriarche, ſinon nous demeurons dans la même ſouſtraction de communion où

Digitized by Google

nous étions auparavant, laiſſant à Dieu la vengeance de cet excès. Aller plus loin ne ſeroit plus condeſcendance, mais prévarication contre les canons. Car la regle de l'œconomie, comme vous ſçavez, eſt de ne violer en aucune maniere les loix établies; & toutefois de relâcher quelque choſe ſelon l'occaſion & la raiſon, pour arriver à votre fin: au lieu que vous perdriez le capital en gardant une trop grande rigueur. Nous l'avons appris de S. Paul quand il ſe purifia & circoncit Timothée: & de S. Baſile quand il reçut l'offrande de Valens, & ceſſa pour un temps de nommer le ſaint Eſprit ſimplement Dieu: mais ils ne continuerent ni l'un ni l'autre, au contraire ils montrerent qu'ils mourroient plûtôt. On ne s'eſt jamais trompé en ſuivant cette regle d'œconomie, & imitant le pilote, qui détourne un peu le gouvernail pendant l'orage.

AN. 808.

Act. XVI. 3;

Sup. liv. XVI. *n.* 24. *n.* 48.

Vous dites que S. Chriſoſtome ſe diſpenſa du canon des apôtres contre les ordinations ſimoniaques, à l'égard des ſix évêques qu'il dépoſa: mais il ne s'en écarta point en effet; car il les interdit de toute fonction ſacerdotale, & ne leur accorda que de communier dans le ſanctuaire. Ici ce n'eſt pas de même: celui qui a marié l'adultere ſacrifie comme s'il n'avoit rien fait; & publiquement, comme pour ſervir d'exemple aux prêtres. Et qu'avons nous affaire de la bigamie païenne de Valentinien? Quelqu'un lui a-t-il donné la benediction nuptiale, ou quelqu'un des peres a-t-il écrit qu'il ait bien fait? Theodore ſuppoſe

Sup. liv. XXI. *n.* 6.

Pall. p. 137.

Sozom. IV. hiſt. c. 31. *& ibi Valeſ.*

Digitized by Google

AN. 808. ce fait sur la foi de l'historien Socrate, mais quelques sçavans en doutent. Il continue : Plusieurs autres comptant leur volonté pour loi, ont fait des choses semblables ; mais l'église ni ses loix n'en souffrent point de préjudice. Faut-il donc s'étonner, de ce que viennent de faire environ quinze évêques ; un concile n'est pas simplement une assemblée d'évêques & de prêtres, quoique nombreuse ; il faut qu'ils s'assemblent au nom du Seigneur, en paix & pour l'observation des canons. Ils n'ont pas le pouvoir de lier & de délier absolument, mais selon l'exactitude des regles : ils n'ont reçû aucune puissance de les transgresser, & je ne sçai s'il y a quelque chose, qui n'ait pas été reglé. Si on accorde aux évêques ce pouvoir arbitraire, l'évangile est inutile, en vain il y a des canons : chacun du temps de son pontificat sera
Gal. 18. un nouvel évangeliste, un nouvel apôtre, un nouveau legislateur ; mais il n'est pas ainsi, l'Apôtre nous défend de rien enseigner, ou ordonner au-de-là de ce que nous avons reçu.

Ce qui s'étoit passé à C. P. fut rapporté à Rome, d'une maniere qui fit blâmer la conduite de Theodore : en sorte que Basile abbé de saint Sabas de
t. ep. 18. Rome & son ami lui en écrivit durement. Theodore lui répondit, se plaignant qu'il le condamnoit sans connoissance de cause, & se justifiant de l'accusation du schisme, par les mêmes raisons
p. 229. B. que dans ses autres lettres. Il parle du pape assez librement, comme en étant mal satisfait, & ajoute : Quant à ce que vous marquez que l'on pourra

pourra dire que j'ai pris ce prétexte pour satisfaire mon chagrin, d'avoir manqué la dignité de patriarche: ne vous en mettez pas en peine; Dieu connoît toutes nos démarches, & nous comparoîtrons devant son tribunal terrible. Il témoigne ensuite son estime & son respect pour le patriarche, & finit en remerciant Basile des riches présens qu'il lui avoit envoïez. AN. 808.

Les ennemis de Theodore disoient, que quand même il auroit interdit l'œconome, il attaqueroit le patriarche, comme aïant communiqué avec lui depuis sa dépositon; & qu'il n'épargneroit pas même la memoire du patriarche défunt. Pour s'en justifier, Theodore écrivit ainsi au cartulaire Nicolas, qui s'étoit souvent entremis de l'accommodement: Que l'on interdise l'œconome de ses fonctions de prêtre, & nous officierons avec le patriarche, s'il l'ordonne, chacun selon notre ordre. Pour sûreté de ce que nous disons, nous en faisons une ample déclaration par écrit: consentant que si après l'interdiction de l'œconome, nous ne rentrons pas aussi-tôt dans la communion du patriarche: on prononce contre nous la condamnation qu'on voudra, & qu'il ne nous soit plus permis de parler sur ce sujet. Il n'a ni ange ni homme qui nous y oblige: c'est Dieu même qui nous excite par votre moïen. Dans cette lettre il compte trois ans depuis le rétablissement de l'œconome, ce qui marque l'an 809. l. ep. 32.

XLIII. Cercle contre Platon & Theodore.

Il y avoit une année entiere que Platon & Theodore souffroient une rude persecution. Ce

AN. 809.

n'étoit que menaces de l'empereur, qui souvent les envoïoit querir, pour les presser de se rendre à sa volonté. Enfin il envoïa une compagnie de soldats qui environnerent tout d'un coup le monastere de Stude, ensorte que personne n'osoit se montrer. L'évêque de Nicée & l'évêque de Chrysopolis vinrent parler à Platon & à Theodore, pour leur persuader de recevoir l'œconome Joseph, comme aïant fait le mariage en question par ordre du patriarche Taraise. Car, disoient-ils, c'étoit un saint comme saint Chrysostome, vous devez recevoir sa dispense. Il vint encore leur faire la même proposition à saint Serge où on les avoit enfermez.

Vita Plat. c. 6. n. 36. p. 48. lib. 1. ad Alban.

Theop. p. 409.

Comme ils demeuroient inébranlables, l'empereur fit assembler un concile au mois de Janvier, la septiéme année de son regne, indiction seconde, c'est à-dire l'an 809. Le concile étoit nombreux. Il y avoit plusieurs évêques, plusieurs abbez, & trois des plus grandes dignitez de l'empire. Ce fut un triste spectacle d'y voir comparoître S. Platon, si venerable par sa vieillesse & par sa vertu. Car comme il ne pouvoit marcher, on le portoit sur les épaules, aïant sa chaîne au pied; & ceux qui le portoient se le jettoient l'un à l'autre avec dédain. Theodore aussi y fut traité indignement, & environné de gens qui lui disoient, qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit. En ce concile on déclara, que le mariage de Constantin avec Theodote avoit été légitime par dispense: & on prononça anathême à ceux qui ne recevoient pas lesdispenses des saints.

Et. ad Euprop. to 7 conc. p. 1192.

Digitized by Google

L'empereur fit signifier ce decret à Platon, à Theodore & à l'archevêque Joseph, comme ils étoient au monastere d'Agathus près de Constantinople. Il leur envoïa pour cet effet quelques-uns de ses écuïers, qui leur déclarerent, qu'ils étoient excommuniez & dépoſez par le concile. Ensuite on les mit en prison à saint Mamas, tous trois séparez; & les mêmes écuïers y vinrent, apportant le décret de dépoſition & d'excommunication qu'ils leur lurent, quoiqu'ils se bouchaſſent les oreilles. Enfin ils furent tous trois relèguez dans des isles voisines de C. P. en des prisons séparées.

AN. 809.

ep. 48 Cang. C.P. lib. IV. c. 15. p. 180.

Vita Plat. c. 6. n. 37. VII. Theod. c. 48. c. 49. 50. 51.

Les moines de Stude furent tentez en toutes manieres pour abandonner leur abbé. D'abord l'empereur les fit mettre tous dans un bain gardé par des soldats. Il les fit venir devant lui, & les interrogea lui-même : prenant séparément les principaux & les plus habiles, & emploïant les flateries, les promesses & les menaces. Enfin il les fit enfermer en des châteaux ou des monasteres, dont les abbez les traitoient encore plus mal qu'il ne leur étoit ordonné. On faisoit cependant des proclamations par toute la ville de C. P pour empêcher que quelqu'un de ces moines ne se cachât. Il y en eut en effet qui se retirerent dans une caverne déguisez en séculiers, pour servir en secret leur abbé, tandis qu'il étoit à C. P. mais quelques-uns aïant été trouvez, furent empriſonnez dans le pretoire, & bannis de la ville.

XLIV. Regles sur la dispense.

Theodore dans sa prison écrivit à ses amis pour

l. 1 36. les soutenir contre la persecution : entr'autres à Euprepien & à ceux qui étoient avec lui. Dans cette lettre il traite de la dispense, & accuse ses adversaires de combattre l'ancien & le nouveau
Exod. xx. 7. testament, voici ses paroles, la loi dit: Tu ne commettras point d'adultere, tu ne prendras point le
xii. 49 nom de Dieu en vain. La même loi sera pour le
Matth. v. 28. 29. Juif & le proselite. L'évangile défend de regarder même une femme pour la desirer ; & condamne celui qui viole le moindre des commandemens. Cependant ceux-ci nomment œconomie & indulgence salutaire à l'église, l'adultere, la transgression d'un des plus grands commandemens, l'abus du nom de Dieu dans la ceremonie d'un mariage criminel, accompagnée de la communion des saints misteres. Bouchons nos oreilles, mes freres, pour n'être pas empoisonnez d'un tel blasphême. Et leur défense c'est qu'à l'égard des souverains, il ne faut pas prendre l'évangile à la
Sap. vi. 6 rigueur. Pourquoi donc est il écrit que les grands seront jugez plus severement, & que Dieu n'a
Gal. ii. 6. point d'égard aux personnes? Le prince a-t-il une autre loi, & un autre legislateur que ses sujets ? Est-il un Dieu, pour n'être point sujet à la loi ? Si tous n'y sont également soumis, ce ne sera que revolte & anarchie. Le prince voudra s'abandonner à l'adultere & à l'heresie, & il sera défendu aux sujets de l'imiter.

Et ensuite. Le second article est assez clair par le premier. Anathematiser ceux qui n'approuvent pas ce mariage adulterin, qu'est-ce autre que de

Digitized by Google

condamner les saints ? Premierement saint Jean-Baptiste, & ce qui est horrible à dire, le Seigneur des saints, qui a défendu d'avoir part avec les adulteres, sans distinction d'empereur ou de prince, de grand ou de petit. L'empereur est-il plus qu'un ange, à qui S. Paul dit anathême, s'il ébranle quelque partie de l'évangile ? Ou ils croient que nous résistons à la loi de Dieu en n'approuvant pas leur prétenduë œconomie : ou s'ils conviennent, que nous observons la loi, ils se condamnent eux-mêmes. Et encore : Que dirons-nous du troisiéme article ? Ceux qui vont tête levée contre l'évangile se mettent-ils en peine des canons, quoiqu'ils aïent aussi été scellez par le S. Esprit, & que de leur mépris s'ensuive la perte de tout ce qui sert à notre salut ? car sans les canons il n'y a plus ni sacerdoce, ni sacrifice, ni autre remede pour les maladies des ames. Mais pourquoi fais-je difference entre les canons & l'évangile de J. C. C'est lui-même qui a donné les clefs à saint Pierre avec la puissance de lier & de délier, & à tous les apôtres celle de remettre & de retenir les pechez : & consequemment il a donné la même puissance à leurs successeurs, pourvû qu'ils marchent sur leurs pas. C'est pourquoi les canons de saint Basile & des autres saints ont été reçus comme ceux des apôtres, parce qu'ils les ont suivis sans rien innover.

AN. 809.

Ps. XLIX. 18. *Gal.* I. 8.

Matth. XVI. 19. *Joan.* XX. 22.

Dans une lettre à un abbé Theophile, il dit : Si vous me demandez pourquoi ne ne vous avons pas dit ceci avant la persecution, & pourquoi

I. *ep.* 39. *p.* 322. C.

AN. 809. nous faisions encore alors mention dans nos prieres de ceux de C. P. considerez que le concile n'avoit point encore été tenu ; & que l'on n'avoit encore prononcé ni le mauvais decret, ni l'anathême. Avant cela il n'étoit pas sûr de se separer entierement des coupables, ou même d'éviter ouvertement leur communion : il falloit les souf-
1. ep. 41. frir, avec la discretion convenable.

Pour traiter à fonds la matiere de la dispense, Theodore en fit un écrit, où il ne disoit rien de lui-même, mais c'étoit un tissu des autoritez de l'écriture & des peres. Il l'envoïa à l'archevêque Joseph, son frere, le priant de l'examiner. Un évêque nommé Athanase, apparemment disciple de Theodore, puisqu'il le nomme son fils, aïant lu ce traité, l'admira : mais ensuite il changea d'avis, & écrivit à Theodore, pour prouver que ses adversaires ne devoient point être traitez d'heretiques, puisqu'ils n'enseignoient point, qu'il fût permis de commettre des adulteres, &
1. ep. 38. p. 342. C. d'absoudre les sacrileges. Theodore lui répondit : Il est vrai qu'ils ne l'enseignent pas de paroles : les payens même ne disent pas, que l'adultere soit indifferent. Aussi ne disons nous pas, qu'ils l'ayent dit ouvertement : mais qu'ils ont autorisé un mariage adulterin avec ses suites : qu'ils ont qualifié cette conduite d'indulgence salutaire, sous peine d'anathême à ceux qui la desapprouvent, & qu'ils executent ce decret par les éxiles & les prisons. Car ils ont prononcé en ces termes : Anathême à ceux qui ne reçoivent pas les dis-

Digitized by Google

penſes des ſaints. Il étoit queſtion de ce mariage : ils ſoûtiennent donc qu'il eſt conforme aux diſpenſes des ſaints ; elles ſont donc contre la loi: mais s'il eſt impoſſible que les ſaints ayent agi contre la loi : ceux-ci ſont anathematiſez en ne voulant pas abandonner cette conjonction adulterine. Et enſuite :

N'eſt ce pas declarer les commandemens de Dieu ſujets au changement, ſuivant les occaſions & les circonſtances ? Qui donnera la diſpenſe ? les évêques ſeuls, ou les prêtres, en concile, ou chacun à part ? Ne ſera-t-elle que pour les empereurs & au ſujet de l'adultere, ou de toutes ſortes de crimes ? Je laiſſe aux nouveaux évangeliſtes à decider ces queſtions. Dans cette même lettre il marque ainſi ceux qui avoient eu part à cette perſecution.

XLV. Violences contre Platon, Theodore, &c. p. 319.

Comment peut on dire qu'ils n'enſeignent pas ce qu'ils publient par leurs œuvres ? Pourquoi donc ſuis-je enfermé ici ? Pourquoi mon pere le reclus, c'eſt ſaint Platon, a-t-il été maltraité, ſeparé de tous les autres, puis jetté au lieu ou il eſt maintenant ? Pourquoi l'archevêque a-t-il été dépoſé, comme ils prétendent, enfermé étroitement avec ordre de ne lui donner à manger que par meſure : & depuis peu éxilé en païs étranger ? Pourquoi vous-même avec vos freres êtes-vous gardé à Theſſalonique ? l'abbé Theoſoſte chaſſé de la même ville avec ſes diſciples, & un autre abbé du même lieu foüeté avec excès ? Pourquoi Naucrace & Arſene ſont-ils étroitement gardez,

Digitized by Google

aussi- bien que Basile & Gregoire ? Pourquoi Etienne, ce vertueux abbé, a-t-il été chasse de son monastere avec cinquante disciples ? Pourquoi le pieux abbé Antoine est il prisonnier à Amorium ? Pourquoi Emilien & les siens ont-ils été emmenez par ordre de l'évêque de Nicomedie, après avoir été foüetez & traitez indignement, & leur monastere pillé ? Pourquoi l'évêque Leon a-t il été persecuté à Cherson, & l'abbé Antoine empriſonné avec deux autres ? Pourquoi à Lipari au-delà de la Sicile nos freres sont-ils en prison ? Pourquoi à Cherson Letoius a-t il été arrêté, puis envoié à l'empereur, & empriſonné à Constantinople ?

Joseph ayant été dépose, on mit à sa place un autre archevêque à Thessalonique, qui y fit ar-
l. ep. 51. rêter Anastase, & chasser l'abbé Theoſoſte avec dix sept autres ; & fit donner deux cens soixante coups de foüet, & ensuite deux cens coups de nerfs de bœuf à un saint moine nommé Euthymius, parce qu'il ne vouloit pas le nommer au saint sacrifice comme évêque. Il fut ainsi traité dans une église où on le laissa demi-mort : mais un homme charitable l'ayant couvert de la peau d'un agneau fraîchement tué, lui sauva la vie. Theodore écrivit à l'archevêque son frere, pour le consoler de ces violences.

XLVI. Secondes nôces
l. ep. 50. En une lettre à Naucrace son disciple, il traite la matiere des secondes nôces. Elles sont permises, dit-il, par l'apôtre & par Jesus Christ même. mais ce n'est pas une loi, comme dit saint Gregoire le theologien,

Digitized by Google

théologien, ce n'eſt qu'une indulgence : or l'indulgence ſuppoſe une foibleſſe & une action repreheńſible. L'Apôtre le marque en diſant : S'ils ne ſe contiennent pas, qu'ils ſe marient, car l'incontinence eſt une foibleſſe. C'eſt pourquoi les peres ont ſoumis à la penitence les bigames : le concile de Laodicée n'en marque point le temps, ſaint Baſile le détermine à un an, & pour les troiſiémes nôces & au-delà à deux ans. De la vient que le concile de Neocéſarée défend à un prêtre de prendre part au feſtin des ſecondes nôces. Donc il eſt juſte de couronner le premier mariage, qui eſt proprement legitime & victorieux de l'incontinence. Il parle ſuivant l'uſage des Grecs, qui nomment couronnement la benediction nuptiale. Il eſt, dit-il, ſuivi de la ſainte communion, & les prêtres prennent part au feſtin, à l'exemple de Jeſus-Chriſt même. Mais le ſecond mariage n'eſt point couronné, parce qu'on y ſuccombe à la foibleſſe, & on n'y communie point, parce qu'on doit être privé de la communion une année ou deux : il n'y a point de benediction, parce qu'il n'y en a qu'une ſeule, pour les premieres nôces. Il s'enſuit donc, ſelon l'écriture & les peres, que le prêtre ne fait point de celebration des ſecondes nôces, & ne reçoit ceux qui les ont contractées, qu'après la penitence accomplie, lorſqu'il leur eſt permis de communier. Alors il leur donne une eſpece de benediction nuptiale. Que ſi vous demandez comment donc ils habitent enſemble ? je dirai que c'eſt en vertu du con-

1. Cor. VII. 9.

ad Amphil. c. 4.

Sup. liv. XVII. n. 41. Can. 9.

trat civil, comme dans la trigamie, & la polygamie : car les peres ont ainſi nommé les mariages au-delà du troiſiéme. Peut-être demanderez vous encore, quand l'une des parties eſt vierge, s'il faut lui mettre la couronne ſur la tête, & à l'autre ſur l'épaule, comme diſent quelques-uns ? Cela me paroît ridicule, car où mettra-t-on la couronne pour les troiſiémes nôces ? J'eſtime donc que la partie vierge merite de perdre ſon privilege en s'uniſſant par ſon choix à celle qui ne l'eſt pas : & qu'elle ſe ſoumet par là à la peine de la bigamie.

1. ep. 41. Entre les lettres de Theodore écrites pendant ſa priſon, on trouve le chiffre qu'il donnoit à ſes amis. Ce ſont les lettres de l'alphabet grec, qui ſignifioient vingt-quatre perſonnes. Alpha ſaint Platon, betha l'archevêque Joſeph, gamma Calogere, delta Athanaſe ; & ainſi des autres juſqu'à omega, qui eſt Theodore lui-même On y voit les noms de pluſieurs de ceux à qui ſes lettres ſont adreſſées : ſçavoir, Athanaſe, Nicolas, Arſene, Baſile, Euprepien, & de ceux dont il parle dans ſes lettres.

XLVII. Lettres de Theodore au pape. Theodore étant ainſi perſecuté, ne manqua pas d'avoir recours au pape Leon III. Il lui écrivit avant ſon exil une lettre qu'il effaça par la crainte de l'empereur : mais l'abbé Epiphane, qui en étoit porteur & qui en ſçavoit le contenu, la refit & la porta au pape, aprés que Theodore fut exilé : nous n'avons point cette lettre. La premiere qui reſte fut envoïée par Euſtathe, & commence

1. ep. 33. ainſi : Puiſque Jeſus Chriſt a donné à ſaint Pierre

Digitized by Google

la dignité de chef des pasteurs, c'est à saint Pierre, ou à son successeur qu'il faut porter la plainte de toutes les nouvelles erreurs qui s'élevent dans l'église : comme nous l'avons appris de nos peres. Il se plaint ensuite de deux conciles tenus à C. P. le premier pour le retablissement de l'œconome, le second pour la condamnation de ceux qui ne vouloient pas y consentir ; & ajoûte, que l'on veut justifier ces conciles, en établissant une heresie : car, dit-il, on déclare que ce mariage adulterin a été contracté par dispense : que les loix divines n'ont point de pouvoir sur les empereurs, que ceux qui combattent jusques au sang pour la verité & la justice, ne sont point les imitateurs du précurseur & de saint Chrysostome ; & que chaque évêque est maître des canons, pour rétablir quand il lui plaît les prêtres déposez. Il ajoûte : Nous pouvons dire avec l'apôtre qu'il y a maintenant plusieurs antechrists, si tous les hommes ne sont pas sujets aux canons. Ensuite : S'ils n'ont pas craint de tenir un concile heretique de leur autorité, quoiqu'ils n'eussent pas dû en tenir un, même orthodoxe, à votre insçû, suivant l'ancienne coutume : combien est-il plus convenable & plus necessaire que vous en assembliez un, pour condamner leurs erreurs ? Il ajoûte à la fin, que la lettre est de lui seul ; parce que le reclus, c'est-à-dire saint Platon & l'archevêque de Thessalonique son frere sont dans d'autres isles : mais, dit-il, ils parlent par ma bouche, & se jettent avec moi aux pieds de votre sainteté. 1. *Jo.* II. 19.

l. ep. 34. Le pape fit réponſe par une lettre que nous n'avons pas ; & Theodore au nom de ſaint Platon & au ſien, l'en remercia par une ſeconde lettre dont Euſtathe fut le porteur. Il y nomme ſes adverſaires Mechiens, comme s'il diſoit adulterins, car *Moichos* en grec ſignifie adultere ; & il ſoûtient qu'ils ſont heretiques, en ce qu'ils pretendent autoriſer par diſpenſe un mariage adulterin ; contre la défenſe expreſſe de la loi & de l'évangile ; & en ce qu'ils ſe mettent au-deſſus des canons. Il remercie le pape des riches preſens qu'il leur avoit envoïez ; & ſe purge de la calomnie qu'on lui impoſoit, de recevoir les heretiques Barſanuph, Eſaïe & Dorothée. Il leur dit anathême, comme anathematiſez par S. Sophrone : & à tous les heretiques en general. Le pretexte de cette accuſation pouvoit être qu'il avoit un ami nommé Barſanuph. Theodore écrivit en même temps à l'abbé Baſile, qui étoit à Rome, & du conſeil du pape, le priant de continuer à appuïer la bonne cauſe.

l. ep. 41.
l. ep. 35.

XLVIII. Conference avec le pape ſur le *filioque*.

Egin. an. 809. Ado. Chr.

Au mois de Novembre de la même année 809. l'empereur Charles tint un concile à Aix-la-Chapelle, où on traita la queſtion ſi le ſaint Eſprit procede du fils comme du pere : qui avoit été premierement agitée à Jeruſalem, par un moine nommé Jean. Pour la décider l'empereur envoïa à Rome Bernard ou Bernaire évêque de Vormes, & Adelard abbé de Corbie : chargez d'une lettre compoſée par Smaragde, abbé de ſaint Michel au dioceſe de Verdun, aujourd'hui ſaint Mihel :

to. 7. conc. p. 1197.

où il avoit recueilli les passages de l'écriture & des peres, qui prouvent que le S. Esprit procede du Fils comme du Pere. Les peres de l'église qu'il cite, sont S. Gregoire pape, S. Cyrille, S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin. AN. 809.

Les envoïez étant arrivez à Rome lûrent cet écrit au pape, qui en aïant écouté attentivement tous les passages, dit: Je crois ainsi conformément aux autoritez des peres & de l'écriture. Les envoïez dirent: Puisque vous reconnoissez qu'il faut croire ainsi, ne faut-il pas l'enseigner à ceux qui l'ignorent, & y confirmer ceux qui le sçavent? Le pape en convint. Les envoïez lui demanderent: Peut-on être sauvé sans croire cette verité? Le pape répondit: Celui qui pourra l'entendre, & ne voudra pas le croire, ne pourra être sauvé: car il y a des mysteres, comme celui-ci, que plusieurs peuvent entendre & que plusieurs autres n'entendent pas à cause de leur bas âge, ou de leur peu de penetration. Cela étant, reprirent les envoïez, il est permis d'enseigner, & par consequent de chanter, ce qu'il n'est pas permis de ne pas croire. Il est permis de le chanter, dit le pape, mais non d'ajoûter ce qui est défendu. *tom. 7. conc. p. 1194.*

Les envoïez repondirent; Nous sçavons pourquoi vous dites, qu'il n'est permis de rien ajoûter au symbole: c'est que ceux qui l'ont fait n'y ont pas mis ceci: ils veulent dire le mot *Filioque*, & que les conciles generaux qui ont suivi, sçavoir celui de Calcedoine & le cinquiéme, ont défendu de rien ajoûter au symbole. Mais ne seroit-il pas

AN. 809. bon de le chanter s'ils l'y avoient inſeré ? Il ſeroit fort bon, dit le pape. Les envoïez reprirent : N'auroient-ils pas bien fait de faire connoître aux ſiecles ſuivans un miſtere ſi important, en ajoûtant ſeulement quatre ſillabes ? Le pape répondit : Je n'oſe dire qu'ils n'euſſent pas bien fait ; mais je n'oſe dire non plus qu'ils ne l'aïent pas vû auſſi bien que nous. Ils ont défendu même d'examiner pourquoi ils l'avoient omis. Voïez quelle opinion vous avez de vous : pour moi loin de me preferer à eux, je n'oſe pas même m'y égaler. Dieu nous garde, reprirent les envoïez, d'avoir une autre opinion de nous ; nous cherchons ſeulement à être utiles à nos freres, ſelon le temps ou nous ſommes. C'eſt pourquoi aïant trouvé que quelques-uns chantent ainſi le ſymbole : & que par là pluſieurs ont été inſtruits de ce myſtere : nous croïons qu'il eſt mieux de le chanter, que de les laiſſer dans l'ignorance : car ſi vous ſçaviez combien de milliers de perſonnes l'ont appris ainſi, vous ſeriez peut-être de notre avis. Dites moi, répondit le pape, croïez-vous qu'il faille inſerer au ſymbole toutes les véritez neceſſaires à la foi catholique, qui n'y ſont pas contenuës ? Non, dirent les envoïez, parce qu'elles ne ſont pas toutes également neceſſaires. Le pape reprit : Si elles ne le ſont pas toutes, il y en a du moins pluſieurs ſans la créance deſquelles on ne peut être catholique. Pouvez-vous, dirent les envoïez, nous dire quelque verité ſemblable à celle-ci, qui manque au ſymbole ? Le pape demanda la nuit pour y pen-

Digitized by Google

ser, afin de ne rien avancer legerement sur une matiere si importante ; & la conference fut ainsi terminée pour lors. AN. 809.

Le lendemain le pape dit : Est-il plus necessaire de croire que le saint Esprit procede du Fils comme du pere, que de croire que le Fils est la sagesse engendrée par la sagesse, & la verité engendrée par la verité ; & que l'un & l'autre est toutefois essentiellement une seule verité ? Nous pourrions donner plusieurs autres exemples, non seulement touchant l'essence de la divinité, mais touchant le mystere de l'Incarnation. Les envoïez répondirent : Nous sçavons, graces à Dieu, sur ce sujet, tout ce que sçavent les autres, ou nous le pouvons apprendre. C'est ce que nous admirons, dit le pape, que vous vous donniez tant de peine inutile pouvant vous tenir en repos. Nous craignons, dirent les envoïez, de perdre une grande recompense, faute de prendre un peu de peine : & nous estimons un plus grand bien d'instruire par là ceux qui le desirent, que le mal n'a été grand de faire cette addition ; puisque ce n'a été ni par arrogance, ni par mépris des decrets de nos peres. Le pape répondit : quelque bonne intention que l'on ait, il faut prendre garde de ne pas gâter ce qui est bon par soi-même, en quittant la maniere permise d'enseigner, ce qui ne se peut faire sans présomption ; car les peres en defendant, de ne rien ajoûter au symbole, n'ont pas distingué la bonne ou la mauvaise intention, ils l'ont défendu absolument.

Digitized by Google

AN. 810. Les envoïez reprirent : N'eſt-ce pas vous, qui avez permis de chanter le ſymbole dans l'égliſe ? cet uſage eſt-il venu de nous ? J'ai permis dit le pape de le chanter, mais non pas d'y rien ajoûter ; & tant que vous l'avez chanté comme l'égliſe Romaine, nous ne nous en ſommes point mis en peine. Quant à ce que vous dites que vous le chantez ainſi, parce que vous en avez oüi d'autres en certain païs, qui l'ont fait avant vous ; cela ne nous regarde point. Ce païs étoit l'Eſpagne, où par ordonnance du troiſiéme concile de Tolede le ſymbole eſt rapporté avec l'addition *Filioque*. Le pape continuë : Nous ne chantons point le ſymbole, nous le liſons, mais ſans y rien ajoûter ; & nous enſeignons en temps & lieu les veritez de foi, qui n'y ſont pas contenuës. Les envoïez reprirent : Vous voulez donc, que l'on commence par ôter du ſymbole le mot dont eſt queſtion ; après quoi vous permettez de le chanter & de l'enſeigner ? C'eſt ſans doute ce que nous decidons, dit le pape ; & nous vous le conſeillons. Les envoïez dirent : Il eſt donc bon de chanter le ſymbole, pourvû qu'on en ôte ce que vous deſirez ? Oui, dit le pape, & toutefois nous le permettons ſans l'ordonner. Mais, dirent les députez puiſque vous convenez qu'il eſt bon de chanter le ſymbole ſi on ôte ce mot, tout le monde ne croira-t-il pas qu'il eſt contre la foi ? Que nous conſeillez-vous pour éviter cet inconvenient ? Le pape dit : Si on m'avoit demandé mon avis avant que de le chanter ainſi, j'aurois conſeillé de ne le

c. 2.

Sup. liv. XXXIV. n. 36. to. 5. conc. p. 1000. E.

pas

pas inſerer. Maintenant l'expedient qui me vient à l'eſprit, ſans toutefois le propoſer affirmativement : c'eſt que peu à peu on ceſſe dans le palais de chanter le ſymbole, non plus que dans notre égliſe : ainſi ce qui s'eſt introduit ſans autorité, ſera abandonné de tout le monde, ſi vous l'abandonnez. C'eſt peut-être le meilleur moïen d'abolir cette mauvaiſe coutume, ſans préjudice de la foi.

Telle fut la conference du pape Leon avec les envoïez de l'empereur Charles : ſuivant qu'elle fut recueillie par l'abbé Smaragde, qui étoit préſent, & qui déclare toutefois qu'il n'en a pas rapporté les propres paroles, mais ſeulement le ſens, autant qu'il s'en put ſouvenir. On ne voit point que cette conference ait eu aucun fruit ; & chacun demeura dans ſon uſage. En France on continua de chanter le ſimbole avec le mot *Filioque* : à Rome on continua de ne le point chanter. Seulement le pape pour la conſervation de la foi, fit ſuſpendre deux écus d'argent du poids de près de cent livres dans l'égliſe de S. Pierre, à droite & à gauche à l'entrée de la ſepulture : où le ſimbole étoit écrit ſur l'un en Grec, ſur l'autre en Latin. Les diſputes qui s'émurent enſuite avec les Grecs ſur ce ſujet, feront voir combien étoit ſage la déciſion du pape.

Anaſt. to. 7. Conc. p. 1099. A. 1. Sentent. diſt. 11 n. b.

L'abbé Smaragde eſt illuſtre par ſa pieté & par ſes écrits. Il enſeigna dans ſon monaſtere, qui étoit une école célebre ; & compoſa un traité de grammaire, qui étoit un commentaire ſur Donat diviſé en quatorze livres, où il tiroit tous ſes exemples de

XLIX. Smaragde & Adelard.

Mabil. to. 2. Anal. p. 383. & 417.

l'écriture sainte, pour ôter l'aversion que plusieurs avoient de cette étude, n'y voïant que des noms & des exemples tirez des païens. Cet ouvrage n'est pas imprimé. Il composa une instruction pour un prince, nommée la voïe roïale : soit pour Charles lui-même avant qu'il fut empereur, soit pour son fils Loüis alors roi d'Aquitaine. Il écrivit des sermons tirez des peres sur les épitres & les évangiles de toute l'année : le diadême des moines qui est une instruction abregée pour eux, & un commentaire sur la regle de saint Benoît, composé après le concile d'Aix-la-Chapelle de 817.

to. 5. spicil. init.

Acta. SS. Ben. to. 5. p. 306.

Adelard abbé de Corbie qui fut envoïé à cette conference par l'empereur Charles, étoit son cousin germain, fils de Bernard frere du roi Pepin. Il fut élevé dans le palais, il eut les mêmes maîtres que Charles : mais il ne put souffrir le divorce de ce prince avec la fille de Didier roi des Lombards, ni se résoudre à rendre aucun service à celle qu'il épousa elle vivante. Ne pouvant donc empêcher ce mal, il voulut au moins témoigner hautement combien il le désapprouvoit, en quittant la cour dans la fleur de sa faveur & de son âge, car il n'avoit que vingt ans. Il se retira au monastere de Corbie, & après l'année de noviciat il y fit profession, & eut le soin du jardin : mais ne pouvant souffrir les visites de ses parens, les loüanges qu'il recevoit & les affaires du monde dont on lui parloit, il s'enfuit en Italie, & se retira au Mont-Cassin, qui étoit regardé comme la source de la vie religieuse. Il y fut reçu,

Sup. l. XLIII. n. 58.

Digitized by Google

mais il y demeura peu ; car le roi Charles envoïa bien-tôt le redemander.

Peu de temps après son retour à Corbie, il fut élu du consentement de l'abbé, pour être son successeur. Ensuite le roi Charles l'envoïa en Italie, pour assister de ses conseils le jeune Pepin son fils, qui fut couronné roi des Lombards en 781. Adelard s'y conduisit de telle sorte, qu'on disoit que c'étoit un ange venu du ciel. Il étoit inaccessible aux presens, la terreur des grands, la consolation des pauvres. Il reprima d'abord la tyrannie des puissans, rétablit la justice, & retint chacun dans les bornes de ses fonctions. Il gagna tellement la confiance du pape Leon III. qu'il lui disoit en riant : Sçachez que si je vous trouve jamais autre que je ne vous croi, je ne me fierai plus à aucun François. Les villes de Spolette & de Benevent se faisant une cruelle guerre, il alla jusquà Benevent, & établit entre-elles une paix solide ; ensorte que sa réputation s'étendit jusqu'aux Grecs & aux habitans des isles. On lui donnoit dans le stile énigmatique du temps, tantôt le nom d'Augustin, tantôt celui d'Antoine. On le nommoit Augustin, à cause de son éloquence & de son affection pour les œuvres de ce saint docteur ; Antoine, parce qu'il s'étudioit comme ce saint à imiter toutes les vertus des autres, & les rassembler en lui seul.

Sup. liv. XLIV. *n.* 7.

V. Alcuin. ep. 107.

Sup. liv. VIII. *n.* 6. *Vita Ant. c.* 2.

L'empereur Charles se préparant à la mort, fit un testament pour regler le partage de ses trésors & de ses meubles l'an de Jesus-Christ 811.

L. Testament de l'empereur Charles. *Vita per Egin.*

Digitized by Google

AN. 811.

Capitul. to. 1. p. 817.
To. 7. conc. p. 1201.

quarante troisiéme de son regne en France, onziéme de son empire, indiction quatriéme. Le but de ce testament étoit de faire des aumônes suivant l'usage des chrétiens; & de prévenir les contestations entre ses héritiers. Il partagea tous ses meubles en trois; & des deux tiers il fit vingt-une portions, pour les vingt-une métropoles de son roïaume, sçavoir Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grade, Cologne, Maïence, Juvave, autrement Salsbourg, Treves, Sens, Besançon, Lyon, Roüen, Reims, Arles, Vienne, Tarantaise, Embrun, Bourdeaux, Tours, & Bourges. En chacune l'archevêque devoit partager l'aumône de l'empereur en trois: dont il retiendroit un tiers pour son église & donneroit les deux tiers à ses suffragans. Quant au tiers du total, l'empereur s'en reservoit la disposition jusques à sa mort, & en destinoit encore la moitié en aumônes. Il défend de partager sa chapelle, c'est-à dire, les meubles destinez au ministere ecclesiastique: mais il ordonne de vendre sa bibliotheque au profit des pauvres. Il y avoit entre les curiositez de son trésor une table d'or & trois d'argent. Il donne à saint Pierre de Rome une de ces tables d'argent, qui étoit carrée & contenoit la description de la ville de C. P. à l'évêque de Ravenne, la seconde qui étoit ronde, & contenoit la figure de Rome; la troisiéme plus grande étoit composée de trois ronds, & contenoit une carte universelle du monde: il la laisse avec la table d'or pour être partagée entre ses héritiers & les pauvres.

Digitized by Google

AN. 811.

Ce teſtament fut ſouſcrit par les évêques, les abbez & les comtes qui ſe trouverent préſens. Il y avoit ſept archevêques, Hildebalde de Cologne archichapelain, Riculfe de Maïence, Arnon de Salſbourg, Vulfaire de Reims, Bernoüin de Beſançon, Leidrade de Lyon, Jean d'Arles : cinq évêques : Theodulfe d'Orleans, Jeſſé d'Amiens, Hetton de Bâle; Valgaud ou Valcand de Liege; quatre abbez : Fridugiſe de ſaint Martin de Tours & de Cormeri, Adalongue de Laureſheim, Engilbert de Centule, Hirminon de ſaint Germain de Paris. On eſt en peine pourquoi dans le teſtament de Charles il n'eſt point fait mention des trois métropoles d'Eauſe en Gaſcogne, de Narbonne & d'Aix; & ce qui paroît le plus vraiſemblable, eſt qu'elles étoient alors ſoumiſes à d'autres égliſes : Aix à Arles, & Narbonne à Bourges, ſans perdre le titre de métropole : pour Eauſe, elle avoit été priſe & ruinée par les Sarraſins en 732. & ne s'en étant pas encore relevée, elle demeuroit ſoumiſe à Bourdeaux.

V. Chron. an. 811. n. 3.

Id. n. 8.

On trouve deux memoires de cette année 811. qui font voir les pieuſes & ſerieuſes penſées dont l'empereur Charles s'occupoit dans ces derniers tems de ſa vie. C'étoit des queſtions qu'il vouloit propoſer aux grands, pour le bien de l'égliſe & de l'état. Premierement, dit-il, je veux ſéparer les évêques, les abbez & les comtes, & leur parler en particulier. Je leur demanderai, pourquoi ils ne veulent point s'aider l'un l'autre, ſoit dans leur réſidence, ſoit à l'armée, quand l'utilité du païs le

LI. Capitulaires d'interrogations.

Capitul. interrog. p. 478. to. 7. conc. p. 1284.

c. 1.

c. 2.

Digitized by Google

demande ? D'où viennent ces plaintes si frequen-
AN. 811. tes, soit pour le biens qu'ils possedent, soit pour
3 les vassaux qui passent de l'un à l'autre ? En quoi
4. les ecclésiastiques empêchent le service des laï-
ques, & les laïques celui des ecclésiastiques ?
5. Jusques où les évêques & les abbez peuvent se mê-
ler d'affaires temporelles ; & quel est le vrai sens
1. *Tim.* II. 4. de cette parole de l'Apôtre : Quiconque est au ser-
vice de Dieu : ne s'engage point dans les affaires
c. 6. 7. seculieres ? A quoi tout Chrétien renonce au
baptême & comment il rend inutile cette renon-
c. 8. ciation ? Que celui-là ne croit pas bien en Dieu,
c. 9. qui s'imagine mépriser impunément ses com-
mandemens où ses menaces, comme si elles ne
c. 10 devoient point avoir d'effet. Qu'il faut voir si
nous sommes véritablement Chrétiens, par l'e-
xamen de nos mœurs & de notre vie. Examiner
celles de nos pasteurs, c'est à-dire, des évêques
1. *Cor.* XI. 1. à qui nous croïons que l'Apôtre a dit : Soïez mes
c. 11. 12. imitateurs. Quelle doit être la vie de ceux qu'on
nomme chanoines & celle des moines. S'il y en
peut avoir d'autres que ceux qui observent la
regle de saint Benoît ; & s'il y en a eu en Gaule
avant qu'on y apportât cette regle ? Ce memoire
étoit adressé aux évêques.

Le second contient les mêmes questions plus étenduës, & ajoute : Premierement il faut se souvenir que l'année passée nous fîmes des jeûnes de trois jours, pour demander à Dieu de nous faire connoître en quoi notre vie devoit être corrigée : ce que nous voulons exécuter à present.

Digitized by Google

Nous voulons connoître les devoirs des eccleſiaſtiques, afin de ne leur demander que ce qui leur eſt permis, & qu'ils ne nous demandent que ce que nous devons leur accorder. Nous les prierons de nous expliquer nettement, ce qu'ils appellent quitter le monde; & en quoi on peut diſtinguer ceux qui le quittent, de ceux qui y demeurent. Si c'eſt ſeulement en ce qu'ils ne portent point les armes, & ne ſont point mariez publiquement? Si celui-là a quitté le monde, qui ne ceſſe tous les jours d'augmenter ſes biens par toutes ſortes de moïens: en promettant le paradis, ou menaçant de l'enfer, & emploïant le nom de Dieu ou de quelque ſaint, pour perſuader aux ſimples de ſe dépoüiller de leurs biens & en priver leurs heritiers légitimes: qui par-là réduits à la pauvreté ſe croïent enſuite les crimes permis, comme le larcin & le pillage. Si c'eſt avoir quitté le monde que de ſuivre la paſſion d'acquerir, juſques à corrompre par argent des faux témoins pour avoir le bien d'autrui; & de chercher des avoüez & des prevôts cruels, interreſſez & ſans crainte de Dieu? Ce que l'on doit dire de ceux, qui ſous prétexte de l'amour de Dieu & des ſaints, transferent des reliques d'un lieu à l'autre, y bâtiſſent de nouvelles égliſes, & exhortent avec grand empreſſement tous les fideles à y donner leurs biens. On veut ainſi paroître mériter devant Dieu & le perſuader aux évêques, pour arriver à une plus grande dignité. Nous admirons comment il ſe peut faire, que celui qui prétend avoir quitté le

AN. 811.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

Digitized by Google

AN. 811. siecle, & ne veut point souffrir qu'on l'appelle seculier, ne laisse pas de porter les armes & de garder ses biens.

Quoique tout Chrétien doive considerer ce qu'il promet au baptême, c'est toutefois aux ecclésiastiques à en montrer l'exemple. Il faut donc examiner soigneusement ce que c'est qu'accomplir ou violer cette promesse; & quel est ce Satan à qui nous avons renoncé, de peur de le suivre c. 10. sans y penser. Par quel canon ou par quelle regle il est ordonné de faire quelqu'un clerc ou moine malgré lui, & de remplir les communautez de c. 11. personnes viles? De quelle utilité est à l'église qu'un superieur de communauté soit plus curieux d'y avoir un grand nombre de sujets, que de les avoir bons, & de les faire bien chanter ou bien lire, plûtôt que bien vivre; car quoiqu'il faille avoir soin du chant & de la lecture, la perfection des mœurs est plus importante. Et quoiqu'il soit bon que les églises soient bien bâties & bien ornées, l'ornement de la vertu est préferable, les bâtimens tiennent de l'ancienne loi, c'est la correction des mœurs, qui appartiennent proprement au nouveau testament. Si Jesus-Christ & les apôtres sont nos modeles, nous avons bien à changer dans la discipline de l'église. Ces deux mémoires sont fort utiles pour connoître les mœurs du clergé & la vertu de l'empereur.

ap. Alcuin. p. 1151. On rapporte au même temps une lettre circulaire qu'il envoïa à tous les archevêques de son roïaume, dont on a l'exemplaire adressé à Odilbert de Milan,

Digitized by Google

Milan, & on ſçait que l'empereur adreſſa des lettres pareilles à Magnus archevêque de Sens, à Jean d'Arles, à Amalarius de Tréves, à Leidrade de Lyon. Il y prie l'archevêque de lui faire ſçavoir, comment lui & ſes ſuffragans inſtruiſent les prêtres & le peuple touchant le baptême; pourquoi l'on fait d'abord l'enfant cathecumene, ce que c'eſt que le ſcrutin, quelle eſt l'explication du ſimbole, ce que c'eſt que les renonciations, les exorciſmes & les autres céremonies du baptême?

A N. 811.

Vt not Baluz. capit. t. 1. p. 1073. & Mabill. to. 1. Anal. p. 15. & to. 3. p. 1.

En Orient l'empereur Nicephore s'étoit rendu fort odieux, par ſon avarice & ſon impieté. Il étoit ami paſſionné des Manichéens, ou Pauliciens, qui étoient en Phrygie & en Lycaonie près de ſon païs: il aimoit leurs oracles & leurs ſuperſtitions, juſques-là que quand le patrice Bardane fut déclaré empereur, il les appella pour le vaincre par leurs preſtiges. Il fit attacher un taureau à un poteau de fer par les cornes, panché vers la terre dans une foſſe; & le fit ainſi tuer, mugiſſant & ſe roulant dans la bouë, qui étoit une ancienne ſuperſtition venuë des Perſes. Il fit auſſi moudre à l'envers l'habit de Bardane, avec certains enchantemens, & crut l'avoir réduit par là à ſe ſoumettre. Il donna lieu à ces Manichéens de vivre librement dans ſon empire; où ils ſéduiſirent pluſieurs eſprits legers. Il prit le parti d'un faux hermité nommé Nicolas, qui demeuroit à C. P. près l'exocione; & qui avec quelques autres blaſphemoit contre les ſaintes images. L'empereur trouvoit mauvais, que le patriarche les re-

LII. Mort de Nicephore. Michel Curopalate empereur.

Theoph. an. 5. p. 113.

Sup. n. XXV.

Prudent. Peri-Steph. hym. 10. verſus 1010.

Gaug. C. P. 11. p. 171. Goar. in Theoph. p. 150.

p. 414.

prit ; & se plaisoit à exciter des querelles entre les
AN. 811. Chrétiens ; afin qu'on n'eût pas le loisir d'observer son impieté. Il ordonnoit aux officiers militaires de traiter les évêques & les clercs comme des esclaves ; & de se loger par autorité dans les évêchez & les monasteres. Il blâmoit ceux qui avoient autrefois donné à Dieu des offrandes d'or & d'argent, & vouloit que l'on convertît en usages profanes les biens consacrez aux églises : il prétendoit que tous les empereurs ses prédecesseurs n'avoient point sçu gouverner, & ne reconnoissoit point de providence ni de puissance au dessus d'un prince qui sçait se conduire.

Theoph. p. 409. Dès l'année 808. sixiéme de son regne, il y eut une grande conjuration contre lui : en laquelle eurent part des évêques, des moines & trois officiers de la grande église, le sincelle, le sacellaire & le garde-chartes ; & il les fit aussi séverement punir que les séculiers, par le foüet, le bannissement & la confiscation. Entre plusieurs tributs extraordinaires qu'il imposa la huitiéme année de son regne il taxa les habitans des lieux de pieté, hôpitaux d'orphelins, de pélerins, de vieillards, églises, monasteres, de fondation imperiale ; & leur fit païer un droit de cheminées
p. 402. depuis la premiere année de son regne : il fit mettre leurs meilleurs heritages en œconomat sous la main des ses officiers, & chargea les fonds qui leur restoient de toutes les impositions, en sorte que plusieurs païoient le double de ce qu'ils devoient porter. Enfin l'an 811. au mois de Mai

en partant de C. P. pour marcher contre les Bulgares : il ordonna à Nicetas patrice & logothete general, de hauſſer les tributs des égliſes & des monaſteres. Le patrice Theodoſe un de ſes plus fideles ſerviteurs lui dit : Seigneur, tout le monde crie contre nous, & s'il nous arrive accident, on ſe rejoüira de notre perte. L'empereur Nicephore répondit : Dieu m'a endurci le cœur, que peut-il arriver de bon à ceux qui ſont ſous ma main ? n'attends de Nicephore autre choſe que ce que tu vois. AN. 811. *Theoph. an. 9. p. 414. C.*

Avant que de partir pour cette campagne, il fit un dernier effort pour gagner ſaint Theodore Studite, par quelques magiſtrats qu'il lui envoïa ; mais Theodore leur répondit, comme parlant à l'empereur : Vous deviez vous repentir, & ne pas rendre le mal ſans remede ; mais puiſque non content de vous jetter dans le précipice, vous y entraînez les autres : l'œil qui voit tout vous déclare par ma bouche, que vous ne reviendrez point de ce voïage. En effet étant entré dans la Bulgarie le plus fort, & aïant pluſieurs fois refuſé la paix, que le roi Chrumne lui offroit : il le pouſſa au deſeſpoir, ſe trouva enfermé, fut attaqué & tué dans ſa tente, la nuit du vendredi vingt-cinquiéme Juillet 811. indiction quatriéme, après avoir regné huit ans & près de neuf mois. Les Bulgares ſe joüerent de ſa tête ; & leur roi Chrumne fit faire une coupe de ſon crane pour s'en ſervir dans les feſtins ſolemnels, ſuivant l'ancienne coutume des Scythes. Pluſieurs patrices & toute la fleur de l'ar- *Vita Th. c. 53.* *Theoph. p. 415.* *Vita Th. Stud.* *Herold lib. IV. c. 65.*

AN. 811. mée chrétienne périt en cette occasion. Il y eut grand nombre de captifs, que les Bulgares encore païens voulurent faire renoncer à la foi. Ils leur firent souffrir plusieurs tourmens : couperent la tête aux uns, pendirent les autres, percerent les autres de fleches, le reste mourut en prison.

Menol. 22. Jul. Martyr. R. id. L'église honore ces martyrs le vingt-troisiéme de Juillet Le premier jour du même mois les Grecs

Menol. 1. Jul font memoire du patrice Pierre : qui aïant été pris en la même occasion, & s'étant sauvé, embrassa la vie monastique, & se retira au mont Olympe avec saint Joanice : après la mort duquel il revint à C. P. & demeura dans une église qu'il avoit bâtie au lieu nommé Evandre, où il mourut illustre par sa vertu & ses miracles.

Theoph. ibid. Staurace fils de Nicephore fut aussi-tôt reconnu empereur : mais comme il avoit été tellement blessé qu'il ne pouvoit vivre : deux mois après on déclara empereur Michel Curopalate surnommé Rangabé, qui avoit épousé Procopia fille de Nicephore & sœur de Staurace. Il fut reconnu publiquement le jeudi second jour d'Octobre, indiction cinquiéme, la même année 811. & couronné le même jour sur l'ambon de la grande église, par le patriarche Nicephore : qui lui avoit auparavant fait promettre par écrit, de conserver la foi orthodoxe, de ne point repandre le sang des Chrétiens, & ne point maltraiter les clercs ni les moines. Staurace ainsi abandonné se coupa les cheveux, prit l'habit monastique de la main de Simeon son parent, & mourut de sa

Digitized by Google

bleſſure l'onziéme de Janvier ſuivant. AN. 811.

L'empereur Michel étoit magnifique & liberal. A ſon couronnement, il donna au patriarche cinquante livres d'or & vingt-cinq au clergé ; & fit de grandes largeſſes, pour reparer les injuſtices de Nicephore. Comme il étoit catholique & zelé pour la religion, le ſchiſme de l'égliſe de C. P. l'affligeoit ; & il ne ceſſa point d'exhorter le patriarche & tous ceux qui pouvoient concourir à la paix : juſques à ce qu'il les réunit avec Platon, Theodore Studite & ſon frere Joſeph l'archevêque de Theſſalonique, qu'il rappella de leur exil. La principale condition de l'accord fut l'expulſion du prêtre Joſeph l'œconome, qui fut une ſeconde fois chaſſé de l'égliſe. Le pape Leon approuva cette paix & la confirma par lettres : car l'empereur avoit auſſi emploïé ſa médiation. Et comme un abbé nommé Antoine avoit peine à ſe rendre & demeuroit encore en priſon : Theodore lui écrivit pour le ramener, & l'exhorter à ne plus faire difficulté de rentrer dans la communion du patriarche, avec lequel Theodore lui-même demeura parfaitement uni dès-lors. *l. epiſt. 56.*

LIII. Le patriarche Nicephore écrit au pape. *Theoph. p. 419.*

Depuis cinq ans & plus que Nicephore étoit patriarche de C. P. Il n'avoit point encore envoïé au pape ſa lettre ſinodique ſelon la coutume, parce que l'empereur Nicephore ne lui en avoit pas laiſſé la liberté. Il ſatisfit alors à ce devoir, en même temps que l'empereur Michel envoïa des ambaſſadeurs à l'empereur Charles, pour lui demander ſon amitié. Nous avons la lettre du pa-

Digitized by Google

AN. 811. triarche Nicephore au pape Leon, qui eſt très-longue ſuivant le mauvais ſtile du temps. Nicephore y rapporte l'hiſtoire de ſa vie : ſon emploi à la cour, ſa retraite, ſon ordination forcée. Il
To. 7. conc. p. 1210. met ſa confeſſion de foi ample & théologique, qu'il finit en déclarant qu'il demande l'interceſ-
Sup. n. 33. p. 1215. ſion des ſaints, & qu'il honore leurs reliques &
p. 1213. leurs images. Il reçoit les ſept conciles œcume-
p. 12. niques, & prie le pape de ſuppléer ce qu'il peut avoir omis dans cette confeſſion. Il s'excuſe d'avoir tant tardé à lui écrire comme en aïant été empêché par force majeure. Il recommande au pape, Michel métropolitain de Synnade porteur de ſa lettre, & marque ainſi les préſens dont il l'accompagne : un reliquaire d'or, aïant un criſtal d'un côté, & de l'autre un émail, & enfermant un autre reliquaire où ſont des particules de la vraïe croix, une tunique blanche & une chaſuble chataigne, l'un & l'autre ſans couture ; une étole & manipule brodé d'or ; le tout enveloppé proprement dans un linge ſcellé de plomb. L'évêque
An. Egnh. &c. an. 812. Michel qui fut chargé de cette lettre, avoit été envoïé par l'empereur Michel à l'empereur Charles, avec deux protoſpataires, ou premiers écuïers, pour confirmer la paix. Ils vinrent à Aix-la-Chapelle en 812. en reçurent le traité par écrit, & reconnurent Charles pour empereur, le nommant en grec *Baſileus* comme leur maître, puis paſſerent à Rome où ils reçurent encore le même traité de paix de la main du pape dans l'égliſe de ſaint Pierre.

Digitized by Google

LIV. Manichéens en Orient.

L'empereur Michel dès le commencement de ſon regne décerna peine de mort contre les Manichéens ou Pauliciens, & fit couper la tête à pluſieurs : mais le patriarche Nicephore & d'autres perſonnes pieuſes l'empêcherent de paſſer outre à l'execution de ſon ordonnance ; diſant qu'il valoit mieux leur donner lieu de faire pénitence, & ſoutenant qu'il n'eſt pas permis aux eccleſiaſtiques de condamner à mort. Ils ſuivoient en ce point l'ancienne tradition de l'égliſe ; toutefois l'abbé Theophane, celebre par ſa doctrine & par ſa vertu, rapportant ce fait dans ſon hiſtoire, traite d'ignorans & de mal intentionnez ceux qui donnoient à l'empereur un tel conſeil : & prétend montrer par l'écriture, qu'il faut faire mourir de tels heretiques à cauſe de leurs abominations, & du culte qu'ils rendoient aux démons : ſoutenant qu'il étoit impoſſible qu'ils fiſſent pénitence. *Theoph. p. 439. C.*

Ces heretiques que l'on nommoit alors Pauliciens ou Athinganes étoient répandus en Phrygie & en Lyconie ; mais leur principale réſidence étoit en Armenie, province voiſine de la Perſe & autrefois ſujette à ſon empire. Or la Perſe étoit la ſource de Manès & de ſa ſecte. Elle prit une nouvelle face vers le milieu du ſeptiéme ſiécle. Car ſous le regne de Conſtantin, ou plûtôt Conſtant petit-fils d'Heraclius, il y avoit un Armenien nommé auſſi Conſtantin dans le bourg de Manalale près de Samoſate. Il reçut dans ſa maiſon un diacre captif, qui venoit de Syrie & retournoit en ſon païs ; portant deux livres, l'évangile & les épi- *Petr. Sicul. p. 40. Cedr. to. 1. p. 432. Sup. liv. XXXVIII. n. 24.*

Digitized by Google

tres de S. Paul, qu'il donna à Constantin en reconnoissance de son hospitalité. Constantin qui étoit Manichéen, voïant que sa doctrine étoit en horreur à tout le monde, à cause de ses blasphêmes & des impuretez qu'elle contenoit : résolut de la rénouveller, & de ne faire lire autre livre que ces deux, l'évangile & S. Paul, mais de les expliquer de maniere qu'on y trouveroit toute la doctrine de Manès. Il supprima donc tous les livres des Manichéens, & d'autant plus volontiers, que l'on punissoit de mort ceux qui les avoient, suivant les
Sup. l. III. *n.* 27. loix des empereurs Chrétiens. Il rejetta les reveries des Valentiniens & leurs trente Eones : la fable de Manès sur l'origine de la pluïe, qui étoit la sueur d'un jeune homme courant après une fille, & quelques autres absurditez pareilles : mais il conserva les impuretez & les abominations de Basilide. C'est ainsi qu'il reforma le Manichéisme : ensorte que ses sectateurs ne faisoient point de difficulté d'anathematiser Scytien, Boudas &
Sup. l. VIII. *n.* 10. 11. 12. Manès lui-même : mais ils tenoient pour des apôtres Constantin & ceux qui le suivirent. Car Constantin montrant à ses disciples son livre de saint Paul, leur disoit : Vous êtes les Macedoniens & je suis Silvain, que Paul vous a envoïé. Il quitta son bourg de Manalale, & vint s'établir à Ciboſſe petite ville près de Colonie en Armenie ; où il demeura vingt-sept ans, & séduisit grand nombre de gens du païs. Enfin l'empereur en étant averti y envoïa un officier nommé Simeon, avec ordre de faire lapider Constantin & pardonner à ses disciples,

Digitized by Google

ciples, comme trompez par ignorance, pourvû qu'ils se réüniſſent à l'égliſe. L'ordre fut executé. Simeon accompagné d'un officier du païs nommé Tryphon alla ſur le lieu, les prit tous & les mena à Colonie. Là il fit attacher Conſtantin, & ordonna à ſes diſciples de le lapider; mais ils l'épargnerent, hormis un nommé Juſte, qu'il avoit adopté quelques années auparavant, & inſtruit ſoigneuſement dans ſa doctrine. Celui-ci obéït à l'ordre de Simeon, & donna à Conſtantin un tel coup qu'il en mourut. Il demeura en ce lieu un monceau de pierres qui conſerva la memoire de cette exécution.

Simeon ſuivant l'ordre de l'empereur voulut réünir à l'égliſe les diſciples de Conſtantin: mais loin de ſe convertir ils pervertirent Simeon lui-même. Car comme il étoit ignorant dans la religion & d'un eſprit leger: à force de les interroger il apprit leur doctrine & s'en laiſſa perſuader. Il revint à C. P. & demeura trois ans chez lui, puis il s'enfuit ſecretement, vint à Ciboſſe, & raſſembla les diſciples de Conſtantin, dont il devint le ſucceſſeur, & ſe nomma Tite, pour ſe donner auſſi un nom de diſciple de ſaint Paul. Mais au bout de trois ans il eut une grande diſpute avec Juſte, au ſujet du paſſage de l'épitre aux Coloſſiens où il eſt dit de Jeſus-Chriſt, que par lui tout a été créé au ciel & en la terre, & le reſte. Juſte preſſa Simeon en diſant: Peut-être trompons-nous les peuples, & nous rendrons compte de leurs ames au jour du jugement. Si-

Coloſſ. 1. 16.

meon ne ceda point, donnant toujours des explications forcées aux paroles de l'Apôtre: mais Juſte alla trouver l'évêque de Colonie, pour en apprendre le vrai ſens, & lui découvrir toute la cabale. L'évêque ſans differer en avertit l'empereur. C'étoit Juſtinien ſecond, qui ordonna qu'on leur fiſt à tous le procès; & que ceux qui demeureroient opiniâtres fuſſent brûlez. Cela fut executé; on alluma un grand feu auprès du monceau de pierres, qui étoit le tombeau de Conſtantin, & on les y conſuma tous.

L V. Suite des Pauliciens.

Un Armenien nommé Paul ſe ſauva avec ſes deux fils Geneſius & Theodore; & ſe retira à Epiſparis, village près de Phanarie en Cappadoce: où avoient déja enſeigné deux freres, Paul & Jean, Manichéens fameux, fils d'une femme de Samoſate nommée Callinique: & de ce premier Paul les Manichéens prirent le nom de Pauliciens. Le ſecond Paul étant donc arrivé à Epiſparis, établit dans ſon école ſon fils Geneſius, qu'il nomma Timothée: mais il s'éleva une grande diviſion entre lui & ſon frere Theodore, parce que chacun prétendoit avoir reçu la grace divine de l'eſprit, & ils demeurerent ennemis toute leur vie. L'empereur Leon Iſaurien aïant oüi parler d'eux, fit venir Geneſius à C. P. & l'envoïa au patriarche qui lui dit: Pourquoi avez-vous renoncé à la foi orthodoxe? Geneſius répondit: Anathême à qui renonce à la foi orthodoxe, entendant ſous ce nom ſon héréſie. Le patriarche ajouta: Pourquoi n'adorez-vous pas la croix? il répondit:

p. 37.
p. 39.
p. 49.

Digitized by Google

Anathême à qui n'adore pas la sainte-croix ; mais il entendoit par la croix, Jesus-Christ étendant les mains, en forme de croix. Le patriarche lui demanda encore, pourquoi il n'adoroit pas la mere de Dieu ; & il répondit anathême à qui n'adore pas la sainte mere de Dieu, dans laquelle notre Seigneur est entré : entendant la Jerusalem celeste. Le patriarche lui demanda, pourquoi il ne recevoit point la communion du corps & du sang de Jesus-Christ ; & il répondit par un pareil anathême : entendant par le corps de Jesus-Christ sa parole. Il répondit de même sur l'église catholique, nommant ainsi les assemblées de sa secte ; & sur le baptême, entendant Jesus-Christ qui est l'eau vive. Ainsi il fut déclaré innocent, & obtint une patente de l'empereur, avec laquelle il retourna à Episparis. Là aïant assemblé tous ses disciples il se retira avec eux à Manalale d'où Constantin étoit sorti : il y demeura plusieurs années, & mourut après avoir été chef de la secte pendant trente ans.

Il laissa un fils nommé Zacarie, & un valet nommé Joseph. C'étoit un enfant bâtard, que Genesius aïant trouvé exposé sur le chemin, éleva, & lui fit garder les chevres : mais il devint si habile qu'il fit un parti, & après la mort de Genesius la secte se divisa entre Zacarie & Joseph, dont chacun prétendoit avoir la grace de l'esprit. Joseph se nommoit Epaphrodite, comme étant le disciple de saint Paul, qui l'avoit envoïé vers eux. Zacarie prétendant qu'il vouloit lui ôter la

Digitized by Google

ſucceſſion de ſon pere, s'emporta contre lui & le penſa tuer d'un coup de pierre. Quelque-temps après ils prirent chacun leurs diſciples, pour s'enfuir ſecretement. Mais les Arabes à qui le païs obéiſſoit, les ſoupçonnerent de vouloir paſſer dans les terres des Romains. Zacarie les voïant venir, s'enfuit ſeul abandonnant ſes diſciples, que les Arabes paſſerent au fil de l'épée; ce qui lui attira les reproches des autres, comme étant un
Jo. x. 12. mercenaire plûtôt qu'un paſteur. Joſeph tourna ſes chariots vers la Syrie, & dit aux Arabes, qu'ils étoient partis pour chercher des pâturages à leurs vaches: les Arabes ſe contenterent de cette excuſe & ſe retirerent. Mais Joſeph aïant pris ſon temps s'enfuit avec toute ſa troupe, & retourna à Epiſparis, dont les habitans vinrent au-devant de lui avec des flambeaux en ſigne de joïe. Un officier du païs nommé Cricoraque, homme pieux l'aïant appris, vint avec bon nombre de ſoldats entourer la maiſon de Joſeph, & arrêta ſes diſciples. Mais Joſeph s'enfuit en Phrygie, s'établit à Antioche de Piſidie, & mourut après avoir enſeigné l'hereſie trente ans.

Il eut pour ſucceſſeur Bahane bâtard comme lui, fils d'un Juif & d'une femme Armenienne d'entre ſes diſciples: mais peu de temps après il s'éleva un autre chef dans le parti, nommé Sergius. Il fut ſéduit en ſa jeuneſſe par une femme Manichéene, qui lui dit: J'apprens que vous êtes ſtudieux & vertueux, pourquoi donc ne liſez-vous pas l'évangile? Il répondit: il ne nous

Digitized by Google

eſt pas permis de le lire à nous autres laïques : mais ſeulement aux prêtres. Elle reprit : Les prêtres veulent vous cacher les myſteres de l'évangile, c'eſt pourquoi ils ne vous en liſent qu'une partie. Par exemple il eſt dit : En ce jour-là pluſieurs diront : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas *Matth. VII. 22.* chaſſé les démons en votre nom, & fait pluſieurs miracles ; & il leur répondra : Je ne vous connois point. Qui ſont ceux, pourſuivit-elle, à qui le Seigneur parlera ainſi ? Sergius qui étoit ignorant, aïant effectivement trouvé ces paroles dans l'évangile, pria la femme de les lui expliquer : mais auparavant elle lui propoſa encore ce paſſage : Pluſieurs viendront d'Orient & d'Occident, & *Luc. XIII. 28. 29.* repoſeront avec Abraham, Iſaac & Jacob ; & les enfans du roïaume ſeront jettez dans les tenebres exterieures. Puis elle lui dit : Les enfans du roïaume ſont vos ſaints, qui chaſſent les démons & guériſſent les maladies ; que vous adorez comme des dieux, laiſſant le Seigneur vivant & immortel : c'eſt à eux que le juſte juge dira en ce jour : Je ne vous connois point. C'eſt ainſi que cette femme, expliquant à ſa mode tous les paſſages de l'évangile, ſéduiſit Sergius & le rendit Manichéen parfait. Au reſte c'étoit une ancienne calomnie des Manichéens, de reprocher aux catholiques le culte des ſaints comme une idolâtrie. On le voit dans S. Auguſtin contre Fauſte. *lib. XX. c. 4. 18. 21.*

Sergius voïant la ſecte décriée, à cauſe de ſes impuretez : ſe ſépara de Bahane qui les pratiquoit, & fit profeſſion d'une morale plus pure,

mais ce n'étoit qu'hypocrisie. Bahane lui résistoit
p. 68. en disant : Tu viens de paroître, & tu n'as vû aucun de nos maîtres : pour moi je suis disciple du seigneur Epaphrodite, & j'enseigne ce que j'ai appris de lui. Mais Sergius lui reprochant en face ses abominations, se separa de lui, & fit schisme dans sa secte. Ils se nommerent les uns Sergiotes, les autres Bahanites : mais Sergius fut le plus suivi. Il prit le nom de Tychique disciple de saint Paul, & enseigna trente-quatre ans durant depuis le regne de l'imperatrice Irene jus-
p. 60. ques à l'empereur Theophile. Tel étoit donc l'état des Manichéens quand Michel Curopalate vint à l'empire.

LVI. Etat des Chrétiens d'Orient.

Les Chrétiens qui vivoient sous la puissance des Musulmans souffrirent alors de grands maux. Le calife Aaron Rachid mourut au mois de Mars indiction seconde, c'est-à-dire, l'an 809. 193. de l'hegire. Il regna vingt-trois ans, & en vécut quarante-huit. C'est un des plus illustres califes. Il étoit si devot Musulman, qu'il fit huit fois le pelerinage de la Meque étant calife, & fut le dernier qui le fit en personne : quand il n'y alloit pas, il entretenoit trois cens pelerins à ses dépens. Tous les jours il donnoit mille dragmes d'aumônes, & faisoit cent genuflexions. Il aimoit les sçavans, & les poëtes ; étoit magnifique & liberal. Avant sa mort il partagea ses états à trois de ses fils, Alamin, Almamon & Almoutamen : assurant à Alamin la succession au califat, avec substitution des deux autres.

Theoph. an. 7. p. 409.

Elmac lib. 11. c. 6. p. 120.

Digitized by Google

Donc après la mort d'Aaron ſon fils Mahomet Alamin fut reconnu calife, quoiqu'il fut demeuré à Bagdad capitale de cet empire, & qu'Aaron fut mort à Tous en Coraſane. Mais Alamin étoit incapable de gouverner, négligent, adonné au jeu & à la débauche. Au contraire ſon frere Abdalla Almamon étoit habile & bien aimé. Il avoit ſuivi le pere en Coraſane : d'où il envoïa des troupes contre Alamin, qui l'avoit irrité mal-à-propos. La guerre civile dura quatre ans, Alamin fut abandonné des ſiens & tué enfin l'an 813. 198. de l'hegire. Il étoit âgé de vingt-neuf ans & en avoit regné quatre & huit mois. Cette guerre civile cauſa de grands déſordres en Syrie, en Egypte, & en Afrique : quantité de meurtres & de pillages des Muſulmans les uns contre les autres, & contre les Chrétiens leurs ſujets. A Jeruſalem les égliſes de la réſurrection, du calvaire & toutes les autres furent prophanées & abandonnées ; & dans les déſerts les deux grandes laures de S. Cariton & de S. Sabas, & les autres monaſteres de S. Eutymius & de S. Theodoſe furent auſſi abandonnez. L'an 812. pluſieurs Chrétiens tant moines que laïques s'enfuirent de Paleſtine & de toute la Syrie, ne pouvant ſouffrir les violences des Muſulmans pendant cette anarchie. Ce n'étoit que maſſacres, brigandages, adulteres & inſolences de toutes ſortes. Il y eut pluſieurs Chrétiens martyriſez ; pluſieurs ſe ſauverent dans l'Iſle de Chypre, & de-là à C. P. où l'empereur Michel & le patriarche Nicephore les reçurent avec beau-

Elm. c. 7.

Theoph. Ibid.

Id. an. 2. p. 423. C.

Digitized by Google

coup d'humanité. Le patriarche donna un monaſtere conſiderable à ceux qui vinrent à C. P. & envoïa un talent d'or à ceux qui demeurerent en Chypre : ce qui fait ſoixante-quatre mille livres de notre monnoye.

Sup. liv. XLIV. *n.* 15. Quant aux patriarches d'Alexandrie, Politien patriarche Melquite, qui avoit envoïé au ſeptiéme concile, tint le ſiege quarante-ſix ans, & mourut du temps d'Aaron Rachid. Il étoit medecin, & fut appellé à Bagdad pour guérir une Egyptienne concubine du calife. Il y réuſſit, & le calife lui donna beaucoup d'argent, & des lettres pour rentrer dans toutes les égliſes que les Jacobites avoient uſurpées ſur les Melquites : ce qui fut *Eutych. to.* 2. *p.* 408. 412. executé. Son ſucceſſeur fut Euſtache, qui tint le ſiege quatre ans ; & eut pour ſucceſſeur ſous le même regne Chriſtofle, qui tint le ſiege trente-deux ans. Il devint paralytique ; & on lui donna pour coadjuteur un évêque nommé Pierre, qui faiſoit pour lui les ordinations des évêques. Le patriarche Jacobite d'Alexandrie à la mort du calife Aaron étoit Marc ſucceſſeur de Jean. Il fut *Chr. Orient. Sup. l.* XLIV. *n.* 87. ordonné patriarche l'an 193. de l'hegire, dernier du regne d'Aaron, & tint le ſiege vingt-ans. De *Elmac. p.* 122. ſon temps les Barſanuphiens ſeparez des Jacobites dès le temps de l'empereur Zenon, ſe réünirent à eux. Ils avoient deux évêques, qui vinrent trouver le patriarche Marc, demandant qu'il les reçût à ſa communion. Pour les éprouver, il leur dit d'abord qu'il ne les reconnoîtroit point pour évêques : & comme ils s'en confeſſerent indignes, il

en

Digitized by Google

en eut compaſſion, les garda chez lui, les traitant comme évêques; & leur donna les deux premiers ſieges qui vacquerent. Tout le reſte du parti ſe réünit enſuite. Pendant la guerre civile qui ſuivit la mort du calife Aaron, Alexandrie fut priſe & pillée : mais le patriarche Marc en étoit ſorti, & demeura cinq ans dehors. Les monaſteres de la vallée d'Habib furent pillez & brûlez, & demeurerent deſerts pendant quarante ans.

A Antioche le patriarche Melquite pendant le regne d'Aaron, fut Theodoret ſucceſſeur de Theodore, qui tint le ſiege trente-un an. Le patriarche Jacobite étoit Cyriaque, du temps duquel un nommé Abraham enſeigna une nouvelle hereſie; & eut pluſieurs ſectateurs. Le ſucceſſeur de Cyriaque fut Denis, qui envoïa ſa lettre ſynodique à Marc patriarche d'Alexandrie, & en reçut réponſe en ſigne de communion. A Jeruſalem, après le patriarche Melquite George, qui avoit tenu le ſiege trente-ſix ans, ſucceda Thomas ou Tamric, la troiſiéme année d'Almamin, 811. de Jeſus-Chriſt. Il tint le ſiege dix ans, & fit reparer la voute de l'égliſe de la reſurrection qui menaçoit ruine. Il en fut accuſé par les Muſulmans & mis en priſon, comme aïant augmenté l'égliſe; ce qui n'eſtoit pas permis aux Chrétiens. Mais comme on ne pût trouver l'augmentation, il fut délivré. C'étoit l'état des égliſes d'Orient ſous la domination des Muſulmans.

Eutych. to. 2. p. 411. 418.
Sup. l. XLIV n. 27.
Elmac. p. 123.
Sup. n. 22.
Eutych. p. 49.

LVII. Queſtion des Bulgares transfuges.

L'empereur Michel avoit de la pieté & de la douceur, mais peu de capacité pour la conduite des affaires; & il étoit gouverné abſolument par

trui à aucun des beſoins du corps. Il étoit tantôt couché ſur un lit, tantôt aſſis, recitant des pſeaumes, priant mentalement, parlant aux freres, pour les inſtruire, les exhorter, les conſoler : ne pouvant plus ni flechir les genoux, ni lire par lui même ; & ce qui l'affligeoit le plus, c'étoit de ne pouvoir aſſiſter aux offices, ni travailler de ſes mains. Il rendoit graces à Dieu des ſoulagemens que l'on donnoit à ſon infirmité, ſoit la nourriture, ſoit le bain dont il uſoit par obéiſſance : mais il étoit contriſté de relâcher l'auſterité de ſa vie. Il tomba malade pendant le carême de l'année 813. & quoique ce fut un temps de retraite, pluſieurs moines de dehors ne laiſſerent pas de le viſiter. Le patriarche Nicephore y vint lui même, avec tout ſon clergé : lui demanda ſes prieres, l'embraſſa, & effaça tout le ſoupçon qui pouvoit reſter de leur diviſion précedente. Le ſaint malade pardonna à tous ceux qui l'avoient perſecuté, & pria pour eux. Comme l'abbé Theodore lui demanda s'il ne vouloit diſpoſer de rien : il ſecoüa ſon habit de la main, & lui dit d'une voix très-baſſe : Je n'ai plus rien, je vous ai tout remis. Aïant la poitrine oppreſſée, il remuoit encore les lévres, & chantoit un cantique de la reſurrection quand il expira. C'étoit le jour où l'égliſe Grecque fait memoire du Lazare reſſuſcité, c'eſt-à-dire, le ſamedi devant le dimanche des Rameaux, qui cette année 813. étoit le dix-neuviéme de Mars. AN. 813.

n. 42.

On croit que la ſemaine ſainte & celle de Pâques firent remettre la ſolemnité de ſes fune- v. Pagebr. præfat. n. 8.

AN. 813. railles jusqu'au quatriéme d'Avril ; qui est le jour auquel l'église celebre sa memoire. Le patriarche fit cette ceremonie avec un grand luminaire & quantité de parfums ; & ce fut apparemment en cette occasion que saint Theodore Studite prononça l'oraison funebre de saint Platon son oncle & son pere spirituel, qui est la seule vie que nous aïons de ce saint. A peine pût-on mettre son corps dans la sepulture, tant étoit grande la foule du peuple qui s'empressoit à l'entour & ne pouvoit se resoudre à le perdre de vûë.

Menolog. Mart. 13°. P. 4. Ap. Vita Theod. St. n. 55.

Le monastere de Stude demeura donc entierement sous la conduite de Theodore, dans un état très-florissant. On y étudioit l'écriture sainte, on y celebroit les divins offices avec grande solemnité : mais on n'y négligeoit pas le travail des mains. Au contraire les ouvrages les plus vils en apparence y étoient fort estimez, comme très-propres à conserver l'humilité, & à fournir les choses necessaires à la vie, sans que les moines fussent exposez par l'indigence, à sortir souvent aux dépens de la vertu & de la stabilité d'esprit. On exerçoit donc au dedans tous les métiers ; il y avoit des maçons, des charpentiers, des forgerons, des tisserans, des cordonniers, des cordiers; & en travaillant ils chantoient des hymnes & des psaumes. En sorte qu'à les voir seulement on étoit édifié de leur application & de leur modestie. Leur réputation s'étendoit par tout, & plusieurs dispersez par la persécution & par d'autres occasions, fonderent des monasters de la même observance, qui prirent aussi le nom de Stude.

Vita Theod. n. 57.

Digitized by Google

Au mois de Juin de la même année 813. tandis que l'empereur Michel étoit à la guerre contre les Bulgares, le peuple de C. P. alla en procession à l'église des apôtres avec le patriarche Nicephore. Cependant des Iconoclastes & des Pauliciens à la faveur de la foule, ouvrirent avec des leviers, sans qu'on y prît garde, la porte de la sepulture des empereurs, qui étoient dans cette église; & firent ensorte qu'elle s'ouvrit avec un grand bruit, pour dire que c'étoit par miracle. Puis étant entrez promptement ils se prosternerent devant le tombeau de Constantin Copronyme, & l'invoquerent en disant: Levez-vous, & secourez l'empire qui va perir. Ils repandirent le bruit qu'il étoit sorti à cheval, & qu'il étoit allé combattre les Bulgares. Le préfet de C. P. les prit; & d'abord ils disoient, que le sepulchre s'étoit ouvert de lui-même: mais étant devant le tribunal ils confesserent la fourberie, sans attendre les tourmens. Le préfet les fit battre à coups de levier, & promener par la ville, criant contre le culte des images & la profession monastique, au lieu d'avoüer leur crime.

AN. 813. LIX. Michel déposé. Leon Armenien empereur. *Theoph. p. 415.*

Le vingt-deuxiéme du même mois de Juin, les Romains se trouverent en presence des Bulgares près d'Andrinople; & lâcherent le pied si honteusement, que Crumne roi des Bulgares y soupçonnoit de l'artifice. L'empereur Michel fuïant comme les autres vers C. P. maudissoit les troupes & leurs chefs & jura qu'il renonceroit à l'empire. Il communiqua son dessein au patrice Leon gouverneur de Natolie, qui fut son

Digitized by Google

AN. 813. successeur. D'abord il se défendit d'accepter l'empire, mais en étant jugé le plus digne par l'armée & les officiers, il l'accepta ; & écrivit au patriarche, pour l'assurer de sa foi orthodoxe & obtenir son consentement ; après quoi il fut proclamé solemnellement empereur. Ce que Michel aïant appris il se refugia dans une église avec Procopie sa femme & ses enfans : & là ils couperent leurs cheveux & prirent l'habit monastique : Michel avoit regné un an & neuf mois. Le lendemain lundi onziéme de Juillet indiction sixiéme, qui est l'an 813. Leon fut couronné empereur par le patriarche Nicephore sur l'ambon de la grande église. Il étoit fils du patrice Bardas & Armenien d'origine : ce qui lui en a fait donner le surnom. Il donna si bon ordre à la garde de C. P. que le roi des Bulgares étant venu jusques aux portes, n'osa l'assieger : Mais Leon aïant voulu le faire tuer, sous prétexte d'une conference ; il se retira furieux, brûla les églises, ravagea tout le païs jusques à Andrinople, l'assiegea & la prit.

Bell 22 Jan 10. 2. p. 241.

Il en emmena tous les habitans captifs en Bulgarie, entre autres l'archevêque Manuel : qui profitant de son exil, convertit grand nombre des Bulgares à la foi chrétienne, aidé par d'autres captifs. Mais le roi Crumne étant mort, son successeur irrité de ces conversions, fit couper les bras à l'archevêque Manuel, puis le coupa par le milieu du corps & le donna à manger aux bêtes. Il fit aussi déchirer de coups George archevêque de Debolte & un autre évêque nommé Pierre, puis leur fit trancher la tête : il fit fendre le ven-

Digitized by Google

AN. 813.

re à Leon évêque de Nicée, & lapider le prêtre Parode; Leon & Jean tribuns eurent la tête coupée auſſi-bien que Gabriel & Sionius. On compte trois cens ſoixante & dix-ſept Chrétiens tuez en cette occaſion, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi; l'égliſe grecque les honore tous comme martyrs le vingt-deuxiéme de Janvier.

LX. Commencement de S. Theophane.

Ici finit l'hiſtoire de Theophane; c'eſt-à-dire, au couronnement de Leon & à la priſe d'Andrinople. Theophane nâquit à C. P. de parens riches & vertueux. Son pere Iſaac étant mort pendant qu'il étoit gouverneur de l'Archipel, Theodora ſa mere prit ſoin de ſon éducation; & dès l'âge de douze ans le fiança à une fille fort riche. Theodora mourut & Theophane ſe trouvant en poſſeſſion de biens immenſes, ſon beau-pere l'obligea à celebrer le mariage: mais Theophane perſuada à ſon épouſe de vivre en continence; car un de ſes domeſtiques lui avoit inſpiré depuis long-temps le deſir de la vie monaſtique. Le beau-pere s'en étant apperçû le trouva mauvais, & fit entrer dans ſes ſentimens l'empereur Leon fils de Copronyme, qui pour faire changer de penſée au jeune Theophane, l'envoïa à Cyzique avec commiſſion d'y faire bâtir une forteresſe. Theophane conduiſit l'ouvrage, & y employa même du ſien; mais il en prit occaſion de viſiter le monaſtere de Singriane qui en étoit proche, & y fit connoiſſance avec un ſaint perſonnage nommé Gregoire, le même, comme l'on croit, qui étoit abbé d'Agaure dans le mont Olympe.

Boll. 12. Martii. 7. p. 213.

L'empereur Leon & le beau-pere étant morts,

Theophane se trouva libre sous le regne d'Irene. Il donna ses biens aux pauvres, affranchit ses esclaves, & mit sa femme dans le monastere de l'Isle du prince, après lui avoir fait de grandes liberalitez. Pour lui il se retira au monastere de Singriane, & s'occupoit dans sa cellule à transcrire des livres. Il demeura six ans dans l'Isle de Calonyme, où il avoit fondé un monastere. Delà il revint à Singriane, & fonda auprès un autre monastere en un lieu nommé Grand-champ, dont enfin il prit le gouvernement.

Theoph. prof. L'abbé George, syncelle du patriarche Taraise avoit entrepris une chronographie ou abregé d'histoire universelle depuis la creation du monde. Il la conduisit jusques à l'empire de Dioclétien; mais se voïant près de la mort, il pria l'abbé Theophane son ami particulier, de continuer l'ouvrage. Theophane le conduisit jusques à son temps: ainsi les deux ensemble font une suite entiere d'histoire. Theophane en comptant les années de l'incarnation, suit le calcul des Alexandrins, qui commence huit ans plus tard que le nôtre, & les critiques y ont remarqué quelques fautes de chronologie. Il n'est pas toûjours favorable à saint Platon & à saint Theodore Studite. Il n'approuve pas leur opposition à l'élection du patriarche Nicephore, ni l'avis de Theodore, de ne point rendre les Bulgares transfuges: mais il semble approuver la supercherie dont usa l'empereur Leon, quand il voulut faire assassiner le roi des Bulgares.

LIVRE

LIVRE QUARANTE-SIXIE'ME.

I.
Traitez sur le baptême.

LA lettre circulaire que l'empereur Charles avoit écrite aux archevêques de son roïaume touchant le baptême, donna occasion à plusieurs traitez sur ce sacrement suivant l'intention de l'empereur : car il n'avoit pas tant demandé ces éclaircissemens aux évêques pour lui que pour eux; c'est-à-dire pour les exciter à étudier la matiere, & à en instruire les peuples. C'est ainsi qu'en jugeoit Theodulphe évêque d'Orleans : Car, ajoute-t-il, ce grand prince ne cessoit point d'exciter les prélats à l'étude des saintes écritures, le clergé à l'observation de la discipline, les moines à la regularité, les grands à donner des bons conseils; les juges à la justice, les guerriers aux armes, les superieurs à l'humilité, les inferieurs à l'obéissance : tous à la vertu & à la concorde.

Sup. liv. XLV. n. 50.

Theod. præfat.

Nous avons quatre de ces traitez sur le baptême, qui servirent de réponse à la lettre de l'empereur. Le premier est celui de Leidrade archevêque de Lyon, que l'empereur Charles aïant vû, il trouve que l'auteur n'y avoit pas assez expliqué les renonciations, qui précedent le baptême : c'est pourquoi Leidrade ajouta une réponse particuliere sur ce sujet, qui paroît plus travaillée que la premiere. Le second traité du baptême écrit en cette occasion, se trouve entre les œuvres d'Alcuin : mais il est d'Amalarius archevêque de

Mabill. to. 3. Analect. vet.

Ibid. p. 30.

Ap. Alcuin. p. 1151.

Tréves ; soit qu'il eut chargé Alcuin d'écrire en
AN. 813. son nom, soit qu'il lui ait été attribué par erreur.
V. not. Sirm. ad Theod. Le troisiéme traité est de Theodulfe évêque d'Orleans, adressé à Magnus archevêque de Sens son métropolitain, qui l'avoit prié de répondre pour lui à la lettre de l'empereur. En d'autres exemplaires cet écrit de Theodulfe est adressé à Jean archevêque d'Arles ; & peut-être lui avoit-il fait la
Bibl. PP. Lug. to. 14. p. 67. même priere que Magnus. Le quatriéme traité du baptême est de Jessé évêque d'Amiens célebre en ce temps-là : & quoiqu'il adresse cet ouvrage aux prêtres de son diocése, la conformité du sujet fait juger qu'il fut écrit en la même occa-
V. Coin. c. 812. n. 71. &c. sion. Dans ces traitez on explique l'état des catecumenes, les scrutins, le simbole, les renonciations, les exorcismes ; le souffle, le sel, l'application de la salive au nez & aux oreilles, les onctions, l'habit blanc, la communion qui suivoit immédiatement le baptême même des enfans. On y distingue nettement l'onction du saint chrême sur la tête que fait le prêtre, & qui est une céremonie du baptême, d'avec l'onction sur le front pour communiquer le Saint-Esprit, qui est propre à l'évêque, & appartient au sacrement de confirmation.

II. Concile d'Arles. En 813. qui fut la derniere année de l'empereur Charles, il tint un parlement à Aix-la Chapelle,
Ann. Moiss. où il ordonna que l'on assembleroit cinq conciles dans les principales metropoles de son roïaume. A Maïence, à Reims, à Tours, à Arles, à Châlons sur Saone pour la province Lyonnoise ; & que ce

qui y auroit été réſolu lui ſeroit rapporté. Ces cinq conciles furent tenus pendant l'été de cette même année ; & on y fit à peu près les mêmes reglemens, qui répondent aux queſtions envoïées aux évêques deux ans auparavant. Ainſi ils avoient eu le loiſir de s'y preparer. A N. 813. *Sup. l.* XLV. *n.* 51.

Le premier de ces conciles, ſelon la datte, eſt celui d'Arles, que l'on compte pour le ſixiéme de cette ville. Il fut tenu l'an quarante-cinquiéme du regne de Charles en France, l'Ere Eſpagnole 851. c'eſt-à-dire l'an 813. le dixiéme de Mai, dans l'égliſe de S. Etienne. L'archevêque Jean y préſidoit avec Nebridius de Narbonne ; & outre leur dignité, ils prennent la qualité d'envoïez du prince. Le premier jour on propoſa ſeulement des meſſes & des prieres pour l'empereur & pour ſa famille, tant qu'il vivroit. Le lendemain on publia vingt-ſix canons, dont le premier eſt une profeſſion de foi abregée. Le ſecond ordonne les prieres pour le roi Charles : enſuite il eſt dit que chaque archevêque exhortera ſes ſuffragans à bien inſtruire les prêtres & le peuple ſur le baptême, & tous les miſteres de la foi. Les évêques, dit le concile, doivent ſçavoir l'écriture & les canons ; & toute leur occupation doit être la prédication & l'inſtruction. Les prêtres doivent prêcher même dans les paroiſſes de la campagne : les parens doivent inſtruire leurs enfans, & les parains ceux qu'ils ont tenus ſur les fonts. Chaque évêque viſitera ſon diocéſe tous les ans, & prendra la protection des pauvres opprimez. Que ſi *To. 7. conc. p.* 1231. *Rem. c.* 40. *Arel. c.* 3. *Rem. c.* 14. 15. *e.* 10. *Arel.* *c.* 19. *c.* 17.

AN. 813. les juges & les puissans ne déferent pas à ses avis, il en avertira le roi. Tout le peuple obéïra à l'évêque, même les comtes & les juges; & ils agiront de concert, pour maintenir la justice & la paix.

c. 12. 11. conc. Cabil. c. 20.

Arel. c. 4. 5. Les évêques auront grand soin d'instruire les prêtres qu'ils ordonneront pour les paroisses; c'est-à-dire, les curez & les laïques, il faut entendre les patrons, ne pourront recevoir des présens pour leur confier ces églises, ni les en chasser, & en mettre d'autres sans le jugement des évêques à qui ses prêtres doivent rendre compte de leur conduite. Les prêtres garderont le saint chrême sous le sceau; & ne le donneront à personne comme un remede, ou sous quelque autre prétexte que ce soit. Car plusieurs s'imaginoient que les criminels qui en avoient pris par onction, ou par breuvage ne pouvoient être découverts, comme il est porté dans le concile de Tours. On conservera les dîmes & les biens des églises; & ceux qui en possedent en benefice, c'est-à-dire en usufruit, contribueront aux reparations. On ne tiendra les marchez & les plaids, ni les dimanches, ni dans les parvis de l'église.

c. 18.

Tur. c. 20.

Rem. c. 20. 38.

t. 26. 22. Rem.

c. 6. Les évêques auront soin que les chanoines, & les moines vivent chacun selon leur institut.

R. 25.

A. c. 8. Que dans les monasteres de chanoines, de moines ou de religieuses, on ne reçoive qu'autant de personnes que la maison en peut commodement entretenir: que dans les monasteres de filles il n'entre pour le service nécessaire, que

R. 12.

Ar. 7.

des hommes de bonnes mœurs, & d'un âge avancé; & que ceux qui iront célebrer la messe, en sortent aussi-tôt qu'elle sera finie. Ceux qui seront convaincus d'un crime public, feront penitence publique selon les canons. En temps de famine ou d'autre nécessité chacun nourrira, selon son pouvoir, ceux qui lui appartiennent. Les personnes puissantes n'acheteront les biens des pauvres que publiquement, en presence du comte & des plus nobles de la cité. Ce sont les principaux canons de ce concile d'Arles: & comme les quatre autres traitent les mêmes matieres, je ne marquerai que ce qu'il y a de singulier en chacun.

AN. 813.
c. 26.
R. 31.
Ar. 14.
c. 13.

III. Concile de Reims.

Le concile de Reims s'assembla à la mi-Mai la même année 813. l'archevêque Vulfaire y présida; on commença, suivant la coutume, par un jeûne de trois jours, & on y fit quarante-quatre canons, dont voici les plus remarquables. Chacun des clercs s'instruira des fonctions de son ordre; & afin de le mieux faire entendre, on lût dans le concile des épitres de saint Paul, pour montrer aux soudiacres comment ils les doivent lire; on lût l'évangile pour les diacres; & pour les prêtres on examina l'ordre de la messe & du baptême: on lût les canons pour les chanoines; & pour les pasteurs le pastoral de S. Gregoire, & plusieurs sentences des peres.

To. 7. p. 1253.
c. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 6. 7.
c. 8.
c. 9.
c. 10.
c. 11.

On examina l'ordre de la pénitence: afin que les prêtres compriſſent mieux comment ils devoient recevoir les confessions, & imposer les

c. 12-16.

satisfactions. On ordonna de distinguer ceux
AN. 813. qui doivent faire pénitence publique ou secrete.
c. 31. Les évêques, les abbez & les ministres de l'église
c. 17. 18.
T. c. 5. 6. 7. 8. doivent éviter les excès de bouche, & ne point
souffrir qu'on fasse devant eux des jeux deshon-
c. 19. nêtes : mais recevoir des pauvres à leur table, &
c. 20. faire lire l'écriture sainte pendant leurs repas. Les
c. 39. T. c. 35. prêtres ne passeront point d'un moindre titre à
un plus grand : les moines n'iront point aux as-
semblées seculieres des plaids : personne ne rece-
vra des presens pour les jugemens.

IV. Concile de Maïence.

Le concile de Maïence s'assembla le neuviéme de Juin de la même année 813. dans le cloître de saint Alban. Les présidens qui prennent aussi le titre d'envoïez du prince, étoient Hildebalde, qui se dit archevêque du palais, parce qu'il étoit archevêque de Cologne & archichapelain, Riculfe archevêque de Maïence, Arnon archevêque de Salsbourg & Bernaire évêque de Vormes. Il y avoit en tout trente évêques, vingt-cinq abbez, & plusieurs laïques, comtes & juges. On divisa toute l'assemblée en trois bandes. La premiere fut des évêques qui s'assirent avec quelques notaires, lisant l'évangile & le reste du nouveau testament, les canons, & divers ouvrages des peres : entre autres le pastoral de S. Gregoire, pour étudier le moïen de conserver la discipline de l'église. La seconde troupe fut des abbez & des moines choisis, qui lisoient la regle de saint Benoît, & cherchoient comment ils pourroient rétablir l'observance monastique. La troisiéme troupe

Digitized by Google

étoit des comtes & des juges, qui examinoient les loix seculieres, & rendoient justice à tous ceux qui se présentoient. Ce concile fit cinquante-cinq canons ; & c'est celui qui répond le plus précisément aux questions de l'empereur. Il ordonne que le baptême sera par tout administré suivant l'ordre Romain ; & que l'on observera les decrets du pape saint Leon, principalement pour ne baptiser qu'à Pâques & à la Pentecôte. Les prêtres avertiront continuellement les fideles d'apprendre le simbole & l'oraison dominicale ; & imposeront des jeûnes, ou d'autres pénitences à ceux qui le negligeront. Pour cet effet les parens envoïeront leurs enfans aux écoles, soit des monasteres, soit des prêtres, pour apprendre leur créance, & l'enseigner aux autres dans la maison; & ceux qui ne pourront l'apprendre autrement, l'apprendront en leur langue. Les parains auront le même soin de leurs enfans spirituels ; si l'évêque est absent ou malade, il y aura toujours quelqu'un pour prêcher les dimanches & les fêtes selon la portée du peuple. On comptoit donc que l'évêque devoit ordinairement prêcher.

AN. 813.

can. 4.

Leo ep. 16. *al.* 4. *ep.* 136. *al.* 80. *Sup. liv.* XXVII. *n.* 2. *liv.* XXIX. *n.* 15. *c.* 45 *Rem. c.* 1. 2.

c. 47.

c. 25.

On prendra garde à l'avenir, de ne donner à personne la tonsure clericale, que dans l'âge legitime, de sa franche volonté & du consentement de son maître: ce qu'il faut entendre des serfs. Chaque évêque recherchera soigneusement d'où sont les prêtres & les clercs de son diocése, pour renvoïer les fugitifs à leur évêque. Quant aux clercs acephales, qui ne sont ni au service du prince, ni

c. 23.

c. 31. *Tur. c.* 13. *Arel. c.* 24.

Digitized by Google

s'abſtenir des affaires temporelles ; comme de paroître devant les tribunaux ſeculiers, ſi ce n'eſt pour la défenſe des orphelins & des veuves : d'être fermiers ou procureurs, d'être farceurs, aimer le jeu, la bonne chere, ou les ornemens indécens : chaſſer avec des chiens, ou des oiſeaux : en un mot ſuivre les deſirs de la chair. Mais il ne leur eſt pas défendu de prendre ſoin de leurs interêts ſelon la juſtice. Les évêques & les abbez choiſiront pour vidames, prevôts, avoüez ou défenſeurs, des hommes vertueux, fideles, juſtes, doux, déſintereſſez : c'étoit ceux dont ils ſe ſervoient pour adminiſtrer leur temporel. Les prêtres porteront toujours l'orarium ou étole, pour marque du ſacerdoce. On ne tirera point des égliſes les criminels, pour les faire mourir : mais ils ne laiſſeront pas de païer la compoſition de leurs crimes. On ne transferera point les corps des ſaints, ſans la permiſſion du prince ou du concile. Les chanoines vivront ſelon les canons, mangeront & dormiront en commun, & ne feront rien ſans la permiſſion de l'évêque ou du ſuperieur. Ils s'appliqueront à l'étude & à la pſalmodie, & ſe rendront capables d'inſtruire les peuples. Les abbez vivront avec leurs moines ſelon la regle de ſaint Benoît, comme ceux qui étoient préſens à ce concile nous l'ont promis. Les envoïez du prince avec l'évêque dioceſain examineront l'état des monaſteres : s'ils ſont en lieu propre à trouver tout ce qui leur eſt néceſſaire, afin de n'avoir point beſoin de ſortir au dehors. Les évêques fe-

AN. 813.

R. c. 30.

R. c. 24. c. 30. c. 28.

Supl. §. XXXVIII. n. 28.

c. 31.

c. 9. 10.

c. 12.

c. 20.

c. 21.

AN. 813. ront opter ceux qui sont dans les monasteres, de vivre en moines ou en chanoines; & de même c. 11. les religieuses suivront la profession qu'elles au- c. 6. ront embrassée. Ceux qui se plaindront d'avoir perdu l'heritage de leurs peres par des donations suggerées; nous les satisferons autant qu'il dépend de nous.

V. Concile de Chalon. Le concile de Challon sur Saone fut assemblé de toute la Gaule Lyonnoise, excepté la pro- Co. 7. p. 1272. vince de Tours, qui s'assembla séparement. On y fit soixante-six canons, dont voici les plus singu- c. 3. liers. Suivant l'ordonnance de l'empereur, les évêques établiront des écoles, où les clercs apprendront les bonnes lettres & les saintes écritures, c. 13. pour être capables d'instruire les peuples. Défense aux évêques de faire jurer ceux qu'ils ordonnent, qu'ils sont dignes, qu'ils ne feront rien contre les canons, & qu'ils obéiront à l'évêque qui les or- c. 43. donne, parce que ce serment est dangereux. Il y a en quelques lieux des Ecossois qui se disent évêques, & ordonnent des prêtres & des diacres, sans permission de leurs seigneurs, ou de leurs superieurs; nous déclarons nulles ces ordinations, comme étant abusives, & la plûpart simoniaques. c. 16. Les évêques dans leurs visites s'abstiendront, non seulement des exactions illicites, mais de tout ce qui peut être à charge ou causer du scandale. Ils ne prendront rien pour le prix du baume qui entre dans le saint chrême, ou du luminaire, non plus que pour la dédicace des églises & pour les c. 17. ordinations. Ils ne se feront point païer de cens

Digitized by Google

annuel par les prêtres, ni d'amendes par les in-
ceſtueux, par ceux qui ne païent point les dîmes, AN. 813.
ou par les prêtres négligens ; comme quelques- c. 13.
uns le font de concert avec les comtes. Les archi- c. 15.
diacres n'exerceront point de domination ſur les
curez, & n'en exigeront point de cens.

La confirmation ne doit point être réïterée, c. 27.
non plus que le baptême. Il faut éviter de trop c. 46.
differer la communion ; ou de s'en approcher in-
dignement, mais s'abſtenir quelques jours aupa-
ravant des œuvres de la chair, & ſe purifier le
corps & l'ame. Tous les fideles doivent commu- c. 47.
nier le jeudi ſaint, puiſque l'on réconcilie ce
jour là les pénitens mêmes, afin qu'ils puiſſent
communier. On ne doit pas mépriſer l'onction c. 48.
des malades, qui eſt un remede pour l'ame &
pour le corps. L'uſage de la pénitence, ſuivant les c. 25.
anciens canons eſt aboli en la plûpart des lieux ;
c'eſt pourquoi il faut implorer le ſecours de l'em-
pereur, afin que les pécheurs publics faſſent pe-
nitence publique, ſoient excommuniez & re-
conciliez ſelon les canons. Quelques-uns ne ſe c. 32.
confeſſent pas entierement : c'eſt pourquoi il faut
les avertir de ſe confeſſer des péchez de penſée,
comme des pechez exterieurs. Il ne faut pas ſeu- c. 33.
lement ſe confeſſer à Dieu, mais aux prêtres : & c. 34.
dans ce jugement, plus qu'en tout autre, il faut
prendre garde de ne ſe pas laiſſer prévenir de
quelque paſſion. Pluſieurs dans la pénitence ne c. 35.
cherchent pas tant la remiſſion de leurs pechez,
que l'accompliſſement du temps ; & ſi on leur

AN. 813. interdit le vin & la chair, ils cherchent d'autres viandes & d'autres boissons plus délicieuses. Le vrai pénitent se prive absolument des plaisirs du corps. Quelques-uns aussi pechent de propos déliberé, dans l'esperance d'effacer leurs pechez par des aumônes. Or il ne faut pas pecher pour faire l'aumône, mais la faire parce que l'on a peché :

c. 38. On doit imposer la pénitence selon l'écriture & la coutume de l'église, & bannir absolument les livres que l'on nomme pénitentiels, dont les erreurs sont certaines & les auteurs incertains, & qui flattent les pécheurs ; en imposant pour des grands péchez des pénitences légeres & inusitées.

Conc. Tur. c. 22. Le concile de Tours explique celui-ci, car il ne rejette pas absolument les livres pénitentiels : mais

c. 45. il juge à propos, que quand tous les évêques seront assemblez au palais, ils marquent quel des anciens pénitentiels doit plûtôt être suivi.

Le concile de Challon continuë : Il y a beaucoup d'abus dans les pelerinages qui se font à Rome, à Tours & ailleurs. Des prêtres & des clercs prétendent par là se purifier de leurs pechez, & de voir être rétablis dans leurs fonctions: des laïques s'imaginent acquerir l'impunité pour leurs pechez passez ou à venir : les puissans en tirent un prétexte d'exaction sur les pauvres ; les pauvres un titre de mandicité. Mais nous loüons la dévotion de ceux, qui pour accomplir la pénitence que le prêtre leur a conseillée, font ces pelerinages en les accompagnant de prieres, d'aumônes & de correction de leurs mœurs. Il est

Digitized by Google

remarquable que les deux plus fameux pelerinages étoient saint Pierre de Rome & saint Martin de Tours. Les prêtres dégradez seront mis dans des monasteres, pour faire pénitence : s'ils veulent mener une vie séculiere, ils seront excommuniez. Si les prêtres mettent des fruits en réserve, ce ne doit point être pour les vendre plus cher, mais pour secourir les pauvres en temps de disette. On impute à quelques-uns de nos freres les évêques, de persuader à quelques personnes de renoncer au monde, pour donner leurs biens à l'église ; ce qui doit être très-éloigné de notre pensée. Les évêques ne doivent chercher que le salut des ames ; & user des biens de l'église, non comme de leur bien propre, mais d'un bien qui leur est confié, pour en aider les pauvres. Ceux donc qui auront emploïé de pareilles suggestions, seront soumis à la pénitence canonique : ceux qui ont été assez simples pour se laisser séduire, demeureront dans leur engagement : & les biens usurpez seront rendus à leurs héritiers. En toutes les messes on fera des prieres pour les morts, suivant l'ancienne coutume de l'église & l'autorité de saint Augustin. AN. 813. c. 41. c. 8. c. 6. c. 7. c. 15.

Nous avons appris que les églises qui se trouvent dans les domaines des particuliers, sont partagées entre les héritiers : jusqu'à faire d'un seul autel quatre parts, dont chacune a son prêtre. Nous défendons ces partages, jusques à ce que les héritiers soient convenus du prêtre qui doit servir cette église, l'évêque défendra d'y célebrer

AN. 813. la messe. On voit ici le patronage laïque bien établi. Le concile continuë : Nous disons peu de
c. 22. choses touchant les abbez & les moines, parce que presque tous les monasteres de ces quartiers
c. 53. professent la regle de S. Benoît qui montre tout ce qu'ils doivent observer. Le concile renvoïe à la même regle les religieuses moniales : mais pour
c. 54. 55. &c. les chanoinesses, il leur donne plusieurs reglemens, qui regardent principalement la clôture,
c. 30. le silence & la regularité des abbesses. Les mariages des serfs ne seront point rompus, quoiqu'ils appartiennent à divers seigneurs, pourvû qu'ils se soient mariez de leur consentement & selon les
c. 31. loix. On ne séparera point les femmes qui auront tenu leurs enfans à la confirmation, par mégarde, ou par malice, pour quitter leur maris ; mais elles
c. 19. seront mises en pénitence. Les familles païeront la dîme à l'église où elles entendent la messe toute l'année, & font baptiser leurs enfans. On compte ce concile pour le second de Challon.

VI. Concile de Tours. *to. 7. p. 1259. Rem. 15. can. 17.* Celui de Tours est le quatriéme de cette ville, & on y fit cinquante-un canons. Chaque évêque aura des homelies contenant les instructions necessaires pour son troupeau, & prendra soin de les traduire clairement en langue Romaine rustique, ou en langue Tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre. C'étoit les deux langues qui avoient cours en France : la premiere étoit celle des anciens habitans Gaulois Romains, c'est-à-dire, le latin, déja fort corrompu, d'où est enfin venu notre françois : l'autre étoit la langue des

Digitized by Google

Francs & des autres peuples Germaniques, qui étoient alors répandus dans l'empire françois, & cette langue eſt demeurée au-delà du Rhin. Au reſte ce canon fait voir, que deſlors le peuple n'entendoit plus le latin. AN. 813.

On ne doit point ordonner de prêtre qui n'ait trente ans ; & avant l'ordination il demeurera dans l'évêché pour apprendre ſes devoirs, juſqu'à ce que l'on puiſſe connoître ſes mœurs & ſa vie. c. 12.

L'évêque aura grand ſoin d'inſtruire ſes prêtres touchant le baptême & les renonciations qui s'y font. On les avertira de ne pas donner indifféremment après la meſſe le corps de Notre Seigneur aux enfans & aux perſonnes qui ſe rencontrent, de peur qu'il n'y en ait de chargez de quelques crimes. Nous avons marquez ailleurs l'ancien uſage, de diſtribuer aux enfans les reſtes de l'euchariſtie. Les laïques communieront trois fois l'an : on avertira les fideles d'entrer à l'égliſe ſans bruit & ſans tumulte, & de s'abſtenir pendant la meſſe, non ſeulement de diſcours inutiles, mais de mauvaiſes penſées. Nous avons chez nous, diſent les évêques de ce concile, parlant à l'empereur, pluſieurs inceſtueux, parricides & homicides, qui perſeverent dans leurs crimes ; nonobſtant nos exhortations ; nous en avons déja excommunié quelques-uns, qui n'en tiennent compte : c'eſt pourquoi nous prions votre clemence, d'ordonner ce qu'il en faut faire. On avertira les fideles, que les ſortileges, ni les enchantemens, ou les ligatures d'herbes ou d'oſſemens c. 18. *Supl. l.* XXXIII. n. 4. c. 30. c. 38. c. 41.

Digitized by Google

AN. 813. ne peuvent guérir les hommes ni les animaux, & ne ſont que des illuſions du démon.

c. 42. Les évêques doivent avoir grand ſoin des pauvres, & peuvent en préſence des prêtres & des diacres, donner du tréſor de l'égliſe aux ſerfs & aux pauvres de la même égliſe ſuivant leurs beſoins. Nous avons examiné ſoigneuſement, ſuivant l'avertiſſement du prince, ceux que l'on pretend être dépoüillez de leurs biens : mais nous n'avons trouvé ſur ce ſujet aucune plainte contre nous. Car il n'y a preſque perſonne qui donne de ſon bien à l'égliſe ſans recevoir autant, ou le double, ou le triple des biens de l'égliſe en uſufruit : avec convention d'en laiſſer joüir ſes enfans ou ſes parens, qu'il a déſignez : & nous leur avons offert la faculté de retirer ces biens alienez par leurs parens dont ils étoient déja exclus par la loi, pour les tenir de l'égliſe en bénéfice, c'eſt-à-dire, en fief, comme on a parlé depuis. On avertira les comtes & les juges, de ne point recevoir en témoignage les perſonnes viles & indignes, parce que pluſieurs comptent pour rien le parjure.

c. 51.

c. 34. Les monaſteres où la regle de ſaint Benoît a été obſervée, ſeront reformez ſuivant cette regle ; car en quelques-uns il y a peu de moines à qui leurs abbez en aïent fait promettre l'obſervance, parce qu'eux-mêmes vivent plus en chanoines qu'en moines. On ne ſe preſſera pas de donner le voile aux jeunes veuves, juſqu'à ce qu'elles ſoient bien éprouvées ; on ne le donnera pas même aux jeunes filles avant vingt-cinq ans ſans néceſſité.

c. 27.

c. 28.

Chacun

Chacun de ces cinq conciles envoïa ſes décrets à l'empereur qui les fit examiner & comparer en ſa preſence à Aix-la-Chapelle, dans une grande aſſemblée qu'il y tint au mois de Septembre cette même année 813. En conſequence il fit publier un capitulaire de vingt-huit articles, contenant ceux de ces canons, dont l'execution avoit plus de beſoin de la puiſſance temporelle. Les deux derniers articles n'étoient point dans les canons des cinq conciles, & portent: On s'informera s'il eſt vrai ce que l'on dit, qu'en Auſtraſie les prêtres découvrent pour de l'argent les voleurs ſur leur confeſſion. On s'informera auſſi des hommes ſujets au droit de faïde, qui font du trouble les dimanches & les fêtes; & ce qu'il faut abſolument empêcher. On appelloit faïde dans les loix barbares le droit qu'avoient les parens d'un homme tué, de vanger ſa mort par celle du meurtrier.

A N. 813.

An. Eginh.
An. Moiſſac. to. 7. conc. 1287.

c. 17.

c. 23.

Hiſt. droit Fr. n. 14.
Cang. gloſſ.

VII. Louis couronné empereur.

L'empereur Charles avoit fait venir d'Aquitaine le roi Louis, qui reſtoit ſeul de ſes trois fils; car Pepin roi d'Italie étoit mort en 810. laiſſant d'une concubine un fils nommé Bernard; & Charles roi de Germanie, l'aîné de tous étoit mort l'année ſuivante 811. ſans laiſſer d'enfans. Louis étant donc arrivé à Aix-la-Chapelle, l'empereur ſon pere y tint une grande aſſemblée avec les évêques, les abbez, les ducs, les comtes & tous les François. Il les exhorta à être fideles à ſon fils, & leur demanda à tous, s'ils vouloient bien qu'il lui donnât le titre d'empereur. Ils répondirent, que cette penſée venoit de Dieu. Le dimanche

Thegna. c. 5. 6.

Eginh. vita c. 9.

c. 11.

Digitized by Google

AN. 813. suivant Charles prit ses habits roïaux avec la couronne en tête, marcha à l'église, & s'avança jusqu'à l'autel consacré en l'honneur de N.S.J.C. le plus élevé de tous, & y fit mettre une autre couronne. Après qu'ils eurent long-temps prié lui & son fils, il lui parla devant toute l'assemblée des prélats & des seigneurs : l'exhortant premierement à aimer & craindre Dieu, & garder en tout ses commandemens, à proteger les églises, avoir de la tendresse pour ses sœurs & ses freres encore jeunes ; ce devoient être les enfans des concubines, Drogon, Theodoric, & Hugues : d'aimer ses neveux & tous ses parens. Honorez, ajouta-t'il, les évêques comme vos peres : aimez le peuple comme vos enfans, reprimez les méchans, pour les ramener au chemin du salut : soïez le consolateur des moines & des pauvres, établissez des officiers fideles, craignans Dieu & desintéressez : n'en destituez aucun qu'avec connoissance de cause ; & montrez-vous toujours irreprehensible devant Dieu & devant les hommes.

Charles ajouta plusieurs autres avis, & demanda à son fils s'il étoit résolu de les observer. Louis répondit qu'avec l'aide de Dieu il les observeroit de tout son cœur. Alors Charles lui ordonna de prendre de ses propres mains la couronne qui étoit sur l'autel, & la mettre sur sa tête : lui faisant ainsi connoître qu'il ne tenoit l'empire que de Dieu. Louis se mit la couronne en tête : le peuple s'écria : Vive l'empereur Loüis, & célebra ce jour avec une grande joïe. Charles rendit gra-

Digitized by Google

ces à Dieu en disant avec David : Beni soïez-vous, Seigneur, qui avez mis aujourd'hui mon fils sur mon thrône à mes yeux. Ensuite ils entendirent la messe & retournerent au palais, le pere appuïé sur son fils, qui le soutenoit en marchant. Peu de temps après Charles le renvoïa chargé de présens magnifiques : ils s'embrasserent tendrement & répandirent beaucoup de larmes, comme s'ils avoient prévû qu'ils ne se reverroient plus. Ainsi l'empereur Louis retourna en Aquitaine au mois de Novembre 813. AN. 813. 3. *Reg. c.* 18.

VIII. Pieté de Charles. *Thegan. c.* 7.

L'empereur Charles demeura à Aix-la-Chapelle, ne s'occupant plus que de prieres, d'aumônes & de la correction des livres sacrez. Car il emploïa la fin de sa vie à rendre très-corrects les textes des quatre évangiles, y travaillant avec des Grecs & des Syriens. Toute sa vie il avoit eu un grand zele pour la religion & une pieté sincere. Il ne manqua jamais, autant que sa santé lui permit, d'aller à l'église le matin & le soir, & d'assister aux nocturnes & au sacrifice. Il avoit grand soin que tout s'y fist avec toute la bienséance possible, & avertissoit souvent les custodes des églises de n'y rien souffrir d'indécent. Il les fournit abondamment de vases d'or & d'argent, & d'habits sacerdotaux : ensorte que pendant le saint sacrifice aucun des clercs, pas même des portiers, ne servoit dans son habit ordinaire. Il orna particulierement sa chapelle d'Aix, d'or, d'argent, de luminaire : les balustres & les portes étoient d'airain. Il y fit apporter des colomnes & du marbre

Digitized by Google

de Rome & de Ravenne : ne pouvant en avoir d'ailleurs. Il corrigea très-exactement la maniere de lire & de chanter, étant parfaitement instruit de l'un & de l'autre ; & toutefois il ne lisoit pas publiquement & se contentoit de chanter bas & & avec les autres. Ce sont les paroles d'Eginhart, qui montrent qu'en ce temps-là les plus grands seigneurs ne dédaignoient pas de faire dans l'église les fonctions de chantres & de lecteurs ; & nous en voïons aussi des preuves à C. P.

Charles ne bornoit pas ses aumônes à son empire si vaste : il les étendoit au-delà des mers, en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jerusalem, à Alexandrie & à Carthage. Il envoïoit de l'argent par tout où il sçavoit que des Chrétiens vivoient dans la pauvreté. C'étoit le principal motif qui lui faisoit cultiver l'amitié des princes infideles pour procurer du soulagement aux Chrétiens, qui vivoient sous leur domination. Entre les lieux de pieté, il avoit une vénération singuliere pour saint Pierre de Rome. Il envoïa pour son tréfor une très-grande quantité d'or, d'argent, de pierreries & des présens immenses pour les papes. Pendant tout son regne il n'eut rien plus à cœur que de rétablir la ville de Rome dans son ancienne dignité ; & non-seulement défendre & proteger, mais orner & enrichir l'église de saint Pierre ; & toutefois, ajoute Eginhart, durant un si long regne, il n'y fit que quatre voïages de dévotion. Reflexion qui montre combien les pélerinages étoient frequens.

Digitized by Google

Tant de loix en faveur de l'égliſe ne ſont pas les moindres preuves de la pieté de Charles. Je les ai rapportées en leur temps : mais il en faut marquer encore une, dont on ne ſçait pas la datte, & qui n'eſt pas moins conſiderable. L'empereur y parle ainſi : Nous voulons que tous nos ſujets Romains, Francs, Allemands & les autres qui y ſont nommez, obſervent cette ſentence, que nous avons tirée du code Theodoſien : Quiconque aïant un procès en demandant ou en défendant, en quelque état de cauſe que ce ſoit, aura choiſi le jugement de l'évêque : lui ſera auſſitôt renvoïé nonobſtant l'oppoſition de la partie adverſe : & ce que l'évêque aura décidé ſera executé, ſans qu'il ſoit permis de ſe pourvoir contre ſon jugement. Le témoignagne d'un ſeul évêque ſera reçu par tous les juges ſans difficulté & on n'en entendra point d'autre dans la même affaire. Cette loi ſe trouve effectivement à la fin du code Theodoſien, comme étant de Conſtantin, adreſſée à Ablavius préfet du prétoire: mais les plus ſçavans critiques la croïent ſuppoſée, & nous n'en voïons point d'execution depuis Conſtantin juſqu'à Charles. Il eſt vrai que l'autorité qu'il lui a donnée la croïant véritable, a ſervi de prétexte aux évêques des ſiécles ſuivans, pour étendre bien loin leur juriſdiction.

A N. 814.

Lib. VI. capit. 366. al. 281.

Cod. Th. lib. XVI. poſt tit. 22.

IX. Mort de Charlemagne.

Au mois de Janvier 814. la fiévre prit à l'empereur Charles au ſortir du bain. Il crut la guerir à ſon ordinaire par l'abſtinence, ne prenant pour toute nourriture qu'un peu d'eau : mais la pleure-

AN. 814. sie s'y étant jointe, le septiéme jour de sa maladie, il fit venir l'archevêque Hildebalde son archichapelain : qui, accompagné d'autres évêques, lui donna l'extréme onction & le viatique, c'est-à-dire le corps & le sang de Notre-Seigneur. Deux jours après se sentant à l'extrémité, il fit le signe de la croix sur son front, sur sa poitrine & sur tout son corps ; & mourut en disant, *In manus tuas* & le reste. C'étoit le vingt huitiéme de Janvier 814. Il étoit âgé de soixante & douze ans, dont il regna quarante-cinq comme roi de France & treize comme empereur : on l'ensevelit le jour même.

Egin. Mon. Engol.

Après que le corps eut été lavé, selon la coutume, & embaumé, on douta où on le devoit mettre, parce qu'il n'en avoit rien ordonné ; enfin tout le monde trouva plus convenable, de l'inhumer dans l'église qu'il avoit fait bâtir à Aix-la-Chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. On le revêtit premierement d'un cilice, qu'il portoit toujours secretement : on mit par dessus ses habits imperiaux avec la pannetiere d'or, qu'il portoit à ses voïages de Rome, comme pelerin. Il étoit assis dans son sepulchre sur un siége d'or, aïant une épée garnie d'or à son côté, & tenant sur ses genoux un évangile couvert d'or : ses épaules étoient renversées sur la chaise, le visage couvert d'un linge, la couronne qui contenoit du bois de la vraïe croix, attachée à la tête avec une chaîne d'or : le sceptre & l'écu, l'un & l'autre d'or, que le pape Leon avoit consacrez, étoient suspendus devant lui : on remplit toute

Digitized by Google

la niche qui lui servoit de sepulchre, de baume, de muse, d'autres aromates & de quantité d'or, puis il fut fermé & scellé : par dehors on mit une arcade dorée avec son image & son épitaphe. AN. 814.

Il fut regreté non-seulement de ses sujets, mais des étrangers & des païens mêmes ; & la posterité l'a tellement reconnu pour grand, qu'elle en a fait le nom de Charlemagne, qui lui est propre. Plusieurs égliſes particulieres l'invoquent comme saint : quoiqu'en d'autres, comme à Mets, on fasse tous les ans un service pour le repos de son ame ; & il faut avoüer que la multitude de ses femmes & de ses concubines a donné quelque atteinte à sa réputation Car on lui trouve jusques à quatre femmes avec le titre de reines, & cinq concubines. Les reines sont Ermengarde fille de Didier roi des Lombards, qu'il répudia au bout d'un an, comme il a été dit. Hildegarde, Fastrade & Luitgarde : après la mort de laquelle il eut quatre concubines dans l'espace de treize ans, outre celle qu'il avoit épousée avant la reine Ermengarde. Or il est certain que chez les anciens le nom de concubine signifioit souvent une femme légitime, selon les loix de l'église ; mais dont le mariage n'étoit pas solemnel, selon les loix civiles ; en sorte que les enfans n'étoient pas heritiers. Je l'ai observé sur le premier concile de Tolede tenu l'an 400. D'ailleurs il est vrai-semblable, qu'après la mort de Luitgarde, Charlemagne qui se voïoit trois fils en âge de regner, ne voulut plus prendre de femme à titre de reine : & il n'est pas

V. Boll. to. 2. p. 874. 28. Janv.

Sup. l. XLIII. n. 19.

Sup. liv. XX. n. 48. conc. Tol. c. 17.

Digitized by Google

AN. 814. impossible, que trois de ces dernieres femmes soient mortes dans l'espace de douze ans : en sorte qu'il n'en ait jamais eu qu'une à la fois. Car il paroît juste de supposer tout ce qui est naturellement possible : plûtôt que de croire, qu'un prince occupé dans sa vieillesse aussi saintement que nous l'avons vû, ait fini dans la débauche.

X. Adalard & Vala exilez.

L'empereur Louis aïant appris la mort de son pere, vint d'Aquitaine à Aix-la-Chapelle ; & d'abord se fit representer tous les trésors, dont il donna à ses sœurs la part qui leur appartenoit, en envoïa une grande partie à Rome, distribua le surplus aux pauvres & aux évêques, pour l'ame de son pere ; & ne garda pour lui que la table d'argent contenant une mapemonde, encore en donna-t'il le prix. Cette premiere année de son regne il fit renouveller toutes les lettres que ses peres avoient accordées en faveur des églises.

Tég. n. 8.

Sup. liv. XLV. n. 50.

Tég. n. 18.

Vala frere d'Adalard abbé de Corbie étoit regardé comme celui des seigneurs qui dans les derniers temps avoit le plus de crédit auprès de Charlemagne. Il fut élevé à la cour dans les lettres & les exercices convenables à sa naissance : puis le roi Charles, pour l'éprouver, le mit entre les mains d'un seigneur, qui l'envoïa à la campagne, & l'occupa aux travaux les plus rustiques : mais étant rappellé à la cour il fut chargé de l'œconomie du palais, & se trouva la seconde personne après le prince. Il avoit l'esprit pénetrant & décisif, s'expliquoit facilement, & parloit bien les deux langues, la latine & la tudesque. Charles l'emploïa

Vita Val. to. 1. act. Ben. p. 453.

Digitized by Google

l'employa dans ſes armées contre les Saxons ; & au traité de paix avec le roi de Dannemarc en 811. L'année ſuivante, il l'envoya en Italie auprès du roi Bernard ſon petit-fils, comme il avoit envoyé Adelard avec le pere. Enfin à la mort de Charles, ſes envieux craignirent qu'il n'entreprît quelque choſe contre Loüis abſent ; & quoique Vala donnât des preuves ſuffiſantes de ſa fidelité, ils ſçurent ſi-bien le rendre ſuſpect à ce prince foible & timide, qu'il l'éloigna de la cour avec ſes deux freres Adelard & Bernard. Adelard fut chaſſé de Corbie dont il étoit abbé, & envoyé à l'iſle Heri, au monaſtere de ſaint Filbert, aujourd'hui Noirmoutier : mais il regarda cet exil comme une grace, en ce qu'il le tiroit de la cour & le rendoit à ſa profeſſion. Il en pratiqua tous les exercices avec une grande édification de toute la communauté de Noirmoutier, & y demeura ſept ans. Vala profita de ſon exil pour quitter le ſiecle malgré la réſiſtance de ſes amis. Sa femme qui étoit fille de ſaint Guillaume de Gellone, ne fut point un obſtacle : ſoit qu'elle fût morte, ou qu'elle ſe retirât de ſon côté. Il alla donc à Corbie, où par ordre de l'empereur on avoit élû un nouvel abbé à la place d'Adelard : ſçavoir un de ſes diſciples nommé Adelard comme lui. Quoique Vala fût ſi connu dans ce monaſtere, il ſe preſenta humblement à la porte, & ſe ſoumit à toutes les épreuves des poſtulans. Il fit ſon noviciat dans toute la rigueur ; ſervit les hôtes & les malades, jeûna juſqu'à de-

sup. l. XLV. n. 49.

Vita Adalh. n. 3. to. 5. act. Bened. p. 319.

venir extenué ; & après l'office de la nuit il demeuroit long-temps en priere devant l'autel, arrosant la terre de ses larmes.

XI. Leon l'Armenien Iconoclaste. *Const. contin. lib. 1. p. 13.*

En orient l'empereur Leon l'Armenien voulant affermir sa puissance, fit enfermer dans des isles & des monasteres separez Michel son predecesseur, sa femme Procopia & ses deux fils Theophylacte & Nicetas, qu'il rendit eunuques. Ils changerent tous trois de nom en embrassant la vie monastique. Le pere prit celui d'Athanase : & vécut encore trente-deux ans, jusques à l'an 845. Theophylacte prit le nom d'Eustate, & mourut cinq ans après son pere. Nicetas prit le nom d'Ignace, & fut patriarche de Constantinople, celebre par sa vertu & ses souffrances.

Simeon magist.

L'empereur Leon étoit de petite taille, mais plein & bien-fait : sa voix étoit un tonnerre ; son poil si rude, que le patriarche Nicephore en lui mettant la couronne crut avoir touché des épines. On le nommoit cameleon, tant à cause de sa taille que de ses mœurs changeantes & son hypocrisie. D'abord il parut catholique, mais dès la seconde année de son regne enflé par le succés de ses armes contre les Bulgares, il se déclara contre les saintes images, & dit à quelques-uns de ses courtisans : Pourquoi pensez-vous que les chrétiens soient sous la domination des infideles, si ce n'est parce qu'ils adorent les images ? Considerez que tous les empereurs qui les ont reçuës ont été détronez

Anct. incert. post Theoph. p. 435. C.

ou tuez en guerre : au contraire ceux qui ne les ont point adorées ſont morts de leur mort naturelle dans leurs palais, & ont été enterrez avec honneur dans l'égliſe des apôtres. Je veux les imiter, afin de vivre long-temps, & laiſſer l'empire à mon fils & à mes deſcendans, juſqu'à la quatriéme generation. On dit qu'il avoit conſulté un pretendu devin nommé Sabbatius, qui lui avoit promis trente-deux ans de regne avec ſon fils Conſtantin, & la victoire ſur les Bulgares, s'il aboliſſoit les images. Il chercha donc des gens qui puſſent l'aider dans ſon deſſein ; & trouva deux ſenateurs, Jean Specta & Eutyquien ; & un prêtre nommé Jean depuis très celebre entre les Iconoclaſtes. Il nâquit à C P. d'une famille noble, & fut grammairien de profeſſion, & fort exercé dans les ſubtilitez de la dialectique. Il étoit auſſi magicien : & comme il ſe ſervoit d'un baſſin pour prédire l'avenir, on lui donna le nom de Lecanomante, ſous lequel il eſt le plus connu : mais on le nommoit auſſi Hilylas ou Hilzila. Il fut abbé du monaſtere de ſaint Serge & ſaint Bacque, dans le palais d'Hormiſda, & compté entre le clergé imperial. L'empereur Leon ayant donc trouvé cet homme propre à ſon deſſein, lui promit, s'il le faiſoit réüſſir, de le faire patriarche ; & lui donna un ordre, en vertu duquel il commença vers la Pentecôte de l'an 814. à feüilleter avec quelques autres les anciens livres de toutes les bibliotheques de C. P tant des égliſes

AN. 814.

Script. poſt Theoph. Vita Nicet. c. 3. n. 32. Boll. to. 11. p. 262. Vita S. Theod. Stud. n. 6. Poſt Theoph. lib. 4. n. 6. 7.

que des monasteres. En ayant assemblé un grand
AN. 814. nombre, ils marquerent les passages que leur indiqua le concile des Iconoclastes, tenu sous
Sup. l. XLIII. *n.* 7. Constantin Copronyme : mais ils brûlerent plusieurs livres, qui leur parurent trop favorables aux images.

Antoine metropolitain de Sylée fut mandé par l'empereur, & arriva à C. P. au mois de Juillet. Il étoit fils d'un prêtre tailleur d'habits, & se nommoit originairement Constantin. Après avoir enseigné le droit quelque-temps, il s'enfuit pour ses crimes, & embrassa la vie monastique. Ce fut alors qu'il changea son nom en celui d'Antoine. Il avoit été élevé dans la religion catholique, mais il embrassa l'heresie des Iconoclastes, pour avoir entrée dans le palais & accès auprès du prince ; & ses manieres n'y servirent pas peu : car il étoit plaisant & faisoit agréablement un conte. De moine il devint abbé, & enfin metropolitain de Silée, qui est la même que Pergé capitale de Pamphylie un des grands sieges dépendans de C. P. Il amena avec lui deux moines, l'un nommé Leonce, l'autre Zozime, qui mourut peu de temps après, ayant eu le nez coupé pour un adultere. Antoine étant donc arrivé, l'empereur lui déclara son dessein, & lui demanda, s'il étoit écrit qu'il faille adorer les images. Non, répondit Antoine, mais on dit que c'est une ancienne tradition. Pour moi, dit l'empereur, je ne puis m'y resoudre, s'il n'est écrit expressément dans l'évangile, ou

Digitized by Google

dans saint Paul : Adorez mon image.

AN. 814.

XII. Le patr. Nicephore resiste à l'empereur.

L'entreprise demeura secrete jusqu'au mois de Decembre. Alors l'empereur croïant avoir bien pris ses mesures, attaqua le patriarche Nicephore, mais d'abord avec douceur en lui disant : Le peuple est scandalisé à cause des images : il dit, que nous faisons mal de les adorer, & que c'est la cause pourquoi nous sommes inferieurs aux infideles. Ayez un peu de condescendance, & laissons ces choses basses ; ou bien montrez-moi pourquoi vous les adorez, puisque l'écriture n'en dit pas un mot. Le patriarche répondit : Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions. Nous adorons les images comme la croix & l'évangile, quoiqu'il n'y en ait rien d'écrit. Car les Iconoclastes convenoient d'adorer la croix & l'évangile. Cependant le patriarche apprenant qu'Antoine de Sylée favorisoit l'entreprise de l'empereur, l'envoya querir, & luy en demanda la verité. Antoine le nia, & lui donna une déclaration souscrite de sa main avec la croix & scellée : par laquelle il faisoit profession d'honorer les images, avec anathême contre ceux qui croyoient le contraire. Il donna cette déclaration en presence des metropolitains qui se rencontrerent, & l'empereur lui en ayant fait des reproches, il lui dit : Je me suis mocqué d'eux, pour vous donner plus de commodité d'executer votre dessein. Après cette premiere tentative auprès du patriarche, l'empereur crut avoir besoin de plus grands preparatifs, & manda

AN. 814. la plûpart des évêques de son obéïssance, espérant qu'ils favoriseroient son opinion. Mais avant qu'ils abordassent à C. P. il les fit arrêter, de peur qu'ils n'allassent, suivant la coûtume, descendre chez le patriarche. On laissoit en liberté ceux qui paroissoient disposez à faire la volonté de l'empereur : mais ceux qui resistoient étoient mis dans des cachots, où on leur faisoit souffrir la faim. Le patriarche Nicephore voyant cette conduite, redoubloit ses prieres vers Dieu, & exhortoit les Catholiques à demeurer fermes. Il assembla chez lui ce qu'il put de moines & d'évêques : ils passerent la nuit en prieres dans la grande église ; & ce fut peut-être en cette occasion, que le patriarche montant sur l'ambon, prononça anathême contre Antoine de Sylée, comme prévaricateur. L'empereur étant averti de cette assemblée, craignit qu'on n'y prît quelque resolution contre lui ; & vers le chant du coq, il envoya au patriarche, s'en plaignant comme d'un commencement de sedition : avec ordre de venir tous au palais quand il seroit jour. Ils n'en furent que plus animez à soûtenir la verité : & les prieres finies le patriarche les y exhorta encore par un discours fervent.

Vit. S. Nicephor. Gr. to. 7. Boll. 179. E.

Vita Nicetæ. Gr. Boll to. 1. n. 31.

to. 7. conc. p. 195. B.

Ensuite ils marcherent tous au palais. L'empereur ne tendit point la main au patriarche, & ne l'embrassa point, à l'ordinaire ; mais le regardant de travers, il s'assit, le fit asseoir, & lui parla d'abord seul à seul, croyant le gagner plus

Digitized by Google

facilement. Nous ne cherchons, dit-il, qu'à connoître la verité, & rétablir la paix : Ne sçavez vous pas quelle est la multitude de ceux qui sont choquez des images ? On ne peut les ramener, qu'en répondant aux passages de l'écriture qu'ils alleguent. Je veux donc, que sans differer vous entriez en conference avec eux : si vous le refusez, on verra clairement la foiblesse de votre cause. Le patriarche répondit : Nous n'avons eu dessein d'exciter aucun trouble contre votre puissance, nous avons seulement prié pour vous, comme l'écriture l'ordonne. Personne n'aime la paix plus que nous : c'est vous qui la troublez : car toutes les égliſes sont d'accord. Rome consent-elle à la bolition des images ? ou Alexandrie, ou Antioche, ou Jerusalem ? ne prêtez pas la main, seigneur, à une heresie abattuë & condamnée. Que si quelqu'un a ébranlé votre foi, nous voulons bien vous satisfaire, & nous le devons : mais nous ne pouvons disputer avec des heretiques déja convaincus & anathématisez. Ensuite il entra en matiere, & traita à fonds avec l'empereur la question des images. AN. 814.

XIII. Remontrances des évêques. *Vita S. Nicetæ c. 5. n. 33.*

Alors on fit entrer les autres évêques & les abbez ; & d'un autre côté entrerent les chefs des Iconoclastes qui logeoient dans le palais. L'empereur fit aussi venir les grands, tout le senat & plusieurs de ses officiers l'épée nuë à la main, pour intimider les catholiques. Quand ils furent tous entrez, le patriarche Nicephore dit aux grands : Dites-moi, ce qui ne subsiste point peut-il tom-

Digitized by Google

AN. 814. ber ? & comme ils se regardoient l'un l'autre ; n'entendant pas ce qu'il vouloit dire, il ajoûta : Les images ne tomberent-elles pas sous Leon Isaurien & Constantin son fils ? Ils en convinrent, & il concluoit qu'elles subsistoient donc auparavant. Alors l'empereur dit : Sçachez, mes peres, que je suis de votre sentiment ; & il tira un reliquaire orné de figures qu'il portoit & le baisa ; mais puisqu'il y en a qui sont d'un autre avis, & que la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire examiner.

Les catholiques qui connoissoient sa mauvaise intention, refuserent d'entrer en conference, & Emilien de Cyzique dit : Si c'est une affaire ecclesiastique, qu'on la traite dans l'église, suivant la coûtume, & non pas dans le palais. Mais, dit l'empereur, je suis enfant de l'église, & je veux vous écouter comme mediateur. Michel de Synnade dit : Si vous êtes mediateur, pourquoi n'en tenez-vous pas la conduite ? vous cachez les uns dans le palais, vous les rassemblez, vous les nourrissez delicatement, vous les excitez & leur donnez toute la liberté d'enseigner l'erreur : toutes les bibliotheques leur sont ouvertes, il y a défense de nous fournir des livres : nous n'osons même parler dans les ruës, vos ordres nous intimident par tout. Mais pourquoi, dit l'empereur, refusez vous de parler, sinon parce que vous manquez de preuves ? Nous n'en manquons pas, dit Theophylacte de Nicomedie, mais nous manquons d'auditeurs disposez à les entendre.

Pierre

Pierre de Nicée ajoûta : Comment voulez-vous que nous conferions avec eux, tandis que vous les soutenez ? Ne sçavez-vous pas que les Manichéens même l'emporteroient, si vous étiez de leur côté ? Euthymius de Sardes prit la parole, & dit : Ecoutez, seigneur, depuis plus de huit cens ans que Jesus-Christ est venu au monde, on le peint & on l'adore dans son image ; qui sera assez hardi pour abolir une si ancienne tradition ? Elle a été confirmée par le second concile de Nicée, tenu sous Irene & Constantin, & quiconque ose s'élever contre, soit anathême. Saint Theodore Studite parla après les évêques, & dit entre autres choses : Seigneur, ne troublez pas l'ordre de l'église. L'Apôtre dit, que Dieu y a mis des apôtres, des prophetes, des pasteurs & des docteurs, mais il n'a point parlé des empereurs. Vous êtes chargé de l'état & de l'armée ; prenez-en soin, & laissez l'église aux pasteurs & aux docteurs.

AN. 814.

Vita Theod. c. 74.

Eph. IV. 11. 12.

L'empereur irrité les chassa de sa presence, leur défendant de plus paroître devant lui, ni de parler davantage ; & quand ils furent retirez, chacun reçut un ordre du prefet de C. P. de se tenir chez soi, sans avoir aucun commerce les uns avec les autres, ni parler de la foi en quelque maniere que ce fût. Les porteurs de cette défense étant venus à saint Theodore Studite, il leur dit : Voïez vous-même s'il est juste d'obéir à Dieu ou à vous ? car nous nous ferons plûtôt couper la langue, que d'abandonner la défense

c. 76.

AN. 814. de la foi. En effet, il ne cessa point d'appeller les uns, d'aller trouver les autres, ou de leur écrire; & il voïoit souvent le patriarche pour le soûtenir dans l'abbattement où il étoit.

Il écrivit sur ce sujet aux moines une lettre, 11. ep 2. qui commence ainsi: En ce temps où Jesus Christ est persecuté en son image, ce n'est pas seulement ceux qui sont en place & distinguez par leur sçavoir, qui doivent combattre pour la verité, mais les disciples mêmes. Quand les abbez retenus par l'empereur sont demeurez dans le silence, & ce qui est bien pis, ont promis par écrit de ne se point assembler & ne point enseigner, ils ont trahi la verité, aimant mieux vivre à leur aise dans leurs monasteres, que de souffrir pour la bonne cause. Ils disent: Qui sommes nous? Je répons, premierement des Chrétiens, qui doivent absolument parler en cette occasion; ensuite des moines qui ont tout quitté pour être hors des atteintes du monde; enfin des abbez, qui doivent même reparer le scandale des autres; si quelqu'un vient à eux pour s'instruire, que lui diront-ils? J'ai ordre de ne point parler, & de ne vous pas recevoir dans ce monastere.

XIV. Dissimulation de Leon. *App. ad Theoph.* Cependant l'empereur envoïa sous main des soldats insulter à l'image de J. C. qui étoit à la porte d'airain, la même qui avoit été abbatuë par Leon *Sup. l. 11. n. 5.* Isaurien, & rétablie par Irene, comme il paroissoit par une inscription mise au-dessus. Les soldats jetterent des pierres & de la bouë contre

Digitized by Google

cette image, invoquant l'enfer & le diable, & proferant quantité de blaſphêmes. L'empereur feignit d'en être fâché, & dit au peuple : ôtons de là cette image, de peur qu'elle ne ſoit davantage profanée par les ſoldats. Cette action encouragea encore Antoine, Jean, & les autres Iconoclaſtes. La fête de Noël étant proche, le patriarche fit prier l'empereur de ne point troubler l'égliſe : offrant de quitter ſon ſiege s'il étoit la cauſe du ſcandale. L'empereur répondit : Et qui oſeroit penſer à dépoſer le patriarche notre pere, ou à troubler l'égliſe ? Nous avons examiné cette queſtion à cauſe de ceux qui en parloient ; mais au reſte, je crois comme l'égliſe ; & tirant de ſon ſein un crucifix, il l'adora devant tout le monde, mais ce n'étoit que diſſimulation pour paſſer la fête. AN. 814.

En effet le jour de Noël il vint à l'égliſe, entra dans le ſanctuaire, ſuivant la coûtume des empereurs de C.P. & adora l'ornement d'autel, où étoit repreſenté la nativité de notre Seigneur, ce qui contenta tout le peuple. Mais l'empereur découvrit ſon hypocriſie à la fête ſuivante de l'Epiphanie, ſixiéme Janvier 815. car étant venu à l'égliſe, il n'adora point les images. Depuis ce temps il ſe déclara plus ouvertement contre le patriarche, l'empêcha de prêcher, & donna la garde de l'égliſe & des vaſes ſacrez au patrice Thomas, qui avoit été deux fois conſul. Alors le patriarche tomba dangereuſement malade : ce qui retint un peu l'empereur, eſperant après ſa

Vita Niceph. c. 0. n. 60.

mort executer plus facilement son dessein : mais
AN. 815. apprenant qu'il se portoit mieux, il lui envoya Theophane frere de l'imperatrice, pour l'inviter de nouveau à une conference avec les évêques Iconoclastes. Le patriarche le refusa, ayant encore sa maladie pour excuse ; outre les raisons qu'il avoit déja representées. Il demandoit qu'on lui rendît auparavant le gouvernement libre de son troupeau, que l'on délivrât de prison les évêques catholiques, que l'on rappellât ceux qui étoient exilez : que d'ailleurs on éloignât ceux dont les ordinations étoient irregulieres, & qu'on ne s'assemblât que dans l'église. A ces conditions il acceptoit la conference, quand sa santé seroit rétablie.

XV. Le patriarche Nicephore chassé.

Sup. liv. XXVIII. n. 19.

Mais les Iconoclastes qui prétendoient representer le concile de la cour, nommé *synodos endemoûsa*, persuaderent à l'empereur de rejetter ces conditions : & disant qu'ils avoient déja appellé trois fois le patriarche, ils soûtinrent qu'ils étoient en droit de le condamner par contumace. Ils lui envoïerent donc une monition par écrit, portant commandement de comparoître devant eux, & en chargerent des évêques & des clercs accompagnez d'une troupe de gens ramassez. Le patriarche ne les vouloit point voir : mais le patrice Thomas lui persuada de ne les pas renvoïer sans leur parler. Le concile, dirent-ils, aïant reçu des libelles contre vous, vous mande de venir vous défendre : mais si vous voulez éviter la déposition, vous n'avez qu'à con-

Digitized by Google

sentir avec le concile & l'empereur à l'abolition des images. Le patriarche répondit : Et qui est celui qui se donne l'autorité de recevoir des libelles contre nous ? Est-ce le pape ou quelqu'un des autres patriarches ? Et si je suis coupable, comme vous dites, de crimes qui meritent déposition : suffiroit-il de me rendre à la volonté de l'empereur touchant les images, pour me justifier & me rétablir le même jour ? me croïez-vous si peu instruit des loix de l'église ? Quand même le siege de C. P. seroit vacant, aucun évêque étranger n'auroit droit d'y exercer jurisdiction : beaucoup moins puisqu'il est encore rempli. Puis ayant lû le canon, il les déclara excommuniez, & leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Ils se retirerent en prononçant des anathêmes contre lui & contre Taraise. AN. 815.

Desesperant donc de le flechir, ils voulurent le faire mourir secretement : mais il en fut averti par un clerc catholique, & se tint sur ses gardes. Ses ennemis aïant manqué ce coup, défendirent sous peine d'excommunication de le reconnoître pour patriarche, & de le nommer à la messe. On étoit alors en carême, & il écrivit à l'empereur en ces termes : Jusques ici j'ai combattu pour la verité, selon mon pouvoir, & j'ai souffert toute sorte de mauvais traitemens : les affronts, la prison, la confiscation, la perte de mes domestiques. Enfin des gens qui paroissoient évêques sont venus m'insulter, avec une populace armée d'épées & de bâtons dans l'extremité de

ma maladie. Enſuite j'ai appris que les ennemis
AN. 815. de la verité vouloient ou me dépoſer ou m'ôter la vie. Pour éviter donc quelque malheur, dont le peché retomberoit ſur votre majeſté, je cede malgré moi à la neceſſité de quitter mon ſiege, & je recevrai avec action de grace ce que Dieu permettra qu'il m'arrive.

L'empereur ayant reçu cette lettre avec un ſouris malin, commanda au patrice Thomas de prendre une troupe de ſoldats, & de faire enlever le patriarche au milieu de la nuit. L'heure venuë, comme les ſodats entroient, le patriarche demanda de la lumiere, ſe leva de ſon lit, & ſe faiſant ſoûtenir, il prit à ſa main une encenſoir, & éclairé de deux flambeaux, il entra dans l'égliſe. Là proſterné à terre il recommanda à Dieu ce ſaint lieu, pour n'être point profané, & prit congé de ſon ſiege & de C. P. enſuite il ſe mit
c. 71. dans une chaiſe & on l'emporta à la citadelle, où l'aïant mis dans une barque, on le fit paſſer à Chryſopolis; & on l'envoïa au monaſtere d'Agathus, c'eſt à dire du Bon, qu'il avoit fait bâtir. Mais peu après on le transfera plus loin, au monaſtere de ſaint Theodore qu'il avoit auſſi fondé.

XVI. Theodote patriarche.

Le lendemain de l'enlevement du patriarche, l'empereur aïant aſſemblé le peuple dès le matin, lui fit croire qu'il avoit abandonné ſon égliſe, & s'étoit retiré de lui-même. Il vouloit mettre à ſa place Jean Leconomante, comme il lui avoit promis: mais les patrices s'y oppoſerent en diſant: C'eſt un jeune homme obſcur, & il ne

App. Theoph.

Digitized by Google

convient pas à des vieillards comme nous, de nous prosterner devant lui. L'empereur choisit donc Theodote fils du patrice Michel, qui avoit été beau-frere de Constantin Copronyme. Theodote étoit écuyer de l'empereur & dans ses sentimens; il n'avoit ni pieté ni science des choses spirituelles, & peu de connoissance de l'écriture sainte; mais il étoit doux & paroissoit assez bon homme. AN. 815

Dès que le patriarche Nicephore eut été chassé, les ennemis des images commencerent à les effacer, les abbattre, les brûler & les profaner en toutes manieres. Saint Theodore Studite pour reparer ce scandale, autant qu'il dépendoit de lui, ordonna à tous ses moines de prendre à leurs mains des images, & les porter élevées solemnellement à la procession du dimanche des Rameaux, en chantant un hymne qui commençoit: Nous adorons votre image très-pure, & d'autres semblables en l'honneur de Jesus Christ. Ils firent ainsi le tour du monastere: & l'empereur en étant averti, envoïa faire défense à Theodore de plus rien faire de pareil, sous peine de foüet & de la mort, mais le saint abbé n'en fut que plus hardi à enseigner la foi catholique, & à encourager tous ceux qui le consultoient; à honorer les saintes images.

Le nouveau patriarche Thedote fut ordonné le jour de Pâques premier d'Avril 815. & tint le siege six ans. Si-tôt qu'il eut pris possession du palais patriarcal, il commença à tenir une grande table, où il faisoit manger de la chair aux clercs,

Digitized by Google

AN. 815. aux moines & aux évêques accoûtumez dès la jeunesse à s'en abstenir ; & au lieu de la gravité & de la modestie qui regnoit auparavant dans cette maison, on n'y faisoit que rire, jouer, luter & tenir des discours deshonnêtes.

XVII. Concile des Iconoclastes. *Vita Niceph. n. 73.*

Après Pâques l'empereur Leon fit tenir un concile, tant des Iconoclastes que des évêques qui avoient cedé à ses violences. Ils s'assemblerent dans l'église de sainte Sophie : aïant à leur tête le nouveau patriarche Theodote surnommé Cassitere. L'empereur fit aussi assister son fils Symbarius, qu'il avoit nommé Constantin : ne voulant pas y assister lui-même, pour n'être pas obligé à faire une souscription contraire à ce qu'il avoit fait à son avenement à l'empire. Les abbez de C. P. étant appellez au concile, s'excuserent d'y venir par une lettre que saint Theodore Studite composa au nom de tous, & où ils disoient en substance : Les canons nous défendent de faire aucun acte ecclesiastique, principalement touchant les questions de foi, sans le consentement de notre évêque. C'est pourquoi, bien que nous ayons été appellez de votre part jusques à deux fois, nous n'avons osé rien faire, comme étant sous la main du très-saint patriarche Nicephore. D'ailleurs nous avons appris que cette convocation ne tend qu'à renverser le second concile de Nicée, & défendre l'adoration des saintes images. C'est pourquoi nous vous déclarons que nous tenons la même foi que toutes les églises qui sont sous le ciel, & que nous adorons les saintes

Lib. 11. ep. 1.

Digitized by Google

saintes images, fondez non-seulement sur le second concile de Nicée; mais sur toute la tradition écrite & non écrite depuis l'avenement de Jesus-Christ. Nous ne recevons rien de contraire, quand par impossible, Pierre ou Paul, ou un Ange descendu du Ciel l'enseigneroit; & nous sommes prêts à tout souffrir, même la mort, plûtôt que d'y renoncer. AN. 815.

Les deux moines qui presenterent cette lettre au concile furent renvoïez chargez de coups; & on passa outre sans s'y arrêter. Dans la premiere session on lut la definition de foi du concile tenu aux Blaquernes de l'autorité de Constantin Copronime, sous le nom de septiéme concile. On la confirma & on anathematisa le vrai septiéme concile & les patriarches orthodoxes. Le second jour on amena au concile quelques évêques catholiques, que les Iconoclastes croïoient les plus faciles à intimider. On mit en pieces leurs habits sacrez, & on les fit ainsi demeurer à la porte de l'église comme des prisonniers; puis ils furent traînez au milieu de l'assemblée, où les presidens les firent demeurer debout, leur offrant de les faire asseoir avec eux, s'ils changeoient de sentiment. Mais les trouvant fermes dans la confession de la foi catholique & la veneration des images, ils les firent jetter par terre, & les assistans leur mirent le pied sur la gorge, puis ils les firent relever & sortir à reculons, crachant sur eux, & les frappant à coups de poing dans le visage; en sorte que quelques-uns étoient tout en sang. Enfin on

App. ad Theoph. p. 442.
Vita S. Niceph. 73.
Sup. l. XLIII. n. 7.
Theod. II. p. 15.

les livra à des soldats qui les menerent en prison.

AN. 815. Après les évêques on fit entrer les abbez des plus fameux monasteres, qui ne s'étant laissez vaincre ni aux caresses ni aux menaces, furent aussi envoïez en diverses prisons. Cette seconde session finit par des acclamations pour l'empereur & son fils, & des anathêmes contre les chefs des catholiques. Ensuite ils dresserent leur definition de foi qui fut souscrite à la troisiéme session, premierement par le jeune empereur, puis par tous les autres: & ainsi finit ce concile.

Vita S. Niceta. c. 6.

En execution de son decret on effaça toutes les peintures des églises avec de la chaux, que ceux qu'on y emploïoit mêloient souvent de leurs larmes tant ils le faisoient à regret. On brisoit les vases sacrez: on déchiroit les ornemens en petits morceaux: on coupoit à coups de haches les tableaux peints sur du bois: & on les brûloit au milieu de la place publique. On effaçoit d'autres images avec de la bouë ou des onctions infectes, au lieu des parfums qu'on avoit accoutumé de leur presenter. Des profanes manioient impunement les choses saintes, qu'il ne leur étoit pas permis même de voir. Dès-lors la persecution commença très-rudement contre les catholiques, particulierement contre le clergé & les moines.

XVIIII. Saints évêques persecutez.

Entre les évêques qui souffrirent en cette occasion, voici les plus illustres: Michel de Synnade, & Theophilacte de Nicomedie disciples du patriarche Taraise, qui les tira de la vie monastique pour les ordonner tous deux metropolitains.

Combef. to. 2. Auct. p. 1238.

Digitized by Google

Michel assista en cette qualité au septiéme concile general, & fut envoïé en occident vers Charlemagne par l'empereur Michel Curopalate, & chargé en même tempsde la lettre synodique du patriarche Nicephore au pape Leon III. Michel & Theophilacte se signalerent par leur fermeté contre les Iconoclastes en presence de l'empereur Leon l'Armenien, & furent tous deux envoïez en exil. Michel dans l'isle Eudociale, & ensuite en d'autres lieux. L'église honore sa memoire le vingt-troisiéme jour de May. Theophilacte fut relegué au château de Strobyle en Garie, & vecut encore trente ans dans cet exil. Il est honoré comme saint le huitiéme jour de Mars, ou le septiéme sous le nom de Theophile. Ses reliques furent rapportées à Nicomedie.

Concil. 7. act. 1.

Sup. liv. XIV. n. 23.

Martir. R. 1. Mai.

Boll. to. 16. p. 257.

Martir. R. 7. Mart.

Boll. to. 6. p. 787.

Boll. 11. Mart. to. 7. p. 73.

Saint Euthymius metropolitain de Sardis avoit aussi commencé par la vie monastique, & parut entre les principaux évêques au second concile de Nicée, où il est souvent fait mention de lui. Irene & Constantin l'emploïerent en des ambassades & en d'autres affaires publiques : mais l'empereur Nicephore le relegua dans l'isle Patarée en Occident, pour avoir donné le voile à une fille. Etant revenu il fut un de ceux qui parlerent le plus fortement pour les images devant Leon l'Armenien, qui l'envoïa en exil à Ason, mais ce ne fut pas la fin de ses travaux. Saint Emilien de Cyzique fut aussi relegué, après avoir beaucoup souffert pour la même cause ; & l'église en fait mémoire le huitiéme jour d'Août. George évêque

Martyr. R. & Menol. S. Ang.

Boll. to. 9. p. 668.

de Mitylene metropole de l'isle de Lesbos, étoit né de parens nobles & riches, mais il embrassa la vie monastique, & s'appliqua particulierement à l'aumône. Il fut chassé de son siege par Leon l'Armenien pour la cause des images, & relegué à Cherson où il mourut. L'église honore sa memoire le septiéme d'Avril.

XIX. Saints abbez persecutez.

Entre les abbez qui souffrirent en cette persecution, les plus fameux sont saint Theodore Studite, saint Nicetas de Medicion, saint Theophane de Singriane, saint Macaire de Pelecite, saint Jean de Cathares. L'empereur Leon ne pouvant souffrir la liberté de Theodore à défendre les images, le chassa de C. P. & l'envoïa au château de Metope près d'Appollonie, où il le tint renfermé : mais le saint abbé ne laissoit pas d'instruire & d'encourager les catholiques par ses lettres, dont il nous en reste un grand nombre; entre autres une lettre dogmatique, où il traite amplement la question des images par les mêmes raisons & les mêmes autoritez, qui avoient été emploïées sous Leon l'Isaurien & sous Copronyme. Il fait mention en une autre d'un de ses disciples, le moine Thadée, qui étoit mort sous les coups de foüet, martyr des images, & de quelques-uns qui étoient tombez. Theodore avoit pour compagnon de sa prison un moine nommé Nicolas qui fut depuis abbé de Stude.

Vita Theodori. c. 81.

11. ep. 8.

11. ep. 5.

Vita ap. Boll. 2. Apr. 10. 9. 295.

L'abbé Nicetas étoit de Cesarée en Bithinie, sa mere étant morte huit jours après sa naissance, son pere embrassa la vie monastique, & le con-

Digitized by Google

sacra à Dieu dès l'enfance, en qualité de portier ou custode d'église : étant plus avancé en âge il s'attacha à un vieil anacorette, qui le mena au monastere de saint Serge de Medicion à C. P. alors gouverné par l'abbé Nicephore, qui l'avoit fondé ; & qui en cette qualité assista au second concile de Nicée. Nicetas n'avoit pas encore demeuré sept ans dans le monastere, quand Nicephore le fit ordonner prêtre par le patriarche Taraise, & se déchargea sur lui du gouvernement de la communauté. L'abbé Nicephore mourut quelques années après, & est honoré comme saint le quatriéme de Mai : alors toute la communauté élut Nicetas pour hegumene ou abbé ; & il en reçut l'ordination, par les mains du patriarche Nicephore. Il fut amené avec les autres abbez au concile des Iconoclastes en 815. & envoyé dans une prison si infecte, qu'elle étoit un supplice par elle-même. Là on lui envoïoit des gens pour le tenter & le fatiguer par leurs blasphêmes & leurs discours impertinens. Après qu'il y eut long-temps souffert, l'empereur l'envoïa en Natolie, nonobstant la rigueur excessive de l'hyver, & le fit enfermer dans le château nommé Massaleon.

Act. 4. p. 344. D.

Vita Boll. to. 22. p. 500.

Sup. n. 1. 5.

L'abbé Theophane étoit malade de la pierre, & ne vint apparemment à C. P. qu'en 816. Macaire abbé de Pelecite étoit né à C. P. & se nommoit dans le monde Christophle. Il fit tant de miracles qu'on le nomma Thaumaturge, & il guerit entre autres le patrice Paul & sa femme de maladies desesperées. Il fut diversement tour-

Boll. 1. Ap. to. 3. p. 30.

Digitized by Google

menté par Leon l'Armenien pour la cauſe des images, & demeura en priſon pendant le reſte de ſon regne. On a une lettre à lui de ſaint Theodore Studite. Jean abbé du monaſtere de Cathares étoit de Decapole en Iſaurie. Il vint au ſecond concile de Nicée, avec celui qui l'inſtruiſoit dans les lettres, & qui étant venu enſuite à C. P. fut abbé de ſaint Dalmace. Jean fut ordonné prêtre & envoïé par l'empereur Nicephore au monaſtere de Cathares dont il fut abbé, & le gouverna pendant plus de dix ans. Il prédit à ſes freres la perſecution de Leon l'Armenien, les exhortant à demeurer fermes dans la veneration des ſaintes images. En effet l'empereur envoïa des gens qui diſperſerent la communauté, pillerent le monaſtere, & emmenerent l'abbé Jean à C. P. chargé de chaînes. Etant préſenté à l'empereur, il lui reprocha hardiment ſon impieté; l'empereur le fit frapper de nerf de bœuf ſur les yeux & ſur le viſage, & trois mois après l'envoïa au château de Pentadactylion au païs de Lampé en Natolie, où il demeura un an & demi les fers aux pieds dans une obſcure priſon.

II. ch 20. Boll. 27. Apr. to. 11 p. 426.

Entre les laïques on remarque le patrice Nicetas parent de l'imperatrice Irene, qui l'envoïa au concile de Nicée pour y aſſiſter de ſa part, & toutefois je ne trouve point ſon nom dans les actes. Il fut enſuite gouverneur de Sicile, où il prit grand ſoin des veuves & des orphelins. Etant revenu à C. P. & voïant l'empereur Leon l'Armenien declaré contre les images, il renonça à

Monol 6. Octob. ap. Baron. an. 814. n. 46.

Digitized by Google

ſa dignité & embraſſa la vie monaſtique. L'empereur lui envoïa dire, qu'il brûlât l'image du Sauveur, ou qu'il la lui envoïât, & comme il le refuſa, il l'envoïa en exil, où il mourut après beaucoup de ſouffrances. L'égliſe Grecque honore ſa memoire le ſixiéme d'Octobre; & les loüanges que lui donne ſaint Theodore Studite, dans une lettre qu'il lui écrit, ſont un illuſtre témoignage de ſon merite. AN. 815. 1. epiſt. c. 27.

XX. Mort du pape Leon III.

A Rome quelques-uns des premiers de la ville aïant conſpiré pour tuer le pape Leon l'an 815. il fit mourir tous les auteurs de la faction, ſuivant la loi Romaine; ce que l'empereur Loüis aïant appris le trouva mauvais, que le premier évêque du monde eût exercé une punition ſi ſevere, & envoïa Bernard roi d'Italie ſon neveu, pour en prendre connoiſſance. Mais le pape envoïa de ſon côté Jean évêque de la Forêt blanche, Theodore Nomenclateur & le duc Sergius, qui ſatisfirent entierement l'empereur.

Quelque-temps après les Romains voïant le pape malade aſſemblerent des gens qui pillerent & brûlerent toutes les maiſons qu'il avoit bâties de nouveau dans les territoires de pluſieurs villes, c'eſt-à-dire, les metairies de l'égliſe qu'il avoit établies. Enſuite ils reſolurent d'aller à Rome, & de prendre de force, ce qu'ils ſe plaignoient qu'on leur avoit ôté. Mais le roi Bernard aïant envoïé des troupes ſous la conduite de Venigiſe duc de Spolette, appaiſa la ſedition, & obligea les Romains à ſe déſiſter de leur entre-

Digitized by Google

prise : puis il donna avis de tout à l'empereur.

AN. 816. Le pape Leon III. mourut l'année suivante 816. après avoir tenu le saint siege vingt ans cinq mois & seize jours. Pendant ce long pontificat il fit aux églises de Rome des reparations considerables & des offrandes immenses, apparemment des liberalitez de Charlemagne, des autres rois, & de tant de pelerins, qui venoient continuellement à Rome. Voici ce qui me paroît de plus singulier. Ce pape fit revêtir d'or du poids de 453. livres le pavé de la confession de saint Pierre, & fit faire à l'entrée du sanctuaire une balustrade d'argent de 1573. livres. Il fit rébâtir le baptistaire de saint André grand & rond avec les fonts au milieu, & des colomnes de porphyre autour : au milieu des fonts étoit une colomne portant un agneau d'argent qui versoit l'eau. Aux fenêtres de la basilique de Latran, il mit des vitres de diverses couleurs ; & c'est la premiere fois, que je sçache, qu'il en soit parlé. L'or des offrandes dont le poids étoit marqué, monte à plus de huit cens livres, & l'argent à plus de vingt & un mille, & il faut entendre les livres Romaines de douze onces.

Valafr. Strabo. de reb. eccl. c. 21. C'est, comme on croit, ce pape Leon III. dont un auteur du temps temoigne ; qu'il disoit quelquefois sept messes par jour, ou même jusques à neuf, c'est-à-dire, que quand la solemnité de la fête & la multitude du peuple obligeoit à en dire plusieurs, il avoit la devotion de les dire toutes. Il ne fit que trois ordinations, toutes au

Anast.

mois

mois de Mars dans lesquelles il ordonna trente prêtres & onze diacres ; & d'ailleurs il consacra vingt-six évêques en divers lieux. Il mourut l'onziéme de Juin 816. & fut enterré à saint Pierre le lendemain. Il est compté entre les saints, & son nom fut ajoûté au martyrologe Romain par decret de la congregation des rites en 1673.

AN. 816.

Boll. 12. Jun. to. 20. p. 372.

XXI. Eſtienne IV. pape.

Le saint siége ne vacqua que dix jours, après lesquels Estienne IV. fut ordonné pape le second dimanche après la Pentecôte vingt-deuxiéme de Juin 816. Il étoit de famille noble, & fut mis dès sa premiere jeunesse dans le palais patriarcal de Latran, & élevé par les soins du pape Adrien. Leon son successeur connoissant la vertu & l'humilité d'Estienne, l'ordonna soudiacre ; & le voïant s'appliquer de plus en plus à l'étude des choses spirituelles, il lui confera le diaconat, dont il exerça les fonctions avec une approbation si generale, qu'il fut élu tout d'une voix si-tôt que le pape Leon fut mort. Incontinent après son ordination il fit jurer fidelité à l'empereur Louis par tout le peuple Romain, ce qui montre que la souveraineté de Rome n'appartenoit ni au pape, ni au roi Bernard. En même-temps il envoïa deux légats en France, pour donner part à l'empereur de son ordination ; & lui temoignoit qu'il desiroit l'aller voir en tel lieu qu'il lui plairoit. Il suivit ses légats & se mit en chemin vers le commencement d'Aoust.

Anaſt.

Thegn. c. 16.

L'empereur Louis extrêmement réjoui de cet-

Aſtronom.

AN. 816. te nouvelle, ordonna à son neveu Bernard roi d'Italie, d'accompagner le pape ; & envoïa au-devant des ambassadeurs pour le servir & le conduire à Reims où il resolut de le recevoir. Quand il sçut qu'il approchoit, il envoïa au-devant Hildebalde l'archichapelain, Theodulfe évêque d'Orleans, Jean archevêque d'Arles, & plusieurs autres ecclesiastiques en habit de ceremonie. Enfin l'empereur s'avança lui-même à mille pas du monastere de saint Remi. Ils descendirent tous deux de cheval, l'empereur se prosterna trois fois à terre aux pieds du pape, qui à la troisiéme fois le releva. Ils se saluerent en latin, l'empereur dit : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; & le pape répondit : Beni soit Dieu, qui nous a fait voir de nos yeux un second David. Ensuite s'étant embrassez, ils marcherent à l'église, l'empereur soutenant le pape de sa main. On chanta le *Te Deum* : le pape & l'empereur prierent long-temps en silence, puis le pape se leva & chanta à haute voix avec son clergé les louanges ou les acclamations de prieres pour l'empereur, qu'il conclut par une oraison. On entra ensuite dans la maison, le pape exposa à l'empereur les causes de son voïage, que l'histoire ne rapporte point : ils prirent ensemble du pain & du vin en forme de benediction : l'empereur retourna à Reims, & le pape demeura à saint Remi, qui étoit hors la ville. Le lendemain l'empereur invita le pape à manger, lui fit un repas magnifique, & de grands presens. Le

Digitized by Google

troiſiéme jour le pape invita l'empereur, & lui donna auſſi des preſens qu'il avoit préparez, & à l'imperatrice & aux ſeigneurs ; & le lendemain qui étoit un dimanche, le pape avant la meſſe ſacra de nouveau l'empereur, lui mit ſur la tête une couronne d'or ornée de pierreries, qu'il avoit apportée exprès, & une autre à Irmeingarde qu'il nomma imperatrice. Tant que le pape ſéjourna, il confera tous les jours avec l'empereur ſur les affaires de l'égliſe. Il obtint tout ce qu'il lui demanda, & retourna chargé de preſens beaucoup plus conſiderables que ceux qu'il avoit fait à l'empereur. AN. 816.

XXII. Ebbon archevêque de Reims *ep. Car. Cal. to. 8. conc. p. 876.*

Vulfaire archevêque de Reims mourut vers le même temps, c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme d'Aouſt 816. Le peuple par la permiſſion de l'empereur élut pour archevêque de Reims un nommé Giſſemar, qui étant aſſis devant les évêques pour être éxaminé, on lui preſenta le texte de l'évangile à expliquer ; mais à peine le pouvoit-il lire, & il ne l'entendoit point du tout. Il fut donc rejetté pour ſon ignorance. L'empereur propoſa Ebbon, dont le peuple & les ſages furent contens. Il étoit né ſerf dans une des terres du roi au delà du Rhin, & frere de lait de l'empereur Louis, avec lequel Charlemagne le fit élever dans le palais ; & lui donna la liberté en conſideration de la beauté de ſon eſprit & de ſon progrès dans les bonnes lettres. Il l'envoïa en Aquitaine au ſervice de Louis, quand il lui donna ce royaume ; & le jeune roi s'en trouva ſi bien, qu'il le fit ſon

Digitized by Google

AN. 861. bibliothecaire. Il étoit dès-lors dans les ordres sacrez ; & il étoit abbé quand il fut ordonné canoniquement archevêque de Reims cette année 816.

XXIII. Regles des chanoines.

La même année au mois de Septembre, la dixiéme indiction étant commencée, l'empereur exhorta les évêques assemblez à Aix-la-chapelle à dresser une regle pour les chanoines, composée d'extraits des peres & des canons. Le concile rendit graces à Dieu d'avoir donné à l'empereur ce soin pour l'église : & profitant de la liberalité avec laquelle il leur fournissoit les livres, ils commencerent une regle en faveur de ceux qui manquoient de livres, ou de capacité pour en profiter : cette regle fut approuvée par tout le concile avec une autre redigée en un volume séparé pour les religieuses chanoinesses. Le principal auteur de cette collection fut Amalarius diacre de l'église de Mets, à qui l'empereur en donna la commission.

Astronom. to. 7. cont. p. 1307.

Chr. Ademari. an. 816. to. 2. Bibl. no. p. 154.

La regle des chanoines contient 145. articles, dont les 113. premiers ne sont que des extraits des peres & des conciles, touchant les devoirs des évêques & des clercs. Les peres sont saint Isidore de Seville, saint Jerôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Prosper, ou plûtôt Julien Pomer auteur des livres de la vie contemplative ; les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangre, le receuil des conciles d'Afrique, les decretales de saint Leon, & de

Digitized by Google

saint Gelase. Ces extraits finissent par les deux sermons de saint Augustin de la vie commune, & ensuite commencent les reglemens qui sont proprement de ce concile. AN. 816.

On y combat premierement l'erreur populaire de ceux qui croyent que les preceptes de l'évangile ne sont que pour les moines & les clercs: ensuite on marque la distinction des moines & des chanoines. Il est permis à ceux-ci de porter du linge, de manger de la chair, de donner & de recevoir, d'avoir des biens en propre, & de jouir de ceux de l'église, quoique tout cela soit défendu aux moines. Mais ils ne doivent pas s'appliquer moins que les moines à fuir le vice, & embrasser la vertu. Les chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermez, où il y ait des dortoirs, des refectoires, & les autres lieux reguliers. Il reste encore à present de ces bâtimens dans plusieurs villes épiscopales. Le nombre des chanoines en chaque communauté sera proportionné au service de l'église, de peur que si par vanité les prélats en assemblent un trop grand nombre, ils ne puissent suffire aux autres besoins de l'église, ou que ces chanoines ne recevant point de gages, deviennent vagabonds & déreglez. Quelques prélats ne tiroient leurs clercs que d'entre les serfs de l'église, afin que s'ils les privoient de leurs pensions, ou leur faisoient quelque autre injustice, ils n'osassent se plaindre, de peur d'être rudement châtiez ou remis en servitude. On défend cet abus, & on ordon- c. 114. c. 115. c. 118. c. 119.

AN. 816. ne, que les nobles seront admis au clergé sans exclure les personnes viles, qui en seront trouvées
c. 120. dignes. Les clercs qui ont du patrimoine & du bien de l'église ne recevront que la nourriture pour le service qu'ils rendent : ceux qui ont du bien d'église sans patrimoine, auront la nourriture & le vêtement : ceux qui n'ont ni patrimoine ni bien d'église, auront de plus des pensions ; & tous auront part aux aumônes ou oblations journalieres. Par les biens d'église il faut entendre les benefices ; c'est à-dire, les fonds dont quelques clercs jouissoient par concession de
c. 121. l'évêque. On donnera à tous les chanoines la même quantité de boisson & de nourriture, sans
c. 122. avoir égard à la qualité des personnes. Mais la portion sera plus ou moins grande, selon la fertilité du païs & la richesse des églises, c'est-à-dire, communement quatre livres de vin ; quand il y en a moins, on supplée par la bierre. La livre étoit de douze onces : ainsi les quatre livres font
c. 124. environ trois chopines mesure de Paris. Les chanoines éviteront dans leurs habits les extremitez vicieuses de propreté & de parure, ou de saleté,
c. 125. & de negligence. Ils ne porteront point de cuculles, parce que c'est l'habit des moines ; ce qu'il faut entendre d'une espece de manteau, qui se nommoit proprement ainsi, & non de tout habit aïant un capuce, comme le camail que portent encore les chanoines. Les chanoines seront
c. 131. assidus à toutes les heures de l'office ; & si-tôt qu'ils entendront la cloche, ils se presseront de

Digitized by Google

venir à l'égliſe avec modeſtie. Ils chanteront debout ſans bâtons pour s'appuïer, ſi ce n'eſt à cauſe de leur foibleſſe. On choiſira pour lire & pour chanter ceux qui en ſeront les plus capables, & qui s'en acquitteront avec le plus d'édification, ſans en tirer vanité. Les chanoines viendront tous les jours à la conference, c'eſt-à-dire, au chapitre, où on lira cette regle & d'autres livres d'édification; ils y demanderont pardon de leurs fautes, & recevront la correction: ils y traiteront de leur avancement ſpirituel & des affaires de l'égliſe. Quiconque aura negligé d'aſſiſter aux heures, de venir à la conference, d'exercer ſon obedience, qui ſera venu tard à table, ſorti du cloître ſans congé, aura couché hors du dortoir ſans neceſſité inévitable, ou fait quelque autre faute ſemblable, ſera averti juſques à trois fois & plus, puis blâmé publiquement; s'il ne ſe corrige, on le reduira pour toute nourriture au pain & à l'eau: enſuite on lui donnera la diſcipline, ſi l'âge & la condition le permet: ſinon on ſe contentera de le ſéparer & le faire jeûner. Enfin on l'enfermera dans une priſon deſtinée à cet effet dans le cloître. S'il eſt incorrigible on le preſentera à l'évêque pour être jugé & condamné canoniquement.

AN. 816.

c. 133. 137.

c. 134.

Les enfans & les jeunes clercs ſeront logez tous dans une chambre du cloître, ſous la conduite d'un ſage vieillard qui aura ſoin de leur inſtruction & de leurs mœurs. Au-deſſous des évêques les communautez de chanoines ſeront gou-

c. 135.

c. 138.

c. 139.

Digitized by Google

AN. 816. vernées par des prevôts, choisis selon le merite, non suivant l'âge, ou le rang qu'ils tiennent dans
c. 140. l'église. Les boulangers, les cuisiniers & les autres serviteurs de la communauté seront choisis entre
c. 141. les serfs les plus fideles de l'église. Les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres, & lui assigneront un revenu suffisant aux dépens de l'église. Les chanoines y donneront la dîme de leur revenu, même des oblations; & un d'entre eux sera choisi pour gouverner l'hôpital, même au temporel. Les chanoines iront au moins en carême laver les pieds des pauvres: c'est pourquoi l'hôpital sera tellement situé qu'ils y puissent aller aisément. C'est, si je ne me trompe, l'origine la plus certaine des hôpitaux fondez près des églises cathédrales, & dirigez par les chanoines.

c. 142. Quoique les chanoines puissent avoir des maisons particulieres, il y en aura toutefois une dans le cloître pour les infirmes & les vieillards, qui n'en auront point d'autre, & leurs freres auront soin de les visiter & les consoler. Ces maisons particulieres doivent être pour s'y retirer le jour, ou en cas de maladie: car regulierement les chanoi-
c. 143. nes couchoient dans le dortoir commun. Il y aura un portier choisi d'entre les chanoines, qui ne laissera entrer ni sortir personne sans congé, &
c. 145. après complies portera les clefs au superieur. Les femmes n'entreront point dans le cloître, & aucun des freres ne leur parlera sans temoins. J'ai mis au long cette regle, parce qu'elle est très-celebre; & a servi pendant plusieurs siécles à former

Digitized by Google

mer les chanoines & les distinguer de tout le reste du clergé. Celle de saint Chrodegang en étoit comme le modele.

AN. 816. *Sup. l.* XLIII. *n.* 37.

Le second volume de la regle composée par le concile d'Aix-la-Chapelle, est la regle des chanoinesses, qui contient vingt-huit articles. Les six premiers sont des extraits de saint Jerôme, de saint Cyprien, de saint Cesaire, de saint Athanase, touchant les devoirs des vierges consacrées à Dieu. Le reste prescrit la maniere de vie de ces religieuses, conforme à celle des chanoines, autant que le souffre la diversité du sexe. On leur permet de garder leur bien, mais à la charge de passer procuration par acte public à un parent ou à un ami, pour l'administrer & défendre leurs droits en justice, On leur permet aussi d'avoir des servantes. Au reste, c'étoit de vraïes religieuses : engagées par vœux de chasteté, mangeant en même refectoire, couchant en même dortoir, & gardant exactement la clôture. Elles étoient voilées & vêtuës de noir. On leur recommande d'être toûjours occupées de prieres, de lecture, ou de travail des mains ; entre autres, de faire elles-mêmes leurs habits, de la laine & du lin qu'on leur fournissoit. Elles élevoient de jeunes filles dans le monastere. Les prêtres qui leur administroient les sacremens avoient leur logement & leur église au dehors, & n'entroient dans le monastere que pour leurs fonctions. Car l'église des religieuses étoit interieure. Le prêtre y entroit accompagné d'un diacre & d'un soudiacre, & sortoit

XXIV. Regles des chanoinesses. *to. 7. conc. p. 146.*

c. 9.

c. 21.

c. 10.

c. 11. 20.

c. 13.

c. 22

c. 27.

AN. 816. aussi-tôt après la messe. Les religieuses tiroient un rideau devant elles pendant la messe & l'office. Et si quelqu'une se confessoit, c'étoit dans l'église.

L'empereur Loüis envoïa ces deux regles aux archevêques qui n'avoient pas assisté au concile, ou n'avoient pas eu le temps d'en prendre copie, & il se trouve trois exemplaires des lettres écrites à cette occasion : l'une à Sichaire archevêque de Bourdeaux, l'autre à Magnus de Sens, la troisiéme à Arnon de Salsbourg. L'empereur leur ordonne d'assembler leurs suffragans & les superieurs des églises, de faire lire devant eux cette regle, & en faire transcrire des copies conformes à l'original, que l'on gardoit dans le palais. Vous les avertirez aussi, dit l'empereur, que nous envoïerons au premier jour de Septembre prochain, des commissaires pour en avoir l'execution ; & nous donnons ce terme d'un an, afin qu'il n'y ait point d'excuse.

10. 7. conc. p. 1437. Coint. an. 817. n. 139.

XXV. Concile de Celchyt. *10 7. conc. p. 1484.*

En Angleterre on tint un concile le vingt-septiéme de Juillet de la même année 816. indiction neuviéme, en un lieu nommé Celchit. Vulfred archevêque de Cantorberi y présidoit, assisté de douze évêques de differentes provinces. Quenulfe, qui regnoit sur les Merciens depuis vingt ans, y étoit en personne, avec plusieurs seigneurs; & il y avoit des abbez, des prêtres & des diacres. On y fit onze canons, & on ordonna entre autres choses, que les églises seroient dediées par l'évêque dioceſain avec l'aspersion de l'eau benite, & les autres ceremonies marquées dans le rituel : ensui-

p. 2.

Digitized by Google

te l'euchariſtie conſacrée par l'évêque ſera enfermée dans une bôëte avec les reliques, & gardée dans la nouvelle égliſe; s'il n'y a point de reliques, l'euchariſtie ſuffira, comme étant le corps & le ſang de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Il y aura quelque peinture, pour montrer à quel ſaint eſt dédiée l'égliſe ou l'autel. L'évêque choiſira les abbez & les abbeſſes du conſentement de la communauté. On ne permettra aux Ecoſſois de faire aucune fonction eccleſiaſtique, parce que leur ordination eſt incertaine. Tout jugement, ou autre acte confirmé par le ſigne de la croix, ſera inviolablement obſervé. On voit dans ce temps-là le même reſpect en Orient pour le ſigne de la croix dans les ſouſcriptions: il étoit regardé comme une eſpece de ſerment. Les abbez & les abbeſſes ne pourront aliener aucuns fonds, que pour la vie d'un homme, & du conſentement de la communauté; & les titres en demeureront au monaſtere. Quand un évêque ſera mort on donnera aux pauvres la dixiéme partie de ſon bien: ſoit en bétail, ſoit en autres eſpeces: & on affranchira tous ſes ſerfs Anglois de nation. En chaque égliſe on dira trente pſeaumes, chaque évêque & chaque abbé fera dire ſix cens pſeaumes, & ſix vingt meſſes, & affranchira trois ſerfs; & chaque moine ou clerc jeûnera un jour. Ainſi on joignoit l'aumône & le jeûne aux prieres pour les morts. Quand les prêtres baptiſent, ils ne repandront pas ſeulement l'eau ſainte ſur la tête des enfans; mais ils les plongeront toûjours dans le

AN. 816.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

eph. Steph. v. ad Styl. to. 8. conc. p. 1407.

c. 11.

AN. 817.

lavoir suivant l'exemple du fils de Dieu, qui fut trois fois plongé dans le Jourdain. Ce canon fait voir que l'on commençoit dans les païs froids à introduire le baptême par infusion.

XXVI. Mort d'Estienne IV. Pascal I. pape.

Papebr. const. An. Fr. Duchesne to. 3. Anast.

Le pape Estienne IV. mourut le troisiéme mois après son retour de France à Rome : c'est à-dire, le vingt-deuxiéme de Janvier 817. après avoir tenu le siege seulement sept mois. Il fut enterré à S. Pierre, & en une ordination au mois de Decembre, il avoit fait neuf prêtres & quatre diacres ; & d'ailleurs il consacra cinq évêques en divers lieux. Le saint siege ne vacqua que deux jours : & le dimanche vingt-cinquiéme de Janvier fut ordonné Pascal premier du nom, qui tint le siege sept ans, 3. mois & 18. jours. Il étoit Romain, fils de Bonose. Aïant été dès sa premiere jeunesse élevé dans le palais patriarcal, il fut instruit des saintes écritures, ordonné soudiacre, diacre, & enfin prêtre. Comme il s'appliquoit à la priere, aux jeûnes & aux veilles, & cherchoit la compagnie des plus saints moines, le pape Leon III. lui donna le gouvernement du monastere de saint Estienne près saint Pierre, où il faisoit de grandes aumônes, particulierement aux pelerins qui venoient à Rome des païs les plus éloignez. Après la mort du pape Estienne il fut élû tout d'une voix par le clergé & le peuple.

Egin. ann. 817. Astron. 817.

Aussi-tôt après sa consecration, il envoïa à l'empereur Loüis des légats avec de grands presens, & une lettre d'excuse, par laquelle il protestoit qu'il avoit été forcé d'accepter cette digni-

Digitized by Google

té. Le chef de la légation fut Theodore nomenclateur qui renouvella avec l'empereur le traité d'alliance & d'amitié, & obtint tout ce qu'il demanda. Il emporta à Rome un acte important, ſçavoir la confirmation des donations faites à l'égliſe Romaine par Pepin & par Charlemagne. C'eſt le fameux decret qui commence *Ego Ludovicus*, par lequel l'empereur Loüis ajoûte aux donations de ſon pere & de ſon aïeul, la ville & le duché de Rome, les iſles de Corſe, de Sardaigne & de Sicile : mais la donation entiere eſt très-ſuſpecte de fauſſeté. On croit que ce dernier nom a été ajouté depuis : car il eſt certain que la Sicile appartenoit alors à l'empereur de C. P. & que les François n'y avoient eu jamais aucun droit. L'empereur Loüis donne encore au pape pluſieurs patrimoines en Campanie, en Calabre, à Naples, à Salerne : mais rien n'empêche qu'il n'eut quelques domaines particuliers dans les provinces de la domination des Grecs. Il ajoûte une clauſe remarquable : Sauve ſur ces duchez notre domination en tout, & leur ſujetion. Ce que l'on entend principalement du duché de Rome, où Loüis & ſes ſucceſſeurs conſerverent la ſouveraineté, comme il paroîtra par la ſuite de l'hiſtoire. Il eſt dit de plus, que le ſaint ſiege venant à vaquer les Romains éliront librement le pape, & le feront conſacrer ; & qu'il ſuffira qu'après ſa conſecration il envoïe des légats au roi des François, pour entretenir la paix. Cette clauſe eſt encore ſuſpecte & n'eſt point dans la donation d'Otton, qui eſt copiée de celle-ci : car les rois continuerent d'approu-

AN. 817.

Sup. liv. XLIII. n 8. to. 2. capit. p. 501. ap. Bar. an 817. n. 10. Coint. eod. an. n. 10. 14.

V. Pag. an. 962. n. 2. 1014. n. 2.

AN. 817.

ver l'élection du pape avant qu'il fût sacré, comme nous verrons dans ce même regne de Loüis. Cette donation fut souscrite par l'empereur Loüis, ses trois fils Lothaire, Pepin, & Loüis, dix évêques, huit abbez, quinze comtes, un bibliothecaire, un mansionnaire & un huissier.

XXVII. Lothaire associé à l'empire.

Ces souscriptions semblent montrer que l'acte fut fait dans le parlement que l'empereur Loüis tint à Aix-la-Chapelle cette année 817. quatriéme de son regne, pendant l'esté. Là il fit cette question à l'assemblée : Doit-on differer ce qui sert à l'affermissement du roïaume ? Tous répondirent que non. L'empereur declara alors la resolution qu'il avoit prise avec très peu de personnes, & dit qu'à cause de l'incertitude de la vie, il vouloit pendant qu'il se portoit bien, donner le nom d'empereur à un de ses trois fils. Pour cet effet il ordonna un jeûne general de trois jours, pendant lesquels les prêtres offriroient des sacrifices, & tous feroient des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire, afin que Dieu fit connoître sa volonté sur un choix si important. Après ces préparatifs l'empereur Loüis donna le titre d'empereur à Lothaire son fils aîné, & aux deux autres, des parties de ses états : déclarant Pepin roi d'Aquitaine & Loüis roi de Baviere : en sorte toutefois que le tout n'étoit qu'un roïaume, & non pas trois. L'empereur Loüis fit dresser un acte de ce partage, & l'envoïa à Rome avec son fils Lothaire, afin que le pape l'approuvât & le confirmât. Il le fit aussi jurer à tous ses sujets, qui prêterent volontiers ce serment, com-

Charta divis. to. 1. capit. p. 574. Ann. Egin. Astron.

me legitime & utile à la paix du roïaume.

En cette même assemblée d'Aix-la-Chapelle le dixiéme de Juillet, plusieurs abbez firent un reglement pour les moines, qui fut depuis observé presque comme la regle de saint Benoist. Le chef de ces abbez, le principal auteur de cette reforme étoit saint Benoist d'Aniane. Car Loüis qui l'avoit dé japris en affection du temps qu'il étoit roi d'Aquitaine, le fit venir en France après la mort de Charlemagne, & lui donna en Alsace le monastere de Maur ou Mormonster près de Saverne, où il mit plusieurs moines de son observance, tirez d'Aniane: mais comme ce lieu est éloigné d'Aix-la-Chpelle, qui étoit la residence ordinaire de l'empereur, & que l'abbé Benoist lui étoit necessaire pour plusieurs affaires: il l'obligea de mettre un autre abbé à ce monastere, & de se rendre auprès de lui avec quelques-uns de ses moines.

AN. 817.

XXVIII. Reforme des moines.

Leo Oſt. l. 6. 19.

Vita. n. 47. 10. 5.

A deux lieuës d'Aix est une vallée qui plut au saint abbé, & l'empereur y fit bâtir un monastere que l'on nomma Inde, d'un ruisseau qui y coule. L'empereur assista à la dédicace de l'église, donna plusieurs terres à la maison, & voulut qu'il y eût trente moines, que Benoist choisit en diverses maisons. Il commença donc à frequenter le palais & à recevoir les requêtes que l'on presentoit au prince. De peur de les oublier, il les mettoit dans ses manches, ou dans le manipule que les prêtres portoient encore ordinairement à la main; & l'empereur le foüilloit souvent, pour

Digitized by Google

AN. 817. prendre ces papiers & les lire. Il consultoit Benoist non seulement sur les affaires particuliers, mais encore sur le gouvernement de l'état. Il lui donna l'inspection de tous les monasteres de son roïaume, & ce fut par son ordre qu'il travailla à la reforme dont il s'agit, avec plusieurs autres abbez.

Les principaux étoient Arnoul d'Herio ou Noirmoutier, Apollinaire du Mont-Cassin, Alveus d'Andagine ou saint Hubert en Ardenne, Appollinaire de Flavigny, Josué de saint Vincent de Vulturne, Agiolfe de Solignac. Après avoir long-temps conferé ensemble, ils trouverent que la principale cause du relâchement de la discipline monastique, étoit la diversité des observances; car encore qu'en la plûpart des monasteres on fit profession de suivre la regle de saint Benoist, il y avoit bien de la varieté dans la pratique de ce qui n'y est pas écrit. D'où il arrivoit, que l'on faisoit passer les relâchemens pour d'anciennes coûtumes autorisées par le temps, & que les moines mêmes voisins étoient étrangers les uns aux autres. On crut donc que le plus sûr étoit d'établir une discipline uniforme, par des constitutions qui expliquassent la regle; & on le fit par ce reglement d'Aix-la-Chapelle, divisé ordinairement en quatre-vingt articles, & suivant d'autres éditions, en soixante & douze.

to. 7. conc. p. 1505. Sup. lib. XXXII. n. 14.

Comme la regle en est le fondement, on ordonne d'abord que les abbez presens à cette assemblée liront la regle entierement, & en peseront

c. 1.

ront toutes les paroles ; & que tous les moines qui le pourront l'apprendront par cœur. On fera l'office suivant la regle de saint Benoist. C'est que quelques-uns faisoient l'office Romain ; qui dessors étoit indifferent. Il y avoit toutefois un office plus solemnel pour les fêtes, qui est appellé office plenier. Au chapitre, on lira le martyrologe, puis la regle ou quelque homelie : j'entens ici par chapitre le lieu où on s'assemble après primes, comme on le nomme encore à present. Plusieurs articles font mention du travail des mains, & l'abbé n'en étoit pas exempt : les moines travailloient eux-mêmes à la cuisine, à la boulangerie, & aux autres offices : quelquefois ils recueilloient leurs fruits : les jours de jeûne le travail étoit plus leger, & en carême il duroit jusqu'à none. Ils avoient peu de prêtres, puisqu'il est dit que l'abbé, le prevost, ou le doyen ne laisseront pas de donner la benediction au lecteur, quoiqu'ils ne soient pas prêtres. Les moines donneront aux pauvres la dîme de toutes les aumônes qu'ils recevront.

AN. 817.
c. 2.
c. 3. *Mabill. præf. to. 5. n. 148.*
c. 46.
c. 60.
c. 25.
c. 4.
c. 17. 18.
c. 39.
c. 62.
c. 49.
c. 46.

On fera deux repas les jours de fêtes, & aux grandes solemnitez, c'est-à-dire à Noël & à Pâques : quatre jours durant on pourra manger de la volaille, mais elle est défenduë dans tout le reste de l'année. On ne mangera ni fruits ni herbes hors les repas : on distribuera même dans le refectoire les eulogies, c'est-à-dire les pains offerts à l'autel, & non consacrez. Il y aura toûjours de la graisse dans la nourriture des freres.

c. 78.
8. 9.
10.
c. 68.

AN. 817. excepté le vendredi : huit jours avant Noël, & depuis la Quinquagesime jusques à Pâques. On permettoit en France la graisse au lieu d'huile ; & pour montrer qu'on ne s'abstenoit pas de la chair par la superstition. La livre de pain portée par la regle est estimée par trente sols douze deniers, ce qui revient à dix-huit onces avant la cuisson, & seize après. Au lieu de l'hemine de vin on donnera le double de bierre aux lieux qui manquent de vin. Le vendredi saint on ne prendra que du pain & de l'eau : si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir, même en carême : c'est l'origine de la collation.

Mabill. præf. n. 151. 152.

c. 22.

c. 47.

R. c 55.

Comme la regle permet d'augmenter les habits, selon la qualité des lieux : le reglement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup plus que la regle, sçavoir : deux chemises, entendez des sergettes, car les moines ne portoient point de linge ; deux tuniques, deux cuculles pour servir dans la maison, deux chappes pour servir dehors, deux paires de femoraux ou calleçons, deux paires de souliers pour le jour & des pantoufles pour la nuit ; des gans en été, & des mouffles en hyver. De plus un roc ou habit de dessus, nommé depuis froc, & une pelice ou robe fourrée. On rasoit les moines tous les quinze jours, mais point pendant le carême. Ils pouvoient user du bain à la discretion du superieur, car l'usage en étoit frequent chez les seculiers. Ils se lavoient les pieds les uns les autres principalement en carême, en chantant des antiennes. Ils ne se faisoient point

c. 22.

c. 6.

c. 7.

c. 23.

c. 11.

Digitized by Google

saigner en certain temps, mais suivant le besoin; & toutefois ces saignées reglées par les saisons passerent depuis en regle dans les congregations plus modernes. AN. 817.

Aucun seculier ne logera dans le monastere s'il ne veut être moine. Les moines survenans seront logez dans un dortoir separé; & on choisira pour leur parler des freres bien instruits. Ils ne voïageront point sans compagnon. On n'admettra pas facilement un novice: il servira premierement les hôtes dans leur logis pendant quelques jours. Il chargera ses parens de l'administration de ses biens, dont il disposera suivant la regle après l'année de probation; & ne prendra l'habit qu'en faisant son vœu d'obéïssance: car on n'en faisoit point d'autre, & on en trouve encore des formules. On ne recevra personne à cause de ce qu'il donne au monastere, mais seulement pour son merite. Les parens peuvent offrir leurs enfans, & faire pour eux la demande, qu'ils confirmeront étant en âge de raison. Il n'y aura point d'autre école dans le monastere, que pour ces enfans. Il faut entendre ceci des écoles interieures, car il y en avoit d'exterieures & de publiques en plusieurs monasteres pendant ce neuviéme siecle, comme je l'ay observé. 41. 58. 63. 15. *V. Mabill. præf. in 5. n. 150.* *c. 73.*

L'abbé se contentera de la portion des moines pour la nourriture, sera vêtu & couché de même, & travaillera comme eux, s'il n'est occupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la *Mabill. præf. ead. n 184. Sup. liv. XLV. n. 18.* *c. 25.*

AN. 817. porte du monaſtere, mais dans le refectoire; & pourra augmenter les portions à leur conſideration. Il n'ira point viſiter les métairies ſans neceſſité, & n'y laiſſera point de moines pour les garder; & s'il a des celles ou prieurez, il n'y laiſſera pas moins de ſix moines. L'abbé n'en emmenera point en voïage; ſi ce n'eſt pour aller à un concile. Le prevoſt ſera tiré d'entre les moines, & aura la principale autorité après l'abbé, tant dedans que dehors le monaſtere. Les doïens ſuivront entr'eux l'ordre d'antiquité. On uſera de punition corporelle, pour les plus durs: mais on ne les foüettera point nuds à la vûë de leurs freres. Ceux qui ſeront en penitence pour de grandes fautes, auront un logement ſeparé, avec une cour où ils puiſſent travailler: mais on leur donnera quelque relâchement le dimanche. Tel eſt le reglement fait pour les moines à Aix-la Chapelle, que l'empereur confirma & fit executer par ſon autorité.

c. 27.
c. 26.
44.
59.
32. 34.
55.
81.
14.
40

XXIX. Redevances des monaſteres.

to. 7. conc. p. 1115. to. 1. capit. p. 589. & not. to. 2. p. 1192. Coint. an. 817. n. 239.

En cette même aſſemblée fut dreſſé un état des monaſteres de l'obéïſſance de l'empereur Louis, pour marquer les devoirs dont ils étoient chargez envers lui; & l'on en fit trois claſſes: les uns devoient des dons & le ſervice de guerre, d'autres des dons ſeulement, les derniers ne devoient que des prieres. Ceux qui devoient dons & milice étoient quatorze en France: deux au de-là du Rhin, deux en Baviere. En France ſaint Benoiſt ſur Loire, Ferrieres, Corbie, Notre-Dame de Soiſſons, ſaint Oyan, aujourd'huy

Digitized by Google

saint Claude, & quelque autres. Seize ne devoient que des dons, entre autres saint Seine, Nantua, saint Boniface ou Fulde, saint Vicbert ou Frisiar. Dix-huit ne devoient que des prieres, entre autres le Fossé, aujourd'hui saint Maur près de Paris, Savigni près de Lion. On en compte encore plusieurs en Aquitaine, qui apparemment ne devoient que des prieres. Les plus connus sont saint Filbert ou Noirmoutier, saint Maixant, Charroux, Brantosme, sainte Croix de Poitiers, Menat & Manlieu en Auvergne, Conques & saint Antonin en Roüergue; Moissac, saint Gilles diocése de Nîmes, Psalmodi, Aniane, saint Tiberi, Villemagne, saint Papoul à present évêché, le Mas-d'Asil. On voit par là l'antiquité de ces monasteres. AN. 817.

XXX. Chûte des abbez d'Orient.

Cependant saint Theodore Studite implora le secours du pape Pascal, contre la persecution, qui continuoit en Orient. Car l'empereur Leon l'Armenien, voïant qu'en exilant les évêques & les abbez défenseurs des images, il ne faisoit que les affermir davantage: en fit revenir plusieurs à C. P. entre autres l'abbé Nicetas, qui avoit à peine demeuré cinq jours au lieu de son exil; & revint avec les mêmes incommoditez, qu'il avoit été mené. On les laissa en repos à C. P. pendant le reste de l'hyver & le carême de l'an 816. Après Pâques l'empereur les livra à Jean Leconomante, qui les mit separez les uns des autres en des prisons obscures: où on les laissa coucher sur la terre dans leurs habits, sans leur donner même de cou-

Vita S. Nic. c. 7. n. 40. Boll. 10 9. p. 264. Sup. n. 19.

vertures : on leur jettoit par un petit trou une once de pain moisi & un peu d'eau puante.

Jean voïant qu'ils aimoient mieux mourir, que de trahir la verité, leur dit : On ne vous demande autre chose, que de communiquer une fois avec le patriarche Theodote ; & on vous renvoïera à vos monasteres, sans vous obliger à quitter votre créance. Ils se laisserent seduire par cette promesse, & étant sortis de prison ils vinrent trouver S. Nicetas, l'exhortant à se tirer aussi de la sienne. D'abord il ne vouloit point les écouter, mais ils insisterent en disant, qu'ils ne pouvoient se resoudre à sortir & le laisser en prison. Ce que l'on nous demande ajoûterent-ils, n'est rien, usons un peu de condescendance, pour ne pas tout perdre. Nicetas ceda enfin à l'autorité de ces vieillards & à leurs instances. Ils allerent tous ensemble dans un oratoire dont on avoit conservé les peintures, & ils communierent de la main de Theodote, qui dit anathême à ceux qui n'adoreront pas l'image de Jesus-Christ.

Après cela les autres abbez retournerent chacun à son monastere : mais Nicetas touché du remors de cette action, qu'il n'avoit fait qu'à regret, resolut de s'enfuir en un autre païs, pour reparer sa faute. Aïant donc mis ses hardes dans une barque, il passa à Proconese : & là il changea d'avis ; & il dit en lui-même : Il faut faire la reparation au même lieu où la faute a été commise : ainsi il revint à C. P. temoignant hardiment, qu'il étoit toûjours dans la même créance. L'empereur

Digitized by Google

l'aïant appris le fit venir, & lui dit : pourquoy n'êtes vous pas retourné comme les autres à votre monaſtere, ſuivant mes ordres ? Nicetas répondit : Sçachez, ſeigneur, qu'encore que par complaiſance pour les abbez j'aye fait ce que je ne devois pas, je ſuis toûjours dans les mêmes ſentimens ; & que je ne communique point avec votre parti : faites ce qu'il vous plaira, vous n'aurez autre choſe de moi. L'empereur le voïant inébranlable, le fit garder premierement à C. P. par un officier nommé Zacharie, homme pieux, qui traita le ſaint abbé avec beaucoup de douceur & de reſpect : mais enſuite il fut relegué dans l'iſle de ſainte Glycerie ſous la conduite de l'eunuque Anthime que les Iconoclaſtes avoient fait exarque des monaſteres de ces quartiers. Ils lui promirent un plus haut degré d'honneur, s'il obligeoit Nicetas à communiquer avec eux : c'eſt pourquoi celui-ci, qui étoit cruel & artificieux, le traita très-rudement, & l'enferma dans une étroite priſon, dont il portoit lui-même la clef. Saint Nicetas demeura dans cet exil juſques à la mort de l'empereur Leon ; & ſes ſouffrances durerent ſix ans, depuis 815. juſques en 821. S. Jean abbé des Cathares fut appellé plus tard à C. P. c'eſt-à-dire, après un an & demi : l'empereur le livra auſſi à Jean Leconomante, qui lui fit ſouffrir long-temps la faim & d'autres miſeres. Enfin il fut relegué dans un château nommé Criotaure, & gardé dans un cachot obſcur, juſques à la mort de Leon.

Boll. 27. Apr. to. II. p. 446.

Digitized by Google

XXXI. Fermeté de saint Theodore Studite.

Mais saint Theodore Studite ne fut point rappellé. Dès le commencement de son exil au châ-
Vita n. 82. teau de Metope, il continua à soutenir la doctrine catholique, par ses discours avec ceux qui pouvoient l'approcher, & avec les absens par ses let-
l. 1. ep. 9. tres. Il y en a une entre autres à l'archevêque Joseph son frere, sur la chûte des abbez, qui avoient communiqué avec les Iconoclastes. Il nomme premierement Joseph l'œconome, qui avoit autrefois celebré le mariage adulterin de l'empereur Constantin : puis sept autres abbez, que Joseph avoit seduits ; & il les designe par les noms
ep. 10. de leurs monasteres. Il écrit à Naucrace son disciple, qu'à cette triste nouvelle il a passé la nuit sans dormir ; & qu'il s'étonne moins de la chûte de ceux qui approuverent le mariage adulterin. Ils ont, dit-il, encore une fois traité d'œconomie l'abandon de la verité.

Vita n. 81. Il étoit impossible que ce commerce de lettres demeurât caché à l'empereur. Il envoya donc un nommé Nicetas, en qui il avoit grande confiance, avec ordre d'emmener Theodore plus loin en Natolie à un lieu nommé Bonite ; & de l'y resserrer tellement, qu'il ne vît ni ne parlât absolument à personne. Cet ordre étant déclaré à Theodore, il dit : Quant au changement de lieu, j'y consens volontiers, je ne suis attaché à aucun ; mais quant à retenir ma langue, vous ne m'y obligerez jamais, puisque c'est pour cela même que je
Vita n. 84. me suis mis dans cet état. L'empereur encore averti de sa fermeté, renvoya Nicetas avec ordre

de

de le foüetter cruellement. Le saint homme ôta gaïement sa tunique, & se presenta aux coups, disant : C'est ce que je desirois il y a long-temps. Mais Nicetas voïant à nud ce corps mortifié par les jeûnes, fut aussi-tôt attendri. Il dit, qu'il vouloit faire cette execution seul à seul, pour la bienséance : puis il apporta une peau de mouton qu'il mit sur les épaules de Theodore, & sur laquelle il déchargea quantité de coups qu'on entendoit dehors. Enfin il se picqua le bras, pour ensanglanter le foüet qu'il montra en sortant, & parut hors d'haleine des efforts qu'il avoit faits.

XXXII. Saint Theodore écrit au pape.

Vita n. 86. t. ep. 12.

Le saint abbé continua donc & de parler & d'écrire, entre autres aux patriarches, premierement au pape Paschal en son nom, & de quatre autres abbez, dont le premier est Jean de Cathare. Il dit dans cette lettre : Vous avez sans doute oüi parler de notre persécution, mais peut-être ne vous en a-t-on point encore écrit dans les formes. C'est pourquoi notre chef étant arrêté, il veut dire le patriarche Nicephore, & nos freres dissipez, nous avons trouvé moïen de nous assembler en esprit, & nous prenons la hardiesse de vous écrire ceci. Ecoutez, homme apostolique, pasteur établi de Dieu sur le troupeau de Jesus-Christ, qui avez reçu les clefs du roïaume des cieux ; pierre sur laquelle est bâtie l'église catholique. Car vous êtes Pierre, puisque vous remplissez son siege. Il décrit ensuite les maux de cette persécution, & ajoute : Venez donc à notre secours. C'est à vous que Jesus-Christ a dit do

confirmer vos freres : en voici le temps & le lieu. Tendez-nous la main, Dieu vous a donné la puiſſance, puiſque vous êtes le premier de tous. Que toute la terre ſçache que vous anathematiſez ſinodiquement ceux qui ont anathematiſé nos peres. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu : vous ſoutiendrez les foibles, vous confirmerez les forts, vous releverez ceux qui ſont tombez, vous rejoüirez toute l'égliſe, vous acquererez une gloire immortelle, comme vos prédeceſſeurs, qui par le mouvement du Saint-Eſprit ont fait en des occaſions ſemblables ce que nous vous demandons.

XXXIII. Lettres aux patriarches. ep. 14.

Theodore écrivit ſeul au patriarche d'Alexandrie, qu'il ne nomme point, & peut-être ne ſçavoit-il pas ſon nom, à cauſe de la difficulté du commerce ſous la domination des Muſulmans. En cette lettre il décrit plus exactement la perſécution, ſuppoſant que celui à qui il parle en eſt moins informé, & dit : Les autels ſont renverſez, les égliſes défigurées, même dans les monaſteres. Peut-être l'Arabe qui vous opprime auroit-il honte de ne pas montrer plus de reſpect pour Jeſus Chriſt. Et enſuite : Les évêques & les prêtres, les moines & les ſéculiers, tout eſt ſans force. Les uns ont entierement perdu la foi, les autres la conſervant ne laiſſent pas de communiquer avec des heretiques. Il en reſte néanmoins qui n'ont point flechi le genou devant Baal : & notre patriarche tout le premier. Mais les uns ont été outragez & foüettez, d'autres mis en priſon &

Digitized by Google

réduits à un peu de pain & d'eau : d'autres envoïez en exil : d'autres habitent dans les déserts, les montagnes & les cavernes. Quelques-uns ont fini leur martyre sous les coups de foüet, quelques-uns ont été jettez de nuit dans la mer, enfermez dans des sacs. Enfin on anathematise les peres, on célebre la memoire des impies, on nourrit les enfans dans l'erreur, par le livre qui a été distribué aux maîtres d'écoles. On n'ose parler de la saine doctrine. Le mari se défie de sa femme, tout est plein d'espions pour avertir l'empereur, si quelqu'un parle contre ses intentions ; s'il ne communique pas avec les heretiques, s'il a une image, ou un livre qui en parle, s'il a reçu un exilé, ou servi un prisonnier. Quand il est découvert, aussi-tôt il est pris, déchiré de coups, banni. Cette crainte rend les maîtres soumis à leurs esclaves. J'implore donc au nom de tous votre assistance, quand vous ne pourriez-nous secourir que par vos prieres, elles nous seront très-utiles en ce pressant besoin.

Il envoïa au patriarche d'Antioche la même lettre qu'à celui d'Alexandrie : mais celle qu'il adressa au patriarche de Jerusalem est differente. Vous êtes, dit-il, le premier des patriarches, *epist. 15.* quoique le cinquiéme en nombre, à cause de la dignité du lieu où Jesus-Christ a vécu. Il le prie de favoriser le moine Denis porteur de la lettre, pour rendre les autres dont il étoit chargé, apparemment aux deux autres patriarches & aux abbez de Palestine : car Theodore écrivoit aussi à *p. 16.*

l'abbé de la Laure de S. Sabas & à ceux de saint Theodose, de saint Chariton & de saint Euthymius : avec toutes ces lettres étoient des copies d'un écrit des Iconoclastes, & de la refutation faite par saint Theodore.

Quoiqu'il témoigne n'attendre autre fruit de ces lettres que des prieres : il y en avoit encore un bien grand, de faire voir par les réponses le consentement de toutes les églises, en faveur des saintes images ; car ces orientaux n'étoient point retenus par la crainte de l'empereur de C. P. Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Christofle, celui d'Antioche étoit Job. Il ne paroît de réponse ni de l'un ni de l'autre : mais il y en eut certainement de Thomas patriarche Melquite de Jerusalem, qui étoit entré dans ce siege l'an 811. & le tint dix ans, comme il a été dit, c'est-à-dire, jusques à l'an 821. Il envoïa même à C. P. pour soutenir la cause de l'église, deux moines de S. Sabas, nommez Theodore & Theophane. Il étoient freres, & de Jerusalem. Theodore fut mis dès l'enfance dans ce monastere, pour y apprendre les lettre & la pieté ; ce qui montre qu'en Orient aussi bien qu'en Occident les monasteres avoient des écoles. Il fut ordonné prêtre par le patriarche, & un vieillard, dont il étoit disciple, prédit qu'il souffriroit un jour le martyre. Il étoit fort instruit, & composa même des livres pour la défense de la verité. Etant arrivé à C. P. avec son frere Theophane, il se presenta premierement au patriarche Theodore, & lui reprocha hardiment

Sup. liv. XLV. n. 56. Vita ap. Sur. 26. Dec. to. 6. p. 1094.

Digitized by Google

ſon hereſie. Enſuite s'étant rencontré devant l'empereur Leon, il lui parla avec la même liberté. L'empereur le ſouffrit d'abord par reſpect pour ſa vertu : il le fit venir & l'entretint à loiſir. Mais le voïant inflexible, il le fit foüetter avec ſon frere Theophane, & les envoïa à l'embouchure du pont Euxin, avec ordre de ne leur donner ni nourriture ni habits. La mort de l'empereur Leon fut cauſe qu'ils n'y demeurerent pas long-tems : ce qui ſemble montrer qu'ils ne vinrent à C. P. qu'en 820.

XXXIV. Le pape ſoutient les catholiques.

Le patriarche Theodote de C. P. écrivit de ſon côte au pape Paſchal & lui envoïa des apocriſiaires : mais le pape ne voulut pas les voir, & les renvoïa de loin. Saint Theodore Studite l'en remercia par une lettre où il dit : Vous êtes dès le commencement la ſource pure de la foi orthodoxe : vous êtes le port aſſuré de toute l'égliſe, contre les tempêtes des heretiques, & la ville de refuge choiſie de Dieu pour le ſalut. Il chargea de cette lettre ſon diſciple Epiphane : à qui il en donna auſſi une pour Methodius apocriſiaire du patriarche Nicephore à Rome. Il étoit Sicilien, né à Siracuſe de parens nobles & riches. Il apprit la grammaire, l'hiſtoire & l'art d'écrire en notes ; & étant en âge d'homme, il vint à C.P. avec beaucoup d'argent, dans le deſſein de s'avancer dans les charges de la cour & de vivre ſplendidement : mais un ſaint moine à qui il avoüa ſon deſſein, lui conſeilla de chercher plûtôt les biens éternels, & Methodius perſuadé par

ep. 15. *Vita ap. Boll. 14. Jun. p. 962.*

ses discours, fit profession dans le monastere
AN. 817. nommé Chenolac, fondé par saint Etienne sous
Boll. 14 Jan. p. 976. Leon Isaurien. Methodius accepta volontiers la commission d'aller à Rome pour se mettre à couvert de la persécution de Leon l'Armenien. Mais il ne relâcha rien dans ce voïage de l'observance monastique.

Le pape Paschal envoïa des légats & des lettres à C. P. pour soutenir la cause des images : mais ce fut sans effet, sinon d'encourager les catholiques, voïant le premier siege de l'église déclaré pour eux. De son côté le pape aïant rebâti de neuf à Rome l'église de sainte Praxede, qui menaçoit ruine, y transfera plusieurs corps saints des cimetieres ruinez & abandonnez, & fonda au même lieu un monastere pour des Grecs, où ils faisoient jour & nuit l'office en leur langage. On croit que c'étoit pour ceux qui se retiroient alors à Rome fuïant la persécution. Le pape donna à ce monastere des revenus suffisans en fonds de terre & en maisons ; & orna magnifiquement l'église de sainte Praxede, jusqu'à mettre sur l'autel un ciboire ou baldaquin de huit cens livres d'argent.

XXXV. Révolte de Bernard roi d'Italie.

Cependant Bernard roi d'Italie indigné du couronnement de Lothaire, se révolta contre l'empereur Louis son oncle : qui aïant marché promptement contre lui, le parti se dissipa, & Bernard se rendit avec plusieurs de ses complices. C'étoit en 817. L'année suivante ils furent jugez à Aix-la-Chapelle ; & quoique l'assemblée

Eginh. an. 817. 818. Astronom. Theg. c. 22. 23. 24. Chron. Moiss. 817.

Digitized by Google

des François les eut condamnez à mort, l'empereur se contenta de leur faire crever les yeux. Mais Bernard en mourut trois jours après, aïant regné quatre ans & cinq mois depuis que Charlemagne son aïeul l'eut déclaré roi. Trois évêques complices de sa révolte furent dépoſez par leurs confreres, & envoïez en des monaſteres. C'étoit Anſelme de Milan & Vulfolde de Cremone, tous deux ſujets de Bernard, & Theodulfe d'Orleans né en Lombardie. L'empereur Louis craignant quelque attentat pareil de ſes trois jeunes freres Drogon, Hugues & Theodoric, les enferma dans des monaſteres, après leur avoir fait couper les cheveux.

A N. 818.

Coint. an 818. n. 5.

XXXVI. S. Egil abbé de Fulde.

Ratgar abbé de Fulde fut dépoſé vers le même temps. Il étoit né de parens nobles en Germanie, & avoit ſuccedé l'an 802. à Baugulfe ſucceſſeur de ſaint Sturme. Ratgar orna magnifiquement le monaſtere, & cultiva les études: mais il ſe rendit ſi odieux par ſa dureté, que dès l'an 811. douze moines allerent preſenter à Charlemagne une requête contenant pluſieurs plaintes contre lui, entre autres qu'il aboliſſoit les fêtes, pour augmenter le travail, qu'il n'avoit point d'humanité pour les infirmes, & les vieillards: qu'il faiſoit des bâtimens exceſſifs, qu'il negligeoit l'hoſpitalité, & recevoit trop facilement des novices, ſans éprouver leurs mœurs. L'empereur Charlemagne fit examiner l'affaire par Riculfe archevêque de Maïence, & par trois autres évêques, qui appaiſerent le trouble pour un

Vita Egil. to. 5. Act. p. 227.

Ibid. p. 260.

Digitized by Google

AN. 818. temps: mais il recommença sous le regne de Louis; & il envoïa des moines d'Occident, c'est à-dire, de Gaule, qui firent déposer l'abbé Ratgar l'an 817. & rétablirent la tranquillité dans le monastere.

Alors les moines aïant obtenu de l'empereur la permission d'élire un autre abbé, choisirent tout d'une voix Eigil vénerable vieillard, disciple de saint Sturme, dont il a même écrit la vie. Il étoit né dans le Norique, ses parens, qui l'étoient aussi de saint Sturme, le lui envoïerent tout jeune, & il le fit instruire dans l'école du monastere. Il s'excusoit sur sa vieillesse & ses infirmitez, pour ne point accepter la charge d'abbé: toutefois il fut amené à l'empereur, qui approuva l'élection, & Heistolfe successeur de Riculfe dans le siege de Maïence, lui donna la benediction abbatiale, c'étoit l'an 818. Le gouvernement d'Eigil fut très-doux, il ne faisoit rien sans le conseil des freres. Il servoit lui-même à table le jour de Noël pour montrer l'exemple: il obtint même de l'empereur, que Ratgar son prédecesseur fut rappellé d'exil: enfin après avoir gouverné quatre ans le monastere où il avoit remis la paix, il mourut l'an 822.

Eginh. ann. Astronom.

Au commencement de l'an 819. l'empereur Louis tint un parlement à Aix-la-Chapelle, où il ajouta plusieurs articles à la loi Salique. Voici ceux qui regardent la religion. Le meurtre commis dans l'église est puni de mort, si ce n'est en se défendant, auquel cas la composition est au profit

Tom. 1. cap. p. 397.

c. 1.

rofit de l'église, outre l'amende au prince. Le sang d'un clerc répandu dans l'église augmente la composition au triple, & si le coupable ne la peut païer, il se rendra serf de l'église. Qui aura tué un homme faisant pénitence publique, païera triple amande au roi, outre la composition aux parens. Qui aura coupé les cheveux à un enfant, ou donné le voile à une fille malgré ses parens, païera la composition au triple, & l'enfant demeurera libre. Dans un autre capitulaire de cette année on ordonne aux commissaires envoïez dans les provinces, d'avoir soin des réparations des églises, du payement des dîmes ; & que les évêques élûs soient sacrez au plûtôt.

AN. 818. c. 2. c. 5. c. 21. Cap. VI. n. 4. 5. 10.

XXXVII. Travaux de S. Theod. Studite. Vita. n 87.

La persecution des Iconoclastes continuoit en Orient. Saint Theodore Studite étoit toujours au château de Metope : où plusieurs attirez par sa reputation venoient le voir en passant : car ses gardes ne les empêchoient pas, tant par le respect qu'ils lui portoient, que pour les presens qu'ils recevoient. Un clerc d'Asie, qui avoit déja une grande estime de sa vertu, encore qu'il fut Iconoclaste, l'aïant entretenu, se desabusa si bien, qu'il retourna chez lui avec un grand desir de convertir les autres. Il gagna un clerc son ami, & ils resolurent ensemble de ne plus communiquer avec leur évêque, qui avoit pris le parti des heretiques. L'évêque en fit avertir l'empereur & le gouverneur d'Orient ; qui aussi-tôt envoïa un des siens, avec ordre de donner cinquante coups de foüet à Theodore. Il ne put se resoudre à cette execu-

n. 88. tion, au contraire il se jetta aux pieds du saint vieillard, & lui demanda pardon avec larmes. Mais un nommé Anastase courut en avertir l'empereur, accusant le gouverneur de négligence. Ensuite il alla lui-même éclaircir le fait, & ne voïant sur Theodore aucune marque des coups, il lui en donna cent, l'enferma dans une prison obscure & infecte, avec son disciple Nicolas, & en emmena deux autres en differentes prisons.

n. 90. 93. Theodore demeura trois ans dans la sienne : souffrant beaucoup de froid pendant l'hyver, & une chaleur très-étouffante en esté, mangé de toutes sortes de vermines, affligé de faim & de soif; car on lui jettoit seulement par un trou un petit morceau de pain, de deux en deux jours,

n. 92. & ses gardes se mocquoient encore de lui. Mais un homme de dignité passant par le grand chemin, qui étoit proche, & apprenant l'état du saint abbé, ordonna qu'on lui donnât la nourriture suffisante pour lui & pour son disciple.

11. epist. 34. En cet état, Theodore trouvoit encore moïen d'écrire, & on rapporte à ces trois ans un grand nombre de lettres. Dans une à Naucrace, son disciple, il décrit ainsi sa prison : Après les coups de foüet, on nous a tous deux mis dans une chambre haute, dont on a fermé la porte & ôté l'échelle. Il y a des gardes autour, pour empêcher qu'on n'en approche, on observe même tous ceux qui entrent dans le château. Il y a défense très-severe de nous donner autre chose, que de l'eau & du bois. Nous vivons de ce que nous avons apporté

Digitized by Google

& de ce qu'on nous donne de temps en temps, par le trou d'une fenêtre. Tant que durera notre provision & ce que le portier de semaine nous donnera en cachette, nous vivrons, quand cela finira, nous finirons : Dieu nous fait encore trop de grace.

Dans une autre lettre il console une communauté de trente religieuses, à qui on avoit ôté leur monastere, & après les avoir foüettées, & separées, on les retenoit en prison. On dispersa aussi les moines de Stude, & on donna ce monastere & celui de Saccudion, à un d'entre eux nommé Leonce eunuque, qui avoit été du parti des Méchiens & qui devint alors un des chefs des Iconoclastes. S. Theodore déplore sa perte en plusieurs de ses lettres ; car il persecutoit même ses freres. Le saint abbé leur écrivit pour les consoler ; & il fait l'éloge de Jacques l'un d'entr'eux, qui mourut en prison, des coups de foüet qu'il avoit reçu. *ll. ep. 59.* *ep. 31. 37.*

S. Theodore écrivit aussi à tous les moines dispersez, pour les soutenir, non-seulement dans la foi, mais dans les mœurs. Fuïons, leur dit-il, les traits de la concupiscence mortelle. Prenons garde quelles sont nos demeures, si elles sont dangereuses, il faut changer, s'il y a du scandale, il faut le retrancher, si nous sommes seuls, il faut prendre un compagnon, puisqu'il y a malédiction contre celui qui demeure seul sans nécessité. Il faut observer tout le reste, le boire, le manger, le sommeil, le travail, pour y garder la mesure qui soutient le corps sans le rendre rebelle à l'esprit. *ep. 58.* *ep. 100.* *ead. ep. 37.* *Eccl. IV. 10.*

11. ep. 4. 26. 41. 70. 25. 101. 9. 31.

Saint Theodore écrivit en particulier aux évêques exilez, ſçavoir à Theophilacte de Nicomedie, à Theophylacte d'Epheſe, à Pierre de Nicée, à ſon frere l'archevêque Joſeph. Il leur écrivit auſſi une lettre commune, où il les prie de le conſoler & de l'inſtruire. Ecrivez-moi, dit-il, comment il faut adorer J. C. en ſon image. Si c'eſt par une autre eſpece d'adoration, qu'on ne lui rend à lui-même, qui eſt ce que diſent les hérétiques, ou ſi c'eſt la même adoration comme nous diſons : de peur d'adorer la ſubſtance de l'image.

ep. 87.

XXXVIII. Regles de penitence.

Il traite en pluſieurs lettres de la maniere de recevoir ceux qui étoient tombez en cette perſecution. S'ils ſont, dit-il ; de notre corps : c'eſt-à-dire, des moines de ſa communauté, c'eſt à nous à leur donner des remedes. Qu'ils obſervent donc la penitence que j'ai impoſée à Oreſte, d'être privé de la communion des choſes ſaintes. Vous demandez juſques à quand ? juſques à la fin de la perſecution. Mais, dit-on, ſi la mort ſurvient ? Qu'ils communient. Nous croïons que leur peché leur ſera remis. On ne doit pas recevoir ceux-ci comme ceux qui ſe convertiſſent d'une hereſie : mais comme aïant renié le nom du Seigneur, ou communiqué avec les Iconoclaſtes pour le renier. Car le renoncement de l'image remonte à l'original, comme dit S. Baſile. Autre choſe eſt de ceux qui n'ont jamais été catholiques & qui viennent à nous, quand ils commencent à connoître la verité. Encore ne les faut-il pas recevoir legerement, mais de l'avis de pluſieurs catholiques.

ep. 11.

Digitized by Google

Que si on doit recevoir sans pénitence, comme vous prétendez, ceux qui ont renoncé ou communiqué avec les hérétiques, pourquoi m'exposai-je en vain à tant de périls ? Mais, dit-on, ils reçoivent avec joïe les catholiques, qui passent de leur côté, sans leur imposer de pénitence. Il faut donc aussi que nous couronnions comme eux, ceux qui renoncent à Jesus-Christ.

Quant à ceux qui sont hors de notre communauté, qui suis-je pour leur donner des regles ? Que si on nous presse en vertu de la charité, j'en dis autant des nôtres. Si un prêtre a souscrit, ou communiqué par crainte des mauvais traitemens, qu'il soit privé de la communion : s'il a été interdit de sa fonction, c'est au concile à le rétablir. Celui qui a combattu de nouveau après sa chûte, ne doit pas pour cela reprendre son rang, afin que lui & les autres s'apperçoivent qu'il est tombé. S'il s'est relevé d une maniere éclatante, on lui accordera tout au plus la communion. Mais comme celui qui impose la pénitence peut ajouter ou diminuer : si la persécution dure, on pourra les absoudre avant le concile, suivant la qualité de la faute & la ferveur du pénitent : au reste il ne faut pas défendre de manger avec eux, pourvû qu ils ne donnent pas la benédiction.

Etant consulté par un prêtre qui se repentoit d'avoir souscrit à la condamnation des images : il lui répond premierement, qu'il ne devoit pas s'adresser à lui, mais aux évêques, puis lui conseille de s'abstenir entierement de ses fonctions, si.

ce n'eſt qu'il ſoit obligé pendant la perſécution de donner la communion à quelqu'un. Mais, ajoute-il, aucun évêque particulier ne vous peut donner la liberté entiere de vos fonctions, il faut un concile. Quant à ce que vous dites, qu'en ſouſcrivant vous criïez : J'adore les ſaintes images : Pilate déclaroit auſſi de bouche, qu'il
ep. 20. étoit innocent de la mort de Jeſus, mais il le condamnoit par écrit. Dans une autre lettre il déclare, qu'un prêtre qui a communiqué avec les hérétiques, doit s'abſtenir de la communion pendant un an ou deux, & qu'il ne faut point entrer
ep. 32. dans leurs égliſes. Un autre prêtre avoit mangé avec un évêque hérétique. S'il ceſſe de le faire, dit-il, il pourra reprendre ſes fonctions, après s'en être abſtenu quelque-temps par la penitence: mais quelque offre que faſſe un coupable, il ne faut jamais lui donner l'abſolution, en conſideration de ce qu'il donne : c'eſt donner la lumiere, & recevoir les ténebres. Ce que l'on fait quoique par crainte, eſt reputé volontaire, puiſqu'il eſt défendu de craindre ceux qui tuent le corps.

ep. 40. Si un catholique accuſé de ne pas communiquer avec les héretiques, fait une croix pour témoigner qu'il communique, ſans qu'on lui demande autre choſe, il fera la moitié de la pénitence de celui qui a communiqué entierement. Celui qui aura découvert un prêtre caché, ſera excommunié pendant un an; comme aïant trahi la verité. Celui qui a juré de ne point adorer d'image, quoiqu'il l'adore en ſecret, ſera privé trois

Digitized by Google

ans de la communion : encore lui fait-on bien de la grace. Celui qui aura effacé une image, ſera excommunié un an. On ſe peut faire ſoulager par un autre, pour faire plus aiſément la pénitence ; mais on ne peut de ſon autorité en diminuer une partie par des aumônes ; c'eſt-à-celui qui l'impoſe à la déterminer, ſuivant les perſonnes & les autres circonſtances, car tout ne peut être reglé par les canons. Les coups de foüet, ou autres ep. 45.
ſouffrances pour la foi, doivent diminuer la peine des plus grands pechez, à la diſcretion de celui qui avoit impoſé la pénitence. Ceux qui ont ep. 49.
cedé volontairement, ou par la ſeule crainte, feront trois ans de pénitence ſans communier ; s'ils ont ſouffert des coups, la pénitence ſera de deux ans : ſi c'eſt par ignorance, un an. Il n'eſt pas permis de manger avec les hérétiques, même en cas de néceſſité ; ni avec les catholiques qui communiquent avec eux, ſinon une fois ou deux par néceſſité. Il n'eſt pas permis de ſaluer les hérétiques, ni de recevoir leurs offrandes. En toutes ces lettres ſaint Theodore dit ſouvent, que c'eſt aux évêques à décider, & qu'il ne donne que des conſeils.

Enfin croïant mourir dans cette perſécution, il fit un teſtament en forme de lettres à ſes freres abſens, où il les prie de lui pardonner les fautes de ſon gouvernement, & leur demande leurs prieres : puis il déclare qu'il pardonne en ce qui le touche à Léonce & aux autres apoſtats ; & charge ſes freres de leur dénoncer le jugement de

Digitized by Google

Dieu, qui les menace s'ils ne font pénitence. Il composa encore dans sa prison divers écrits, pour profiter de son loisir, entre autres des vies de ses freres en vers : & les envoïa à son disciple Naucrace.

Oper. inlt. p. 80. 11. ep. 61.

XXXIX. Autres souffrances de Theodore.

Une de ses lettres catechistiques étant tombée entre les mains de l'empereur, il envoïa aussitôt au gouverneur d'Orient avec ordre de faire si bien châtier Theodore, qu'il n'y retournât pas. L'officier du gouverneur representa la lettre à Theodore qui la reconnut ; & fit donner plusieurs coups de foüet à Nicolas son disciple, qui l'avoit écrite, & cent coups à lui-même : puis il revint à Nicolas, & le trouvant plus ferme que devant, il le fit encore frapper en renouvellant les premieres plaïes ; & on le laissa ainsi étendu à l'air & au froid : car c'étoit au mois de Février. L'abbé Theodore étoit aussi étendu par terre hors d'haleine, & fut long-temps sans pouvoir prendre de nourriture ni de repos. Son disciple le voïant en cet état, oublia ses propres douleurs, lui arrosa la langue d'un peu de boüillon ; & après l'avoir fait revenir, s'appliqua à panser ses plaïes, dont il fut obligé de couper beaucoup de chair morte & corrompuë. Theodore eut une grosse fiévre, & souffrit pendant trois mois des douleurs extrêmes ; mais avant qu'il en fût quitte, l'empereur envoïa un officier, dont le premier soin fut de chercher dans tous les coins & les trous de la prison, l'argent qu'il supposoit que ceux qui venoient visiter le saint abbé

Vita c. 23. Vita Nicol. p. 910. Theod. 11. ep. 58.

Vitan 95.

Digitized by Google

bé lui apportoient : ne trouvant rien, il chargea d'injures & de coups le maître & le disciple, & les fit transferer en diligence à Smyrne. C'étoit vers le mois de Juin 819. Le jour on les pressoit de marcher, la nuit on les mettoit aux entraves : enfin étant arrivez, on les mit entre les mains de l'archevêque de Smyrne, un des chefs des Iconoclastes : qui fit mettre Theodore dans un cachot obscur & souterrain, où il demeura dix-huit mois, & y reçut pour la troisiéme fois cent coups de foüet. Theodore ne laissa pas d'écrire de là- à ses disciples, & à Naucrace en particulier, leur témoignant sa joïe de ce que le pape avoit écrit à C. P. pour soutenir la bonne cause. Enfin l'archevêque de Smyrne lui dit en partant pour Constantinople, qu'il prieroit l'empereur d'envoïer un officier pour lui couper la tête, ou du moins la langue.

AN. 819.

11. ep. 16. 63.

ep. 73. Vitac. 3. n. 23. ap. Boll. to. 7. p. 222.

Cependant Theophane abbé de Singriane fut amené à C. P. tout malade qu'il étoit : l'empereur aïant fait tous ses efforts pour le gagner, le mit aux mains avec Jean Leconomante, estimé le plus fort dans la dispute entre les Iconoclastes, qui ne l'ébranla pas davantage. Alors l'empereur le fit enfermer au palais d'Eleuther dans une étroite prison, où il demeura deux ans ; & sa maladie qui étoit une difficulté d'urine causée par la pierre, augmenta notablement faute de secours. De-là il fut envoïé dans l'isle de Samothrace, où il ne vécut que trois semaines, & mourut vers l'an 819. le douziéme de Mars,

Mart. R. 12. Mart.

AN. 820. XL. Mort de Leon. Michel empereur.

jour auquel l'église honore sa memoire.

Enfin la persecution finit avec la vie de l'empereur Leon. Michel chef des confederez, c'étoit un corps de troupes ainsi nommé, s'étoit élevé contre l'empereur, & ne pouvoit se tenir de blâmer sa cruauté. Car il étoit fier de sa valeur & libre en ses discours. Leon le fit prendre, comme aïant conjuré contre lui, la veille de Noël l'an 820. & l'aïant examiné lui-même, il le condamna à être brûlé en sa presence, dans le fourneau des bains du palais. L'execution se devoit faire le même jour: mais l'imperatrice Theodosia vint avec empressement reprocher à l'empereur le peu de respect qu'il avoit pour une si grande fête, où il devoit recevoir le corps de Nôtre Seigneur. Craignant donc de s'attirer la colere de Dieu, il donna Michel en garde au papias ou concierge du palais, avec des fers aux pieds dont lui-même garda la clef. Mais il dit à son épouse: Vous verrez vous & vos enfans ce qui en arrivera, pour m'avoir aujourd'hui preservé de ce peché.

Script. post. Theoph. 21.

Il étoit allarmé de plusieurs prédictions: entre autres de certaines miniatures d'un livre de la bibliotheque imperiale, où on prétendoit que tous les empereurs qui devoient regner, étoient representez par des symboles mysterieux. Son inquietude le fit passer dans l'appartement du papias au plus fort de la nuit. Mais il fut bien surpris de voir qu'il dormoit à terre, & avoit cedé son lit à Michel. Il s'en approcha, & fut encore plus étonné

Digitized by Google

de voir que Michel dormoit profondement dans le peril où il étoit. Il ſe retira menaçant l'un & l'autre ; mais un des gardes l'aïant reconnu, en avertit Michel & le papias, qui ſaiſis de crainte, reſolurent de prevenir l'empereur. Michel feignit de ſe vouloir confeſſer, & envoïa demander à l'empereur la permiſſion par un nommé Theoctiſte. L'empereur le permit ; mais au lieu d'aller trouver le confeſſeur, Theoctiſte alla dire aux conjurez, que Michel decouvriroit tout à l'empereur, s'ils ne faiſoient un coup hardi pour le ſauver. Ils s'y reſolurent ; & comme le clergé du palais qui logeoit dehors avoit accoûtumé de venir chanter matines au commencement de la troiſiéme veille de la nuit ; les conjurez à la faveur des tenebres ſe coulerent avec eux déguiſez en clercs avec des épées ſous le bras, & ſe tinrent dans un lieu obſcur, en attendant le ſignal. C'étoit un vers que l'on peut traduire ainſi. AN. 820.

Pour l'amour du Seigneur, ils ſçurent mépriſer.... C'eſt le commencement d'une hymne à la loüange des trois enfans dans la fournaiſe: que les Grecs chantent encore au même office des matines du jour de Noël. L'empereur Leon le chantoit lui-même, car il avoit la voix belle, & chantoit plus agréablement qu'homme de ſon temps. *Menolog. 25. Decem.*

Quand il commença donc à l'entonner, les conjurez entrerent en foule ; & d'abord ils ſe mépriſent & ſe jetterent ſur le chef du clergé, dont la taille étoit à peu près la même, & qui portoit

AN. 820. comme l'empereur, un bonnet fort pointu : car le grand froid les avoit obligé à se couvrir la tête. L'ecclesiastique les desabusa bien-tôt en découvrant sa tête qui étoit chauve : & Leon se sauva dans le sanctuaire. Il prit une croix, dont il paroit les coups, mais il ne pouvoit suffire à tous ceux qu'on lui portoit à la fois. Enfin un des conjurez de taille gigantesque lui porta un si grand coup qu'il lui abbatit le bras avec l'épaule, & un autre lui coupa la tête. Telle fut la fin de Leon l'Armenien, après qu'il eut regné sept ans & cinq mois. Son corps fut traîné par la ville, & jetté dans l'hypodrome. Ses quatre fils furent embarquez avec leur mere, & envoïez à l'isle Protée, où on les fit eunuques.

Michel sortit de la prison du papias, & aïant encore ses fers aux pieds, il s'assit sur le thrône & fut salué empereur par tous ceux qui se trouverent dans le palais. Vers le midi aïant à peine fait rompre ses fers à coups de marteau, sans s'être lavé, ni avoir fait aucun autre préparatif, il vint à la grande église se faire couronner par le patriarche, & reconnoître par tout le peuple. Il étoit né à Amorium en Phrygie, & on le nomme Michel le Begue à cause de sa difficulté de parler.

Eginh. an. 821. Peu de temps après Fortunat patriarche de Grade se refugia à C. P. étant accusé auprès de l'empereur Louis, de favoriser la revolte de Liudevit duc de Pannonie. On croit à Venise que le corps de saint Marc y fut apporté d'Alexandrie

Digitized by Google

vers ce temps-là sous Ursus évêque d'Olivolo & le duc Justinien. Il s'en trouve une histoire assez circonstanciée, mais dont l'antiquité est suspecte, & à Venise on ne sçait point le lieu précis où repose cette relique ; mais il est certain que la ville & la république regardent saint Marc comme son patron.

AN. 821. *Ap. Baron. to 9. an. 820. n. 29. Boll. 25. Ap. to 11. p. 353. Tillemont. to. 2. p. 554.*

XLI. Invention de sainte Cecile.

A Rome on trouva le corps de sainte Cecile martyre. Dès l'an 500. il y avoit une église de son nom, qui étoit un titre de prêtre. Etant tombée en ruine le pape Pascal commença à la rebâtir de nouveau, mais il étoit en peine de trouver le corps de la sainte, parce que l'on croïoit que les Lombards l'avoient enlevé, comme plusieurs autres, des cimetieres de Rome, lorsqu'ils l'assiegeoient sous le roi Astolfe en 755. Un dimanche le pape Pascal assistant à matines à S. Pierre suivant sa coûtume, s'endormit, & vit en songe sainte Cecile, qui lui dit, que les Lombards avoient inutilement cherché son corps, & qu'il le trouveroit. Il le trouva en effet dans le cimetiere de Prétextat en la voïe Appienne, revêtu d'une robe tissuë d'or, & à ses pieds des linges pleins de son sang. Avec elle on trouva Valerien son époux, & le pape les fit transferer à Rome dans l'église de sainte Cecile, aussi-bien que ceux de Tiburce & de Maxime martyrs, & des papes Urbain & Lucius. Il est parlé de tous ces saints, hormis du dernier, dans les actes de sainte Cecile, qui paroissoient plus anciens que cette translation, mais non pas assez pour y donner une entiere créance. Ainsi on ne

Conc. to. 4. p. 136. A. Anast. in Pasch.

Sup. liv. XLIII. n. 16.

ap. Sur. 22. Nov.

AN. 821. *Tillemont. to. 3. p. 260. & 689.*

ſçait certainement ni le temps ni le lieu du martyre de cette illuſtre vierge. En l'honneur de ces ſaints le pape Paſcal fonda un monaſtere près de l'égliſe de ſainte Cecile, afin que les moines y celebraſſent l'office jour & nuit. Il orna magnifiquement cette égliſe, & y mit des vaſes d'argent dont le poids montoit à plus de neuf cens livres, entre autres un ciboire ou tabernacle de 500. livres, & grand nombre de voiles ou paremens, d'étofes précieuſes, en l'un deſquels étoit repreſenté l'ange couronnant ſainte Cecile, Valerien & Tiburce : ce qui marque que l'on croïoit l'hiſtoire contenuë dans les actes.

XLII. Mort de S. Benoiſt d'Aniane.

Vita n. 50. 53. to. 5. act. B. p. 211.

En France ſaint Benoiſt d'Aniane mourut la même année 821. Il avoit ſi bien reglé ſon monaſtere d'Inde près d'Aix-la Chapelle, que les moines qui y venoient de divers païs s'inſtruiſoient ſans qu'on leur dit mot, à voir ſeulement l'habit, la démarche & toute la conduite de ceux de cette maiſon, tant on y obſervoit exactement le reglement fait en l'aſſemblée des abbez l'an 817. Pour aider d'avantage les moines, Benoiſt fit un recueil de toutes les regles monaſtiques, connu ſous le nom de Code des regles, & diviſé en trois tomes : dont le premier contient les regles des moines d'Orient, le ſecond celles des moines d'Occident, le troiſiéme celles des religieuſes. Il fit auſſi la concorde des regles, où elles ſont toutes rapportées aux chapitres de la regle de S. Benoiſt ; pour lui ſervir de commentaire.

n. 56. Bien que les longues auſteritez de Benoiſt lui

Digitized by Google

eussent attiré plusieurs maladies, il ne laissoit pas de s'occuper continuellement à la priere ou à la lecture ; on lui trouvoit toûjours le visage baigné de larmes. Quatre jours avant sa mort il étoit encore au palais, où il donnoit à son ordinaire des avis à l'empereur. La fievre l'aïant pris, il se retira au logis qu'il avoit dans la ville, & le lendemain il fut visité par tous les grands. Il s'y trouva tant d'évêques, d'abbez & de moines, qu'à peine les siens pouvoient en approcher pour le servir. L'abbé Helisacar y vint le premier, & demeura auprès du malade jusques à sa mort. L'empereur Louis envoïa le soir un de ses chambellans, avec ordre de le reporter à son monastere. Quand il y fut arrivé, il fit retirer tout le monde, & demeura seul pendant trois heures : au bout desquelles Helisacar & le prevôt du monastere entrerent, & lui demanderent comme il se trouvoit. Je n'ai jamais été si-bien, répondit-il : j'étois entre les chœurs des saints en la présence de Dieu. Le lendemain il appella ses freres, leur donna des avis salutaires, & leur dit entre autres choses : que depuis quarante-huit ans qu'il étoit moine, il n'avoit jamais mangé, qu'après avoir repandu des larmes devant Dieu. Il envoïa un petit avertissement à l'empereur, il écrivit à divers monasteres, entre autres à celui d'Aniane, & à Nebridius archevêque de Narbonne, pour lui demander des prieres. Enfin il mourut âgé de soixante & dix ans, l'onziéme de Fevrier 821. indiction quatorziéme. Sa vie a été écrite par Ardon Smaragde son dis-

AN. 821.

Digitized by Google

AN. 821. ciple. L'année suivante, Truchesind aïant été élû abbé d'Aniane, l'empereur Louis confirma l'élection par ses lettres, où il exhorte les moines à maintenir la regularité établie par Benoist, & leur promet sa protection.

to. 1. capit. p. 621. Mabill. to. 5. Act. B. p. 192.

XLIII. Michel rappelle les exilez.

En Orient le nouvel empereur Michel rappella les exilez. Car encore qu'il n'honorât pas les images, il laissoit chacun dans son opinion, & ne vouloit irriter personne. S. Nicetas abbé de Medicion sortit alors de sa prison, & vint se retirer auprès de C. P. où il mourut au bout de trois ans, le dimanche troisiéme d'Avril 824. & fut rapporté à son monastere. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. On rapporta aussi le corps de saint Theophane à son monastere de Singriane. Alors S. Theodore Studite sortit de prison comme les autres, après avoir été arrêté sept ans entiers, depuis l'an 815. jusqu'en 821. Il écrivit à l'empereur Michel une lettre d'action de graces, où il le suppose catholique, & l'exhorte à travailler à la paix de l'église. Il faut, dit-il, nous unir à Rome la premiere des églises, & par elle aux trois patriarches. Marchant vers C. P. il fut reçu par tout avec grand honneur; les familles & les communautez entieres venoient au-devant. On s'estimoit heureux de le loger, ou de lui rendre quelque service; & l'auteur de sa vie rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ce voïage.

Vita S. Theod. Stud. n. 102.

n. 103. 104. n. 116. Sup. n. 15.

Etant arrivé à Calcedoine, il alla voir le patriarche Nicephore dans son monastere, où il s'étoit retiré: car il ne pouvoit rentrer à C. P. tant que

Digitized by Google

que l'usurpateur occupoit son siege. C'étoit encore Theodore Cassitere : mais il mourut cette même année 821. après avoir porté le nom de patriarche pendant six ans. Il eut pour successeur Antoine metropolitain de Sylée, fameux Iconoclaste, qui tint le siege seize ans. Entre ceux qui venoient au devant de saint Theodore, un anacorete nommé Pierre vint le consulter, sur ce que plusieurs blâmoient sa maniere de vie. L'abbé Theodore aïant reconnu en lui une vertu solide, lui dit : Relâchez un peu de cette vie trop singuliere : mangez du pain comme les autres, bûvez quelquefois du vin, & usez des autres viandes ordinaires : pour montrer que vous ne les rejettez pas, évitez la gloire de l'abstinence & ne donnez prise à personne. Cessez d'aller nuds pieds, cela n'est point necessaire : chaussez-vous pendant l'hyver. Après avoir donné ces conseils à Pierre, il parla aussi à ceux qui le blâmoient, & les exhorta à respecter sa vertu, & n'en pas juger temerairement. AN. 821. n. 117.

S'étant assemblez avec le patriarche Nicephore, & quelques évêques choisis, ils resolurent d'aller trouver l'empereur, & le prier de leur rendre leurs églises, & chasser les usurpateurs. L'empereur Michel leur dit, de conferer avec ceux du parti contraire. Sur quoi ils lui firent une réponse par écrit au nom de tous les évêques & les abbez, dressée, comme on croit, par Theodore, où ils disent : S'il s'agissoit d'une affaire temporelle, & qui dépendit du patriarche, ou de nous, nous devrions tout ceder, mais puisqu'il s'agit de n. 118. II. ep. 66.

Dieu à qui tout eſt ſoumis, perſonne n'oſeroit changer la moindre choſe, fût-il Pierre ou Paul, fût-il un ange ; autrement tout l'évangile ſeroit renverſé. Au reſte il ne convient point d'entrer en diſpute avec les heretiques ; mais ſi vous avez quelque doute, le patriarche pourra vous le reſoudre. Ordonnez que l'on reçoive la déclaration de l'ancienne Rome, ſuivant qu'il a été pratiqué de tout temps. Car c'eſt la capitale de toutes les égliſes, où ſaint Pierre a preſidé le premier. Cette déclaration étoit une lettre dogmatique du pape, que le moine Methodius apocriſiaire du patriarche Nicephore à Rome, en venoit de rapporter. Car aïant appris la mort de Leon l'Armenien, & le rappel des exilez : il revint à C. P. eſperant ramener l'empereur Michel à la foi catholique, & procurer le rétabliſſement de Nicephore dans ſon ſiege. Michel reçut la lettre du pape, mais il n'en fit aucun uſage.

Vita Meth. c. 1. n. 5. Boll. 14. Jun.

On péut auſſi rapporter à cette propoſition de conference une grande lettre de Theodore, écrite au nom des catholiques diſperſez, & adreſſée aux empereurs Michel & Theophile ſon fils, où il explique au long la doctrine des images, apparemment pour en inſtruire l'empereur.

11. ep. 199.

Il donna audience aux catholiques qui lui expliquerent la violence avec laquelle ſon predeceſſeur les avoit chaſſez, & deshonoré les ſaintes images. Après les avoir écouté long-temps, il leur dit : Vous m'avez dit de belles choſes, mais je ne puis m'y rendre, puiſque juſques à preſent je n'ai ho-

Vita Th. n. 118.

Digitized by Google

noré aucune image. Il eſt juſte que je demeure comme je ſuis, & que vous ſuiviez votre opinion, je ne vous en empêcherai point ; mais je ne veux point abſolument que vous dreſſiez aucune image à C. P. Les évêques & les abbez virent par cette réponſe qu'ils parloient à un ſourd, incapable de les entendre, & ſortirent auſſi-tôt de la ville. Le patriarche Nicephore avoit auſſi écrit à l'empereur Michel, qui lui fit la même réponſe: offrant de le rétablir dans ſon ſiege, s'il promettoit de rejetter le concile de Taraiſe, comme celui de Conſtantin, & tout ce qui s'étoit fait pour ou contre les images : mais le ſaint patriarche aima mieux demeurer dans ſon exil.

Vita S. Niceph. c. 13 n. 83.

XLIV. Mœurs de l'empereur Michel.

Michel étoit né à Amorium dans la haute Phrygie, où il y avoit toûjours une grande multitude de Juifs & d'Athingans : certains heretiques, que l'on prétend être les mêmes que les anciens Melchiſedeciens, & dont on dit que nos Bohemiens vagabons étoient des reſtes. Nous avons vû toutefois que l'on donnoit auſſi le nom d'Athingans aux Pauliciens ou Manichéens d'Armenie. De ces deux ſectes de Juifs & d'Athingans s'en étoit formé une troiſiéme, dont Michel avoit appris les erreurs par la tradition de ſes ancêtres. Ils recevoient le baptême & rejettoient la circonciſion ; mais du reſte ils obſervoient toute la loi Moſaïque : & chacun d'eux avoit chez lui un Juif ou une Juive, qui gouvernoit ſa maiſon pour le ſpirituel & pour le temporel. Michel avoit donc été élevé dans cette ſecte, avec une grande igno-

Script. post Th. p. 27. n 3. Sup l. IV. n. 34. v. Cang. gloſſ Gr. Goar. ad Theoph. p. 413. Sup. l. XLV. n. 54.

rance & une grande rusticité. Il mépriſoit entierement l'étude & le raiſonnement, à peine ſçavoit-il lire, il ne vouloit point que l'on inſtruisît les enfans, ni dans les livres des anciens Grecs, ni dans ceux des Chrétiens.

Les connoiſſances dont il ſe piquoit, même étant empereur, étoient, de diſtinguer les mulets les plus propres à être montez, ou à porter des fardeaux : juger d'un coup d'œil les chevaux bons à la courſe ou au combat : les brebis & les vaches les plus fecondes, & plus abondantes en lait, & rendre à chaque mere ſon petit. Quant à la religion, il ne croïoit point la reſurrection, il diſoit qu'il n'y avoit point de Diable, puiſque Moïſe n'en avoit point parlé ; que la fornication étoit permiſe, que l'on ne celebroit point la pâque en ſon temps, & qu'il falloit jeûner le ſamedi, contre l'uſage des Grecs. Il parloit mal des prophetes, diſoit que Judas étoit ſauvé, & ne vouloit point d'autre ſerment que par le Dieu ſouverain.

XLV. Michel perſecute les Catholiques. *Poſſ. Theop. p. 31.*

Nonobſtant ſa prétenduë indifference, il ſe declara bien-tôt contre les catholiques, particulierement contre les moines, qu'il traitoit avec le dernier mépris ; & contre leſquels il inventoit de nouveaux ſupplices. Methodius revenu de Rome, comme j'ai dit, enſeignoit hardiment la foi catholique à C. P. L'empereur l'accuſa de cauſer du trouble & du ſcandale, & lui fit donner ſept cens coups de foüet, enſorte qu'il ſembloit prêt à rendre l'ame. En cet état il le fit mettre en priſon ;

Vita Meth. c. 1. ap. Boll. 14. Jun. to. 2. p. 963.

puis il l'envoïa à l'iſle de ſaint André près d'Acride, où on l'enferma dans un ſepulcre étroit & obſcur, ſeul avec un criminel homme ruſtique, condamné pour ſédition. On offrit ſouvent à Methodius de le retirer de cette affreuſe priſon, s'il vouloit traiter indignement l'image de J.C. mais il répondit toûjours qu'il aimoit mieux mourir, que d'en former la penſée, & il demeura ainſi enfermé pendant le reſte du regne de Michel.

Ce prince chaſſa auſſi de C. P. Euthymius évêque de Sardes, parce qu'il ne vouloit pas renoncer aux ſaintes images; & par ſon ordre ſon fils le jeune empereur Theophile fit donner à ce ſaint évêque tant de coups de nerfs de bœuf, qu'il en mourut. Theodore & Theophane de Jeruſalem étoient revenus à C. P. comme les autres exilez rappellez par Michel : mais ils convertiſſoient par leurs diſcours & par leurs écrits pluſieurs Iconoclaſtes, même des perſonnes conſtituées en dignité. Jean Léconomante ne le put ſouffrir. Il les fit mettre en priſon, & étant entré en diſpute avec eux, comme il ſe trouva le plus foible, il emploïa ſon credit auprès de l'empereur, pour les faire encore chaſſer de Conſtantinople. Cependant S. Theodore Studite aïant reçu réponſe de Thomas patriarche de Jeruſalem, lui en écrivit une lettre de remerciement : où il ſe plaint de ceux qui n'ont pas conſolé les catholiques par leurs lettres : ce qui ſemble marquer les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. On voit par ce qui ſuit, que Theodore écrivoit cette lettre avant que l'empe-

Sup. n. 33. Vita 16. Dec. t. 2.

11. ep. 121.

reur se fut déclaré : car il dit que l'hyver est passé, mais que le printemps n'est pas encore venu : c'est à-dire que l'église n'est pas en paix, quoique la persecution ait cessé. C'est pourquoi, ajoûte-t-il, vos lettres n'ont point attiré d'aumônes. Car comment en aurions-nous pû faire étant loin de C. P. dispersez en divers lieux ? Les collectes n'ont pas encore été faites comme nous souhaitions : excepté ce que vous verrez par le memoire inclus, & ceux qui ont donné croïent recevoir une grace, aïant l'honneur de communiquer avec les saints lieux.

Depuis la mort de Leon l'Armenien, Theodore écrivit encore plusieurs lettres, où il donne des regles, pour recevoir ceux qui étoient tombez pendant la persecution. Il dit que l'évêque qui après sa chute ne renonce pas à l'épiscopat, n'est pas veritablement penitent ; & que c'est communiquer avec les heretiques, que recevoir d'eux une pension. Mais il déclare que celui qui est rétabli par la penitence, peut donner la benediction de table.

II. ep. 119.

II. ep. 139.

XLVI. Penitence de l'empereur Loüis.

En Occident l'empereur Louis rappella dès l'année 821. au parlement de Thionville ceux qui avoient eu part à la conjuration de Bernard roi d'Italie. Il les fit venir en sa presence, leur pardonna & leur rendit leurs bien confisquez. Theodulfe évêque d'Orleans, qui étoit exilé comme complice, quoiqu'il eût toûjours protesté de son innocence, fut renvoïé à son église : mais il mourut en y retournant. Outre son capitulaire & son

Sup. n. 35. Eginh. n. 821. Astronom. eod.

Sup. l. XLIV. n. 23. Sirm. not. ad.

Digitized by Google

traité du baptême, nous avons de lui pluſieurs poëſies recueillies en ſix livres, qui ſont les meilleures de ſon temps : auſſi étoit-il né de là les Alpes. La piece la plus connuë eſt l'hymne qui commence : *Gloria, laus & honor*, & qui contient les loüanges de la ville d'Angers, où il la fit pendant ſon exil. On en chante encore le commencement à la proceſſion du dimanche des Rameaux. Jonas ſucceda à Theodulfe dans le ſiege d'Orleans. En cette même occaſion l'empereur Louis rappella de leur exil Adalard & ſes freres Vala & Bernaire. Il obligea Adalard à reprendre le gouvernement de ſon abbaïe de Corbie, dont les moines le deſiroient ardemment ; & quelque-temps aprés il le fit revenir à la cour.

AN. 822.

Sup. liv. XLIV. *n.* 23. XLVI. *n.* 1.

lib II.

Egin. ibid. Sup. n. 10.

L'année ſuivante 822. Louis tint un parlement à Attigni, où par le conſeil des évêques & des ſeigneurs, il ſe reconcila avec ſes trois jeunes freres, Hugues, Drogon & Theodoric : qu'il avoit fait tondre malgré eux. Il ſe confeſſa publiquement de cette action, & de la rigueur dont il avoit uſé envers ſon neveu Bernard roi d'Italie, & envers l'abbé Adalard & Vala ſon frere ; & en fit penitence publique, ſe propoſant d'imiter celle de l'empereur Theodoſe. Il s'appliqua à reparer toutes les injuſtices commiſes par lui, ou par ſon pere ; & pour cet effet diſtribua de grandes aumônes, & fit faire beaucoup de prieres par les perſonnes conſacrées à Dieu : cherchant à ſe le rendre propice en toutes manieres.

Sup. liv. XLV. *n.* 11.

En cette aſſemblée l'empereur Louis témoigna

Agob. de diſp. c. 1.

Digitized by Google

AN. 822. un grand desir de reformer tous les abus introduits par la negligence des évêques & des seigneurs. Les principaux loüerent extrêmement son dessein. L'abbé Adalard venerable par son grand âge, dit que depuis le temps du roi Pepin, il ne se souvenoit point d'avoir vû traiter plus dignement de l'utilité publique, pourvû que l'obéïssance & l'execution répondît aux résolutions. Agobard étoit alors archevêque de Lyon, aïant succedé à Leidrade, qui au commencement du regne de l'empereur Louis, se retira à Soissons dans un monastere. Agobard avoit été chorévêque de l'église de Lyon, & en fut ordonné évêque du consentement de l'empereur & de tous les évêques des Gaules. Il assistoit à cette assemblée, & lui parla fortement contre l'usurpation des biens ecclesiastiques par les laïques : soûtenant que violer les canons étoit un attentat contre Dieu même, & que l'on alleguoit en vain des necessitez nouvelles que Dieu auroit bien prevûes, lors qu'il avoit inspiré à son église d'établir ces regles pour être éternellement observées.

Ado. Chr

XLVII. Election des évêques.

Il est certain qu'en ce parlement d'Attigni on fit un capitulaire, & il paroît assez vraisemblable que c'est celui de vingt-neuf articles que l'on rapporte ordinairement à l'an 816.

Capit. lib 1. c. 82. Carlt. Balnz. to. 1. p. 563. to. 7. conc. p. 1479. v. Coint. an. 822. n. 12. & c.

Le second article est conçû en ces termes : N'ignorant pas les sacrez canons, & voulant que l'église joüisse de sa liberté : nous avons accordé, que les évêques soient élûs par le clergé & le peuple, & pris dans le diocese même, en consideration

ſideration de leur merite & de leur capacité ; gratuitement & ſans acception de perſonnes. On a vû en divers endroits de cette hiſtoire, combien les élections des évêques avoient été troublées par la puiſſance ſeculiere, depuis la domination des Francs & des autres barbares. L'empereur Loüis fut le premier, qui par cette ordonnance rendit à l'égliſe ſon entiere liberté. On rapporte à ce même temps un petit traité de l'élection des évêques compoſé par Florus diacre de l'égliſe de Lyon. Suivant les canons, dit-il, & la tradition apoſtolique, le ſiege étant vacant, un du clergé de la même égliſe doit être choiſi par le conſentement unanime du même clergé & de tout le peuple. On le nomme dans un decret autentique, puis il eſt conſacré par les évêques en nombre legitime, & cette ordination eſt cenſée un jugement de Dieu, ſuivant S. Cyprien. Il eſt conſtant que les évêques ont été ainſi ordonnez par toute l'égliſe, ſans conſulter aucunement la puiſſance temporelle, pendant près de quatre cens ans. Et depuis que les princes ont été Chrétiens, il eſt évident que les ordinations des évêques ſont demeurées, pour la plûpart, dans la même liberté : car quand il n'y avoit qu'un empereur il n'étoit pas poſſible de lui donner connoiſſance de tous les évêques, qui doivent être ordonnez en tant de vaſtes païs, d'Aſie, d'Europe & d'Afrique.

Scrm. præfat. to. 8. conc. p. 1200.

Poſſ. Agob. to. 2. p. 154.

ep. 52. al. 55. ad Anton.

Quant à la coûtume qui s'eſt depuis établie en quelques roïaumes, de conſulter le prince pour l'ordination des évêques, elle ſert à entre-

tenir la charité & la paix avec la puiſſance ſeculiere ; mais ce n'eſt pas une condition neceſſaire pour autoriſer l'ordination qui ne ſe donne point à la puiſſance roïale, mais ſeulement par l'ordre de Dieu & le conſentement de l'égliſe. Car l'épiſcopat n'eſt pas un preſent des hommes, mais un don du Saint-Eſprit. C'eſt pourquoi le prince péche griévement, s'il croit faire une liberalité, de ce qui n'eſt donné que par grace divine. Florus apporte enſuite les exemples de l'ordination de ſaint Martin & de ſaint Eucher de Lyon.

XLVIII. Autres reglemens.

L'empereur confirme dans le même capitulaire la regle des chanoines & celle des moines, qui
c. 34. avoient été faites à Aix-la-Chapelle, puis il pourvoit à pluſieurs abus dans les matieres eccleſiaſtiques.

Les ſerfs ne pourront être ordonnez, qu'ils n'aïent été affranchis par leurs ſeigneurs, & ceux qui auront été ordonnez par ſurpriſe, ſeront dé-
c. 6 poſez. Les ſerfs de l'égliſe ſeront affranchis publiquement au coin de l'autel avant que d'être ordonnez, quand ils en ſeront trouvez dignes. Il eſt
c. 16 défendu aux évêques de Lombardie d'exiger ni ſerment, ni preſens de ceux qu'ils ordonnent, comme ils faiſoient par le paſſé. On voit ici que ce capitulaire n'a été fait qu'après la mort de Bernard, avant laquelle l'empereur Louis n'avoit
c. 17. point de juriſdiction en Lombardie. Il eſt défendu de chercher la verité par l'examen de la croix. J'ai marqué ailleurs ce que c'étoit que cet exa-

Digitized by Google

men. Les deux parties ſe tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit ſa cauſe.

Agobard en parle dans ſon traité contre le prétendu jugement de Dieu : c'eſt à-dire contre les épreuves du feu ou de l'eau, & les combats ſinguliers autoriſez par la loi des Bourguignons. *c. 1. to. 1. p. 361.*

Il montre que c'eſt tenter Dieu, d'emploïer ces moïens pour connoître la verité ; & rapporte à ce ſujet quantité de paſſages choiſis de l'écriture, premierement du nouveau teſtament, puis de l'ancien : mais c'eſt principalement le duel, qu'il attaque en cet écrit.

On croit que c'eſt à ce même concile d'Attigni, que l'empereur Louis renvoïa les plaintes d'une femme noble, nommée Northilde, contre Agembert ſon mari : mais les évêques en renvoïerent le jugement aux laïques mariez, comme mieux inſtruits de telles matieres, & des loix ſeculieres : ordonnant à la femme de s'en tenir à leur jugement, à la charge que ſi elle ſe trouvoit coupable & demandoit penitence, les évêques la lui impoſeroient ſuivant les canons. Les nobles laïques furent très-contens de cette diſcretion des évêques, qui ne leur ôtoient point le jugement de leurs femmes, & n'entreprenoient point ſur la juriſdiction ſeculiere. On vit bien-tôt un effet ſenſible des reglemens que l'empereur Loüis avoit faits pour la reformation du clergé : Car les évêques & les clercs quitterent leurs ceintures garnies d'or & chargées de couteaux ornez de *Hincm. de divort. to. 1. 574.*

Aſtron. an. 817.

pierreries : les éperons & les habits precieux qui les faiſoient reſſembler à des laïques.

Capit. to. 1. p. 626 to. 7. Conc. p. 1519.

Quelque-temps après le parlement d'Attigni, l'empereur Loüis étant à Tribur près de Maïence, confirma cinq articles que les évêques avoient dreſſez l'année precedente au concile de Thionville, pour la ſureté des perſonnes eccleſiaſtiques. A ce concile de Thionville tenu l'an 821. aſſiſterent trente-deux évêques, dont quatre étoient métropolitains Altolfe de Maïence, Hadabalde de Cologne, Hetton de Treves, & Ebbon de Reims : les autres évêques de Gaule & de Germanie y envoïerent des députez. L'occaſion des canons qu'ils y firent, fut le meurtre d'un évêque nommé Jean, tué en Gaſcogne d'une maniere honteuſe & inoüie. Il fut donc ordonné que celui qui auroit maltraité un ſoudiacre, feroit penitence pendant cinq carêmes, & païeroit à l'évêque trois cens ſous, outre la compoſition de la loi envers l'offenſé. Si le ſoudiacre eſt mort, le meurtrier fera penitence les cinq années entieres, & païera 400. ſous, outre la compoſition au triple. Les ſous de ce temps-là valoient quarante des notres, c'eſt-à-dire deux de nos livres de compte. On taxe à proportion les injures faites aux ſoudiacres & aux prêtres, dont le meurtrier eſt condamné à douze ans de penitence, & 900. ſous d'amende. Quand à celui qui a tué volontairement un évêque, il s'abſtiendra de chair & de vin toute ſa vie, quittera le ſervice de guerre, & ne pourra ſe marier. Les évê-

Le bl. mi. Mon. p. 96.

c. 3.

Digitized by Google

ques resolurent de demander à l'empereur, & aux seigneurs la confirmation de ce reglement, à cause des amandes qui regardoient la puissance temporelle. AN. 822.

C'est ce qui leur fut accordé en 822. où les mêmes articles furent renouvellez quant aux amendes pecuniaires, sans parler des penitences: & l'empereur ajoûta: Si quelqu'un n'obéït pas à ce decret, outre la sentence canonique: il ne pourra tenir de benefice, c'est-à-dire, de fief, en notre roïaume, & ses aleus, c'est-à-dire, ses biens propres, seront confisquez. Il tiendra prison jusques à ce qu'il satisfasse à l'église. Les seigneurs approuverent ce decret, & y souscrivirent, & les ecclesiastiques chanterent le *Te Deum*, en action de graces.

XLIX. Commencemens de Raban.

Saint Eigil abbé de Fulde étant mort, Raban lui succeda cette année 822. Il étoit né à Maïence vers l'an 776. & fut mis dans le monastere de Fulde dès son enfance. En 801. il fut ordonné diacre, l'année suivante son abbé l'envoïa à Tours, avec un autre moine nommé Hatton, pour apprendre les arts liberaux & l'écriture sainte sous Alcuin: qui donna à Raban le surnom de Maur, suivant la coûtume des sçavans de ce temps-là, de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban étant revenu de Tours, gouverna l'école de Fulde, qui fut très-celebre de son temps. Elle avoit une ample bibliotheque, & il en sortit des docteurs fameux pour toute la chrétienté. Entre les disciples de Raban on remarque Valafrid Strabus,

Mabill. act. to. 6. p. 20.

Digitized by Google

depuis abbé de Richenau, Loup depuis abbé de Ferrieres, Rudolfe qui écrivit la vie de son maître, Odfride prêtre & moine de Visſembourg, près de Spire, qui traduiſit les évangiles en langue Tudeſque. Raban fut ordonné prêtre l'an 814. & eut ſa part de la perſecution que ſouffrirent les moines de Fulde, par la dureté de l'abbé Ratgar. Elle alla juſqu'à lui ôter ſes livres, & les memoires qu'il avoit écrits, pour ſe ſouvenir de
Sup. n. 33. ce qu'il apprenoit de ſes maîtres. On rapporte à ce temps de trouble le voïage qu'il fit à la terre ſainte. La paix étant renduë ſous l'abbé Eigil, Raban recommença d'enſeigner ; & Eigil étant mort, il lui ſucceda dans la charge d'abbé de Fulde, & l'exerça vingt ans. La communauté étoit alors de cent cinquante moines ; & c'eſt le temps où elle fut la plus floriſſante. Raban y conſerva ſoigneuſement l'obſervance reguliere, il bâtit pluſieurs égliſes, & y fit apporter de Rome quantité de reliques ; ce qui parut ſi conſiderable, que Rudolfe ne rapporte preſque autre choſe dans ſa vie. Raban fut en grande eſtime auprès des rois & des empereurs, & augmenta conſiderablement les biens temporels du monaſtere. Enfin il y cultiva merveilleuſement les etudes. Depuis qu'il fut abbé, il laiſſa à d'autres, comme au moine Candide, le ſoin d'enſeigner les arts liberaux, mais il ſe reſerva la charge d'expliquer l'écriture ſainte.

L. Fondation de la nouvelle Corbie.

La nouvelle Corbie fondée en Saxe dans le même temps, fut auſſi la ſource d'un grand nombre

Digitized by Google

de docteurs & de saints éveques. Charlemagne avoit bien vû, que pour établir solidement la religion chrètienne en cette nouvelle conquête, il falloit y fonder des monasteres, & dans cette vûë il avoit envoïé quantité de jeunes Saxons en diverses abbaïes de France, pour y être élevez dans la discipline reguliere. Il en mit particulierement à Corbie sous l'abbé Adalard, qui étoit originaire de Saxe; apparemment par sa mere. Celui-ci qui sçavoit l'intention du roi, comme étant de son conseil, demanda aux Saxons, qui étoient sous sa conduite, si l'on pourroit trouver en leur païs un lieu commode, pour y bâtir un monastere. Un d'eux nommé Theodrude, lui répondit qu'il en sçavoit un dans une terre de son pere. L'abbé l'y envoïa aussi-tôt, pour voir si ses parens y consentiroient; & à son retour il rapporta, qu'ils le desiroient. C'étoit l'an 813. & du vivant de Charlemagne. Après sa mort, & tandis que l'ancien Adalard étoit relegué à Noirmoutier, le jeune Adalard alors abbé de Corbie, de concert avec Vala qui s'y étoit retiré, reprit le dessein de la fondation du monastere de Saxe, de l'avis de toute la communauté. L'abbé resolut de demander le consentement de l'empereur Loüis; & pour cet effet il l'alla trouver à Paderborn, où il tenoit un parlement en 815. L'empereur approuva ce dessein avec joïe; & on prit aussi le consentement de Hatumar évêque de Paderborn, dans le diocese duquel étoit le lieu destiné au monastere.

Transl. S. Viti. n. 5. to. 5. act. p. 529.

Mabill. to. 5. p. 306. n. 2.

Sup. n. 10.

Digitized by Google

AN. 822. On commença donc à y bâtir, & on y travailla six ans ; mais ce lieu étoit si sterile, qu'il ne s'y trouvoit rien pour la nourriture des moines, ni pour leur vêtement ; ensorte que l'abbé Adalard étoit obligé de leur envoïer tout de Corbie. La communauté ne laissoit pas de croître tous les jours : il y venoit des plus nobles d'entre les Saxons, on y élevoit des enfans de grande esperance ; & la ferveur y étoit grande. Cependant l'ancien Adalard étant retabli à Corbie & apprenant la pauvreté de ce nouveau monastere, y envoïa de l'argent en diligence, avec ordre d'acheter par tout où on pourroit des vivres & des bestiaux. Puis aïant obtenu la permission de l'empereur de chercher un autre lieu ; il alla lui-même en Saxe avec son frere Vala. Celui-ci y avoit été en qualité de gouverneur du temps de Charlemagne, y avoit commandé une armée, & gagné les cœurs des Saxons par ses bienfaits. Ils furent si surpris de le voir en habit de moine, qu'ils ne pouvoient croire que ce fut lui. Ils l'environnerent en foule, saisis de joïe, d'amour & d'admiration, ils ne regardoient ni l'abbé Adalard, ni les autres qui l'accompagnoient. Les moines menerent Adalard, & Vala dans un lieu sur le Veser, où ils resolurent de transferer le monastere, par l'avis des évêques & des nobles du païs. Ils y arriverent le sixiéme d'Aoust 822. Après en avoir fait le tour, ils se prosternerent, & chanterent les pseaumes convenables, & les litanies. Puis aïant planté les piquets & tiré

Vita. Val. c. V.

c. 16

Digitized by Google

tiré des cordeaux, ils commencerent à tracer premierement l'égliſe, & enſuite les logemens des freres. Ils prierent l'évêque de venir planter une croix à la place de l'autel, & de donner au lieu le nom de Corbie. Le vingt-ſixiéme de Septembre toute la communauté y arriva, & on y celebra la meſſe. Tels furent les commencemens de la nouvelle Corbie, qui ſubſiſte encore ſous le nom de Corvey. L'empereur Louis donna des reliques de S. Eſtienne, tirées de ſa chapelle, pour la nouvelle égliſe, qui en prit le nom; & l'ancienne Corbie donna à la nouvelle les terres qu'elle avoit en Saxe. On a encore la charte de l'empereur Louis, qui confirme cette fondation, dattée du vingt-ſeptiéme de Juillet, la dixiéme année de ſon regne, indiction premiere, qui eſt l'an 823. La nouvelle Corbie devint une école celebre & un ſeminaire pour les miſſions, non ſeulement chez les Saxons, mais chez les autres peuples du Nord encore païens. A N. 822.

Vers le temps de la fondation Ebbon archevêque de Reims alla à Rome du conſentement de l'empereur, demander miſſion pour prêcher la foi dans le Nord, principalement aux Danois qu'il avoit ſouvent vû à la cour, & dont l'aveuglement avoit excité ſon zele. Le pape Paſcal lui accorda ce qu'il deſiroit, & lui donna pour compagnon de ſes travaux Halitgar évêque de Cambray. Ebbon fit donc pluſieurs voïages en Dannemarc, où il convertit & baptiſa grand nombre d'infideles. En faveur de cette miſ-

AN. 823. sion l'empereur lui donna une terre aude-là de l'Elbe, nommée alors Velanao aujourd'hui Vedel, afin qu'il eût une retraite en ces quartiers.

LI. Le pape Paſcal accuſé.

L'empereur Louis avoit envoyé en Italie Lothaire ſon fils aîné, pour y rendre juſtice : & comme il étoit prêt à s'en retourner, le pape le pria de venir à Rome, où il le couronna empereur le jour de Pâque, cinquiéme d'Avril 823. Après ſon retour en France, l'empereur Louis apprit que Theodore primicier de l'égliſe Romaine, & Leon nomenclateur ſon gendre, avoient été premierement aveuglez, puis décapitez dans le palais patriarchal de Latran, parce qu'ils étoient fideles au jeune empereur Lothaire, & quelques-uns accuſoient le pape Paſcal, d'avoir ordonné, ou du moins conſeillé ce meurtre. Louis voulant en être exactement informé, nomma pour aller à Rome Adalong abbé de S. Vaaſt, & Hunfroy comte de Coire : mais avant qu'ils fuſſent partis arriverent deux légats du pape Paſcal, Jean évêque de la Foreſt-blanche, & Benoiſt archidiacre de Rome : priant l'empereur de ne pas croire qu'il eût participé à ce meurtre & de faire ceſſer ce faux bruit. L'empereur ne laiſſa pas de faire partir ſes envoyez, qui étant arrivez à Rome, ne purent s'aſſurer de la verité du fait. Car le pape Paſcal ſe purgea par ſerment en leur preſence, & du peuple Romain, dans le palais de Latran, aſſiſté de trente-quatre évêques, avec des prêtres & des

Eginh. an. 823.

Thegn. ch. 30.

diacres. Il ne voulut point livrer les meurtriers, parce qu'ils étoient de la famille de saint Pierre, & soûtint que Theodore & Leon avoient été juſtement mis à mort, comme coupables de leze-majeſté. Pour en mieux perſuader l'empereur Louis, le pape lui renvoya le même évêque Jean, Sergius bibliothecaire, Quirin ſoudiacre & Leon maître de la milice, qui vinrent en France avec les envoyez de l'empereur. Quand il les eut oüis, il ne crut pas devoir pouſſer plus loin la recherche de cette mort, quelque deſir qu'il en eût: & ſuivit ſon inclination naturelle pour la clemence. AN. 824. *Aſtron. an. 823.*

LII. Mort de Paſcal, Eugene II. pape. *Eginh. an. 824. Anaſt. in Paſch. v. Pap. hr. Conat.*

Les légats du pape Paſcal étant retournez à Rome, le trouverent grievement malade, & il mourut peu de jours après, ſçavoir l'onziéme de Mai 824. après avoir tenu le ſiege ſept ans, trois mois & dix-ſept jours: pendant leſquels il fit deux ordinations, l'une au mois de Decembre, l'autre au mois de Mars. Il repara & orna quantité d'égliſes à Rome & ailleurs, rebâtit l'hoſpice des Anglois brûlé par accident, rétablit & dota ſuffiſamment l'hôpital de ſaint Peregrin près ſaint Pierre, fondé par Leon III. & le monaſtere de religieuſes des ſaints martyrs, Serge & Bacque. Entre les ornemens des égliſes, il eſt fait mention de deux, où étoit repreſentée l'aſſomption de la ſainte Vierge en ſon corps; ce qui montre qu'on la croïoit dés lors à Rome. Il fit relever la chaire pontificale, qui étoit à ſainte Marie Majeure, afin d'avoir plus de liberté de prier,

Digitized by Google

AN. 824. & de parler, s'il étoit necessaire, aux officiers assistans, sans être entendu par les femmes qui se mettoient derriere. L'église Romaine honore le pape Pascal entre les Saints le quatorziéme de Mai.

Martyr. R. 14. May. Boll. 10. 14. p 391.

Anast. in Eug. Eginh. an. 824.

Le saint siege vaqua jusques au dimanche cinquiéme jour de Juin, auquel fut ordonné Eugene II. archiprêtre du titre de sainte Sabine. Il étoit Romain de naissance, fils de Boëmont : son humilité, sa simplicité, sa doctrine, sa liberalité, le rendoient recommandable. Son élection ne fut pas toutefois sans difficulté : il avoit un concurrent, mais le parti des nobles, qui étoient pour Eugene, l'emporta, & il tint le saint siege trois ans & près de trois mois. Le soudiacre Quirin vint aussi-tôt en apporter la nouvelle à l'empereur Louis : qui resolut d'envoyer encore son fils Lothaire à Rome, pour ordonner à sa place, avec le nouveau pape & le peuple Romain, ce que demandoit la necessité des affaires.

LIII. Lothaire rend justice à Rome.

Conn. ann. 824. n. 10. Astronom.

Lothaire fut accompagné en ce voyage par Hilduin abbé de saint Denis, & archichapelain. Etant arrivé à Rome, il se plaignit, que de ceux qui avoient été fideles à l'empereur son pere, & aux François, les uns avoient été mis à mort injustement, les autres étoient traitez avec mépris. Il demanda pourquoi il y avoit tant de plaintes contre les papes & les juges de Rome. On trouva que plusieurs terres avoient été injustement confisquées par l'avarice des juges,

Digitized by Google

& la negligence des papes. L'empereur Lothaire en ordonna la reſtitution : le pape Eugene y conſentit de bonne grace, & tout le peuple en eut grande joie. AN. 824.

Entre ceux qui demanderent juſtice à Lothaire, Ingoalde abbé de Farfe dans le territoire de Sabine, vint ſe plaindre qu'au préjudice de la liberté de ſon monaſtere, les papes lui avoient impoſé un tribut, & ôté pluſieurs terres par violence. Pour preuve de ſa prétention il produiſit d'anciennes lettres des rois Lombards, qui avoient pris ce monaſtere ſous leur protection ; & en montra la confirmation par Charlemagne & Loüis ſon fils, qui défendoient à qui que ce fût, pape, évêque, duc, ou autres ſeigneurs, de charger ce monaſtere d'aucun tribut, ou rien diminuer de ſes biens. L'empereur Lothaire aïant veu ces lettres, jugea avec les ſeigneurs, tant François que Romains, qu'elles devoient avoir leur execution, & ordonna ſans avoir égard à aucune excuſe, que les biens enlevez au monaſtere de Farfe lui ſeroient reſtituez. *Duchesne to. 3: 59. C.*

Pour affermir ces jugemens & pourvoir à l'avenir, Lothaire fit une conſtitution, qui fut publiée à ſaint Pierre, & contient neuf articles. Défenſe ſous peine de la vie d'offenſer ceux qui ſont ſous la protection ſpeciale du pape & de l'empereur. On rendra en tout une juſte obéïſſance au pape, à ſes ducs, & à ſes juges, pour l'execution de la juſtice. Défenſe de piller, comme par le paſſé, ni pendant la vie du pape, ni *to. 2. Capit. p. 18.*

1. 2. 3.

AN. 824. après sa mort. Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'élection du pape ; & elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains, suivant l'ancienne concession qui leur en a été faite par les peres. Nous voulons que des commissaires soient établis par le pape & par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs & les juges font justice au peuple, & comment notre constitution est observée. Nous ordonnons donc, que les plaintes de leurs negligences soient premierement portées au pape, pour y remedier promptement, ou nous en donner avis, afin que nous puissions y pourvoir. Nous voulons aussi que l'on demande à tous les Romains, soit du senat, soit du peuple, selon quelle loi ils veulent vivre : afin qu'ils soient jugez suivant cette loi, par l'autorité du pape & la nôtre. C'est que les uns suivoient la loi Romaine, les autres la loi des Lombards. La constitution dit ensuite : Nous voulons que tous les ducs, les juges & les autres personnes d'autorité viennent en notre presence, tandis que nous sommes à Rome, pour sçavoir leur nombre & leurs noms : & les avertir chacun de leur devoir. Enfin l'autorité de l'empereur est toujours jointe à celle du pape en cette constitution. La souveraineté de l'empereur sur Rome y paroît clairement, aussi-bien que dans le serment que Lothaire fit prêter aux Romains, dont la substance étoit : Je promets d'être fidele aux empereurs Louis & Lothaire, sauf la foi que j'ai

Contin. Paul. diac. Capit. to. 1. p. 647.

Digitized by Google

promiſe au pape ; & de ne point conſentir qu'on éliſe de pape, ſinon canoniquement, ni que le pape élû ſoit conſacré, avant qu'il faſſe en preſence du commiſſaire de l'empereur un ſerment pareil à celui que le pape Eugene à fait par écrit. AN. 824.

La même année 824. arriva la mort de Vetin, ou Guetin, moine de Richenou dans le dioceſe de Conſtance, accompagnée de circonſtances ſingulieres : il ſçavoit les ſept arts liberaux, & enſeignoit avec reputation dans ce monaſtere. S'étant trouvé mal le vingt-neuviéme d'Octobre, il ſe coucha ; & après un ſonge qui l'avoit effraïé, il ſe fit lire le dernier livre des dialogues de ſaint Gregoire, où il rapporte pluſieurs apparitions de morts, & traite de l'état de l'ame après cette vie. Vetin ſe rendormit enſuite, & vit un ange qui le mena ſur un chemin agreable, d'où il lui montra des montagnes d'une beauté & d'une hauteur merveilleuſe : mais environnées d'un grand fleuve de feu, où étoient tourmentez quantité de perſonnes, dont il reconnut pluſieurs. Il y avoit des évêques & des prêtres, & les femmes dont ils avoient abuſé ; & l'ange lui dit : La plûpart des évêques cherchent les interêts temporels, s'appliquent aux affaires de la cour, & ſe piquent de magnificence dans les habits & la table, ſans veiller au ſalut des ames. Ils s'abandonnent au plaiſir & à la débauche, & par là ſe rendent incapables d'interceder pour les autres. Autrement ils auroient pû par leurs

LIV. Viſion de Vetin. *Acta Sanct. Ben. to. 4. p. 265.*

prieres soulager le peuple dans la peste & la famine. Il y avoit en France une grande peste l'année precedente 823. & en 820. la peste & la famine. Entre ceux qui souffroient dans ce purgatoire, Vetin reconnut un prince, qui avoit été roi d'Italie & de Rome; & il en fut fort surpris, car c'étoit un grand personnage, & qui s'étoit distingué dans ce siecle, par la protection qu'il avoit donnée à l'église. L'ange lui dit, qu'encore que ce prince eût fait quantité d'actions merveilleuses & agreables à Dieu, dont il ne perdroit pas la récompense, il s'étoit toutefois laissé emporter à l'impureté, & y avoit fini sa longue vie: comme si ce n'étoit qu'une faute de fragilité, qui pût être couverte par la multitude de ses bonnes œuvres. Toutefois, ajoûta-t-il, il est predestiné à la vie, avec les élûs. Il est certain que ce prince est Charlemagne; & à ne prendre la vision de Vetin que pour un songe naturel, elle fait voir l'opinion que les gens de bien avoient de l'état de son ame, dix ans après sa mort. S'ils avoient cru qu'il eut fini sa vie dans un adultere ou un concubinage criminel, ils n'auroient pû l'exempter de l'enfer, & puisqu'ils ne le mettoient qu'en purgatoire, ils ne croïoient pas mortelle l'incontinence dont ils l'accusoient. Or cette incontinence étoit d'avoir eu jusqu'à neuf femmes, quoique l'une après l'autre, & n'avoir pû s'en passer même dans la vieillesse; car si les secondes & les troisiémes nôces paroissoient des foiblesses, pour lesquelles on mettoit en penitence

AN. 824.

Ann. Eginh. n. 8.

Supr. n. 9.

tence des années entieres, selon saint Basile : les huitiémes & les neuviémes pouvoient bien passer pour des pechez veniels. Voïez ce qu'en disoit saint Theodore Studite, du temps même de Charlemagne.

AN. 824.

Ad Amphil. c. 4. 24. 50. 53. 80. Sup. l. XVII. c. 15. 1. 46. 50 infra liv. XLIII.

L'ange fit voir ensuite à Vetin le paradis ; & l'assura du salut de Gerold qui étant comte de Baviere sous Charlemagne, avoit donné de grands biens au monastere de Richenou, & fut tué à la guerre contre les Huns l'an 799. L'ange donna plusieurs avis pour les moines, entre autres de se contenter du pur necessaire : & comme Vetin lui demanda où se conservoit le vrai modele de la vie monastique, l'ange lui dit : Dans les païs d'outre mer, parce qu'ils ont l'esprit de pauvreté. On doute si par ces païs d'outre mer, il entendoit l'Angleterre, ou la Grece de l'Orient. Il recommande sur-tout d'avoir horreur du peché qui offense la nature.

Vetin s'étant éveillé un peu avant le jour ; fit écrire aussi-tôt sur de la cire tout ce qu'il avoit veu, & mourut deux jours après, comme il avoit prédit, sans aucun signe de maladie mortelle. Sa vision fut écrite en prose incontinent après très-fidelement, par Heiton ancien abbé du même monastere ; & l'année suivante 825. elle fut écrite en vers latins par Valafrid Strabon moine de la même communauté, âgé pour lors de dix-huit ans. Il y marque en lettres acrostiches les noms de ceux que Vetin avoit vûs dans les peines, & entre autres de l'empereur Charles.

LV. Capitulaire d'Heiton.

Heiton ou Aiton avoit été élevé dès l'âge de cinq ans dans le monaſtere de Richenou, & en fut élû abbé en 806. à la place de Valton, qui devint abbé de ſaint Denis en France. L'année ſuivante 807. Heiton fut ordonné évêque de Baſle, ſans ceſſer d'être abbé de Richenou; & en 811. Charlemagne l'envoïa en ambaſſade à C. P. Il avoit fait la relation de ce voïage; mais elle ne ſe trouve plus. Il envoïa deux de ſes moines à ſaint Benoiſt d'Aniane, qui dreſſerent un mémoire des obſervances monaſtiques qu'ils remarquerent chez lui; & l'envoïerent à Richenou, pour prévenir la viſite que devoient y faire par ordre de l'empereur, des moines reguliers, c'eſt-à-dire reformez. Heiton étant tombé malade en 823. en prit occaſion de quitter ſes deux charges d'évêque & d'abbé, & d'achever ſes jours dans le monaſtere, ſous l'obéïſſance d'Erlebaut: qui fut élû à ſa place abbé de Richenou.

Ad, to. 5. p. 273.

p. 274.

p. 275.

to. 7. conc. p. 1522. & to. 6. Spicil.

Tandis qu'Heiton gouvernoit le dioceſe de Baſle, il fit pour l'inſtruction de ſes curez un capitulaire de vingt articles, ſemblable à celui

c. 1. de Theodulphe d'Orleans. Il faut, dit-il, premierement examiner leur foi, pour voir ce qu'ils croïent, & ce qu'ils enſeignent aux autres.

2. Tout le monde doit apprendre l'oraiſon dominicale, & le ſymbole des apôtres, tant en latin qu'en langue barbare, c'eſt-à-dire, en Allemand.

3. Ils doivent ſçavoir répondre aux ſalutations ſacerdotales, c'eſt-à-dire, à *Dominus vobiſcum*, & les

Digitized by Google

autres semblables. Les prêtres reciteront par cœur le symbole de saint Athanase tous les dimanches à prime. Ils auront les livres necessaires 6.
pour leur instruction : sçavoir le sacramentaire, le lectionaire, l'antiphonier, le baptistere, le comput, le canon penitencier, le pseautier, & les homelies pour les dimanches & les fêtes de toute l'année. Ce que nous avons aujourd'hui en trois volumes, le breviaire, le messel & le rituel, étoit alors en plusieurs, comme il est encore chez les Grecs.

Les jours legitimes du baptême sont le samedi 7.
de Pâques, & celui de la Pentecôte, hors les cas de necessité : & on doit observer les trois immersions. Les fêtes sont Noël, saint Estienne, saint Jean, les Innocens, l'octave de Noël, l'épiphanie, la Purification de la sainte Vierge, Pâques avec l'octave, les rogations pendant trois jours, le samedi & le dimanche de la Pentecôte, saint Jean-Baptiste : les douze apôtres, principalement saint Pierre & saint Paul, qui ont éclairé l'Europe par leur prédication, l'assomption de la sainte Vierge, saint Michel, la dédicace de chaque église : le patron, qui est seulement fête locale. Les autres fêtes comme de S. Remi, S. Maurice, saint Martin sont de devotion. On observera les jeunes ordonnez par le roi, ou par l'évêque.
Les prêtres n'auront ni chiens, ni oiseaux pour 11.
la chasse. Les femmes, même consacrées à Dieu, 16.
n'approcheront point de l'autel, sous pretexte d'y rendre quelque service. S'il faut laver les nappes,

18. les prêtres les leur porteront au baluſtre, & ils y recevront leurs offrandes. Aucun clerc ne quittera ſon égliſe ſans permiſſion de l'évêque, ſous prétexte d'aller à Rome par devotion, ou à la cour pour affaire. Les pelerins qui vont à Rome, ſe confeſſeront avant que de partir : parce qu'ils doivent être liez ou déliez par leur évêque, ou leur curé, & non par un étranger. Ici ſous le nom d'évêque étranger le pape eſt manifeſtement compris, comme les autres. Les prêtres ne ſeront point de differens avis, ſur le jugement des penitens, pour les flater l'un plus que l'autre. Ils ne manqueront jamais aux heures canoniales, ſoit du jour, ou de la nuit, comme il eſt en uſage dans l'égliſe Romaine. C'eſt la premiere conſtitution que j'aïe obſervée touchant l'obligation des heures.

LVI. Conciles d'Angleterre.

Il y eut alors en Angleterre deux conciles, à deux années l'un de l'autre, tenus à Clif ou Clovesho, par Vulfred ou Vilfrid archevêque de Cantorberi. Quenulfe roi des Merciens, dont nous avons parlé, étoit mort l'an 821. après avoir regné vingt-quatre ans ; & depuis lui ce roïaume fut chancelant & mal aſſuré, juſques à l'an 875. qu'il tomba entierement. Celulfe ſon frere lui ſucceda, & après un an de regne fut chaſſé par Bernulfe, qui n'en regna que trois. Ce fut ſous ſon regne que ſe tinrent ces deux conciles, & il aſſiſta à l'un & à l'autre. Le premier eſt de l'an 822. L'archevêque Vulfred s'y plaignit, que le roi l'avoit tellement perſecuté que pendant prè

Sup. n. 25.

Vil. Malmeſb. lib. 1. p. 33.

to. 7. p. 1517.

Digitized by Google

de six ans il n'avoit pû exercer son autorité, & que l'on n'avoit point administré le baptême dans toute l'Angleterre. L'archevêque ajoûtoit, que Quenulfe avoit envoïé le calomnier auprès du pape ; & qu'un jour étant à Londres, il l'avoit fait venir, & lui avoit commandé de sortir promptement d'Angleterre, sans esperance d'y revenir ni par ordre du pape, ni à la priere de qui que ce fût, pas même de l'empereur : s'il ne lui abandonnoit une certaine terre de trois cens familles, & ne lui païoit six-vingt livres de deniers. L'archevêque fut obligé d'obéïr, & depuis la mort de Quenulfe l'abbesse Cinedrite sa fille, & son heritiere, retenoit encore cette terre ; mais elle en fit la restitution dans ce concile. L'autre concile de Clif sous l'archevêque Vulfred, est de l'an 824. indiction seconde. On y termina un differend entre Hebert évêque de Vorcheſtre, & les moines de Berclei, touchant le monastere de Vestburi, qui fut rendu à l'évêque. Le decret de ce concile, datté du trentiéme d'Octobre, fut souscrit par le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbez, un deputé du pape Eugene, & plusieurs seigneurs. *t. 7. p. 1555.*

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-SEPTIE'ME.

I. L'empereur Michel propose une conference. *Post. Th. n.* 30.

MICHEL empereur d'Orient étoit occupé de la guerre civile contre Thomas, qui se disoit Constantin fils d'Irene ; & dès le temps de Leon l'Armenien, avoit conquis l'Armenie & les païs voisins. Sous Michel il vint en Thrace, & assiegea C. P. au mois de Decembre 821. Michel aïant donc un tel ennemi, & craignant peut-être que les défenseurs des images ne prissent son parti, leur fit encore proposer d'entrer en conference avec les Iconoclastes. C'est ce qui paroît par une lettre de saint Theodore Studite à Leon sacellaire ou tresorier, dans laquelle il dit : C'étoit la même prétention de Leon, qui regnoit avant lui, de nous faire conferer avec les heretiques, croïant porter contre nous un jugement contradictoire. L'empereur à present regnant, avoit aussi le même dessein, quand il nous parla il y a trois ans. Mais ni notre illustre prélat, ni nous, qui étions presens, ne pûmes en convenir. Car il ne s'agit pas ici d'affaires temporelles, dont l'empereur peut juger : mais de la doctrine celeste, qui n'a été confiée qu'à ceux à qui il a été dit : Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel, & le reste : c'est à-dire, aux apôtres, & à leurs successeurs ; celui qui tient le premier siege à Rome, le second de C. P. ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. Ces

II. *ep.* 129.

Sup. l. XLVI. *n.* 43.

cinq chefs ſont la force de l'égliſe, c'eſt à ceux à juger des dogmes divins. Le devoir des princes, & des magiſtrats, c'eſt de leur prêter la main, & mettre avec eux le ſceau à leurs déciſions. Et enſuite : Il eſt impoſſible de réünir cette égliſe ſans le conſentement des cinq patriarches. Et ſi vous me demandez comment on le peut faire : il faut que les heretiques quittent les égliſes, & que le patriarche Nicephore reprenne ſon ſiege : qu'il s'aſſemble avec ceux qui ont combatu, comme lui, pour la verité, s'il n'eſt pas poſſible d'avoir des légats des autres patriarches. Mais il eſt poſſible, ſi l'empereur veut y faire aſſiſter celui d'Occident à qui on rapporte l'autorité du concile œcumenique. S'il n'y aſſiſte pas, notre patriarche ne laiſſera pas de faire l'union, par ſes lettres ſynodiques, qu'il envoïera au premier ſiege. Que ſi l'empereur n'agréé pas cette propoſition, & ſoûtient toujours que le patriarche Nicephore s'eſt écarté de la verité, il nous faut envoïer à Rome de part & d'autre, & en recevoir la déciſion certaine de la foi.

On rapporte à ce temps-là une lettre de Theodore à l'imperatrice Theodora, veuve de Leon l'Armenien, & à ſon fils Baſile, où il les felicite ſur leur converſion de l'hereſie des Iconoclaſtes, mais il ne parle point du miracle, par lequel on prétend que Baſile avoit recouvré la voix à la preſence d'une image de ſaint Gregoire de Nazianze, ce qui rend ce miracle fort ſuſpect. *11. ep. 204.*

Poſſ. Theoph. lib. 11. n. 7. p. 30.

Digitized by Google

AN. 824.

II. Lettres de l'empereur Michel à Loüis.

L'empereur Michel termina enfin la guerre civile à ſon avantage. Thomas fut défait, pris & mis à mort à la mi-Octobre l'an 823. & l'année ſuivante Michel envoïa une ambaſſade en France, avec une grande lettre à l'empereur Loüis, qu'il qualifie roi des Francs & des Lombards, & nommé par eux empereur. Il raconte la revolte de Thomas, & ſa victoire ſur ce rebelle : s'excuſant ſur cette guerre, de n'avoir pas plûtôt envoïé ſes ambaſſadeurs à Loüis. Il les nomme enſuite, ſavoir, Theodore protoſpataire & ſtratigue, c'eſt-à-dire, premier écuïer & capitaine, Nicetas metropolitain de Myre en Licie, Fortunat archevêque de Venetie ; c'eſt le patriarche de Grade, qui s'étoit retiré à C. P. Theodore diacre & œconome de l'égliſe de ſainte Sophie, & Leon candidat. L'empereur Michel confirme par cette lettre la paix & l'amitié avec l'empereur Loüis, puis il ajoûte.

Ibid. n. 10. *p.* 44.

Conv. Paris. ſup. Conc. p. 106.

p. 108. *B.*

Sup. liv. XLV *n.* 34.

Nous vous faiſons auſſi ſçavoir, que pluſieurs, tant du clergé que du peuple, s'écartant des traditions apoſtoliques, ont introduit des nouveautez pernicieuſes. Premierement ils ôtoient les croix des égliſes, pour mettre à leur place des images, devant leſquelles ils allumoient des lampes & brûloient de l'encens, les honorant comme la croix. Ils chantoient devant ces images, les adoroient, & imploroient leur ſecours. Pluſieurs les entouroient de linges, & les faiſoient marraines de leurs enfans. Ils faiſoient tomber ſur elles les premiers cheveux qu'ils leur coupoient

coupoient ou offroient leurs cheveux aux images en prenant l'habit monaſtique. Quelques prêtres grattoient les couleurs des images, les mêloient au ſaint ſacrifice, & en donnoient la communion. D'autres mettoient le corps de notre Seigneur entre les mains des images, où ils le faiſoient prendre aux communians. D'autres ſe ſervoient des planches peintes des images, au lieu d'autel, pour celebrer les ſaints myſteres en des maiſons particulieres, & pratiquoient pluſieurs autres abus ſemblables. AN. 824.

C'eſt pourquoi les empereurs orthodoxes, & les plus ſçavans évêques ont aſſemblé un concile local, où ils ont défendu ces abus, & ont fait ôter les images des lieux bas, pour les remettre en haut comme auparavant, afin qu'elles ſerviſſent d'inſtruction, ſans que les ignorans les adoraſſent, leur allumaſſent des lampes, ou leur offriſſent de l'encens. Quelques-uns d'entr'eux ne voulant pas recevoir les conciles locaux, s'en ſont allez à Rome, calomniant l'égliſe : mais ſans nous arrêter à leurs mauvais diſcours, nous vous declarons notre créance orthodoxe. Nous croïons la Trinité d'un Dieu en trois perſonnes, & l'Incarnation du Verbe, ſes deux volontez & ſes deux operations. Nous demandons les interceſſions de la ſainte Vierge mere de Dieu, & de tous les Saints : nous reverons leurs reliques, & nous recevons toutes les traditions apoſtoliques, & les ordonnances des ſix conciles.

Nous envoïons donc nos lettres au pape de

AN. 824. Rome avec un évangile orné d'or & de pierreries, une patene & un calice de même, pour être offerts à l'église de saint Pierre par nos ambassadeurs, que nous vous prions d'y faire conduire avec honneur & sûreté, & de faire chasser les faux Chrétiens, qui calomnient l'église. Il y avoit pour l'empereur Loüis quelques presens d'étoffes précieuses, & la lettre étoit dattée de C. P. le dixiéme d'Avril, indiction seconde, qui est l'an 824. Les mêmes ambassadeurs apporterent les pretendus écrits de saint Denis areopagite, en Grec, & l'abbé Hilduin les reçut comme un present du ciel.

Areop. ap. Sur. 9. Octob.

Eginh. ann. 824. L'empereur Loüis leur donna audience à Roüen au mois de Novembre 824. & les envoïa à Rome, comme ils le desiroient. Il y envoïa même Fortunat patriarche de Grade, pour être examiné par le pape touchant sa fuite, dont il ne rendoit point de raison, & les ambassadeurs Grecs n'avoient rien dit pour sa défense. L'empereur Loüis de son côté envoïa deux ambassadeurs à Rome, Freculfe évêque de Lisieux, & Adegaire, qui traiterent avec le pape, ses ministres & les évêques qui étoient auprès de lui, & lui demanderent de la part de l'empereur Loüis, la permission de faire examiner par ses évêques la question des images, afin que cet examen se faisant par autorité du pape, il ne pût refuser de reconnoître la verité. Le pape Eugene accorda la permission; & les ambassadeurs François étant revenus, l'empereur Loüis ordonna à plusieurs évêques de son

Synod. Paris. in suppl. Concil. Gall. p. 109. D.

Digitized by Google

roïaume de s'assembler à Paris le premier de Novembre de l'année suivante.

AN. 825.

III. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.

Cependant il tint au mois de May de la même année 825. un parlement à Aix-la Chapelle, où l'on croit qu'il publia un capitulaire, que d'autres rapportent à l'an 823. Il contient des avis generaux à tous ses sujets, & une instruction pour les commissaires qu'il envoïoit dans les provinces: le tout en vingt-huit articles. L'empereur exhorte les évêques à prendre soin de leur troupeau, particulierement des monasteres, pour y maintenir l'observance. Nous vous prions, dit-il, de nous aider à remplir notre ministere; & par tout où vous y trouverez quelque obstacle par la faute d'un abbé, d'un comte, ou de quelque autre personne, nous en avertir sans délai, afin d'y remedier par notre autorité, en soutenant la vôtre. Aïez soin d'instruire vos prêtres, & de les corriger si le peuple s'en plaint avec raison. Veillez aux reparations des églises, & en conservez les revenus; & montrez l'exemple aux autres, vous & vos archidiacres, de n'en rien détourner. Etablissez des écoles dans tous les lieux où elles ne le sont pas encore, pour les enfans & les ministres de l'église, comme vous nous avez promis à Attigni.

Capit. tom. 1. p. 631.
Coint. 821. n. 12 825. n. 6.
Capit. tom. 1. p. 561.

c. 4.

c. 5.

Il exhorte les comtes, qui étoient les gouverneurs des provinces, & les juges ordinaires, à vivre unis avec les évêques: être les protecteurs de l'église & des pauvres, & aider les ministres de l'église dans leurs fonctions. Tous les laïques

6.

15.

AN. 825. obéïront aux évêques & aux prêtres, en ce qui regarde la religion. Les évêques & les comtes se
7. rendront témoignage l'un à l'autre, en donnant avis à l'empereur comment ils s'acquittent de
11. leur devoir, & ils l'avertiront aussi de ce qui pourroit nuire à son service, & troubler le repos
13. public. Les archevêques & les comtes des metropoles recevront du chancelier de l'empereur les
24. capitulaires, pour les envoïer aux autres évêques & aux autres comtes de la province, les faire transcrire & lire publiquement; & le chancelier marquera les noms de ceux qui les auront pris, & en avertira l'empereur, afin que personne n'y manque.

Ensuite est le dénombrement des commissai-
25. res envoïez par les provinces, & nommez *missi dominici*. Il y avoit deux commissaires en chaque province, un évêque & un comte, & entre les évêques qui sont ici nommez, les plus fameux sont Heistulphe archevêque de Maïence, Hetti de Treves, Hadabold de Cologne, Ebbon de Reims, & Rotade de Soissons son substitut pour la commission. C'est qu'Ebbon étoit souvent occupé des affaires d'état, ou de sa mission de Dannemarc. On voit encore entre ces commissaires Jeremie archevêque de Sens, Guillebert de Roüen, & Landran de Tours, en un mot tous
26. 27. 28. les archevêques. Les trois derniers articles expliquent le devoir des commissaires, qui se reduit à veiller sur la conduite des évêques, des comtes & des moindres officiers; écouter les plaintes,

Sup. liv. XLVI. n. 30.

Digitized by Google

terminer sur les lieux toutes les affaires qu'ils pourront, & faire des autres leur rapport à l'empereur. Ces commissions étoient honorables pour les évêques : mais il n'étoit pas possible qu'elles ne les détournassent beaucoup de leurs fonctions essentielles. AN. 825.

IV. Assemblée de Paris.

L'assemblée de Paris se tint au mois de Novembre, suivant l'ordre de l'empereur, & tous les évêques mandez s'y trouverent, excepté Modoüin d'Autun retenu par maladie. On lut la lettre du pape Adrien à l'empereur Constantin & à sa mere Irene, où les évêques François trouverent qu'il avoit raison de blâmer ceux qui brisoient les images ; mais qu'il avoit manqué de discretion, en ordonnant de les adorer superstitieusement. Ils blâmerent aussi le concile tenu en consequence, qui est le second de Nicée, & encore plus celui des Iconoclastes tenu sous Constantin Copronyme. Ils approuverent la censure que Charlemagne avoit faite du concile de Nicée, dans les livres Carolins, & ne jugerent pas suffisantes les réponses du pape Adrien. Ensuite ils firent lire la lettre de l'empereur Michel, & oüirent de la bouche de Freculfe & d'Adegaire la relation de ce qu'ils avoient negocié à Rome. Enfin ils firent lire plusieurs passages de l'écriture & des peres, qu'ils avoient recueillis, autant que la brieveté du temps leur avoit permis, & les envoïerent à l'empereur Loüis par Halitgaire évêque de Cambray, & Amalarius aussi évêque, qui vinrent trouver l'empereur à Aix-la-Chapelle

Sup. liv. XXIV. *n.* 31.

Sup. liv. XXIII. *n.* 7.

Liv. XXIV. *n.* 48. 58.

Digitized by Google

le sixiéme de Decembre la même année 825.

AN. 825. Ils lui apporterent la lettre de l'assemblée de Paris, contenant la relation de ce qui s'y étoit passé : & l'avis des évêques, qui étoit, que l'empereur Loüis écrivît au pape & à l'empereur de

Synod. Paris. p. 109. E. C. P. Nous n'ignorons pas, disent-ils, combien vous estes affligé de voir s'écarter du droit chemin ceux qui aïant la souveraine autorité, de-

p. 110. B. voient y ramener les autres. Et ensuite : Comme il ne faut pas negliger le salut de nos freres, ni reprendre legerement l'autorité éminente : nous avons jugé à propos, que votre discours s'adresse à ceux qui vous ont excité à examiner cette question, c'est-à-dire aux Grecs, afin que tout ce qui paroît reprehensible, se rapporte plutôt à eux, que l'on peut reprendre librement, & dont le scandale peut se tolerer plus facilement. Ainsi reprenant les Grecs, & compatissant à leur infirmité : loüant les Romains & relevant leur autorité, proposant toutefois modestement la verité par l'écriture & les peres : vous pourrez procurer le salut des uns & des autres.

Suivoit le recüeil des passages des peres rangez sous quinze titres, dont le premier est con-

p. 111. tre ceux qui vouloient abolir les images. Le se-

p. 113. D. cond montre leur usage légitime, par l'autorité de saint Gregoire pape : les douze suivans sont

p. 119. c. 8. 9. 12. contre ceux qui les adorent, & les honorent excessivement, & on y explique avec soin le terme

p. 121. c. 13. 14. d'adoration. Ils prétendent montrer la difference entre la croix & les images, & combattent par

Digitized by Google

tout le second concile de Nicée. Après ce recueil suivoient les modeles des deux lettres; la premiere de l'empereur Loüis au pape, la seconde du pape à l'empereur Michel. L'empereur Loüis exhortoit le pape à se servir de son autorité, pour procurer la paix en Orient, ramenant l'usage des images au milieu, que les François estimoient necessaire. Il lui propose d'envoïer une ambassade commune à C. P. & le prie de ne pas croire, que le modele de lettre qu'il lui envoïe, soit pour l'instruire, mais seulement pour lui communiquer sa pensée, déclarant qu'il n'a point assemblé de concile pour décider, mais qu'il a seulement fait examiner la question, suivant la permission du pape. Le modele de la lettre du pape à l'empereur Michel est divisé en trois points, la raison, l'autorité, le conseil. L'auteur releve extrêmement l'autorité du saint siege, & montre qu'on y a toujours eu recours, pour terminer, non-seulement les questions de foi, mais toutes les divisions de l'église. Il soutient que l'église Gallicane, depuis les premiers temps de saint Denis, qu'il suppose envoïé par le pape saint Clement, de saint Hilaire & de saint Martin, a toujours observé, de n'obliger personne à avoir des images, & ne le défendre à personne; & que jamais il n'y a eu de dispute pour ce sujet. La raison de cet usage est, que quand il n'y auroit aucune image dans le monde, la foi, l'esperance ni la charité n'en souffriroient point; & que d'ailleurs les images ne nuisent point à ces trois

AN. 825.

p. 131.

p. 132. E.

AN. 824.

vertus, pourvû qu'on ne leur rende aucun culte de religion. Il apporte enſuite l'autorité de ſaint Gregoire, & finit en exhortant l'empereur Michel à rétablir la paix dans les égliſes de ſon obéiſſance.

V. Jeremie & Jonas envoïez à Rome.

L'empereur Loüis aïant reçu ces écrits par Halitgaire & Amalarius, ſe les fit lire ; & en étant content, il les envoïa au pape Eugene, par Jeremie archevêque de Sens, & Jonas évêque d'Orleans : avec une autre lettre, par laquelle il prie le pape de conferer avec eux, touchant la légation qu'il doit envoïer en Grece ; comme étant des prelats inſtruits des ſaintes lettres, & exercez dans la diſpute. Nous ne vous les envoïons pas, ajoute-t-il, avec ce recueil des paſſages, pour pretendre vous inſtruire : mais ſeulement pour vous aider comme nous devons. Il exhorte enſuite le pape à conduire cette affaire avec tant de diſcretion, que perſonne, ni Grec ni Romain, ne puiſſe y trouver à redire. Outre cette lettre les deux évêques Jeremie & Jonas avoient une inſtruction qui portoit : Prenez garde d'uſer de beaucoup de patience & de modeſtie en conferant avec le pape, de peur qu'en lui reſiſtant trop, vous ne le pouſſiez à une opiniâtreté invincible. Mais témoignez une grande ſoumiſſion pour l'amener peu à peu au temperament que l'on doit garder à l'égard des images. Si vous pouvez convenir heureuſement, & qu'il vous declare vouloir envoïer ſes légats en Grece pour ce ſujet ; demandez-lui s'il lui plaît que

to. 7. conc. p. 1648.

Ibid. p. 1649.

Digitized by Google

que nos envoïez les accompagnent. En ce cas donnez-nous en promptement avis par vos lettres, & du temps de votre retour, afin qu'Halitgaire & Amalarius se puissent trouver près de nous en même temps. C'étoit apparemment ceux que l'empereur Louis vouloit envoïer en Grece. AN. 825.

Quelques-uns attribuent l'écrit du concile de Paris à Agobard archevêque de Lyon. Du moins étoit-il dans les mêmes sentimens, comme il paroît par son traité des images, fait apparemment en même-temps : car il y releve quelques-uns des abus dont se plaignoit l'empereur Michel. Ce traité d'Agobard n'est presque autre chose, qu'un recueïl de passages de S. Augustin, & de quelques autres peres, pour montrer qu'il n'est permis d'adorer que Dieu seul, qu'on ne peut le representer par aucune image, & qu'on ne doit rendre aucun culte, même relatif aux images des saints, il ne veut pas seulement qu'on les nomme saintes, & il passe jusques à dire, qu'à l'exemple du serpent d'airain, il faut les briser lorsque le peuple en abuse. Il permet seulement de les garder pour l'instruction & la memoire. En un mot, de tous les écrivains de l'église Gallicane, c'est le plus opposé aux Grecs touchant le culte des images. c. 34. c. 19. 35. c. 16. c. 32. c. 31. 33. Mabill. praf. in 5. n. 30. 44.

On ne sçait point quelle fut la suite de l'assemblée de Paris & de la negociation des évêques Jeremie & Jonas auprès du pape : mais il est certain, que les François soûtinrent encore quelque-temps la même doctrine touchant les ima-

AN. 826. ges : qu'il ne falloit ni les briſer, ni les adorer, ſans recevoir le ſecond concile de Nicée, ni ſe ſoumettre en ce point à l'autorité du pape, qui l'avoit approuvé ; & toutefois il eſt également certain, qu'ils furent toûjours en communion avec le ſaint ſiége, ſans que l'on y voïe un moment d'interruption.

VI. Converſion d'Heriold roi de Dannemarc.

Ann. Egin. 826. Aſtronom. cod. Thegan. c. 13. Vita S. Anſch. n. 10.

Heriold roi de Dannemarc, chaſſé de ſes états dès l'an 814. avoit eu recours à l'empereur Louis qui l'avoit exhorté à ſe faire Chrétien : afin d'affermir l'amitié entr'eux & exciter les Chrétiens à le ſecourir plus volontiers. Après pluſieurs tentatives, il n'avoit pû encore rentrer dans ſon roïaume quand il vint trouver l'empereur à Ingelheim, où il tenoit ſon parlement, au mois de Juin 826. Alors il ſe convertit, & ſe fit baptiſer, avec la reine ſon épouſe & une grande multitude de Danois, à ſaint Alban de Mayence. L'empereur Louis fut le parain du roi, l'imperatrice Judith ſa ſeconde femme fut maraine de la reine ; & l'empereur jugeant bien que la converſion d'Heriold lui rendroit encore plus difficile le rétabliſſement dans ſon roïaume ; lui donna le comté de Riuſtri en Friſe, pour lui ſervir de retraite en cas de beſoin ; & lui fit de grands preſens. C'eſt le premier roi Chrétien de cette nation.

L'empereur voulant le renvoyer avec du ſecours, commença à chercher avec ſoin quelque homme pieux, pour l'accompagner & l'affermir lui & les ſiens dans la religion qu'ils venoient

Digitized by Google

d'embraſſer. Il en parla publiquement dans l'aſ-
AN. 826. ſemblée : mais on ne trouvoit perſonne d'un aſſez grand zele, pour entreprendre un voïage ſi dangereux ; il n'y eut que Vala qui offrit un de ſes moines. S. Adalard étoit mort le ſecond jour de Janvier cette même année 826. & ſon frere Vala avoit été élû à ſa place abbé de l'ancienne Corbie, dans la nouvelle, que l'on venoit de fonder en Saxe, Varin avoit ſuccedé à Adalard qui en étoit auſſi abbé. Vala ſe trouvant donc au parlement d'Ingelheim dit à l'empereur Louis, qu'il avoit en ſon monaſtere de Corbie un moine qui deſiroit ardemment de ſouffrir pour Dieu, qui avoit la capacité & les mœurs, en un mot propre à cette œuvre. Je doute ſeulement, ajouta-t-il, s'il voudra entreprendre ce voïage. Il ſe nommoit Anſcaire. L'empereur ordonna qu'on le fiſt venir à la cour : l'abbé Vala lui expliqua de quoi il s'agiſſoit. Anſcaire dit qu'il étoit prêt à obéïr en tout pour le ſervice de Dieu. Il témoigna la même volonté en preſence de l'empereur ; & comme l'abbé lui dit, qu'il ne lui commandoit point, & laiſſoit ce voïage à ſon choix, il perſiſta à dire qu'il y vouloit aller. La choſe étant devenuë publique, ceux qui accompagnoient l'abbé Vala en furent fort ſurpris, ne comprenant pas qu'Anſcaire pût ſe reſoudre à quitter ſon païs, ſes parens, les moines avec leſquels il avoit été élevé, pour aller en païs étranger vivre avec des inconnus & des barbares. Pluſieurs lui en faiſoient des reproches, & pluſieurs

AN. 826. vouloient l'en détourner : mais il demeura ferme ; & tandis que l'abbé Vala étoit au palais, où il alloit tous les jours, Anſcaire demeuroit au logis, & ſe tenoit à l'écart appliqué à la priere & à la lecture.

VII. S. Anſcaire en Dannemarc.

Vita 10. 6. Act. SS. Ben. p. 79.

Il avoit été mis dès l'enfance dans le monaſtere de Corbie ſur Somme, & fut excité à la vertu par pluſieurs revelations, qu'il ne communiqua qu'à ſes amis particuliers, & qui ne furent publiées qu'après ſa mort, comme il leur avoit recommandé. Il eut charge d'enſeigner dans ce monaſtere ; & incontinent après la fondation de la nouvelle Corbie en Saxe, il y fut envoïé pour exercer la même fonction.

n. 9. Comme il étoit donc en retraite, ſe preparant

n. 12. à partir pour le Dannemarc, un moine nommé Aubert, qui étoit auſſi à la ſuite de l'abbé Vala, vint le trouver, & lui demanda ſi c'étoit tout de bon, qu'il vouloit entreprendre ce voïage. Anſcaire ſoupçonna d'abord, qu'il n'y eut dans cette queſtion de l'artifice pour l'ébranler : mais Aubert l'aïant aſſuré de ſa ſincerité, il lui déclara ſon intention. Et moi, dit Aubert, je ne vous laiſſerai point aller ſeul, je veux vous accompagner pour l'amour de Dieu, pourvû que vous m'obteniez la permiſſion de l'abbé. Anſcaire alla au-devant de Vala quand il revint du palais, & lui dit qu'il avoit trouvé un compagnon pour ſon voïage. Quand il eut nommé Aubert, l'abbé fut fort ſurpris, parce qu'il étoit de grande naiſſance, de ſes plus confidens, & intendant de ſa

Digitized by Google

maiſon. Il l'interrogea lui-même, & lui accorda ſon congé, mais il declara à l'un & à l'autre, qu'il ne leur donneroit perſonne de ſa famille pour les ſervir, s'il n'y vouloit aller de bon gré, trouvant de l'inhumanité à envoïer quelqu'un malgré lui avec les païens. AN. 826.

Il les mena tous deux à l'empereur qui, ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes, & les autres ſecours neceſſaires pour un ſi grand voïage, & leur recommanda d'avoir grand ſoin d'affermir dans la foi le roi Heriold & les ſiens, de peur qu'ils ne retournaſſent à leurs anciennes erreurs, & de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc ſans avoir perſonne pour les ſervir: car Heriold encore neophyte & groſſier, ne ſçavoit point comment on les devoit traiter; & les ſiens, élevez auſſi dans des mœurs differentes, n'avoient pas grande attention à ces deux étrangers. Ainſi ils ſouffrirent beaucoup dans ce commencement de voïage. Quand ils arriverent à Cologne l'archevêque Hadebalde en eut compaſſion, & leur donna pour porter leurs hardes une très-bonne barque, où il y avoit deux chambres. Le roi Heriold la trouva ſi commode, qu'il y paſſa avec les moines François, prit pour lui une des chambres & leur laiſſa l'autre; ce qui augmenta entre eux la familiarité, & ſes gens en ſervirent mieux les moines. Ils deſcendirent ainſi le Rhin juſques à la mer; & aïant paſſé la Friſe, arriverent aux frontieres de Dannemarc: mais

AN. 826. Heriold ne pouvant encore y être paisible demeura en Frise, dans la terre que l'empereur lui avoit donnée.

Anscaire & Aubert y demeurerent avec lui, tantôt entre les Chrétiens, tantôt entre les païens, prêchant & instruisant ceux qu'ils pouvoient. Il s'en convertit plusieurs, & le nombre des fideles croissoit de jour en jour. Les deux missionnaires chercherent à acheter de jeunes esclaves, pour les élever dans le service de Dieu. Le roi Heriold leur en donna des siens à instruire, & leur école fut bien-tôt de plus de douze enfans. Ils attirerent d'autres personnes de côté & d'autre, pour les servir & les aider : la religion croissoit avec leur reputation. Ils travaillerent ainsi plus de deux ans, après lesquels Aubert tomba malade, & ayant été conduit en Saxe à la nouvelle Corbie, il y mourut saintement.

VIII. Mort de S. Theodore Studite. *Vita n.* 123.

En Orient S. Theodore Studite tomba griévement malade, au commencement du mois de Novembre 826. Sur cette nouvelle un grand nombre d'évêques, d'abbez, de moines & d'autres personnes pieuses accoururent pour le voir. Ne pouvant plus parler haut, il dicta à un secretaire ce qu'il leur vouloit dire, puis il se trouva beaucoup mieux, alla de son pied à l'église, & y celebra le saint sacrifice, car c'étoit le dimanche quatriéme jour du mois. Il parla encore aux assistans, & après leur avoir donné la communion, & avoir mangé avec eux, il se remit au lit,

Digitized by Google

fit appeller l'œconome, & lui donna les instructions qu'il crut necessaires. C'étoit Naucrace son fidele disciple & son successeur. Le sixiéme du mois, qui étoit la fête de saint Paul évêque de C. P. & confesseur sous Constantius, Theodore alla encore à l'église, celebra la messe, & parla aux freres. Mais la nuit suivante son mal augmenta notablement; & ayant beaucoup souffert pendant deux jours, il connut que sa fin approchoit, parla pour la derniere fois à ses moines, & demeura ainsi encore deux jours benissant ceux qui l'approchoient, & faisant sur eux le signe de la croix. AN. 826. *Sup. l. XLI. n. 8.*

Le dimanche onziéme de Novembre fête du martyr saint Menas, sentant qu'il n'iroit pas loin, il fit faire les prieres ordinaires, reçût l'extrême-onction, puis communia en viatique, & fit allumer des cierges, & commencer les prieres des funerailles. Les freres se mirent en rond autour de lui, & il rendit l'esprit comme ils chantoient le grand pseaume cent dix-huitiéme, que les Grecs chantent encore aux enterremens. Il vécut soixante sept ans, & mourut hors de C. P. dans la peninsule de S. Tryphon, d'où il fut premierement transferé à l'isle du prince, & dix-huit ans après dans son monastere de Stude. Naucrace son successeur, écrivit une lettre circulaire à toux ceux que la persecution avoit dispersez, où il raconte les circonstances de sa mort, & sa vie fut écrite quelque-temps après par Michel Studite son disciple. L'église Grecque honore sa *Euchol. p. 109.* *Vitan. 131. Combef. t. 2. auct. Bibl. p. 855.*

Digitized by Google

memoire le même jour onziéme de Novembre, & l'égliſe latine le lendemain.

AN. 826. *Mart. R.* 11. Nov. *Menol.* 11. Nov.

Outre le teſtament dont j'ai parlé il en laiſſa un plus ample, qu'il avoit écrit du vivant de ſaint Platon. Il contient ſa confeſſion de foi, & pluſieurs avis pour l'abbé ſon ſucceſſeur, & pour ſes moines, qui ſont d'excellentes regles de l'obſervance monaſtique. Il dit à l'abbé : vous n'aurez rien en propre, pas même une ſeule piece d'argent. Vous ne partagerez point votre eſprit en pluſieurs ſoins, tout ſera pour vos freres & vos enfans ſpirituels, non pour vos parens, ou vos amis de dehors, & vous ne leur donnerez rien des biens du monaſtere. Vous n'aurez point d'eſclave, ni pour votre uſage particulier, ni pour le monaſtere, même à la campagne : c'eſt un homme fait à l'image de Dieu. Vous marcherez à pied à l'exemple de Jeſus-Chriſt, ou monterez ſur un âne. Vous ne ſouffrirez aucune proprieté dans la communauté, pas même d'une aiguille. Vous ne ferez point de frequentes ſorties, & ne quitterez point votre troupeau ſans neceſſité. Vous ferez la catecheſe ou conference trois fois la ſemaine, ſoit par vous, ſoit par un autre. Vous ne ferez amitié avec aucune religieuſe, & n'entrerez point dans leurs monaſteres. Vous n'ouvrirez la porte du votre à aucune femme ſans grande neceſſité, & ne lui parlerez qu'en preſence de deux témoins de part & d'autre, & ſans la voir, s'il ſe peut. Vous ne logerez point dans une maiſon ſeculiere où il y ait des femmes

IX. Teſtament de S. Theodore.

Sup. liv. XLVI. *n.* 8. *Oper. imit. p.* 80. *c.* 7.

Digitized by Google

femmes. Vous n'affecterez point d'avoir auprès de vous pour ſyncelle quelque jeune homme ; mais divers freres vous ſerviront. Vous n'aurez d'habits precieux que les ornemens ſacerdotaux. Il n'y aura aucune delicateſſe dans votre vie, ni dans la reception des hôtes. On ne gardera point d'argent dans le monaſtere : mais vous donnerez aux pauvres tout le ſuperflu, de quelque eſpece qu'il ſoit. Vous laiſſerez aux œconomes & aux celleriers le ſoin particulier des choſes temporelles, ſans vous reſerver que celui des ames, à la charge toutefois de vous faire rendre compte de tout. Vous ne ferez rien par votre jugement particulier, pour le ſpirituel ou le temporel, vous prendrez l'avis de deux ou trois des plus capables, ſuivant les matieres. Ces conſeils font voir quelle étoit alors en Orient l'idée de la vie monaſtique.

On le voit encore dans une lettre de Theodore à des religieuſes, qui lui avoient demandé quelque inſtruction. Je vous exhorte, dit il, à ne pas regarder les exemples qui vous environnent, principalement la vie tiede & relâchée de la plûpart des religieuſes, qui ne le ſont qu'en apparence. Regardez les anciens originaux des ſaints, dont vous avez les vies entre les mains. Un peintre ne travaille pas ſur de mauvais modeles, mais ſur l'antique le plus beau. II. ep. 19.

X.
Ses autres écrits.

Les autres ouvrages de ſaint Theodore, ſuivant le denombrement de Michel Studite, étoient la petite & la grande catecheſe, un volume de

panegyrique sur les principales fêtes de notre Seigneur, sur la Vierge & saint Jean-Baptiste, l'histoire des premiers hommes jusques à Noé & ses enfans, en vers iambiques : cinq livres de lettres, un traité dogmatique contre les Iconoclastes : & des instructions à ses moines, en vers iambiques. Nous avons la petite catechese, qui est un recueil de cent trente-quatre conferences faites à ses moines, sur les fêtes de toute l'année, & sur divers autres sujets de pieté. La grande catechese est une instruction plus ample sur les devoirs de la vie monastique, qui n'est encore ni traduite ni imprimée. Mais on a donné au public jusques à deux cent soixante & quinze de ses lettres, divisées en deux livres ; & il paroît que le recueil entier étoit de mille ou environ. Nous avons aussi plusieurs ouvrages contre les Iconoclastes, & 124. épigrammes en vers iambiques. Les Grecs lui attribuent plusieurs de leurs chants ecclesiastiques.

n. 33. Anal. Bibl. PP. Paris. to. 2. pag. 1280.

Elench. oper.

Il parle toujours avec grand respect du concile de Trulle, le comptant pour partie du sixiéme concile general : ce qui lui est commun avec tous les Grecs. Mais à l'égard du second concile de Nicée, il dit dans la lettre à Arsene : Rome ne l'a pas reçu comme œcumenique, mais comme local, servant de remede au mal particulier qui regnoit ici. Car il n'y avoit point de légats des autres patriarches : ceux de Rome étoient venus pour un autre sujet, que pour le concile : c'est pourquoi l'on dit, qu'ils furent dépossez à

Antirr. 11. n. 18. l. epist. 27.

l. ep. 38.

Digitized by Google

leur retour, quoi qu'ils alleguaſſent qu'on leur avoit fait violence. Les autres étoient bien venus d'Orient, mais attirez par les nôtres, non pas envoïez par les patriarches, qui n'en ont rien ſçu, ou ne l'ont ſçu qu'après, & n'euſſent oſé les envoïer de peur des Arabes. Les nôtres en uſoient ainſi, pour ramener plus facilement le peuple heretique, en lui perſuadant que c'étoit un concile œcumenique. Si Theodore parloit ainſi à C. P. on ne doit pas s'étonner que l'on eût peine en France à reconnoître l'autorité du ſecond concile de Nicée : toutefois Theodore lui-même le reconnut depuis pour œcumenique : il lui en donne le titre en pluſieurs de ſes lettres, & dit, qu'il a été reçu par les cinq patriarches. Enfin racontant à Pierre évêque de Nicée ſa reconciliation avec le patriarche Nicephore, il dit : On avoit dit que je ne recevois pas Taraiſe, & que je nommois local le ſaint concile ſecond de Nicée : mais j'ai prouvé que je comptois Taraiſe entre les ſaints peres, & que je reconnoiſſois le concile pour œcumenique, par écrit & de vive voix, quoique je puiſſe en avoir autrefois parlé autrement en quelque réponſe ; ce qu'il ne faut plus maintenant rechercher ni rappeller, non plus que ce qui s'eſt alors paſſé, qui ne peut cauſer que du trouble, ſans aucune utilité.

11. ep. 162. 166. 71. 11. ep. 127. Vita n. 110.

XI. Concile de Rome.

A Rome le pape Eugene tint un concile, dont le decret eſt datté du quinziéme de Novembre, la treiziéme année de l'empereur Loüis, la dixié-

10. t. p. 103.

AN. 826. me de Lothaire, indiction quatriéme : c'eſt-à-dire l'an 826. Soixante & deux évêques y aſſiſterent avec le pape, tous d'Italie & des provinces ſoumiſes aux François : le premier étoit Petronax de Ravenne : il y avoit dix-huit prêtres, ſix diacres & pluſieurs autres clercs. Le diacre Theodore lut au nom du pape un petit diſcours, pour ſervir de preface aux canons, encore étoit-il copié du concile de Gregoire II. ce qui fait conjecturer qu'ils ne ſçavoient plus ni parler ſur le champ, ni rien compoſer d'original. On publia enſuite trente-huit canons, la plûpart pour la reformation du clergé. Les prêtres ignorans ſeront avertis par l'évêque & ſuſpendus, pour leur donner le temps de s'inſtruire, & s'ils n'en profitent, ils pourront être dépoſez. Le métropolitain en uſera de même à proportion ſur ſes ſuffragans. Il falloit que l'ignorance fût grande en Italie : auſſi ce même concile ordonne d'établir des écoles dans les évêchez, les paroiſſes & les autres lieux, où elles ſont neceſſaires. On établira des cloîtres près l'égliſe cathedrale, où les clercs vivront en commun, ſous la conduite de ſuperieurs capables & dépendans de l'évêque. C'eſt l'execution du concile d'Aix-la-Chapelle touchant les chanoines. Les évêques ne mettront les curez que du conſentement des habitans, & n'ordonneront des prêtres que pour un certain titre, afin qu'il ne ſoient point obligez à demeurer dans des maiſons ſeculieres.

Sup. liv. XLI. n. 59.

c. 4.

c. 34.

Les prêtres ne ſeront ni uſuriers, ni chaſ-

Digitized by Google

seurs, ni occupez au travail de la campagne, & ne paroîtront hors de leurs maisons qu'en habit sacerdotal, pour être toujours prêts aux fonctions ecclesiastiques, & n'être pas exposez aux insultes des seculiers. La bonne antiquité ne defendoit point aux prêtres de travailler à la terre, comme on voit par saint Felix de Nole, tant loüé par saint Paulin. Peut-être que la domination des barbares avoit déja avili ce travail dans l'opinion des hommes. Les évêques & les clercs auront des avocats qui poursuivront en justice leurs causes & celles de leurs églises, afin de n'être point détournez de leurs fonctions. Mais pour le criminel, ils se defendront en personne. Les prêtres ne seront point obligez d'être témoins en justice, s'ils ne sont témoins nécessaires. Les évêques ne pourront tourner à leur usage particulier, les biens des paroisses & des autres lieux de pieté, ni les charger d'exactions au-delà des anciennes coutumes. Les prêtres ne refuseront les offrandes de personne. Apparemment qu'ils le faisoient par animosité particuliere.

AN 826.

Sup. add. an. 2. lc. liv. VIII, n. 51.

c. 19. 20.

c. 13.

c. 16.

c. 26.

c. 17.

Les fondateurs ont droit d'établir des prêtres dans les monasteres, ou les oratoires de leur fondation, mais du consentement de l'évêque, & ils demeureront en sa dépendance. Les abbez seront prêtres, pour avoir plus d'autorité. Les évêques corrigeront les moines, qui n'en ont que l'habit, & leur feront observer leur regle : mais on ne tiendra point dans les monasteres ceux qui

c. 22.

c. 27.

c. 28.

c. 23.

AN. 827. y ont été mis par force, ſans l'avoir merité par leurs crimes. Quelques perſonnes, principalement les femmes, paſſoient les jours de fêtes à ſe baigner, chanter des chanſons deshonnêtes & danſer. On recommande aux prêtres d'empêcher ces abus.

XII. Mort d'Eugene II. Valentin pape. *Papebr. Conat. Anaſt.*

Le pape Eugene mourut l'année ſuivante 827. le vingt-ſeptiéme d'Août. Après quatre jours de vacance on élut pape Valentin, & on l'ordonna le dimanche premier de Septembre. Il étoit Romain fils de Pierre; & aïant été élevé dans le palais de Latran, il fut ordonné ſoudiacre par le pape Paſcal, qui le prit à ſon ſervice; enſuite il l'ordonna diacre, & le pape Eugene l'aima comme ſon fils, & l'avoit toujours auprès de lui. Il étoit archidiacre, quand il fut élu pape; mais il mourut le dixiéme d'Octobre, n'aïant rempli que pendant ſix ſemaines le ſaint ſiege, qui vaqua le reſte de cette année.

XIII. Tranſlations de reliques par Hilduin & Eginhard. *Sup. liv.* XLVI. *n.* 53. *Acta SS. Ben. to.* 5 *p.* 287. *Boll. to.* 2. *p.* 278. *Tillem. art.* 12. *to.* 4. *p.* 535.

Il ſe fit en ce temps-là pluſieurs tranſlations fameuſes de reliques. Hilduin abbé de ſaint Denis en France & archichapelain, étoit auſſi abbé de ſaint Germain des prez & de ſaint Medard de Soiſſons. Dans le voïage qu'il fit à Rome en 824. il gagna l'amitié du pape Eugene, ce qui donna occaſion à Rodoïn prevôt de ſaint Medard de Soiſſons, de l'exciter à faire venir de Rome quelque relique inſigne, pour ce monaſtere. Il envoïa Rodoïn lui-même avec une recommandation de l'empereur Loüis, pour demander le corps de ſaint Sebaſtien. Le pape en

Digitized by Google

fit d'abord difficulté, mais ne pouvant rien refuſer à l'empereur, il commit un évêque nommé Jean, pour ouvrir le tombeau du ſaint qui étoit hors de Rome. On en tira le corps, & on le transfera à S. Pierre, d'où Rodoïn l'emporta au monaſtere de l'abbé Ingoalde, c'eſt à-dire, à Farfe, & de là en France. Enfin il arriva à Soiſſons, où les reliques furent ſolemnellement reçuës dans l'égliſe de ſaint Medard, le ſecond dimanche de l'Avent, neuviéme de Decembre 826. On raconte un grand nombre de miracles qu'elles firent par le chemin, & encore plus depuis. L'hiſtoire de cette tranſlation porte, que Rodoïn enleva auſſi ſecretement le corps du pape ſaint Gregoire; aïant corrompu par argent ceux qui en avoient la garde. Toutefois on prétend l'avoir encore à Rome, auſſi-bien que ſaint Sebaſtien; ce qui fait conclure: ou que les Romains abuſerent de la ſimplicité des François, en leur donnant d'autres corps, ſous le nom de ces deux ſaints, ou qu'il n'y eut qu'une partie de l'un ou de l'autre apportée à Soiſſons: & Adon auteur du temps, le dit expreſſément de ſaint Sebaſtien.

AN. 827.

Sup. cod. n. 13.

c. 15.

Ado chron.

Eginhard ſecretaire de Charlemagne, & un des grands ſeigneurs de ſa cour, étoit auſſi un des plus ſçavans & des plus vertueux. Après la mort de ce prince, il vécut en retraite ſeparé de ſa femme, & eut l'adminiſtration de pluſieurs abbaïes. L'une étoit Michlenſtad entre le Mein & le Negre, où il fit bâtir une égliſe, & vou-

Acta. SS. B. to. 5. p. 434.

Hiſt. tranſl. ap. Snr. 2. Jun.

Digitized by Google

AN. 827. lant avoir des reliques de quelque saint, à qui il pût la dédier, il envoïa à Rome Ratlaïc son secretaire, avec un diacre Romain nommé Deusdona, qui lui avoit promis des reliques. Ils passerent à Soissons, où un prêtre nommé Hun se joignit à eux par ordre d'Hilduin, pour apporter le corps de saint Tiburce. Etant arrivez à Rome, & le diacre Deusdona leur aïant manqué de parole, ils chercherent dans les cimetieres hors de la ville, & aïant trouvé les corps de saint Marcellin & de saint Pierre martyrs illustres, ils les enleverent secretement avec la poussiere qu'ils crurent être restée du corps de saint Tiburce, que l'on avoit déja ôté. Ils reçurent encore de Deusdona des ossemens des saints martyrs Marius & Marthe sa femme, Audifax & Habacuc leurs fils, que l'église honore le dix neuviéme de Janvier. Ratlaïc apporta à Michlenstad le corps de saint Pierre, & partie de celui de saint Marcellin. Car Hun avoit derobé le reste, & l'avoit porté à Soissons avec les autres reliques. C'étoit au mois d'Octobre 827. Eginhard fit ensuite transferer ces reliques au monastere de Mulinheim, qui étoit aussi à lui : croïant avoir reconnu par deux miracles, que la volonté de Dieu n'étoit pas qu'elles demeurassent à Michlenstad. Il se fit rendre par l'autorité d'Hilduin ce que Hun avoit soustrait du corps de saint Marcellin ; & Deusdona lui envoïa encore de Rome des reliques de saint Hermes, de saint Prothe & de saint Hyacinthe.

Boll. to. 1. Jun. p. 81. Tillem. to. 3 p. 599. 603.

Sup. liv. VIII. n. 47. Tillem. to. 3. p. 599.

v. Boll. 19. Jan. t. 2. p.

Martirol. R. 28. Aug. 11. Sept.

C'est

C'eſt Eginard lui-même qui a écrit fort au long l'hiſtoire de cette tranſlation : où il raconte un grand nombre de miracles, arrivez en tous les lieux où on porta de ces reliques : car il en fit part à quelques monaſteres. Rien ne montre mieux que cette hiſtoire, quelle devotion l'on avoit alors pour les reliques, & avec quelle paſſion on deſiroit d'en avoir. On n'y épargnoit ni ſoins ni fatigue, ni dépenſe ; & les perſonnes les plus éclairées s'en faiſoient une affaire capitale. Il eſt vrai que quelques-uns pouſſoient ce zele trop loin, uſant de divers artifices pour enlever des reliques & ſe les dérober les uns aux autres. Et peut-être fut-ce le même eſprit qui fit compoſer alors tant d'hiſtoires de martyrs & d'autres ſaints, ſoit pour orner & amplifier les anciennes, ſoit pour en inventer de nouvelles, quand on en manquoit, afin d'avoir des legendes pour les fêtes des ſaints nouvellement transferez. Le monaſtere de Mulinheim prit bien-tôt après le nom de Selgenſtad, qu'il garde encore.

XIV. Anſegiſe abbé de Fontenelle. *Vita S. Anſeg. to. 5. act. p. 630.*

L'abbaïe de Fontenelle, ou de S. Vandrille fut une de celles qu'Eginard poſſeda, & il la gouverna environ ſept ans, après leſquels il la quitta volontairement, & l'empereur Loüis la donna au moine Anſegiſe, qui avoit eu ſous Eginard l'intendance de ſes bâtimens. Anſegiſe étoit de noble race des François, embraſſa la vie monaſtique dans cette même abbaïe de Fontenelle, ſous l'abbé Giroualde ou Gervolde, qui peu de

Digitized by Google

temps après le mena à la cour, & le recommanda à Charlemagne. Ce prince lui donna le monastere de saint Sixte de Reims, alors hors la ville, aujourd'hui dedans, & reduit en paroisse, & le monastere de saint Memmie de Châlons, à présent occupé par des chanoines reguliers. Mais Ansegise après les avoir gouvernez quelque-temps les quitta, & le roi Charles lui donna l'abbaïe de Flay, ou saint Germer au diocese de Beauvais, l'an 807. Il la trouva dans une grande pauvreté, & presque sans bâtimens, mais en peu de temps il la repara magnifiquement. Comme il entendoit fort bien l'agriculture, il avoit toujours grande abondance de grains & d'autres fruits, qu'il donnoit liberalement à ceux qui en avoient besoin, car il s'appliquoit à soulager le prochain en toutes manieres. Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louis l'emploïa en plusieurs ambassades, & lui donna l'abbaïe de Luxeu l'an 817. quatriéme de son regne, & en 823. celle de Fontenelle, outre saint Germer qu'il gardoit toujours : ainsi il joüissoit de trois abbaïes à la fois ; mais il les remit en meilleur état qu'elles n'étoient.

Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparoit à saint Vandrille & à saint Ausbert. La negligence & la dureté de quelques abbez, qui ne donnoient pas aux moines les choses necessaires, avoit mis ce monastere en décadence ; les bâtimens tomboient en ruine, l'observance y étoit relâchée, la regle presque oubliée. Ansegise fit

venir de Luxeu des moines vertueux, pour l'enſeigner à ceux de Fontenelle & leur en montrer la pratique. Il bâtit magnifiquement le dortoir, le refectoir, le chapitre, & y fit faire des peintures par Madulfe peintre fameux de l'égliſe de Cambray. Pour ôter aux moines tout ſujet de plainte, il regla avec eux la qualité & la quantité de tout ce qui étoit neceſſaire pour leur nourriture & leur vêtement, les terres qui devoient fournir chaque choſe en eſpece, & de l'argent pour le reſte. Il donna à ſes trois monaſteres quantité de vaſes precieux, d'ornemens d'égliſe & de livres, qui conſiſtoient principalement en ouvrages des peres. AN. 827. *p. 659.*

L'abbé Anſegiſe voïant que les capitulaires de Charlemagne & de Loüis ſon fils étoient diſperſez en pluſieurs feüilles volantes de parchemin, & craignant qu'on ne les oubliât avec le temps : en fit un recüeil en 827. indiction cinquiéme, la treiziéme année du regne de Loüis. Il diviſa ce recüeil en quatre livres. Le premier contient les capitulaires de Charlemagne, touchant les matieres eccleſiaſtiques, en cent ſoixante deux articles ; le ſecond livre comprend les capitulaires eccleſiaſtiques de Loüis, en quarante-huit articles ; le troiſiéme contient les capitulaires de Charles ſur les matieres profanes, en quatre-vingt onze articles, le quatriéme ceux de Loüis ſur les mêmes matieres, & les articles ſont au nombre de ſoixante & dix-ſept. A la fin du quatriéme livre, il mit trois additions de capitulaires impar- *Præfat. capit.*

AN. 827. faits ou repetez. Ce recueil de l'abbé Anſegiſe a toujours depuis été très-fameux, & ſe trouve cité incontinent après, dans les capitulaires de l'empereur Louis, & de ſes ſucceſſeurs, comme aïant autorité publique.

Baluz. præfat. n. 41. 42.

Chr. MS. ap. Mabill. tom. 5. Act. p. 638.

V. Sup. liv. XLV. n. 3.

La même année 827. mourut S. Hildegrim, frere de Ludger, la quarante-ſeptiéme année de ſon épiſcopat. Il étoit premierement évêque de Châlons ſur Marne, & fut un de ceux que Charlemagne choiſit pour établir le chriſtianiſme dans la Saxe. Il le mit d'abord à Salingeſtat, où il avoit fondé un monaſtere en l'honneur de S. Etienne: mais Hildegrim transfera ſon ſiege à Halberſtat, dont la fondation n'étoit pas encore bien affermie, & toutefois il établit trente-cinq égliſes paroiſſiales.

XV. Gregoire IV. pape.

Après la mort du pape Valentin, le ſaint ſiege vaqua près de trois mois, parce qu'encore qu'on eut élu pour lui ſucceder Gregoire prêtre du titre de ſaint Marc, ſa conſecration fut differée juſques à ce qu'on eût conſulté l'empereur Loüis. Il envoïa un commiſſaire à Rome, qui examina l'élection, & après qu'il l'eut approuvée, Gregoire IV. fut ordonné pape le Dimanche veille de l'Epiphanie, cinquiéme Janvier 828. & tint le ſaint ſiege ſeize ans. Il étoit Romain, fils de Jean d'une race noble. Le pape Paſcal le fit ſoudiacre, & enſuite prêtre, en conſideration de ſon merite. Les Romains voïant la prompte mort d'Eugene & de Valentin ſon ſucceſſeur, jetterent les yeux ſur lui & l'élurent tout d'une voix, malgré ſa

Aſtron. ann. 827. Ann. Bertin. 827. Pagebr. Anaſt.

Digitized by Google

reſiſtance. Il repara pluſieurs égliſes, & y fit de grandes offrandes.

Il transfera le corps du pape ſaint Gregoire, dont il portoit le nom, du lieu où il avoit été enterré, qui étoit une galerie de l'égliſe S. Pierre, & le mit au dedans de l'égliſe même : où il fit un oratoire de ſon nom, dont l'abſide étoit de moſaïque à fonds d'or, & l'autel orné de tous côtez de tables d'argent. On mit ſon corps ſous cet autel, & tous les ans on y celebroit ſa fête, & on donnoit à baiſer ſon pallium, ſon reliquaire & ſa ceinture, dont on admiroit avec reſpect la modeſtie. Le pape Gregoire IV. mit dans le même oratoire les corps de S. Sebaſtien & de S. Tiburce, tirez des cimetieres, chacun ſous des autels ſeparez. Ce recit d'Anaſtaſe bibliothecaire, qui vivoit à Rome dans le même temps, fait voir ce que j'ai dit, que l'on ne pouvoit avoir emporté en France qu'une partie des corps de ces ſaints, ſuppoſé qu'on n'eût pas trompé les François.

Jo. diacr. 4. vita S. Gr. c. 8.

Sup. l. XXXV. n. 51.

Le pape Gregoire rétablit auſſi l'égliſe de S. Marc, qui avoit été ſon titre, & qui menaçoit ruine ; & y offrit de grandes richeſſes entre autres un ciboire ou tabernacle d'argent de mille livres peſant. Il y transfera le corps de S. Hermes ; & ce fut à cette occaſion qu'Eginard obtint un doigt de ce ſaint martyr, par l'adreſſe du diacre Deuſdona. Mais outre ces reparations d'égliſes, le pape Gregoire entreprit un ouvrage bien plus important, qui fut de fortifier la ville d'O-

Anaſt. Egin. lib. IV. Transl. S. Marc. c. 25.

ſtie contre les courſes des Sarraſins, qui pilloient toutes les iſles & les côtes voiſines.

XVI. Muſulmans en Crete.

En effet les Muſulmans d'Eſpagne ſe trouvant trop ſerrez dans leurs païs, dont une partie n'eſt pas fertile, chercherent à faire des colonies prenant avantage de la guerre civile entre Michel & Thomas. Ils aborderent en pluſieurs iſles, ſans trouver aucun vaiſſeau qui s'oppoſât à leur deſcente : parce qu'on les avoit tous raſſemblez pour la défenſe de C. P. & aïant reconnu la bonté du terroir de l'iſle de Crete, ils y revinrent l'année ſuivante ; & ſi-tôt qu'ils furent débarquez, leur chef fit brûler les vaiſſeaux, pour les obliger à s'y établir. Ils firent Photin protoſpataire, que l'empereur avoit envoïé contre eux : & bâtirent une ville en un lieu nommé Candax, qui leur fut indiqué par un moine ; c'eſt Candie, dont toute l'iſle a pris le nom. De-là ils la parcoururent, & s'en rendirent les maîtres. Ils s'aſſujettirent trente villes, dont il n'en reſta qu'une, qui conſerva ſes mœurs & la religion Chrétienne. Alors Cyrille, évêque de Gortyne ſouffrit le martyre, pour n'avoir pas voulu renoncer à Jeſus Chriſt, & on l'a confondu avec un ancien évêque martyriſé ſous Decius, que d'autres mettent en Egypte.

Poſt. Theopha. l. 11. n. 21. p. 46.

Martyr. R. 9. Jul. Tillem. to. 3. p. 715.

XVII. Muſulmans en Sicile.

D'un autre côté les Muſulmans d'Afrique entrerent en Sicile l'an 820. & prirent Palerme. Quelques années après un turmarque, ou capitaine de Sicile, nommé Euphemius, étant devenu amoureux d'une religieuſe, la tira du monaſtere,

Chr. Caſſ. t. c. 11.

Poſt. Theop. n. 27.

Digitized by Google

& l'épouſa. Les freres de la fille en porterent leurs plaintes à l'empereur Michel, qui avoit commis un pareil ſacrilege. Car après la mort de ſa femme Tecle, il épouſa Euphroſyne, fille de Conſtantin, fils d'Irene, qui étoit religieuſe dans l'iſle du prince. Toutefois aïant reçu ces plaintes contre Euphemius, il envoïa ordre au ſtratigos, ou gouverneur de Sicile, d'uſer contre lui de la ſeverité des loix, s'il étoit convaincu, & lui faire couper le nez. Euphemius l'aïant appris, s'aſſura des ſoldats & de quelques autres capitaines: repouſſa le gouverneur quand il vint pour executer l'ordre de l'empereur, & s'enfuit vers l'émir d'Affrique, lui promettant de le rendre maître de la Sicile, & lui païer un grand tribut, s'il vouloit lui donner le titre d'empereur avec quelque ſecours. L'émir lui donna beaucoup de troupes: & Euphemius alla ſe montrer à Syracuſe avec les marques d'empereur: mais il y fut tué peu de tems après, & les Muſulmans demeurez maîtres de la Sicile, firent enſuite de frequentes deſcentes en Calabre, & en Lombardie: c'eſt-à-dire, dans toute l'Italie, tant de l'empire Grec que de l'empire François.

Ce fut donc pour s'oppoſer à leurs incurſions, & pour aſſurer l'embouchure du Tibre que le pape Gregoire IV. entreprit de rebâtir la ville d'Oſtie tombée en ruine. Il la fit toute nouvelle dès les fondemens, avec des murailles plus hautes & des foſſez plus profonds qu'auparavant, de bonnes portes garnies de herſes, & ſur les murs des *Anaſt. in Greg.*

pierriers ou machines à lancer des pierres, pour repousser les ennemis. Le pape la nomma de son nom Gregoriopolis, & aucun de ses predecesseurs n'avoit fait un si grand ouvrage pour l'utilité publique.

XVIII. Jugement de l'abbé de Farfe.

Du temps de ce pape, Ingoalde abbé de Farfe porta ses plaintes devant les commissaires de l'empereur, qui rendirent un jugement en sa faveur, dont voici la substance. Joseph évêque & Leon comte envoïez du duché de Spolete par ordre de l'empereur Louis, pour oüir & juger les causes, étant arrivez à Rome, assis en jugement dans le palais de Latran, en presence du pape Gregoire, assisté de Leon évêque & bibliothecaire de la sainte église Romaine, de Theodore évêque, Pierre duc de Ravenne & plusieurs autres qui y sont nommez : Ingoalde abbé du monastere de sainte Marie d'Acutien dans la Sabine, c'est Farfe, accompagné d'Adulfe son avocat, exposa que les papes Adrien & Leon avoient envahi par force les biens de ce monastere, sçavoir des terres qui sont specifiées au nombre de cinq. Nous les avons toujours reclamées, ajouta l'abbé, du temps d'Estienne, de Pascal & d'Eugene, sans en avoir obtenu justice ; rendez-nous là maintenant, suivant l'ordre que vous en avez de l'empereur.

Le Blanc. diss. hist. p. 161.

Les commissaires aïant demandé à Gregoire avocat du pape, ce qu'il avoit à répondre, il dit : Il est vrai que nous possedons ces terres pour

pour l'église Romaine, mais c'est legitimement ; & elles n'ont jamais appartenu au monastere de sainte Marie. Les commissaires demanderent à Ingoalde les preuves de sa prétention : & il montra des donations confirmées par le roi Didier & par l'empereur Charles. La cause aïant été remise au lendemain, il produisit plusieurs témoins sans reproches, qui dirent se souvenir, que du temps des Lombards, & depuis du temps de l'empereur Charles, le monastere de sainte Marie possedoit les terres en question. Surquoi les commissaires jugerent, que l'avocat du pape, devoit rendre ces terres à l'avocat du monastere : mais il refusa de le faire, & le pape lui-même dit, qu'il ne s'en tenoit pas à leur jugement, jusques à ce qu'il vînt avec eux en la presence de l'empereur. Après sa déclaration les commissaires firent expedier l'acte qui se trouve encore dans le cartulaire de Farfe, pour la conservation des droits du monastere. La datte est de Rome, la seiziéme année du regne de Louis, indiction septiéme, au mois de Janvier, qui est l'an 829. AN. 828.

XIX. Mort de S. Nicephore de C. P.

En Orient le patriarche Nicephore mourut dans son exil, la quatorziéme année depuis qu'il eut été chassé de son siege de C. P. c'est-à-dire l'an 828. le second jour de Juin, âgé d'environ soixante & dix ans. Nous avons de lui plusieurs écrits : sçavoir une histoire abregée d'environ deux cens ans, depuis la mort de l'empereur Maurice jusques à Irene & Constantin. Une chro-

Boll. 13. *Mart. to.* 7. *p.* 293.

Lab. script. to. 1. *p.* 102.

nologie contenant les catalogues des patriarches, des rois & des princes Hebreux, Grecs & Romains, puis les patriarches des cinq grands sieges de l'église. On trouve quelques ouvrages de Nicephore contre les Iconoclastes, & on lui attribuë dix-sept canons, en l'un desquels il défend d'ordonner celui qui a vécu dans la débauche jusques à l'âge de vingt ans, quoiqu'il paroisse converti. Nicephore est honoré comme saint le treiziéme de Mars, jour auquel ses reliques furent rapportées à C. P. dix-huit ans après sa mort.

Bibl. PP. Paris. to. 6. p. 155.

Mart. R. 13. Martii.

XX. Claude de Turin Iconoclaste.

Les saintes images furent aussi attaquées en France par Claude évêque de Turin. Il étoit Espagnol, disciple de Felix d'Urgel; & avoit servi quelque-temps en qualité de prêtre dans le palais de l'empereur Louis, avec reputation d'une grande connoissance des saintes écritures. Dès l'an 814. il fit trois livres de commentaires sur la Genese, quatre sur l'Exode en 821. & d'autres sur le Levitique en 823. le tout à la priere de l'abbé Theodemir son ami, qui gouvernoit une communauté de cent quarante moines sous la regle de saint Benoist. Claude fit aussi un commentaire sur saint Matthieu, qu'il dédia en 815. à Juste abbé de Charroux. Il expliqua toutes les épitres de saint Paul, & dédia à Dructeran abbé de Solignac, l'exposition de l'épitre aux Galates, & à l'empereur Louis celle de l'épitre aux Ephesiens.

Mabill. pref. in sec. 4. n. 21. & to. 2. Annal. p. 45. Corr... an. 818. n. 53. 54.

Ce prince voïant qu'en Italie une grande par-

Digitized by Google

tie du peuple étoit mal instruite des veritez de l'évangile, fit ordonner Claude évêque de Turin; & en effet il commença à prêcher & instruire avec grande application. Entre les autres abus qu'il trouva dans le païs, étoit le culte excessif des images, qui par une ancienne coûtume alloit jusques à la superstition. Pour le retrancher, il donna dans l'excès opposé, & par un zele indiscret, il effaça, brisa & ôta toutes les images & toutes les croix des égliſes de ſon dioceſe. L'abbé Theodemir l'aïant appris, lui en fit des reproches charitables, par une lettre où il ſoutenoit qu'il falloit conſerver les images, n'oſant pas toutefois dire qu'il fallut les adorer. Claude répondit à cet avis de ſon ami avec hauteur & fierté, par un écrit qu'il nomma apologie contre Theodemir, & il y parloit ainſi: Aïant été contraint d'accepter l'épiſcopat, quand je ſuis venu à Turin, j'ai trouvé toutes les égliſes pleines d'abominations & d'images; & parce que j'ai commencé moi ſeul à détruire ce que tout le monde adoroit, tout le monde a commencé à ouvrir la bouche contre moi. Et enſuite, ils diſent: Nous ne croïons pas, qu'il y ait quelque choſe de divin dans l'image que nous adorons: nous ne la reverons qu'en l'honneur de celui qu'elle repreſente. Je réponds: Si ceux qui ont quitté le culte des demons honorent les images des Saints, ils n'ont pas quitté les idoles, ils n'en ont que changé les noms. Car ſoit que vous peigniez contre une muraille les images de ſaint Pierre & de ſaint

ap. Dung. Anti. libl PP. Pariſ. to. 2. p. 900.

Paul ou celles de Jupiter, de Saturne, ou de Mercure : ce ne sont ni des dieux, ni des apôtres, ni des hommes. Ainsi on ne fait que changer de nom, mais c'est toujours la même erreur. Que s'il falloit adorer les hommes, il falloit plûtôt les adorer vivans, lorsqu'ils étoient l'image de Dieu, qu'après leur mort, lorsqu'ils ne ressemblent qu'à des pierres. Et s'il n'est pas permis d'adorer les ouvrages de Dieu, encore moins les ouvrages des hommes.

Il attaquoit en particulier le culte de la croix, & disoit : s'il la faut adorer, parce que Jesus-Christ y a été attaché, il faut adorer bien d'autres choses. Car il n'a été que six heures à la croix, & neuf mois dans le sein de la Vierge sa mere : il faut donc adorer les filles vierges ; les crêches, puisqu'il y a été mis ; les langes, puisqu'il en a été enveloppé ; les barques, où il est souvent entré ; les ânes, puisqu'il en a monté un ; les agneaux, les lions, les pierres, dont on lui donne le nom ; les épines, les roseaux, les lances, qui ont servi à sa passion. Il n'a pas ordonné d'adorer la croix, mais de la porter, c'est-à-dire de renoncer à soi-même.

Quant à ce que vous dites, il parle à Theodemir, que j'empêche d'aller à Rome par penitence : cela est faux, je n'approuve ni ne désapprouve ce voïage, parce que je sçai qu'il n'est ni nuisible à tous, ni utile à tous. Et ensuite : On a mal entendu ces paroles de l'évangile : Tu es Pierre, & le reste ; en croïant gagner la vie éter-

Digitized by Google

nelle par le voïage de Rome, & par l'interceſſion de ſaint Pierre. Il ne lui a pas été dit: Tout ce que tu délieras au ciel, ſera délié ſur la terre; ce miniſtere n'eſt donné aux prélats de l'égliſe, que pendant qu'ils ſont en cette vie. Enfin il diſoit que l'apoſtolique, c'eſt-à-dire le pape, ſuivant le langage de ce temps là, n'eſt pas celui qui remplit le ſiege de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs. Telles étoient les erreurs de Claude de Turin.

XXI. Dungal écrit contre Claude.

Elles furent refutées par un reclus nommé Dungal, étranger & retiré, comme l'on croit, à ſaint Denis en France. Il dedia ſon ouvrage aux empereurs Louis & Lothaire, vers l'an 828. Car il dit que deux ans auparavant, la queſtion des images avoit été agitée au palais, c'eſt-à-dire en quelque conference tenuë incontinent après celle de Paris. Il dit qu'en cette conference du palais, on avoit défendu que perſonne ne fût à l'avenir aſſez inſenſé, pour déferer un honneur divin aux anges, aux ſaints, ou à leurs images, mais auſſi que perſonne ne fut aſſez hardi, pour les rompre, les effacer, ou les mépriſer, le tout conformement à la lettre de S. Gregoire à Serenus. Il rapporte enſuite pluſieurs autoritez, particulierement des poëmes de S. Paulin, pour montrer que les images ont toujours été en uſage dans l'égliſe. Et il ſoutient, qu'en niant qu'on doive honorer les ſaints, Claude renouvelle les erreurs d'Eunomius & de Vigilance. A la ſeconde propoſition de Claude, par laquelle il

Mabill. ead. præf. n. 30. Aucт. bibl. PP. p. 900.

p. 912.

attaquoit l'honneur de la croix, Dungal répond, que les Chrétiens à l'exemple de l'Apôtre, mettent leur gloire dans la croix, que Jesus-Christ n'a point voulu que sa passion fût cachée aux fideles comme honteuse, mais qu'on en fit con-
p. 915. B. tinuellement la memoire dans l'église. Il apporte ensuite plusieurs autoritez, pour montrer que de tout temps on a honoré la croix. Enfin il répond à la troisiéme proposition de Claude, contre les pelerinages & l'invocation des Saints, apportant encore plusieurs passages des peres: car Dungal raisonne peu dans cet ouvrage, & n'emploïe gueres que l'autorité; comme en effet la principale preuve en cette matiere a toujours été la tradition & la pratique constante de l'église.
p. 947. E. Il conclut en disant que les saintes peintures, la croix & les reliques des Saints doivent être reverées avec l'honneur qui leur convient, sans leur sacrifier, ni leur déferer le culte qui n'est dû qu'à Dieu: & soûtient que Claude en rejettant la croix, se déclare ennemi de la passion & de l'incarnation. Aussi, ajoûte Dungal, les Juifs le loüent & le nomment le plus sage de tous les Chrétiens; & lui de son côté leur donne de grands éloges, à eux & aux Sarrasins. Puis il
p. 948. B. dit: Comment un évêque aïant en horreur la croix de Jesus-Christ, peut-il faire les fonctions ecclesiastiques, baptiser, benir le saint crême, imposer les mains, donner quelque benediction, ou celebrer la messe? puisque, comme dit S. Augustin, on ne peut exercer legitimement au-

cune de ces fonctions, sans faire le signe de la croix. Dans les litanies & les autres offices de l'église, il ne veut faire memoire d'aucun saint, ni celebrer leurs fêtes. Il défend d'allumer des cierges le jour dans l'église, ou de baisser les yeux à terre en priant : & commet plusieurs autres impietez, telles que je n'ose les rapporter, quoique je les aïe apprises de personnes dignes de foi. Aussi refuse-t-il de venir au concile des évêques, disant, que c'est une assemblée d'ânes. Mais ils ne devroient pas être si patiens, ni épargner un tel homme.

AN. 828.

In Joan. tract. 118. n. 5. in fi.

XXII. L'empereur Louis ordonne quatre conciles.

Sur la fin de l'an 828. l'empereur Louis tint une assemblée à Aix-la Chapelle. On y chercha les causes des maux de l'état, & les remedes qu'on y pouvoit apporter ; & Vala abbé de Corbie, venerable par son âge, sa naissance & son merite, y parla fortement, & se plaignit, que les deux puissances, l'ecclesiastique & la seculiere, entreprenoient l'une sur l'autre : que l'empereur quittoit souvent ses devoirs, pour s'appliquer aux affaires de la religion, qui ne le regardoient point, & que les évêques s'occupoient aux affaires temporelles. Qu'on abusoit des biens consacrez à Dieu, & qu'on les donnoit à des seculiers. Sur cet article les seigneurs laïques dirent : L'état est tellement affoibli, qu'il ne peut plus subsister, sans le secours des biens & des vassaux de l'église. Dites-moi, je vous prie, leur dit Vala, si quelqu'un a mis son offrande sur l'autel, & qu'un autre vienne la prendre, comment appel-

to. 7. conc. p. 158. Vita Walalib. 11. c. 2. to. 5. act. p. 492.

Digitized by Google

lerez vous cette action ? un sacrilege, dirent-ils.
AN. 828. Seigneur, repartit Vala, s'adressant à l'empereur, que personne ne vous trompe ; il est bien dangereux de détourner à des usages profanes les choses une fois consacrées à Dieu, contre l'autorité de tant de canons & au mépris de tant d'anathêmes. C'est pourquoi, s'il est vrai que l'état ne puisse subsister sans le secours des biens ecclesiastiques, il en faut chercher modestement les moïens, sans nuire à la religion : si les évêques doivent quelque service de guerre, qu'ils s'en acquittent, sans déroger à la sainteté de leur profession. C'est-à-dire, qu'on les dispensât de servir en personne, comme Charlemagne avoit fait.
Sup. liv. XLV. n. 26.
Vala representa ensuite les perils où on exposoit les monasteres, en les abandonnant à des laïques; il se plaignit que les évêchez n'étoient point donnez selon les canons, ni les élections observées. Enfin il parla contre les chapelains du palais, ou clercs suivant la cour, qui n'etoient ni moines vivant sous la regle, ni clercs soumis à un évêque, & ne servoient que par interêt, ou par ambition. Car il soutenoit que tout Chrétien devoit être chanoine, c'est-à-dire, clerc observant les canons, ou moine, ou laïque, autrement, disoit-il, il est sans chef, & par consequent heretique acephale.

La conclusion de ce parlement d'Aix fut que l'empereur ordonna quatre conciles ; & pour en preparer la matiere, il resolut d'envoïer des commissaires par tout le roïaume, qui devoient partir

tir à l'octave de Pâques de l'année suivante 829. Les conciles doivent s'assembler à l'octave de la Pentecôte, & dans le même temps on devoit observer un jeûne general de trois jours. Les commissaires devoient s'informer de la conduite des évêques : sçavoir à quoi ils s'appliquoient le plus, au spirituel ou au temporel. Quels étoient leurs ministres, corévêques, archiprêtres, archidiacres, vidames, curez : quel soin ils avoient d'instruire, & quelle reputation. Si les évêques dans leurs visites étoient à charge aux curez & au peuple, & faisoient des exactions ; de l'état des monasteres, & de toutes les églises données en benefices par autorité du prince ; c'est-à-dire, dont le revenu étoit attribué à d'autres qu'aux titulaires. Tout cela se voit dans une lettre de l'empereur à tous ses sujets. AN. 828. *t. 1593. n. 5.*

Dans une autre lettre generale, il marquoit plus expressément la cause de sa crainte. Qui ne voit, disoit-il, que Dieu est irrité de nos pechez, par tant de fleaux dont il frappe notre roïaume depuis tant d'années ? La famine continuelle, la mortalité des animaux, la peste sur les hommes, la sterilité des fruits, diverses maladies, & l'indigence des peuples. D'ailleurs les revoltes des seditieux & les incursions des ennemis du nom Chrétien, qui l'année derniere ont brûlé des églises, emmené des Chrétiens en captivité, tué des serviteurs de Dieu. Les rebelles, dont il est ici parlé, sont Aizon & Villemonde sur la frontiere d'Espagne, & les infideles qui attaquerent *t. 1591. E.* *Eginh. an. 828.*

AN 828. le roïaume, les Sarrazins qui vinrent au secours de ces rebelles, & les Bulgares qui entrerent en Pannonie.

La lettre continuë : Nous avons donc ordonné, pour appaiser la colere de Dieu, qu'il se tienne quatre conciles, sçavoir à Maïence, à Paris, à Lion & à Toulouse; où les métropolitains se trouveront avec leurs suffragans. Les résolutions de ces conciles seront tenuës secrettes, jusques à ce qu'elles nous soient rapportées. La lettre nomme tous ces métropolitains, qui sont Autgar archevêque de Maïence, Hadabald de Cologne, Hetti de Treves, & Bernoüin de Besançon. L'archevêché de Sens venoit de vaquer par la mort de Jeremie. Ebbon étoit archevêque de Reims, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours. Agobard étoit archevêque de Lion, Bernard de Vienne, André de Tarantaise, Benoist d'Aix, Ageric d'Embrun. Enfin pour le concile de Toulouse, Nothon étoit archevêque d'Arles, Barthelemi de Narbonne, Adelelme de Bordeaux, & Agiulfe de Bourges. Ainsi ces quatre conciles renfermoient tout le roïaume.

Coiat. ann. 828. n. 9.

XXIII. Sixiéme concile de Paris.

Ils furent tenus tous quatre; mais nous n'avons les actes que de celui de Paris, du dimanche sixiéme de Juin 829. trois semaines après la Pentecôte, qui cette année étoit le seiziéme de Mai. Il étoit composé des quatre provinces de Reims, de Sens, de Tours, & de Rouen, & on le compte pour le sixiéme concile de Paris. Il fut tenu dans l'église de saint Estienne le vieux, qui ne

Pref. to. 7. Conc. p. 1598. A.

Digitized by Google

AN. 819.

ſubſiſte plus. Elle étoit à l'entrée de la cathedrale à droite, comme à gauche le baptiſtere, qui eſt ſaint Jean le rond ; à ſaint Eſtienne on donnoit la confirmation. A ce concile aſſiſterent vingt-cinq évêques, dont les plus connus ſont les quatre métropolitains, Ebbon de Reims, Alderic de Sens, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours : enſuite Jonas d'Orleans, Jeſſé d'Amiens, Rothade de Soiſſons, Hildeman de Beauvais auparavant moine de Corbie, Freculfe de Lizieux, Halitgaire de Cambrai, Hubert de Meaux, Inchade de Paris.

Baluz. not. ad Capit. Carol. ann. 819. n. 105. 112.

Alderic venoit d'être ordonné archevêque de Sens, & peut-être dans ce même concile, le jour qu'il commença. Car c'eſt ce même jour ſixiéme de Juin, que l'égliſe de Sens celebre ſa fête. Il étoit né dans le Gâtinois d'une famille noble, & dès ſa jeuneſſe il entra dans le monaſtere de Ferrieres, où il ſe forma à la vertu ſous l'abbé Sigulfe. Jeremie archevêque de Sens l'appella auprès de lui, & aïant connu ſon merite, il l'ordonna diacre, & enſuite prêtre. L'empereur Louis l'aïant fait venir à la cour, fut tellement ſatisfait de la maniere dont il avoit répondu à des impies qui attaquoient la religion, qu'il lui donna la commiſſion d'enſeigner dans ſon palais, & l'entrée dans ſes conſeils. Il fut auſſi chancelier de Pepin roi d'Aquitaine. Mais aïant été élû abbé de Ferrieres, il y retourna, & en fut tiré malgré lui, pour remplir le ſiege de Sens. Il le tint dix ans, & eſt compté entre les ſaints.

Mabill. obſ. to. 5. act. p. 566.

Freculfe évêque de Lisieux avoit été moine de
Vill. PP. Fulde, & étoit celebre pour sa doctrine. Nous avons de lui une chronique ou abregé d'histoire universelle, divisé en deux parties : la premiere divisée en sept livres depuis le commencement du monde jusques à Jesus-Christ, dediée à Helisaca abbé de Centule, qui avoit été son maître, & qui l'avoit excité à composer cet ouvrage. La seconde partie est dediée à l'imperatrice Judith, pour l'instruction du jeune prince Charles son fils. Elle est divisée en cinq livres, commençant à Jesus-Christ, & finissant à saint Gregoire, c'est-à-dire, vers l'an 600.

XXIV. Canons sur les Sacremens.

Les actes du concile de Paris sont divisez en trois livres, dont le premier contient cinquante-quatre articles, la plûpart appuïez par l'autorité
c. 3. des anciens canons. Après avoir marqué que l'église est gouvernée par deux puissances, la sacerdotale & la roïale, on commence à traiter des devoirs des évêques, c'est-à-dire, de toute la reli-
c. 6 gion. Sur le baptême le concile dit : Parce que la foi Chrétienne est établie par tout, & que l'on baptise les enfans avant l'âge de raison : il est necessaire de suppléer aux instructions dont ils ne sont pas capables ; & l'on ne peut assez déplorer la negligence, qui a fait cesser cet usage. C'est-à-dire, que l'on ne faisoit point de catechis-
c. 7. mes aux enfans. Plusieurs, soit par ignorance, soit par presomption, negligent les temps marquez par les canons, pour l'administration du baptême, qui sont les fêtes de Pâques & de

la Pentecôte. Nous leur declarons qu'ils ne seront pas impunis s'ils ne se corrigent On ne doit point recevoir pour parains ceux qui ne sont pas instruits, puisqu'ils sont obligez à instruire ceux dont ils repondent devant Dieu. On ne recevra c. 54.
point non plus pour parains, soit au baptême, soit à la confirmation, ceux qui font penitence publique. On exclura des ordres ecclesiastiques c. 8.
ceux qui ont été baptisez en maladie, ou de quelque autre maniere irreguliere : c'est-à dire hors les temps reglez. On ne donnera la confir- c. 33.
mation que dans les mêmes jours où on baptise, & les évêques seront à jeûn quand ils la donnent; excepté les cas de necessité.

Défense aux prêtres, sous peine de déposition, c. 47.
de quitter les églises consacrées à Dieu, pour celebrer la messe dans des maisons & des jardins, quoiqu'il y ait des oratoires bâtis & ornez pour cet effet, il vaut mieux ne pas entendre la messe, que de l'entendre en un lieu où il n'est pas permis. Or il n'est permis de celebrer hors de l'église, qu'en voïage, lorsque l'église est trop éloignée, parce qu'alors c'est une necessité, afin que le peuple ne soit pas privé de la messe & de la communion : encore doit-on se servir d'un autel consacré par l'évêque. La loi ne permet Deut. XII. 26.
pas d'offrir le sacrifice en tout lieu, mais seulement dans celui que le Seigneur a choisi. Il est c. 48.
aussi défendu aux prêtres de celebrer la messe seuls : ce qui montre que les messes basses & particulieres commençoient à devenir frequentes.

c. 31. Plusieurs prêtres, dit le concile, soit par negligence, soit par ignorance, imposent aux pecheurs des penitences autres que les canons ne prescrivent, se servant de certains petits livres qu'ils nomment penitentiels; c'est pourquoi nous avons tous ordonné, que chaque évêque dans son diocese recherche soigneusement ces livres erronez, pour les mettre au feu: afin que les prêtres ignorans ne s'en servent plus pour tromper les hommes. Et ces prêtres seront exactement instruits par leurs évêques, de la discretion avec laquelle ils doivent interroger ceux qui se confessent; & de la mesure de penitence qu'ils doivent leur imposer. Car jusques ici par leur faute, plusieurs crimes sont demeurez impu-
c. 43. nis, au grand peril des ames. On recommande en particulier de rejetter ces nouveaux penitentiels, qui trompoient les pecheurs par de vaines esperances, & de s'en tenir à la severité des anciens canons, touchant les impuretez abominables, qui n'étoient alors que trop communes.
c. 46. Personne ne doit aller se confesser dans les monasteres, & les prêtres-moines ne peuvent recevoir les confessions que des moines de leur com-
c. 46. munauté. Chacun se doit confesser à celui qui lui peut imposer la penitence canonique, & le réconcilier, si l'évêque l'ordonne. Nous voïons ici comment les penitences ont commencé à se relâcher, par l'ignorance & la temerité des particuliers.

On se plaint comme d'un des plus pernicieux

Digitized by Google

abus, que les conciles ne se tiennent plus deux fois par an suivant les canons, & on ordonne qu'ils se tiendront au moins une fois. Les évêques doivent suivre en tout les exemples des peres ; & nous avons appris avec indignation, disent ceux du concile, que quelques-uns de nos confreres couchent en particulier, sans avoir des témoins de la pureté de leur conduite. Nous le défendons à l'avenir, pour le bon exemple & pour retrancher toute occasion de médisance. C'est-à-dire que l'on veut conserver l'usage de ces clercs inseparables des évêques, que les Grecs nommoient syncelles. Le concile se plaint encore que les évêques se plaisent à converser & à manger avec des laïques, plûtôt qu'avec des clercs ; & que leur mauvais exemple est suivi par les abbez & les abbesses. Enfin que les évêques s'absentent souvent de la ville où est leur siege ; & vont en des lieux éloignez, pour satisfaire à leur interêt, ou à leur plaisir. Le titre de ces canons, qui est de la même antiquité : porte : Que les évêques & les autres prelats, excepté le cas de necessité, doivent dire les heures canoniales avec leurs clercs, leur faire tous les jours des conferences sur l'écriture, & manger avec eux.

AN. 829.

XXV. Canons sur le Clergé.

c. 26.

c. 29.

Sup. l. XXV. c. 15. n. 5.

Sup. l. XXXV n. 43. c. 21.

Il est défendu aux clercs & aux moines d'être fermiers, intendans ou negocians, & aux moines en particulier, de se mêler d'aucune affaire ecclesiastique ou seculiere, sinon par obéissance en cas de necessité. Défense aux prêtres de s'absenter de leurs églises, & aux évêques de les

c. 28.

c. 29.

Digitized by Google

AN. 829. envoïer ailleurs, pour faire leurs affaires ou leurs messages, au préjudice du service divin, & des ames de ceux qui meurent cependant sans confession, ou sans baptême. Ce qui montre qu'il s'agit des curez. On le voit encore par un autre canon, qui défend à un prêtre d'avoir plus d'une église & d'un peuple, parce que chaque église doit avoir son prêtre, comme chaque ville son évêque; & que chacun peut à peine servir dignement la sienne. Les évêques auront soin d'observer la vie des prêtres & des autres clercs déposez, & de les soumettre à la penitence. Car plusieurs ne comptoient pour rien la déposition, & vivoient en seculiers, abandonnez au crime. On reprimera la licence des clercs vagabons, qui sont reçûs, non seulement par des évêques & des abbez, mais par des comtes & d'autres seigneurs, & on demandera pour cet effet le secours de l'empereur; principalement à l'égard de l'Italie, où l'on reçoit librement les clercs fugitifs de Germanie & de Gaule.

c. 40.
c. 35.
c. 36.
c. 37. Défenses aux corévêques de donner la confirmation, & de faire les autres fonctions reservées aux évêques. Leur suppression ordonnée dès l'an 802. n'étoit donc pas executée. Enjoint aux évêques de veiller sur leurs archidiacres, & reprimer leurs exactions. Enjoint d'executer plus soigneusement l'ordonnance de l'empereur, touchant l'établissement des écoles. Et pour en montrer l'effet, chacun amenera ses écoliers au concile de la province.

Sup liv. XLV. n. 25.
c. 25.
c. 30.

On

On ne donnera point aux religieuses pour abbesses des veuves, qui n'ont point été religieuses. AN. 829.
Les prêtres ne donneront le voile ni aux veuves, c. 39.
ni aux vierges, sans la permission de l'évêque; & c. 40. 41.
les abbesses ne le donneront point de leur propre autorité. Les femmes particulieres le prendront c. 34.
encore moins d'elles-mêmes. Les chanoines & c. 42. 44.
les moines n'entreront point dans les monasteres de filles sans permission de l'évêque, ou de son vicaire. Si c'est pour leur parler, ce sera c. 46.
dans l'auditoire ou parloir, en presence de personnes pieuses de l'un & de l'autre sexe: si c'est pour prêcher, ce sera publiquement. Si c'est pour la messe, ils entreront avec leurs ministres, & sortiront aussi-tôt après la messe dite: si c'est pour confesser, ce sera dans l'église devant l'autel, en presence de témoins, qui ne soient pas trop éloignez. Défenses aux femmes de servir à c. 45.
l'autel, toucher les vases sacrez, & encore moins de donner au peuple le corps & le sang de notre Seigneur.

XXVI. Suite du concile.

Le second livre du concile de Paris contient treize articles des devoirs du roi, tirez mot à mot d'un petit traité de Jonas évêque d'Orleans, qui assistoit au concile. Il l'avoit adressé l'année precedente 828. à Pepin roi d'Aquitaine, & y avoit inseré cinq chapitres de son traité de l'institution des laïcs. to. 5 spicil. p. 57. v. præf. ejus d. to.

Le troisiéme livre commence par une lettre des évêques aux empereurs Loüis & Lothaire, car on les mettoit toujours ensemble: où ils leur

AN. 829. rendent compte de ce qu'ils ont fait dans le concile, en exécution de leurs ordres. Nous avons, disent-ils, marqué par articles, ce qui concerne la religion Chrétienne, nos devoirs & notre correction, & ce dont les peuples doivent être avertis, & nous vous l'envoïons pour le lire & l'examiner. Dans le second livre nous avons mis quelques articles necessaires touchant vos devoirs, que nous avons résolu de vous présenter familierement, comme des avertissemens. Ensuite sont quelques articles extraits de ceux que nous avons dressez dans notre assemblée, & d'autres dont nous vous demandons l'exécution. En effet les vingt-sept articles qui composent le troisiéme livre sont repetez du premier pour la plûpart. Les sept premiers sont ceux que les évêques jugeoient les plus necessaires, les dix autres ceux dont ils
c. 2. demandent l'exécution à l'empereur. Ils y font mention de plusieurs superstitions qui restoient du paganisme, magie, sortileges, enchantemens, devinations, explications de songes, malefices pour troubler l'air, envoïer de la grêle, ôter les fruits & le lait : ce qu'ils semblent croire possible.

c. 6. 11. Ils insistent sur la suppression des chapelles
10. domestiques, même de celles du palais ; la tenuë
12. des conciles, l'établissement des écoles publiques
13. au moins en trois lieux de l'empire, la recherche
c. 15. des clercs fugitifs. Ils demandent le retablissement de quelques évêchez anéantis par la soustraction de leurs biens, que l'on conserve les

monasteres donnez à des laïcs : & qu'ils ne les laissent pas déperir : que les meurtres & les vengeances particulieres soient reprimez. Enfin l'article le plus important est sur les entreprises des deux puissances. Le plus grand obstacle au bon ordre, disent les évêques, est que depuis longtemps les princes s'ingerent dans les affaires ecclesiastiques ; & que les évêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne ne devroient des affaires temporelles. AN. 829. *c.* 18. *c.* 26.

XXVII. Institution des laïcs de Jonas.

L'institution des laïcs de Jonas d'Orleans fut faite pour Matfride, comte de la même ville, qui avoit prié son évêque de lui écrire le plus succinctement qu'il seroit possible, comment lui & les autres personnes engagées dans le mariage, pouvoient mener une vie agréable à Dieu. Ce traité, bien qu'assez court, est divisé en trois livres : dont le premier & le dernier conviennent à tous les fideles, le second est principalement pour les gens mariez. *to* 1. *spicil init.*

Il commence par les obligations du baptême, puis il vient à la confirmation, qu'il exhorte à ne point differer : preuve que dès-lors on la separoit ordinairement du baptême. Il recommande aux parens & aux parrains l'instruction des enfans : Il se plaint qu'on ne faisoit presque plus de penitences conformes aux anciens canons ; & que quelques pecheurs, pour être traitez plus doucement, cherchoient des prêtres ignorans. Il dit que suivant la coutume de l'église, on confesse aux prêtres les pechez les plus considerables, pour être *lib.* 1. *c.* 7. *c.* 8; *lib.* 11. *c.* 14. *lib.* 1. *c.* 10. *c.* 16.

reconcilié à Dieu par leur miniſtere ; & que l'on confeſſe au premier venu les pechez legers & journaliers, avoüant toutefois, que cette derniere eſpece de confeſſion n'étoit guere en uſage que chez les moines ; c'eſt-à-dire, qu'outre la confeſſion ſacramentelle, neceſſaire pour les pechez
lib. 11. c. 18. mortels, on confeſſoit auſſi les fautes legeres à d'autres qu'à des prêtres, pour s'humilier & profiter de leurs conſeils & de leur prieres.

Jonas ſe plaint, que la plûpart des laïcs ne recevoient la ſainte communion, qu'aux trois grandes fêtes de l'année ; & recommande de communier ſouvent, mais avec les diſpoſitions neceſſai-
c. 19. res. Il ſe plaint auſſi, que pluſieurs ſeigneurs ſe faiſoient donner par les curez une partie des dîmes & des obligations des égliſes de leur patronage ; principalement quand le concours du peu-
c. 20 ple y étoit grand. Que les laïcs mépriſoient les prêtres pauvres, juſques à s'en ſervir comme de
c. 23 valets, & ne les pas faire manger à leur table. Il parle fortement contre les jeux de hazard, & contre la paſſion de la chaſſe, qui faiſoient negli-
c. 24 ger le ſervice divin, & opprimer les pauvres. Les comtes & les autres ſeigneurs adminiſtroient la juſtice ; mais la plûpart negligeoient par pareſſe les affaires des pauvres, & prenoient des preſens
lib. III. c. 14. des riches. Il recommande l'onction des malades, par le miniſtere des prêtres, & ſe plaint que pluſieurs conſultoient les devins, ſur l'éveue-
c. 15. ment de leur maladie. Que l'on negligeoit la ſepulture des pauvres, & que l'on ruinoit des ſe-

Digitized by Google

pulchres pour en bâtir des maiſons. Cet ouvrage n'eſt preſque qu'un tiſſu de paſſage de l'écriture & des peres, ſuivant l'uſage du temps.

XXVIII. Traite d'Halitgar ſur la penitence.

Halitgar, qui aſſiſta à ce concile de Paris, étoit évêque d'Arras & de Cambray, depuis l'an 816. & avoit accompagné Ebbon archevêque de Reims à ſa miſſion de Danemarc en 822. L'empereur Loüis l'envoïa en ambaſſade à C. P. en 828. & ce fut apparemment en ce voïage qu'il alla à Rome. Ebbon touché de la confuſion qui ſe trouvoit dans les penitentiels ordinaires, dont les prêtres ſe ſervoient, pria Halitgar d'en compoſer un tiré des peres, & des canons, & il accepta la commiſſion. Nous avons ſon ouvrage intitulé des remedes des pechez, & de l'ordre de la penitence: & diviſé en ſix livres. Le premier traite des vices capitaux & de leurs remedes, & eſt tiré de S. Gregoire, de S. Auguſtin & des livres de la vie contemplative attribuez à S. Proſper. Le ſecond cité auſſi des peres, traite des vertus, tant theologales, que cardinales. Le troiſiéme contient des regles de la penitence, & eſt principalement tiré du code des canons, que Charlemagne reçut du pape Adrien. Le quatriéme contient les penitences des laïcs, le cinquiéme celles des clercs, tirez du même code, des decretales des papes ſuivans, & de la collection de Martin de Brague. Le ſixiéme livre eſt un penitentiel qu'Halitgar dit avoir tiré des archives de l'égliſe Romaine, qui merite une attention particuliere.

Sigeb. illuſt. Baldr. lib. 1. Flod. 11. hiſt. Rom. c. 19.

To. 14. bibl. PP. Lugd. p. 906. Conn. an 830. n. 47.

Il commence par la maniere dont l'évêque ou *ap. Menand.*

not. ad Sacram. p. 138. ap. Martenn. t. 2. p. 43. ordo. 2.

le prêtre doit recevoir le penitent, & dit : Quand les Chrétiens viennent à la penitence, nous leur ordonnons des jeûnes, & nous devons auſſi jeûner avec eux, une ſemaine ou deux, ou ce que nous pouvons ; afin qu'on ne nous diſe pas comme aux prêtres des Juifs, que nous chargeons les autres de gros fardeaux, & n'y touchons pas du doigt. On ne peut relever un autre ſans ſe pancher : & le medecin ne peut éviter la mauvaiſe odeur des malades : ainſi nous ne pouvons guerir les pecheurs, ſans beaucoup de ſoins, de prieres & de larmes. Quand vous donnez conſeil à un pecheur, donnez-lui auſſi-tôt ſa penitence, de peur que vous n'oubliez combien il doit jeûner, & que vous ne ſoïez obligé de lui faire recommencer ſa confeſſion. Au reſte, tous les clercs qui trouveront cet écrit, ne le doivent pas lire ; mais ſeulement ceux à qui il eſt neceſſaire, c'eſt-à-dire, les prêtres. En cas de neceſſité & l'abſence du prêtre, un diacre peut recevoir le penitent à la ſainte communion, c'eſt-à-dire, que s'il y voit des marques d'une converſion ſincere il peut lui donner l'euchariſtie, quoiqu'il n'ait pas reçu l'abſolution. Le prêtre doit donc s'humilier avec le penitent, & quand quelqu'un viendra pour ſe confeſſer, il lui dira d'attendre un peu, juſques à ce qu'il entre dans ſa chambre pour prier. Le penitent voïant le prêtre triſte & pleurant pour ſes pechez, en aura plus d'horreur. Quand il aura accompli les jeûnes preſcrits, il faut lui conſeiller d'en faire encore quelques autres de ſuréro-

Matth. XXIII.

Digitized by Google

gation. Celui qui ne peut jeûner, rachetera les jeûnes par les aumônes taxées selon les facultez. Quand des esclaves viendront à vous, ne les chargez pas tant de jeûnes que les riches, imposez-leur seulement la moitié de la penitence. Il n'est pas vrai-semblable que ces saintes pratiques fussent nouvelles, & nous avons vû que S. Ambroise pleuroit avec les pecheurs. *Sup. l. XIX. n. 22.*

Ensuite les penitences sont specifiées, mais plus douces que dans les anciens canons. Pour l'homicide volontaire, le laïque n'est condamné qu'à sept ans de penitence, dont il doit jeûner trois ans au pain & à l'eau : le prêtre est condamné à dix ans. Pour l'adultere, trois ans : vol avec fraction, cinq ans, simple larcin, trois quarantaines au pain & à l'eau : malefice, sept ans ; devination, sorts des saints & semblables superstitions, trois ans : usure, trois ans : plaïe à sang, quarante jours : yvresse, sept jours. La penitence des clercs est toujours plus forte, selon qu'ils sont plus élevez dans les ordres. Pour les troisiémes nôces, on ordonne trois semaines de jeûne, pour les quatriémes ou cinquiémes, vingt & une semaines, qui sont plus de cinq mois. Halitgar mourut peu après le concile de Paris, vers l'an 830. & eut Thierry pour son successeur. *c. 1.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 8.* *Coint. an. 831. n. 25.*

XXXI. Traitez d'Agobard contre les Juifs.

Agobard archevêque de Lion s'étoit attiré la haine des Juifs, qui étoient en grand nombre dans sa ville, à l'occasion du baptême de leurs esclaves. Quatre ou cinq ans avant le concile de Lion, il en écrivit à trois seigneurs des plus con-

Digitized by Google

De bapt. Jud. manc. to. 1 p. 98.

siderables du palais : Adalard, Vala son frere & Heliſachar. Je vous demande, dit-il, votre conſeil ſur ce que je dois faire touchant les eſclaves païens achetez par les Juifs. Etant nourris chez eux, ils apprennent notre langue ; ils entendent parler de la foi, voïent la celebration des fêtes : ſont touchez, viennent à l'égliſe, & demandent le baptême, devons nous les refuſer ? Les apôtres & leurs diſciples n'ont jamais attendu le conſentement des maîtres, pour baptiſer leurs eſclaves.

La difficulté étoit que pluſieurs loix défendoient aux Juifs d'avoir des eſclaves Chrétiens : ainſi on les leur ôtoit en leur donnant le baptême ; & pluſieurs pouvoient feindre de ſe convertir, pour obtenir la liberté. Mais les canons y avoient pourvû, en permettant à l'évêque & à tout fidele de les racheter. C'eſt pourquoi Agobard ajoûte : Nous ne prétendons pas que les Juifs perdent le prix qu'ils ont donné pour ces eſclaves ; nous l'offrons ſuivant les anciens reglemens : mais ils ne veulent pas les recevoir, croïant que la cour leur eſt favorable. C'eſt que les Juifs comptoient pour une perte, de ne pas gagner ſur leurs eſclaves, & d'être forcez à les vendre. Agobard ſe plaint enſuite du maître des Juifs, c'eſt à dire, du magiſtrat conſervateur de leurs droits, nommé Everard, qui prenoit leurs interêts au préjudice de l'égliſe.

Ce fut lui apparemment qui obtint quelque temps après, un ordre de l'empereur ; portant défenſes de baptiſer malgré les Juifs leurs eſclaves

ves payens. Agobard en écrivit aux deux abbez, qui avoient alors le plus de credit à la cour, Hilduin & Vala. Il montre fort bien par l'écriture que l'on ne doit refuſer à perſonne la grace du baptême; & ſe plaint encore du maître des Juifs, qui menaçoit de faire venir de la cour des commiſſaires pour l'exécution de cet ordre. Il offre de payer le prix des nouveaux convertis, & reconnoît qu'il n'eſt pas permis d'ôter aux Juifs par force leurs enfans ou leurs eſclaves : mais ſeulement de les recevoir, quand ils viennent d'eux-mêmes.

Vers le même temps Agobard écrivit à Nebridius archevêque de Narbonne, l'un des plus anciens & des plus venerables évêques de France; le priant de ſe joindre à lui, pour reſiſter aux entrepriſes des Juifs. Cette année, dit-il, en viſitant mon dioceſe, j'ai dénoncé à tout le monde de ſe ſeparer du commerce des infideles : non des payens, car il n'y en a point parmi nous, mais des Juifs : ayant trouvé que quelques-uns obſervent le ſabbat avec eux, travaillent le dimanche & rompent les jeunes commandez. Pluſieurs femmes qui les ſervent comme eſclaves ou comme mercenaires, ſe laiſſent corrompre le corps ou l'ame : car ils diſent, qu'ils ſont la race des patriarches & des prophetes, & pluſieurs du petit peuple ſe laiſſent abuſer : juſques à dire que les Juifs ſont le ſeul peuple de Dieu, & qu'ils gardent la veritable religion. Je leur ai donc défendu de boire, manger ou loger avec *Tom. 1. p. 10 2.*

main leur commiſſion & un prétendu capitulaire. Les Juifs ſe ſont alors exceſſivement réjoüis : pluſieurs Chrétiens ont fuï, ou ſe ſont cachez, d'autres ont été arrêtez, tous étoient dans une grande conſternation : car les commiſſaires diſoient, que vous n'avez point d'averſion des Juifs, comme l'on croit : mais que vous les aimez & les eſtimez, plus que vous n'eſtimez beaucoup de Chrétiens.

La cauſe de cette perſecution eſt, que nous avons défendu aux Chrétiens, de vendre aux Juifs des eſclaves Chrétiens, de ſouffrir que les Juifs vendent des Chrétiens pour envoyer en Eſpagne ; & qu'ils tiennent des Chrétiens chez eux à leurs gages. Nous avons auſſi défendu d'obſerver le ſabbat avec eux, comme font quelques femmes : travailler le dimanche : dîner avec eux en carême : c'eſt-à-dire, rompre le jeûne, car alors on ne mangeoit que le ſoir, d'acheter d'eux de la chair ou du vin, car ils ne vendent aux Chrétiens que ce qu'ils croyent immonde.

Et enſuite : ils ſe vantent d'être aimez de vous, à cauſe des patriarches, d'être admis honorablement à vôtre audience ; que les perſonnes du premier rang demandent leurs prieres & leurs benedictions. Ils diſent que vos conſeillers trouvent mauvais, que nous les empêchions de vendre du vin aux Chrétiens, & leur ont donné pluſieurs livres d'argent pour en acheter. Ils montrent des lettres en vôtre nom, avec les ſeaux d'or, & des habits qu'ils pretendent être envoyez à leurs

femmes, par vos parentes & d'autres dames du palais. On leur permet contre la loi de bâtir de nouvelles synagogues : enfin les choses en sont à tel point, que les Chrétiens ignorans disent, que les Juifs prêchent mieux que nos prêtres. Vos commissaires, pour ne les pas empêcher de celebrer le sabbat, ont ôté les marchez du samedy: quoique ce jour soit utile aux chrétiens pour mieux solemniser le dimanche. Ces lettres & ces commissaires en faveur des Juifs étoient l'effet de la foiblesse de l'empereur Louis gouverné par sa femme Judith & par ceux qui l'environnoient.

Agobard ajoûte : Après cette lettre écrite, il est arrivé un homme, qui vient de Cordouë en Espagne. Il dit avoir été dérobé par un juif à Lyon il y a vingt-quatre ans, étant encore enfant : & s'être sauvé avec un autre, qu'un Juif avoit aussi dérobé, à Arles il y a six ans. Nous avons cherché les connoissances de celui de Lyon, & les avons trouvées ; & on nous a dit que le même Juif en avoit dérobé, acheté & vendu d'autres : & qu'un autre Juif cette année avoit dérobé & vendu un autre enfant. Enfin nous avons trouvé, qu'ils achetent plusieurs Chrétiens, que des Chrétiens mêmes leur vendent ; & commettent plusieurs abominations trop infames pour les écrire.

Dans cette lettre Agobard promet d'écrire à l'empereur plus amplement touchant les superstitions des Juifs, & le soin qu'on doit avoir de

ſeparer d'eux les Chrétiens. C'eſt ce qu'il executa par un écrit, que l'on croit du même temps, & qui porte avec le nom d'Agobard, ceux de Bernard archevêque de Vienne & de Faova évêque de Châlons. On y rapporte pluſieurs autorités des peres & des conciles de France, qui défendent aux Chrétiens tout commerce avec les Juifs : Enſuite on décrit ainſi leurs erreurs & leurs ſuperſtitions : Ils diſent que leur Dieu eſt corporel, & compoſé de divers membres comme nous, pour oüir, voir parler, & ainſi du reſte : par conſequent que le corps humain eſt fait à ſon image. Qu'il eſt aſſis dans un grand palais, ſur un trône, que quatre bêtes portent de côté & d'autre. Qu'il a une infinité de penſées, qui ne pouvant être executées, ſe changent en démons. Ils croyent que les lettres de leur alphabet ſont éternelles, & que la loi de Moyſe a été écrite pluſieurs années avant la création du monde. Qu'il y a pluſieurs terres, pluſieurs enfers, & pluſieurs cieux: que Dieu a ſept trompettes, dont une eſt longue de mille coudées, & pluſieurs autres rêveries, particulierement touchant J. C. Le ſoin que prend le fameux Rabin Moyſe fils de Maïmon, de montrer que Dieu n'eſt point corporel & d'expliquer les metaphores de l'écriture ſur ce ſujet : montre aſſez combien cette erreur étoit enracinée chez les Juifs encore 300. ans depuis Agobard.

Tom. 1. p. 66. de Judaïs ſuperſtit.

More Nevochim. parte 1. c. 1. 2. & c. 35. 46.

Après la tenue des quatre conciles de Mayence, de Paris, de Lyon & de Toulouſe, & la

XXX. Epreuves ſuperſtitieuſes.

AN. 829. même année 829. on tint à Vormes un parlement, que l'on compte aussi entre les conciles, & on y rapporte un capitulaire de plusieurs articles, dont le plus considerable est celui qui défend l'examen ou épreuve de l'eau froide, pratiquée jusques alors. On a encore les formules des prieres ecclesiastiques qui accompagnoient cette épreuve, & qui montrent qu'elle étoit regardée comme un acte de religion. Un manuscrit du temps en attribuë l'institution au pape Eugene II. De peur, dit-il, qu'on ne jurât sur les reliques, ou qu'on ne mît la main sur l'autel, on disoit une messe où les accusez communioient; on leur faisoit boire de l'eau benite: puis on les plongeoit dans l'eau, & on prioit Jesus-Christ d'empêcher qu'elle les reçut s'ils étoient coupables. C'étoit le moyen de les trouver souvent innocens.

Tom. 7. conc. p. 1669.
Ibid. p. 1583.
Capit. tom. 2. p. 662.
c. 12. p. 668.
V. sup. 9.
V. Coint an. 829. n. 146. &c.
Mabill. tom. 1. Anal. p. 47.

Peut-être cette défense fut l'effet des remontrances d'Agobard, dont nous avons un traité sur cette matiere; & en general contre toutes les épreuves, que le peuple nommoit alors jugement de Dieu: croyant qu'il devoit faire des miracles, pour découvrir par ces moyens les crimes cachez. Ces épreuves étoient de plusieurs sortes: le combat singulier de l'accusateur & de l'accusé, ou de leurs champions: l'eau chaude, l'eau froide, le fer chaud: la croix devant laquelle il falloit se tenir debout. Agobard attaque en particulier le duel, autorisé par la loi de Gondebaud roi des Bourguignons; & montre combien il

tom. 1. p. 301.

Digitized by Google

est contraire à la loi de Dieu : principalement au precepte de la charité, qui en est l'essentiel. Son écrit n'est presque qu'un recueil de passages de l'écriture. AN. 1245.

XXXI. Mission de S. Anscaire en Suede.

Vers le même tems, & l'an 829. l'empereur Louis reçut des ambassadeurs des Sueones ou Suedois : qui entre autres affaires dont ils étoient chargez, lui déclarerent que plusieurs personnes de leur nation desiroient embrasser la religion chrétienne : le priant d'envoyer des prêtres pour les instruire, & assurant que leur roi étoit disposé à le permettre. L'empereur ravi de cette proposition, chercha qui il pourroit envoyer, pour en reconnoître la vérité : & demanda à Vala, abbé de Corbie, si quelqu'un de ses moines voudroit aller en Suede : principalement Anscaire, qui étoit déja auprès d'Heriold roi de Danemarc. On le fit venir à la cour ; & comme il se douta du sujet, il se souvint d'une vision qu'il avoit euë étant à Corbie : où il avoit reçu ordre d'aller prêcher aux payens. Etant donc arrivé devant l'empereur, il accepta la commission : l'abbe Vala lui donna pour compagnon Witmar moine de Corbie ; & deputa Gisselmar, pour demeurer auprès du roi Heriold à la place d'Anscaire.

Vita S. Anscb. n. 15. Act. SS. Ben. tom. 6. p. 85.

Sup. n. 7.

Anscaire & Witmar s'embarquerent pour passer en Suede ; mais environ à mi chemin ils rencontrerent des pirates : qui malgré la resistance des marchands qui les conduisoient, prirent leurs vaisseaux & tout ce qu'ils avoient, en sorte qu'à peine purent-ils gagner la terre, & se sauver à

Digitized by Google

AN. 829. pied. En cette occasion ils perdirent les presens de l'empereur & environ quarante volumes, qu'ils avoient rassemblez pour le service de Dieu, il ne leur resta que le peu qu'ils purent emporter en descendant du vaisseau. Quelques-uns étoïent d'avis de retourner : mais Anscaire ne pût s'y resoudre ; & s'abandonnant à la providence il passa outre.

Ils firent donc à pied un très-long chemin avec une extrême difficulté : passant de temps en temps en barque quelques bras de mer. Enfin ils arriverent à Birque ou Biorc, qui étoit alors la capitale & le port du royaume de Suede, dans une isle à deux journées d'Upsal, vers le lieu où est Stockholm: car cette ancienne ville ne subsiste plus. Le roi nommé Bern ou Biorn, ayant appris des ambassadeurs qu'il avoit envoyez en France le sujet de la venuë des missionnaires, les reçut favorablement : l'affaire fut examinée dans son conseil, & on leur accorda tout d'une voix la permission de demeurer dans le pays, & d'y prêcher l'évangile ; ce qu'ils commencerent à faire avec succès. Plusieurs Chrétiens captifs avoient bien de la joye de pouvoir enfin participer aux saints mysteres, & on reconnut la verité de tout ce que les ambassadeurs de Suede avoient dit à l'empereur Loüis. Quelques Suedois demanderent & reçurent le baptême, entre autres Herigaire gouverneur de la ville, & fort cheri du roi. Ce seigneur fit bâtir une église dans son heritage, s'exerça serieusement à la pieté & persevera

Hemi. Chr. slav. lib. 1. c. 8. Adam. l. 2. c 16.

Baudrand lexic.

vera très-conſtamment dans la foi.

AN. 830.

Anſcaire & Vitmar ayant demeuré ſix mois en Suede, revinrent en France, avec des lettres écrites de la main du roi, ſuivant l'uſage de la nation; & raconterent à l'empereur Loüis lês graces que Dieu leur avoit faites, & comment il leur avoit ouvert la porte, pour la converſion des payens. L'empereur en fut ravi, & ſongea comment il pourroit établir un ſiége épiſcopal à cette frontiere de ſon empire, pour faciliter & affermir ces converſions. Alors quelques-uns de ſes fideles ſerviteurs lui repréſenterent, que l'empereur Charles ſon pere, ayant dompté la Saxe, & y fondant des évêchez, avoit reſervé l'extrémité de la province, au Nord de l'Elbe, pour y établir dans la ſuite un ſiége archiepiſcopal, d'où l'on pût étendre la foi chez les payens. Charlemagne y fit conſacrer une égliſe par un évêque de Gaule; & y mit un prêtre nommé Heridac, indépendant des évêques voiſins: il vouloit même le faire ordonner évêque, mais la mort le prévint.

Sup. liv. XLV. n. 28.

L'empereur Loüis ſon ſucceſſeur, ſans faire aſſez d'attention à ce deſſein, à la ſollicitation de quelques perſonnes, partagea cette province d'outre-l'Elbe, entre les deux évêques voiſins, Villeric de Brême, & Heligaud de Verden. Mais alors connoiſſant l'intention de ſon pere, & voïant le progrès de la foi chez les Danois & les Suedois: du conſentement des évêques & d'un concile nombreux, il établit à Hambourg un ſiége

AN. 830. archiepiscopal, à qui seroit soûmise toute l'église de Nortalbinges, c'est-à-dire, des peuples qui étoient au Nord de l'Elbe, & tout le reste des pays septentrionaux, pour y envoyer des évêques & des prêtres. Il fit donc consacrer solemnellement Anscaire archevêque, par les mains de Drogon évêque de Metz, en présence de trois archevêques, Ebbon de Reims, Hetti de Tréves, Otgar de Mayence, & de plusieurs autres évêques, même de ceux de Verden & de Brême, qui prirent part à cette consécration, pour preuve de leur consentement. C'étoit l'an 830. & saint Anscaire étoit âgé de trente ans. Drogon étoit frere de l'empereur Loüis, fils de Charlemagne, & d'une de ses dernieres femmes; il étoit évêque de Metz depuis l'an 826. & lorsqu'il sacra saint Anscaire, il étoit archichapelain du palais, & en cette qualité précédoit les archevêques. Comme le nouveau diocèse de Hambourg étoit petit, & exposé aux courses des barbares, l'empereur y unit un monastere de Gaule, nommé Turholt, à présent en Flandres; & pour assurer davantage l'érection du siége de Hambourg, il envoya saint Anscaire à Rome avec deux évêques & un comte, demander la confirmation du pape Gregoire.

Saint. an. 830.

Ebbon archevêque de Reims n'abandonnoit pas la mission de Dannemarc, qu'il avoit commencée, & il se fit nommer à Rome légat des pays septentrionaux avec Anscaire. Ensuite conferant ensemble de cette légation, ils jugerent néces-

Sup. liv. XLVI. *n.* 50. *Vita S. Ansc. p.* 22.

faire qu'il y eut un évêque, qui résidât en Suede. Ainsi, du consentement de l'empereur, Ebbon choisit un de ses parens, nommé Gausbert, qu'il fit ordonner évêque; lui donnant abondamment tant du sien, que de la liberalité de l'empereur, tout ce qui étoit nécessaire pour le service de l'église; & l'envoya comme son vicaire en Suede, pour exercer la légation qu'il avoit reçûë du saint siége. Ebbon lui fit donner par l'empereur le monastere que lui-même avoit fondé à Vedel, comme un lieu de rafraîchissement. Gausbert fut nommé Simon à son ordination, à l'exemple de quelques autres évêques, comme saint Villibrord & saint Boniface; & étant arrivé en Suede, il fut reçû avec honneur par le roi & par le peuple, & commença à bâtir une église & à prêcher publiquement l'évangile, en sorte que le nombre des fideles croissoit de jour en jour.

XXXII. L'empereur Theophile persecute les Catholiques.

post. Theoph. lib. II. *n.* 28. *lib.* III. *n.* 1. *&c.* 10.

En Orient l'empereur Michel le Bégue étoit mort le premier d'Octobre 829. indiction huitiéme, après avoir regné huit ans & neuf mois. Son fils Theophile lui succeda, & regna douze ans. Il témoigna d'abord un grand zéle pour la justice, & même pour la religion: mais il se déclara bien-tôt plus ouvertement que son pere contre les saintes images. Car il ne défendit pas seulement de les honorer, mais d'en faire & d'en garder. On effaça donc encore une fois les peintures des églises, pour y représenter des bêtes & des oiseaux, on brûla publiquement quantité d'images: les prisons furent remplies de Catholi-

ques, de peintres, de moines, d'évêques. L'empereur en vouloit particulierement aux moines. Il leur défendit d'entrer dans les villes, ni de paroître à la campagne : en sorte que ne pouvant avoir les choses nécessaires à la vie, plusieurs moururent de faim & de misere : d'autres quitterent leur habit pour sortir, sans toutefois abandonner leur profession : d'autres enfin tomberent dans un entier relâchement. Ainsi les monasteres devinrent les cimetieres des moines qui y demeuroient morts, ou des logemens des séculiers. Cependant il y avoit dans tous les villages des receveurs, pour charger d'impositions ceux qui ne renonçoient pas aux saintes images.

Vit. S. Joan. A. Nov. c. 47.

Toutefois l'empereur Theophile ne pût y faire rénoncer Theodora sa femme, ni Theoctista sa belle-mere. Il avoit cinq filles, que leur aïeule appelloit souvent chez elle : leur faisoit de petits présens, & les prenant en particulier, les exhortoit à résister courageusement à l'hérésie de leur pere, & honorer toûjours les saintes images. En disant cela, elle prenoit les siennes, qu'elle gardoit dans un coffre : les portoit à son visage, & les baisoit. L'empereur demanda un jour à ses filles ce que leur grand-mere leur avoit donné, & quelles caresses elle leur avoit faites. La plus jeune nommée Pulquerie raconta tout : nomma les fruits dont elle les avoit regalées, puis ajoûta : Elle a dans son coffre quantité de poupées, qu'elle met sur sa tête, & les baise. L'empereur comprit bien ce que c'étoit, & en fut fort irrité,

post. Theophil. n. 5.

Digitized by Google

mais il n'osa le témoigner, par le respect qu'il portoit à sa belle-mere, & la crainte de ses reproches. Car elle lui parloit avec liberté, le reprenoit publiquement de la persécution qu'il faisoit aux Catholiques; & étoit presque la seule qui osât lui dire combien il étoit haï de tout le monde. Il se contenta donc d'empêcher que ses filles n'allassent si souvent chez elle.

Il avoit un petit homme ridicule, nommé Denderis, qui le divertissoit par ses folies. Etant entré dans la chambre de l'imperatrice Theodora, il la trouva qui baisoit les saintes images, & les portoit à ses yeux par dévotion. Il lui demanda ce que c'étoit, & s'approcha pour les voir. Ce sont, dit-elle, mes belles poupées. Aussitôt Denderis alla trouver l'empereur, qui étoit à table, & qui lui demanda d'où il venoit. Il dit qu'il venoit de chez sa maman; car il nommoit ainsi l'imperatrice, & qu'il l'avoit vûë tirer de belles poupées de derriere son chevet. L'empereur l'entendit; & si-tôt qu'il fut sorti de table, il alla chez l'imperatrice fort en colere; lui dit beaucoup d'injures, l'appella idolâtre, & lui rapporta le discours de son fou. Seigneur, dit-elle, ce n'est pas ce que vous pensez: c'est que je me regardois à mon miroir avec mes femmes, & il a vû dedans nos images. Elle appaisa ainsi l'empereur; & fit ensuite bien foüetter Denderis, pour lui apprendre à ne plus parler des belles poupées.

Il se trouva des Catholiques qui résisterent

Ibid. n. 11.

courageuſement à l'empereur pour la défenſe des ſaintes images, entre autres, les moines du monaſtere de ſaint Abraham. Ils lui montroient par les peres, comme ſaint Denys, ſaint Hierothée, ſaint Irenée, que la vie monaſtique n'eſt pas une invention nouvelle : & pour prouver que les images étoient reçûes dès le tems des Apôtres, ils rapportoient le portrait de la ſainte Vierge, fait par ſaint Luc, & l'image miraculeuſe de Jeſus-Chriſt, qu'il avoit lui-même imprimée ſur un linge : car ces faits n'étoient pas conteſtez alors. L'empereur irritez de leur liberté, les chaſſa de Conſtantinople, après leur avoir fait ſouffrir pluſieurs tourmens. Ils ſe rétirerent près le Pont-Euxin, & y moururent de coups de foüet qu'ils avoient reçûs. Leurs corps demeurerent long-tems ſans ſépulture : mais ils ſe conſerverent, & depuis on les honora comme des reliques de Martyrs.

n. 13. V. Bolland. 12. Febr. to. 3. p. 391.

L'empereur Théophile perſécutoit ſur-tout les peintres qui faiſoient les images. Il attaqua donc un moine nommé Lazare, qui étoit alors célébre en cet art ; ne l'ayant pû gagner par careſſes, ni par menaces, il le fit déchirer à coups de fouet ; en ſorte que la chair tomboit avec le ſang, & que l'on ne croyoit pas qu'il en pût guérir. Toutefois s'étant un peu remis dans la priſon, il recommença à peindre des Saints : ce que l'empereur ayant appris, il lui fit brûler le dedans des mains, avec des lames de fer rouges ; & on le laiſſa demi-mort. Enfin à la priere de l'impe-

Digitized by Google

ratrice, & d'autres perſonnes de crédit, il ſortit de priſon, & ſe retira à l'égliſe de ſaint Jean Phoberos, où il ſe cacha. Là nonobſtant ſes playes, il peignit une image de ſaint Jean, que l'on gardoit long-tems après, & qui guériſſoit des malades. Lazare ſurvêcut pluſieurs années à l'empereur Theophile.

XXXIII. Revolte contre l'empereur Loüis. *Sup. liv.* XLVI; *n.* 27.

En France l'empereur Loüis s'attira par ſa foibleſſe un étrange traitement. Ermengarde ſa premiere femme, lui laiſſa trois fils, qu'il déclara rois tous trois : il aſſocia à l'empire Lothaire, qui étoit l'aîné, & lui donna l'Italie, l'Aquitaine à Pepin, qui étoit le ſecond ; & au troiſiéme, nommé Loüis, la Baviere. Après la mort de leur mere, il épouſa Judith, dont il eut en 823. un quatriéme fils nommé Charles. Sa mere voulut auſſi lui aſſûrer un royaume, & l'empereur Loüis en 829. lui donna à ce titre, ce que l'on nommoit alors Allemagne, c'eſt-à-dire, le haut Rhin, avec la Rhétique, & une partie de la Bourgogne. Lothaire & Loüis étoient préſens, & parurent y conſentir. Lothaire même promit d'être le protecteur de Charles ; mais il s'en répentit bien-tôt ; & l'empereur Loüis, ou plûtôt Judith, pour ſe fortifier contre les fils du premier lit, fit venir à la cour Bernard comte de Barcelone, & gouverneur de la frontiere d'Eſpagne, fils de ſaint Guillaume de Gelone, à qui l'empereur Loüis donna la charge de chambellan, alors la premiere du palais.

Thegan. c. 15. *Nithard. lib.* 1. *Aſtron. an.* 821 *An. Egin.* 8. 9. *Vita Vala. n.* 7. *to.* 5. *Act. SS. Ben. p.* 496.

Bernard, homme ambitieux & violent, fomenta

Digitized by Google

AN. 830. la division entre le pere & les enfans ; changea plusieurs officiers, & se rendit odieux à la plûpart des seigneurs. Il étoit si bien avec l'imperatrice, qu'on les accusoit ouvertement d'un commerce criminel ; & l'on en vint bien-tôt à une revolte déclarée. Au printemps de l'année 830. tandis que l'empereur Loüis visitoit les côtez de l'Ocean, marchant vers la Bretagne : Pepin roi d'Aquitaine, s'avança avec une grande armée jusques à Paris, & de-là à Verberie. L'empereur Loüis se trouvant le plus foible, congedia Bernard, qui se sauva à Barcelone ; enferma Judith dans le monastere de Notre-Dame de Laon, & se retira lui-même à Compiegne. Pepin se fit amener Judith, qui se voyant menacée de mort, promit de prendre le voile de religieuse, & de persuader à l'empereur de prendre aussi la vie monastique. On la mena à l'empereur, qui lui permit de prendre le voile ; mais pour lui, il demanda du tems, pour déliberer s'il feroit couper ses cheveux. Judith fut conduite à Poitiers, & enfermée dans le monastere de sainte Croix. Lothaire arriva ensuite, & enfin Loüis roi de Baviere ; & les trois fréres se trouverent à Compiegne. L'empereur leur pere les appaisa, témoignant être content de ce qui s'étoit passé ; & promettant de ne rien faire à l'avenir que par leur conseil. Il conserva donc pendant tout cet esté le nom d'empereur, quoique Lothaire eut tout le pouvoir effectif. Mais au mois d'Octobre de la même année 830. on tint à Nimegue un parlement, où l'empereur

Ann. Met. 829. Astron. Ann. Bertin. 830.

Vita Vala. c. 10.

Astron.

Digitized by Google

l'empereur Loüis soutenu par les Seigneurs de Germanie reprit son autorité. D'abord il exila l'abbé Hilduin, qui étoit venu à l'assemblée, accompagné de gens armez contre sa défense. Il l'envoya en Saxe, où il demeura quelque temps dans la nouvelle Corbie. Vala abbé de l'ancienne Corbie fut aussi exilé : car il étoit entré dans le parti des rebelles, persuadé de tous les crimes que l'on imputoit à Judith & à Bernard, & que ce dernier en vouloit à la vie de l'empereur Loüis. Il fut relegué près du lac de Genéve, & renfermé dans une caverne inaccessible. Là on lui envoya le moine Pascase son confident, pour lui faire avoüer qu'il étoit coupable : mais Vala ne put jamais se résoudre à parler contre sa conscience. Car il n'avoit eu que des intentions droites, & avoit crû necessaire, pour le bien de l'état, de s'opposer à la tyrannie de Bernard. Il fut ensuite transferé à Noirmoutier dans l'isle Hero, & enfin renvoyé à son monastere de Corbie. AN. 830.

Jessé évêque d'Amiens, qui s'étoit déclaré entre les chefs de la révolte, fut dépose à Nimegue par les évêques. Le jugement des autres coupables fut remis à un parlement, qui se tiendroit au mois de Février suivant. Cependant on jugea en celui-ci, que l'imperatrice Judith, injustement separée de l'empereur Loüis, lui seroit renduë suivant les canons, & par l'autorité du pape Gregoire, qui apparemment avoit été consulté. Judith fut aussi-tôt mandée, & revint auprès de Loüis, à la charge de se presenter au prochain *Thég. c. 36. 37*

Ann. Met. 830. Bertin. 830.

AN. 831. parlement, pour se défendre des crimes dont on l'accuseroit : & jusques-là l'empereur ne lui rendit point les honneurs dûs à sa dignité Le parlement fut tenu à Aix-la-Chapelle, au mois de Février 831. comme il avoit été convenu. Judith s'y presenta devant l'empereur & ses fils. Le peuple demanda si quelqu'un la vouloit accuser : personne ne parut, & elle se purgea par serment, suivant la loi des François, de tout ce qu'on lui avoit imposé. On jugea les coupables qui avoient été arrêtez à Nimegue, & ils furent trouvez dignes de mort : mais l'empereur leur donna la vie, & se contenta de les faire garder en divers lieux, les clercs dans les monasteres : encore en rappella-t'il plusieurs dès la même année

XXXIV. Commencement de Paschase Ratbert. *Mabill. præf. tom 6. §. 1. n. 40. Ibid. elog. p. 122.*

Pendant ces troubles, & l'exil de l'abbé Vala, Paschase Ratbert écrivit son fameux traité du corps & du sang de Notre-Seigneur. Il fut élevé dès son enfance dans le monastere de Notre-Dame de Soissons, par la charité des religieuses, à qui il en témoigna sa reconnoissance toute sa vie. Il y fut consacré à Dieu, & y reçut la tonsure ; mais ensuite il revint dans le monde, & vêcut long-tems en seculier. Enfin il se retira dans le monastere de Corbie, sous la conduite de l'abbé Adalard l'ancien, & s'y appliqua à l'étude avec tant de succès, qu'il fut ensuite chargé d'instruire ses confreres, & acquit une grande réputation. Il avoit très-bien appris les lettres humaines : mais sa principale étude fut de l'écriture sainte & des peres : & même avant

Digitized by Google

que d'être abbé, il expliquoit à la communauté l'évangile aux jours solemnels. Toutefois il ne manquoit ni à l'office, ni à aucun autre devoir de la vie monastique; il n'employoit à l'étude que le temps qui lui restoit, & qu'il pouvoit dérober; ayant principalement pour but d'éviter l'oisiveté.

Il eut plusieurs disciples à Corbie, entre autres le jeune Adalard, qui gouverna l'abbaye à la place de l'ancien : saint Anscaire, depuis archevêque de Hambourg : Hildeman & Odon, tous deux évêques de Beauvais, & Varain abbé de la nouvelle Corbie. Ratbert travailla lui-même à la fondation de ce monastere, & il y accompagna en 822. l'abbé Adalard & Vala son frere. En 826. après la mort d'Adalard, il fut député par la communauté de l'ancienne Corbie, pour obtenir de l'empereur Loüis la confirmation de l'élection de Vala : & en cette occasion, comme un seigneur lui demandoit, pourquoi ils avoient choisi un homme si severe, il répondit : qu'il falloit prendre pour guide celui qui marchoit devant les autres. L'empereur Loüis l'envoya en Saxe en 831. apparemment à l'occasion de la mission de saint Anscaire, & l'employa encore depuis dans les affaires des églises & des monasteres. Enfin l'abbé Vala l'estimoit tant, qu'il ne faisoit presque rien sans lui, ni affaire, ni voyage. Tel étoit le moine Ratbert, qui prit le surnom de Pascase, suivant l'usage des sçavans de son

Sup. liv. XLVII n. 7.

Sup. liv. XLVI. n. 50.

siecle, de joindre un nom latin au nom barbare.

AN. 831. Vers l'an 830. il écrivit la vie de saint Adalard son abbé, & l'année suivante il composa son traité de l'Eucharistie, à la priere de son disciple Varain, surnommé Placide : qui aprés avoir été moine de l'ancienne Corbie, étoit abbé de la nouvelle, ayant succedé à saint Adalard en 826. Paschase écrivit cet ouvrage d'un stile simple en faveur de ceux qui n'étoient pas encore instruits des lettres humaines : c'est-à-dire des moines de la nouvelle Corbie : & son but étoit principalement de faciliter l'instruction des jeunes Saxons, que l'on élevoit dans ce monastere : aussi comparoit-il sa doctrine au lait des enfans. L'ouvrage n'est point contentieux, mais purement dogmatique : Paschase y expose simplement la doctrine de l'église : & s'il combat quelque erreur en passant, c'est l'incredulité des ignorans & des mauvais Catholiques, ou quelque ancienne heresie : car il n'y en avoit point de nouvelle sur cette matiere. En ce traité Paschase enseigne principalement trois choses: que l'Eucharistie est le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, que la substance du pain & du vin n'y demeure plus après la consecration, & que c'est le même corps qui est né de la Vierge. Ce qu'il exprime ainsi dès le commencement du livre : Encore que la figure du pain & du vin soit ici, on ne doit y croire autre chose après la consecration que le corps & le sang de Jesus-Christ. Et pour dire quelque

XXXV. Traité de Paschase sur l'Eucharistie. *Mabill. ibid. Præfat. num. 16. Paschas. prolog.*

p. t. 1555. E.

chose de plus merveilleux, ce n'est pas une autre chair que celle qui est née de Marie, qui a souffert sur la croix, qui est sortie du sepulcre. De-là il tire trois conséquences: que Jesus-Christ est immolé tous les jours veritablement, mais en mystere: que l'Eucharistie est verité & figure tout ensemble: qu'elle n'est point sujette aux suites de la digestion. Il établit par tout la doctrine de la presence réelle, jusqu'à dire que celui qui ne la croit pas est pire qu'un impie.

AN. 831.

c. 2. 4. 9. c. 4.

c. 10. p. 1606. p. 12. p. 1589. c.

Il dit en un endroit, que les sacremens de Jesus-Christ sont le baptême, le chrême, & le corps & le sang du seigneur: mais il ne prétend pas en cet endroit faire un dénombrement exact des sacremens: il en rapporte seulement quelques-uns pour servir d'exemple, ce qui suffisoit à son dessein. Il dit que la chair de Jesus-Christ est tous les jours créée dans ce sacrement, pour dire qu'elle commence d'y être. Les peres qu'il cite, sont saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, S. Jerôme, saint Gregoire, Hesychius, & Bede.

c. 3. & ib. Sirm.

c. 42

XXXVI. Traité d'Amalarius des offices ecclesiastiques.

Mabill. in ord. R. c. 1. Id. c. 12. num. 2. praf. ad. Annal. & de ord. antiphon. c. 58.

La même année 831. Amalarius disciple d'Alcuin, clerc de l'Eglise de Mets, & depuis corévêque de Lyon, fut envoyé à Rome par l'empereur Loüis, à qui vers l'an 820. il avoit dédié un grand traité des offices ecclesiastiques, divisé en quatre livres. Etant à Rome, il interrogea les ministres de l'église de saint Pierre, & profita de leurs instructions pour corriger son ouvrage, & en faire une seconde édition. Il reste toutefois

Digitized by Google

AN. 831. des exemplaires de la premiere, qui en font voir la difference. En ce voïage il demanda au pape Gregoire IV. des antiphoniers, de la part de l'empereur, & le pape lui répondit qu'il n'en avoit point qu'il pût lui envoïer : parce que Vala en une de ses ambassades les avoit emportez en France. Amalarius les trouva en effet dans le monastere de Corbie, & les aïant conferez avec ceux de France, il en prit occasion de composer un second ouvrage sur ce sujet. On a encore d'Amalarius un abregé de l'office de la Messe, suivant l'ordre Romain. Il y est nommé Amalhere & qualifié abbé, comme le nomment quelquefois les anciens.

Prolog. Antiphon.

Baluz. tom. 1. Capit. p. 1332.

Dans ces ouvrages il a principalement cherché à rendre raison des prieres & des ceremonies qui composent l'office divin ; & il s'est beaucoup étendu sur des raisons mystiques, dont plusieurs ne paroissent pas fort solides. Mais son travail ne laisse pas d'être d'une grande utilité, pour nous assurer du fait ; & nous montrer que les prieres de la messe & des heures, étoient les mêmes qui sont marquez dans le sacramentaire & l'antiphonier de saint Gregoire, & que nous disons encore ; & les ceremonies telles que les represente l'ancien ordre Romain : de sorte que les écrits d'Amalarius font une preuve aussi authentique que feroit un manuscrit de l'an 830.

Il marque dans la préface que l'on disoit deux ou trois messes differentes les dimanches, où il se rencontroit quelque fête des saints : quoique

Digitized by Google

d'autres se contentassent d'en faire memoire par quelque oraison. Il montre que toutes sortes de prieres sont compriſes dans l'ordinaire de la messe. Il dit que la derniere oraison qui se dit aux messes de carême après la postcommunion, est une bénédiction pour ceux qui n'avoient pas communié : parce que tout le monde ne venoit pas pour lors à la messe tous les jours. Il entre ensuite dans le détail de toutes les messes : commençant à la septuagesime ; & marque tous les introïtes, les épîtres, les évangiles, tels que nous les disons encore. Dans le carême il s'arrête aux jours qui ont quelque observance singuliere, sçavoir le mercredi d'après la Quinquagesime où l'on commence à jeûner, & à dire la messe à none, au lieu qu'auparavant on la disoit à tierce. Il conjecture, ce qui étoit vrai, que les quatre premiers jours de jeûne avoient été ajoûtez depuis le temps de saint Gregoire, pour achever le nombre de quarante.

V. lib. III. c. 17.

Lib. I. c. 7.

Menard in sacr. p. 52.

La seconde singularité du carême est le mercredi de la quatriéme semaine, où l'on ajoûte à la messe une leçon & un répons. La raison, dit Amalarius, est que ce jour on fait le troisiéme scrutin, qui est le plus grand des sept : les prêtres touchent de leurs doigts les oreilles & les narines des cathecumenes : ce jour on leur explique les auteurs & les commencemens des quatre évangiles : ce jour ils reçoivent l'oraison dominicale & le symbole, pour les prononcer le samedi de Pâques. J'ai parlé plus au long de ces scrutins ou

c. 8.

Digitized by Google

Sup. l. 11 xxx. n. 43. examens des cathecumenes à l'occasion du sacra-
c. 9. mentaire de saint Gelase. Le samedi avant le dimanche des rameaux le sacramentaire portoit, que le pape étoit occupé à faire l'aumône, ce qu'Amalarius croit avoir été institué en memoire de la femme qui parfuma les pieds de Jesus-Christ six jours avant sa passion.

Le Jeudi-saint il y a plusieurs singularitez. On ne chante plus *Gloria Patri*, & on ne sonne plus les cloches, ce qui dure les deux jours suivans: on consacre les saintes huiles de trois sortes : le saint crême, l'huile des cathecumenes, celles des malades. On réserve le corps de Notre-Seigneur au lendemain : On fait un repas commun en memoire de la cene : on lave les pieds des freres & le pavé de l'église, & on dépoüille les autels:
c. 14. c. 15. enfin les penitens reçoivent l'absolution. L'office
V. Mabill. com. ord. R. c. 12. n. 2. du Vendredi-saint étoit tel qu'il est encore; & l'adoration de la croix y est bien marquée, & défenduë contre ceux qui l'attaquoient ; comme Claude de Turin. Ici Amalarius dit avoir appris de l'archidiacre de Rome, que dans l'église où le pape adoroit la croix, personne ne communioit, & cet usage est devenu universel. Le samedi-saint
In Matth. xxv. 6. on ne disoit point de messe, parce qu'elle étoit réservée à la nuit suivante; & saint Jerôme rapporte comme une tradition apostolique, que la veille de Pâques il n'étoit pas permis de congedier le peuple avant minuit. Ce jour-là même l'archidiacre de Rome faisoit les Agnus-Dei de
c. 17. cire & d'huile, que le pape benissoit, & que l'on distribuoit

distribuoit au peuple à l'octave de Pâques, après la communion, pour les brûler & en parfumer les maisons. La veille de Pâque on baptisoit la nuit; mais la veille de la Pentecôte on baptisoit à none; c'est-à-dire, à trois heures après midi. Cet échantillon suffira pour montrer l'utilité qu'un lecteur pieux & attentif peut tirer des écrits d'Amalarius & des autres semblables : pour connoître la sainteté & l'antiquité des ceremonies de l'église. Quand elles n'auroient que neuf cens ans, elles seroient bien venerables; mais on les regardoit dès-lors comme très-anciennes. Il traite dans le premier livre des messes de toute l'année, dans le second des ordinations & du clergé, dans le troisiéme il explique l'ordinaire de la messe, & dans le quatriéme les offices du jour & de la nuit.

AN. 833.

Lib. IV. c. 28.

XXXVII. Ecrits d'Agobard pour Lothaire.

Cependant les affaires se brouilloient de plus en plus entre l'empereur Louis & ses enfans. Il étoit toujours gouverné par Judith; & panchoit tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, suivant qu'il étoit poussé. Il avoit changé leurs partages, & ôté à Lothaire le titre d'empereur: tout l'empire étoit ébranlé par les armées qui marchoient de part & d'autre. Alors Agobard archevêque de Lyon écrivit à l'empereur Loüis en ces termes: Comment un sujet peut-il s'acquiter de la fidelité qu'il vous doit, si vous voïant en peril, il ne s'empresse à vous le faire connoître? Je prens à témoin Dieu, qui sonde les cœurs, que je n'ai aucun autre motif de vous écrire, que la douleur, plus grande que je ne puis exprimer,

Epist. Fleh. to. 2. p. 42.

AN. 833. des dangers qui vous menacent, principalement votre ame. Il lui repreſente enſuite la maniere dont il avoit aſſocié à l'empire Lothaire ſon fils aîné: après avoir employé le jeune & la priere, pour connoître la volonté de Dieu. Depuis ce temps, ajoute-t'il, les lettres imperiales ont toujours porté le nom de l'un & de l'autre juſqu'à ce que vous aïez changé de volonté: ſans que Dieu nous ait dit, ni par lui-même, ni par un ange, ni par un prophete, qu'il ſe repentoit d'avoir établi ce prince, comme il dit à Samuel, parlant de Saül. Croyez-vous avoir trouvé par vous-même un meilleur conſeil que celui que Dieu vous a inſpiré, après l'en avoir tant prié? Nous déplorons les maux qui ſont arrivez cette année à cette occaſion; & nous craignons fort que Dieu ne ſoit irrité contre vous. Car nous ne pouvons vous diſſimuler que l'on murmure extrémement de ces ſermens divers & contraires, & que l'on vous en blâme ouvertement. On croit que l'année dont parle Agobard, & où il écrivit cette lettre, eſt l'année 833. où les armées étoient en campagne de part & d'autre.

Sup. liv. XLVI. n. 2.

1. Reg. XV. 11.

c. 6.

c. 7.

Trog. c. 42. Aſtron. an. 833. Nithard lib. 1.

Aſtron.

Lothaire venoit d'Italie; & pour rendre ſa cauſe plus favorable, il menoit avec lui le pape Gregoire, qui eſperoit mettre la paix entre le pere & les enfans. C'eſt le ſujet d'une autre lettre d'Agobard à l'empereur Loüis qui commence ainſi: Vous commandez que les deux ordres, militaires & l'eccleſiaſtique, ſe tiennent prêts dans le mou-

De compar. utriuſque ſæc. t. 1. p. 48.

Digitized by Google

vement preſent, l'un pour combattre, l'autre pour parler & conferer. C'eſt-à-dire que l'empereur avoit convoqué un parlement, pour eſſaïer de terminer à l'amiable ſes differends avec ſes enfans; mais Agobard qui étoit du parti de Lothaire, ne crut pas y devoir aller; & ſe contenta d'envoyer cette lettre, où il releve extrémement l'autorité du pape, par les paſſages de ſaint Leon, de Pelage & d'Anaſtaſe; puis il ajoute: Si le pape Gregoire vient maintenant ſans raiſon, pour combattre, il merite d'être rejetté: mais s'il ne vient que pour procurer la paix & rétablir ce qui a été fait par votre autorité, du conſentement de tout l'empire, & enſuite confirmé par le ſaint ſiege; ſon deſſein eſt raiſonnable, vous devez lui obéir, & ne pouvez le refuſer, ſans vous rendre coupable. Pendant ce temps paſcal j'ai reçu des lettres du pape qui nous ordonnoit des jeûnes & des prieres; pour demander à Dieu de favoriſer le deſſein qu'il a de rétablir la paix dans votre maiſon & votre royaume. J'en ai touché, & j'ai prié ardemment que ce tumulte s'appaiſe ſans effuſion de ſang. Et enſuite: Perſonne ne doute, Seigneur, que vous n'aimiez ſans comparaiſon plus le royaume celeſte, que le terreſtre, vous ne pouvez faire d'œuvre plus agréable à Dieu, que de rétablir la paix. AN. 833. c. 4. c. 5. c. 7.

XXXVIII. Le pape Gregoire en France. *Vita Vala c. 14.*

Le pape étant arrivé en France, on envoya de ſa part & des princes avec leſquels il étoit, pour amener de Corbie l'abbé Vala, comme celui dont les conſeils ſeroient très-utiles pour la paix. Il ne

Digitized by Google

vouloit point sortir de son monastere, mais les moines lui ayant representé qu'on l'emmeneroit de force, il partit accompagné de Ratbert : & vint en Alsace, où l'empereur Loüis s'étoit rendu dès le mois de Mai, & où étoient aussi les princes ses enfans, avec le pape. Les évêques du parti du pere, écrivirent au pape une lettre, où ils se plaignoient qu'il fût venu sans être mandé, & l'accusoient d'avoir violé le serment qu'il avoit fait à l'empereur. Sur ce que le bruit courut qu'il les menaçoit d'excommunication, ils répondirent, qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier personne malgré eux, dans leurs dioceses, ni d'y disposer de rien ; & qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier, contre les canons. Ils le menaçoient même de le déposer ; & le pape en étoit allarmé : mais Vala & Ratbert le rassurerent, en lui donnant des passages des peres, pour montrer qu'en vertu du pouvoir qu'il avoit reçû de Dieu, il pouvoit aller ou envoïer à toutes les nations, pour prêcher la foi & procurer la paix des égliſes ; & qu'il pouvoit juger tous les autres, sans que personne le pût juger. Ce fut apparemment par leur conseil, que le pape écrivit aux évêques du parti de l'empereur Loüis, une lettre où il releve la puissance ecclesiastique au-dessus de la séculiere ; & soutient qu'en cette occasion ils devoient lui obéir plûtôt qu'à l'empereur. Que s'il lui a fait serment, il ne peut mieux s'en acquitter qu'en procurant la paix : qu'étant eux-mêmes cou-

Astron.

Vitae. 16

apud Agob. to. 1. 53. tom. 7. Conc.

pables de parjure, ils ne peuvent l'en accuſer. Enfin qu'ils ne peuvent ſe ſéparer de l'égliſe Romaine, ſans demeurer ſchiſmatiques. L'aigreur qui paroît dans ſes lettres n'étoit gueres propre à réunir les eſprits. AN. 833.

L'empereur Loüis envoïa à ſes enfans des députez, dont le chef étoit Bernard, ou Bernaire évêque de Vormes. Il demandoit au pape, pourquoi il tardoit tant à le venir trouver, s'il étoit dans les mêmes diſpoſitions que ſes prédeceſſeurs; & pour exciter les princes ſes enfans à revenir à lui, il leur fit donner ſix articles, où il les exhortoit à ſe ſouvenir qu'ils étoient ſes enfans & ſes vaſſaux, & lui avoient fait ſerment de fidelité: ſe plaignant qu'ils vouloient lui ôter la qualité de protecteur du ſaint ſiege, & qu'ils retenoient le pape. Il ſe plaignoit en particulier de Lothaire, comme révoltant les autres. Lothaire répondit à tous ces articles avec beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion en apparence; proteſtant qu'il n'en vouloit point à l'empereur ſon pere, mais au mauvais conſeil dont il étoit obſedé, & n'étoit armé que pour ſa ſûreté: ſuivant le langage ordinaire des rebelles. *Aſtron.* *Vita Vala. c. 17.*

Enfin il envoïa le pape à ſon pere, qui ne le reçut point avec les honneurs ordinaires, ſçavoir; des hymnes & des acclamations de louanges, lui diſant: J'en uſe ainſi, parce que vous n'êtes pas venu comme vos prédeceſſeurs vers les nôtres, quand ils étoient appellez. Sçachez, dit le pape, que je ne ſuis venu que pour procurer la paix,

Digitized by Google

AN. 833. que le sauveur nous a tant recommandée. Il demeura quelques jours avec l'empereur Loüis; & ils se firent de part & d'autre de grands presens; puis le pape retourna vers Lothaire, esperant toujours les réunir.

XXXIX. L'empereur Loüis abandonné.

C'étoit à la fin du mois de Juin. Lothaire & ses enfans avec leurs armées étoient en presence, campez dans une grande plaine entre Bâle & Strasbourg. Lothaire fit tant de presens, par promesses, par menaces, que presque toutes les troupes de son pere passerent de son côté, la nuit qui suivit le retour du pape: à qui il ne permit plus de retourner vers son pere. L'empereur Loüis se voïant abandonné, congedia le peu de gens qui lui étoient demeurez fideles, disant qu'il ne vouloit pas qu'ils perissent pour lui: ensuite il passa au camp de ses enfans, qui le reçurent avec de grandes démonstrations de respect; mais si-tôt qu'il fut arrivé, on lui ôta Judith son épouse, qui fut mise entre les mains de Loüis roi de Baviere. Lothaire fit mener à son quartier l'empereur son pere avec le jeune Charles son frere, âgé de dix ans; & les fit garder dans une tente particuliere. En memoire de cette perfidie on nomma cette plaine le champ du mensonge.

Astron. Thegan. c. 42.

Alors de l'avis du pape & de tous les seigneurs, on regarda Loüis comme déchu de la dignité imperiale; & on la défera à Lothaire qui l'accepta, & se fit prêter serment. Puis on partagea de nouveau l'empire entre les trois freres, Lothaire, Pepin & Loüis. Vala n'approuva ni la dépositon

Digitized by Google

de Loüis ni le partage ; & voïant que ſes conſeils n'étoient plus écoutez, il ſe retira en Italie au monaſtere de Bobio. Le pape retourna à Rome très-affligé, de la maniere dont le pere étoit traité par ſes enfans. Après ſon départ les trois freres ſe ſéparerent. Judith fut menée à Tortone en Lombardie, l'empereur Loüis à Soiſſons, & enfermé dans le monaſtere de ſaint Medard, & Charles dans celui de Prom, mais ſans lui couper les cheveux. L'empereur Lothaire indiqua un parlement generale à Compiegne pour le premier jour d'Octobre.

AN. 833.

Tom. 7. conc. p. 1571. Mabill. to. 3. Annal. p. 277.

Alors Agobard publia un manifeſte pour Lothaire : où il ſoutenoit que lui & ſes freres avoient eu raiſon de s'élever pour purger le palais de leur pere des crimes dont il étoit infecté. Il rejette la cauſe de tous les maux ſur Judith ; qu'il accuſe d'avoir été infidele à l'empereur ſon époux, & d'avoir perſecuté le fils du premier lit. Il dit que l'on avoit eu raiſon trois ans auparavant de chaſſer du palais les complices de ſes crimes, & de l'enfermer elle-même dans un monaſtere ; après quoi il ſoutient qu'il n'a pas été permis à Loüis de la reprendre. Il ſe plaint des nouveaux ſermens que l'on a fait prêter, particulierement en faveur du jeune roi Charles ; & des armées que l'empereur a fait marcher contre ſes ſujets & ſes enfans, au lieu de les emploïer contre les nations barbares, pour procurer leur converſion, ſuivant l'intention de l'égliſe. Car c'eſt ainſi qu'il explique l'oraiſon que nous diſons encore pour le roi le

Apolog. to. 2. p. 61.

Digitized by Google

AN. 833. vendredi-saint. Il dit toujours, Loüis, jadis emperur, comme supposant qu'il ne l'est plus ; & conclut, qu'il doit faire penitence de tant de maux causez par sa negligence, & sa complaisance excessive pour sa femme ; qu'il doit s'humilier sous la main de Dieu, & aspirer à la gloire éternelle, puisque la grandeur temporelle ne lui convient plus.

XL. Penitence forcée de Loüis. *Astron.*

Ce discours préparoit les esprits à ce qui fut executé au parlement de Compiegne. Car Lothaire & les chefs de son parti voïant qu'en cette assemblée tout le monde avoit pitié de Loüis, craignirent d'être abandonnez & crurent devoir pousser les choses à une extrémité sans retour. C'est pourquoi ils résolurent de mettre l'empereur Loüis en penitence publique ; afin qu'il ne pût jamais porter les armes, ni rentrer dans la vie civile. Les auteurs de ce conseil furent Ebbon archevêque de Reims, Agobard de Lyon, Bernard de Vienne, Barthelemy de Narbonne, Jessé d'Amiens, car on l'avoit rétabli, Elie de Troïes, Herebold d'Auxerre. *Thég. c. 44.*

Acta depos. to. 7. Cone. p. 1686.

Lothaire avoit amené son pere à Compiegne, & on lui envoïa des évêques pour lui persuader de se soumettre au jugement qu'ils avoient rendu contre lui, sans l'entendre ; de s'enfermer dans un monastere pour le reste de ses jours. Il le refusa d'abord ; mais ces évêques le fatiguerent tant, qu'enfin il consentit à recevoir publiquement la penitence. Donc au jour marqué, qui étoit en ce même mois d'Octobre 833. l'indiction *Thég. c. 43.*

Digitized by Google

ction douziéme étant commencée, Louis fut amené à l'égliſe de N. Dame de Soiſſons, où repoſoient les corps de S. Medard & de S. Sebaſtien. Les évêques y étoient aſſemblez, ayant Ebbon à leur tête, comme métropolitain de la province. Il y avoit un grand clergé : Lothaire étoit preſent accompagné de pluſieurs ſeigneurs, & d'autant de peuple que l'égliſe en put tenir. Alors Louis proſterné par terre ſur un cilice devant l'autel, confeſſa publiquement, qu'il s'étoit indignement aquité de ſon miniſtere : declarant que pour l'expiation de ſes fautes, il demandoit la penitence publique. Les évêques l'avertirent de faire une confeſſion plus ſincere, que celle qu'il avoit faite autrefois, c'eſt-à-dire en 822. au Parlement d'Attigni. AN. 833. *Sup.* XLVI. *n.* 46.

Louis tenoit en main un papier, que les évêques lui avoient donné, & où étoient écrits ſes prétendus crimes. 1. Sacrilege & homicide, en ce qu'au préjudice du ſerment ſolemnel fait à ſon pere, il avoit fait violence à ſes freres & à ſes parens, & permis de tuer ſon neveu : c'étoit Bernard roy d'Italie. 2. D'être auteur de ſcandale, & perturbateur de la paix : en changeant le partage fait à ſes enfans, du conſentement de tous ſes fideles ſujets, & faiſant faire des ſermens contraires aux premiers. 3. D'avoir ſans neceſſité fait marcher ſes troupes pendant le carême, pour une expedition generale ; & indiqué un parlement à la frontiere de ſon empire, pour le jeudy ſaint : ce qui avoit fait murmurer le peuple, & détour- *Sup.* XLVI. *n.* 35.

AN 833. né les évêques de leurs fonctions. C'est le voyage que Louis fit en Bretagne l'an 830. & le parlement qu'il indiqua à Rennes. 4. D'avoir maltraité quelques-uns de ses fideles sujets, qui lui donnoient des avis salutaires, contre les surprises de ses ennemis; les avoir privez de leurs biens, exilé ceux qui étoient presens, & condamné à mort les absens: violant les privileges des prêtres, & des moines, & induisant les juges à faire injustice. Cet article regarde les rebelles punis la même année 830. au parlement de Nimegue. 5. D'avoir été cause de plusieurs parjures, par les sermens contraires qu'il avoit fait prêter, les faux témoignages, & la justification de quelques femmes. C'est principalement Judith qui est ici marquée. 6. De plusieurs expéditions militaires, non seulement inutiles, mais nuisibles, & faites sans conseil: qui avoient attiré une infinité de crimes, homicides, parjures, sacrileges, adulteres, pillages, incendies; même d'égliſes, qui retomboient sur lui, puisqu'il en étoit l'auteur. 7. Qu'il avoit fait des partages à sa fantaisie, contre le bien de l'état; & fait jurer tout son peuple, contre ses enfans, comme contre des ennemis, au lieu de les mettre en paix par son autorité. 8. Enfin qu'il venoit d'assembler tous ses sujets, pour les faire perir ensemble, si Dieu n'y eût pourvû d'une maniere inouie. C'est ce qui étoit arrivé en Alsace la même année: car les partisans de Lothaire traiterent de miracle la prompte défection des troupes qui suivoient son pere.

Ann. Met. Bertin.

Sup. n 31.

Vita Vala. c. 18.

Digitized by Google

Louis se confessa coupable de tous ces crimes; & remit le papier entre les mains des évêques, qui le mirent sur l'autel. Ensuite il ôta sa ceinture militaire & ses armes, & les jetta aux pieds de l'autel; & se dépouillant de l'habit seculier, il en prit un de penitent : les évêques lui imposerent ses mains, on chanta les pseaumes, & on dit les oraisons pour l'imposition de la penitence. On ordonna, que chacun des évêques qui avoient assisté à cette ceremonie, en dresseroit une relation qu'il souscriroit de sa main, & la remettroit à Lothaire, en memoire de l'action, & que de toutes ces relations, on feroit un sommaire, qui seroit souscrit de tous les évêques. AN. 833. *Libell. Agob.*

Nous avons la relation particuliere d'Agobard; & l'acte commun, qui commence par une preface, où l'on releve le ministere des évêques & le pouvoir qu'ils ont de lier & de délier, comme vicaires de J. C. Ensuite on represente l'état florissant du royaume sous Charlemagne, & sa decadence sous Louis son fils : on dit, que la puissance imperiale lui a été soustraite tout d'un coup; par un juste jugement de Dieu : c'est-à-dire par la défection arrivée trois mois auparavant. Toutefois, ajoûtent les évêques, nous souvenant des commandemens de Dieu, & de nôtre ministere, nous avons cru devoir envoyer à Louis, par la permission de l'empereur Lothaire, pour l'avertir de ses fautes, & l'exhorter à penser à son salut : afin qu'il ne perdît pas encore son ame, puisqu'il étoit déja privé de la puissance terrestre. Ils disent

AN. 833. ensuite qu'il s'est reconcilié avec l'empereur Lothaire son fils, & racontent la ceremonie de sa penitence, comme elle vient d'être rapportée. Il faut remarquer sur cet acte que les évêques assemblez à Compiegne, ne prétendirent point y deposer l'empereur Louis : ils le supposoient privé de l'empire depuis trois mois : aussi ne le nomment-ils que le seigneur Louis, ou cet homme venerable : & ils ne lui ôterent ni la couronne, ni les autres marques d'empereur. Ils ne le tenoient plus que pour un simple particulier portant les armes, qu'ils lui firent quitter : comme ne lui étant plus permis de les porter, suivant les loix de la penitence. C'étoit le douziéme canon de Nicée, & le cinquiéme article de la decretale de S. Sirice à Himerius : dont le vrai sens est de défendre l'exercice des armes, pendant le cours de la penitence seulement. Les évêques de France l'avoient jugé eux-mêmes en la personne de Louis : puisqu'ils ne lui avoient point interdit l'exercice des armes après la penitence publique, à laquelle il s'étoit soumis en l'assemblée d'Attigni. A plus forte raison ne pouvoient-ils prétendre, que cette seconde penitence lui ôtât la puissance souveraine, qu'il avoit exercée librement depuis la premiere : aussi ne le disoient-ils pas & ils supposoient que Louis n'étoit plus roi, ni empereur. Mais cette penitence d'Attigni détruisoit le premier article de la confession, qu'ils lui avoient dressée. Car ils avoient mis la mort de Bernard, & les autres fautes, pour lesquelles il avoit fait cette

Sup. liv. xi. n. 12.
Liv. xviii. n. 34.

premiere penitence : or toutes les loix divines & humaines défendent de punir deux fois un même peché. Auſſi tout ce qui fut fait en cette aſſemblée de Compiegne fut caſſé peu de tems après ; & a été déteſté par toute la poſterité. Il ſemble que les évêques & les ſeigneurs qui y aſſiſterent en euſſent honte eux-mêmes, car aucun n'oſa ſe nommer dans l'acte qu'ils en dreſſerent. Au reſte on peut compter cet exemple, pour le ſecond d'une entrepriſe notable des évêques, ſur la puiſſance temporelle, ſous pretexte de penitence : le premier eſt celui des évêques d'Eſpagne, au douziéme concile de Tolede, contre le roi Vamba, ainſi que j'ai dit en ſon lieu. AN. 853. *Sup. liv. XL n. 29.*

La même année 853. 218. de l'hegire le calife Almamon mourut le jeudy dix-neuviéme jour du ſeptiéme mois, qui cette année revient au mois de Juillet : ayant regné vingt-ans ſept mois, & treize jours. Il aima fort les lettres & les ſçavans, & ce fut principalement ſous ſon regne, que les Muſulmans commencerent à s'appliquer à l'étude. Au commencement ils n'étudioient que leur loi, leur langue, & un peu de medecine : & ils demeurerent en cet état ſous les califes Ommiades. Almanſor ſecond des Abbaſides étudia de plus la philoſophie & l'aſtronomie : mais Almamon ſon petit fils, pouſſa ces mêmes études bien plus loin. Il fit des dépenſes extraordinaires, pour amaſſer les livres les plus curieux écrits en Syriaque & en Grec : afin de puiſer la ſcience dans les ſources ; & pria les empereurs

XII. Etudes des Muſulmans. *Elm. lib. II. c. 8. p. 138. Sup. liv. XLV.*

Abulfarage. p. 160. Bibl. Or. p. 546.

AN. 833. Grecs, de lui envoyer ce qu'ils en avoient. Puis il chercha les meilleurs interprêtes, & les fit traduire en Arabe. Il excita ses sujets à les étudier s'entretenant avec eux, & assistant à leurs conferences. Il favorisoit les hommes doctes, de quelque religion qu'ils fussent; & ils lui faisoient des presens de leurs ouvrages, & de tout ce qu'il y avoit de plus rare chez les Chrétiens Orientaux de toutes les sectes: les Juifs, les Mages, ou anciens Persans, & les Indiens.

Il s'appliqua particulierement à l'astronomie, & laissa des tables fameuses des mouvemens des astres, qu'il avoit calculées lui-même. Aussi eut-il à sa cour plusieurs astronomes celebres: mais ils poussoient cette étude jusques à l'astrologie judiciaire, prétendant connoître l'avenir par la disposition du ciel; & cette superstition si ancienne fit depuis ce tems de nouveaux progrès. Le calife Almamon favorisa la secte d'Ali: ce qui pensa lui faire perdre son état. Il embrassa la doctrine des Motazales, espece d'heretiques entre les Musulmans, qui mêloient à la religion une philosophie très-subtile: soûtenant qu'il ne falloit point distinguer les attributs de Dieu de son essence, ni dire qu'il sçait par sa science, ou qu'il juge par sa justice: mais par son essence. Ils disent aussi, que la parole de Dieu, c'est-à-dire leur Alcoran, a été créée dans un sujet: au lieu que les autres Musulmans la tiennent incréée & éternelle; & Almamon publia un decret sur ce sujet, où il soûtenoit, que l'Alcoran étoit créé, &

Elmac. p. 144.

Elm. p. 136.

Digitized by Google

qu'Ali étoit après Mahomet la creature de Dieu la plus parfaite, ne mettant ainſi l'Alcoran qu'au troiſiéme rang. Il perſecuta même ſur la fin de ſon regne ceux qui ne recevoient pas ce decret. AN. 833. p. 138.

Depuis ce tems les Muſulmans continuerent d'étudier les ſciences : c'eſt-à-dire, la philoſophie, les mathematiques, & la medecine. Les parties de la philoſophie, qu'ils cultiverent le plus, furent la dialectique & la metaphyſique : des mathematiques, l'arithmetique, la geometrie, & l'aſtronomie : de la medecine, la botanique & la chymie. Ces études s'étendirent par tout où regnoient les Muſulmans, & par conſequent en Eſpagne. Le ſucceſſeur du calife Almamon, fut ſon frere Mahomet Almoutaſem fils d'Aaron, qui regna huit ans. V. traité des Etudes c. 6. Elm. c. 9. p. 140.

Pendant le regne d'Almamon, le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Chiſtoſle, qui tint le ſiege trente-deux ans, & eut pour ſucceſſeur Sophrone, la quatriéme année d'Almoutaſem, c'eſt-à-dire l'an 836. Il étoit ſavant, & philoſophe, & il tint le ſiege treize ans. Marc patriarche Jacobite d'Alexandrie mourut ſous Almamon l'an 211. de l'hegire 826. de J. C. & eut pour ſucceſſeur Jacob, qui tint le ſiege dix ans & huit mois. De ſon tems les monaſteres ruinez ſous ſon predeceſſeur furent rétablis, & les moines y retournerent. Les Jacobites racontent, que ce patriarche reſſuſcita le fils d'un gouverneur nommé Macaire, qui donna le tiers de ſon bien aux pau- XLII Patriarches d'Orient. Sup. liv. XLV. n. 56. Eutych. p. 440. Elmac. p. 140. Chr. Or. p. 109.

Digitized by Google

AN. 833. vres, & bâtit à Jeruſalem une égliſe pour les pelerins Egyptiens. Denis patriarche Jacobite d'Antioche étant venu trouver le gouverneur d'Egypte, demeura quelques jours chez le patriarche Jacob. Job patriarche Melquite d'Antioche vivoit encore : mais à Jeruſalem le patriarche Thomas mourut la ſeptiéme année d'Almamon, & eut pour ſucceſſeur Baſile, qui tint le ſiege vingt-cinq ans. C'étoit l'état des égliſes d'Orient.

Eutych. p. 421.

XLIII. Souffrances de S. Theodore & de S. Theophane. *Vita ap. Sur. 26. Dec. c. 10.*

A C. P. l'empereur Theophile continuoit de perſecuter les Catholiques, pour la veneration des images. On lui déféra entre autres Theodore de Jeruſalem & ſon frére Theophane, que l'empereur Michel ſon frere avoit maltraitez, & exilez pour la même cauſe. Theodore fut encore foüetté cruellement, & relegué avec ſon frere, dans l'Iſle Aphuſia. Mais deux ans après, l'empereur Theophile les fit revenir à C. P. ſans rappeller les autres exilez : car il ſouhaitoit paſſionnément de gagner ces deux freres. Theodore racontoit ainſi ce qui ſe paſſa en cette occaſion, dans une lettre à Jean évêque de Cyzique.

Celui qui étoit chargé des ordres de l'empereur, étant arrivé à l'iſle Aphuſia, nous mena en grande diligence à C. P. ſans nous en dire le ſujet. Nous arrivâmes le huitiéme de Juillet. Celui qui nous conduiſoit ayant vû l'empereur, eut ordre de nous enfermer auſſi-tôt dans le prétoire. Six jours après, c'eſt-à-dire le quatorziéme du même mois, on nous mena à l'audience de l'empereur. Comme tout le monde ſavoit le ſujet

Digitized by Google

ſujet pour lequel on nous amenoit, nous n'entendions que des menaces. Obéïſſez au plûtôt à l'empereur, diſoient les uns ; d'autres : Le demon les poſſede ; & des diſcours encore pires. Environ la dixiéme heure, c'eſt-à-dire, quatre heures après midi, nous entrâmes dans la ſalle dorée, le gouverneur marchant devant nous : il ſe retira, & nous laiſſa en preſence de l'empereur, qui nous parut terrible & animé de colere. Après que nous l'eûmes ſalué, il nous dit d'un ton rude d'approcher plus près : puis il nous demanda le pays de notre naiſſance. C'eſt, dîmes-nous, le pays des Moabites. Il ajoûta : Qu'êtes-vous venus faire ici ? Et ſans attendre notre réponſe, il commanda qu'on nous frappât au viſage. On nous donna tant & de ſi grands coups, que nous tombâmes à terre tout étourdis : & ſi je n'euſſe pris celui qui me frappoit, par le devant de ſa tunique, il m'auroit auſſi-tôt jetté ſur le marchepied de l'empereur. Mais je me tins ferme, juſques à ce qu'il fit ceſſer de nous frapper.

Il nous demanda encore, pourquoi nous étions venus à CP. voulant dire que nous n'y devions pas venir, ſi nous ne voulions embraſſer ſa créance. Et comme nous baiſſions les yeux ſans dire mot, il ſe tourna vers un officier qui étoit proche, & lui dit d'une voix rude & regardant de travers : Prenez-les, écrivez ſur leur viſage ces vers ïambiques, & mettez-les entre les mains de deux Sarraſins, pour les emmener en leur pays. Un nommé Chriſtodule, qui avoit compoſé ces

vers étoit là & les tenoit. L'empereur lui ordonna de les lire, & ajoûta : Ne te mets pas en peine s'ils sont beaux ou non. Un des assistans dit : Ces gens-ci, seigneur, n'en méritent pas de plus beaux. Il y avoit douze vers, dont le sens étoit : Ceux-ci ont paru à Jerusalem comme des vaisseaux d'iniquité, pleins d'une erreur superstitieuse, & ont été chassez pour leurs crimes : s'en étant fuis à CP. ils n'ont point quitté leur impieté. C'est pourquoi ils en sont encore bannis, étant inscrits sur le visage, comme des malfaicteurs.

Post. Theoph. p. 66.

Saint Theodore continue ainsi son recit : Après la lecture de ces vers l'empereur nous fit ramener au prétoire : mais à peine y fumes-nous entrez, qu'on nous ramena en grande hâte devant l'empereur, qui nous dit, vous direz sans doute quand vous serez partis, que vous vous êtes mocquez de moi ; & moi je veux me mocquer de vous, avant que de vous renvoïer. Alors il nous fit dépoüiller & foüetter, commençant par moi. L'empereur crioit toûjours, pour animer ceux qui me frappoient : & je disois cependant : nous n'avons rien fait contre votre majesté, Seigneur ; ayez pitié de moi Sainte Vierge, venez à notre secours. Mon frere fut ensuite traité de même ; & après qu'on nous eut déchirez de coups, l'empereur nous fit sortir.

Mais aussi-tôt on nous fit revenir ; & un receveur nous demanda de la part de l'empereur : Pourquoi vous êtes-vous réjoüis de la mort de Leon, & n'avez-vous pas embrassé la même

Digitized by Google

créance que lui ? Nous répondîmes : Nous ne nous sommes point réjoüis de la mort de Leon : nous ne sommes pas venus vers lui ; & nous ne pouvons pas changer nôtre créance, comme vous qui la changez selon les temps. Le receveur ajoûta : N'êtes-vous pas venus sous le regne de Leon ? Non, dîmes-nous, mais sous le prédecesseur de l'empereur, c'est-à-dire, sous Michel le Begue. Nous revinsmes au prétoire, & quatre jours après on nous presenta au prefet ; qui après plusieurs menaces nous ordonna d'obéïr à l'empereur. Nous dîmes, que nous étions prêts à souffrir mille morts, plûtôt que de communiquer avec les heretiques. Le prefet revint aux caresses, & nous dit : Communiquez seulement une fois, on ne vous demande pas davantage : j'irai avec vous à l'église, allez ensuite où il vous plaira. Je lui dis en soûriant : Seigneur, c'est comme qui diroit à un homme : Je ne vous demande autre chose, que de vous couper la tête une seule fois, après quoi vous irez où vous voudrez. On renverseroit plûtôt le ciel & la terre, que de nous faire abandonner la vraye religion. Alors il ordonna qu'on nous marquât au visage, & quoique les plaïes des coups de foüet fussent encore enflammées & fort douloureuses, on nous étendit sur des bancs, pour nous piquer le visage en y écrivant les vers. L'operation fut longue, & le jour venant à manquer, il fallut cesser. Nous dîmes en sortant : Sçachez que cette inscription nous fera ouvrir la porte du paradis, & qu'elle

vous ſera montrée en preſence de Jeſus-Chriſt. Car on n'a jamais rien fait de ſemblable : & vous faites paroître doux tous les autres perſecuteurs. C'eſt ainſi que Theodore parloit dans ſa lettre.

Après que lui & ſon frere eurent été ainſi traitez, on les remit en priſon le viſage encore ſanglant : puis à la perſuaſion du patriarche Jean, on les envoya en exil à Apamée en Bithynie, où Theodore mourut quelque temps après de vieilleſſe & de maladie : & comme l'empereur avoit défendu de leur donner la ſepulture, ſon frere Theophane conſerva le corps dans un coffre de bois, & fit des hymnes à ſa loüange, car il étoit poëte fameux pour le temps. Michel ſyncelle de l'égliſe de Jeruſalem fut auſſi arrêté, & tenu longtemps en priſon avec pluſieurs autres moines.

Poſt. Theoph. lib. 3. n. 15.

XLIV. Jean Leconomante patriarche de C. P.

Theopha. p. 302. S Nicetb. Chron. Sup. liv. XLVI. n. 11. n. 43. Sim. magiſt. n. 22. 2. Tim. 11. 8. Poſt. Theoph. lib. 4. n. 7.

Jean Leconomante avoit ſuccedé à Antoine de Syllée dans le ſiege de CP. la huitiéme année de l'empereur Theophile, qui eſt l'an 836. & il le tint ſix ans. Les Catholiques le nommoient par mépris Jannés, du nom d'un des magiciens de Pharaon. L'empereur Michel le Begue l'avoit fort aimé, comme favorable à ſon hereſie, & diſtingué par ſa ſcience ; & l'avoit donné pour précepteur à ſon fils Theophile, qui le fit ſincelle & enfin patriarche. On dit qu'il lui avoit impoſé par ſes preſtiges, & entr'autres par celui-ci. Une nation infidelle & barbare ravageoit les terres des Romains, ſous la conduite de trois chefs : l'empereur Theophile en étoit fort allarmé, mais Jean le raſſura ainſi. Il y avoit dans le cirque une

Digitized by Google

ſtatuë d'airain à trois têtes. Jean y fit venir trois hommes robuſtes avec chacun un marteau très-peſant, & s'y trouva lui-même, au milieu de la nuit, déguiſé en ſeculier. Il prononça tout bas quelques conjurations, par leſquelles il prétendoit faire paſſer ſur ces têtes la puiſſance des trois chefs ennemis: puis il commanda aux trois hommes de frapper en même temps de toute leur force: deux têtes furent rompuës entierement, la troiſiéme fut ſeulement panchée, ſans être ſéparée du corps. Auſſi les ennemis ſe diviſerent, & ſe battirent entr'eux: un des chefs défit les deux autres, le troiſiéme demeura maltraité, & ils furent obligez de ſe retirer. Les hiſtoires de ce temps-là ſont pleines de ſemblables faits, qui font voir que les Grecs croïoient fort aux prédictions & aux charmes.

Le patrice Arſaber, frere du patriarche Jean, & conſideré de l'empereur, avoit une maiſon de campagne ſur le bord du Pont-Euxin près de CP. où le patriarche alloit ſouvent. On diſoit qu'il y avoit fait faire un appartement ſouterrain, dont l'entrée étoit cachée; & que là il faiſoit amener de belles femmes, même des religieuſes, dont il abuſoit. Qu'il y exerçoit avec elles ſes enchantemens: conſultant le foïe des animaux, des baſſins pleins d'eau, ou des morts, qu'il faiſoit revenir pour prédire les choſes futures. Tel étoit ce patriarche VI. du nom du Jean. n. 2.

Le confeſſeur Methodius avoit été tiré du ſepulchre, où il étoit en priſon, un peu avant la XLV. Souffrances de S. Methodius.

Sup. liv. XLVI. n. 45. Vit. c. 1. n. 6.

mort de Michel le Begue. Il en sortit comme un mort ressuscité, n'ayant que la peau & les os, & pas un cheveu à la tête. Etant à CP. il demeura en son particulier, parce qu'il n'y avoit point de monastere exempt de l'heresie. Il frequentoit les moines & les autres confesseurs, qui avoient souffert comme lui pendant la persecution: il voyoit des senateurs; & quelquefois aussi des heretiques, & il en convertissoit, par la force & la douceur

n. 7. de son esprit, & sa profonde connoissance des écritures. On en parla à l'empereur Theophile, qui le fit venir, & lui dit: Après ce que vous avez souffert, ne cesserez-vous jamais d'exciter des troubles par de vaines disputes, pour un sujet aussi leger que les images? Methodius lui répondit: Si les images sont si mépriſables, pourquoi n'ôtez-vous pas les vôtres avec celles de Jesus-Christ, pour être glorifié avec lui: au lieu de les multiplier & les relever tous les jours, com-

n. 8. me vous faites? Car on honoroit toûjours les images des empereurs. Theophile irrité de ce discours, le fit attacher à des courroïes nud jusques à la ceinture; & lui fit donner devant & derriere six cens coups de foüet. Comme il étoit demi-mort, & tout en sang, il le fit descendre par un trou dans une cave du palais: d'où quelques personnes pieuses le tirerent la nuit, & le firent panser. Mais l'empereur confisqua la maison où on l'avoit retiré. Toutefois voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur Methodius par la violence, il voulut essayer la douceur; & l'ayant fait venir

Digitized by Google

il conferoit amiablement avec lui, & témoignoit prendre plaiſir à lui voir réſoudre les objections tirées de l'écriture. Enfin il lui ordonna de loger dans le palais avec ſes officiers; ce qui donna occaſion à Methodius d'en déſabuſer pluſieurs & les plus confidens de l'empereur, & de l'adoucir lui-même; enſorte qu'il n'avoit plus tant d'averſion pour les Catholiques, ni tant de confiance en ſon opinion. L'empereur depuis ce temps avoit toûjours Methodius auprès de lui; & le menoit même à la guerre, tant pour ſatisfaire ſa curioſité, en lui faiſant diverſes queſtions, que pour s'aſſurer de lui. Car comme il ſçavoit le credit que Methodius avoit à Conſtantinople parmi les grands & tous les Catholiques, il craignoit qu'en ſon abſence il n'excitât quelque revolte pour le rétabliſſement des images.

Poſſ. Theopha. ibid. 3. n. 24.

XLVI. Suite de la miſſion de ſaint Anſcaire.

En Occident ſaint Anſcaire archevêque de Hambourg alla à Rome, ſuivant l'ordre de l'empereur Loüis, accompagné des évêques Rotade de Soiſſons & Bernold ou Bernalt de Strasbourg, & d'un comte nommé Gerold. Le pape Gregoire IV. leur accorda ce qu'ils demandoient, c'eſt-à-dire, la confirmation du nouvel archevêque de Hambourg: & déclara Anſcaire ſon légat chez toutes les nations voiſines, Suedois, Danois, Sclaves & autres, où Dieu ouvriroit la porte à la prédication de l'évangile; conjointement avec Ebbon archevêque de Reims, qui avoit été chargé de cette miſſion par le pape Paſcal, environ dix ans auparavant. Le pape ordonna que

Sup. n. 30. Vita S Anſcl. n. 20. Caint. an. 830. n. 5.

Sup. liv. XLVI. n. 50.

Digitized by Google

AN. 834. les successeurs d'Anscaire seroient consacrez au palais de l'empereur, jusques à ce que le siege de Hambourg eût des suffragans, & accorda le pallium à Anscaire & à son église à perpetuité. Tout cela paroît par le decret du pape Gregoire IV. Saint Anscaire étant revenu en France fit encore confirmer l'érection de son siege par les lettres de l'empereur Loüis, datées d'Aix-la-Chapelle, le quinziéme de Mai, la vingt-uniéme année de son regne, indiction douziéme, c'est-à-dire l'an 834. Ensuite il commença à exercer ses fonctions dans son nouveau diocese, & attira à la foi beaucoup de payens, par l'exemple de sa vertu. Il achetoit les enfans Danois, ou Sclaves, & rachetoit des captifs, pour les élever dans le service de Dieu; & il en envoyoit à son monastere de Turholt en Flandres. Des moines de l'ancienne Corbie, qui l'accompagnoient, lui servirent utilement à la propagation de la foi: & il avoit apporté plusieurs reliques de quatre saints évêques de Reims: sans Sixte, sainte Sinnice, saint Maternien & saint Remi, qu'Ebbon lui avoit données. Il mit celles de saint Sixte & de saint Sinnice à Hambourg, & les autres en d'autres lieux de son diocese.

Post. vitam S. Ansch p. 122. ibid. & to. 1. Capit. p. 681.

Vita 21.

Adam. lib. 1. c. 19.

XLVII. Rétablissement de l'empereur Loüis.

Ebbon fut dès la même année 834. arrêté & enfermé dans l'abbaïe de Fulde, par ordre de l'empereur Loüis, qui ne demeura pas longtems en l'état violent où son fils Lothaire l'avoit réduit. Car Loüis, & Pepin, ses deux autres fils, armerent pour le délivrer, & Lothaire ne pouvant

Digitized by Google

vant leur réſiſter, laiſſa l'empereur ſon pere en liberté à ſaint Denys en France. Ceux qui étoient auprès de lui, l'exhortoient à reprendre les marques de la dignité imperiale : mais il ne voulut point ſe preſſer, & attendit au lendemain, qui étoit le ſecond dimanche de Carême, premier jour de Mars 834. Ce jour il voulut être réconcilié à l'égliſe par le miniſtere des évêques, & recevoir de leur main l'épée qu'ils lui avoient ôtée, non pas la couronne, qu'il ne tenoit que de Dieu. AN. 834. *Aſtronom.*

Au mois de Février de l'année ſuivante 835. il tint à Thionville un parlement, qui eſt auſſi compté entre les conciles. Il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon évêque de Metz y préſidoit, comme diocéſain & archichapelain, car il avoit reçû depuis peu cette dignité, & on lui donnoit par honneur le titre d'archevêque. On voit enſuite huit métropolitains, Hetti de Tréves, Otgar de Mayence, Ragnoard de Roüen, Landran de Tours, Alderic de Sens, Nothon d'Arles, Ayoulfe de Bourges, & Ebbon de Reims, qui y fut amené de Fulde. Entre les évêques, les plus connus ſont Fréculfe de Liſieux, Jonas d'Orleans, Erchanrad de Paris, Hubert de Meaux, Badurad de Paderborn, Rotade de Soiſſons, Hildeman de Beauvais, Modoïn d'Autun, Faoua de Châlons. *V. Coint. an. 830 n. 57. 834. n. 4* *Narr. Cleric. Rem. Duch. to. 2 p. 321.*

On commença par déclarer nul tout ce qui avoit été fait contre l'empereur Loüis. Chacun des évêques préſens en donna un libelle ſouſcrit *Flod. l. 2. hiſt. c. 20.*

AN. 835. de sa main, & ils jugerent à propos d'aller à Metz pour rendre plus solemnelle la réhabilitation de Loüis, en la faisant dans l'église cathédrale. Ce fut le dimanche de la Quinquagesime, dernier jour de Février. Là Drogon évêque de Metz monta sur l'ambon, & lut tout ce qui avoit été fait à Thionville, pour le rétablissement de l'empereur. Ensuite Ebbon monta sur la même tribune, & confessa publiquement, qu'il avoit porté un jugement injuste contre l'empereur son maître, en le soûmettant à la pénitence publique, après qu'il eût été injustement dépose de la dignité imperiale sur de fausses accusations: reconnoissant qu'il y avoit été justement rétabli. Il en fit sa déclaration souscrite de sa main, qu'il présenta à l'empereur, & elle fut gardée dans les archives de l'église de Metz. Alors les autres sept archevêques chanterent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitens, puis les évêques prirent la couronne sur l'autel, & la mirent sur sa tête. Tout cela se fit pendant la messe, & tout le peuple en rendit graces à Dieu par des acclamations de joye.

Astronom. Flod. ibid. epist. Car. ad Nicol pap. to. 3. conc. p. 877.

Hincmar. de præd. c. 36. p. 324.

An. Bertin. 235.

XLVIII. Déposition d'Ebbon.

On retourna à Thionville, & on y proceda contre les évêques coupables, dont la plûpart avoient fui en Italie sous la protection de Lothaire. Hildeman de Beauvais, qui étoit présent, se justifia. Agobard de Lyon, & Bernard de Vienne furent dépose: le premier pour ne s'être point présenté, ayant été appellé trois fois: le second pour avoir fui après s'être présenté. Les

Digitized by Google

évêques obtinrent pour l'honneur de l'épiſcopat, qu'Ebbon fût jugé dans la ſacriſtie hors la préſence des laïques. Etant preſſé de rendre raiſon de ſa conduite, il ſe plaignit que l'on ne ſe prît qu'à lui de ce qui avoit été fait en préſence de tant d'autres évêques: mais ils s'excuſoient ſur ce qu'ils n'avoient pû éviter d'être préſens à l'attentat commis contre l'empereur, ſoûtenant qu'en effet ils n'y avoient point conſenti. Alors Ebbon ſe voyant abandonné de tout le monde, fit venir un reclus nommé Framegaud, & l'envoya à l'impératrice Judith, avec une bague qu'il avoit autrefois reçûë d'elle, pour lui envoyer quand il auroit beſoin de ſon ſecours. Elle eut égard à ſa priere, & obtint des évêques qu'ils appaiſeroient l'empereur ſans dépoſer Ebbon dans les formes. Il demanda donc du tems, & ſe choiſit lui-même des juges, comme les canons le permettoient. C'étoit Ayoulfe archevêque de Bourges, Badurad évêque de Paderborn, & Modoïn évêque d'Autun. Après leur avoir fait ſecretement ſa confeſſion, il donna au concile un libelle ſigné de ſa main en ces termes: Moi Ebbon, indigne évêque, reconnoiſſant ma fragilité & le poids de mes pechez, j'ai pris tels & tels pour mes confeſſeurs & mes juges, & leur ai fait ma confeſſion ſincére: cherchant le remede de la pénitence, & pour le ſalut de mon ame; je renonce au miniſtere épiſcopal, dont je me reconnois indigne, pour les pechez que je leur ai confeſſez en ſecret, afin que l'on puiſſe conſacrer un autre à ma place, qui

AN. 835. *Epiſt. Carr. ad Nicol. Aſtronom.*

Hincm. ibid. to. 7 conc. p. 1696.

gouverne dignement l'égliſe, que j'ai mal conduite.
AN. 835. Et afin que je ne puiſſe jamais faire aucune reclamation pour y rentrer, j'ai ſouſcrit ceci de ma main. Dans la ſouſcription il ſe qualifioit : Ebbon, ci-devant évêque.

Il préſenta cet écrit au concile, le confirma de vive voix, & donna encore trois autres témoins, Nothon archevêque d'Arles, Theodoric évêque d'Arras, & Achard évêque de Noyon. Enſuite tous les évêques du concile dirent leur avis ſelon leur rang, & le condamnerent ſuivant ſa confeſſion, à être privé du miniſtere épiſcopal. Puis Jonas d'Orleans dicta la ſentence à Elie prêtre, & depuis évêque de Chartres, qui fut datée du quatriéme jour de Mars l'an 835. vingt-troiſiéme de l'empereur Loüis. Les évêques qu'Ebbon avoit pris pour témoins, déclarerent publiquement à ſa priere, qu'il leur avoit confeſſé un tel peché, qu'il n'étoit plus digne de faire les fonctions épiſcopales ; & que s'il l'avoit commis avant ſon ordination, il n'auroit pas dû être ordonné évêque. Les évêques préſens ſouſcrivirent au nombre de quarante-trois ; & par ordonnance du concile, Drogon de Metz, & Hetti de Tréves donnerent cet écrit à Foulques, déſigné ſucceſſeur d'Ebbon dans le ſiége de Reims. Foulques étoit abbé de ſaint Remy, & corévêque de Reims : & il n'en fut pas encore ordonné évêque ; parce que l'empereur vouloit avoir ſur la dépoſition d'Ebbon, le conſentement du pape, à qui il envoya pour cet effet Godefroi abbé de ſaint Gregoire

Digitized by Google

dans le diocèse de Basle. Après ce jugement Ebbon fut renvoyé au monastere de Fulde ; d'où quelque tems après il fut tiré, pour être mis sous la garde de Fréculfe évêque de Lisieux, & ensuite sous Boson, abbé de saint Benoît sur Loire : car il ne fut point en liberté tant que vécut l'empereur Loüis. AN. 835. *Navr. Clerfe. Rem.*

Cette même année 835. l'empereur Loüis, toujours appliqué aux cérémonies de la religion, ordonna que la fête de tous les Saints seroit célebrée par toute la Gaule & la Germanie le premier jour de Novembre. On l'observoit déja à Rome depuis plus de deux cens ans, suivant l'institution du pape Boniface IV. & Loüis l'établit à la sollicitation du pape Gregoire IV. & du consentement de tous les évêques. Une des hymnes de cette fête, où nous disons : Otez la nation infidele des pays des Chrétiens, se rapporte aux incursions des Normands, qui commençoient à être fréquentes. Cette même année 835. ils entrerent dans l'isle d'Hero ou Noirmoustier ; ce qui obligea l'année suivante l'abbé Hilbolde de s'adresser à Pepin roi d'Aquitaine, pour demander du secours. Mais on jugea que cette isle ne pouvoit être défenduë, & qu'il valloit mieux en ôter le corps de saint Filebert ; ce qui fut exécuté la même année 836. le septiéme de Juin, & il fut depuis transferé en divers lieux. Saint Filebert étoit le fondateur de l'abbaye de Jumieges, & vivoit du tems du roi Dagobert.

XLIX. Autres affaires de l'église Gallicane. *Segeb. an. 835.*

Sup. l. XXXVI. n. 56.

Chr. Engolifm. Transf. S. Filib. to. 5. act. p. 353.

Sup. l. XXXVIII n. 59.

Ansgise abbé de Luxeu, de Fontenelle, & de

AN. 835. *Sup. tom. 14. Act. to. 5. p. 637.*

saint Germer mourut à Fontenelle cette année 835. & y est honoré comme Saint. On voit toutefois par les liberalitez exprimées dans son testament, qu'il avoit des biens propres, tout abbé régulier qu'il étoit, & que ses richesses étoient grandes. Il donne à son monastere de Fontenelle cent livres d'argent, & à cinquante autres monasteres, au moins une livre d'argent chacun. Or ces livres étoient de douze onces, poids de marc, valant vingt sols douze deniers: car toutes ces monnoyes étoient d'argent. Ainsi les cent cinquante livres font 225. marcs. Ce même testament fait connoître les principaux monasteres qui subsistoient alors en France. *Le Blanc. Mon. p. 95.*

L. Aréopagitiques d'Hilduin. *Thegan. c. 36. Astron. Ued. III. hist. c. 1.*

Hilduin abbé de saint Denys, ayant pris part à la revolte des enfans de l'empereur Loüis, fut chassé de la cour en 830. & envoyé en Saxe à la nouvelle Corbie, après avoir été dépoüillé de ses abbayes & de la dignité d'archichapelain. Mais l'année suivante il rentra dans les bonnes graces de l'empereur, qui le rappella, & lui rendit les deux abbayes de saint Denys & de saint Germain près de Paris. Ce prince ayant été réconcilié solemnellement la premiere fois dans l'église de saint Denys, voulut en témoigner sa reconnoissance envers ce saint, écrivit une lettre à Hilduin, par laquelle il lui ordonna de recuëillir tout ce qui se trouvoit concernant saint Denys, tant dans ses œuvres, que dans les histoires grecques & latines, & les autres memoires, particulierement les actes de son martyre, & tout ce qu'Hilduin avoit tiré *tom. 7. conc. p. 1577.*

Digitized by Google

des archives de l'église de Paris : de réduire tout en un corps d'histoire suivie, & d'y joindre la revelation faite au pape Etienne II. dans la même église, avec les hymnes & l'office nocturne de saint Denys. Enfin de recueïllir séparément dans un autre volume tout ce qu'il avoit trouvé de ce saint; c'est-à-dire, les pieces originales, dont il tireroit son histoire. AN. 835. *Sup. liv. XLIII. n. 13.*

En exécution de cet ordre, Hilduin composa une histoire de saint Denys, où il soûtient que le premier évêque de Paris est le même que saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul : ce que personne que l'on sçache, n'avoit encore écrit jusques-là. Il le fit aussi auteur des écrits attribuez à saint Denys l'Aréopagite, inconnus aux cinq premiers siécles, & citez pour la premiere fois par les Eutyquiens dans la conference tenuë à Constantinople vers l'an 531. Hilduin dit que saint Denys, après avoir gouverné quelques années l'église d'Athenes, substitua un autre évêque à sa place, & prit le chemin de Rome pour aller trouver saint Pierre & saint Paul. Mais qu'il n'y arriva qu'après leur martyre, & sous le pontificat de saint Clement, qui l'envoya dans les Gaules pour en être l'Apôtre, lui donnant plusieurs compagnons. Ils arriverent à Arles; Denys vint à Paris, ville roïale & célébre, par les assemblées des Gaulois & des Germains. Il y bâtit une église, y établit des clercs, convertit grand nombre d'infideles, fit plusieurs miracles. L'empereur Domitien en étant averti, envoya en Gaule un gouverneur nommé *ap. Sur. 9. Oct. to. 5. p. 725. Sup. liv. I. n. 36. LIII. n. 22. n. 58.* *Sup. liv. XXXIII. n. 33.*

Digitized by Google

Feſcennius Siſinnius, qui étant arrivé à Paris, fit prendre l'évêque Denys, l'archiprêtre Ruſtique, & l'archidiacre Eleuthere, & leur fit ſouffrir pluſieurs tourmens. Saint Denys fut foüetté : grillé, expoſé aux bêtes, jetté dans un four, attaché à une croix, & remis en priſon avec pluſieurs fideles : où comme il leur célébroit la meſſe, l'heure de la communion étant venuë, Jeſus-Chriſt parut avec pluſieurs anges, & le communia de ſa main. Enfin les trois Saints furent menez à Montmartre, & eurent la tête tranchée à coups de hache devant l'idole de Mercure. Un grand nombre d'autres ſouffrirent le martyre avec eux : mais le corps de S. Denys ſe releva & prit ſa tête entre ſes mains, étant conduit par des anges. Une dame nommée Catule, fit retirer les trois corps de la Seine, où les payens les avoient jettez ; & les enterra dans ſon champ, au lieu où eſt l'égliſe & le monaſtere. Telle eſt l'hiſtoire rapportée plus au long par Hilduin.

Sur. to. 1. p. 716. Il mit à la tête la lettre de l'empereur Loüis & ſa réponſe, où il indique les originaux, dont il dit avoir tiré ce recit. Sçavoir, les prétendus écrits de ſaints Denys, un Ariſtarque hiſtorien Grec, dont on ne trouve ailleurs aucune memoire : un Visbius, qu'il prétend avoir été témoin oculaire du martyre de ſaint Denys ; & ſous le nom duquel on trouve encore un petit écrit, mais ſi abſurde & d'un ſtyle ſi barbare, qu'il ne merite aucune créance. Hilduin s'objecte l'autorité de Gregoire de Tours, plus ancien que lui d'environ trois

Digitized by Google

trois cens ans, qui ne met saint Denis premier évêque de Paris que sous l'empereur Decius; & il n'y répond qu'en accusant Gregoire de simplicité. *Sup. liv. VI. n. 49. Inter Op. S. Dion.*

Ce recueil d'Hilduin porte le titre d'Areopagitiques; & il fut si bien reçu, que la plûpart de ceux qui ont écrit depuis, ont confondu les deux saints Denis d'Athenes & de Paris, & ont attribué à ce saint les œuvres qui portent le nom de l'Areopagite. Les Grecs mêmes ont donné dans cette erreur, dès le tems d'Hilduin, comme on voit par l'éloge de S. Denis composé par Michel Syncelle de Jerusalem, & par l'histoire de son martyre, attribuée à Methodius depuis patriarche de CP.

Toutefois Usuard & Adon dans leurs martyrologes, composez peu de temps après la mort d'Hilduin, distinguent les deux saints Denis, mettant celui d'Athenes le troisiéme jour d'Octobre, & celui de Paris le neuviéme: & les Grecs dans leurs Ménologes mettent aussi celui d'Athenes le troisiéme d'Octobre, quoi qu'ils le confondent avec celui de Paris. Les sçavans du dernier siécle ont découvert l'erreur, qui avoit prévalu depuis Hilduin, & ont démontré la difference de ces deux saints, que l'église de Paris honore à present chacun en son jour. *Sirmond de duob. Dionys. Launoi de Dion. Tillemont t. 2. p. 533. 565. 10. 4. p. 442. 712.*

LI. Translation de saint Vitus en Saxe. *Transl. S. Viti. n. 13. to. 5. act. p. 532.*

Pendant qu'Hilduin étoit en Saxe, au nouveau monastere de Corbie, il vit le grand desir qu'avoit l'abbé Varin d'y transferer de France quelque corps saint, pour affermir la religion dans le

AN. 836. pays. Il lui promit que si Dieu le rétablissoit dans sa premiere dignité, il lui donneroit quelqu'un de ceux qui étoient en son pouvoir. Peu de jours après Hilduin rentra dans les bonnes graces de l'empereur Loüis, qui donna aussi à Varin abbé de Corbie le monastere de Rebais au dioceſe de Meaux. Alors il pria Hilduin, de lui donner le corps de saint Vitus, que Fulrad abbé de saint Denis avoit apporté en France du temps du Roi Pepin, à son retour de Rome, apparemment en 756. On dit que Vitus étoit un enfant de douze ans, qui souffrit le martyre dans la Lucanie, avec Modeste & Crescentia, sous l'empereur Diocletien, & l'église les honore tous trois le quinziéme de Juin. Fulrad ayant donc apporté le corps de saint Vitus, le laissa à un de ses parens, qui lui fit bâtir une église dans sa terre, & donna le tout ensuite à l'abbaye de saint Denis.

Sup. XLIII. *n.* 17.

Boll. 15. *Juin. to.* 20. *p.* 1013.

Tillemont to. 1. *N.* 129.

Hilduin donna cette relique à Varin du consentement de l'empereur Loüis, de l'évêque de Paris & des nobles du dioceſe. La délivrance s'en fit solemnellement dans l'église de saint Denis, le dimanche dix-neuviéme de Mars 836. Le corps saint fut porté premierement à Rebais, à sainte Croix, aujourd'hui saint Faron de Meaux, & en plusieurs autres lieux : enfin il arriva en Saxe, à la nouvelle Corbie, le treiziéme de Juin : ayant fait pendant ce voyage plus de quarante miracles, qui sont specifiez, avec les noms des personnes & des lieux, dans l'histoire de cette translation, dont l'auteur étoit present. Le concours du peu-

Digitized by Google

ple y fut si grand, qu'à un mille & plus autour du monastere, la campagne étoit couverte de tentes, des personnes nobles de l'un & de l'autre sexe, qui s'y étoient renduës de toutes les parties de la Saxe. Et toutefois, dans une si grande multitude, on n'entendoit ni parole deshonnête, ni raillerie, ou badinage : on loüoit Dieu jour & nuit ; les hommes & les femmes, faisant des chœurs séparez, veilloient autour de l'église, repetant souvent *Kyrie eleison*. Ainsi se passa la nuit de la veille & le jour de la fête ; & comme il s'y fit encore plusieurs miracles, le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tout le pays, riches & pauvres, sains & malades : en sorte qu'il sembloit que personne ne fût demeuré dans les maisons. Telle étoit la devotion de la Saxe nouvellement Chrétienne. AN. 836.

LII. Translation de saint Liboire. *Translat. S. Libor. c. 7. ap. Sur. 23. Jul. p. 345.*

Dans le même temps Badurade second évêque de Paderborn, dans le dioceſe duquel étoit la nouvelle Corbie, travailla aussi à enrichir son église de quelque relique insigne. Il voyoit la difficulté de détacher de ses anciennes superstitions ce peuple grossier, qui ne croyoit point ce que les personnes doctes lui disoient de la puissance divine, à moins qu'il n'en vît des effets devant ses yeux, & n'en reçut des bienfaits sensibles : comme les guérisons miraculeuses, qui se faisoient ordinairement par les corps saints. Il ordonna donc un jeûne, & fit une procession avec son peuple : après quoi Dieu lui inspira d'envoyer en France à la ville du Mans demander

Digitized by Google

AN. 836. des reliques à l'évêque, qui étoit alors Aldric. Badurade obtint pour cet effet des lettres de l'empereur Loüis & envoya une députation de clercs & de laïques, dont le chef étoit un prêtre nommé Ido, qui fit une courte relation de ce voyage.

Ces députez de Paderborn arriverent au Mans l'an 386. indiction quatorziéme, le 28. d'Avril. L'évêque Aldric les reçut favorablement, & leur accorda ce qu'ils demandoient. Pour l'execution il assembla dès le lendemain son clergé avec David son corévêque, & proposa de donner aux députez le corps de saint Liboire quatriéme évêque du Mans, qui gouverna cette église quarante-neuf ans depuis le grand Constantin jusques à Valentinien, & fut enterré par saint Martin. Aldric trouva d'abord de la résistance à sa proposition : mais enfin ayant obtenu le consentement de l'assemblée, il marcha avec son clergé & les députez à l'église des douze apôtres, bâtie hors la ville par saint Julien premier évêque du Mans, qui y étoit enterré avec ses premiers successeurs. On en tira le corps de saint Liboire, que les députez emporterent : il fut reçu avec solemnité par tout où il passa, à Chartres par l'évêque Bernoüin, à Paris par Ercanrad; & cette translation fut accompagnée de grand nombre de miracles. Enfin ils arriverent à Paderbon le jour de la Pentecôte, qui cette année 836. étoit le 28. de May.

Gesta episc. Cenom. Mabill. to. 3. Anal. p. 66.

LIII. S. Aldric du Mans.

Aldric évêque du Mans étoit de la premiere

Digitized by Google

noblesse des Francs, tirant aussi son origine en partie des Saxons, des Allemans & des Bavarois. A l'âge de douze ans son pere le mena à la cour, & le recommanda à Charlemagne & à son fils Loüis, à qui il se rendit très-agréable, & à toute la cour. Aprés avoir servi le prince pendant le jour, il veilloit pendant la nuit pour prier secrettement & chanter des pseaumes dans l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Un jour comme il prioit à son ordinaire, ayant atteint l'âge de puberté, il se sentit inspiré de quitter le monde, pour se donner entierement au service de Dieu. Mais craignant que ce ne fût une tentation, il pria Dieu pendant six mois de lui faire connoître sa volonté; & au bout de ce terme, se trouvant fortifié dans son dessein, il demanda au roi la permission de se retirer, & l'ayant obtenuë à peine, il s'en alla à Mets avec une pension du roi pour lui & pour deux clercs.

AN. 836. *Gesta to. 3. Mis. cell. Baluz. Boll to. 1. p. 387.*

Il fut très-bien reçu par l'évêque & le clergé de Mets: & on lui donna solemnellement l'habit clerical. Il apprit le chant Romain, la grammaire & la suite de l'écriture sainte: puis au bout de deux ans l'évêque, qui étoit Gondulfe, l'ordonna diacre, dans l'église de saint Estienne. Trois ans après il fut ordonné prêtre par Drogon: ensuite par le choix du clergé il fut chantre, chargé du soin des écoles, & enfin primicier: ayant inspection sur tout le clergé de la ville & du diocese, & des monasteres. L'empereur Loüis sur sa réputation le fit venir à la cour malgré lui,

Digitized by Google

AN. 836. & le prit pour son confesseur. Il y demeura quatre mois, après lesquels Francon évêque du Mans étant mort, Landran archevêque de Tours, Roricon comte du Mans & tous les nobles du diocese, avec le clergé & le peuple, élûrent Aldric pour leur évêque. L'empereur y consentit, Drogon donna ses dimissoires, adressez tant à l'archevêque de Tours, qu'à l'évêque élû, qui étoit prêtre de son église: ainsi il fut consacré solemnellement dans l'église cathedrale du Mans, par Landran son metropolitain, & les évêques de la province, le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 832. étant âgé de trente-deux ans, & tint ce siege pendant vingt-quatre ans. Le troisiéme jour après son ordination l'empereur arriva au Mans, & y passa la fête de Noël. Dès la premiere année de son pontificat, Aldric fit conduire de l'eau dans la ville du Mans, où elle étoit fort chere, parce qu'il falloit l'apporter de la riviere de Sarthe. La même année il commença à faire bâtir un cloître pour les chanoines, qui étant dispersez par la ville ne pouvoient commodément assister aux offices divins. Il fonda ou rétablit plusieurs monasteres, & jusques à sept hôpitaux.

tom. 31. Miscell. p. 142. 143.

Gesta ep. Cenom. tom. 3. Analect. Mabill. p. 276.

Hist. O. S. B. liv. V. c. 15.

L'évêque Aldric assista au parlement, que l'empereur Loüis tint au mois de Février 836. & qui est compté pour le second concile d'Aix-la-Chapelle. Les actes sont divisez en deux parties: la premiere contient trois chapitres, dont deux servent de réponses aux articles proposez par l'em-

L. IV. Second concile d'Aix-la-Chapelle.

to. 7. p. 1700. Ajton. an. 835.

Digitized by Google

pereur; & montrent quelle doit être la vie & la doctrine des évêques & des ordres inferieurs : sçavoir des abbez, des chanoines & des moines, des corévêques, des archiprêtres, des archidiacres, & enfin des prêtres. Ce sont plutôt des exhortations que des loix; & elles ne contiennent guere que des lieux communs, tirez des anciens canons & des peres. Ce que j'y trouve de remarquable, c'est qu'on se plaint que les évêques négligeoient de faire le jeudy saint la benediction de l'huile des malades, & l'office du soir de la veille de Pâque, c'est-à-dire, la benediction des fonts. On menace de déposition l'évêque ou autre ecclesiastique, qui quittera l'obéïssance de l'empereur Loüis, violant le serment de fidelité qu'il lui a prêté; & le laïque est menacé d'excommunication. Le troisiéme chapitre contient des avis pour l'empereur lui-même, ses enfans, & ses ministres; & ce ne sont encore la plûpart que des lieux communs. On y remarque toutefois comme la principale source des désordres, que les princes se sont ingerez dans les affaires ecclesiastiques, & les évêques dans les affaires seculieres. On prie l'empereur de rétablir la liberté des évêques, & de leur permettre à eux & aux autres ecclesiastiques de passer en repos le temps du carême. On demande que les prêtres de divers dioceses, qui vont s'établir à la cour, n'y soient point reçus sans le consentement de leurs évêques, de peur que ce ne soient des prêtres criminels, ou des imposteurs, qui ne soient pas même

AN. 836.

Cap. 2. can. 8. 9.

c. 11.

Cap. 3. c. 15.

c. 16.

c. 17.

c. 23.

Digitized by Google

AN. 836. prêtres. Dans la conclusion de cette premiere partie les évêques insistent sur la distinction des deux puissances : avoüant qu'ils ont beaucoup excedé, & que la révolte des enfans de l'empereur a fait voir un crime inoüi à tous les siecles. C'est pourquoi, ajoûtent-ils, nous estimons que le seul moyen de rétablir les choses, est que laissant joüir les évêques de toute la puissance que Jesus-Christ leur a donnée, vous usiez de toute celle que vous avez comme pere & comme empereur.

La seconde partie du concile d'Aix-la-Chapelle est adressée à Pepin roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclesiastiques, que lui & les seigneurs de son royaume avoient usurpez, suivant l'ordre que l'empereur son pere lui en avoit déja envoyé en 834. Aldric évêque du Mans & Erchanrad évêque de Paris lui avoient aussi porté, au nom de leurs confreres, une exhortation que nous n'avons plus : mais en ce concile ils y joignirent plusieurs autoritez de l'écriture sainte, compriſes en trois livres, où ils traitent à fonds la matiere des biens ecclesiastiques, & répondent à cette objection des seculiers : Quel mal y a-t'il de nous servir de ces biens dans nos besoins ? Dieu ni les saints ne s'en servent point : tout est à lui, & c'est pour notre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre. Les évêques montrent donc par toute la suite des saintes écritures, que dès le commencement du monde les saints ont fait à Dieu des sacrifices & des offrandes, qui

Aſton.

Lib. 1.

AN. 836.

qui lui ont été agréables : qu'il a même ordonné par la loi de lui en faire, qu'il a approuvé les vœux par lesquels on lui consacroit des fonds de terre, & a donné aux prêtres tout ce qui lui étoit consacré. Qu'il a puni séverement ceux qui ont négligé son service, ou profané & pillé les choses saintes. Enfin que les mêmes regles subsistent dans la loi nouvelle. Le succès fut heureux : le roi Pepin se rendit aux exhortations de son pere & des évêques, & fit expedier des lettres pour la restitution de tous les biens usurpez.

c. 71.
c. 32.
c. 34.
lib. 2.
lib. 3.
Astron.

LV. Parlement de Thionville & de Cremieu.

Au mois de Mai de la même année 836. l'empereur Loüis tint un parlement à Thionville, où vinrent des députez de Lothaire, entre autres, l'abbé Vala, avec qui l'empereur Loüis se réconcilia, & lui pardonna de bon cœur tout le passé. Le traité avec Lothaire fut conclu, & l'empereur son pere lui manda par ses députez qu'il renvoïoit, de venir au-plûtôt le trouver ; mais une maladie populaire qui survint, l'en empêcha ; & elle emporta plusieurs personnes considerables de son parti ; sçavoir, l'abbé Vala, qui mourut le dernier jour d'Août cette année 836. Jessé évêque d'Amiens, Elie de Troyes, & quelques seigneurs. L'empereur Loüis, loin de se réjoüir de la mort de ceux qui lui avoient été opposez, frappa sa poitrine, & fondant en larmes, pria Dieu de leur faire misericorde. Cette maladie empêcha Lothaire de se trouver au parlement tenu pendant l'esté de la même année 836. à Stramiac auprès de Lyon, aujourd'hui Cremieu ; mais ses freres Pe-

Mabill. p. 455. *Coint.* 836. *n.* 52.

Astron.

AN. 836. pin & Loüis y assisterent. L'empereur leur pere y fit examiner la cause des églises de Lyon & de Vienne, vacantes par la déposition d'Agobard & de Bernard; mais leur absence fut cause qu'on ne pût rien conclure sur cette affaire; c'est-à-dire, que comme ils n'avoient point été oüis, on ne crut pas pouvoir ordonner d'autres évêques à leur place.

Astronom. *Sup. n. 46.*

LVI. Loüis protege l'église Romaine.

Après que Lothaire fut guéri de sa maladie, l'empereur son pere apprit qu'au préjudice de ses sermens, ses gens traitoient cruellement ceux de l'église de saint Pierre de Rome. Malgré sa douceur naturelle, il en fut tellement irrité, qu'il envoya des députez extraordinaires, sans leur donner presque le tems de faire le voyage, avec ordre de dire à Lothaire: Souvenez-vous que quand je vous ai donné le royaume d'Italie, je vous ai recommandé d'avoir soin de la sainte église Romaine: & vous la devez défendre de ses ennemis, loin de la laisser piller par vos gens. Faites-moi aussi préparer des vivres & des logemens sur tout le chemin de Rome: car je veux aller visiter les tombeaux des Apôtres.

Astronom.

Une irruption des Normans dans la Frise empêcha l'empereur Loüis d'accomplir ce voyage; & c'est à cette incursion que l'on rapporte le martyr de saint Libert, disciple de saint Rumol, honoré à Malines le quatorziéme de Juillet. L'empereur renvoya donc en Italie Foulques abbé de Fontenelle, avec un comte nommé Richard, pour rapporter la réponse de Lothaire; & Adre-

Melan. in Usuard. 14. Jul.

Astronom.

Digitized by Google

valde abbé de Flaix, pour consulter le pape sur quelques affaires. On devoit aussi solliciter Lothaire sur la restitution des biens situez en Italie, & appartenans aux églises de France, que ses gens avoient usurpez. Il accorda une partie de ce qu'on lui demandoit, & s'excusa du reste sur l'impossibilité de l'exécution. Adrevalde étant arrivé à Rome, trouva le pape malade : mais il fut tellement consolé de l'amitié que lui témoignoit l'empereur, qu'il ne sentoit presque plus son mal. Il traita magnifiquement Adrevalde, & le renvoya chargé de riches présens, & avec lui Pierre évêque de Centumcelles, & George évêque regionnaire de Rome, c'est-à-dire, suffragant du pape. Mais Lothaire ayant appris que ces deux évêques alloient trouver l'empereur son pere, envoya à Bologne Leon, qui avoit grand crédit auprès de lui, & qui les intimida tellement, qu'il les empêcha de passer outre. Adrevalde sauva la lettre du pape à l'empereur, & l'envoya par un des siens déguisé en mendiant.

AN. 836. *Ann. Bert.*

LVII. Loüis touché d'une comete. *Astronom.*

Pâques fut le premier d'Avril en 837. & au milieu de la semaine il parut dans le signe de la vierge une comete, qui au bout de vingt-cinq jours disparut dans la tête du taureau. L'empereur Loüis très-curieux de ces phénoménes, appella avant que de se coucher l'astronome qui a écrit sa vie, & lui demanda ce qui lui sembloit de cette comete. L'astronome promit de lui en rendre compte le lendemain ; & l'empereur jugea, comme il étoit vrai, qu'il vouloit gagner du tems pour

Digitized by Google

AN. 837. ne lui pas faire une réponse fâcheuse. Je sçai, lui dit-il, que je ne vis pas hier au soir cette étoile, & que c'est une comete, dont nous avons parlé ces ces jours passez. Dites-moi ce que vous croyez qu'elle signifie ? L'astronome ayant dit une partie de ce qu'il pensoit, & dissimulé le reste : Il y a encore, dit l'empereur, une chose que vous cachez. Car on dit que ce prodige signifie un changement de regne & la mort d'un prince. L'astronome lui cita le passage du prophete, qui dit : *Jerem. x. 2.* Ne craignez point les signes du ciel qui épouvantent les Gentils. L'empereur répondit : Nous ne devons craindre que notre Créateur, qui a fait aussi cet astre : mais nous ne pouvons assez admirer sa bonté de nous avertir par de tels signes, pour nous exciter à pénitence, malgré notre lâcheté. Après avoir fait retirer tout le monde, il passa la nuit en prieres sans dormir, & le matin il appella ses officiers, & ordonna de distribuer le plus qu'il se pourroit d'aumônes aux pauvres, aux moines & aux chanoines ; & fit célébrer des messes par autant de prêtres qu'il pût : craignant moins pour lui que pour l'église, dont il avoit la protection. Une autre comete parut le premier Janvier de l'année suivante 838. dans le signe du scorpion ; & l'on crut qu'elle avoit annoncé la mort du roi Pepin, qui suivit de près.

LVIII. Mort de l'empereur Loüis. *Astronom.*

Celle de l'empereur Loüis fut encore précédée d'une grande éclipse de soleil, que le même astronome ne manque pas d'observer, comme en étant un présage. Loüis roi de Baviere avoit pris les ar-

Digitized by Google

mes, indigné d'un nouveau partage que l'empereur son pere avoit fait à son préjudice, en faveur de ses freres Lothaire & Charles. L'empereur l'ayant appris, partit de Poitiers, où il avoit passé l'hyver, & se mit en marche pendant le Carême de l'année 840. C'étoit contre sa coûtume; car il passoit ordinairement ce saint tems à chanter des pseaumes, prier, assister à la messe, distribuer des aumônes, & l'employoit entierement en œuvres de pieté, en sorte qu'à peine prenoit-il un jour ou deux pour monter à cheval, & faire un peu d'exercice. Alors, quoique déja vieux, & malade d'une fluxion sur la poitrine, il se fit un devoir de marcher contre le roi Loüis son fils. AN. 840.

Il célébra la fête de Pâques à Aix-la-Chapelle, avec sa dévotion ordinaire, puis ayant passé le Rhin, & appris que son fils s'étoit retiré, il indiqua un parlement à Vormes, & manda Lothaire de s'y trouver. Alors arriva cette terrible éclipse, le troisiéme jour des Rogations, c'est-à-dire, le cinquiéme de Mai, veille de l'Ascension. L'empereur ayant entierement perdu l'apetit & les forces, fut obligé de camper en une isle près de Mayence, & se mettre au lit. Il étoit sensiblement affligé de l'état de l'église, & des troubles qu'il prévoyoit entre ses enfans, dont toutefois sa foiblesse pour Judith & pour Charles étoit la principale cause. Un grand nombre d'évêques & d'autres ecclesiastiques étoient auprès de lui pour le consoler: entre autres Hetti archevêque de Tréves, Otgar de Mayence, Drogon frere de l'empe-

reur, évêque de Metz & archichapelain. Comme
AN. 840. c'étoit en lui qu'il se confioit le plus, il se confessoit à lui tous les jours, & recevoit tous les jours le corps de notre-Seigneur. Ce fut la seule nourriture qu'il prit pendant quarante jours ; & il disoit : Vous êtes juste, Seigneur, de me faire à présent jeûner malgré moi, puisque j'ai passé le Carême sans jeûner.

Il dit à son frere Drogon d'appeller les officiers de sa chambre, & fit faire un inventaire de tous les meubles qu'il portoit avec lui : couronnes, & autres ornemens royaux, armes & vaisselle, livres & habits sacerdotaux, puis il en ordonna la distribution aux églises, aux pauvres, & à ses deux fils Lothaire & Charles. Il envoya à Lothaire une couronne, une épée & un sceptre qu'il lui donnoit, à la charge d'être toûjours uni à Charles & à sa mere Judith, & de conserver au jeune frere la portion du royaume qui lui avoit été donnée. Après quoi l'empereur Loüis rendit graces à Dieu de ce qu'il ne lui restoit plus rien dont il pût disposer. Cependant Drogon, de l'avis des autres évêques, lui demanda s'il ne vouloit pas pardonner à son fils Loüis. L'empereur témoigna d'abord l'amertume de son cœur, puis il délibera, & ramassant le peu qu'il lui restoit de forces, il commença à raconter les mauvais traitemens qu'il prétendoit en avoir reçûs. Enfin il ajoûta : Puisqu'il ne peut venir pour satisfaire à son devoir, je fais ce qui dépend de moi, & je prends Dieu à témoin & vous aussi, que je lui pardonne tou-

Digitized by Google

tes les offenſes qu'il m'a faites. C'eſt à vous à l'avertir de ne ſe pas oublier. AN. 840.

Enſuite, comme c'étoit le ſamedi au ſoir, il fit chanter devant lui l'office nocturne du Dimanche, & mettre ſur ſa poitrine du bois de la vraïe croix. Il en fit le ſigne ſur ſon front tant qu'il eut aſſez de force; quand il étoit las, il prioit Drogon par ſigne de le faire. Il paſſa ainſi la nuit, & le lendemain il fit préparer un autel, où Drogon célébra la meſſe & le communia. Puis l'empereur le pria & les autres aſſiſtans de prendre un peu de repos. Quand il ſentit approcher ſa fin, il rappella Drogon, qui fut ſuivi des autres évêques. L'empereur leur fit entendre comme il put qu'il ſe recommandoit à eux, & demanda les prieres des agoniſans. Pendant qu'on les faiſoit, il tourna les yeux à gauche avec indignation, en diſant de toute ſa force: *Houts*, *Houts*, qui ſignifioient en Tudeſque: Dehors, dehors. On crut qu'il voyoit le malin eſprit, & auſſi-tôt il leva les yeux au ciel avec de grands ſignes de joïe. Il mourut ainſi le vingtiéme de Juin 840. la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, la vingt-ſeptiéme de ſon regne comme empereur. Son corps fut tranſporté à Metz, & enterré avec grande ſolemnité dans l'égliſe de ſaint Arnoul près d'Hildegarde ſa mere.

LIX. Portrait de Loüis.

Ce prince étoit de taille médiocre, les yeux grands, le nez long, les épaules larges, les bras forts: enſorte que perſonne ne manioit mieux un arc ou une lance. Il avoit la voix maſle, parloit le Latin comme ſa langue naturelle, & entendoit le Grec. Il avoit appris en ſa jeuneſſe des poëſies *Thegan. c. 19.*

Digitized by Google

payennes, mais depuis il ne vouloit ni les lire ni les entendre. Au contraire, il étoit fort instruit de l'écriture-sainte, & sçavoit le sens spirituel, le moral & l'anagogique. Tous les matins il alloit à l'église, se mettre à genoux, touchant le pavé de son front, & demeuroit long-tems en prieres, quelquefois avec larmes. Tous les jours il donnoit l'aumône avant son repas, & par tout où il étoit, il y avoit des logemens pour les pauvres. Il étoit sobre dans le boire & le manger. Jamais on ne le vit éclater de rire, & dans les fêtes solemnelles, où les musiciens & les bouffons joüoient pour divertir le peuple, il contenoit les autres par son sérieux. Il s'habilloit modestement, excepté les grandes fêtes, où, à l'exemple de ses peres, il étoit tout couvert d'or, portant la couronne en tête & le sceptre à la main. Il étoit très-liberal, & donna en proprieté à des particuliers quantité de terres de son domaine. Il ne faisoit rien sans conseil; mais il donnoit tant de tems au chant des pseaumes & à la lecture, qu'il abandonnoit
c. 10. trop ses affaires à ses confidens. Il entretint la mauvaise coûtume déja établie, de faire évêques des gens de condition servile, qui ne manquoient pas d'affranchir leurs parens, & les élever ou par les lettres, ou par les alliances avec les nobles. Tel fut ce prince, que l'on compte pour le premier roi de France du nom de Loüis; & sa facilité à pardonner lui a fait donner le surnom de Débonnaire.

Il y avoit déja quelque tems qu'il avoit permis

mis à Agobard de Lyon & à Bernard de Vienne de rentrer dans leurs sieges: & cette année en partant d'Aquitaine il y laissa Agobard, pour prendre soin des affaires de ce roïaume; mais il mourut à Saintes le sixiéme de Juin. Son église de Lyon l'honore sous le nom de S. Agebaub; & puisqu'il étoit rentré si avant dans les bonnes graces de l'empereur Loüis, on doit croire qu'il avoit expié la faute d'avoir pris part à la revolte: aussi lui étoit-elle commune avec l'abbé Vala & d'autres saints personnages, & l'extrême foiblesse de Loüis la rendoit plus excusable.

AN. 840.

LX. Mort d'Agobard.

Ado. Chr. & Ben. co. 1. bibl. Lab. p. 293. Boll. tom. 3. 748. 6. Juin.

Outre les écrits dont j'ai parlé, Agobard nous en a laissé plusieurs, dont ceux qui sont contre Amalarius paroissent les derniers. Amalarius accusoit l'église de Lyon, d'avoir introduit quelque nouveauté dans le chant ecclesiastique: Agobard entreprit sa défense dans un traité intitulé: De la divine psalmodie; puis il attaqua l'ouvrage d'Amalarius, par un autre écrit intitulé: De la correction de l'antiphonier, prétendant y trouver des erreurs, & même des heresies. Enfin il fit un troisiéme écrit ouvertement contre Amalarius, où il reprend plusieurs endroits de son traité des offices ecclesiastiques. Mais cette critique n'a pas empêché la posterité d'estimer les ouvrages d'Amalarius; & en effet on voit de la part d'Agobard bien de l'aigreur & de la préoccupation. Son successeur dans le siege de Lyon, fut Amolon diacre de la même église, qui fut ordonné évêque le dimanche seiziéme de Janvier 841.

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-HUITIE'ME.

§. I. Amorion pris par les Musulmans.

L'Empereur Theophile faisant la guerre aux Musulmans, marcha bien avant dans la Syrie, ravageant & emmenant des captifs. Enfin il assiegea Sozopetra, où étoit né le calife Moutasem. Il écrivit à Theophile de l'épargner à sa consideration: mais il ne fut pas écouté. Theophile prit la ville & la ruina, tua une partie des habitans & emmena les autres. Le calife en fut tellement irrité, qu'il assembla une armée plus grande qu'aucun de ses predecesseurs; & fit écrire sur les boucliers de ses soldats Amorion, pour marquer qu'il en vouloit à cette ville, qui étoit la patrie de Theophile. Plusieurs conseilloient à Theophile d'en sauver les habitans, en les faisant passer ailleurs: mais il crut qu'il étoit de son honneur de la défendre, & y mit le patrice Aëtius gouverneur d'Orient, avec deux capitaines de reputation, Theodore, Cratere & Theophile Babouzique. Ils défendirent si-bien la ville, que le calife y perdit soixante & dix mille hommes, quoique le siege ne durât que treize jours: mais enfin, averti par un nommé Boudize, il l'attaqua par un endroit foible, & la prit d'assaut l'an de l'hegire 223. de Jesus-Christ 836. Il passa au fil de l'épée tous les habitans & les soldats, excepté les chefs & les officiers, qu'il renvoïa à Bagdad.

Post. Theop. lib. III. n. 29. Elmac. lib. II. c. 9. Abulfar. p. 165. Acta. SS. 42. Martyr. ap. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 460.

n. 34.

Quand il y fut revenu, il les fit mettre aux

Digitized by Google

II. Captifs confesseurs. n. 55.

fers, avec les entraves aux pieds, dans une prison si obscure, qu'on n'y voioit pas le moindre jour en plein midi, & qu'ils ne se connoissoient qu'à la voix. Là ils n'avoient autre compagnie que leurs gardes, un peu de pain & d'eau pour nourriture, la terre pour lit; & pour habits des haillons pleins de vermine. Si quelquefois on leur permettoit de sortir, pour demander l'aumône, chacun d'eux étoit accompagné de dix soldats; & au retour on coupoit leur pain & on foüilloit dans leurs écuelles, de peur qu'ils n'y cachassent quelque lettre.

Quand on vit leurs forces consumées & leurs corps attenuez, par la longueur de la prison; on commença à les solliciter, de changer de religion. Le calife leur envoya des docteurs, qui passoient pour les plus habiles entre les Musulmans. Ils feignoient de venir d'eux-mêmes par compassion, & aïant obtenu la permission de ceux qui commandoient les gardes, ils apportoient aux prisonniers de l'argent ou des habits, pour les gagner. Car le calife disoit, qu'il ne comptoit pour rien la conquête d'une ville, en comparaison des ames. Comme les Chrétiens rejettoient avec horreur les premieres propositions de se pervertir, les Musulmans leur disoient: Il ne vous convient pas d'être si fiers, écoutez-nous, & ensuite vous mépriserez nos conseils, s'ils ne vous sont pas avantageux. N'aimez-vous pas vos parens, vos enfans, vos femmes, la compagnie de vos amis, les mœurs de votre païs? Vous n'a-

vez qu'un seul moyen de recouvrer tous ces biens : qui est de dissimuler un peu, vous laisser circoncire & faire la priere avec le calife. Il vous comblera de biens; & la guerre vous ouvrira quelque occasion de retourner chez-vous, & reprendre vôtre religion. Les Chrétiens répondirent: En useriez-vous ainsi si vous étiez à nôtre place ? Oüi, dirent les Musulmans, car il n'y a rien de plus cher que la liberté, & ils le confirmerent par serment. Et nous, dirent les Chrétiens, nous ne prenons point conseil sur la religion, de ceux qui ne sont pas fermes dans la leur; & ils les renvoyerent confus. Quelques jours après il en vint d'autres sous le même pretexte de leur faire l'aumône, qui commencerent à les plaindre, même avec larmes. Quel malheur, disoient-ils, de ne pas croire au grand prophete Mahomet ? Ces gens que nous voïons chargez de fers, ne sont-ils pas parens de l'empereur, de braves guerriers, pleins d'esprit & de courage? N'avoient-ils pas de grandes troupes ? Qui a rendus inutiles tous ces avantages, sinon de ne pas reconnoître le prophete, dont les serviteurs les ont vaincus? Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils ne connoissent pas la verité, dont on ne les a pas instruits; il faut pardonner à leur ignorance. Puis adressant la parole aux prisonniers, ils leur disoient: Quittez cette voye étroite, où le fils de Marie vous a ordonné de marcher : entrez dans la voïe large, pour cette vie & pour l'autre, que le grand prophete nous a montrée. Qu'enseigne-t-il d'in-

Digitized by Google

croyable quand il dit, que Dieu peut donner à ceux qui le servent, toutes sortes de plaisirs en cette vie & le paradis en l'autre ? Quittez vôtre ignorance, & ne rejettez pas ses bienfaits. Car, comme il est bon, voïant que les hommes étoient trop foibles pour accomplir la loi de Jesus, si dure & si difficile, il a envoyé son prophete Mahomet, pour les décharger de ce poids, & les sauver par sa seule foi. Les Chrétiens se regarderent les uns les autres en soûriant, & leur dirent : Pouvez-vous croire veritable & agreable à Dieu une doctrine qui donne à la chair toute liberté, & soûmet la raison aux passions ? quelle difference y a-t-il entre les bêtes & les hommes qui vivent ainsi ? rien ne peut nous separer de la charité de Jesus-Christ.

Quelque-tems après il en vint d'autres du nombre des faquirs ou religieux Musulmans, qui donnerent aussi l'aumône aux captifs, les baiserent tous ; & s'étant assis, leur dirent : Voyez à qui Dieu donne à present sa puissance : Est-ce aux Romains, ou aux Musulmans ? A qui donne-t-il les terres fertiles & les armées victorieuses, n'est-ce pas à nous ? Cependant il est juste : donc si nous n'observions ses commandemens, il ne nous donneroit pas tant de biens ; & il ne vous soûmettroit pas à nous si vous n'aviez refusé de croire à son prophete. Les chrétiens dirent : Permettez que nous vous fassions une question. Quand deux hommes se disputent la possession d'un heritage, si l'un se contente de crier

AN. 842. qu'il eſt à lui, ſans produire de témoins; & que l'autre ſans diſputer amene pluſieurs témoins dignes de foi, à qui faut-il adjuger l'heritage? A celui, dirent les Muſulmans, qui donne de bons témoins. Les Chrétiens reprirent: Jeſus-Chriſt eſt venu né d'une Vierge, comme vous le dites vous-mêmes, aïant pour lui tous les anciens prophetes, qui ont prédit ſa venuë: Vous dites que Mahomet eſt venu apporter une troiſiéme loi: Ne devoit-il pas avoir au moins un ou deux prophetes, pour garans de ſa miſſion? Quant à l'avantage que vous prétendez tirer de vos conquêtes, ne connoiſſez-vous pas celles de Perſes, qui ont ſubjugué preſque tout le monde, & des Grecs qui ont vaincus les Perſes, & des anciens Romains, dont l'empire étoit ſi étendu? Suivoient-ils la vraïe religion? N'adoroient-ils pas pluſieurs divinitez par une idolâtrie inſenſée? Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le ſervent, quelquefois il permet qu'ils ſoient vaincus, quand ils l'offenſent, pour les châtier par les mains des méchans. Les Chrétiens demeurerent ſept ans entiers dans cette affreuſe priſon: rendant graces à Dieu, de ce qu'il leur donnoit ce moïen d'expier leurs pechez paſſez, & priant pour la converſion des Muſulmans.

Elmac. lib. 1. c. 9. Bibl. Orient. p. 808.

Cependant le calife Moutaſem, autrement Abou-Iſaac, mourut à Samarra ou Sermenraï ville nouvelle, qu'il avoit fait bâtir ſur le Tigre à dix ou douze lieuës de Bagdad. Il mourut l'an 226. de l'hegire, le dix-huitiéme du troiſiéme

Digitized by Google

mois: c'eſt-à-dire, le ſixiéme Janvier 842. après avoir vêcu quarante-huit ans & en avoir regné huit, huit mois & huit jours. Il étoit ignorant & ne ſavoit pas écrire. Son ſucceſſeur fut ſon fils Aaron Aloüatec Aboujafar. AN. 842.

III. Patriarches d'Orient.

Jacob patriarche Jacobite d'Alexandrie, mourut la cinquiéme année de Moutaſem 222. de l'hegire 837. de Jeſus Chriſt, Simeon lui ſucceda, qui ne tint le ſiege qu'un an. L'an 223. 838. de Jeſus-Chriſt, Joſeph fut élû patriarche dans le monaſtere de ſaint Macaire & tint le ſiege dix-ſept ans. De ſon tems le metropolitain d'Habeche ou Ethiopie nommé Jacob, fut chaſſé: mais le roïaume aïant été affligé de ſechereſſe & de peſte: le roi envoya au patriarche Joſeph, lui demandant pardon & le priant de renvoyer le metropolitain, qui fut reçû avec grande joye. Ce qui fait voir que les Abyſſins étoient Jacobites. Le patriarche Joſeph ordonna des évêques qu'il envoya dans la Pentapole & dans l'Afrique, vers le couchant. Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Sophrone, ordonné après la mort de Criſtoſle, la quatriéme année de Moutaſem 836. de Jeſus-Chriſt. Il étoit ſavant & philoſophe, & tint le ſiege treize ans.

Ebnac. cod. c. 9. Chr. Orient. p. 109.

Sup. l. XLVII. n. 41.

Eutich. to. 2. p. 440.

Job patriarche Melquite d'Antioche vivoit encore, & Denis étoit patriarche Jacobite de la même ville. A Jeruſalem Jean patriarche Melquite fut ordonné la ſeptiéme année de Moutaſem, 839. de Jeſus-Chriſt & ne tint le ſiege que trois ans. Car les habitans de Jeruſalem s'étant

Sup. liv XLVII, n. 41.

Digitized by Google

AN. 841. élevez contre lui & le chargeant de toutes sortes de reproches, il craignit leur aversion, & renonça par écrit à son siege. C'est ce que nous connoissons de l'état des églises d'Orient.

IV. Mort de Theophile. Michel empereur.

A Constantinople l'empereur Theophile fut si vivement touché de la prise d'Amorion, & du refus que fit le calife de recevoir la rançon des prisonniers, que ses entrailles s'enflammerent; & il but pour se rafraîchir de l'eau de neige, qui lui causa la dysenterie. Il mourut le vingtiéme de Janvier 842. après avoir regné douze ans & trois mois. La persecution qu'il fit toute sa vie aux saintes images & aux catholiques a rendu sa mémoire odieuse: toutefois il fit des actions éclatantes de justice. Il se piquoit de savoir la musique, & faisoit chanter dans l'église des hymnes & des versets de sa composition. On dit même qu'un jour solemnel il battit la mesure dans la grande église de C. P. & donna à cette occasion cent livres d'or au clergé.

Post. Theoph. liv. III. n. 34.

Ibid. 116.

Post. Theoph. liv. VI.

Son fils Michel encore enfant lui succeda, sous la conduite de l'imperatrice Theodora sa mere: avec un conseil que Theophile lui avoit laissé, composé de l'eunuque Theoctiste revêtu de deux grandes charges à la cour, du patrice Bardas frere de l'imperatrice, & de son oncle Manuel maître des offices, originaire d'Armenie. Dès le tems qu'il y commandoit, plusieurs abbez de divers monasteres, étant de ses amis l'avoient instruit de la creance catholique touchant les images; & alors étant tombé malade, les moines de Stude

Stude, en qui il avoit grande confiance, le vinrent voir ; & lui promirent, qu'il guériroit promptement, s'il entreprenoit le rétabliſſement des ſaintes images. Il le promit, & recouvra la ſanté. AN. 842.

V. Fin des Iconoclaſtes.

Manuël ayant donc communiqué ſon deſſein aux deux autres tuteurs de l'empereur, & les ayant perſuadez de donner à ſon regne cet heureux commencement : il alla trouver l'imperatrice Theodora, & lui fit la même propoſition. Elle répondit : Je l'ai toûjours ſouhaité, & je n'ai jamais ceſſé d'y penſer : mais j'en ai été empêchée juſques à preſent, par la multitude des ſenateurs & des magiſtrats, attachés à l'héreſie des Iconoclaſtes, par les metropolitains & principalement par le patriarche. C'eſt celui qui a fomenté les foibles ſemences de cette erreur, que l'empereur mon époux avoit reçûe de ſes parens ; & l'a pouſſé par ſes preſſantes exhortations, à traiter ſi mal tant de ſaints perſonnages. Qui vous empêche donc maintenant, reprit Manuël, de donner au peuple cette joye ? Auſſitôt elle appella un officier nommé Conſtantin, & l'envoya au patriarche Jean Leconomante, pour lui dire : Pluſieurs moines & d'autres perſonnes pieuſes m'ont préſenté requête, pour le rétabliſſement des ſaintes images : ſi vous en êtes d'accord, l'égliſe reprendra ſon ancien ornement ; ſinon quittez le ſiege, ſortez de C. P. & vous retirez à vôtre maiſon de campagne, juſques à ce que l'on tienne un concile, où vous

AN. 842.

assisterez. Car on veut vous y juger, & vous montrer que vous soûtenez une erreur.

Constantin trouva Jean couché sur un lit de repos, en une des chambres du palais patriarcal ; & après qu'il lui eut dit ce dont l'imperatrice l'avoit chargé : Jean répondit seulement, qu'il prendroit conseil, & le renvoya aussi-tôt. En même tems il prit une lancette & s'ouvrit les veines du ventre, pour perdre beaucoup de sang, sans se mettre en danger : ainsi le bruit se répandit en un moment dans l'église, que l'imperatrice avoit envoyé assassiner le patriarche ; & ce bruit vint jusques au palais, avant que Constantin y fut retourné. Le patrice Bardas fut envoyé, pour s'informer exactement de la verité du fait ; & trouva que les playes avoient été faites exprès, joint le témoignage des domestiques propres du patriarche, & la lancette qui fut représentée. Jean étant ainsi convaincu, fut chassé de l'église, & renfermé dans sa maison de campagne, nommé Pficha.

VI. Methodius patriarche de CP. *Or. in S. Niceph. Boll. to. 7. p. 320.*

L'imperatrice fit assembler dans le palais un concile, qui se trouva très-nombreux, parce qu'outre les Catholiques, il y vint plusieurs de ceux qui avoient suivi le parti des hérétiques, & qu'ils avoient fait évêques. Ils anathématiserent les ennemis des saintes images, & confirmerent le second concile de Nicée ; & après avoir déposé Jean Leconomante, ils élûrent patriarche de CP. Methodius, qui avoit tant souffert pour la religion sous Michel le Bégue, & sous Theo-

Digitized by Google

AN. 842.
Sup. liv. XLVI. n. 44. Post Theoph. n. 4.

phile. Alors l'imperatrice Theodora dit : Comme je vous accorde le rétablissement des saintes images, je vous prie de m'accorder une grace ; c'est d'obtenir de Dieu le pardon du peché que l'empereur mon époux a commis sur ce sujet. Methodius répondit au nom de toute l'église : Notre pouvoir, Madame, ne s'étend point sur les morts. Nous n'avons reçû les clefs du ciel, que pour l'ouvrir à ceux qui sont encore en cette vie. Il est vrai, que nous pouvons aussi soulager les morts, quand leurs pechez étoient légers, & qu'ils ont fait pénitence : mais nous ne pouvons absoudre ceux qui sont morts dans une condamnation manifeste. L'imperatrice reprit : Lorsque l'empereur mon époux étoit prêt de mourir, je lui representai le plus fortement qu'il me fut possible, les suites terribles de sa mort, s'il persistoit dans l'héresie : la privation des prieres, les malédictions, le soûlevement du peuple dans cette grande ville. Il témoigna du répentir, & demanda des images : je les lui presentai, il les baisa avec ferveur, & rendit ainsi l'esprit entre les mains des anges. Elle confirma ce récit par serment ; & les prélats persuadez de sa vertu, sur ce témoignage ; & supposé que la chose fût ainsi, déclarerent par écrit que Dieu feroit misericorde à Theophile. Toutefois plusieurs demeurerent persuadez qu'il étoit mort impenitent, & que Theodora n'avoit ainsi parlé que pour l'affection qu'elle lui portoit.

Methodius fut donc ordonné patriarche de

AN. 842. CP. l'an 842. & le premier dimanche de Carême, selon les Grecs, qui selon nous, seroit le second, il passa la nuit en prieres avec l'imperatrice & tout le peuple dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes; d'où le matin ils allerent en procession à sainte Sophie: la messe y fut célébrée, & les images rétablies solemnellement. Ensuite l'imperatrice donna un festin dans le palais à tout le clergé & aux confesseurs, qui avoient souffert pendant la persecution; & elle continua cette fête toute sa vie. On la nomma la fête de l'Ortodoxie, comme qui diroit, du rétablissement de la religion Catholique; & l'église Grecque la célébre encore le même jour; c'est-à-dire, le dimanche qui termine la premiere semaine de leur Carême. On y chante à l'office de la nuit une hymne du confesseur Theophane de Jerusalem; qui fut ordonné archevêque de Nicée, en récompense de ses souffrances; & on y lit une légende qui contient l'histoire de l'héresie des Iconoclastes, mêlée de quelques fables. Le matin on fit la procession, où on porte la vraïe croix & les images; & on y chante un canon ou hymne attribué à saint Theodore Studite: mais qui paroît plûtôt fait après sa mort. Tout cela se lit dans le Trisodion, qui contient l'office Grec du Carême, & ainsi finit l'héresie des Iconoclastes, environ six-vingts ans après que l'empereur Leon Isaurien l'eut introduite.

Vita c. 15. ap. Surt. 26. Dec. Sup. liv. XLVII. n. 42.

Sup. liv XIII. 1.

Claude de Turin, qui seul en Occident avoit soûtenu cette héresie, étoit mort depuis quelque

Digitized by Google

tems; c'eſt-à-dire, avant l'empereur Loüis le Débonnaire. De ſes commentaires ſur l'écriture, celui de l'épître aux Galates eſt imprimé; mais il s'en trouve pluſieurs autres manuſcrits en diverſes bibliotheques; ſçavoir ſur le Levitique, ſur le livre de Ruth, ſur ſaint Matthieu, ſur l'épître aux Romains, les deux aux Corinthiens, l'épître aux Epheſiens. L'empereur Loüis ayant reçû ſon écrit contre l'abbé Theodemir touchant les images; & l'ayant fait examiner par les plus habiles gens de ſon palais, le déſapprouva, & en envoya un extrait à Jonas évêque d'Orleans, pour le refuter. Jonas y travailla; & l'ouvrage étoit déja bien avancé, quand il apprit que Claude étoit mort. Alors il crut que ſon erreur étoit éteinte avec lui, & réſolut de n'en pas écrire davantage. Depuis il apprit par des perſonnes dignes de foi, que Claude avoit laiſſé des diſciples: qu'outre ſon erreur contre les images, il avoit renouvellé l'Arianiſme, & en avoit compoſé des écrits qu'il avoit laiſſez dans les archives de ſa maiſon épiſcopale. Ces conſiderations & les exhortations des perſonnes pieuſes, engagerent Jonas à achever ſon ouvrage: mais l'empereur Loüis étant mort, il le dédia au roi Charles ſon fils, dont il ſe trouvoit ſujet.

Ce traité eſt diviſé en trois livres; & l'extrait de l'apologie de Claude contre Theodemir, y eſt inſéré & réfuté par partie. Jonas y ſuit la methode qu'avoit ſuivie Dungal, & employe à peu près les mêmes preuves. Il ſoûtient, que l'on ne

AN. 842.

VII. Fin de Jonas d'Orleans.

Sup. Lib. XLVII. n. 20. Bibl. T. R. Legd. Lib. ſ. ſæc. p. 228. Mabill. 1. Annal. p. 46. Dupin. 9. ſiecle. ch. 1. p. 30. Jonas, præf. in lib. de imag.

doit garder les images, que pour la memoire & l'inſtruction, ſans leur rendre aucun culte; & toutefois il ne veut pas que l'on traite d'idolâtres ceux qui prient devant elles en l'honneur des Saints, parce qu'ils confeſſent & profeſſent la foi de la ſainte Trinité. Jonas mourut l'an 843. après avoir tenu vingt-deux ans le ſiége d'Orleans, & eut Agius pour ſucceſſeur.

Lib. 1. p. 649. Mabill. præf. in. 5. act. n. 36. Coint. an. 843. n. 39.

VIII. Ebbon rétabli à Reims.

Auſſi-tôt après la mort de Loüis le Débonnaire, Lothaire ſon fils aîné, roi & empereur, vint d'Italie à Vormes, & y demeura quelque tems. Ebbon archevêque de Reims ſortit alors de l'abbaye de ſaint Benoît ſur Loire où il étoit priſonnier, & avec Boſon qui en étoit abbé, il vint trouver Lothaire, qui ordonna qu'il rentreroit dans ſon ſiége, par un acte ſolemnel donné à Ingelheim le vingt-quatriéme de Juin, indiction troiſiéme, la premiere année du regne de Lothaire, depuis la mort de ſon pere; c'eſt-à-dire, l'an 840. Cet acte porte, qu'Ebbon eſt rétabli à la priere de ſon égliſe, & par le jugement des évêques. En effet, vingt y ſouſcrivirent, dont les plus connus ſont Drogon de Metz, à qui ſa dignité d'archichapelain donne le premier rang, puis quatre archevêques, Otgar de Mayence, Hetti de Tréves, Amaloüin de Beſançon, Audax de Tarantaiſe, Badurad évêque de Paderborn, Joſeph d'Evreux, auſſi abbé de Fontenelle. Ces évêques étoient la plûpart Italiens, les autres Gaulois, du parti de Lothaire. En vertu de cet acte Ebbon ſe fit remettre ſolemnellement dans

Navr. Cleric Rem. tom 2. Duchesne p 341. Flod. lib. 11. c. 20.

Digitized by Google

son siége le sixiéme de Decembre par quatre de ses suffragans : Rothade de Soissons, Simeon de Laon, Erpuin de Senlis, & Loup de Châlons : les cinq autres ne s'y trouverent pas, parce que, comme l'on croit, ils tenoient le parti du roi Charles.

Conc. Suess. 12. act. 5.

Comme Ebbon dans son acte de renonciation, avoit promis de ne revenir jamais contre : il voulut justifier sa conduite, & publia une apologie, où il soutenoit, qu'il n'avoit pû être canoniquement dépose en vertu de cette rénonciation : parce qu'il ne l'avoit faite que par force, étant dépoüillé de tous ses biens, prisonnier, & actuellement malade, qu'il n'y avoit déclaré aucun crime particulier, pour lequel il dût être dépose, & que son peuple n'y avoit point consenti. Enfin, que les sept années de prison, qu'il avoit souffertes depuis, étoient une pénitence suffisante pour les pechez qu'il avoit confessez en secret. Il concluoit, que trouvant son siége encore vacant, il avoit pû y rentrer légitimement. Je laisse au sage lecteur, à juger de la solidité & de la bonne foi de cette apologie.

Sup. liv. XLVII. n. 48. tom. 7. Spicil. p. 175.

Dans le dernier partage que Loüis le Débonnaire avoit fait entre ses enfans, la Meuse devoit séparer les états de Lothaire & de Charles. Mais Lothaire, qui comme l'aîné, prétendoit tout réünir, passa la Meuse, & même la Seine, & vint jusques sur la Loire. Ce fut alors qu'Ebbon rentra dans le siége de Reims, dont il demeura en possession une année entiere, pendant laquelle

Digitized by Google

AN. 841. il ordonna quelques clercs. Mais ensuite le roi Charles s'étant relevé, rentra dans la Belgique. Ebbon fut obligé de sortir de Reims, pour la derniere fois, & se retira près de l'empereur Lothaire.

Depuis désespérant de rentrer dans son siége, il accepta celui d'Hildesheim en Saxe, qui lui fut donné par le roi Loüis, du consentement des évêques & du pape; & y fit les fonctions d'évêque jusques à sa mort, qui arriva l'an 851. Il travailloit à la conversion des payens, & encourageoit souvent saint Anscaire archevêque de Hambourg, contre les difficultez qu'il trouvoit à sa mission de Suede.

IX. Bataille de Fontenay. *Nithard. lib. 1. in fine.*

Le roi Loüis, que l'empereur son pere avoit reduit à la Baviere seule en ce dernier partage, se joignit à Charles contre Lothaire: leurs armées se rencontrerent près d'Auxerre sur la fin de Juin l'an 841. Loüis & Charles firent plusieurs propositions de paix, que Lothaire ayant toutes refusées: enfin le jour de la saint Jean, ils lui déclarerent, que s'il ne les acceptoit le lendemain à la seconde heure du jour; ils en viendroient au jugement de Dieu; c'est-à-dire, à la bataille. Elle fut donnée en effet près de Fontenay, ce même jour samedi vingt-cinquiéme de Juin; & Lothaire y fut entierement défait. Les deux rois délibererent sur le champ de bataille, s'ils devoient poursuivre les fuïards, & conclurent qu'ils devoient avoir pitié de leur frere & du peuple Chrétien: esperant que Dieu s'étant déclaré en leur faveur, Lothaire

Ib. 3. init.

Digitized by Google

Lothaire ainſi frappé écouteroit la juſtice. AN. 841.

Ils celebrerent le dimanche au même lieu : & après la meſſe, ils ſe mirent à enterrer les morts amis ou ennemis, & à panſer les bleſſez. Ils offrirent aux fuyards de leur pardonner, s'ils vouloient rentrer de bonne foi dans leur devoir. Enſuite les rois & le peuple conſulterent les évêques ſur ce qu'ils devoient faire : car ils étoient affligez de la perte de tant de Chrétiens. Les évêques, qui étoient à l'armée s'aſſemblerent & trouverent, que l'on avoit combattu pour la ſeule juſtice, & que le jugement de Dieu l'avoit declaré. Que par conſequent tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, ſoit pour le conſeil, ſoit pour l'execution, étoient innocens : comme n'ayant été que les miniſtres de la juſtice de Dieu. Mais que quiconque ſentoit ſa conſcience chargée d'avoir agi par colere, par haine, par vaine gloire, ou par quelque autre mauvais motif : devoit ſe confeſſer en ſecret, pour être jugé ſelon la meſure de ſon peché. Toutefois ils ordonnerent un jeûne general de trois jours, tant pour leurs fautes volontaires ou involontaires, que pour les pechez de leurs freres morts, & pour attirer la continuation du ſecours de Dieu, & ce jeûne fut volontiers obſervé.

X. Saint Aldric chaſſé & rétabli. *Geſta S. Aldr. c. 52. 57. to. 3. Baluz. p. 140. 145.*

Entre les deſordres qui ſuivirent la mort de Louis le Debonnaire, il s'éleva la même année 840. un parti contre le roi Charles, dans le pays du Maine, qui étoit de ſon partage. Aldric évêque du Mans fut toûjours fidele au roi Charles,

AN. 841. à qui l'empereur Louis son pere l'avoit recommandé : mais Sigismond abbé de saint Calais prit le parti des rebelles, pour éviter l'execution de la sentence de l'empereur Louis, qui deux ans auparavant avoit declaré ce monastere soumis à l'évêque. Les rebelles presserent Aldric de leur prêter serment, promettant de lui conserver sa dignité, & même d'augmenter son pouvoir : mais il demeura toûjours inviolablement attaché au roi Charles. Aussi fut-il chassé de son siege cette même année huitiéme de son pontificat. Sa maison épiscopale fut pillée : ses chevaux au nombre de quatre-vingts, & deux cens pieces d'autre bétail : les provisions destinées à l'hôpitalité & aux aumônes, tout cela fut dissipé, & sept hôpitaux qu'il avoit bâtis ruinez de fond en comble. D'autres ouvrages demeurerent imparfaits, savoir sa cathedrale, dont toutefois il avoit fait la dédicace dès l'an 836. le cloître de ses chanoines & cinq monasteres. Les hôpitaux n'étoient pas tous destinez pour des pauvres : on nommoit alors ainsi toutes les maisons d'hospitalité, & une de celles que l'évêque Aldric avoit bâtie servoit à loger les évêques, les comtes & les abbez, & étoit accompagnée d'une église.

Sup. liv. XLVII. n. 52.

Gesta. c. 44. p. 107.

L'évêque Aldric ainsi dépouillé se mit à la suite du roi Charles : qui essaya en vain cette premiere année de reduire à son obéïssance les rebelles du Maine, étant pressé d'affaires plus importantes : mais l'année suivante 841. après la bataille de Fontenai, il vint lui-même dans le pays, retablit

l'évêque, & lui rendit par un jugement solemnel le monastere de saint Calais.

AN. 842.

L'année suivante 842. les deux rois Louis & Charles, toûjours unis vinrent à Aix-la-Chapelle qui étoit la capitale de l'empire François. Lothaire y avoit passé après sa défaite, & delà en Saxe : où pour refaire des troupes dans le desespoir de ses affaires, il avoit permis aux Stilingues, le peuple des Saxons le plus nombreux, de choisir entre leurs anciennes loix & les nouvelles que les François leur avoient imposées. Ayant cette liberté, ils retournerent au paganisme. Il donna aussi des terres considerables à Heriol chef des Danois; soumettant aussi à des payens des Chrétiens & des églises. Ses deux freres étant donc à Aix-la-Chapelle delibererent de ce qu'ils feroient des états qu'il avoit abandonnez. Ils crurent devoir s'en rapporter aux évêques & aux prêtres, qui étoient avec eux en grand nombre ; & suivre leur avis comme la volonté de Dieu. Les évêques considererent toute la conduite de Lothaire, depuis le commencement, comment il avoit ôté la couronne à son pere, combien de parjures il avoit fait commettre au peuple Chrétien par son ambition, combien de fois il avoit lui-même faussé les sermens, faits à son pere & à ses freres : combien de fois, après la mort de son pere, il avoit voulu les dépouiller, ou les ruiner : de combien d'homicides, d'adulteres, d'incendies & d'autres crimes il avoit été cause ; que d'ailleurs on ne voyoit en lui ni capacité

XI. Partage entre les freres. *Nith. lib. 4. init.* *Ann. Bertin. 841.*

AN. 842. pour gouverner, ni aucune trace de bonne volonté. C'eſt pourquoi ils decideront, que c'étoit par un juſte jugement de Dieu, qu'après avoir été vaincu, il avoit abandonné une partie de ſes états, & que Dieu l'avoit donnée à ſes freres meilleurs que lui. Mais ils ne leur permirent de s'en mettre en poſſeſſion, qu'après leur avoir demandé publiquement, s'ils vouloient les gouverner ſuivant l'exemple de Lothaire, ou ſuivant la volonté de Dieu. Ils répondirent, qu'autant que Dieu leur en donneroit la connoiſſance & le pouvoir, ils vouloient ſe gouverner, eux & les autres, ſelon ſa volonté. Et nous, reprirent les évêques, nous vous exhortons & vous enjoignons par l'autorité divine, de prendre ce royaume & le gouverner ſuivant la volonté de Dieu.

Les deux freres choiſirent enſuite chacun douze perſonnes pour faire le partage du royaume que Lothaire avoit laiſſé : & un de ces douze fut Nithard, qui en a écrit l'hiſtoire. Il étoit proche parent des rois : fils du comte Angilbert depuis abbé de ſaint Centule ou S. Riquier, & de Berthe fille de Charlemagne. Nithard fut toûjours attaché au parti du jeune roi Charles : mais enfin degoûté des troubles qui agitoient la France, il ſe retira au même monaſtere de Centule, & le gouverna après le ſeptiéme abbé, nommé Louis. Nithard ne fut abbé que peu de jours : car ayant été obligé de prendre les armes contre les Normans, il fut tué dans un combat.

Sup. liv. XLIV. n. 53.

Chr. Centul. c. 9. & 10. t. 4. Spicil. p. 493. 500. 501.

Bernard archevêque de Vienne, attaché au

parti de Lothaire, mourut la même année 842. Il étoit d'une maison noble, & dès sa jeunesse ses parens l'engagerent dans le mariage ; mais ensuite, du consentement de sa femme, il se retira dans le monastere d'Ambronay en Bugey, qu'il avoit fondé ; & après y avoir vécu quelque tems en simple moine avec grande édification, il en fut élû abbé. Trois ans après, c'est-à-dire l'an 810. il fut élû archevêque de Vienne ; mais il falut un ordre exprès du pape pour l'y faire consentir. Il gouverna cette église trente-deux ans avec un grand zele, & sur la fin de sa vie il fonda le monastere de Romans, où il se retiroit souvent, & y choisit sa sepulture. Il mourut à l'âge de soixante & quatre ans, le dimanche vingt-troisiéme de Janvier, jour auquel il est honoré dans le pays comme saint. Son successeur fut Agilmar, auparavant abbé de saint Claude : qui tint le siege de Vienne dix-huit ans.

AN. 842.

XII. Mort de Bernard archevêque de Vienne. *Bull.* 23. *Jan. to.* 2. *p.* 544. *Martyrol. to.* 6. *Act. p.* 561. *Coint an.* 842. 2.

Les Normans cependant profitant de la division des trois freres, qui occupoit toutes leurs forces au dedans, commencerent à ravager impunément les côtes de l'Ocean. On appelloit en general Normans, c'est-à-dire hommes du Nort, les barbares encore payens, qui venoient de Danemarc, de Norvege & des pays voisins, sur quantité de petits bâtimens à voiles & à rames ; pour faire par tout où ils pouvoient des esclaves & du butin. L'an 841. indiction quatriéme, le douziéme de Mai ils vinrent à l'embouchure de la Seine, pillerent Rouen & brulerent le monastere

XIII. Normans en France.

AN. 842.

Chr. Fontenell. du Chesne. t. 2. p. 387. Chr. Norm. ibid. p. 514.

de saint Oüen, qui étoit hors de la ville. Ayant quitté Rouen, ils brulerent le monastere de Jumieges : mais celui de Fontenelle se racheta. Trois jours après vinrent des moines de saint Denis, qui racheterent soixante-huit captifs pour vingt-six livres d'argent. Le dernier de Mai les Normans se rembarquerent, après avoir pillé toutes les églises & les villages le long de la Seine, emportant de grandes sommes.

Ann. Bertin. 841. fragm. ibid. p. 386.

En 843. au mois de Juin ils entrerent par l'embouchure de la Loire : attaquerent Nantes, & la trouvant sans défense, l'escaladerent & la prirent. L'évêque nommé Guihard se retira dans la principale église dediée à saint Pierre & saint Paul, avec tout son clergé, & les moines d'Aindre, isle voisine dans la Loire : qui s'étoient refugiez dans la ville & y avoient apporté le riche tresor de leur église. Il y avoit aussi une grande multitude de peuple rassemblée à Nantes, non seulement du voisinage, mais des villes éloignées, à cause de la fête de saint Jean-Baptiste. Voyant donc l'ennemi dans la ville, & ne se sentant point capables de lui resister, ils s'enfermerent dans cette église implorant le secours du ciel, & n'en esperant point d'autre. Mais les Normans ayant rompu les portes & les fenêtres, entrerent furieux & firent main basse sur ce peuple desarmé : hors quelques-uns qu'ils embarquerent sur leurs vaisseaux pour les vendre. L'évêque fut tué dans l'église avec les prêtres & les clercs, & il y eut des moines massacrez jusques sur l'autel. On voyoit

Digitized by Google

des enfans attachez au sein de leur mere, dont ils suçoient le sang au lieu de lait : le lieu saint étoit rempli de carnage. Les Normans regagnerent leurs vaisseaux avec toutes les richesses qu'ils avoient pû ramasser, & de grandes troupes de captifs de tout sexe & de tout âge ; & les Chrétiens qui restèrent employerent ensuite beaucoup d'argent pour les racheter. Le jour de saint Pierre les Normans passerent dans l'isle d'Aindre, dont ils ruinerent & brûlerent le monastere abandonné. Après qu'ils furent partis, on porta le corps de l'évêque Guihard au monastere de saint Serge près d'Angers, & il est honoré comme martyr le vingt-cinquiéme de Juin. Susan évêque de Vannes reconcilia l'église de Nantes ainsi profanée. AN. 843. *Boll. 25. Jun.*

En même tems que les Normans attaquerent l'empire françois par l'Ocean, les mores ou Sarasins l'attaquerent par la mer mediteranée. En 842. ils entrerent par le Rône, aborderent près d'Arles, & ayant pillé tout impunément remenerent leurs vaisseaux chargez de Butin. En Italie Radelgise & Siconulfe se disputoient le duché de Benevent, tandis que l'empereur Lothaire étoit occupé deça les monts contre ses freres. Radelgise appella à son secours les Sarrasins d'Afrique, Siconulfe ceux d'Espagne : les uns & les autres s'emparerent de plusieurs places, & emmenerent grand nombre de captifs. Pour fournir de l'argent aux Sarrasins d'Espagne, Siconulfe vint au mont Cassin la septiéme année de l'abbé Bassa-

XIV. Sarrasins en Italie. *Ann. Bertin. 842. Nith. lib. 4. fub fin. Erchanp. ign. Caſin. Chr. Caſin. lib. 1. c. 25. c. 26.*

Digitized by Google

AN. 843. ce, qui est l'an 843. & en enleva presque tous les tresors, que les rois des François, Pepin, Carloman, Charlemagne & Louïs le Debonaire y avoient donnez. La premiere fois il emporta plusieurs croix, calices, patenes, couronnes & autres vases du poids de cent trente livres d'or, avec d'autres ornemens, & promit de rendre pour le tout dix mille sous de Sicile. La seconde fois il enleva 365. livres en argent, quatorze mille sous d'or, & plusieurs vases d'argent. La troisiéme fois au bout de huit mois, d'autre argenterie du poids de cinq cens livres. Dix mois après il vint pour la quatriéme fois, força le vestiaire du monastere & en enleva quatorze mille sous. L'évêque Leon & deux seigneurs jurerent de les rendre dans quatre mois; & ne l'ayant pû faire, cederent une terre au monastere. En deux autres fois on emporta encore quatre mille sous. Enfin pour la septiéme fois Siconulfe emporta une couronne d'or ornée d'émeraudes, donnée par son pere, qui fut estimée trois mille sous. Telles étoient les richesses de ce monastere.

XV. Mort de Gregoire IV. Sergius II. pape. *Anast.*

Le pape Gregoire IV. mourut au commencement de l'année suivante 844. Il avoit reparé & orné très-richement, quantité d'églises de Rome; & mis une communauté de moines à sainte Marie au delà du Tibre, pour y celebrer l'office du jour & de la nuit. Il repara pour l'utilité du public un aqueduc nommé la forme sabatine, & fit au palais de Latran plusieurs bâtimens, pour la commodité de ses successeurs: entre autres un bain & un appartement

appartement pour reposer après matines. Il fit cinq ordinations au mois de Mars & au mois de Decembre, & consacra 185. évêques pour divers lieux. Enfin ayant tenu le saint siege seize ans, il mourut l'onziéme de Janvier 844. & fut enterré à saint Pierre. Le saint siege vaqua quinze jours; & le dimanche vingt-septimé de Janvier l'archiprêtre Sergius fut ordonné pape. Il étoit Romain, fils d'un autre Sergius. Il perdit son pere étant encore enfant, & fut élevé avec grand soin par sa mere; mais il la perdit encore à l'âge de douze ans. Le Pape Leon III. connoissant sa noblesse & son beau naturel, se le fit amener, le prit en affection & le mit dans l'école des chantres, pour être instruit du chant & des bonnes lettres. Il s'y distingua entre les autres enfans, & le pape Leon le fit acolyte. Etienne IV. son successeur le fit son soudiacre; & Pascal premier voyant son progrès dans la science & les bonnes mœurs, l'ordonna prêtre du titre de S. Silvestre. Enfin Gregoire IV. le fit archiprêtre. A sa mort les grands & le peuple s'étant assemblez pour lui donner un successeur, on en proposa plusieurs; puis tout d'un coup on vint à parler du merite de l'archiprêtre Sergius; & tous s'écrierent, qu'il étoit digne du pontificat.

AN. 844.

Sup. l. XLVII. n. 11. Papebr. Comment.

Son élection étant résoluë, chacun se retira chez soi. Mais un diacre de l'église Romaine nommé Jean ayant rassemblé une troupe de peuple rustique & seditieux, enfonça les portes du palais patriarcal de Latran, & y entra à main ar-

AN. 844. mée. Ceux qui s'y trouverent furent saisis d'étonnement & de frayeur. Mais au bout d'une heure cette populace temeraire épouvantée à son tour, se dissipa & abandonna le diacre Jean. Sur la nouvelle du tumulte, la noblesse Romaine accourut à pied & à cheval à l'église de saint Martin; & ils menerent Sergius avec grand honneur au palais de Latran, suivis d'une grande foule de peuple, qui chantoit des hymnes & des chants spirituels. Il fut donc élû solemnellement; & le même jour il tomba tant de neige, que Rome en parut toute blanche, ce que le peuple prit pour un signe de joye. Les chefs des Romains chasserent honteusement du palais de Latran le diacre Jean, & le firent mettre dans une étroite prison. Ils voulurent, suivant l'avis des évêques, qu'il fut dépose: d'autres parloient de le mettre en pieces à coups d'épée, mais le pape Sergius l'empêcha, & fut ainsi consacré & mis en possession du saint siege avec une joye publique.

XVI. Le jeune Loüis à Rome. *Ann. Bertin. 844. Luitpr. vita pontif.*

L'empereur Lothaire ayant appris que Sergius avoit été non seulement élû, mais consacré pape sans sa participation, le trouva mauvais, & envoya à Rome Loüis son fils aîné accompagné de son oncle Drogon évêque de Mets, pour empêcher qu'à l'avenir on ordonnât de pape que par sa permission & en presence de ses envoyez, comme on en avoit usé du tems de son pere & de son ayeul, & particulierement à l'élection de Gregoire IV. Lothaire déclara desors son fils Loüis roi d'Italie, & à sa suite il envoya un grand

Digitized by Google

nombre d'évêques, d'abbez & de comtes. Quand le pape Sergius sçût que le jeune roi étoit près de Rome, il envoya tous les magistrats à neuf milles au-devant de lui; & à un mille toutes les écoles ou compagnies de la milice avec leurs chefs, qui chantoient en l'honneur du roi des acclamations de loüanges : & des Grecs mêlez avec eux en chantoient pour l'empereur. Le pape envoya aussi les croix & les bannieres, comme à la reception d'un empereur, ce qui réjoüit fort le jeune roi. Ainsi il marcha vers saint Pierre avec toute sa suite, le dimanche d'aprés la Pentecôte, huitiéme de Juin 844. Le pape avec son clergé attendoit sur les degrez de l'égliſe : quand le roi les eut montez il embrassa le pape, & le tenant par la main droite, il entra dans la cour interieure, & vint à la porte de l'égliſe, qui étoit d'argent. Le pape fit fermer toutes les portes, & dit au roi : Si vous venez ici avec une volonté sincere, pour le salut de l'état & de l'égliſe, je vous ferai ouvrir ces portes : sinon je ne le permettrai pas. Le roi l'assura qu'il n'avoit aucune mauvaise intention. Alors les portes s'ouvrirent, ils entrerent tous : on chanta : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur, & d'autres acclamations en l'honneur du roi : ils se prosternerent devant la confession de S. Pierre; & aprés que le pape eut prononcé une oraison, ils se retirerent. AN. 844.

L'armée du roi étoit campée autour de Rome, & faisoit le dégât des moissons & des prairies : apparemment pour punir les Romains de l'élec-

AN. 844. tion précipitée du pape. Cette affaire fut agitée dans la ville pendant plusieurs jours, & les évêques qui avoient suivi le roi s'assemblerent, pour examiner si l'ordination de Sergius devoit subsister. Il y en a vingt-trois de nommez tous d'Italie, excepté Drogon qui les présidoit : ensuite étoient deux archevêques, Gregoire de Ravenne & Angilbert de Milan ; on y nomme aussi sept comtes. Après plusieurs contestations l'ordination de Sergius fut confirmée, & on lui demanda que tous les grands de Rome fissent serment de fidelité au roi Loüis : mais le pape representa, que c'étoit à l'empereur Lothaire son pere que ce serment devoit être prêté : ce qui fut fait solemnellement dans l'église, par les seigneurs Romains & François. Ainsi l'empereur Lothaire étoit reconnu souverain de Rome. L'affaire pour laquelle le roi Loüis étoit venu étant finie, le pape le couronna le dimanche quinziéme de Juin dans l'église de saint Pierre : il lui fit l'onction de l'huile sainte, lui donna la couronne & l'épée, & le proclama roi des Lombards. Mais ce n'étoit qu'une simple ceremonie ; & Anastase bibliothecaire de l'église Romaine qui la raconte, donne toûjours à Loüis le titre de roi devant comme après. Le pape accorda aussi à Drogon évêque de Mets, oncle de l'empereur, des lettres par lesquelles il l'établissoit vicaire apostolique dans toutes les provinces au deçà des Alpes : avec autorité sur tous les métropolitains & pouvoir d'assembler des conciles ge-

Ann. Bertin. 844.

to. 7. Conc. p. 1799.

Digitized by Google

neraux : dont toutefois on pourroit appeller au pape.

AN. 844.

Ebbon archevêque de Reims & Barthelemi archevêque de Larbonne, tous deux dépoſez pour avoir ſuivi le parti de Lothaire contre l'empereur Loüis ſon pere, étoient venus à Rome avec le jeune roi Loüis & l'évêque Drogon. Ils demanderent au pape Sergius de les rétablir, & leur rendre le pallium : mais le pape le refuſa, & ne leur accorda que de communier entre les laïques. On trouve que Beraire ſucceſſeur de Barthelemi étoit deſlors archevêque de Narbonne : mais le ſiege de Reims ne fut rempli que l'année ſuivante. Tandis que le roi Loüis étoit à Rome, Siconulfe duc de Benevent l'y vint trouver avec une grande ſuite, & ſe ſoûmit à lui : ce qui réünit tous les peuples de ce duché ſous l'obéïſſance de Siconulfe, & les excita à chaſſer du pays ce qui y reſtoit de Sarraſins.

Anaſt.

Flod. l. 11. hiſt. c. 20.

Coint. an. 844. n. 37.

Anaſt.

An. Bertin. 844.

XVII. Loup abbé de Ferrieres.

Dans le même tems le roi Charles aſſiegeoit Toulouſe occupée par Guillaume fils de Bernard, qui ſoûtenoit Pepin neveu de Charles fils de Pepin roi d'Aquitaine. Ses troupes rencontrerent dans l'Angoumois des troupes de France, qui marchoient à Toulouſe pour le roi Charles. Celles de Pepin les ſurprirent, les chefs furent tuez ou pris ; les autres s'enfuirent. Entre les morts on remarque deux princes, Hugues prêtre abbé de ſaint Quentin & de S. Bertin fils de Charlemagne & oncle des rois ; & Riboton abbé de Centule petit-fils de Charlemagne par une de ſes filles.

AN. 844. Ebroïn évêque de Poitiers & Archichapelain du roi Charles, Ragenaire évêque d'Amiens, & Loup abbé de Ferrieres furent pris en cette occasion. Ainsi les abbez quoique prêtres & les évêques mêmes portoient les armes contre les autres seigneurs; & ont prétendoit qu'ils y étoient obligez à cause de leurs fiefs. Ce combat fut donné le septiéme de Juin 844.

An. Fuld. 844.

Loup étoit depuis peu abbé du monastere de Ferrieres en Gastinois, autrement nommé Bethlehem, dédié à saint Pierre. On croit qu'il étoit de la noblesse du pays. Il s'appliqua à l'étude dès l'enfance, & embrassa la vie monastique dans cette maison, sous la conduite de l'abbé Aldric, depuis archevêque de Sens. Loup étant déja diacre fut envoyé par Aldric en Germanie continuer ses études à Fulde sous l'abbé Raban: qui étoit alors le maître le plus fameux pour les lettres sacrées & profanes. Loup y fit un grand progrès, & y acquit beaucoup d'amis. Il revint en France avec une telle réputation de science & de vertu, qu'il fut presenté à l'empereur Loüis le Debonnaire & à l'imperatrice Judith, & reçu très-favorablement. L'année suivante l'imperatrice le fit venir à la cour; & il crut avec plusieurs autres, qu'il seroit bien-tôt élevé à quelque dignité. Aprés la mort de l'empereur Loüis, Odon abbé de Ferrieres ayant commis de grands crimes, le roi Charles irrité contre lui, lui ôta l'abbaye, & la donna à Loup déja prêtre: qui fut élû par les moines le 22. Novembre 844. & confirmé par le

Baluz. not. in Lup. init.

Epist. 6.

Epist. 22. & 42.

Digitized by Google

roi quelques jours après. La communauté étoit de soixante & douze moines. AN. 844.

Le roi Charles ayant pris Toulouse, reçut les plaintes des prêtres du pays contre leurs évêques, & en attendant un concile, il y pourvut par un capitulaire de neuf articles, datté du mois de Juin l'an 844. Premierement le roi défend aux évêques de faire à leurs prêtres aucun mauvais traitement, en vengeance de ce qu'ils se sont adressez à lui. Ils se contenteront de la quantité de bled & de vin & des autres fournitures qui sont spécifiées : les prêtres ne seront obligez de les porter qu'à cinq mille de distance, & les officiers des évêques n'en prendront point prétexte de vexation. Les évêques en faisant leurs visites, choisiront pour loger un lieu où les paroisses voisines puissent commodément s'assembler : le curé du lieu & les quatre autres voisins, fourniront la quantité de vivres qui est ici marquée, pour la dépense de l'évêque, sans que ses gens puissent en exiger davantage, ni faire de débris chez l'hôte. Les évêques ne visiteront qu'une fois l'année : du moins ils ne recevront cette fourniture qu'une fois. Ils ne la recevront, que quand ils visiteront en personne. Ils ne multiplieront point les paroisses, pour augmenter leurs revenus, mais seulement pour l'utilité du peuple ; & en les divisant ils diviseront aussi la dépense des curez. Ils ne les obligeront qu'à deux synodes, & dans les tems reglez. Ce capitulaire est important pour connoître combien quelques évêques abusoient de leur pouvoir.

XVIII. Capitulaire de Toulouse.

to. 7. Conc. p. 1780. to. 2. Capit. p. 22.

c. 1.

c. 2.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

AN. 844.

XIX. Concile de Thionville.

Au mois d'Octobre de la même année 844. les trois freres, Lothaire, Loüis & Charles s'assemblerent près de Thionville, en un lieu nommé alors Judicium, aujourd'hui Jeust. Ils promirent de garder inviolablement entr'eux une amitié fraternelle, & de rétablir l'état de l'église troublée par leurs divisions. Les évêques s'assemblerent pour cet effet, ayant Drogon à leur tête, & dresserent six articles, que l'on compte entre les decrets des conciles. Les princes y sont exhortez à demeurer parfaitement unis : à faire remplir incessamment les sieges épiscopaux demeurez vacans à cause de leurs querelles, ou y faire rentrer les évêques qui en étoient chassez : à remettre des abbez ou des abbesses dans les monasteres donnez à des laïques, ou du moins obliger les évêques à en prendre soin : afin que les réparations soient faites, l'office celebré & les moines entretenus. D'empêcher en general l'usurpation des biens ecclesiastiques : à la charge toutefois qu'ils fourniront à l'état les subsides nécessaires. Enfin de rendre à l'église son ancienne autorité. Les rois s'étant fait relire ces articles, les approuverent, & promirent de les observer.

Conc. tom. 7. p. 1800. Capit. to. 2 p. 7.

c. 1.

c. 5.

XX. Concile de Verneüil.

Deux mois après, & en Decembre 844. le roi Charles fit tenir à Verneüil sur Oise, un concile des évêques de son royaume : où présida Ebroïn son archichapelain évêque de Poitiers, quoique Venilon archevêque de Sens y fût present. On y fit douze canons, dans la préface desquels on exhorte le roi à conserver la paix avec ses freres

to. 7. p. 1805. Capit. Conc. 2. p. 13. Ap. Lup. 195.

Digitized by Google

freres. Ensuite on le prie de preferer à toutes choses le service de Dieu & la justice ; & pour cet effet d'envoyer des commissaires par les provinces, afin de reprimer ceux qui commettent des crimes, & qui mépriſent la discipline de l'égliſe. Que dans tous les dioceſes on viſite les monasteres : dont pluſieurs étoient relâchez par pauvreté, ou autrement. Que les moines vagabons ou apoſtats, & les clercs déſerteurs ſoient châtiez ſuivant les canons. Que ceux qui épouſent des religieuſes ſoient excommuniez, s'ils ne font penitence publique ; & les raviſſeurs reprimez, même par la puiſſance ſeculiere. Il y a des religieuſes, dit le concile, qui ſous un faux prétexte de pieté prennent un habit d'homme, & ſe coupent les cheveux : mais parce qu'elles le font plûtôt par ignorance que par malice, on ſe contentera de les admoneſter. AN. 844.

Quelques évêques s'excuſent du ſervice de guerre, par la foibleſſe de leurs corps, & vous en diſpenſez quelques-uns : ils parlent au roy : mais il faut prendre garde que leur abſence ne nuiſe au ſervice. C'eſt pourquoi ſi vous le trouvez bon, ils donneront la conduite de leurs hommes à quelqu'un de vos vaſſaux, qui les retienne dans le devoir. Ce canon fait voir que l'on n'obſervoit plus les reglemens de Charlemagne, qui avoit diſpenſé les eccleſiaſtiques de faire en perſonne le ſervice de guerre, qu'ils devoient à cauſe de leurs terres. Et nous venons de voir que l'évêque Ebroïn, qui preſidoit à ce concile, & Loup abbé de *Sup. liv. XLV n. 26.*

AN. 844. Sup. epist. 41. sup. n. 17.

Ferrieres, qui en dressa les canons, s'étoient trouvez la même année au combat donné près d'Angoulême. Ensuite les évêques prierent le roi de ne pas laisser plus long-tems sans évêque l'église de Reims, & d'approuver l'ordination d'Agius évêque d'Orleans, faite dès l'année précédente par l'archevêque Venilon, du consentement de ses suffragans, sur le témoignage & la demande du clerge & du peuple.

Drogon évêque de Metz, & archichapelain de l'empereur Lothaire, vouloit se faire reconnoître pour vicaire apostolique dans le royaume de Charles, suivant les lettres qu'il avoit obtenuës à Rome du pape Sergius. La chose étoit sans exemple & d'une conséquence dangereuse, qu'un évêque d'un royaume eût autorité sur ceux d'un autre, sans leur consentement; & quand saint Gregoire donna à saint Virgile d'Arles le vicariat des Gaules, ce ne fut que pour le royaume de Childebert, & du consentement de ce roi & des évêques. Toutefois les évêques du concile de Verneüil ne réjetterent pas ouvertement la prétention de Drogon, vénérable par son merite & sa naissance; car il étoit oncle des rois. Ils dirent, qu'ils n'osoient rien décider sur ce point: & qu'il falloit attendre que l'on assemblât le plus nombreux concile que l'on pourroit, de Gaule & de Germanie: pour connoître l'intention des métropolitains & des autres évêques, à laquelle, disent-ils, nous ne voulons, ni ne pouvons résister. Toutefois si on peut donner à quelqu'un

Digitized by Google

une telle commiſſion, & ſi elle n'a point d'autre cauſe que celle que l'on avance : nous ne voyons perſonne à qui elle convienne mieux qu'à celui qui eſt notre confrere dans le ſacerdoce & votre proche parent. Par ces paroles ils marquent leur conſideration pour Drogon, & leur défiance de quelque entrepriſe du pape. Drogon ſouffrit très-patiemment la réſiſtance des évêques; ſans s'opiniâtrer à faire valoir ſon vicariat, pour ne pas cauſer un ſchiſme dans l'égliſe.

AN. 844.

Hincm. epiſc. 44. n. 31. p. 737.

La même année 844. Alberic évêque de Langres étant mort, Theubalde lui ſucceda. Quelque tems après deux prétendus moines apporterent à l'égliſe de ſaint Benigne à Dijon des os, qu'ils diſoient être d'un Saint; & les avoir apportez de Rome, ou de quelque autre endroit d'Italie; mais qu'ils avoient oublié le nom du Saint. L'évêque ne jugea pas à propos de recevoir ces reliques inconnuës, ni de les mépriſer entierement : parce que ces moines prétendoient en trouver des preuves autentiques. L'un d'eux s'en alla pour les chercher, & ne revint plus; l'autre, qui étoit demeuré à Dijon, mourut. Cependant ces prétenduës reliques ayant été dépoſées honorablement auprès du ſepulchre de ſaint Benigne, on publia qu'il s'y faiſoit des miracles; & que des femmes tomboient tout d'un coup dans cette égliſe, & y étoient tourmentées, ſans que l'on vît ſur elles aucune marque de coups, qu'elles diſoient avoir reçûs. Ce bruit attira une grande foule de peuple, pour voir ces prétendus

XXI.
Faux miracles à Dijon.
Amol epiſt. ap. Agob. to. 1. p. 136

miracles ; & il s'y amassa jusques à trois ou quatre cens personnes, qui ayant ainsi esté abatuës dans cette église, n'en vouloient point sortir : disant que si elles retournoient chez elles, elles seroient de nouveau frappées & contraintes de retourner à la même église. Il y avoit entre-elles non seulement des filles, mais des femmes mariées, de tout âge & de toute condition. Ces prétendus miracles n'arrivoient pas seulement à saint Benigne, mais en d'autres églises de Dijon & du diocese, entre autres à saint Andoche de Saulieu. L'évêque Theutbalde crut devoir consulter sur ce cas son metropolitain Amolon archevêque de Lion ; & lui envoya pour cet effet son corévêque, un an après que les reliques eurent été apportées.

L. 138. La réponse d'Amolon fut telle : Nous sommes d'avis que ces os, que l'on dit sans preuve estre de je ne sçay quel saint, soient ostez du sanctuaire & mis hors de l'église, dans le parvis, sous une muraille : ou plutôt autour d'une autre église en secret & avec peu de témoins, en un lieu pur & convenable : afin de leur rendre quelque veneration, parce que l'on dit que ce sont des reliques ; & parce que l'on n'en est pas assuré, oster au peuple ignorant la matiere de superstitions. Il rapporte ensuite l'exemple de saint Martin & l'autorité du pape Gelase : puis il continuë : Si on peut prouver qu'à cette occasion il se soit fait deux ou trois guérisons miraculeuses dans l'église de saint Benigne, il faut en rendre graces

Vita per Sever. S. Sup. liv. VI. n. 31.

Digitized by Google

à Dieu, sans approuver pour cela le reste de ce qui se fait dans cette église, ou dans les autres. Car ces pretendues reliques ayant esté apportées pendant le carême, où le peuple suivant la coutume de plusieurs lieux frequente davantage les églises : il peut estre arrivé qu'on les a montrées au peuple pour les honorer, & qu'à la solemnité de Pâques, cette dévotion étant déja introduite, quelques méchans d'entre la canaille profitant de l'occasion, pour satisfaire à leur indigence, ou à leur avarice, auront commencé à feindre & faire valoir ces chûtes & ces mauvais traittemens, ces alienations d'esprit & ces guérisons. Ce qui ayant étonné & intimidé le peuple prévenu, on a commencé par compassion à tant donner à ces prétendus malades, qu'ils n'ont point voulu se retirer, & ont même feint de ne le pouvoir.

Car a-t-on jamais ouï parler dans les églises & aux tombeaux des martyrs de ces sortes de miracles, qui ne gueriſſent point les malades, mais font perdre à ceux qui se portent bien la santé & la raison? A-t-on jamais ouy dire, que des filles innocentes étant guéries par les prieres des saints, soient frappées de nouveau, si elles veulent retourner chez leurs parens? que les saints guériſſent des femmes, pour les separer de leurs maris, & les punir si elles rentrent chez eux? Qui ne void que ce sont des illusions des hommes trompeurs, ou des demons? On trouve des gens dans les lieux saints, qui par l'amour d'un

Digitized by Google

gain ſordide, loin d'inſtruire le peuple, & de reprimer ces abus : l'y excitent & le flattent, en relevant la pieté de ceux qui les commettent : pour profiter de leurs offrandes, en emplir leurs bourſes, ou en faire bonne chere. Je n'en parlerois pas ainſi, ſi je n'en avois vû des exemples très-certains dans ce diocèſe, du tems de mon prédéceſſeur. Car j'ai vû quelquefois devant lui des hommes qui ſe diſoient poſſedez : mais en leur donnant bien des coups, on leur faiſoit confeſſer leur impoſture, & que la pauvreté les y avoit engagez. Nous ſçavons auſſi qu'à Uzez dans la province de Narbonne, au ſepulcre de ſaint Firmin, on avoit commencé à voir des châtes & des briſures ſemblables : en ſorte qu'on voyoit ſur les membres de ceux qui tomboient des marques de brûlure, comme de ſouffre : de quoi le peuple effraïé, apportoit quantité d'offrandes à cette égliſe. Mais Barthelemy évêque de Narbonne, qui vit encore, ayant pris conſeil de notre prédéceſſeur, défendit le concours qui ſe faiſoit à cette égliſe ; & ordonna d'employer au profit des pauvres les offrandes qu'on y apportoit. Après quoi toute cette illuſion ceſſa, & là & en d'autres lieux, où elle avoit commencé ; & le peuple demeura tranquille.

C'eſt pourquoi je ſuis d'avis, que vous armant du zéle & de la ſéverité ſacerdotale, vous banniſſiez de l'égliſe cette profanation & cette invention diabolique ; & que vous exhortiez le peuple, qu'au lieu de ce concours inutile pour le

Digitized by Google

salut de l'ame & pour la santé du corps, & même pernicieux : chacun demeure en repos dans sa paroisse, où il reçoit le baptême & les autres sacremens, où il entend la messe, où il est visité dans la maladie & enterré à la mort, où il lui est ordonné de porter ses dîmes & ses prémices : où il fait baptiser ses enfans, & entend la parole de Dieu. C'est-là, dis-je, où il doit porter ses vœux & ses offrandes, faire ses prieres à Dieu, & chercher les suffrages des Saints. C'est-là qu'il doit distribuer ses aumônes & exercer l'hospitalité : car telle est la dévotion légitime & ecclesiastique, telle est l'ancienne coûtume des fidelles, pour rejetter la nouveauté & conserver l'institution apostolique. Que si quelqu'un tombe malade, il a le précepte de l'Apôtre, de faire venir les prêtres pour prier sur lui, avec l'onction de l'huile, au nom du Seigneur.

Quand vous aurez donné soigneusement ces instructions, nous nous confions en la misericorde de Dieu, que le rétranchement des offrandes fera cesser ces prétenduës maladies ; puisque ceux qui feignent d'en être frappez, seront réduits à chercher de quoi vivre : que s'il y en a de trop opiniâtres, il faut les contraindre par punition corporelle à confesser la verité. Car quand il seroit vrai, qu'en se retirant de ces lieux-là, ils seroient aussi-tôt attaquez d'une nouvelle maladie, ce seroit évidemment par l'operation du démon ; & par conséquent il faudroit encore plûtôt quitter ces lieux & mépriser les terreurs de l'ennemi, pour

Digitized by Google

implorer le secours de Dieu dans les lieux ordinaires. Car il ne faut pas soupçonner de jalousie les saints qui regnent avec Dieu; ni croire qu'ils trouvent mauvais, qu'on mene chez d'autres saints les malades, qui leur ont été une fois présentez.

Que si le peuple veut visiter les églises de plusieurs Saints, il y a des jours solemnels, où il peut le faire dévotement, suivant l'ancien usage de l'église. Sçavoir au tems des Rogations, & des processions indiquées pour divers besoins, en Carême & aux fêtes des Saints, quoique l'on puisse aussi visiter les saints lieux pendant les autres jours, en silence, & avec une pieté sincére, sans ostentation & sans bruit. Mais quelle absurdité, de manquer à ces dévotions légitimes & commandées, ou les observer à regret; & courir à celles que personne ne propose, & qu'au contraire on défend? Enfin s'il se trouvoit de vrais possedez, ils devroient être traitez suivant la coûtume de l'église, chez eux & par leurs curez; ou être menez tranquillement par leurs parens & leurs amis à quelques églises de martyrs, sans attirer la foule & la confusion du peuple. Telle fut la réponse de l'archevêque de Lyon à l'évêque de Langres, qu'il accompagna de la lettre d'Agobard son prédecesseur, à Barthelemy de Narbonne : & nous l'avons entre les œuvres d'Agobard.

tom. 1. p. 197.

XXII. Eglise de CP. *Vita c. ult. Sup. liv. XIII. n. 3.*

En Orient, la paix étant renduë à l'église, le corps de saint Theodore Studite fut rapporté à CP. dix-huit ans après sa mort, & par consequent cette année 844. par les soins du patriarche Methodius

Digitized by Google

Methodius & les ordres de l'imperatrice Theodora, le corps fut trouvé entier & enterré dans le monaſtere de Stude, près de ſaint Platon oncle & maître du ſaint. Quelque temps après Methodius repreſenta à l'imperatrice qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire que le patriarche Nicephore, qui avoit été chaſſé de ſon ſiege par Leon l'Armenien, & étoit mort en exil pour la foi, demeurât oublié. Il alla donc lui-même tirer ſon corps de l'égliſe de ſaint Theodore, & le raporta à CP. dans l'égliſe des apôtres, où il l'enſevelit de ſes propres mains le jour même de ſon exil, qui étoit le treiziéme de Mars, quatre ans après le rétabliſſement des images, c'eſt-à-dire en 846.

Orat. Theoph. c. 2. n. 14. ap. Bol. to. 7. p. 120. Sup. liv. XLVI. n. 15.

Cependant il s'émeut un nouveau trouble à CP. qui penſa produire un ſchiſme entre les catholiques. Le zele ardent du patriarche Methodius pour éteindre l'hereſie des Iconoclaſtes l'engageoit à ordonner quantité d'évêques, afin de rétablir les égliſes: il ſembloit même être obligé à ceux qui recevoient l'ordination, pourvû qu'il connût qu'ils étoient auparavant catholiques. Quelques-uns le trompoient, par le deſir de l'épiſcopat: car il s'en raportoit à leur declaration. Il y eut des évêques & des abbez qui s'en plaignirent, & qui accuſerent le patriarche de ne pas aſſez examiner ceux à qui il impoſoit les mains: principalement quand ils avoient fait penitence publique. Ils vouloient, que l'on rejettât ſur tout ceux qui avoient été ordonnez par les Iconocla-

Vita S. Joannic. c. 31. ap. Sur. 4. Nov.

ſtes ; & le patriarche vouloit les conſerver, comme ayant plutôt erré ſur la diſcipline que ſur le dogme. Saint Joannice appuya le ſentiment du patriarche, & lui écrivit de ne rejetter que ceux qui avoient manifeſtement des opinions erronées. Cet avis l'emporta ſoutenu de l'autorité de l'empereur : on depoſa & on bannit les évêques & les abbez qui s'y oppoſerent le plus : ce qui augmenta le ſchiſme. En cette occaſion S. Joannice travailla puiſſamment à réünir les eſprits, tant par ſes diſcours que par ſes lettres.

XXIII. Saint Joannice. *Vita ap. Sur. 4. Nov. to. 6. p. 67.*

Saint Joannice étoit un ſolitaire fameux depuis long-temps par ſa vertu & par ſes miracles. Il nâquit à Marycat village de Bithynie, près d'Apolloniade, la quatorziéme année de Leon fils de Conſtantin Copronyme, c'eſt-à-dire l'an 765. Ses parens étoient pauvres, & d'abord il garda les porcs. Enſuite il devint ſoldat, & tomba dans l'hereſie des Iconoclaſtes : mais ſous le regne de Conſtantin & d'Irene il revint à la foi catholique, par la remontrance d'un ſolitaire : & paſſa ſix ans dans les jeûnes & les prieres, couchant ſur la terre nuë : ſans toutefois quitter le ſervice de l'empereur, dont il étoit garde. Au retour d'une campagne contre les Bulgares, où il s'étoit ſignalé, il renonça au monde, apprit à lire & paſſa en trois divers monaſteres. Enſuite il ſe retira ſeul ſur le mont Olympe en Bithynie & y vêcut quelques années à découvert : puis il s'enferma dans une caverne & ne vivoit que de pain & d'eau.

Après douze ans de cette entiere ſolitude, il

Digitized by Google

entra dans le monaſtere d'Eriſte & y prit l'habit. Il avoit le don de prophetie & on raconte de lui grand nombre de miracles. Sa reputation s'étendit aux extremitez de l'empire, & ſon autorité ſervit beaucoup à ſoutenir les catholiques, contre les perſecutions de Leon l'Armenien & de Michel le Begue. Enfin la paix étant renduë à l'égliſe ſous le gouvernement de l'imperatrice Theodora, ſaint Joannice déja parvenu à une extrême vieilleſſe ſe renferma dans une cellule étroite au monaſtere du mont Antide.

XXIV. Alliance avec les Bulgares. *Poſſ. Theoph. lib.* IV. *n.* 13. 14.

L'imperatrice Theodora renouvella le traité de paix avec Bogoris, prince des Bulgares & lui rendit ſa ſœur qui étoit captive, en échange du moine Theodore ſurnommé Couphara, que les Bulgares avoient pris long-temps auparavant. La ſœur de Bogoris pendant ſa captivité demeurant à la cour de CP. étoit devenuë bonne chrétienne, & ayant appris à lire elle s'étoit fort bien inſtruite de la religion, & en avoit conçu une haute idée. A ſon retour elle ne ceſſoit d'exhorter ſon frere à embraſſer la foi dont il avoit déja reçu quelques legeres inſtructions par le moine Theodore. Il demeura encore attaché à ſon ancienne ſuperſtition: mais ces ſemences fructifierent en leur temps.

XXV. Revolte des Pauliciens. *Petr. Sicul. p.* 70. *Sup. liv.* XLVI. *n.* 54.

L'imperatrice entreprit enſuite de convertir les Pauliciens ou Manichéens d'Armenie, & de les défaire, ſi elle ne les pouvoit convertir. L'empereur Michel Curopalate les avoit pourſuivis, comme il a été marqué, & Leon l'Armenien, ſon ſuc-

ceſſeur, en avoit auſſi fait mourir grand nombre : c'eſt-à-dire tous ceux qui ſe trouverent dans les lieux de l'obéïſſance des Romains. Les ordres vinrent juſques en Armenie à Thomas évêque de Neoceſarée, & à l'exarque Paracondace, qui firent mourir les chefs de la ſecte : mais enſuite quelques-uns des diſciples de Sergius, que l'on nommoit en Grec Aſtates, c'eſt-à-dire vagabonds, égorgerent l'exarque en trahiſon : d'autres nommez Cynochorites, ou chiens de campagne, tuerent le metropolitain Thomas. Les Aſtates s'enfuirent à Melitine en Armenie : & l'émir des Sarraſins leur donna le lieu nommé Argaous, où ils ſe fixerent, ceſſant d'être vagabonds ; & s'y raſſemblerent de toutes parts. De-là ils commencerent à piller les terres des Romains. Sergius ayant demeuré quelques années à Argaous, avec ſes diſciples, fut tué par un nommé Zanion de Nicopolis : qui l'ayant trouvé ſur la montagne comme il faiſoit des planches, lui arracha ſa hache des mains, & lui en coupa la tête. C'étoit ſous le regne de l'empereur Theophile, vers l'an 835. Car Sergius avoit été chef de la ſecte pendant trente-quatre ans, depuis le regne d'Irene. Ses diſciples les plus intimes furent Michel Canacoris, Jean l'inviſible, Theodote, Baſile, Zoſime & pluſieurs autres. Ils n'éleurent point de chef, comme auparavant, mais demeurerent tous égaux ; & avoient au-deſſous d'eux des prêtres, qu'ils nommoient notaires.

V. Cedr. to. 1. p. 433.

Petr. p. 60. p. 72.

Ils étoient en cet état quand l'Imperatrice

Theodora entreprit de les détruire. Elle envoya pour cet effet trois officiers, qui en firent perir environ cent mille, tant pendus que decapitez ou noyez dans la mer, & leurs biens étoient confiſquez pour l'empereur. Theodote ſtratége ou gouverneur d'Orient avoit ſous lui un officier nommé Carbeas de cette ſecte des Pauliciens, qui outré de douleur, de ce que ſon pere avoit été pendu, s'enfuit avec cinq de la même Secte, à Melitine, où ils furent reçus par l'émir des Muſulmans. De-là ils allerent trouver le calife, qui leur fit beaucoup d'honneur; & ayant fait leur traité peu de temps après, ils marcherent avec les Muſulmans contre les Romains, pleins de grandes eſperances, parce que leur nombre étoit fort accru. Ils entreprirent même de rétablir leur ville d'Argaous, bâtirent celle d'Amara; & comme leur multitude augmèntoit toûjours, ils fonderent une nouvelle ville, qu'ils nommerent Tephrique ou Tibrique. Carbeas y établit ſa reſidence, pour être plus indépendant des Muſulmans de Melitine, & plus ſeparé des autres hommes. Ainſi il étoit entre l'Armenie & les terres des Romains. Ceux qui lui obéïſſoient lui en étoient plus ſoumis, & lui aidoient à faire des captifs: & il vendoit aux Muſulmans ceux qui ne lui vouloient pas obéïr. Il ravageoit la frontiere des Romains vers le Pont-Euxin, donnant retraite à tous ceux qui étoient menacez de mort pour cette hereſie; & attirant par la vie licentieuſe qu'il permettoit tous les

AN. 845. débauchez & les libertins du voisinage. Ainsi l'imperatrice Theodora, loin d'éteindre cette heresie lui donna occasion de s'accroître, & fournit aux Musulmans un puissant secours contre les Romains.

XXVI. Fin des Martyrs d'Amorium. *Sup. n. 12. Acta. c. 3. Bell. to. 6. p. 454.*

Les Chrétiens emmenez à la prise d'Amorium étoient toûjours dans leur obscure prison. Enfin au bout de sept ans, Boidize, qui avoit trahi la ville, & s'étoit fait Musulman, vint à la porte de la prison, le soir du cinquiéme de Mars 845. appella Constantin secretaire du Patrice Aëtius, & lui parlant par un trou, lui recommanda que personne ne les entendist, parce qu'il avoit quelque chose de secret à lui découvrir. Alors il dit: J'ai toûjours aimé le patrice vôtre maître. Ayant donc appris certainement que le calife a resolu de le faire mourir demain, s'il ne consent à faire la priere avec lui, je suis accouru vous donner le conseil, qui peut vous sauver la vie. Persuadez-lui d'obéïr, & obéissez vous-même, conservant en vôtre cœur la foi des Chrétiens; & Dieu vous le pardonnera, à cause de la necessité que l'on vous impose.

Constantin fit le signe de la croix contre la bouche de l'apostat & dit: Dieu te fera perir tentateur: retire-toy ouvrier d'iniquité. Il rentra au fonds de la prison, & le patrice lui demanda qui l'avoit appellé, & pourquoi. Constantin le tira à part, & lui dit que sa mort étoit resoluë; sans lui parler du reste, de peur de l'exposer à quelque tentation. Le patrice rendit graces à

Digitized by Google

Dieu, & dit: La volonté du Seigneur ſoit faite. Puis il fit écrire ſon teſtament par Conſtantin, & invita les autres priſonniers à chanter toute la nuit les loüanges de Dieu, ce qu'ils firent. Le lendemain vint un officier envoyé par le calife avec des gens armez & un appareil terrible. Ayant fait ouvrir la porte de la priſon, il ordonna aux plus conſiderables d'entre les priſonniers de ſortir. Ils ſortirent au nombre de quarante-deux, & il fit refermer la porte. Puis il leur demanda: Combien d'années croyez-vous avoir été enfermez? Vous le ſavez bien, dirent-ils; c'eſt ici la ſeptiéme année. Il reprit: Ce long delay vous fait voir la bonté du défunt calife & celle de ſon ſucceſſeur. C'eſt que le Calife Mouraſem, qui les avoit pris, étoit mort il y avoit trois ans, & ſon fils Vatec ou Aloüatec lui avoit ſuccedé. AN. 845.

Après quelques autres diſcours où les Chrétiens reprocherent aux Muſulmans de ne pas reconnoître le vrai Dieu, puis qu'ils le faiſoient auteur du mal comme du bien; l'officier du calife leur dit: Vous ne voulez donc pas faire aujourd hui la priere avec le calife: car c'eſt pour cela qu'il m'a envoyé; & je ſçai qu'il y en a d'entre vous qui le deſirent. Quand on verra comme ils ſeront honorez, ceux qui l'auront refuſé deploreront leur mauvaiſe fortune. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix: Nous prions le ſeul vrai Dieu, que non ſeulement le calife, mais vous & toute la nation des Arabes renonce à l'erreur de Mahomet, & adore Jeſus-Chriſt, annoncé

Digitized by Google

AN. 845. par les prophetes & par les apôtres : tant nous sommes éloignez d'abandonner la lumiere pour les tenebres. Prenez garde, dit l'officier, à ce que vous dites, de peur de vous en repentir : vôtre desobéïssance vous attirera de grands tourmens. Ils répondirent : Nous recommandons à Dieu nos ames, & nous esperons que jusques au dernier soupir il nous donnera la force de ne point renoncer sa foi. L'officier reprit : On vous reprochera au jour du jugement d'avoir laissé vos enfans orphelins & vos femmes veuves : car le calife pouvoit les faire venir ici ; & il est encore temps, si vous voulez reconnoître le prophete Mahomet. Les Romains obéïssent à une femme, qui ne pourra resister aux ordres de nôtre maître. Pour les biens n'en soyez point en peine, une année du tribut de l'Egypte peut enrichir vos descendans jusques à la dixiéme generation. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix : Anathême à Mahomet & à tous ceux qui le reconnoissent pour prophete.

Aussi-tôt l'officier les fit prendre par les soldats, qui leur lierent les mains derriere le dos, & les menerent au bord du fleuve, c'est-à-dire du Tigre, sur lequel étoit Samarra, la residence du calife. Une multitude infinie de Musulmans & de Chrétiens accourut à ce spectacle. Quand ils furent près du fleuve, l'officier appella un des martyrs, nommé Theodore Cratere, & lui dit : Toi qui étois prêtre parmi les Chrétiens, & a porté les armes & tué des hommes, au mépris de

ra

Digitized by Google

ta profession : pourquoi veux-tu maintenant paroître Chrétien ? Ne vaut-il pas mieux implorer le secours du prophete Mahomet, puisque tu n'as plus d'esperance en Jesus-Christ, que tu as renoncé ? C'est cela même, dit Theodore, qui m'oblige à répandre mon sang pour lui : afin qu'il me pardonne mes pechez. Si vôtre esclave après s'être enfui, revenoit combattre pour vous jusques à la mort, ne lui pardonneriez-vous pas ? Tu vas être satisfait, dit l'officier, je le disois pour ton bien. AN. 845.

Comme les bourreaux Ethiopiens preparoient déja leurs épées, & se mettoient en posture d'executer les martyrs : Theodore craignant que le patrice ne fût attendri en voyant couler le sang de ses amis, s'approcha de lui & lui dit : Seigneur, vous nous avez toûjours devancez par vôtre dignité & par vôtre vertu, vous devez aussi recevoir le premier la couronne du martyre. Le patrice ne voulut pas lui ôter cet honneur : ainsi Theodore s'étant recommandé à Dieu s'approcha du bourreau, & reçut la mort constamment. Tous les autres furent executez de suite selon l'ordre de leur dignité ; & loin de donner le moindre signe de foiblesse, ils étonnerent par leur fermeté l'officier qui presidoit à l'execution. L'église honore ces quarante-deux martyrs le jour de leur mort, c'est-à-dire le sixiéme de Mars.

Le calife Vatec mourut l'année suivante 846. c'est-à-dire l'an 231. de l'Egire, le vingt-quatriéme jour du dernier mois : après avoir regné *Martyr. R. 6. Mart.*

AN. 845. cinq ans & neuf mois. La passion excessive pour les femmes fut la cause de sa mort. Il aimoit la poësie, la musique & chantoit bien. Son successeur fut son frere Jafar Abousadel, surnommé Moutevaquel.

XXVII. Normans à Paris. *Ann. Bertin. 844. 845. Chr. Fontan. Duch. to. 2. p. 388. Mirac. S. Germ to. 4. act. Ben. p. 104.*

La France étoit cependant attaquée par les Normans. Dès l'année 844. ils remonterent par la Garonne jusques à Toulouse, pillant par-tout impunement. Au retour de-là, quelques-uns attaquerent la Galice, d'autres les parties d'Espagne plus éloignées, d'où ils furent repoussez par les Sarrasins. L'an 845. indiction huitiéme, au mois de Mars, ils entrerent par la Seine avec six-vingt bâtimens, sous la conduite de Raignier, & aborderent à Roüen. Là voyant la foiblesse des seigneurs du païs, ils débarquerent, & s'étendirent de part & d'autre, tuant, prenant des prisonniers, pillant, brûlant villages, églises, & monasteres. Etant arrivez à Chalevanne près de saint Germain en Laye, ils apprirent que le roi Charles marchoit contre eux; & passerent de l'autre côté de la Seine, où il y avoit peu de troupes, qu'ils mirent en fuite; & dans une isle voisine ils pendirent à des pieux environ onze Chrétiens, qu'ils avoient pris, & plusieurs autres à des arbres & dans des maisons. Enfin ils remonterent jusques à Paris, où ils arriverent la veille de Pâque, vingt-huitiéme de Mars. Ils y entrerent sans resistance, trouvant la ville abandonnée de ses habitans, aussi-bien que les Monasteres d'alentour.

Les moines de saint Germain-des-Prez tirerent

Digitized by Google

le corps du saint de son tombeau, & l'emporterent à Combes-la-ville en Brie, à six lieuës de Paris, village alors dépendant de l'abbaye. Hebert abbé de sainte Geneviéve en fit emporter le corps à Athis, village à cinq lieuës de Paris, appartenant au monastere: & ensuite à Dravet, où il demeura quelque tems. On emporta de même les autres corps saints. AN. 845.

On avoit déja tiré de leurs sepulchres les corps de saint Denis & de ses compagnons: mais le roi Charles, qui étoit present, ne voulut pas qu'on les enlevât: ayant resolu, avec le peu de troupes qui lui restoit, de défendre ce monastere, que l'empereur son pere lui avoit particulierement recommandé. Ce fut là que les Normands, ayant pillé autant qu'ils voulurent, lui envoyerent des députez, pour proposer la paix moyennant une somme d'argent. Le roi ne la vouloit pas accorder: mais les seigneurs, dont quelques-uns étoient gagnez, l'y firent consentir. Raignier & les principaux Normans vinrent donc le trouver à saint Denis. On convint de leur donner sept mille livres d'argent, & ils promirent par leurs dieux, & par ce qu'ils avoient de plus saint, de ne jamais revenir dans le royaume de Charles, s'il ne les appelloit à son secours. Après qu'ils furent partis, les moines de saint Germain rapporterent son corps, Ebroïn leur abbé le remit dans son tombeau le jour où l'on celebroit sa premiere translation, vingt-cinquiéme de Juillet. Cet Ebroïn étoit l'évêque de Poi-

AN. 845. tiers archichapellain du roi Charles, & il fit écrire par deux de ſes moines les miracles que l'on croyoit être arrivez à l'occaſion de cette tranſlation de ſaint Germain.

Les Normans ayant quitté la Seine, pillerent en s'en retournant les côtes de l'Ocean, entre autres le monaſtere de Sitiu ou ſaint Bertin qu'ils brûlerent. Mais comme ils remenoient leurs vaiſſeaux chargez de butin : ils furent frappez d'un tel aveuglement de corps & d'eſprit, qu'il y en eut très-peu qui arrivaſſent dans leur païs. Ceux qui l'année precedente avoient ravagé l'Aquitaine, y revinrent cette année 845. attaquerent la Saintonge, eurent l'avantage dans un combat, & s'établirent dans le païs.

XXVIII. Hincmar archevêque de Reims. *ta. 7. Conc. p. 1811.*

Au mois d'Avril de la même année 845. le roi Charles fit tenir un concile à Beauvais, où ſe trouverent dix évêques des deux provinces de Reims, & de Sens : ſavoir Venilon archevêque de Sens, Erchanrade évêque de Paris, Immon de Noyon, Rothade de Soiſſons, Simeon de Laon, Loup de Châlons, Ragenaire d'Amiens, Elie de Chartres, Erpoin de Senlis, Avius ou Agius d'Orleans ; & Hincmar, qui y fut élû archevêque de Reims. Il y avoit dix ans que cette égliſe étoit vacante, depuis la dépoſition d'Ebbon ; & cependant deux prêtres Foulques & Nothon l'avoient ſucceſſivement gouvernée. Les évêques rendirent témoignage de ce qu'ils avoient vu & appris de la dépoſition d'Ebbon ; & rapporterent l'autorité des canons en pareils cas. Hincmar fut donc élû par

Flod. III. c. 1.

Digitized by Google

le clergé & le peuple de Reims, & par les évêques de la province, du consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Paris & de l'abbé de S Denis ses supérieurs : du consentement aussi de sa communauté, & avec l'agrément du roi Charles.

AN. 845. *Hincmar. epist. 26. p. 303.*

Il étoit François, d'une ancienne noblesse, & parent de Bernard comte de Toulouse. Dès son enfance, il fut mis au monastere de saint Denis, pour y être instruit dans la pieté & les bonnes lettres, sous l'abbé Hilduin : mais il ne prit que l'habit de chanoine, comme la plus grande partie de cette communauté tombée dans le relâchement. Il en fut tiré pour son esprit & sa naissance, & mené à la cour de Loüis le Debonnaire, dont il fut particulierement connu ; & il y employa son credit auprès de l'empereur, avec son abbé, pour rétablir à saint Denis la discipline monastique, par l'autorité des évêques : ce qui fut executé au concile de Paris, tenu en 829. par Aldric archevêque de Sens, Ebbon archevêque de Reims & leurs suffragans : comme il paroît par les lettres de Loüis le Debonnaire.

Hincmar se reforma le premier : il quitta la cour, prit l'habit monastique ; embrassa toute la rigueur de la regle & demeura long-tems en cet état, sans esperance ni desir d'épiscopat, ou d'autre prélature. L'abbé Hilduin étant tombé dans la disgrace de l'empereur, Hincmar le suivit en son exil en Saxe, avec la permission de son évêque & la benediction de ses freres. Mais il em-

Sup. liv XVII. n. 23. to 7. Conc p. 1674.

Digitized by Google

AN. 845. ployа ſon credit auprès de l'empereur & des ſeigneurs pour obtenir le rappel d'Hilduin & la reſtitution de ſes abbayes. Quand le pape Gregoire IV. vint en France, Hilduin voulut engager Hincmar dans le parti de Lothaire, mais il n'y réüſſit pas; & après le rétabliſſement de l'empereur Loüis, il rendit à Hilduin tous les bons offices qui lui furent en ſon pouvoir. Depuis il demeura paiſible dans le monaſtere, avec la charge de treſorier ou de garde des reliques. Mais l'empereur l'ayant encore appellé à la cour, il y revint par obéïſſance, & aſſiſta aux aſſemblées des évêques, entre autres au concile de Verneüil en 844. où Loüis abbé de ſaint Denis ſucceſſeur d'Hilduin le mena avec lui. Le roi Charles donna à Hincmar les deux abbayes de Nôtre-Dame de Compiegne & de ſaint Germer, qu'il n'accepta que par l'ordre de ſon évêque & de ſon abbé. Le roi lui donna auſſi une terre, qu'il laiſſa depuis ſon épiſcopat à l'infirmerie de ſaint Denis.

Sup. l. XLVII. n. 37.

Mabill. Diplom.

XXIX. Concile de Beauvais. *to. 7. Conc. p. 1812.*

Le concile de Beauvais, où Hincmar fut élû & ordonné archevêque de Reims, fit huit canons, ou plûtôt huit articles de capitulation entre le roi Charles & Hincmar, qui s'étendent auſſi aux autres évêques: car on y parle tantôt en pluriel, tantôt en ſingulier. Vous ne ferez rien, dit Hincmar, à cauſe de ce qui s'eſt paſſé, qui me puiſſe être préjudiciable; ſi je ne me rends coupable à l'avenir contre Dieu & contre vous. Cet article eſt une précaution à cauſe des guerres civiles. Vous me reſtituerez preſentement les biens

Digitized by Google

de mon église, qui lui ont été ôtez de vôtre regne. Vous casserez les lettres que vous en avez données, & n'en donnerez plus de semblables; & vous ne chargerez mon église d'aucune exaction induë, mais vous la maintiendrez en l'état où elle étoit du tems de vôtre pere & de vôtre ayeul. AN. 845.

En execution de ces trois articles, le roi Charles rendit à l'église de Reims Espernay, Jully, Cormicy, & tout ce qu'il avoit donné, à diverses personnes, tant ecclesiastiques que laïques: comme il paroît par ses lettres du premier jour d'Octobre, la sixiéme année de son regne, indiction huitiéme, qui est cette année 845. Les trois derniers articles du concile de Beauvais sont au nom de tous les évêques: qui demandent au roi sa protection contre ceux qui pillent leurs églises, la confirmation de leurs chartres; & que si lui ou eux contreviennent à ces articles, on y remedie-ra par un commun consentement. Le roi Charles jura l'observation de ces huit articles, & promit de les étendre à toutes les églises de son royaume.

XXX. Concile de Meaux. *to. 7 Conc. p.* 1813.

La même année, le dix-septiéme de Juin, fut tenu un concile à Meaux, par les évêques des trois provinces de Sens, de Reims & de Bourges, ayant à leur tête les archevêques Venilon, Hincmar & Rodulfe, & l'on y recuëillit les canons de quelques conciles precedents, qui étoient demeurez sans execution: sçavoir de Thionville, de Lauriac ou Loire en Anjou, de Coulaines près du Mans, ces deux de l'an 843. & de Beauvais:

Digitized by Google

AN. 845. on y en ajoûta cinquante-six, faisant en tout quatre-vingt. Ceux du concile de Verneüil n'y sont point inserez, & on se plaint, qu'ils ne sont pas encore venus à la connoissance du roi & du peuple.

Les articles dressez à Meaux de nouveau sont moins des canons que des plaintes des abus, auxquels on prie le roi de remedier. Que le roi & les seigneurs logeant dans les maisons épiscopales, y font loger des femmes & des personnes mariées, & y sejournent long-tems. C'est que la cour étoit ambulante, & les rois presque toûjours en voyage. Que les passages du roi sont des occasions à sa suite de piller les villes. Le roi ne détournera point les évêques de leurs fonctions; principalement pendant l'avent & le carême; & les évêques n'abuseront point de leur loisir: mais s'occuperont à prêcher, corriger, donner la confirmation, & resideront dans leurs villes, hors le tems de leurs visites. Les princes permettront de celebrer deux fois l'année les conciles provinciaux, qui ne doivent être interrompus par aucun trouble des affaires temporelles. Les évêques empêcheront les nouveautez de doctrine, principalement dans les monasteres; & chacun d'eux
c. 37. 38. aura près de soi une personne capable d'instruire ses curez. Les clercs ne porteront point les armes, sous peine de déposition. Les évêques ne prêteront point de serment sur les choses saintes. Le roi sera averti de la desolation des hôpitaux, principalement de ceux des Ecossois, c'est-à-dire des

des Hibernois, fondez en ce royaume par des personnes pieuses de cette nation. Non seulement on n'y reçoit point les survenants, mais on en chasse ceux qui y ont servi Dieu dès l'enfance, & on les reduit à mandier de porte en porte. Le Roy pourvoira au retablissement des monasteres, qui 41. sont donnez à des particuliers en propriété. Il envoyera par le royaume des commissaires, pour faire un état exact des biens ecclesiastiques, que lui ou son pere ont donnez en proprieté par subreption. 42.

AN. 845.

Sup. l. XXXVIII. n. 58

On défend aux chorévêques les fonctions proprement épiscopales : ce qui montre que ceux de France n'étoient que prêtres, suivant la distinction que j'ay marquée ailleurs. On ne consacrera le saint crême que le Jeudi saint. Si un évêque ne peut faire ses fonctions, pour cause de maladie : c'est à l'archevêque à y pourvoir, de son consentement. Quant à ce qui regarde le service de l'état, l'évêque malade y pourvoira, du consentement de l'archevêque. Les pretres ne baptiseront que dans les églises baptismales, & aux temps reglez, sinon pour cause de necessité. Les clercs qui viennent dans nos dioceses avec leurs seigneurs, n'exerceront point leurs fonctions, s'ils n'apportent des lettres formées de leurs évêques ; & on les instruira encore de leurs devoirs. Mais si les seigneurs presentent des clercs, pour être ordonnez : on les avertira de les renvoyer aux évêques des dioceses desquels ils sont tirez : pour y être ordonnez, ou avoir leurs di-

44.

Sup. l. X. n. 16. 17. liv. XII. n. 13. c. 46.

47

48.

51.

AN. 845. missoirs. On voit icy que ces clercs attachez au
51. service des seigneurs troubloient fort la discipline. On ne fera point d'ordinations absoluës ; & ceux qui seront ordonnez pour des titres, auront passé au moins un an dans un clergé reglé, ou dans la cité, c'est-à-dire la ville épiscopale, afin que l'on puisse connoître leur doctrine & leurs mœurs. Les chanoines vivront en communauté, suivant la constitution de l'empereur Louis. Le roy
52. ne prendra point de chanoines à son service sans
54. le consentement de l'évêque. Les évêques disposeront selon les canons des titres cardinaux des villes & des fauxbourgs. On nommoit donc encore titres cardinaux les églises de toutes les villes épiscopales.

57. Les moines n'iront point à la cour sans l'autorité de l'évêque : & les évêques ou les abbez ne les employeront point à faire leurs messages, ou gouverner leurs métairies, sous prétexte d'obe-
59. dience. Un moine ne sera point chassé du monastere, sans la participation de l'évêque ou de son vicaire : qui reglera sa maniere de vie, afin qu'il ne se perde pas entierement. C'est que l'on chassoit les moines incorrigibles, suivant la re-
Reg. 28. gle de saint Benoist. L'évêque n'excommunie-
56. ra personne, que pour un péché manifeste ; & ne prononcera point d'anathême, sans le consentement de l'archevêque & des comprovinciaux.
Sup. liv. XIX. n. 9. 60. 61. 62. On distinguoit donc encore l'anathême de la simple excommunication. On réitere les plaintes contre les usurpations de l'église ; & on demande

Digitized by Google

que ceux qui doivent à l'égliſe les nones & les diſmes à cauſe des heritages qu'ils poſſedent, ſoient excommuniez, s'ils ne les payent, pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs. C'eſt que les laïques, qui tenoient des terres par conceſſion de l'égliſe, lui devoient double redevance; premierement la diſme eccleſiaſtique, puis la neuviéme partie des fruits comme rente ſeigneuriale. Il y a pluſieurs canons contre les raviſſeurs, les adulteres & les corrupteurs de religieuſes. AN. 845. *Carg. 8. Nona.* *64. 65. 66. 67. 68. 69.*

Chaque évêque aura par devers ſoi des lettres du roi, en vertu deſquelles les officiers publics ſeront obligez de lui prêter ſecours, pour l'exercice de ſon miniſtere. On n'enterrera perſonne dans les égliſes, comme par droit hereditaire: mais ſeulement ceux que l'évêque ou le curé en jugeront dignes, pour la ſainteté de leur vie; & on n'exigera rien pour le lieu de la ſepulture, ſuivant l'autorité de ſaint Gregoire dans une lettre à Janvier de Caillary. On recommande l'obſervation des loix & des canons contre les Juifs: & l'on en rapporte pluſieurs. On exhorte les ſeigneurs & les dames à empêcher dans leurs maiſons le concubinage & la débauche: & à autoriſer leurs chapellains pour inſtruire & corriger leurs domeſtiques. C'eſt que les ſeigneurs étoient déja ſi puiſſans, que l'on pouvoit chez eux faire tout impunément. Comme l'on donnoit quelquefois à des laïques les chapelles des maiſons royales, le roi eſt exhorté à ne pas permettre 71. 72. *lib. VIII. ind 2. epiſt. 56.* 73. 74. 75.

AN. 845. qu'ils en prennent les dîmes, mais ils les laisseront aux prêtres pour les reparations, le luminaire & l'hospitalité. Les comtes & les autres juges ne tiendront point leurs audiences depuis le mercredy des cendres, & on fêtera l'octave de pâque entiere. On observera tous les capitulaires ecclesiastiques de Charlemagne & de Louis le Debonnaire.

Par ces reglemens disent les évêques, nous ne prétendons pas déroger à la severité de la discipline ecclesiastique: mais quiconque mépriſera ce qui est ainſi ordonné, par l'autorité pontificale & royale: s'il est ecclesiastique, ſera deposé par le concile, s'il est seculier, il ſera privé de ſa dignité & banni par la puiſſance du roy. On joint les deux puiſſances, parce que l'on ſuppoſe que le roy confirmera tous ces reglemens. C'eſt ce que les évêques lui demandent en finiſſant: ils lui repreſentent, que lui-même les a priez de faire ces canons; & l'exhortent à executer ceux qu'il a déja reſolus & ſignez de ſa main, comme ceux de Coulaines & de Beauvais. Toutefois les évêques du concile de Meaux ne purent en obtenir la confirmation, & differerent de les publier.

XXXI. Normans à Hambourg. *Ann. Fuld. & Metenſ. 845. Chr. Duch. t. 2. p. 524. Vita S. Anſc. n. 22. t. 6. act. p. 89.*

Les Normans attaquerent auſſi le royaume de Louis cette même année 845. Ils donnerent trois combats en Friſe: dans le premier ils furent battus, mais ils eurent l'avantage dans les deux autres. Ils entrerent dans l'Elbe avec ſix cens bâtimens, ſous la conduite de Rorik leur roi: deſ-

cendirent à Hambourg, & surprirent tellement les habitans en l'absence du comte, qu'on n'eut pas le loisir d'assembler les gens du pays. L'archevêque saint Ansçaire, qui y résidoit, voulut d'abord défendre la place, en attendant un plus grand secours : mais voyant qu'il ne pouvoit resister aux ennemis, qui assiegeoient déja la ville : il songea à sauver les reliques : ses clercs se dispersérent de côté & d'autre, & lui-même échapa à peine sans manteau. Le peuple s'enfuit de tous côtez, quelques-uns furent pris, la plûpart tuez : les barbares étant arrivez le soir à Hambourg, y demeurerent un jour entier & deux nuits, pillerent & brûlerent tout. Cet incendie consuma l'église, que le saint évêque avoit fait bâtir avec grand soin, le monastere & la bibliotheque, composée entre autres de livres très-bien écrits, donnez par Louis le Debonnaire. Enfin il ne resta que ce que chacun trouva sous sa main, & put emporter avec lui. Saint Ansçaire ayant ainsi perdu en un moment tout ce qu'il avoit amassé depuis son episcopat, ne témoigna aucun chagrin, mais repeta souvent ces paroles de Job : Le seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté.

Pendant qu'il étoit ainsi errant avec ses moines, portant leurs reliques de côté & d'autre, sans avoir de demeure assûrée, pour surcroît d'affliction, l'évêque Gausbert, qu'il avoit envoyé en Suede, en fut chassé. Une partie du peuple conjura contre lui, vint à sa maison, tua son

AN. 845. neveu Nithard, le lia lui-même avec ses autres compagnons, pilla tout ce qui se trouva, & les chassa honteusement du pays. Tout cela se fit sans ordre du roi, par une conspiration populaire. Mais Dieu fit éclater sa vengeance sur ceux qui en étoient coupables; & ils furent tous punis en peu de tems, de mort, de maladie, ou de perte de leurs biens; en sorte que tout ce peuple demeura persuadé de la puissance de Jesus-Christ. La Suede fut sept ans sans prêtres.

Ann. Fuld. Chr. Norm. Ann. Bertin. Après le pillage de Hambourg, les Normans furent vigoureusement repoussez par les Saxons; & leur roi Roric ou Oric, ayant appris le desastre de ceux qui avoient pillé la France par la Seine: en fut tellement touché, qu'il envoya des ambassadeurs au roi Loüis, pour lui demander la paix: offrant de délivrer les captifs, & rendre ce qu'il pourroit de butin. Ces ambassadeurs se trouverent à Paderborn, où le roy Louis tint un parlement general pendant l'automne de cette année 845. Il y vint aussi des ambassadeurs des Sclaves & des Bulgares. Les Sclaves étoient encore payens: mais quatorze de leurs ducs ou capitaines s'étoient adressez au roi Louis avec leurs vassaux, desirant de se faire Chrétiens; & il les avoit fait baptiser à l'octave de l'Epiphanie, la même année 845.

XXXII. Capitul. de Benoist diacre. *Præfat. Bened. Præfat. Baluz. n. 44. Sup. l. XLVII. n. 41.* Vers ce tems-là Benoist diacre de l'église de Mayence dans le royaume de Louis, recueillit les capitulaires, que l'abbé Ansegise avoit omis à dessein, ou qu'il n'avoit pas connus; & en composa trois livres, qui furent ajoûtez aux quatre

Digitized by Google

d'Anſegiſe, & ſont ſept en tout. Benoiſt entreprit ce travail par l'ordre d'Otger ſon évêque, & le dedia aux trois freres qui regnoient alors, Louis, Lothaire & Charles: mais il nomme toûjours le premier Louis qui étoit ſon maître. Il y comprit les conſtitutions de Pepin & de Carloman ſon frere; qui étoient en uſage; & tira principalement des archives de l'égliſe de Mayence les pieces de ce recuëil: mais il n'en fit pas le choix avec aſſez de diſcernement, & ne les rangea pas avec aſſez d'ordre. Au reſte, ce qu'il dit dans ſa preface, que les capitulaires ont eſté confirmez par l'autorité du pape: ne ſe rapporte qu'à ceux de Carloman, dont il parle en cet endroit. AN. 846. *V. Baluz. n. 1 & 12.*

La diviſion entre l'empereur Lothaire & ſes freres augmenta par l'inſolence d'un ſeigneur nommé Giſalbert, vaſſal du roy Charles: qui enleva l'an 846. Ermingarde fille de Lothaire, & l'épouſa. Lothaire crut non ſeulement que Charles autoriſoit cet enlevement, mais que Louis le Germanic y avoit conſenty. Louis ſe juſtifia, mais il ne put reconcilier ſes deux freres; & Lothaire pour ſe vanger de Charles, entreprit de rétablir Ebbon dans le ſiege de Reims, un an après l'ordination d'Hincmar, qui ſavoit eſtre fidelle à Charles. Il exigea donc des lettres du pape Sergius, pour examiner de nouveau la dépoſition d'Ebbon: ſavoir une lettre au roi Charles, par laquelle le pape lui ordonnoit d'envoyer Gondebaud archevêque de Rouen, avec quelques évêques de ſon royaume, & Hincmar, pour XXXIII. Concile de Paris. *Ann. Fuld.* *Flod. l. 2. liſt c. 2.*

AN. 847. se trouver à Treves avec des legats du pape, qui écrivit aussi à même fin à Gondebault & à Hincmar.

Charles ne jugea pas à propos de laisser aller les évêques de son royaume à Treves, qui étoit dans celuy de Lothaire; & par consequent ils ne seroient pas en liberté. C'est pourquoy quand les legats du pape furent venus, Gondebaud indiqua le lieu du concile à Paris, où il appella par ses lettres Ebbon & les legats du pape. Gondebault s'y rendit luy-même avec ses suffragans: Venilon archevêque de Sens, Landran de Tours & Hincmar de Reims s'y trouverent aussi avec les leurs. Landran étoit l'ancien archevêque de Tours, qui avoit renoncé à son siege, & Ursmar lui avoit succedé dès l'an 836. Ces prélats s'assemblerent à Paris le quatorziéme de Février 846. indiction dixiéme: c'est-à-dire en 847. à nôtre maniere de compter, car ils commençoient l'année à Pâque: mais Ebbon n'y parut point ni personne pour lui, & il n'y envoya pas même des lettres pour s'excuser. Alors Gondebaut & les autres évêques de ce concile lui denoncerent par écrit qu'ils lui interdisoient toute prétention sur le dioceſe de Reims: & lui defendoient d'inquieter personne pour ce sujet, jusques à ce qu'il se presentât devant eux, suivant l'ordre du pape Sergius, & qu'il fût jugé canoniquement. Ebbon ne répondit point, & pendant cinq ans qu'il vêcut encore, il ne s'adressa plus à aucun concile ni au S. siege pour y porter ses plaintes.

V. Coint. 836. n. 58. prof. Conc. Meld. v. Obs. Labbe. to. 8. Conc. p. 36. B.

En

En ce concile de Paris les évêques mirent la derniere main aux canons qu'ils avoient dressez à Meaux au mois de Juin 845. & composerent la preface qui est à la tête, où ils representent combien de fois ils ont exhorté le roi & les seigneurs, de travailler à la reformation de l'état & de l'église, & attribuent les calamitez presentes, principalement les incursions des Normans, au mépris de leurs avertissemens. En ce même concile Paschase abbé de Corbie demanda la confirmation des lettres de Loüis le Debonnaire, de Lothaire, pour conserver à ce monastere la liberté des élections & la disposition de ses biens: & des lettres du roi Charles, qui se declaroit protecteur de cette maison. Le concile l'accorda, & fit l'éloge de ce monastere, comme ayant conservé depuis sa fondation une exacte regularité. L'acte de confirmation est souscrit de vingt évêques, entre lesquels sont les trois metropolitains, Hincmar, Gondebaut & Venilon: les autres sont a peu près les mêmes du concile de Meaux.

AN. 847. *to 7. conc. p. 1818.*

Ibid. p. 1848.

Paschase Ratbert étoit abbé de Corbie depuis l'an 844. Il n'étoit que diacre, non plus que Loüis abbé de saint Denis, & il n'eut jamais d'ordre plus élevé. Etant abbé; il presenta au roi Charles son livre de l'eucharistie, pour tenir lieu du present que l'on faisoit aux princes à l'occasion des grandes fêtes, comme j'ai observé en parlant des formules de Marculse. Ratbert fit ce present au roi, qui l'y avoit invité, esperant que son ouvrage seroit plus utile étant plus connu, &

XXXIV. Paschase abbé de Corbie. *Sup. liv XLVII. n. 33. Mabill. to. 6. ann. p. 125. Id. n. 16.*

Marculfe II. Form. c. 24. 43. Sup. XXXII. n. 28.

il eſt clair que juſques-là il n'avoit excité aucune diſpute.

Quelque tems avant que d'être abbé, Paſcaſe écrivit un traité de l'enfantement de la Vierge à cette occaſion. Ratram moine de la même abbaye de Corbie, aïant appris qu'en Germanie on ſoutenoit, que Jeſus-Chriſt n'étoit point ſorti du ſein de ſa ſainte mere comme les autres enfans, mais d'une maniere miraculeuſe : crut que cette opinion attaquoit la verité de l'incarnation ; & la combattit par un écrit aſſez aigre, où il la traite même d'hereſie. Il convient toutefois qu'il eſt de la foi catholique, que Marie eſt demeurée Vierge après l'enfantement comme devant. Paſcaſe écrivit contre cet écrit de Ratram, pour ſoutenir l'opinion ordinaire, touchant la maniere miraculeuſe de la naiſſance de Jeſus-Chriſt : afin qu'il ſoit vrai que ſa ſainte mere a toûjours été vierge, & qu'ayant conçu ſans concupiſcence, elle ait été exempte des douleurs de l'enfantement. Il adreſſa cet ouvrage à Theodrate abbeſſe de Soiſſons & à ſes religieuſes. Il y eut quelque réponſe, qui attira un ſecond écrit de Paſcaſe : & on les a attribuez l'un & l'autre par erreur à S. Ildefonſe de Tolede. On ne voit pas que cette diſpute ait eu de ſuite ; & il eût mieux valu ne point agiter ces queſtions inutiles & indecentes. Mais ces ſavans élevez groſſierement chez les barbares, n'avoient plus la ſageſſe & la diſcretion des premiers docteurs de l'égliſe.

to. 1. Spicil. p. 318.

Mabill. to. 6. act. praf. n. 150. to 8. bibl. PP. Pariſ. p. 426. 282. to. 12 bibl. Lugd. p. 565. V. praf. to. 1. Spicil.

Les évêques preſſoient toûjours le roi Charles

de confirmer par ſon autorité les articles de reformation, qu'ils avoient dreſſez par ſon ordre, & recuëillis aux conciles de Meaux & de Paris. Enfin il tint au mois de Juin un parlement extraordinaire à Eſpernay ſur Marne, au dioceſe de Reims, mais les avis ſalutaires des évêques y furent tellement mépriſez, qu'on trouve à peine un exemple pareil dans l'hiſtoire des princes Chrétiens. C'eſt ainſi qu'en parle un auteur du tems : & le titre du capitulaire d'Eſpernay dit : Les articles ſuivans ont été extraits des articles publiez l'an 846. par les évêques dans leurs conciles, ſavoir par Gondebaud, Urſmar, Hincmar, & Amalon, avec leurs ſuffragans ; & preſentez au roi ſuivant ſon ordre, pour être reclus à Eſpernay terre de l'égliſe de Reims. Et parce que l'eſprit du roi étoit aigri contre les évêques par la faction de quelques ſeigneurs, qui leur étoient oppoſez : les évêques furent exclus de cette aſſemblée ; & de tous ces articles ils choiſirent ſeulement ceux-ci, & les donnerent par écrit aux évêques ; diſant que ni le prince, ni eux n'en vouloient obſerver davantage. Urſmar étoit l'archevêque de Tours, Amalon celui de Lyon, qui ne ſont point nommez dans les conciles precedens. Les articles d'Eſpernay ne ſont que dix-neuf, à quoi les ſeigneurs reduiſirent les quatre-vingts articles de Meaux ; & ils choiſirent ceux qui regardoient principalement les eccleſiaſtiques, retranchant tout ce qui tendoit à les corriger eux-mêmes.

AN. 847. XXXV. Capitulaire d'Eſpernay.

Ann. Bertin. 845. to. 2. Capit. p. 30. to. 7. Conc. p. 1852.

AN. 846.

XXXVI. Sarrasins à Rome. *Ann. Fuld. & Bertin. 846. Anast. in Leo. IV.*

Chr. Cassin. liv. 1. c. 27.

L'Italie étoit toûjours inquietée par les Sarrasins. Ceux d'Afrique, que l'on nommoit aussi Mores vinrent à Rome par le Tibre au mois d'Août 846. & ne pouvant entrer dans la ville, pillerent les églises de saint Pierre & de saint Paul, qui étoient dehors. Ils en emporterent tous les ornemens & les richesses: entre autres l'autel d'argent posé sur le sepulchre de S. Pierre. De Rome ils allerent à Fondi, qu'ils prirent & brûlerent; tuerent une partie des habitans: emmenerent les autres captifs, & ayant ravagé tout le païs d'alentour, ils camperent près de Gaëte, au mois de Septembre. Celui qui commandoit à Spolete pour l'empereur Lothaire, envoya contre eux des troupes de François, qui furent battuës & s'enfuirent honteusement. En les poursuivant les Sarrasins arriverent près du mont-Cassin, dont ils avoient oüi vanter les richesses: mais comme il étoit tard ils camperent, comptant que ce butin ne pouvoit leur échaper: car le monastere étoit sans défense, & ils n'en étoient separez que d'un ruisseau, que l'on pouvoit aisément passer à gué Les moines n'attendant plus que la mort, allerent en procession nuds pieds & la cendre sur la tête à l'Eglise de saint Benoist & y passerent la nuit en prieres. Alors le temps qui étoit fort serein, se couvrit tout à coup, il tomba quantité de pluye & le ruisseau enfla de telle sorte, qu'on ne pouvoit le passer. Les Sarrasins qui étoient campez sur le bord, vinrent le matin chercher un gué, ou des batteaux, & n'en trouvant point

Digitized by Google

ils grinçoient les dents de rage, & se mordoient les doigts. Il fallut retourner à leur camp, ayant seulement brûlé deux celles ou métairies du monastere.

AN. 847.

Ils étoient encore dans le païs, quand le pape Sergius II. mourut subitement, le vingt-septiéme de Janvier 847. ayant tenu le S. siege trois ans. Il fit une ordination au mois de Mars, où il ordonna huit prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt trois évêques. Il repara & orna plusieurs églises de Rome: entr'autres S. Silvestre qui avoit été son titre, où il transfera plusieurs corps Saints & y fonda un monastere. Il fut enterré à S. Pierre; mais avant qu'on l'y eût porté, Leon IV. fut élu tout d'une voix pour lui succeder. Il étoit Romain, fils de Rodoalde, & fut mis par ses parens dans le monastere de S. Martin hors de la ville & près de saint Pierre, pour y apprendre les saintes lettres. Le pape Gregoire IV. ayant oüi parler de sa vertu, le fit venir dans le palais de Latran, le prit à son service & l'ordonna soudiacre. Sergius II. le fit prêtre, du titre des quatre Couronnez; & on l'en tira malgré lui, lorsqu'il fut élu pape, pour le mener au palais de Latran, où tous lui baiserent les pieds, suivant la coûtume.

XXXVII. Mort de Sergius II. Leon IV. Pape. *Ann. Bertin. 847. Anast. Papebr.*

Ce qui pressa tant l'élection du pape étoit la crainte des Sarrasins, qui venoient de piller l'église de saint Pierre, & qui étoient encore au voisinage de Rome. Toutefois on n'osoit ordonner le pape sans la permission de l'empereur, ce qui fit que le S. siege vaqua deux mois & demi. Enfin craignant que Rome ne fût assiegé de nou-

AN 847. veau, on consacra le pape Leon le douziéme d'Avril, quoique le consentement de l'empereur ne fut pas encore venu : mais avec protestation, que l'on ne prétendoit point déroger à la fidelité, qui lui étoit dûë après Dieu. Cependant les Sarrasins s'embarquerent, ayant leurs vaisseaux chargez de butin, & firent voile vers l'Afrique : mais comme ils blasphemoient contre Jesus-Christ & ses apôtres, il survint une tempête, leurs vaisseaux se briserent les uns les autres, & ils perirent la plûpart. Avec les corps que la mer rejetta sur les côtes, on trouva quelque partie des tresors de l'église de saint Pierre; qui y furent rapportez. Il resta toutefois des Sarrasins en Italie : un de leur chef nommé Maslar, étant venu au secours de Radelgise, demeuroit à Benevent, & la même année 847. il prit la ville de Telese, & pilla le monastere de sainte Marie de Cingle.

Annal.

Ann. Bertin.

Chr. Cassin. l. c. 28.

Annal.

Le pape Leon donna ses premiers soins à réparer les ornemens de l'église de saint Pierre, & continua pendant son pontificat, qui fut de huit ans. Il y donna des croix, des images, des calices, des chandeliers de diverses sortes : des rideaux ou tapisseries d'étofes précieuses, avec des personnages ou figures d'animaux. Mais il orna principalement la confession, c'est-à-dire la sepulture de saint Pierre, & l'autel qui étoit dessus. Il mit au frontispice des tables d'or chargées de pierreries & peintes en émail, où l'on voïoit entre autres son portrait & celui de l'empereur

Digitized by Google

Lothaire : le poids en étoit de deux cens seize livres d'or. Il y mit des bordures d'argent du poids de deux cens huit livres, & un ciboire ou baldaquin de seize cens six livres. Tout l'argent qu'il donna à cette église seule, & dont le poids est exprimé, monte à 3861. livres, qui font 5791. Marcs & demi, & il orna à proportion plusieurs églises, entre autres son titre des Quatre-Couronnez. Il rétablit aussi une sale, où ses predecesseurs avoient accoutumé de faire le jour de Noël les festins solemnels, qui avoient été interrompus sous les deux derniers papes. AN. 847.

XXXVIII. Saint Ignace patriarche de CP.

Constantinople changea de patriarche peu de temps après. Saint Methodius sçachant que saint Joannice étoit près de sa fin l'alla voir, se recommanda à ses prieres, & s'entretint long-temps avec lui. Saint Joannice se tint fort honoré de cette visite, & prédit au patriarche qu'il ne le survivroit pas long-temps. En effet saint Joannice mourut âgé de quatre vingt-un an, le quatriéme jour de Novembre, la cinquiéme année de l'empereur Michel, c'est-à-dire l'an 846. & S. Methodius étant devenu hydropique mourut huit mois après, savoir le quatorziéme de Juin 847. Il avoit tenu quatre ans le siege de CP. On dit qu'il portoit une bandelette, qui lui soutenoit le menton, parce qu'il avoit eu les machoires brisées pendant la persecution ; & que ses successeurs le firent passer en coutume, comme un ornement. L'église honore ces deux saints le jour de leur mort. Après saint Methodius, on mit dans

Vita S. Joan. c. 18. ap. Sur. 4. Nov.

Vita S. Meth. n. 17. Boll 14. Jun. to. 2. p. 967.

Glyc. p. 292. B.

Martyr. R. 14. Jul & 4. Nov.

Digitized by Google

le siege de CP. S. Ignace, encore plus illustre. Il
AN. 847. étoit fils de l'empereur Michel Rangabé, qui ceda l'an 813. à Leon l'Armenien, & de Precopia
Vita. Ign. per Nicet. to. 8. Conc. p. 1180. Sup. liv. XLV. n. 59. fille de l'empereur Nicephore. Il étoit le dernier de leurs enfans, & s'appelloit d'abord Nicetas: mais quand son pere perdit la couronne, il se fit couper les cheveux, & prit le nom d'Ignace, étant âgé de quatorze ans. Leon pour s'assurer l'empire, relegua Michel & ses enfans en diverses isles; & fit eunuques les trois fils, quoiqu'il fût
p. 1186. A. leur parain. Ignace embrassa sérieusement la vie monastique; & y fit un tel progrès, qu'après la mort de son abbé il fut mis en sa place, & établit des monasteres dans les trois isles de Platos, Hyatros & Térebinthe, que l'on nommoit les isles du prince. Il reçut les ordres sacrez de la main de Basile évêque de Pareon, ou Paros, dans l'Hellespont, qui avoit beaucoup souffert dans la persecution des Iconoclastes. Ce prélat l'ordonna premierement lecteur, puis soudiacre, puis diacre, & enfin prêtre. Et comme les catholiques ne vouloient point communier avec les Iconoclastes: plusieurs de CP. & des villes voisines de Bithinie, menoient leurs enfans au prêtre Ignace pour les baptiser. Il instruisoit tous ceux qui venoient à lui, & les fortifioit contre les attaques de l'heresie: & d'un autre côté il assistoit ceux qui étoient persecutez, empriſonnez, bannis & privez de leurs biens: en quoi il étoit aidé par sa mere & sa sœur, qui vécurent long-temps, & y employerent leurs richesses. Tel étoit Ignace, quand il fut preferé

à

Digitized by Google

à tous ceux que l'on proposoit pour remplir le siege de CP. étant âgé d'environ quarante-huit ans, & il tint ce siege onze ans & demi. AN. 847.

Vers le commencement d'Octobre la même année 847. on tint un concile à Mayence, où présida Raban, qui venoit de succeder à l'archevêque Otger, mort le vingt-uniéme d'Avril. Raban avoit gouverné vingt ans l'abbaïe de Fulde; & pendant ce tems il composa la plus grande partie de ses ouvrages. Premierement à la priere de ses moines, il écrivit son commentaire sur saint Matthieu, & le dédia à Haistulfe archevêque de Mayence, à qui dès l'an 819. il avoit presenté son livre de l'institution des clercs. Ce commentaire, comme la plûpart de ceux de Raban, n'est presque qu'un recuëil de passages des peres. Vers l'an 830. il envoya à Freculfe évêque de Lisieux, son explication sur l'octateuque, c'est-à-dire, les huit premiers livres de l'ancien testament. Freculfe l'en avoit instamment prié, n'y pouvant travailler lui-même faute de livres, jusques à n'avoir pas une bible entiere. Raban se conduisit si bien pendant la division de Loüis le Debonnaire & de ses enfans, qu'il conserva les bonnes graces des uns & des autres; & en 834. il écrivit à Loüis une lettre de consolation: puis il lui envoïa un recuëil de passages de l'écriture, touchant le respect que doivent les enfans aux peres & les sujets aux princes. Peu de tems après il présenta au même empereur à Fulde, l'explication des livres des rois, faite à la priere de

XXXIX. Raban archevêque de Mayence. *Sup. XLVI. n. 49. Mabill. to. 6. act. p. 41.*

l'abbé Hilduin, & ensuite les Paralipomenes. En 836. il dédia à l'imperatrice Judith ses commentaires sur Judith & Esther, parce, dit-il, qu'elle avoit le nom de l'une & la dignité de l'autre. Après la mort de Loüis le Debonnaire, il dédia à l'empereur Lothaire ses livres sur Jeremie, & quelque tems après ses commentaires sur Ezechiel.

Eleg. Mabil. p. 29.

Il étoit dèslors dans sa retraite : car après avoir gouverné vingt ans l'abbaye de Fulde, il renonça à sa dignité en 842. & se retira en deçà du Rhin, dans le royaume de Lothaire. Les moines envoyerent le prier de revenir : & comme il le refusa, ils élûrent pour abbé Hatton, qui avoit été avec lui disciple d'Alcuin. Raban revint à Fulde peu de jours après, & se retira en une cellule, au mont saint Pierre proche du monastere. Là il continua d'écrire, & dédia à l'archevêque Otger un livre penitentiel, & à Drogon évêque de Mets, un traité des corévêques, où il conseille aux évêques de consentir qu'ils conferent les ordres sacrez, puisqu'ils ont la consecration épiscopale. Il répondit vers le même tems à diverses questions sur la pénitence, qui lui avoient été proposées par Reginbold corévêque de Mayence. Pendant ce tems de sa retraite il composa les vingt-deux livres de l'Univers, qu'il adressa à Haimon évêque d'Halberstat son compagnon d'étude ; & dans son épître il l'exhorte à ne pas imiter plusieurs évêques, qui s'occupoient plus du jugement des affaires temporelles, que de l'instruction du peuple.

tom. 8. Conc. p. 1252.

Ibid. p. 1745.

Digitized by Google

Loüis roi de Germanie ayant oüi parler de ce traité de l'Univers, le demanda à Raban, qui le lui envoya; car ces princes aimoient à s'instruire & avoient des lecteurs. Cet ouvrage traite premierement de Dieu, puis de tous les ordres des créatures, & ne consiste presque qu'en explication de noms & définitions de mots, pour servir à l'intelligence historique & mystique de l'écriture. Raban avoit composé dans sa jeunesse, par le conseil d'Alcuin, deux livres des loüanges de la croix, qui contiennent vingt-huit figures mysterieuses: chacune est tracée sur un tableau dont le fonds est rempli de vers; & les lettres qui se rencontrent dans la figure sont encore d'autres vers. Cet ouvrage étoit d'une extrême difficulté & d'une utilité médiocre: toutefois il fut si estimé, que Raban le presenta à l'empereur Loüis le Debonnaire, & depuis l'envoya à Rome, où il fut presenté au pape Sergius en 844. & les annales du tems en font mention.

Rab. tom. 1. p. 173.

An. Fuld. 814.

Raban étant donc si connu par ses écrits & par sa conduite, fut tiré de sa retraite, nonobstant son peu de santé & son grand âge, car il avoit au moins soixante-dix ans: on le presenta au roi Loüis; & avec son agrément il fut élû & consacré archevêque de Mayence le jour de saint Jean, vingt-quatriéme de Juin 847.

An. 847.

XI. Concile de Mayence.

Trois mois après il assembla son concile, par ordre du roi Loüis, à même fin que le concile de Meaux avoit été tenu dans le royaume de Charles: c'est-à-dire, principalement pour reme-

AN. 847. dier aux usurpations des biens ecclesiastiques. Douze évêques ses suffragans s'y trouverent avec lui, dont les plus connus sont Samuël de Vormes, Baturad de Paderborn, Hebon d'Hildesheim, Hemmon d'Halberstat, saint Ansgaire, alors chassé de Hambourg, comme il a été dit; Salomon de Constance : avec les corévêques, les abbez, les prêtres & le reste du clergé. Etant tous à Mayence, ils jeûnerent trois jours en faisant des processions, pour attirer la grace de Dieu sur leur concile : puis ils resolurent, qu'en chaque diocese on diroit pour le roi, la reine, leurs enfans, trois mille cinq cens messes & dix-sept cens pseautiers.

tom. 8. Conc. p. 39. v. Bal. Comm. §. 9. 13. 49. 10. 3. p. 510. Sup. n. 31.

Ensuite ils s'assemblerent dans le monastere de saint Alban, dù l'on avoit accoutumé de tenir les conciles, & se separerent en deux troupes : l'une des évêques, qui ayant avec eux des secretaires, lisoient l'écriture sainte, les canons & les peres, pour chercher les moyens de maintenir la discipline de l'église : l'autre troupe étoit d'abbez, avec des moines choisis, qui lisoient la regle de saint Benoît, pour en rétablir l'observance. Le résultat de ces conferences furent trente-un canons, dont voici les dispositions qui me paroissent les plus remarquables.

c. 2. Chaque évêque aura des homelies pour l'instruction du peuple, & les fera traduire en langue Romaine rustique & en Tudesque, afin que tous les puissent entendre : c'étoit les deux langues vulgaires de tout l'empire François. On observe-

Digitized by Google

ra le ſcrutin avant le baptême, & les jours ſolemnels de l'adminiſtrer. Ceux qui feront des conjurations contre le roi, ou contre les puiſſances eccleſiaſtiques ou ſeculieres, ſeront excommuniez. On prononce auſſi excommunication contre les uſurpateurs des biens eccleſiaſtiques; & on implore contre eux la protection du roi. On défend aux moines la proprieté & les affaires ſeculieres, même les fonctions eccleſiaſtiques, ſinon du conſentement de l'évêque. On exhorte le roi d'empêcher l'oppreſſion des pauvres qui étoient libres : car les ſerfs compoſoient encore la plûpart du petit peuple. On donne pluſieurs regles pour la penitence. Les parricides étoient condamnez à vivre errans par le monde, à l'exemple de Caïn : d'où ils prenoient occaſion de s'abandonner aux excès de bouche & à d'autres vices. Le concile ordonne qu'ils demeureront en un lieu, pour faire une ſevere penitence : avec défenſe de porter les armes ni ſe marier. Il y avoit des prêtres qui étant dégradez, alloient par penitence en divers pelerinages. Quelques-uns d'eux ayant été tuez, le concile prononce excommunication contre les meurtriers. Les prêtres feront confeſſer les malades, & leur déclareront la penitence qu'ils devroient faire, ſans la leur impoſer : leurs amis y ſuppléeront par leurs prieres & leurs aumônes : mais ſi le malade guérit, il accomplira ſa penitence. Ceux qui ſont executez à mort pour leurs crimes, ne ſeront privez ni des prieres de l'égliſe après leur mort, ni de la

AN. 847.
3.
5.
6.
14.
17. 18.
21. 22. 23. 24.
26.
28.
29.
30.

L'année suivante 848. Raban tint encore un concile à Mayence, à l'occasion des erreurs dont le moine Gotheſcalc étoit accuſé. Gotheſcalc, autrement nommé Fulgence, étoit Alleman, mais il avoit embraſſé la vie monaſtique à Orbais, dans le dioceſe de Soiſſons. Là ſous l'abbé Bavon il s'appliqua à la lecture des peres, principalement de ſaint Auguſtin, dont il apprit par cœur un grand nombre de paſſages. Mais il pouſſoit trop loin ſa curioſité, comme il paroiſt par les ſages avis de Loup abbé de Ferrieres. Gotheſcalc l'avoit conſulté ſur la queſtion, ſçavoir ſi après la reſurrection les bienheureux verront Dieu des yeux corporels. Loup répond premierement, qu'il ne lui auroit point répondu, s'il avoit pû ſe taire ſans préjudice de la charité. Enſuite il traite la queſtion & ajoûte : Je vous exhorte, mon venerable frere, à ne plus fatiguer votre eſprit de ſemblables queſtions : de peur que vous, en occupant plus qu'il ne faut, vous ne puiſſiez ſuffire à examiner ou enſeigner des choſes plus utiles. Car pourquoi tant rechercher, ce qu'il ne nous eſt peut-être pas encore expedient de ſçavoir ? exerçons-nous dans ce champ ſi vaſte des ſaintes écritures : appliquons-nous entierement à les méditer, & joignons la priere à l'étude : il ſera digne de la bonté de Dieu, de ſe montrer à nous de la maniere qui nous convient, quand nous ne chercherons point ce qui eſt au deſſus de nous.

Il paroiſt auſſi que Gotheſcalc étoit lié d'amitié

AN. 848.
XLI. Commencement de Gotheſcalc.
Maug. diſſ. c. 2. Mabill. præf. to. 6. c. 1. n. 319. Ann. Fuld. 848. Bertin. an. 849.

Hieron. ad Nicol. pa. to. 2. p. 262.

epiſt. 30.

avec Valafride Strabon son compatriote. Il fut ordonné prêtre par Rigbold corévêque de Reims; & vers l'an 846. sous le pontificat de Sergius, il alla en pelerinage à Rome. Au retour il demeura quelque tems chez le comte Eberard, un des principaux seigneurs de la cour de l'empereur Lothaire. Là il parla de la prédestination, d'une manière qui ne parut pas correcte à Nothingue évêque de Verone: qui étant venu quelque tems après en Germanie, dans le Longau, près de la Veteravie, pour y voir le jeune empereur Loüis: en parla à Raban, qui étoit dèslors archevêque de Mayence; & ils convinrent ensemble, que Raban écriroit pour refuter cette erreur. Il accomplit sa promesse, & adressa cet écrit à Nothingue en forme de lettre. Il en écrivit une aussi au comte Eberard, où il dit: On assure, que vous avez chez vous un demi sçavant nommé Gotheschalc, qui enseigne, que la prédestination de Dieu impose nécessité à tous les hommes: en sorte que celui qui veut être sauvé, & combat pour cet effet par la foi & les bonnes œuvres, travaille en vain, s'il n'est prédestiné à la vie. Il a déja poussé par là plusieurs personnes dans le desespoir, qui leur fait dire: Qu'ai-je à faire de travailler pour mon salut? Inutilement ferai-je bien, si je ne suis prédestiné, & quand je ferois mal, la prédestination me conduira à la vie éternelle. Raban combat ensuite cette erreur, par l'autorité de saint Augustin, de saint Prosper & des autres peres, & finit sa lettre en exhortant le comte Eberard

Rab. epist. ad Nith. ap. Sirm. to. 2. p. 1312. V. Baudr. Leg. 2. na.

Ap. Sirm. to. 2. p. 1342.

Eberard à ne point garder chez lui celui qui enseigne une telle doctrine. AN. 848.

Ces lettres obligerent Gotheſcalc à quitter l'Italie; après avoir parcouru la Dalmatie, la Pannonie & le Norique, il vint à Mayence. Auſſitôt Raban aſſembla ſon concile, vers le commencement d'Octobre 848. & le roi Louis y aſſiſta. Gotheſcalc y preſenta un écrit, où il expliquoit la doctrine & diſoit, qu'il y a deux predeſtinations; & que comme Dieu avant la creation du monde a predeſtiné incommutablement tous ſes élûs à la vie éternelle, par ſa grace gratuite: de même il a predeſtiné à la mort éternelle tous les méchans à cauſe de leurs démerites. Il reprenoit Raban de dire que les méchans ne ſont pas predeſtinez à la damnation: mais qu'elle eſt ſeulement prevûe. Car, diſoit-il, Dieu connoît par ſa preſcience, qu'ils auront un mauvais commencement & une fin encore pire, & il les a predeſtinez à la peine éternelle. *Hincm. de præd. diſt. c. 5. p. 26.*

Gotheſcalc ayant ainſi expliqué ſa doctrine, elle fut rejettée par le concile de Mayence; & on y reſolut de le renvoyer à Hincmar archevêque de Reims, dans le dioceſe duquel il avoit été ordonné prêtre. Raban en écrivit à Hincmar une lettre ſynodale, où il traitte Gotheſcalc de moine vagabond; & lui fait dire, que Dieu predeſtine pour le mal, comme pour le bien; & qu'il y a des hommes qui ne peuvent ſe corriger, comme ſi Dieu les avoit fait dès le commencement incorrigibles. Mais ce rapport ne paroît *ap. Hincm. ibid. c. 2. t. 8. Conc. p. 52.*

AN. 848. pas exactement conforme à l'écrit de Gotheſcalc, tel qu'il eſt cité par Hincmar. Raban ajoûte : Nous vous le renvoyons, afin que vous le renfermiez dans vôtre dioceſe ; & ne lui permettiez pas davantage de ſéduire le peuple, comme j'apprens qu'il en a déja ſéduit pluſieurs. Outre cette lettre, Raban en écrivit à Hincmar une plus ample, où il traitte la doctrine.

XLII. Valafrid Strabon. *Bult. liv. v. ch. 60.*

Valafrid Strabon, que j'ai marqué entre les amis de Gotheſcalc, étoit né l'an 806. & dès ſa premiere jeuneſſe avoit embraſſé la vie monaſtique dans l'abbaye de Richenou, où il eut pour maître Tatton, & dès l'âge de dix-huit ans mit en vers, comme j'ai dit, les viſions de Vertin. On l'envoya à Fulde, où il étudia les ſaintes lettres ſous Raban. A la priere des moines de ſaint Gal il écrivit la vie de ſaint Gal & celle de ſaint Othmar leurs fondateurs. On a de lui divers poëſies, où il fait mention de pluſieurs perſonnes conſiderables du temps : mais ſes deux ouvrages les plus fameux ſont la gloſe ordinaire & le traité des divins offices. La gloſe ordinaire ſont des notes très-courtes ſur toute la bible, tirées principalement des commentaires de Raban : & il n'y a point eu d'explication de l'écriture ſainte plus celebre pendant plus de ſix cens ans.

Sup. liv. XLVI. n. 54.

Le traité des offices divins fut compoſé après l'an 840. puiſqu'il y eſt parlé de Louis le Debonnaire comme mort, à l'occaſion de la queſtion des images, dont Valafride parle très-ſagement : blâmant ceux qui les rejettent, ou leur rendent

c. 8.

Digitized by Google

un culte superstitieux ; mais approuvant qu'on leur rende un honneur moderé. Quoy qu'il reconnoisse l'ancienne coutume de prier à l'orient, il ne condamne pas ceux qui tournent d'un autre côté les autels ou les églises, par quelque raison de commodité. Il reconnoît que l'usage des cloches n'étoit pas fort ancien, & qu'il étoit venu d'Italie. Il y avoit plus de deux cens ans qu'elles étoient reçuës en France, comme il paroît par l'histoire de saint Loup de Sens. L'auteur remarque, que la langue Tudesque avoit emprunté du Grec & du Latin presque tous les mots qui regardent la religion. Ce qui vient, dit-il, de ce que les barbares servoient dans les armées Romaines, & que plusieurs missionaires, qui parloient Grec & Latin, venoient chez eux pour les instruire. Ainsi nos gens apprirent plusieurs choses utiles, qu'ils ne connoissoient pas encore ; principalement des Goths, qui depuis qu'ils furent Chrétiens habitoient dans les provinces des Grecs, & parloient nôtre langue, c'est à-dire la Tudesque. Ensuite leurs savans traduisirent en leur langue les livres sacrez, dont quelques-uns ont encore des exemplaires. Et nous avons appris par des freres dignes de foy, que chez quelques Schytes, principalement ceux de Tomi, on celebre encore à present les divins offices en la même langue. Cette traduction de l'écriture pour les Goths, étoit sans doute celle d'Ulfila, dont j'ay parlé en son temps : mais je ne sache point d'autre lieu où il soit dit que l'on fai-

c. 4.

c. 5.

Sup. l. XXXVIII. n. 16.

c. 7.

Soer. IV. c. 33. Sur. hiv. XXII. n. 36.

n. 18. soit l'office divin en langue Tudesque.

L'auteur condamne comme un reste de superstition Judaïque, l'usage de faire benir un agneau près de l'autel pour en manger le jour de Pâque, avant toute autre viande; & toutefois
n. 20. cette benediction se trouve encore à la fin du messel Romain. Il remarque que du temps de saint Gregoire on ne jeûnoit point les jeudis de carême: mais que l'usage s'étant depuis introduit de les jeûner, Gregoire le jeune, soit qu'il entende le second ou le troisiéme, avoit aussi établi des messes & des offices pour ces jours-là. Il autorise la coûtume de dire la messe tous les jours, par l'exemple de saint Cassius de Narni. Il dit que l'usage étoit different entre les prêtres, touchant la quantité des messes. Les uns n'en disoient qu'une
S. Greg. IV. dial. c. 56. par jour: d'autres la disoient deux ou trois fois, ou autant qu'ils jugeoient à propos. En quoi, ajoûte-t-il, ils s'autorisent peut-être par l'usage de
21. l'église Romaine, où on dit quelquefois deux ou trois messes, comme à Noël & aux fêtes de quelques saints. Il y trouve même de la necessité, si en un jour solemnel on est obligé de dire la messe pour les morts, ou pour quelque cause semblable. Il rapporte les divers exemples du pape Leon, qui disoit souvent sept ou neuf messes par jour, & de saint Boniface de Mayence qui n'en disoit jamais qu'une; & conclut que chacun pouvoit en user comme il lui plaisoit.

n. 22. Il parle de l'ancienne liturgie Gallicane, que plusieurs gardoient encore. L'usage de chanter

à la messe le symbole de C. P. est venu, dit-il, des Grecs aux latins ; & il est rendu plus frequent en Gaule & en Germanie depuis la condamnation de Felix d'Urgel. En Espagne on le chante par l'ordonnance du concile de Tolede, c'est le troisiéme de l'an 589. & dans un autre, c'est le quatriéme de l'an 633. il est ordonné de chanter tous les dimanches à la messe l'hymne des trois enfans : ce que les Romains à cause de la multiplicité des offices ne font que quatre fois l'an, quand il y a douze leçons : c'est-à-dire aux quatre temps. L'auteur blâme ceux qui offroient en passant à plusieurs messes sans y demeurer : ou qui croyoient devoir faire autant d'offrandes qu'il y avoit de personnes pour qui ils prioient, comme si un seul sacrifice n'eût pas été suffisant pour tous. Il ne blâme point ceux qui communioient plusieurs fois en un jour, assistant à plusieurs messes. Il dit que la messe legitime est celle où il y a le prêtre, le répondant, l'offrant & le communiant. Dans les premiers temps on disoit la messe en habit ordinaire, comme on dit que font encore quelques Orientaux. Du tems de saint Gregoire il n'étoit pas permis à tous les évêques de porter la dalmatique : au lieu qu'à present, dit l'auteur, presque tous les évêques & quelques prêtres se croient permis de la porter sous la chasuble. Il compte ainsi les ornemens des archevêques ou souverains pasteurs ; la dalmatique, l'aube, le manipule, l'orarium, la ceinture, les sandales, la chasuble & le pallium. Il dit que

Conc. Tol III. *c.* 2. *Sup. liv.* XXXIV. *n.* 56. *c.* 14. *Sup. liv.* XXXII. *n* 48.

c. 24.

Greg. VII. *ep.* 112. *Sup. liv.* XXXVI. *n.* 26.

c. 15. saint Paulin de Frioul disoit souvent des hymnes à l'immolation du sacrifice, principalement aux messes privées. Que le respect du saint siege a fait embrasser ses usages presque à toutes les églises latines : parce qu'il n'y a point de tradition plus digne d'être suivie.

c. 26. En cas de necessité, toute personne peut baptiser, même une femme : & on peut baptiser par

c. 28. infusion. En Espagne on faisoit les rogations après la Pentecôte, pour ne pas jeuner dans le

c. 31. temps pascal. Ce traité finit par une comparaison des dignitez & des charges seculieres avec les ecclesiastiques, où l'auteur dit : Les chapellains ont d'abord été nommez de la chappe de saint Martin que les rois de France portoient avec eux à la guerre, pour obtenir la victoire : ainsi on commença à nommer chapellains les clercs qui la portoient & la gardoient avec les autres reliques. Le livre pontifical, attribué à saint Damase, est souvent cité en cet ouvrage. Valafride fut abbé de Richenou pendant sept ans, & mourut l'an 849. âgé de quarante-trois ans. On le surnomma en latin *Strabus* ou *Strabo*, parce qu'il étoit louche.

XLIII. Saint Convoyon abbé de Redon. *Vita S. Convo. c. 10 n. 6. Act. B. p. 211.*

Cependant Nomenoy duc de Bretagne, qui se prétendoit indépendant du roi Charles, fit assembler un concile, à la sollicitation de saint Convoyon abbé de Redon : qui l'avertit que les évêques de la province étoient tous simoniaques, particulierement Subsanne évêque de Vennes ; & qu'ils n'ordonnoient sans argent ni prêtres,

Digitized by Google

ni diacres. Saint Convoyon menaçoit le prince de la colere de Dieu, s'il ne reprimoit cet abus. Il fit donc assembler tous les évêques de la province, avec les plus habiles docteurs, qui demanderent aux évêques, en presence du prince, s'il étoit vrai qu'ils reçussent des presens pour les ordinations. Ils répondirent qu'ils ne recevoient que la marque d'honneur qui leur étoit deuë. Après que l'on eut bien disputé, on convint que deux d'entre eux iroient à Rome, & que l'on s'en tiendroit au jugement du pape. On choisit pour cette deputation Subsanne de Vennes & Felix de Quimper, & Nomenoy pria saint Convoyon de les accompagner : le chargeant d'offrir à saint Pierre une couronne d'or ornée de pierreries, & de demander au pape le corps de quelqu'un des papes martyrs ses predecesseurs. AN. 848.

Saint Convoyon étoit né dans le dioceſe de Vennes, & fut archidiacre de cette église pendant quelques années, sous l'évêque Rainar. Touché du desir de la solitude, il s'associa cinq autres ecclesiastiques de la même église, la plûpart prêtres, & obtint d'un seigneur nommé Ratuil, le lieu de Roton, aujourd'huy Redon en 831. Un ermite nommé Gerfroi, qui avoit appris à Fleuri sur Loire la pratique de la regle de S. Benoît, l'enseigna à S. Convoyon & à ses compagnons; & comme ce nouvel établissement étoit troublé par quelques envieux : le saint homme envoya Louhemel un de ses confreres au duc Nomenoy, alors soumis

trois ou quatre jours dans le monaſtere, loüant Dieu.

XLIV. Nouveaux évêchez en Bretagne.

Saint Convoyon étant arrivé à Rome avec les deux évêques, le pape Leon aſſembla un concile, où il le fit aſſiſter. On y fit des reproches aux évêques Bretons, de ce qu'ils avoient reçu des preſens pour les ordinations. Ils dirent, qu'ils l'avoient fait par ignorance: mais un archevêque nommé Arſene leur dit: Un évêque ne doit pas être ignorant; & le pape ajoûta l'autorité de l'évangile. Si le ſel devient fade, de quoi le ſalera-t-on? Ainſi le concile declara, qu'aucun évêque ne devoit rien prendre pour conferer les ordres, ſous peine de dépoſition. Le concile décida pluſieurs autres queſtions, ſur leſquelles les évêques de Bretagne avoient conſulté le ſaint ſiege, comme il paroît par la lettre du pape, où il leur dit:

Matth. v. 31.

Vous demandez ſi les évêques convaincus de ſimonie peuvent faire penitence en gardant leur rang; & nous répondons, ſelon les canons, qu'ils doivent être dépoſez: mais ce doit être dans un concile, & par douze évêques, ou ſur le témoignage de ſoixante & douze témoins: & ſi l'évêque accuſé demande d'être oüi à Rome, il y doit être renvoyé. Le pape répond enſuite à ſix articles de conſultation; & decide entre autres choſes, que les prêtres venant au ſynode, ne doivent point être obligez d'y apporter des preſens ou eulogies: de peur que cette charge les détourne d'y venir. Qu'il n'eſt pas permis d'em-

to. 8. *Conc. p.* 30.

c. 3.
c. 4.

c. 4. c. 6. ployer le sort dans les jugemens, parce que c'est une espece de devination. Que les évêques ne doivent pas juger sur les écrits des autres, mais seulement sur les canons & les decretales des papes; & il specifie les conciles & les papes compris dans le code des canons, y ajoûtant seulement S. Silvestre avant Siricius: ce qui montre qu'il ne s'arrête pas au recuëil d'Isidore. Avec cette lettre le pape envoya au duc Nomenoy, par S. Convoyon le corps du pape S. Marcellin, que l'on tenoit déflors pour martyr, quoi qu'avec peu de fondement.

Baron. an. 855.

Sup. liv. VIII n. 47. V. Tillem. to. 5. p. 613.

Quand les évêques Bretons furent de retour, Nomenoy n'étant pas content que le pape les eût renvoyez sans les déposer, resolut de le faire lui-même, & trouver en même tems le moyen de se faire reconnoître roi. Car il s'étoit emparé de Nantes, de Rennes, de l'Anjou & du Maine, jusques à la Mayenne. Il fit donc assembler au monastere de S. Sauveur de Redon les quatre évêques de Bretagne, savoir Subsanne de Vannes, Salacon d'Alet ou S. Malo, Felix de Cornoüaille & Liberat de Leon, avec un grand nombre de seigneurs, & les obligea à renoncer à leurs sieges, en quittant les verges & les anneaux, qui étoient les marques de la dignité épiscopale. On dit même qu'il les avoit fait menacer secretement de mort, s'ils ne se confessoient coupables. A leur place il fit ordonner quatre autres évêques: mais jugeant bien que l'archevêque de Tours leur metropolitain ne voudroit pas les consacrer, ni même

Nav. tom 2. Conc. in fine & ap. Sirm. post Capit. Car.

Digitized by Google

venir en Bretagne, de peur de déplaire au roi Charles, il érigea trois nouveaux évêchez, à Dol, à saint Brieu & à Treguier, qui étoient des monasteres, declara l'évêque de Dol metropolitain, & separa ainsi la Bretagne de la province de Tours. Ensuite il se fit sacrer roi par ces sept évêques assemblez à Dol. Ces trois nouveaux évêchez ont toûjours subsisté depuis; & Dol a joüi des droits de metropole pendant trois cens ans. AN. 848.

XLV. Le pape fortifie Rome.

Ceci se passoit au plus tard en 448. & la même année qui étoit la seconde du pontificat de Leon IV. il commença à enfermer de murailles l'église de S. Pierre. Toute la noblesse de Rome étoit sensiblement affligée du pillage que les Sarrasins y avoient fait; & craignoient encore pis à l'avenir. Pour les rassurer, le pape resolut d'executer le dessein que Leon III. son predecesseur avoit conçû, de bâtir une nouvelle ville auprès de saint Pierre, dont il avoit même commencé les fondemens. Leon IV. en écrivit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joye la proposition; exhorta le pape à mettre au plûtôt la main à l'œuvre, & envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part, que des rois ses freres. Le pape ayant reçû la réponse de l'empereur, assembla les Romains & les consulta sur l'execution de son dessein. Il fut resolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenoient au public, & des monasteres: pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans: le pape s'y appliquant

Anast. in Leo. tom. 8. Conc. p. 17.

AN. 848. continuellement, & y donnant tout le tems qui lui restoit après ses fonctions spirituelles : sans que le froid, le vent, ni la pluïe l'en détournât, & l'empêchât de visiter tous les travaux.

Anast. p. 10. Dans le même tems, c'est-à-dire pendant la douziéme indiction, qui commençoit cette année 848. le pape travailloit aussi à reparer les murs de Rome tombez en ruine par le tems. Il fit refaire les portes & rebâtir quinze tours de fond en comble : visitant souvent les ouvrages, tantôt à cheval, tantôt à pied. Il fit faire entre autres deux tours sur le Tibre, à la porte qui conduisoit à Porto, avec des chaînes, pour arrêter jusques aux moindres barques des ennemis : il fit aussi transporter dans la ville quantité de corps saints, pour les mettre en sûreté.

p. 12. D. L'année suivante 849. indiction douziéme, les Sarrasins vinrent à Tozar en Sardaigne, d'où ils partirent pour venir à Porto. Les Romains en étoient fort effrayez : mais les habitans de Naples, d'Amalfi & de Gaëte s'embarquerent & vinrent à Ostie : d'où ils envoyerent avertir le pape, qu'ils étoient venus au secours, pour combattre les Sarrasins. Le pape voulant s'en assurer davantage, les pria d'envoyer à Rome quelques-uns d'entre eux. Leur chef nommé Cesaire, fils de Sergius maître de la milice, y vint avec quelques-autres, & confirma au pape ce qu'il lui avoit mandé. Aussi-tôt le pape se rendit à Ostie avec une grande suite de gens armez, pour témoigner aux Napolitains l'affection avec laquelle il les recevoit :

Digitized by Google

ils lui baiſerent les pieds, & le prierent de les communier de ſa main, pour les fortifier contre les ennemis. Pour cet effet il les mena en proceſſion à l'égliſe de ſainte Aure, où s'étant mis à genoux, il prononça ſur eux une oraiſon accommodée au ſujet, puis il celebra la meſſe & les communia tous. Le lendemain, le pape étant déja parti, les Sarraſins parurent ſur la côte avec beaucoup de vaiſſeaux; les Napolitains commencerent à les attaquer vigoureuſement: mais un grand vent qui ſurvint les ſepara, & fit perir la plûpart des Sarraſins. On en tua pluſieurs dans les iſles, où on les trouva mourans de faim: on en pendit quelques-uns près de Porto, & on en mena grand nombre à Rome; où on les fit travailler à divers ouvrages, particulierement aux murailles que l'on bâtiſſoit autour de S. Pierre. AN. 849.

XLVI. Etat de l'Eſpagne. *Sup. liv. XLIV. n. 49. Sebaſt. Salmant. p. 53.*

Les Chrétiens furent alors perſecutez à Cordouë capitale des Muſulmans d'Eſpagne: qui étoient encore les maîtres de la meilleure partie du païs. Le reſte obéïſſoit à trois princes Chrétiens. Alfonſe le chaſte roi d'Aſturie, ayant regné cinquante ans, étoit mort l'an 842. Ere 880. & Ramir fils de Veremond avoit été élû roi à ſa place. Il bâtit une fort belle égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, à deux mille pas d'Oviedo: & après avoir regné ſept ans, il mourut en paix. Son fils Ordogno lui ſucceda l'an 849. Ere 887. & regna onze ans. Il repeupla pluſieurs villes, dont Alfonſe avoit chaſſé les Muſulmans, entre autres Tuy, Aſtorga & Leon. On dit que le *Sampir. Aſter. p. 57.*

suite Cadis. C'étoit sans doute des Normans. Ils firent un grand dégat & livrerent plusieurs combats contre les Arabes, qui enfin les repousserent. *Sup. n. 27.*

L'an 847. Abderame envoya des ambassadeurs en France, pour demander la paix au roi Charles, qui les reçut à Reims. En même tems tous les Chrétiens sujets d'Abderame envoyerent une requeste au même roi, aux évêques & aux Chrétiens de son royaume: contre un nommé Bodon, qui de Chrétien s'étoit fait Juif quelques années auparavant; & excitoit Abderame & les Musulmans contre les Chrétiens d'Espagne, pour les obliger sous peine de mort à se faire Juifs ou Musulmans. Ce qui semble avoir été le prélude de la persecution. Plusieurs Goths & autres Chrétiens d'Espagne, pour se délivrer du joug des infideles, avoient passé en France & obtenu des lettres de protection de Charlemagne & de Loüis le Debonnaire en 816. Le roi Charles le Chauve assiegeant Toulouse en 844. en accorda de semblables à ceux qui s'étoient retirez à Barcelone & aux environs, afin qu'ils fussent traitez comme les Francois. *An. Bertin. 847.* *to. 1. Capit. p. 499. 569.* *to. 2. Capit. p. 26. Coint. an. 844. n. 50.*

Dès le commencement du regne d'Abderame, deux freres Adolfe & Jean souffrirent le martyre; & leurs actes furent écrits par Speraïndeo abbé de Cuteclar, comme l'on croit. L'église honore leur memoire le vingt-septiéme de Septembre. En 840. deux vierges chrétiennes Nunilo & Alodia souffrirent le martyre près de Najara en Navarre; & deux ans après leurs corps furent

XLVII. Martyrs à Cordoüe. S. Parfait. *Eulog. lib. 11. Memor. c. 8.* *Martyr. R. 27. Septemb.* *Moral. ad c. 7. lib. 11. S. Eulog.*

Digitized by Google

AN. 850. transferez au monaſtere de S. Sauveur de Leyre nommé alors Legerenſe. L'égliſe en fait memoire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Mais la grande perſecution commença l'an 850. Ere 888. la vingt-neuviéme année du regne d'Abderame. Le prêtre Parfait né à Cordouë & élevé dans le monaſtere de S. Aciſcle, où il avoit paſſé preſque toute ſa jeuneſſe: étoit fort bien inſtruit de la ſcience eccleſiaſtique, & connu des Muſulmans, parce qu'il poſſedoit parfaitement la langue Arabique: mais il avoit autrefois renié la foi devant le cadi, ou juge des Muſulmans, par la crainte de la mort. S. Aſcile que je viens de nommer eſt un martyr fameux qui ſouffrit à Cordouë ſous Diocletien avec ſa ſœur Victoire; & l'égliſe les honore le dix-ſeptiéme de Novembre.

Martyr. R. 22. Oct. Eulog. ibid. c. 1. Bell. to. 10. p. 584.

Prud. Periſtéph. hym. 4: Martyr. R. 17. Nov.

Un jour, comme le prêtre Parfait paſſoit par la ville, pour ſes affaires particulieres: quelques Muſulmans lui firent des queſtions ſur la religion, & lui demanderent ſon ſentiment touchant J. C. & Mahomet. Jeſus-Chriſt, dit-il, eſt Dieu au-deſſus de tout beni dans tous les ſiecles: pour vôtre prophete, je n'oſe vous dire ce que les Chrétiens en penſent, vous en ſeriez trop offenſez: mais ſi vous me donnez parole de ne vous point fâcher, je vous le dirai. Ils lui promirent; & il continua leur parlant Arabe: Nous croyons que c'eſt un de ces faux prophete prédits dans l'évangile, qui en a ſeduit pluſieurs & les a entraînez avec lui au feu éternel. Il ajoûta pluſieurs choſes, touchant les impuretez que leur religion autoriſe. Ils

Rom. IX. 5.

Digitized by Google

Ils dissimulerent pour lors leur indignation : mais peu de tems après, saint Parfait ayant encore été obligé de sortir pour quelque affaire, les mêmes Musulmans le virent venir de loin, & dirent aux assistans : Voici un homme qui dernierement prononça contre le prophete, que Dieu benisse, des blasphêmes qu'aucun de vous ne pourroit souffrir. Aussi-tôt ils le prirent, & l'enleverent, avec tant de vîtesse, qu'à peine ses pieds touchoient à terre, le présenterent au cadi, & dirent : Cet homme a maudit notre prophete, & fait des reproches à ceux qui l'honorent : vous sçavez quelle peine merite un tel crime. Le cadi le fit mettre en prison, chargé de fers très-pesans, pour le faire mourir à la fête qui leur tient lieu de de Pâques. Saint Parfait s'appliqua dans la prison aux veilles, aux jeûnes & à la priere, pour se fortifier dans la foi qu'il avoit autrefois niée. Cependant il prédit la mort de l'eunuque Nazar Hageb ou maître de chambre, qui étoit le principal officier du sultan, & qui gouvernoit toutes les affaires d'Espagne. Saint Parfait dit en parlant de lui : Cet homme aujourd'hui si puissant, ne verra pas la fin de l'année, après qu'il m'aura fait mourir.

AN. 850.

Biblioth. Orient. p. 78. 198.

Ibid. p. 419.

Saint Parfait demeura quelques mois en prison ; & enfin le jeûne solemnel du mois Ramadan étant passé, vint la fête qu'ils célébrent le premier jour du mois Chaoüal, & qu'ils accompagnent de grandes réjoüissances. Le martyr fut tiré de prison, & mené au-delà du fleuve Bétis ;

AN. 850. dans une grande plaine, au midi de la ville de Cordouë, pour y être exécuté. Le peuple accourut en foule à ce spectacle: saint Parfait repeta les malédictions qu'il avoit données à Mahomet & à ses sectateurs; & eut la tête tranchée le vendredi dix-huitiéme d'Avril 850. jour auquel l'église honore sa memoire. L'eunuque Nazare mourut dans l'an, comme il avoit prédit.

Martyr. Rom. 18. Apr.

Eulog. Memor liv. 1.

Un marchand nommé Jean fut accusé dans le même tems d'avoir mal parlé de Mahomet, & d'exciter ceux qui venoient acheter à lui, à quitter sa secte. Le cadi ne trouvant pas suffisant le témoignage de ceux qui l'accusoient, pour le condamner à mort: le fit foüetter cruellement, pour l'obliger de renoncer à Jesus-Christ. Mais Jean confessa ce qu'on lui reprochoit, & protesta qu'il conserveroit jusqu'à la mort la religion du Crucifié. Le cadi lui fit donner plus de cinq cens coups de foüet: puis demi mort, il le fit mettre sur un âne à rebours, & promener par toute la ville, avec un crieur qui disoit: On traite ainsi quiconque blasphême contre le prophete, & se mocque de la religion. On le mit ensuite en prison chargé de fers très-pesans: & saint Euloge, qui a écrit cette histoire l'y trouva, quand il y fut mis lui-même. Ces deux martyrs Parfait & Jean furent les premiers, dont l'exemple excita les autres.

XLVIII. Ravages des Normands.

Chr. Norm.

En France les Normands continuerent leurs ravages. Dès l'année 846. ils attaquerent la Frise, ruïnerent les églises, & tuerent le peuple qui s'y

Digitized by Google

étoit réfugié. Les évêques & les abbez de Flandres & du voisinage l'ayant appris, apportèrent leurs reliques à l'abbaye de saint Omer, fortifié d'une bonne muraille & de tours. Les Saints dont on y mit les reliques furent, saint Bavon, saint Vandrille, saint Ansbert, saint Vulfran, saint Piat, saint Vinoc, saint Austreberte, & deux autres moins connus; & quelques-uns y demeurerent quarante ans. AN. 850.

L'année suivante 847. ils brûlerent Dorstat en Frise, & s'emparerent de l'isle de Batavie, autrement Bétou. Ils entrerent en Aquitaine, assiégerent long-tems Bordeaux, le prirent l'année suivante 848. par la trahison des Juifs, le pillerent & le brûlerent, & ensuite Metulle, aujourd'hui Melle en Poitou. *An. Fuld.* 847 *Bertin.* 847. 848

En 850. les Normands sous la conduite de Roric, ravagerent encore la Frise, le Betou & les bords du Rhin & du Vahal; vinrent à Gand, & brûlerent le monastere de saint Bavon. L'empereur Lothaire ne pouvant les reprimer, reçut Roric pour son vassal, & lui donna Dorstat & d'autres comtez. Une autre troupe de Normands pilloit cependant les Ménapiens, les Tarvisiens, & d'autres peuples maritimes; mais d'autres Normans ayant attaqué l'Angleterre, en furent repoussez. Godefroi un de leurs chefs, étant entré par la Seine, s'étoit avancé jusques à Beauvais, qu'il avoit pillé. Le roi Charles traita avec lui, & lui donna des terres pour habiter, la même année 850. *Ann. Bertin.* 850 *Chr. Norm.* *An. Fuld.* 850.

Cependant le moine Gothescalc ayant été en-

AN. 850.

XLIX. Gotheſcalc fuſtigé & enfermé. *to. 8. conc. p. 55. Hincm. de prad. c. 2.*

voyé à Hincmar, fut jugé à Quiercy ſur Oiſe, en 849. par treize évêques aſſemblez par ordre du roi Charles, pour les affaires de l'état. Les plus connus ſont Venilon archevêque de Sens, & Hincmar de Reims: Rotade évêque de Soiſſons, Loup de Châlons, Pardule de Laon. Il y avoit deux corévêques, dont l'un étoit Rigbold de Reims, trois abbez, ſçavoir, Ratbert de Corbie, Bavon d'Orbais, & Halduin de Hautvilliers. Gotheſcalc ayant été examiné en ce concile, fut jugé hérétique & incorrigible; & comme tel dépoſé de l'ordre de prêtriſe, qu'il avoit reçû contre les regles par les mains de Rigbod, corévêque de Reims, à l'inſçû de ſon évêque, qui étoit Rotade de Soiſſons. D'ailleurs, pour ſon opiniâtreté & ſon inſolence, il fut condamné, ſuivant les canons du concile d'Agde, & la regle de ſaint Benoît, à être foüetté de verges, & mis en priſon; comme s'étant ingeré mal à propos d'affaires civiles & eccleſiaſtiques. On lui fit défenſe d'enſeigner, & on lui impoſa un perpetuel ſilence. La ſentence fut exécutée à la rigueur: il fut foüetté publiquement, en preſence du roi Charles, obligé de brûler ſes écrits, & renfermé dans l'abbaye d'Hautvilliers, du diocéſe de Reims: car Hincmar ne s'en fioit pas à Rotade ſon évêque.

Ann. Bertin. 849

L. Ecrits pour & contre Gotheſcalc. *49. Uſſer. 211.*

Gotheſcalc ne laiſſa pas d'écrire dans ſa priſon, & publia deux confeſſions de foi: l'une plus courte, l'autre plus ample; mais toutes deux dans le même ſens. Je crois, dit-il, dans la premiere,

Digitized by Google

que Dieu a prédeſtiné gratuitement les élûs à la vie éternelle ; & que par ſon juſte jugement il a prédeſtiné les réprouvez à la vie éternelle, à cauſe de la preſcience très-certaine de leurs démerites. Car le Seigneur dit lui-même : Le prince de ce monde eſt déja jugé. Ce que ſaint Auguſtin explique ainſi ; *Joan. XVI. 11.* c'eſt-à-dire, qu'il eſt deſtiné irrévocablement au feu éternel. Nôtre-Seigneur dit encore : Celui qui *Joan. III. 18* ne croit pas eſt déja jugé ; c'eſt-à-dire, dit ſaint Auguſtin, le jugement eſt déja fait, quoiqu'il n'ait pas encore paru. Après pluſieurs autres paſſages de ſaint Auguſtin, il cite ſaint Gregoire, ſaint Fulgence, particulierement le livre à Monime, & ſaint *Sup. liv. XXXI n. 56.* Iſidore.

L'autre confeſſion de foi de Gotheſcalc eſt adreſſée à Dieu en forme de priere. Il inſiſte ſur ſon immutabilité, dont l'éternité de ſes decrets eſt une ſuite. Il dit, que la prédeſtination eſt une en *p. 125.* elle-même, quoiqu'elle ſoit double par ſes effets : comme ſaint Auguſtin dit, que la charité eſt double, par rapport à Dieu & au prochain. Il *p. 253.* ſouhaite en faveur des moins inſtruits, de ſoûtenir ce qu'il croit être la verité, dans une aſſemblée publique, devant la multitude du peuple fidele en préſence du roi, des évêques, des prêtres, des moines & des chanoines. Qu'il lui ſoit permis de faire l'épreuve de ſa doctrine, en paſſant de ſuite par quatre tonneaux pleins d'eau boüillante, d'huile & de poix, & enfin par un grand feu. Que s'il en ſort ſain & ſauf, on reconnoiſſe la verité de ſa doctrine, s'il craint de s'y

Digitized by Google

expoſer, ou ne va pas juſques au bout, qu'on le faſſe périr par le feu.

Flod. III. *c.* 21. Cependant Hincmar écrivit à Prudence évêque de Troyes, pour le conſulter ſur la maniere de réprimer Gotheſcalc. Il lui raconte ce qui s'étoit paſſé dans le concile, & tous les moyens qu'il a employez pour le convertir; & demande s'il doit l'admettre à entendre l'office le jeudi ſaint ou le jour de Pâques : ou même lui donner la communion. D'ailleurs Hincmarc écrivit aux reclus de ſon diocèſe, pour les précautionner contre les erreurs de Gotheſcalc, dont il voyoit que pluſieurs prenoient le parti.

Epiſt. Rab. ad Hincm.

En effet, Ratram moine de Corbie, écrivit à Gotheſcalc ſon ami une lettre, où il cenſuroit librement cet écrit d'Hincmar, à qui la lettre de Ratram fut renduë par les gardes de Gotheſcalc.

Maug. diſt c. 13. D'ailleurs Prudence évêque de Troyes fit un Recuëil de paſſages de l'écriture-ſainte & des peres, principalement de ſaint Auguſtin, pour prouver la verité des deux prédeſtinations. Il y traitoit auſſi du libre-arbitre & de la mort de Jeſus-Chriſt pour tous, & l'envoya à Hincmar & à Pardule de Laon, du conſentement d'un concile tenu à Paris vers l'automne de l'an 849. Prudence mit en tête une lettre où il dit : J'avois ſouhaité de traiter avec vous à l'amiable & en particulier touchant les queſtions propoſées : mais n'en ayant pas eu la liberté, j'ai été obligé de vous écrire : vous priant principalement de ne pas permettre, que l'on attaque de votre tems l'autorité de ſaint

Digitized by Google

Auguſtin. Il s'étend enſuite à prouver combien cette autorité eſt grande dans l'égliſe.

L. I. Lettre ſynodale à Nomenoy. *Chr. Fontan. Ducb. tom. 2. p. 388. tom. 3. conc. p. 58.*

Ce concile de Paris étoit aſſemblé des quatre provinces de Tours, Sens, Reims & Rouen, & compoſé de vingt-deux évêques, dont les plus connus ſont : Landran archevêque de Tours, ſecond du nom, ſucceſſeur d'Urſmar, qui avoit ſuccedé au premier Landran; Venilon archevêque de Sens; Prudence évêque de Troyes, Agius d'Orleans, Erchanrad de Paris : Hincmar archevêque de Reims, Pardule évêque de Laon, Rothade de Soiſſons, Paul archevêque de Roüen, & Fréculſe évêque de Liſieux. Ces évêques envoyerent à Nomenoy, prétendu roi de Bretagne, une lettre où ils lui parlent ainſi.

Quoique vous portiez le nom de Chrétien, la terre des Chrétiens eſt ravagée par votre cupidité : les égliſes partie détruites, partie brûlées, avec les reliques des Saints. Vous avez reduit injuſtement à votre uſage les biens des égliſes, qui ſont le patrimoine des pauvres. Vous avez commis beaucoup d'autres violences : chaſſé de leurs ſiéges les évêques légitimes, & mis à leur place des voleurs & des mercenaires. Vous avez mépriſé la juriſdiction de ſaint Martin notre patron, dont vous ne pouvez nier que vous dépendez : & pour comble de témerité, vous avez mépriſé le vicaire de ſaint Pierre, le pape à qui Dieu a donné la primauté dans tout le monde. Car comme vous lui aviez demandé, qu'il vous écrivit dans ſon livre, & qu'il priât Dieu pour vous : il

Digitized by Google

vous le promit par ſes lettres, pourvû que vous y obéiſſiez à ſes avertiſſemens: mais loin de vous y ſoûmettre, vous n'avez pas même voulu recevoir les lettres qu'il vous a écrites. Ils lui reprocherent enſuite de favoriſer la revolte de Lambert comte de Nantes, contre le roi Charles; & de ne pas obſerver les bornes que les François au commencement de leur domination, avoient miſes entre eux & les Bretons. Enfin ils l'exhortent à la pénitence, par la conſideration du jugement de Dieu, & le menacent d'une mort prochaine, s'il ne ſe convertit.

Cette lettre fut compoſée par Loup de Ferrieres : ce qui paroît en ce qu'elle ſe trouve entre les ſiennes; & il alla enſuite à Bourges trouver le roi Charles, qui y vint au mois de Decembre de la même année 849. Il eſt à croire qu'il lui rendit compte de ce qui s'étoit paſſé au concile : car le roi lui demanda ſon ſentiment ſur la prédeſtination, le libre-arbitre & la rédemption de Jeſus-Chriſt. Loup lui expliqua ſuccinctement ce qu'il en avoit appris dans l'écriture & dans les peres: mais voyant que ſa doctrine étoit ſuſpecte, il compoſa ſur ces trois queſtions un traité, que quelques-uns attribuënt à un autre Loup prêtre de Mayence, mais qui paroît plûtôt être de l'abbé de Ferrieres. Il écrivit auſſi une lettre au roi Charles, où il traite le même ſujet en abregé: enfin, il fit un recuëil de paſſages des peres ſur ces trois queſtions.

Ep. 43. *Chr. Fontan.*

Ep 128. *Ep.* 129.

A la fin du mois de Mars 850. Hincmar écrivit à

à Raban tout ce qui s'etoit passé jusques-là en l'affaire de Gotheſcalc, dont il lui envoya la grande confeſſion de foi, avec l'écrit qu'Hincmar lui-même avoit adreſſé aux reclus, la lettre de Ratram & l'ouvrage de Prudence. Raban s'excuſa ſur ſa vieilleſſe & ſes infirmitez, de répondre à ſes écrits; & pour faire connoître ſes ſentimens ſur la prédeſtination, il envoya à Hincmar les deux traitez qu'il en avoit écrits à Notingue & à Eberard. Il ne laiſſe pas de traiter encore aſſez au long la matiere en cette lettre à Hincmar, & l'exhorte à ne plus ſouffrir, que Gotheſcalc écrivît ou parlât à perſonne, déclarant qu'il ne veut pas conſeiller qu'on lui donne la communion.

AN. 850. *epiſt. Rab. ap. Sirm. to. 2. p. 1295.*

Sup. n. 41.

La même année Ratram moine de Corbie compoſa deux livres de la prédeſtination, pour ſatisfaire à l'ordre du roi Charles, qui l'avoit chargé de recueïllir les autoritez des peres ſur ce ſujet. Il y ſoutint la diſtinction des deux prédeſtinations des élûs & des réprouvez, & à la fin prie le roi de ne point publier cet écrit, juſques à ce que la queſtion ait été examinée, & que l'on ſoit convenu de ce qu'on en doit croire. Le roi donna à Hincmar ces deux livres de Ratram & ceux de Loup de Ferrieres, pour les examiner.

Maug. to. 1. p. 29.

LII. Avis de Loup de Ferrieres au roi Charles. *Ibid. ep. 6.*

Loup étoit bien avant dans la confiance du roi Charles, comme il paroît par trois de ſes lettres, où il lui donne des avis avec une grande liberté. J'ai recueïlli, dit-il, dans la premiere, ce que vous devez obſerver, pour regner paiſiblement

& heureusement. Rendez continuellement graces à Dieu, qui est votre createur & qui sera votre juge; & demandez-lui tous les jours le commencement, le progrés & la perseverance dans les bonnes œuvres. Maintenant que vous êtes arrivé à l'âge viril, vous devez quitter les pensées pueriles & les amusemens frivoles, & vous appliquer aux choses raisonnables & utiles pour le temps present, & pour votre salut éternel. Charles étoit né en 823. ainsi cette lettre doit être environ de l'an 848. où il avoit vingt-cinq ans. Elle continuë en l'exhortant à prendre conseil, sans toutefois se laisser gouverner : être secret & ferme dans ses résolutions, fuir la compagnie des méchans, ne point craindre ceux qu'il avoit lui-même élevez, n'avoir rien de plus cher que le bien public. On voit par cette lettre, que Loup connoissoit bien les défauts de ce prince, qui fut toute sa vie foible & leger.

p. 93. Dans une autre lettre il lui donne à peu près les mêmes avis, & insiste sur la nécessité de déliberer meurement, & de bien choisir ses conseillers. Il ajoûte à la fin : J'envoye à votre majesté l'histoire des empereurs, réduite en un petit abregé, afin que vous voyiez aisément ce que vous devez imiter ou éviter : mais je vous prie de con-
p. 96. siderer principalement Trajan & Theodose. La troisiéme lettre commence ainsi : En quittant votre majesté, vous m'avez ordonné de vous envoyer à l'approche du carême quelque chose pour votre édification. Je vous envoye donc un

Digitized by Google

sermon de saint Augustin, où il détourne de la coutume de jurer, & montre combien le parjure est horrible: croyant qu'il vous sera fort utile, si par vos avis vous en corrigez quelques-uns de l'habitude de jurer continuellement, & si vous leur persuadez de ne pas mépriser leurs sermens legitimes. Je ne le dis pas pour vous flatter, mais quiconque manque, même en secret, à la foi qu'il vous a jurée, donne la mort à son ame. AN. 850.

Sur la fin de cette année 850. l'indiction quatorziéme étant commencée, on tint un concile à Pavie, où présida Angilbert archevêque de Milan, avec Theodemar patriarche d'Aquilée. LIII. Concile de Pavie. *Ap. S. p. 61.*

On y fit vingt-cinq canons, dont voici les dispositions les plus remarquables. L'évêque aura à sa chambre & pour les services les plus secrets des prêtres & des clercs de bonne réputation, qui le voyent continuellement veiller, prier, étudier l'écriture sainte, pour être les témoins & les imitateurs de sa conduite. L'évêque ne celebrera pas seulement la messe les dimanches & les principales fêtes, mais tous les jours, autant qu'il sera possible, & priera en particulier pour lui, pour les autres évêques, pour les rois, pour toute l'église, & principalement pour les pauvres. Le mot de *frequentare*, que j'ai rendu par celebrer, ne signifie peut-être ici qu'une simple assistance. Le concile ordonne, que les repas de l'évêque seront moderez, sans être accompagnez de spectacles ridicules, ni de foux & de boufons: mais on y verra des pelerins & des pauvres, on y lira l'écriture *c.* 1. *c.* 2. *c.* 3.

sainte, & on s'entretiendra de discours spirituels.
AN. 850. L'évêque n'aimera ni les oiseaux, ni les chiens, ni
4. les chevaux, ni les habits précieux & tout ce qui
5. sent le faste, & sera simple & vrai dans ses discours. Il méditera continuellement l'écriture sainte, pour instruire exactement son clergé, & prêcher aux peuples selon leur portée.

13. On distinguoit deux sortes de paroisses, les moindres titres, gouvernez par de simples prêtres, & les plebes ou églises baptismales, gouvernées par les archiprêtres, qui outre le soin de leurs paroisses avoient encore l'inspection sur les moindres cures, & rendoient compte à l'évêque, qui gouvernoit par lui-même l'église matrice ou
9. cathedrale. Le concile ordonne aux archiprêtres de visiter tous les chefs de famille, afin que ceux qui font des pechez publics fassent penitence publique. Pour les pechez secrets, ils se confesseront à ceux qui seront choisis par l'évêque ou l'archiprêtre : s'ils trouvent de la difficulté, ils consulteront l'évêque, & l'évêque consultera ses con-
7. freres. Les prêtres de la ville & de la campagne veilleront sur les penitens, pour voir comment ils observent l'abstinence qui leur est prescrite : s'ils font des aumônes, ou d'autres bonnes œuvres, & quelle est leur contrition, pour abreger, ou étendre le temps de leur penitence. Quant à la réconciliation des penitens, elle ne doit pas être faite par les prêtres, mais par l'évêque seul, suivant les canons, si ce n'est en cas de peril, ou d'absence de l'évêque. Ceux qui sont en penitence

Digitized by Google

publique, ne peuvent ni porter les armes, ni juger des causes, ni exercer aucune fonction publique, ni se trouver dans les assemblées, ni faire des visites. Quant à leurs affaires domestiques, ils peuvent en prendre soin: si ce n'est, comme il arrive souvent, qu'ils ne soient touchez de l'énormité de leurs crimes, jusques à ne pouvoir s'y appliquer. Ce sont les paroles du concile. AN. 850.

Ceux qui ayant commis des crimes publics, ne veulent pas recevoir la penitence, doivent être retranchez de l'église & anathematisez; mais l'évêque n'en doit venir à cette extrémité qu'après avoir tout essayé, & par l'avis commun de son métropolitain & des comprovinciaux. Quant à la simple excommunication, elle doit être prononcée si-tôt que le crime public a été commis, pour obliger le coupable à faire penitence; & c'est à l'évêque du lieu où le crime a été fait, à l'imposer: pour éviter la fraude de ceux, qui ayant des terres en differens dioceses, disoient à l'évêque, qu'il les vouloit mettre en penitence, qu'ils l'avoient déja reçûë d'un autre. Or l'évêque, qui aura excommunié un pecheur public, doit en écrire à tous les évêques, dans les dioceses desquels il a des terres. Celui qui est en penitence publique, ne peut recevoir l'extrême-onction, jusques à ce qu'il soit réconcilié, non plus que les autres sacremens. Les penitens ne peuvent se marier pendant le cours de la penitence; & si un pere ou une mere ont consenti à la corruption de leur fille, il faut qu'ils ayent

II.

I.

2.

AN. 850. aussi accompli leur penitence, avant qu'elle puisse être mariée. On ne doit point souffrir de clercs acephales : c'est pourquoi il faut apprendre aux seculiers, que s'ils veulent que l'on celebre continuellement les divins mysteres dans leurs maisons, ce qui est très-loüable, ils n'y employent que ceux qui auront été examinez par les évêques, & qui porteront dans les voyages des lettres de recommandation de ceux qui les auront ordonnez. On examinera soigneusement les femmes, que l'on accuse de donner par art magique de l'amour ou de la haine, ou même de faire mourir des hommes, si on les en trouve coupables, on leur imposera une severe penitence ; & si elles en profitent, elles seront réconciliées, mais seulement à la mort.

18.

25.

Outre ces canons ecclesiastiques l'empereur Loüis, qui assistoit à ce concile ou parlement de Pavie, y fit un capitulaire pour les affaires seculieres, qui fut depuis confirmé par l'empereur Lothaire son pere. Le premier article regarde la sûreté des pelerins qui alloient à Rome, & des autres voyageurs, par où l'on voit combien les brigandages étoient fréquens. On se plaignoit aussi des vexations, que les prélats, comme les autres seigneurs faisoient à leurs hôtes, quand ils alloient à la cour. Loüis avoit été couronné empereur l'année precedente 849. par le pape Leon, suivant l'ordre de son pere, qui l'avoit envoyé à Rome. Ce jeune empereur fut prié en 851. par Basace abbé du mont Cassin, au

To. 8. conc. p. 70. to. 2. capit. p. 345.

c. 4.

Ann. Bertin. 850.

Chr. Cassin. lib. 1. c. 29.

Digitized by Google

nom des Lombards, de les délivrer de la vexation des Sarrasins. Loüis vint donc à Benevent, où il fut reçu par Radalgise, & on lui livra les Sarrasins, qu'il fit égorger hors de la ville, avec Massar leur chef, la veille de la Pentecôte, neuviéme de Mai. AN. 851.

LIV. Martyrs à Cordouë. Isaac. *Eulog. mem. lib. 11. et 1.*

La persecution continuoit à Cordouë. Le martyre du prêtre saint Parfait excita plusieurs moines à quitter leurs solitudes, & à venir publiquement parler contre le faux prophete: ensorte que les Musulmans en furent épouvantez, & craignignirent une révolte, jusques à prier les Chrétiens de se contenir. Car ils étoient en grand nombre, comme on voit par les égliſes & les monasteres, dont il est parlé dans l'histoire de cette persecution; & cette histoire est hors de tout soupçon, étant écrite dans le temps même, par saint Euloge prêtre, qui étoit present, & qui fut lui-même un des martyrs. Nous voyons donc ici l'état des Chrétiens en Espagne sous les Musulmans. C'étoit deux nations distinctes : comme aujourd'hui les Grecs & les Turcs. Les Chrétiens gardoient leurs mœurs, leur langue, qui étoit un latin corrompu, & leurs noms, partie Goths, partie Romains.

Le premier moine, qui souffrit le martyre en cette persecution, fut Isaac. Il étoit né à Cordouë de parens nobles & riches; & comme il sçavoit bien l'Arabe, il faisoit la charge de greffier public, étant encore dans la fleur de sa jeunesse : quand tout d'un coup il la quitta, pour embrasser

Digitized by Google

AN. 851. la vie monastique à Tabane, monastere situé à sept milles de Cordouë, dans le fort des bois sur les plus âpres montagnes; & qui étoit double d'hommes & & de femmes. Il y avoit été fondé par Jeremie cousin d'Isaac, homme fort riche, qui s'y étoit retiré avec sa femme Elisabeth, leurs enfans & presque toute leur famille. Martin frere d'Elisabeth en étoit abbé, & Isaac y demeura trois ans sous sa conduite.

Lib. 1. Memor. rer. Ensuite il vint à Cordouë, dans la place publique, s'adressa au cadi, & lui dit: J'embrasserois volontiers votre religion, si vous vouliez bien m'en instruire. Le cadi lui dit, qu'il falloit croire ce que Mahomet avoit enseigné, suivant les revelations de l'Ange Gabriel, & commença à lui expliquer sa doctrine. Il a menti, reprit Isaac, parlant Arabe, il est maudit de Dieu, pour avoir attiré en enfer avec lui tant d'ames qu'il a séduites. Vous autres qui êtes sçavans, comment ne sortez-vous pas de cet aveuglement, & n'embrassez-vous pas la lumiere du Christianisme? Il dit beaucoup de choses semblables, dont le juge surpris & hors de lui, le frappa au visage: mais il en fut repris par ses conseillers, qui lui representerent qu'il oublioit sa gravité, & que leur loi défendoit de maltraiter les criminels. Alors le cadi se tournant vers Isaac, lui dit: Peut-être es-tu yvre ou frénetique, & tu ne sçais ce que tu fais. Isaac lui répondit: Ce n'est ni vin, ni maladie qui me fait parler; c'est le zele de la justice & de la verité, pour laquelle je ne refuse pas, s'il

s'il eſt beſoin, de ſouffrir la mort.

Le cadi l'envoïa en priſon, & en fit auſſi-tôt ſon rapport au roi, qui le condamna à mort, pour avoir ainſi parlé du prophete. On lui coupa donc la tête, puis on pendit le corps par les pieds au-delà du fleuve, pour être en ſpectacle à toute la ville. C'étoit l'ere d'Eſpagne 889. c'eſt-à-dire l'an 851. le mercredi troiſiéme de Juin, jour auquel l'égliſe honore la memoire de ce ſaint martyr. Quelques jours après ſon corps fut brûlé avec ceux des martyrs qui l'avoient ſuivi, & les cendres jettées dans le fleuve. AN. 851. *Mart. R. 3. Jun.*

LV. Sanche, Pierre Valabonſe, &c. *Eulog. l. 1. c. 3.*

Le vendredi cinquiéme du même mois de Juin, fut auſſi décapité Sanche, jeune homme laïc, natif d'Albi, d'où il avoit été autrefois amené captif, & depuis mis en liberté, & reçû au nombre des gardes du roi & à ſes gages. Le dimanche ſeptiéme de Juin furent martyriſez ſix autres Chrétiens; ſavoir Pierre, Valabonſe, Sabinien, Viſtremond, Habentius & Jeremie. Pierre étoit prêtre natif d'Aſtigi, & avoit étudié à Cordoüe. Valabonſe étoit natif d'Eleple: ſon pere avoit épouſé une femme Arabe, & l'avoit convertie à la foi Chrétienne: ce qui l'obligea de quitter ſon païs & de fuir en divers lieux, juſques à ce qu'il arriva à Fronien petite ville dans la montagne, à quatre lieuës de Cordouë. Sa femme y mourut, le laiſſant chargé de deux enfans, Valabonſe & Marie. Il mit ſon fils dans le monaſtere de ſaint Felix de Fronien, ſous la conduite de l'abbé Sauveur, & conſacra à Dieu ſa *c. 4.* *c. 2.*

AN. 851. fille dans le monaſtere de ſainte Marie de Cuteclar. Après la mort de l'abbé Sauveur, Valabonſe revint auprès de ſon pere, & fut enſuite ordonné Diacre. Il fut chargé, avec le prêtre Pierre, de la conduite du monaſtere de femmes de ſainte Marie de Cuteclar près de Cordouë, ſous la direction de l'abbé Frugelle, qui demeuroit proche avec ſa communauté de moines. Sabinien & Viſtremond étoient du monaſtere de ſaint Zoïle d'Armilat, ainſi nommé de la riviere ſur laquelle il étoit ſitué, dans un affreux deſert, à dix lieuës de Cordouë au Septentrion. Habentius étoit de Cordouë, & y avoit embraſſé la vie monaſtique à S. Chriſtofle, ſitué vis-à-vis de la Ville, ſur le fleuve Betis, où il vivoit reclus, ne ſe montrant que par une fenêtre, portant des lames de fer ſur la chair. Jeremie étoit le vieillard qui avoit fondé le monaſtere de Tabane.

Ces ſix vinrent enſemble ſe preſenter au cadi, & crierent tout d'une voix: Nous ſommes dans les mêmes ſentimens, que nos freres Iſaac & Sanche: condamnez-nous de même. Nous confeſſons, que J. C. eſt Dieu, nous reconnoiſſons vôtre prophete pour précurſeur de l'antechriſt, & nous déplorons vôtre aveuglement. Auſſi-tôt ils furent condamnez à perdre la tête: toutefois le vieillard Jeremie pour quelque choſe qu'il avoit dit de plus fort que les autres, fut auparavant rudement foüetté juſques à ne pouvoir ſe ſoûtenir. Quand ils furent arrivez au lieu du ſupplice, ils s'y excitoient les uns les autres.

Digitized by Google

Pierre & Valabonſe furent executez les premiers : tous les corps furent attachez à des pieux, & quelques jours après brûlez dans un grand feu, & les cendres jettées dans le fleuve. L'égliſe fait la memoire de ces ſix martyrs le jour de leur mort. AN. 851. *Mart. R 7. Jun.*

Un diacre nommé Siſenand ſe preſenta auſſi au martyre, invité, comme il diſoit, par Pierre & Valabonſe depuis qu'ils furent au ciel. Il étoit natif de Badajos; & aïant été amené de Cordouë pour étudier, il fut élevé dans le monaſtere de S. Aciſcle. On crut qu'il avoit appris par revelation l'heure de ſon ſupplice; car étant dans la priſon & faiſant réponſe à un ami, après avoir écrit trois ou quatre lignes, il ſe leva tout d'un coup rempli de joïe, & donna ſa réponſe commencée au valet qui l'attendoit, en diſant : Retire-toi, mon enfant, de peur que les ſoldats ne te prennent. Auſſi-tôt ils arriverent en criant & l'emmenerent, en lui donnant des ſoufflets & des coups de poing. Il fut preſenté au cadi; & aïant perſiſté dans ſa confeſſion, on l'executa à mort dans la fleur de ſa jeuneſſe, le jeudi ſeiziéme de Juillet, la même année 851. Le corps fut laiſſé ſans ſepulture à la porte du palais : mais long-tems après des femmes aïant trouvé ſes os dans les pierres que la riviere entraînoit, on les enterra à S. Aciſcle. L'égliſe fait memoire de ce martyr le jour de ſa mort. *c. 5.* *Mart. R. 16. Jul.*

Le diacre Paul, natif de Cordouë, & élevé dans le monaſtere de S. Zoïle, ſervoit les priſonniers avec une grande charité. Saint Zoïle eſt un mar- *Pmd. 4. Steph.*

AN. 851. tyr qui souffrit à Cordouë, avec dix-neuf autres, sous Diocletien, & est honoré le vingt-septiéme de Juin. L'exemple & les discours de saint Sisenand exciterent Paul à se presenter au cadi, & à lui reprocher la fausseté de sa religion. Comme il étoit en prison, Tiberin prêtre de Badajos, arrêté depuis vingt ans, pour quelque plainte que l'on avoit portée au roi contre lui; le pria d'obtenir sa délivrance, quand il seroit devant Dieu, & Paul le lui promit. Il souffrit le martyre le lundi vingtiéme de Juillet; & peu de jours après le prêtre Tiberin sortit de prison, & retourna chez lui. Le samedi suivant vingt-cinquiéme de Juillet fut martyrisé Theodemir, jeune moine de Carmone, & enterré avec Paul dans l'église de S. Zoïle. L'église les honore l'un & l'autre le jour de leur martyre.

Mart. R. 27. Jun.

Mart. R. 20. & 25. Jul.

LVI. Flore & Marie.

Il y eut aussi des femmes qui souffrirent en cette persecution. La premiere fut Flore, née en un lieu nommé Ausinien, à huit milles de Cordouë d'une mere Chrétienne & d'un pere Musulman, qui étoient venus de Seville. Il mourut, & sa veuve éleva Flore dans la pieté: où elle fit un tel progrès, que dès l'enfance elle jeûnoit le carême, & donnoit secretement aux pauvres, ce qu'elle recevoit de sa mere pour son dîner. Le carême étoit bien avancé quand on s'en apperçût; & sa mere, qui craignoit que le jeûne ne lui nuisît en un âge si tendre, eut bien de la peine à l'empêcher d'achever. Au commencement elle n'osoit assister souvent aux assemblées des Chré-

Eulog. 11. c. 8.

Digitized by Google

tiens, à cauſe de ſon frere qui étoit Mulſulman, & qui l'obſervoit: mais depuis, mieux inſtruite de la neceſſité de confeſſer la foi, elle quitta la maiſon à l'inſçû de ſa mere, & ſe retira ſecretement avec ſa ſœur chez des religieuſes, où elles étoient en ſûreté. Le frere s'en vengea contre les chrétiens, fit mettre en priſon quelques clercs, & perſecuta les religieuſes: mais Flore ne voulant pas que l'égliſe ſouffrît pour elle, revint publiquement à la maiſon & dit: Me voilà, puiſque vous me cherchez, je ſuis Chrétienne & prête à tout ſouffrir pour Jeſus-Chriſt.

Alors ſon frere, après avoir envain eſſaïé de la pervertir par les careſſes, les menaces & les coups, la mena devant le cadi, & dit: Ma jeune ſœur, que voici, obſervoit comme moi nôtre religion: mais les Chrétiens l'ont ſeduite. Le cadi demanda à Flore ce qui en étoit, & elle répondit, qu'elle avoit toûjours été Chrétienne. Le juge irrité la fit prendre par deux ſoldats, qui l'étendirent en lui tenant les mains; & on lui donna tant de coups de foüet, même ſur la tête, que le crane fut découvert. Le cadi la rendit à ſon frere à demi morte, le chargeant de la faire panſer, l'inſtruire de la loi & la lui ramener. Le frere l'aïant remenée dans ſa maiſon, la mit entre les mains de quelques femmes, pour la panſer & la pervertir, aïant ſoin de la tenir bien enfermée. Toutefois quelques jours après, Flore ſe ſentant guerie, trouva moïen une nuit de paſſer par deſſus la muraille, bien que fort haute, ſur une petite maiſon voi-

Digitized by Google

AN. 851. sine d'où elle gagna la ruë, & se retira dans les tenebres chez une personne fidelle, puis elle sortit de Cordouë & alla à Ossaria, bourgade près de Tucci, où elle demeura cachée avec sa sœur. Enfin le desir du martyre l'en fit sortir : elle vint à Cordouë ; & comme elle prioit dans l'église de S. Acisele, & se recommandoit aux saints martyrs, une autre vierge nommée Marie y entra aussi pour prier.

C'étoit la sœur du diacre Valabonse, martyrisé peu auparavant. Comme Marie étoit son aînée, il avoit eu pour elle un amour & un respect filial ; & elle de son côté l'aimoit tendrement. Elle avoit vêcu jusques-là dans le monastere de Cuteclar, où son pere l'avoit mise, sous la conduite d'une sainte femme nommée Artemie, dont les deux fils Adolfe & Jean avoient souffert le martyre, au commencement du regne d'Abderame. Marie desirant ardemment de suivre son frere, sortit du monastere & vint à Cordouë chercher le martyre. Elle entra dans l'église de saint Acisele ; & y aïant trouvé Flore, elles se communiquerent l'une l'autre leur dessein, s'embrasserent & se promirent de ne se jamais separer. Ainsi dans la chaleur de leur zele, elles allerent se presenter au cadi, & Flore dit : Je suis celle que vous avez fait autrefois déchirer de coups, parce qu'étant de race de Musulmans, j'ai embrassé la religion Chrétienne. J'ai eu la foiblesse de me cacher jusques à present : mais aujourd'hui me confiant en la puissance de mon Dieu, je vous déclare que

Sup. n. 46.

Digitized by Google

je reconnois Jesus-Christ pour Dieu, & que je deteste vôtre faux prophete. Marie ajoûta : Et moi qui ai un frere entre ceux qui ont confessé Jesus-Christ, je vous déclare aussi que je le croi Dieu, & vôtre religion une invention des demons. Le cadi leur fit de terribles menaces, & les envoïa en prison, dans la compagnie des femmes prostituées : les deux vierges s'y appliquoient au jeune & à la priere. AN. 851.

LVII. Commencemens de S. Euloge.

Le prêtre Euloge, qui de son côté étoit alors en prison, connoissoit ces saintes filles ; & aïant appris que des Chrétiens mêmes travailloient à les ébranler, & que leur fermeté étoit en peril ; il composa une instruction, qu'il leur envoya. Euloge étoit né à Cordouë, de race de senateurs, & fut élevé dans le clergé de l'église de S. Zoïle, où il se distingua par sa vertu & par sa doctrine. Mais non content des instructions, qu'il y recevoit, il cherchoit par tout les plus habiles maîtres ; & fut disciple entre autres de l'abbé Speraïndeo, fameux dans toute la province. Euloge étant venu en âge, fut ordonné diacre, & peu de tems après il fut prêtre, & mis au rang des docteurs : car l'église de Cordouë étoit une école celebre. Dès-lors il mena une vie plus austere, joignant les veilles & les jeûnes à l'étude de l'écriture sainte. Il visitoit souvent les monasteres, pour s'instruire de plus en plus dans la vertu ; & après avoir profité de ceux qui étoient au voisinage de Cordouë, il se servit de l'occasion d'un voïage qu'il fut

Vita ap. Bell. 11. Mart. to. 7 p. 91.

Digitized by Google

AN. 851. obligé de faire en France, l'an 844. pour visiter ceux du voisinage de Pampelune. Il apporta de ce païs plusieurs livres negligez alors & peu connus; entre autres la Cité de Dieu de S. Augustin, l'Eneïde de Virgile, les satyres d'Horace & de Juvenal, & plusieurs hymnes chrétiennes. Il avoit resolu de faire le voïage de Rome en esprit de penitence, pour expier les pechez de sa jeunesse: mais ses amis le retinrent.

La persecution étant émuë, un évêque nommé Reccafrede se déclara contre les martyrs; & à sa sollicitation on mit en prison l'évêque de Cordouë & quelques autres, & plusieurs prêtres, du nombre desquels fut Euloge: comme celui qui encourageoit les martyrs, par ses instructions. Ce fut donc alors, qu'il écrivit l'exhortation au martyre, adressée aux vierges Flore & Marie. Il leur dit entre autres choses: On vous menace de vous vendre publiquement & de vous prostituer: mais sachez que l'on ne peut nuire à la pureté de vôtre ame, quelque infamie que l'on vous fasse souffrir. Ensuite il décrit ainsi la persecution. Le fonds de la prison est rempli de clercs, qui y chantent les loüanges de Dieu, tandis que les églises sont en silence, desertes & pleines d'araignées. On n'y offre plus d'encens, on n'y fait aucun service. Ensuite: Ceux qui veulent vous ébranler, vous representent cette solitude des églises, & la cessation du saint sacrifice. C'est qu'on leur proposoit de ceder pour un tems, afin

Docum. mart. to. 8. bibl. PP. Parif. p. 445.

p. 446. E.

448. c.

afin de récouvrer le libre exercice de la religion. Mais, dit saint Euloge, le sacrifice le plus agréable à Dieu est la contrition du cœur; & vous ne pouvez plus reculer, ni renoncer à la verité que vous avez confessée. AN. 851.

De cette même prison saint Euloge écrivit à Villesin évêque de Pampelune, une grande lettre, où il le remercie de la charité avec laquelle il l'avoit reçu chez lui, lorsqu'il fut obligé d'aller en France. Il nomme les monasteres qu'il visita en ce voyage: premierement celui de saint Zacharie, au pied des Pyrenées, près la riviere d'Arge, célébre par tout l'Occident pour sa régularité. Il étoit d'environ cent moines, sous la conduite de l'abbé Odoaire, homme excellent en vertu & en science. Ils travailloient tous, exerçant differens métiers, gardoient un silence & une obéïssance parfaite. Euloge demeura plusieurs jours au monastere de Leire, fondé par Ignigo Arista premier roi de Navarre, & gouverné alors par l'abbé Fortunius, à qui il se recommande à la fin de sa lettre, & à quatre autres abbez, dont on a peine à reconnoître les monasteres. C. 2. Bibl. PP. 453.

En cette même lettre, Euloge nomme plusieurs évêques, chez lesquels il avoit passé; sçavoir, Senior de Saragosse, Sisemond de Sigença, Venerius de Complut, Vistremir de Tolede, vieillard venerable, qu'il nomme la lumiere d'Espagne: ce qui montre comme la religion se conservoit, même sous la domination des Musulmans. Euloge envoye à Villesind des reliques

de saint Zoïle, qu'il lui avoit promises, & y en
AN. 851. ajoûte de saint Aciscle. Il lui dépeint la persecution de Cordouë, & lui marque tous les martyrs qui avoient souffert jusques là : commençant au prêtre Parfait, & finissant au moine Theodore. La date est du 17. des calendes de Decembre, Ere 889. c'est-à-dire, du quinziéme de Novembre 851.

Eulog. epist. ad Alu. p. 46. Cependant le cadi de Cordouë, poussé par le frere de Flore, la fit amener le frere present, & lui demanda si elle le connoissoit. Oüi, dit-elle, c'est mon frere selon la chair. Le cadi reprit : D'où vient qu'il est fidele à notre religion, & que tu es Chrétienne ? Flore répondit : Il y a huit ans que je suivois comme lui, l'erreur de nos peres ; mais Dieu m'ayant éclairée, j'ai embrassé la foi Chrétienne, pour laquelle j'ai résolu de combattre jusques à la mort. Le cadi reprit : Et quel est aujourd'hui ton sentiment, sur ce que tu m'as dit il y a quelque tems ? Flore crut qu'il vouloit parler des maledictions qu'elle avoit prononcées contre Mahomet, & lui déclara qu'elle étoit prête à en dire encore plus. Le cadi la fit remener en prison. Aussi-tôt Euloge, qui étoit dans la même prison, la vint trouver, & apprit d'elle com-
Memor. 11. c. 8. ment cet interrogatoire s'étoit passé. Dix ou douze jours après, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme de Novembre, on mena Flore & Marie au lieu du supplice : elles firent le signe de la croix sur leurs visages, & on leur coupa la tête, premierement à Flore, ensuite à Marie. On laissa

Digitized by Google

leurs corps sur la place, exposez aux chiens & aux oiseaux, & le lendemain on les jetta dans le fleuve. Le corps de Marie fut retrouvé & porté au monastere de Cuteclar, d'où elle étoit sortie, pour venir au martyre. On ne trouva point le corps de Flore; mais les deux têtes furent mises à saint Acisele de Cordouë. L'église honore ces Saintes le jour de leur martyre. AN. 851. *Martyr. R. 24. Nov.*

Euloge & les autres Chrétiens prisonniers, l'aïant appris, en rendirent aussi-tôt graces à Dieu, à l'office de none, & continuerent de célébrer en leur honneur les vêpres, les matines & la messe: en se recommandant à leurs prieres. Six jours après, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme de Novembre, ils furent délivrez de prison, suivant la promesse de ces Saintes. Car elles avoient dit à quelques-unes de leurs amies, que si-tôt qu'elles seroient devant Jesus-Christ, elles le prieroient pour la liberté de leurs freres. *Epist. ad Alu.* *Memor. c. 9.*

Peu de tems après Gumesind & Servusdei souffrirent aussi le martyre. Gumesinde né à Tolede, étoit venu à Cordouë encore enfant, avec son pere & sa mere, qui l'offrirent à Dieu; & il fut élevé dans le clergé des trois martyrs, Fauste, Janvier & Martial, que l'église honore le treiziéme d'Octobre. Gumesind fut ordonné diacre, & enfin prêtre, pour gouverner une église de la campagne, quoiqu'il fût encore jeune. Il vint à la ville, & se presenta aux juges, avec Servusdei, jeune moine reclus; & tous deux furent martyrisez comme les autres, le treiziéme de Jan- *Martyr. R. 13. Octob.*

vier, Ere 890. qui est l'an 852. L'église en fait mémoire le jour de leur mort.

LXIII. Autres écrits sur la prédestination.

Maug. diss. c. 18. Lup. Ferr. ep. 12.

En France Hincmar & Pardule, qui étoient tous deux dans la confiance intime du roi Charles, voyant la doctrine des deux prédestinations, soûtenuë par les écrits de Prudence, de Loup & de Ratram, firent écrire de leur côté, par un diacre nommé Amalarius, dont l'ouvrage ne reste plus; & par Jean, surnommé Scot, ou Erigene; c'est-à-dire, Irlandois. Il étoit de très-petite taille, d'un esprit vif & pénétrant, & avoit fort étudié la dialectique & la philosophie humaine; mais il n'étoit pas grand théologien. Il sçavoit le Grec, & traduisit en Latin les ouvrages de saint Denys, à la priere du roi Charles: car étant venu en France, il gagna les bonnes graces de ce prince, qui l'avoit toûjours auprès de lui, & le faisoit manger à sa table. Jean écrivit donc un traité de la prédestination, adressé à Hincmar & à Pardule: qu'il remercie d'abord de l'honneur qu'ils lui ont fait, de le choisir pour soûtenir la foi catholique. L'ouvrage est divisé en dix-neuf chapitres; & il s'efforce d'y prouver, par toute la subtilité de la dialectique, qu'il n'y a qu'une prédestination, qui est celle des élûs: & que le peché & la peine n'étant que des privations, Dieu ne peut, à proprement parler, ni les prédestiner, ni les prévoir. Il cite souvent saint Augustin, & prétend s'appuyer de son autorité.

Matth. Vestm. an. 833.

Maug. tom. 1. p. 109.

c. 15. 16. &c.

Cet ouvrage ayant paru, Venilon archevêque de Sens en envoya un extrait, divisé aussi en

dix-neuf articles, à Prudence évêque de Troyes, le priant d'en réfuter les erreurs. Prudence crut y trouver celle de Pelage & d'Origene, & en fut épouvanté. Pour s'en mieux assurer, il chercha le livre entier de Jean Scot; & l'ayant trouvé, l'auteur lui parut absolument Pelagien. Il entreprit donc de le réfuter en 852. par un traité du même titre, de la prédestination, divisé de même en dix-neuf chapitres: où il rapporte les paroles de Jean, & y répond pied à pied: mais sans prendre la défense de Gotheſcalc. Il s'appuye par tout sur l'autorité des peres, principalement de saint Gregoire, de saint Jerôme, de saint Fulgence, & de saint Augustin. AN. 851. *Prud. præf. ibid. p. 194.*

Les mêmes extraits de Jean Scot ayant été portez à Lyon, cette église crut nécessaire d'y répondre, & en chargea le diacre Florus, docteur fameux dès le tems d'Agobard, dont il reste encore d'autres ouvrages, & qui avoit déja donné un discours sur la prédestination. Son traité contre Jean Scot, est semblable à celui de Prudence. Il y examine toutes les propositions de son adversaire, dont il refute les sophismes, & soûtient la double prédestination, la foiblesse du libre-arbitre & la nécessité de la grace. Quant à Gotheſcalc, il en parle ainsi: Nous ne sçavons en quelle forme ce malheureux moine a été condamné & mis en prison depuis plusieurs années. S'il a enseigné quelque chose de si dangereux contre la foi, qu'il dût être ainsi traité par un concile: on devoit, suivant l'ancien usage, en avertir les au- *V. Virm. not. ad Avit. p. 60. Baluz. ad Amol. p. 150 Maug. to. 1. 585*

mal ; qu'aucun d'eux ne peut jamais être sauvé : comme si la prédestination imposoit nécessité de mal faire. Cinquiémement, que la prédestination des réprouvez à leur perte est aussi irrévocable que Dieu est immuable. Sixiémement, que Dieu & les Saints se réjoüissent de la perte des reprouvez. Enfin Amolon trouvoit mauvais, que Gotheſcalc chargeât d'injures les évêques ſes adverſaires, & les traitât d'hérétiques & de Rabaniques, au mépris de Raban, évêque ſi docte & ſi venerable. Il l'exhorte à s'humilier & ſe ſoûmettre à l'autorité des évêques, pour rentrer dans le ſein de l'égliſe. On croit que cette lettre d'Amolon eſt de l'an 852. AN. 852.

Elle fait voir que Gotheſcalc n'étoit pas toûjours auſſi ſage qu'il paroît dans ſes confeſſions de foi ; & que de ſon principe de la prédeſtination des réprouvez, il tiroit des conſequences très-dures : car toutes ces propoſitions blâmées par Amolon, en ſont des ſuites. Avec cette lettre on trouve un fragment d'un autre, que l'on croit avoir été d'Amolon à Hincmar ; où il traite de la prédeſtination, de la grace & du libre-arbitre, ſuivant les principes de ſaint Auguſtin. *Maug. diſſ. c. 22. p. 179.*

Cette année 852. qui étoit la ſixiéme du pape Leon IV. la nouvelle ville qu'il faiſoit bâtir autour de l'égliſe ſaint Pierre fut achevée ; & il la dédia ſolemnellement le vingt-ſeptiéme jour de Juin. Il la nomma de ſon nom la Cité Leonine ; & ayant aſſemblé pluſieurs évêques & tout ſon clergé, on chanta les litanies, le pſeautier, des LX. Cité Leoutine. *Anaſt.*

Digitized by Google

AN. 852. hymnes & des cantiques : la procession fit le tour des murailles nuds pieds & la cendre sur la tête, & le pape fit faire par les évêques cardinaux de l'eau benite, dont ils arrosoient les murs en passant. Il prononça trois oraisons, une à chaque porte de la nouvelle ville : puis il célébra la messe dans l'église de saint Pierre, & distribua de grands presens à tout le peuple, Romains & étrangers, en or, en argent, & en draps de soye : en sorte qu'il y eut ce jour-là une grande joye dans Rome.

Le pape songeoit cependant à fortifier la ville de Porto contre les incursions des ennemis : quand il se presenta à lui un grand nombre de Corses, que la crainte des Sarrasins avoit chassez de chez eux, & qui étoient errans sans demeure fixe. Après avoir exposé leur misere, ils promirent, si on vouloit les recevoir, de demeurer eux & leurs successeurs au service du pape ; qui de son côté leur offrit la ville de Porto bien fortifiée, avec des vignes, des prez, & des terres labourables ; des bœufs, des chevaux, & d'autres bestiaux, s'ils venoient s'y établir avec leurs femmes & leurs enfans. Ils en furent contens, & le pape leur donna un précepte ou acte de donation, sous le bon plaisir des empereurs Lothaire & Louis. Les terres qui leur furent données appartenoient à l'église, à des monasteres, & à divers particuliers.

LIVRE

Digitized by Google

AN. 852.

LIVRE QUARANTE-NEUVIE'ME.

I. Martyrs de Cordoué. Aurelius, Felix &c.

A Cordoüe la perſecution continuoit, Aurelius noble & riche étoit fils d'un Muſulman & d'une Chrétienne. Etant demeuré orfelin dans ſon enfance, il fut élevé par une tante dans la religion Chrétienne & la pieté, quoi qu'en même-temps, ſes autres parens l'obligeaſſent à étudier les livres arabes, ce qui ne ſervit qu'à lui faire mieux voir la fauſſeté de leur religion. Ainſi ne pouvant profeſſer publiquement le Chriſtianiſme, il ſe recommandoit aux prieres des prêtres, par tout où il en recontroit. Etant venu en âge de ſe marier, il demandoit à Dieu une femme, qui l'aidaſt dans ſon pieux deſſein. Il en trouva une, qui étant fille de Muſulmans, qui avoit perdu ſon pere en bas âge, & ſa mere s'étoit remariée à un Chrétien caché, qui la convertit & fit baptiſer ſa fille ſous le nom de Sabigothe; & quoi qu'en public ils ſe mêlaſſent entre les Muſulmans, ils étoient Chrétiens dans le cœur. Aurelius épouſa donc Sabigothe par le miniſtere des prêtres; & ils vécurent enſemble en Chrétiens, mais ſecretement. Il avoit un parent nommé Felix, qui par foibleſſe ayant renoncé à la foi, deploroit en ſecret ſa chute, ſans oſer ſe declarer Chrétien; & il avoit épouſé Liliose fille de Chrétiens cachez. Ces deux maris & ces deux femmes étoient unis tous enſemble d'une étroite amitié.

Eulog. 11: *Mem.* 10.

Sup. liv. XXVIII. n. 47.

Un jour Aurelius étant allé à la place publique, vit le martyr Jean le Marchand, que l'on promenoit par la ville, après l'avoir fustigé. Aurelius touché de ce spectacle crut qu'il étoit fait pour lui, & étant rentré dans sa maison, il dit à sa femme: Il y a long-temps que vous m'exhortez a mépriser le monde, & que vous me proposez l'exemple de la vie monastique: je croi que l'heure est venuë d'aspirer à une plus grande perfection. Vivons desormais comme frere & sœur, apliquons nous à la priere & nous preparons au martyre. Sabigothe ravie de cette proposition la reçut comme venant du Ciel. Ils avoient un lit de parade magnifique, mais ils couchoient separément sur des cilices, jeûnant souvent, priant sans cesse, meditant pendant la nuit les pseaumes qu'ils savoient, prenant grand soin des pauvres. Ils visitoient les confesseurs prisonniers, entre autres Jean, le moine Isaac, Flore, & Marie: car ceci se passoit avant leur martyre. Aurelius visitoit les hommes, Sabigothe les femmes.

Aurelius fit alors connoissance avec le prêtre Euloge; & lui demanda conseil touchant ce qu'il devoit faire de son bien, & de deux enfans, que Dieu lui avoit donnez. Est-il permis, disoit-il, de les laisser en si bas âge exposez à être élevez dans la fausse religion? Laisserai-je mon bien, sans en disposer, pour être aussi-tôt confisqué? Euloge, après l'avoir exhorté en general à tout quitter pour Dieu, lui conseilla d'envoyer ses enfans en lieu de sûreté: où ils fussent élevez

Digitized by Google

chrêtiennement : & de vendre ſon bien pour le diſtribuer aux pauvres, à la reſerve d'une partie, pour la ſubſiſtance des enfans. Peu de temps après le martyre de Flore & de Marie, Sabigothe les vit en ſonge, vêtus de blanc & portant des bouquets de fleurs, accompagnées de pluſieurs ſaints. Que dois-je eſperer, leur dit-elle, de la priere que je vous ai faite dans votre priſon? ſerai-je aſſez heureuſe pour vous ſuivre par le martyre : Vous y êtes deſtinée, dirent-elles, vous l'accomplirez dans peu; & nous vous donnons pour ſigne un moine, que nous vous envoyerons, & qui ſouffrira avec vous. Ayant raconté ce ſonge à ſon mari, ils ne ſongerent plus qu'à ſe preparer au martyre : vendirent tous leurs biens, garderent une partie du prix pour leurs enfans & donnerent le reſte aux pauvres. Ils viſitoient les monaſteres, pour y recevoir des inſtructions; principalement celui de Tabane, où ils mirent leurs enfans ſous la conduite des religieuſes : car c'étoit deux filles, l'une de neuf ans, l'autre de cinq.

Aurelius alla conſulter entre autres Alvar qu'Euloge reconnoiſſoit pour ſon maître, & qui paſſoit pour le plus grand docteur de ſon temps. Alvar l'exhorta à bien s'éprouver, ſi après avoir reſiſté aux premiers tourmens, il perſevereroit juſques à la fin; & s'il cherchoit plus le merite du martyre devant Dieu, que la gloire qui lui en reviendroit devant les hommes.

Il arriva cependant à Cordouë un moine de Paleſtine nommé George, qui étant né près de

11. George moine & martyr.

AN. 852. Bethlehem, avoit passé vingt-sept ans dans le monastere de saint Sabas, à huit milles de Jerusalem au midi, où vivoient alors cinq cens moines, sous la conduite de l'abbé David. George étoit diacre, & savoit trois langues, le Grec, le Latin & l'Arabe: Son abbé l'avoit envoyé en Afrique chercher des aumônes pour le monastere. Il y trouva l'église opprimée sous la servitude des Musulmans; & les gens du païs lui conseillerent de passer en Espagne: mais y trouvant aussi la persecution grande, il delibera s'il retourneroit à son monastère, ou s'il passeroit aux royaumes des Chrétiens, c'est-à-dire en France: car on la nommoit alors ainsi, parce qu'en effet presque tous les Chrétiens d'Occident étoient sous la domination des rois François.

George étoit dans cette incertitude, quand il alla de Cordouë à Tabane, pour recommander son voyage aux prieres des moines & des religieuses. Alors l'abbé Martin & sa sœur Elisabeth lui dirent: Venez recevoir la benediction de la servante de Dieu Sabigothe. Si-tôt qu'elle l'eut regardé, elle dit: C'est ce moine, qui nous est promis pour compagnon de nôtre combat. Gregoire ayant appris qui elle étoit, se jetta à ses pieds & se recommanda à ses prieres. Le lendemain ils vinrent tous deux à Cordouë chez son mary Aurelius, devant lequel George se prosterna de même, demandant que par ses prieres il fût associé à leur martyre. Aurelius y consentit. Gregoire se trouva dès lors animé d'un nouveau zele,

Digitized by Google

& ne les quitta plus. Il vit chez eux Felix & sa femme Liliose, qui avoient aussi vendu leurs biens, & se preparoient au martyre. George se hasta de terminer les affaires qui lui restoient; & quand il en fut delivré, ils consulterent tous ensemble comment ils accompliroient leur dessein. Ils resolurent, que les deux femmes iroient à l'église à visage découvert, pour voir si on en prendroit occasion de les arrêter: ce qui arriva. AN. 852.

Car comme elles revenoient, un officier demanda à leurs maris, ce qu'elles alloient faire aux églises des Chrétiens? C'est, répondirent-ils, la coutume des fidelles de visiter les églises & les demeures des martyrs, & nous sommes Chrétiens. Aussi-tôt le cadi en fut averti; & Aurelius alla dire Adieu à ses filles, leur donnant le baiser de paix. Le lendemain avant le jour il prit congé du prêtre Euloge & de ceux qui étoient avec lui, qui lui baiserent les mains, le regardant déja comme martyr, & se recommanderent à ses prieres. Aurelius étant revenu chez lui, où les autres étoient assemblez, le cadi y envoya des Soldats, qui crierent à la porte: Sortez miserables, venez à la mort, puisque vous vous ennuyez de vivre. Les deux maris & les deux femmes sortirent pleins de joye, comme s'ils alloient à un festin. Le moine George voyant que les soldats ne le prenoient point, leur dit: Pourquoi voulez-vous obliger les fidelles à embrasser vôtre fausse religion? Ne pouvez-vous aller sans nous en enfer avec vôtre prophete? Alors les soldats le jettant

Digitized by Google

AN. 852. par terre, lui donnerent quantité de coups de pieds & de poing. Sabigothe lui dit : Levez-vous, mon frere, marchons. Il répondit, comme s'il n'eût rien souffert : Ma sœur, c'est autant de gagné. On le releva demi mort, & on le mena devant le cadi avec les autres.

D'abord le cadi leur demanda doucement, pourquoi ils quittoient leur religion & couroient à la mort, leur faisant de belles promesses : mais comme ils declarerent leur attachement à la religion Chrétienne, & leur mépris pour celle de Mahomet, il les envoya en prison chargez de chaînes ; & ils y demeurerent cinq jours, qui leur parurent fort longs, par l'impatience de mourir pour Jesus-Christ. Comme on les en tira, pour les remener devant les juges, Sabigothe encourageoit son mari. Après le second interrogatoire on les condamna à mort, excepté le moine George, à qui l'on permit de se retirer ; parce que les juges ne lui avoient rien oüi dire contre leur prophete. Alors, craignant d'être separé des martyrs, il declara qu'il tenoit Mahomet pour disciple de Satan, ministre de l'antechrist & cause de la damnation de ses sectateurs. Il fut donc condamné avec les autres. Felix fut executé le premier, puis George, Liliose, Aurelius & Sabigothe : tous le vingt-septiéme de Juillet, Ere 890. qui est l'an de grace 852. L'église Romaine honore leur memoire le même jour. Les Chrétiens enleverent leurs corps à la derobée, & les enterrerent en divers lieux. George & Aurelius au mo-

Martyr. 27. Jul.

Digitized by Google

nastere de Pillemelar, Felix à saint Christofle au-delà du fleuve Betis, Sabigothe à l'église des trois saints Fauste, Janvier & Martial: Lilioſe à saint Genés. AN. 852.

Le vingtiéme d'Août suivant, deux jeunes moines, Christofle & Levigilde, souffrirent aussi le martyre. Chrystofle étoit de Cordouë, disciple du prêtre Euloge, moine de S. Martin de Roïan dans la montagne. Levigilde étoit d'Elvire, moine de saint Juste & saint Pasteur dans la même montagne de Cordouë. Ils vinrent l'une après l'autre se presenter au cadi & faire leur profession de foi: mais ils furent executez ensemble, & on enterra à saint Zoïle les restes de leurs corps brûlez. Peu de temps après souffrirent deux jeunes hommes d'une famille illustre de Cordouë, nommez Emila & Jeremie, qui enseignoient les lettres dans l'église de S. Cyprien: l'un étoit diacre, l'autre laïque. Comme ils savoient fort bien l'Arabe, Emila parla si fortement contre Mahomet & lui dit tant d'injures; que tout ce que les autres martyrs avoient dit n'étoit rien en comparaison. Ils furent executez le quinziéme de Septembre. III. Autres Martyrs. c. 11. c. 12.

Le lendemain furent martyrisez deux moines, tous deux eunuques, l'un fort âgé, nommé Rogel, natif d'Elvire; l'autre jeune, nommé Serviodeo, qui étoit venu d'Orient depuis quelques années. Ils se joignirent ensemble, avec promesse de ne se point quitter qu'ils n'eussent obtenu le martyre. Ils entrerent donc dans la Mosquée de c. 13.

Digitized by Google

AN. 852. Cordouë au milieu du peuple qui y étoit assemblé, & commencerent à prêcher l'évangile & exhorter les Musulmans à se convertir. Aussi-tôt ils s'éleva un grand bruit; on commença à les frapper de tous côtez; & on les auroit mis en pieces si le cady qui étoit present ne les eût arrachez à la fureur de ce peuple. Car les Musulmans regardent comme un grand crime, qu'un homme qui n'est pas de leur religion entre dans leur Mosquée. Les deux moines furent chargez de chaînes & mis en prison : où ils continuerent de prêcher hardiment, & prédirent la mort prochaine du roi. Pour les punir d'être entrez dans la Mosquée & d'y avoir prêché l'évangile, on les condamna à avoir les pieds & les mains coupez, & ensuite la tête. Ils souffrirent ce supplice si constamment, que les infidelles mêmes en furent touchez. L'église honore ces six martyrs le jour de leur mort.

Martyr. R. 10 Aug. 15. & 16. Sept.

VI. Concile de Cordouë. c. 12. 14.

Les Musulmans étonnez de voir tant de Chrétiens courir au martyre, craignirent une revolte. Le roi Abderame tint conseil, & il fut resolu d'empriſonner les Chrétiens, & de faire mourir sur le champ quiconque parleroit du prophete avec mépris. Alors les Chrétiens se cacherent, & plusieurs s'enfuirent la nuit & déguisez, changeant souvent de retraite. Plusieurs aussi ne voulant ni s'enfuir, ni se cacher, renoncerent à Jesus-Christ, & en pervertirent d'autres. Plusieurs tant prêtres que laïques, qui loüoient auparavant la constance des martyrs, changerent d'avis

&

Digitized by Google

& les traiterent d'indiscrets : alleguant même des autoritez de l'écriture, pour soûtenir leur sentiment. Ceux qui dès le commencement desapprouvoient la conduite des martyrs, se plaignoient alors hautement d'Euloge & des autres prêtres : qui en les encourageant avoient attiré la persecution. Le roi fit assembler à Cordouë les metropolitains de diverses provinces ; & on tint un concile, pour chercher les moyens d'appaiser les infideles. Là en presence des évêques un greffier ou cateb, qui professoit la religion Chrétienne, mais qui étant très-riche craignoit de perdre sa charge, attaqua un jour le prêtre Euloge, & s'emporta fort contre lui. Il avoit toûjours blâmé ces martyrs, & pressoit les évêques de prononcer anathême, contre ceux qui les voudroient imiter. Enfin le concile fit un decret, qui défendoit à l'avenir de s'offrir au martyre : mais en termes allegoriques & ambigus, suivant le stile du temps ; ensorte qu'il y avoit de quoi contenter le roi & le peuple des Musulmans, sans toutefois blâmer les martyrs, quand on penetroit le sens des paroles. Euloge n'approuvoit pas cette dissimulation. AN. 852.

La persecution duroit encore, & l'évêque de Cordouë étoit pour la seconde fois en prison, quand le roi Abderame étant monté sur une terrasse de son palais & voyant des corps des martyrs encore attachez à des pieux, commanda de les brûler. Aussi-tôt il perdit la parole, & étant porté sur un lit il mourut la nuit suivante : ayant c. 16.

AN. 852. regné trente-un an. C'étoit la même année 852. de l'hegire 238. Mahomet son fils aîné lui succeda, & regna trente-cinq ans. Il n'étoit pas moins ennemi des Chrétiens; & dès le premier jour de son regne il chassa tout ce qu'il y en avoit au palais, & les priva de leurs charges.

Roder. hist. Arab. c. 26. Elmac. lib. 11. c. 11. p. 150.

V. Suite de l'affair de Gotheſcalc.

Cependant Hincmar voyant par la lettre d'Amolon à Gotheſcalc qu'il n'étoit pas éloigné de le condamner: lui écrivit une lettre, où il exposa la maniere dont Gotheſcalc avoit été jugé à Mayence & à Quiercy, & le sommaire de sa doctrine. Il obligea aussi Pardule évêque de Laon à écrire à Amolon sur ce sujet; & à leurs lettres ils joignirent celles de Raban à Nottingue évêque de Veronne. Remy archevêque de Lion successeur d'Amolon répondit à ces trois lettres, par un écrit, où il n'approuve pas en tout la doctrine d'Hincmar, & parle ainsi de la condamnation de Gotheſcalc: Il nous paroît absurde, que ce pauvre moine ayant été amené au jugement des évêques, ait été premierement condamné au foüet, par les abbez qui étoient presents, & ensuite condamné par les évêques suivant les canons. Il meritoit d'être châtié, pour les injures qu'on l'accuse d'avoir dit aux évêques: mais il eût mieux valu, que c'eût été par d'autres que par eux. Quant à ses sentimens, on nous pardonnera si nous disons, que ce qu'il a dit de la prédestination est veritable, & ne peut être rejetté par aucun de nous, s'il veut passer pour catholique. C'est pourquoi nous sommes affligez, que l'on

c. 2. p. 103. c. 24. p. 107. ed. Maug.

Digitized by Google

ait condamné, non pas ce malheureux, mais la verité ecclesiastique. Et ensuite: Ce qui fait horreur à tout le monde, c'est que par un exemple inoüi de cruauté il fut déchiré à coups de foüet: comme nous ont raconté ceux qui étoient presens, jusques à ce qu'il jettât dans un feu allumé devant lui, un memoire où il avoit recueilli des passages de l'écriture & des peres, pour les presenter au concile. Au lieu que tous les heretiques passez ont été convaincus par des paroles & des raisons. La longue & inhumaine détention de ce pauvre homme, devoit, ce nous semble, être du moins temperée par quelque consolation, pour gagner par la charité ce frere, pour qui Jesus-Christ est mort, plûtôt que de l'accabler de tristesse. Cette réponse aux trois lettres est suivie d'un traité plus court, qui a pour titre; Résolution d'une question, de la condamnation generale de tous les hommes par Adam, & de la délivrance de quelques élûs par Jesus-Christ. AN. 852. c. 25. p. 109.

Je n'entre point dans le détail de la doctrine contenuë dans tous ces écrits; parce que cet examen seroit ennuyeux sans être utile. Tous ces auteurs ne prétendoient soutenir que la doctrine de l'église, enseignée par S. Augustin & par les autres peres, que nous avons entre les mains; & puisque nous pouvons les entendre par nous-mêmes, il importe peu de sçavoir, si quelques-uns de ces auteurs du neuviéme siecle les entendoient mal. L'autorité de ces derniers n'est pas assez grande pour regler nos sentimens: & il n'est pas de mon

AN. 853. dessein de rapporter toutes les disputes des docteurs particuliers, quand elles n'ont point produit de nouvelle définition de foi, ou de decret, que nous soyons obligez de suivre.

Ce qui est de plus remarquable c'est que l'on convenoit de part & d'autre, que de tous les peres, saint Augustin étoit celui dont l'autorité devoit plus être suivie, en ces matieres de la prédestination & de la grace, & de-là vient qu'Hincmar s'attachoit si fort à soûtenir, que le livre intitulé Hypomnesticon ou Hypognosticon étoit de saint Augustin. L'église de Lyon soûtenoit le contraire; & tous les critiques conviennent aujourd'hui qu'il n'en est pas. Mais ce qui résulte clairement de cette dispute sur la doctrine de Gotheschalc, c'est que l'on ne connoissoit point encore alors d'autre theologie que l'étude de l'écriture & des peres : c'est que les évêques étoient encore regardez comme les vrais docteurs de l'église, & qu'il y en avoit plusieurs en France très-sçavans. Il est vrai que leur stile n'est pas net & précis, comme celui des meilleurs siecles; & qu'ils y mêlent beaucoup d'expressions dures, qui se sentent de la grossiereté du tems.

De trib. epist. c. 34.
c. 35.
V. App. to. 10. S. Aug. init.

VI. Translation de S. Remy.

Hincmar cependant ayant augmenté l'église de saint Remy, y fit construire une cave magnifique, dans laquelle il transfera le corps du saint, en présence de tous les évêques de sa province. Il fut trouvé entier & mis dans une châsse d'argent, avec le linceul dont il étoit enveloppé : mais une partie du linceul avec le suaire ou mouchoir

Flod. lib. 2. c. 13. 11. 64.

Digitized by Google

qui couvroit sa tête fut mis dans une cassette d'yvoire & porté à l'église de Notre-Dame, qui est la cathedrale. Hincmar n'osa rien prendre du corps saint ; & le roi Loüis de Germanie lui en ayant demandé quelque partie, il lui écrivit, qu'il regarderoit comme une grande temerité, de diviser un corps, que Dieu avoit conservé entier durant tant d'années. Au devant du sepulcre il mit un ouvrage d'or orné de pierreries, où étoit une petite fenêtre, par laquelle on pouvoit voir le tombeau ; & sur la châsse même il fit graver une inscription en vers latins, contenant la datte de cette translation l'an 852. huitiéme de son pontificat, le premier jour d'Octobre. De-là vient que nous celebrons en ce jour la fête de saint Remy, quoi qu'il soit mort le treiziéme de Janvier. AN. 852.

Un mois après & le premier jour de Novembre 852. Hincmar tint son synode & donna à ses prêtres une instruction par écrit de dix-sept articles. L'eau benite & le pain beni y sont marquez en ces termes : Tous les dimanches chaque prêtre avant la messe fera de l'eau benite, dont on aspergera le peuple entrant dans l'église ; & ceux qui voudront, en emporteront, pour en asperger leurs maisons, leurs terres, leurs bestiaux, la nourriture des hommes, & des bêtes. Tous les dimanches & les fêtes, le prêtre benira des morceaux de pain, soit du reste des offrandes, ou du sien, & après la messe il en distribuera des eulogies, à ceux qui n'étoient pas disposez à communier. VII. Capitules d'Hincmar. *to. 8. Conc. p. 569.* *c. 5.* *c. 7.*

AN 852. Après l'office du matin le prêtre s'acquittera du service qu'il doit, en chantant prime, tierce, sexte & none, à la charge toutefois de les dire ensuite publiquement, aux heures convenables, par lui-même, s'il est possible, ou par d'autres clercs. Puis ayant célebré la messe & visité les malades, il pourra travailler à la campagne, sans manger avant l'heure reglée selon le temps. C'est-à-dire, plus tard les jours de jeûne. On voit ici que dèslors la récitation des heures canoniales étoit comptée pour une obligation des prêtres; mais qu'ils pouvoient prévenir les heures, en les disant en particulier. On voit aussi que l'on n'estimoit point indigne d'eux, de travailler à la terre.

c. 9.

c. 11. Il leur est défendu de donner en gage les vases
c. 13. sacrez & les meubles de l'église. De prendre des présens, pour ne pas dénoncer à l'évêque les pecheurs publics, ou pour differer ou avancer leur
c. 14. reconciliation. De participer aux excès qui se commettoient aux anniversaires des morts: où sous prétexte d'un repas, on avoit introduit des jeux & des mascarades. On défend les festins en-
c. 15. tre les prêtres, qui s'assemblent aux calendes: ou entre les laïques, à l'occasion des confrairies.
p. 573. c. 10. Défense au prêtre de donner l'eucharistie à aucun laïque, pour la porter en sa maison, sous prétexte d'un malade: le prêtre doit toûjours l'administrer lui-même. Les pauvres immatriculez,
c. 17. c'est-à-dire inscrits au catalogue de l'église, doivent être des invalides du même domaine, ou les parens du curé, s'ils sont vraiment pauvres. Le

prêtre ne peut faire des acquisitions du revenu de son église, ni sous son nom, ni sous des noms empruntez. La frequentation des femmes est ici défenduë avec tant de soin, qu'il y a sujet de croire, que l'on voyoit beaucoup d'abus en cette matiere. AN. 853. c. 21.

L'année suivante 853. treiziéme du regne de Charles, indiction premiere, Hincmar assista au concile tenu à Soissons le vingt-sixiéme d'Avril dans l'église de saint Medard. Il s'y trouva en tout vingt-six évêques de cinq provinces, dont les plus connus sont Hincmar archevêque de Reims, Venilon de Sens, Amauri de Tours, Rotade évêque de Soissons, Loup de Châlons, Pardule de Laon, Agius d'Orleans, Prudence de Troyes, Heriman de Nevers, Jonas d'Austun. Après les évêques étoient Ribold corévêque de Rems, i Loup abbé de Ferrieres, Odon de Corbie, Bavon d'Orbais. Dès l'an 851. Pascase Ratbert avoit quitté le gouvernement de l'abbaye de Corbie, pour passer le reste de ses jours en repos, dans l'étude de la philosophie Chrétienne. Il choisit pour son successeur Odon, qui avoit à peine achevé son noviciat, mais en qui il voyoit beaucoup de vigueur d'esprit & de corps. Le roi Charles assistoit en personne à ce concile. En huit sessions on y traita plusieurs affaires, dont la premiere fut celle des clercs ordonnez par Ebbon prédecesseur d'Hincmar, qui étoient environ quatorze tant prêtres que diacres. A la premiere session, Sigloard tenant la place de l'archidiacre de Reims,

VIII Concile de Soissons. *to. 8. Conc. p. 808. Ann. Bertin. 853.*

to. 6. ad. Ben. p. 121.

Nav. Cler. Rom. p. 343. to. 2. Duch.

Digitized by Google

de Reims, qui firent souscrire la requeste à Vulfade & la rapporterent au concile. AN. 853.

Alors Hincmar dit : Cette requeste me regarde manifestement. Si on se plaignoit d'un évêque, on appelleroit à moi : mais puisque ces freres se plaignent de mon jugement, il faut qu'ils appellent par une requeste à des juges choisis. Sur quoi il cita deux canons du recueil des conciles d'Afrique, & un article des capitulaires, suivant la collection d'Angise : pour montrer que l'on ne peut plus appeller des juges que l'on a choisis. C'est pourquoi, ajoûta-t-il, nous devons choisir des juges de part & d'autre. Et il presenta son libelle, où il choisissoit, pour cette cause seulement, les deux archevêques de Sens & de Tours, & Pardule évêque de Laon, pour representer le siege de Reims. Sauf, ajoûta-t-il, l'autorité de ma metropole & le respect du saint siege. Aussi-tôt il quitta sa place & y fit asseoir Pardule. Ensuite il permit à ses parties de choisir des juges, soit les mêmes, soit d'autres. Ils convinrent des mêmes, seulement ils ajoûterent Prudence évêque de Troyes : apparemment pour temperer l'autorité de Pardule amy déclaré d'Hincmar. Il consentit à ce choix & l'on en écrivit l'acte, qui fut envoyé à Vulfade, pour le souscrire. C'est ce qui se passa en cette affaire dans la premiere session. Les clercs ordonnez par Ebbon reclamerent depuis contre cette procedure : prétendant qu'ils n'avoient point été libres, en donnant leur requeste, ni en choisissant les juges. *Narr. Cler. Rem.*

AN. 855. p. 87. Dans la seconde session les juges choisis dirent : Il faut voir si la déposition d'Ebbon a été canonique, & s'il a été rétabli : pour sçavoir, si ceux qu'il a ordonnez depuis sa déposition doivent exercer leurs fonctions : c'est à ceux qui ont ordonné Hincmar d'en répondre. Alors Theodoric évêque de Cambray se leva & presenta un écrit au concile, en disant : Je declare de vive voix & par cet écrit, ce que j'ay vû & oui de la déposition canonique d'Ebbon. Loup abbé de Ferrieres en fit la lecture ; & il contenoit comment Ebbon s'étoit reconnu coupable & avoit été jugé tel par les évêques, qu'il avoit choisis pour juges & pour témoins, dont Theodoric étoit ; & qu'il avoit renoncé à l'épiscopat, suivant le jugement de quarante-trois évêques. On lut encore des actes, qui prouvoient que sa déposition avoit été confirmée par le pape Sergius ; & qu'il n'avoit pas laissé de reprendre irregulierement les fonctions de l'épiscopat. C'est ce qui fut fait en la seconde session.

Sup. liv. XLVII. *n.* 47.

Sup. l. XLVIII. *n.* 8.

Dans la troisiéme les juges dirent : Nous voulons maintenant que les ordonnateurs d'Hincmar montrent, qu'il a été canoniquement ordonné. Rothade évêque de Soissons se leva & presenta les canons suivant lesquels un évêque metropolitain doit être ordonné ; & que s'il n'est pas pris de l'église même, le clergé & le peuple de cette église doit le postuler d'une église voisine. Il produisit aussi les lettres canoniques d'Erchanrad évêque de Paris, du diocese duquel Hincmar

Sup. liv. XLVIII. *n.* 28.

Digitized by Google

avoit été tiré, confirmées par l'archevêque de Sens & ſes autres ſuffragans: par leſquelles il accordoit Hincmar au clergé & au peuple de Reims, dont il produiſit auſſi le decret de poſtulation. Par la lecture de toutes ces pieces il fit voir qu'il avoit ordonné Hincmar canoniquement, en preſence de tous les évêques de la province. Enſuite Hincmar ſe leva & produiſit les lettres, qu'il avoit reçûes de ſes ordonnateurs, ſuivant les canons, datées du jour & de l'année: plus une lettre des évêques de toute la Gaule au pape, pour la confirmation de ſon ordination: parce que le pape Sergius avoit confirmé la condamnation d'Ebbon. Il montra auſſi roi, qui étoit preſent, & au concile, les lettres du roi adreſſées au ſaint ſiege pour l'approbation de ſon élection. AN. 853.

En conſequence de ces lectures le concile jugea dans la quatriéme ſeſſion, qu'Hincmar avoit été ordonné canoniquement: d'autant plus, qu'il avoit reçu du ſaint ſiege le pallium. Puis les juges demanderent, ce que le concile décidoit, touchant ceux qu'Ebbon avoit ordonnez depuis ſa dépoſition. Alors Immon évêque de Noyon ſe leva & produiſit un rôle contenant les canons & les decrets des papes: pour montrer qu'Ebbon n'avoit pû donner à perſonne ce qu'il n'avoit plus. Ainſi le concile décida, dans la cinquiéme ſeſſion, que tout ce qu'Ebbon avoit fait depuis ſa dépoſition, excepté l'adminiſtration du baptême, étoit nul; & que ceux qu'il avoit ordonnez, quelque part qu'ils fuſſent, étoient privez à ja-

Digitized by Google

AN. 853. mais des fonctions de leurs ordres. Un d'eux nommé Fredebert chanoine de l'église de Reims, dit qu'il s'étoit laissé ordonner par Ebbon, parce qu'il avoit vû que trois de ses suffragans, Rothade de Soissons, Simeon de Laon & Erpuin de Senlis s'étoient assemblez dans l'église metropolitaine de Reims, avec les lettres de l'empereur Lothaire & l'avoit rétabli. On produisit pour ce fait de prétenduës lettres des neuf évêques de la province de Reims, qui furent manifestement prouvées fausses. Au contraire Immon évêque de Noyon produisit un rôle, qui détruisoit ce que les complaignans avoient avancé, & montroit, qu'ils avoient communiqué avec Ebbon depuis sa déposition. C'est pourquoi ils furent jugez calomniateurs; & comme tels, excommuniez suivant les canons: car leur ordination ayant été declarée nulle, ils n'avoient point d'ordres ecclesiastiques pour être dépossez.

Dans la sixiéme action Hincmar reprit sa place, par le decret du concile, pour y presider avec les deux autres archevêques, dans ce qui restoit à terminer. Alors on examina l'affaire de Halduin ordonné diacre par Ebbon, & depuis ordonné prêtre par Loup évêque de Châlons. Loup se leva & produisit un écrit, contenant que pendant la vacance du siege de Reims, le roi Charles lui avoit commandé d'y faire le saint chrême & les autres fonctions necessaires; & en particulier d'ordonner prêtre Halduin & le consacrer abbé de Hautvilliers; & qu'il lui avoit été pre-

Digitized by Google

senté avec les autres à l'ordination par l'archidiacre de Reims. Le concile jugea qu'Halduin ayant été ordonné prêtre par surprise, & sans être diacre, devoit être déposé. Dans la septiéme session on traita de ceux qui avoient communiqué avec Ebbon, dans la priere ou l'oblation. On trouva qu'ils étoient excommuniez suivant les canons : mais qu'Hincmar à son ordination les avoit reconciliez. Enfin dans la huitiéme session le concile à la priere du roi Charles, leva l'excommunication prononcée dans la session cinquiéme contre les clercs, qui avoient prétendu être ordonnez par Ebbon. C'est ce qui reste des actes de ce concile : mais on y traita plusieurs autres affaires, comme on voit par les canons. AN. 853.

IX. Suite du Concile de Soissons.

Heriman évêque de Nevers étoit attaqué d'une maladie, qui lui troublant l'esprit, lui faisoit commettre des actions indignes de son rang & préjudiciables à son église. Il fut enjoint à l'archevêque de Sens son metropolitain d'aller à Nevers, avec quelques autres évêques, pour y regler toutes les affaires de cette église ; & de garder à Sens auprès de lui l'évêque Heriman pendant l'été, qui étoit la saison la plus contraire à son mal, pour regler sa conduite, autant qu'il seroit possible. p. 81. c. 2.

L'élection de Bouchard pour l'église de Chartres étoit contestée. Le roi Charles vouloit qu'il en fût évêque ; mais il avoit une très-mauvaise reputation, qui empêchoit l'archevêque Venilon de l'ordonner. Hincmar, Pardule & Agius évê- c. 3.

tom. 2. Conc. p. 1934.

AN. 853. que d'Orleans l'exhorterent en particulier à leur déclarer, s'il connoissoit en lui quelque irregularité, qui le rendist indigne de l'épiscopat. Une partie du clergé & du peuple, qui étoient presens, lui rendoit bon témoignage. Etant rentré dans le concile, il dit, qu'il y auroit de l'arrogance à se pretendre digne d'un tel rang : mais que si quelqu'un vouloit l'accuser de quelque crime, il étoit prest à se justifier. Il ne se presenta point d'accusateur : ainsi pour ne pas laisser plus long-tems vacant le siege de Chartres, le concile ordonna, que l'archevêque de Sens envoyeroit sur les lieux des commissaires examiner l'élection de Bouchard, & lui en faire le rapport, afin qu'il fût ordonné canoniquement.

c. 5. Deux moines de S. Medard de Soissons en avoient voulu tirer Pepin neveu du roy Charles, An. Bertin. 853. & fils de Pepin roi d'Aquitaine, qui avoit été renfermé par le conseil des évêques & des seigneurs. Ces moines ayant tenté de s'enfuir avec lui en Aquitaine : la communauté de S. Medard avoit examiné leur cause en presence de plusieurs abbez, & les avoit chassez comme incorrigibles, suivant la regle Saint-Benoît. Rothade évêque de Soissons les fit amener au concile par son archidiacre : ils furent dépossez, car ils étoient prêtres, & releguez séparément en des monasteres éloignez.

Le roi Charles se plaignit au concile d'un diacre de l'église de Reims nommé Ragenfroy, c. 6. qui étoit accusé d'avoir fait de fausses lettres en

Digitized by Google

ſon nom : & il lui fut défendu de s'abſenter du dioceſe de Reims, juſques à ce qu'il ſe fût juſtifié. Les autres canons de ce concile contiennent des reglemens generaux, que les évêques prioient le roi d'appuyer de ſon autorité ; & pour cet effet il publia dans la ſeptiéme ſeſſion un capitulaire de douze articles. AN. 853. c. 7. 8.

Le premier porte que le roi envoyera des commiſſaires, pour viſiter tous les monaſteres, avec l'évêque dioceſain & celui qui jouit du monaſtere. C'étoit ſouvent un laïque. On y reglera le nombre des moines ou des chanoines : leur maniere de vie, leur nourriture & leur entretien : l'hoſpitalité, les bâtimens & les reparations neceſſaires. On dreſſera des états des biens, & du dégaſt que les Normans y ont cauſé. Défenſe aux ſeigneurs d'empêcher les évêques de faire battre de verges les colons ou payſans ſerfs ſujets des mêmes ſeigneurs, quand ils l'auront merité pour leurs crimes. Le comte & les officiers publics doivent accompagner l'évêque en ſa viſite ; & lui prêter main forte, pour obliger à la penitence & à la ſatisfaction ceux qu'il ne peut y reduire par l'excommunication. Ainſi les évêques mêloient la puiſſance temporelle à la ſpirituelle. Le reſte de ce capitulaire regarde la conſervation des biens eccleſiaſtiques. *tom. 8. Conc. p. 92. Capit. to. 2. p. 53.* c. 9. c. 10.

S. Aldric évêque du Mans affligé de paralyſie, avoit écrit au concile pour s'excuſer, de ce qu'il n'avoit pû s'y trouver ; & ſe recommander aux prieres des évêques pendant ſa vie & après ſa

x Mort de ſaint Aldric du Mans. *Conc. Sueſſ.*

mort : ce que le concile lui accorda avec beaucoup de charité, & enjoignit à l'archevêque de Tours son metropolitain d'aller au Mans, & y faire tout ce qui seroit à l'avantage de cette église. S. Aldric vécut encore trois ans ; & après avoir rempli le siege vingt-quatre ans ; il mourut en 856. le septiéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire.

c. 4.
Sup. liv. XLVIII. n. 10.
Mabill. Annales. 3. p. 285.
Martyr. R. 7. Janv.

Il fit pour l'utilité de ses prêtres un recuëil de canons, tant des anciens conciles & des decretales des papes, que des écrits des peres, des conciles où lui-même avoit assisté & des capitulaires des Rois. L'an 840. avant la mort de Louis le Debonnaire, il tint un synode du clergé de son diocese, où on regla la quantité de messes & d'autres prieres que l'évêque devoit faire pour son clergé, & le clergé pour son évêque, tant de leur vivant qu'après leur mort. On composa même des messes exprès, qui ont des prefaces propres & des clauses pour ajoûter au canon. Entre plusieurs reglemens qu'il fit pour le service divin, celui du luminaire m'a paru le plus remarquable. Il ordonna, que dans sa cathedrale il y auroit toutes les nuits quinze lumieres, dix d'huile & cinq de cire, pendant matines ; les dimanches trente d'huile & cinq de cire, & ainsi à proportion, en augmentant jusques aux fêtes les plus solemnelles, qui en devoient avoir au moins cent, quatre-vingt-dix d'huile & dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres églises étoient éclairées, & pourquoi dans les fondations

Gesta n. 16. t. 3. Baluz. Misc. p. 44.
Ibid. n. 58. p. 146.
n. 46. p. 111.

Digitized by Google

fondations & les donations qu'on leur faiſoit il eſt tant parlé du luminaire.

AN. 853.

-XI. Ravages des Normans. *Chr. Fontan. Duch. to. 1. p. 398.*

Ce n'étoit pas ſans grande raiſon que l'on parloit des monaſteres ruinez par les Normans. En 851. le treiziéme d'Octobre ils entrerent dans la Seine, ſous la conduite d'Hoſery, qui avoit brûlé Roüen dix ans auparavant. Ils demeurerent trois mois dans le païs, & ruinerent entre autres le monaſtere de Fontenelle. Les moines, qui s'étoient déja rachetez deux fois, n'ayant plus d'argent à leur donner, prirent le parti de fuir; & ayant deterré les os de ſaint Vandrille & de ſaint Ansbert, les emporterent avec ce qui leur reſtoit de meubles. Ils ſe retirerent dans le Pontieu, & enſuite dans le Boulonois, où ils avoient des terres; & furent reçus charitablement par Herſende abbeſſe de Blangy. Cependant les Normans trouvant le monaſtere de Fontenelle abandonné, le brûlerent juſques aux fondemens, le neuviéme de Janvier 852. environ deux cens ans après ſa fondation. Ils brûlerent auſſi Beauvais & le monaſtere de Flay, ou ſaint Germer: & après avoir ravagé huit mois les environs de la Seine, ils s'embarquerent le cinquiéme de Juin, & retournerent à Bourdeaux, d'où ils étoient partis.

Chr. Fontan. to. 3. Spicil. p. 251.

Acta. SS. B. to. 2. p. 567. to. 3. p. 455.

Sup. liv. XXVIII. n. 59.

L'année ſuivante 853. au mois de Juillet les Normans vinrent dans la Loire & ravagerent la ville de Nantes, le monaſtere de ſaint Florent & les lieux circonvoiſins. Delà ils remonterent la Loire & s'étendant dans le païs ils aſſiegerent le Mans: d'où leur chef envoïa juſques à Tours,

Chr. Norm. Duch. to. 2. p. 525. *Ann. Bertin. 852.*

AN. 853. demander des contributions & faire des prisonniers. Alors comme on ne doutoit point, qu'après avoir pris le Mans ils ne vinssent assieger Tours : les chanoines de saint Martin, de l'avis des citoyens, enleverent le saint corps & le transporterent à Cormery, & delà à Orleans. Les Normans vinrent en effet à Tours, & y arriverent le huitiéme de Novembre. Le Cher & la Loire debordées aïant inondé le païs, ils ne purent prendre la ville : mais ils ruinerent & brûlerent Marmoutier, & y tuerent cent seize moines. Vingt-quatre se sauverent dans des grottes avec Heberne leur abbé ; & quoique les Normans l'aïant trouvé, lui fissent souffrir divers tourmens, il ne leur découvrit ni ses confreres ni les tresors de l'église. Les Normans s'étant retirez, les chanoines de saint Martin recuëillirent avec grande charité l'abbé de Marmoutier & les vingt-quatre moines, & les logerent auprès de leur église. D'Orleans le corps de saint Martin fut transferé à saint Benoît sur Loire, & delà à Auxerre, où il demeura trente-un an. Heberne, & ses vingt-quatre moines le suivirent & l'accompagnerent toûjours.

Ode. Clun. de transfat. S. Mart. to. 7. bibl. p. 817.

Après le concile de Soissons, le roi Charles vint à Quiercy sur Oise : où avec quelques évêques & quelques abbez il souscrivit ces quatre articles composez par Hincmar contre la doctrine de Gotheſcalc. 1. Dieu par sa prescience a choisi de la masse de perdition ceux que par sa grace il a predestinez, & ausquels il a predestiné la vie

XII. Articles de Quiercy. *Ann. Bertin. 853. to. 8. Conc. p. 16. Maug. dist. c. 53.*

éternelle. Il a laissé les autres par le jugement de sa justice dans cette masse, & a connu par sa prescience qu'ils periroient : mais il ne les a pas predestinez à perir, quoi qu'il leur ait predestiné la peine éternelle. Ainsi nous ne reconnoissons qu'une seule predestination, qui appartient au don de la grace, ou à la retribution de la justice. 2. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté, que nous avons recouvrée par Jesus-Christ: ainsi nous avons le libre arbitre pour le bien, lorsqu'il est prévenu & aidé de la grace, & nous avons le libre arbitre pour le mal, quand il est abandonné de la grace. Or il est libre, parce qu'il est délivré & gueri par la grace. 3. Dieu tout-puissant veut le salut de tous les hommes sans exception, quoique tous ne soient pas sauvez. C'est par la grace du sauveur que quelques-uns sont sauvez; & par leur faute que quelques-uns perissent. 4. Comme il n'y a point d'hommes dont Jesus-Christ n'ait pris la nature, il n'y en a point pour lequel il n'ait souffert, quoique tous ne soient pas rachetez par sa passion. Et si tous ne sont pas rachetez, ce n'est pas que le prix ne soit suffisant, c'est qu'il y en a qui ne croyent pas, de cette foi qui opere par la charité. La medecine salutaire composée de nôtre infirmité, & de la vertu divine, est de soi capable de profiter à tous : mais elle ne guerit que ceux qui la prennent. AN. 853.

XIII. Enée évêque de Paris. *Hincm. de praed. c. 21. & 26.*

Prudence évêque de Troyes fut un de ceux qui souscrivirent à ces quatre articles; & toutefois la même année 853. il se declara contre, par un écrit

AN. 853. solemnel. Ercanrad évêque de Paris étant mort, le roi Charles, fit élire à sa place Enée, notaire de son palais. Nous avons le decret de l'élection composé par Loup abbé de Ferrieres adressé à Venilon archevêque de Sens & aux évêques de la province, au nom du clergé de l'église matrice de Paris & des freres de saint Denis, de saint Germain, de sainte Geneviéve, de saint Pierre des fossez, & des autres monasteres, & par ce decret ils declarerent, que suivant l'intention du roi, ils desirent Enée pour leur évêque. Le concile étant donc assemblé pour confirmer cette élection, & Prudence de Troïes ne pouvant s'y trouver à cause de ses infirmitez : il envoya une lettre d'excuse, par laquelle il dit, qu'il consent à l'ordination du futur évêque : à la charge qu'il souscrira à tous les decrets du saint siege, & aux écrits des peres ; & en particulier à quatre articles contre les Pelagiens, savoir, 1. Le libre arbitre perdu en Adam, nous a été rendu par Jesus-Christ : en telle sorte, que nous avons besoin de sa grace pour toute bonne œuvre. 2. Dieu avant tous les siecles a predestiné les uns à la vie par sa misericorde gratuite, les autres à la peine par sa justice impenetrable. 3. Le sang de Jesus-Christ a été répandu pour tous les hommes qui croyent en lui, non pour ceux qui n'y croïent point. 4. Dieu sauve tous ceux qu'il veut sauver, & ne veut point sauver ceux qui ne sont pas sauvez. Voilà les quatre articles que Prudence vouloit faire souscrire au nouvel évêque, comme étant

Conc. t. 8. p. 1875.
Lup. epist. 98.
Conc. t. 8. p. 1885.

la pure doctrine de saint Augustin.

AN. 853.

Il est à croire qu'Enée y souscrivit, puisque Prudence consentit à son ordination. Car il est nommé avec les autres évêques de la province, dans la lettre écrite au nom de Venilon & de ses suffragans à l'église de Paris: par laquelle ils declarent qu'ils ont approuvé l'élection d'Enée, dont le travail & le zele est connu de tous ceux qui frequentent le palais; & qu'ils ont tous souscrit à son ordination. Cette lettre fut aussi composée par Loup de Ferrieres. *Lup. 9.*

Un plus grand concile se tint à Verberie au mois d'Août de cette année 853. Quatre metropolitains y assisterent avec leurs suffragans, savoir Venilon archevêque de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Roüen & Amaury de Tours; & quelques évêques de la province de Lion. On y parla encore de l'infirmité d'Heriman évêque de Nevers, dont il avoit été fait mention au concile de Soissons; & comme le soin que son archevêque avoit pris de lui avoit eu son effet, on lui rendit le gouvernement de son église. On approuva aussi dans ce concile les articles que le roi Charles avoit publiez en celui de Soissons. *Conc. to. 8. p. 99. Capit. to. 2. p. 58.* *Sup. n. 8.*

XIV. Martyrs à Cordouë. *Eulog. lib. Memor. p. 1.*

A Cordouë le nouveau roi Mahomet continuoit la persecution. Dès le premier jour de son regne il chassa du palais tous les Chrétiens, qui étoient au service de son pere; & peu de temps après il leur imposa le tribut, & ôta la païe à ceux qui servoient dans ses troupes. Il établit des officiers aussi ennemis des Chrétiens que lui: en

AN 853. sorte que non seulement ils ne souffroient pas qu'aucun parlât contre leur prophete, mais ils en obligeoient plusieurs, par la crainte, à embrasser leur religion. Entre ces apostats on remarque
c. 2. le cateb ou écrivain, qui l'année precedente s'étoit declaré contre les martyrs. C'étoit le seul de tous les Chrétiens qui fût demeuré dans le palais, à cause qu'il parloit Arabe très-élegamment: mais quelques mois après, il fut chassé comme les autres, & privé de sa charge. Ne pouvant souffrir la perte de sa fortune, il se fit Musulman, & commença à frequenter la mosquée, bien plus assiduëment qu'il n'alloit à l'église étant Chrétien. Alors on lui rendit sa charge & son logement au palais; pour servir d'exemple à en pervertir d'autres.

Cependant le roi commanda d'abattre toutes
c. 3. les églises bâties de nouveau; & tout ce que l'on avoit ajoûté aux anciennes, depuis la domination des Arabes. Il vouloit chasser de son royau-
c. 4. me tous les Chrétiens & les Juifs, & n'y souffrir d'autre religion que la sienne: mais les revoltes qui s'éleverent au commencement de son regne, l'empêcherent d'executer ce dessein, & il eut au contraire la douleur de voir plusieurs Musulmans se faire Chrétiens, & mépriser la mort: sans compter ceux que la crainte tenoit cachez. Comme la revolte avoit diminué ses revenus, il surchargeoit les Chrétiens pour y suppléer; & de faux
c. 5. freres entreprenoient le recouvrement de ces exac-
c. 6. tions. Les principaux des Musulmans voyant les Chrétiens ainsi abbatus, leur disoient: Qu'est

Digitized by Google

devenu vôtre courage & vôtre ardeur pour le combat? Ceux qui s'empreſſoient tant à attaquer nôtre prophete, ont été punis comme ils meritoient: qu'ils y viennent maintenant, ſi c'eſt Dieu qui les pouſſe. Alors un jeune moine nommé Fandila, aimable & par ſa bonne mine & par ſa vertu, ſe preſenta le premier au martyre. Il étoit de la ville d'Acci, aujourd'hui Guadix; & étant venu étudier à Cordouë, il embraſſa la vie monaſtique, & ſe retira à Tabane, ſous la conduite de l'abbé Martin. Après qu'il y eut vêcu quelque tems, les moines de Pegna-Mellar le demanderent à ſon abbé, & malgré lui le firent ordonner prêtre, pour gouverner la double communauté d'hommes & de femmes de ce lieu-là. Etant abbé il redoubla ſes jeûnes, ſes veilles & ſes prieres. Un jour donc il vint à Cordouë ſe preſenter hardiment au cadi, lui prêcher l'évangile, & lui reprocher les impuretez de ſa ſecte. Le cadi l'aïant mis en priſon & chargé de chaînes, en rendit auſſi-tôt compte au roi: qui entra en grande colere, admirant cette hardieſſe & ce mépris de ſa puiſſance. Il ordonna d'arrêter l'évêque de Cordouë: mais il s'étoit ſauvé par la fuite. Le roi avoit auſſi donné un ordre general de faire perir tous les Chrétiens, & vendre leurs femmes pour les diſperſer: mais les grands lui firent revoquer cet ordre, lui repreſentant qu'il n'étoit pas juſte de perdre tant de peuple pour la temerité d'un ſeul, à laquelle aucun des plus ſages & des plus conſiderables n'avoit pris

AN. 853.

c. 7.

Digitized by Google

AN. 853. part. Il se contenta donc de faire couper la tête à Fandila; & exposer son corps au de-là du fleuve, le treiziéme de Juin 853. L'église en fait memoire le même jour.

Martyr. R. 13. Juin.

Le lendemain Anastase aussi prêtre & moine souffrit le martyre. Il fut instruit dès l'enfance à S. Aciscle de Cordouë : étant diacre, il en quitta les fonctions, pour embrasser la vie monastique; & fut enfin ordonné prêtre. S'étant donc presenté aux juges, & ayant parlé contre leur prophete; il fut aussitôt executé ; & avec lui Felix moine natif de Complut, mais Africain d'origine. Ils eurent l'un & l'autre la tête tranchée. Le même jour vers l'heure de none, une religieuse nommée Digne, du monastere de Tabane, que gouvernoit Elisabeth, se presenta au martyre. Peu de temps auparavant elle crut voir en songe sainte Agathe, qui tenant des lis & des roses lui en donnoit une, & l'appelloit à la suivre. Depuis ce jour elle desiroit ardemment le martyre : si bien qu'ayant appris celui d'Anastase & de Felix, elle ne put attendre davantage : mais ouvrant secretement sa clôture, elle se rendit en diligence à Cordouë, & demanda hardiment au cadi pourquoi il avoit fait mourir ses freres, qui ne soutenoient que la verité. Elle ajoûta sa profession de foi & des maledictions contre la fausse religion ; & le cadi lui fit aussi-tôt couper la tête & pendre le corps par les pieds avec les deux autres. Ces trois martyrs souffrirent donc en même jour le quatorziéme de Juin Ere 891. qui est l'an 853. le lendemain

c. 8.

Benilde

Benilde femme avancée en âge & d'une grande pieté, ſouffrit le même martyre; & l'égliſe honore ces quatre ſaints le jour de leur mort. Leurs corps furent brûlez quelques jours après & jettez dans le fleuve. AN. 853. *Martyr. R. 14. & 15. Juin. c. 9.*

Colombe ſœur de l'abbé Martin, & de l'abbeſſe Eliſabeth, mais beaucoup plus jeune, charmée de la vertu de ſa ſœur & de Jeremie ſon beau-frere, étoit très-ſouvent chez eux, & conçût un grand deſir de ſe conſacrer à Dieu. Sa mere, qui la vouloit marier, le trouvoit fort mauvais, & s'en prenoit à ſa fille aînée & à ſon gendre. Colombe refuſa pluſieurs partis; & enfin ſe trouvant libre par la mort de ſa mere, elle ſe retira avec ſa ſœur au monaſtere de Tabane, ſous la conduite de Martin ſon frere. Elle y fut l'exemple de toutes les religieuſes, & pour vaquer plus librement à l'oraiſon, elle obtint de s'enfermer ſeule dans une cellule. Mais les Muſulmans ayant diſſipé la communauté de Tabane, les religieuſes furent obligées de ſe retirer à Cordouë, dans une maiſon qu'elles avoient près l'égliſe de ſaint Cyprien. La ferveur de Colombe y croiſſoit de jour en jour; & pouſſée par de frequentes révelations, elle ſortit ſecretement du monaſtere, demanda le logis du cadi, ſe preſenta devant lui, lui déclara ſa foi, & l'exhorta doucement à ſe convertir. Le cadi ſurpris de ſa beauté & de ſes diſcours, la mena au palais, & la preſenta au conſeil, où elle continua de parler ſi fortement, que n'eſperant pas de la faire

AN. 853. changer, on la fit executer aussi-tôt devant la porte du palais. Elle fit un present au bourreau qui devoit lui couper la tête, & son corps ne fut point exposé comme les autres : mais on le mit dans un panier revêtu, comme il étoit d'habits de lin, & on le jetta dans le fleuve. C'étoit le dix-septiéme de Septembre 853. Ere 891. Six jours après son corps fut trouvé entier par les soins de quelques moines, & apporté au prêtre Euloge, qui l'enterra honorablement dans l'église de sainte Eulalie.

n. 21. Pomposé religieuse de Pegna-mellar suivit l'exemple de Colombe. Ce monastere étoit dédié à saint Sauveur, & situé au pied d'une roche où des abeilles s'étoient logées, ce qui lui donna ce nom, qui signifie Roche-de-miel. Pompose s'y étoit retirée avec son pere & sa mere & toute sa famille, & étoit parvenuë à une grande perfection. Elle apprit le jour même le martyre de Colombe ; & comme elle soûpiroit depuis long-tems après cette grace, elle sortit du monastere la nuit suivante, vint à Cordouë, se presenta le matin au cadi, & eut la tête tranchée le dix-neuviéme de Septembre. Son corps jetté dans le fleuve fut retiré & enterré à sainte Eulalie avec celui de sainte Colombe. L'église honore ces deux saintes, chacune à leur jour.

Mart. R. 17. & 19. Sept.

XV. Concile de Rome.

Sur la fin de la même année le pape Leon IV. tint à Rome dans l'église de saint Pierre un concile de soixante-sept évêques, entre lesquels il y en avoit quatre envoyez par l'empereur Lothaire

Anast. in Leo tom. 8. Conc. p. 801. 113.

Digitized by Google

sçavoir Joseph d'Yvrée, Nottingue de Bresse, Pierre de Spolette, & Pierre d'Arreze. Jean archevêque de Ravenne y envoya à sa place un diacre nommé Paul. Le concile s'assembla le huitiéme jour de Decembre, indiction seconde, la septiéme année du pape Leon, la trente-septiéme de l'empereur Lothaire, la cinquiéme de son fils Loüis : c'est-à-dire, l'an 853. D'abord le diacre Nicolas lut un discours du pape au concile, & le diacre Benoît lut une réponse au nom des évêques : puis on publia quarante-deux canons, dont les trente-huit premiers sont ceux du concile tenu par le pape Eugene II. en 826. avec quelques additions. Les quatre derniers canons faits de nouveau en ce concile, portent : Que l'on retranchera le nombre superflu des prêtres qui se trouvoient à Rome, ordonnez par les évêques les plus voisins, & dont le tiers suffisoit pour faire le service. Tous les prêtres de la ville & de la campagne viendront au synode de leur évêque. Les laïques ne mettront point de prêtres d'un autre diocese dans les églises de leur dépendance, sans le consentement de l'évêque diocesain, sous peine d'excommunication contre le laïque, & de déposition contre le prêtre. Les abbez ni les autres patrons ecclesiastiques ne se donneront point non plus cette liberté. Car les prêtres ne peuvent être placez, que par ceux qui ont droit de les ordonner & de les corriger : c'est-à-dire, par les évêques. En ce même concile fut dépose Anastase prêtre cardinal de l'église Ro-

AN. 853.

Sup. liv. XLVIII. n. 11. c. 39.

c. 40.

c. 41.

c. 42.

p. 110.

AN. 853. maine du titre de saint Marcel. Depuis cinq ans il avoit quitté Rome & demeuroit dans le diocese d'Aquilée. Le pape l'avoit averti par lettres jusques à quatre fois, & l'avoit excommunié en deux conciles, pour sa désobéïssance. Ensuite le pape se trouvant à Ravenne avec le jeune empereur Loüis, obtint de lui un ordre au prêtre Anastase de retourner à son église, à un jour marqué, & chargea de l'execution Notingue évêque de Bresse &. le comte Adalgise. Le terme étant passé, le pape du consentement des évêques l'anathematisa. Puis étant parti de Ravenne & revenu à Rome, comme il sçut qu'Anastase s'étoit avancé jusques à Clusium en Toscane : il lui envoya trois évêques, pour le citer au concile, qui se devoit tenir le quinziéme Novembre de la même année 853. & il manqua encore.

Le pape fit donc lire dans ce concile du huitiéme de Decembre une lettre où il rapportoit toute cette procedure : les trois évêques qui avoient été envoyez à Anastase firent leur rapport, & on lût la citation dont ils étoient chargez. Le pape demanda aux évêques envoyez de l'empereur pourquoi ils ne representoient point ce prêtre suivant son ordre, & ils dirent qu'ils n'avoient pû le trouver. Enfin de l'avis du concile, & suivant le troisiéme canon d'Antioche, le prêtre Anastase fut dépose, & l'acte de déposition souscrit par le pape, l'empereur Loüis, cinquante-neuf évêques presens, huit députez d'absens, vingt prêtres & six diacres de l'église Romaine.

Sup. liv. xxii. n. 12.

Digitized by Google

La ville de Centumcelles étoit déserte depuis quarante ans ; & ses murailles étant ruinées, elle étoit exposée aux insultes des Sarrasins : ce qui avoit obligé ses habitans à se retirer dans les bois & sur les montagnes, où ils vivoient comme des bêtes, dans des allarmes continuelles. Le pape Leon en eut pitié, & s'y transporta, pour chercher un lieu plus sûr, où l'on pût transferer la ville. Enfin il le trouva à douze milles delà sur la montagne, & y fit bâtir une ville nouvelle, qu'il nomma de son nom Leopolis, & en fit solemnellement la dédicace, comme il avoit fait celle de la ville de saint Pierre. Il fit le tour en procession, jettant de l'eau benite sur les murailles ; & ayant celebré la messe, il distribua de sa main des largesses au peuple. Il fit aussi de grands presens aux églises de cette nouvelle ville, dont la dédicace fut le quinziéme d'Octobre, la huitiéme année du pontificat de Leon, qui est l'an 854. Dans la suite des siecles cette demeure s'est trouvée moins commode, & les habitans sont retournez à l'ancienne Centumcelles sur la mer, qu'ils ont nommez pour cette raison *Civita vecchia*, vieille ville.

AN. 854. XAI. Fondation de Leopolis. *Anast.*

Sup. liv. XLVIII *n.* 59.

V. Baudran. Centumcell.

Cependant à C. P. l'empereur Michel devenu grand, & poussé par son oncle Bardas, qui vouloit regner sous son nom, obligea Theodora sa mere à se retirer. Ce jeune prince étoit plongé dans la débauche ; & tout occupé des spectacles des chariots qu'il conduisoit souvent lui-même, & tenoit sur les fonts les enfans des cochers du

XVII. Impietez de l'empereur Michel.

Post Theoph. 17. *n.* 21. 36. 37.

Digitized by Google

AN. 854. n. 38. Cirque. Il avoit auprès de lui une troupe de débauchez, qu'il traitoit avec grand honneur; & se moquant de la religion, il leur faisoit porter des ornemens pontificaux tissus d'or, & contrefaire les plus saintes cérémonies. Il nommoit patriarche leur chef Theophile, surnommé Gryllus, & donnoit aux autres les noms des onze métropolitains des premiers sieges soûmis à C. P. prenant lui-même celui de Colonie; car il tenoit à honneur d'être de la troupe. Ils imitoient les chants de l'église avec des guitarres dont ils jouoient, tantôt plus doucement, tantôt plus fort, selon qu'ils vouloient representer ce que les prêtres disoient bas, ou chantoient à haute voix. Ils avoient des vases d'or ornez de pierreries, qu'ils empliſſoient de vinaigre & de moutarde, pour distribuer en forme de communion.

Ils faisoient des processions par la ville, où Gryllus étoit monté sur un âne, & suivi de tous les autres. Un jour ils rencontrerent le patriarche Ignace, qui marchoit en procession avec son clergé. Gryllus ravi d'une si belle occasion, commença à sonner de la guitarre levant sa chasuble: tous les autres l'imiterent avec grand bruit, & accablerent d'injures & de paroles infâmes le patriarche, & son clergé. Une autrefois l'empereur Michel envoya querir sa mere Theodora, pour recevoir la benediction du patriarche. Elle croyant que c'étoit Ignace, vint avec respect, & se prosterna sur le pavé. C'étoit Gryllus, qui cachoit sa barbe & son vi-

Id. n. 13.

Digitized by Google

sage. Il lâcha un vent deshonnête avec des paroles infâmes, & ajoûta : Nous vous donnons, Madame, ce que nous avons. L'imperatrice ainsi outragée, chargea de malédictions le faux patriarche & son fils, à qui elle prédit que Dieu l'abandonneroit. AN. 854. *Simeon Mag. n. 10.*

Enfin la treiziéme année de son regne, qui étoit l'an 854. il obligea sa mere à se retirer, & à se faire couper les cheveux, pour embrasser la vie monastique avec ses filles. Il voulut persuader au patriarche Ignace de leur donner l'habit, mais il le refusa, disant : Quand j'ai pris le gouvernement de cette église, j'ai promis par écrit & avec serment, de ne rien faire contre votre service ou votre gloire. Quel crime ont commis ces princesses, pour être traitées de la sorte ? Ayant ainsi parlé il se retira ; & l'empereur fit enfermer sa mere & ses sœurs dans le palais nommé de Carien. Bardas frere de cette princesse, homme habile, mais corrompu, prit toute l'autorité, profitant de la foiblesse de son neveu. *Ib. n. 12. Post. Theoph. n. 22. Vita Ign. p. 1194.*

XVIII. S. Anscaire évêque de Brême. *Sup. l. XLVIII. n. 31. Vita n. 35. tom. 6. act. p. 95.*

En Saxe saint Anscaire chassé de Hambourg, par l'incursion des Normans, dès l'année 845. ne laissoit pas d'exercer sa mission, tirant sa subsistance du monastere de Turholt dans la Belgique, que Loüis le Debonnaire lui avoit donné. Mais le roi Charles, dans les états duquel se trouvoit ce monastere, le donna à un seigneur nommé Reigner, ce qui réduisit Anscaire à une extrême pauvreté. Les moines de l'ancienne Corbie, qui l'avoient suivi, retournèrent à leur mona-

Digitized by Google

AN. 854. n. 36. ſtere, & pluſieurs autres l'abandonnerent : mais avec le peu de diſciples qui lui reſtoit, il ne laiſſa pas de continuer ſes fonctions. Le roi Loüis, dans le royaume duquel il travailloit, touché de ſes beſoins, chercha à le faire ſubſiſter ; & ne voyant dans le pays aucun monaſtere, qui lui pût convenir ; il réſolut de lui donner l'évêché de Brême, qui étoit voiſin, & alors vaquant par la mort de Leuderic troiſiéme évêque de ce ſiege, décedé l'an 849. Comme Anſcaire faiſoit difficulté de l'accepter, craignant qu'on ne l'accuſât de cupidité : le roi propoſa l'affaire en plein parlement, & demanda aux évêques s'il la pouvoit faire ſuivant les canons. Ils répondirent qu'oüi, & le prouverent par pluſieurs exemples. Ainſi attendu que le dioceſe de Hambourg, pour lequel Anſcaire avoit été ordonné, étoit très-petit, n'ayant que quatre égliſes baptiſmales, & qu'il étoit fort expoſé aux incurſions des barbares : ils déciderent, que l'on y pouvoit joindre celui de Brême. Mais pour ôter tout ſujet de plainte à Valdegaire évêque de Verden, qui étoit voiſin, & dont on avoit pris la partie du dioceſe, qui étoit au delà de l'Elbe ; on réſolut de remettre les deux évêchez de Brême & de Verden, comme ils étoient du temps de Loüis le Debonnaire. A ces conditions Anſcaire reçut l'évché de Brême, uni à celui de Hambourg, la même année 849. neuviéme du roi Loüis.

n. 37.

Depuis la choſe étant mieux examinée dans un autre concile, on trouva de l'inconvenient ; que

que le siege pour lequel il avoit été ordonné, & dont l'érection avoit été confirmée par le pape, fut dans un autre diocese : car Hambourg se trouvoit au-delà de l'Elbe, & par consequent dans la partie renduë à l'évêque de Verden. On résolut donc qu'il reprendroit cette partie, en donnant un équivalent : & l'évêque de Verden y consentit. Mais on ne put avoir le consentement du metropolitain, qui étoit l'archevêque de Cologne : parce que ce siege étoit vacant, & le fut environ dix ans. *n.* 31.

XIX. Eglise de Suede. *Vita n.* 25.

Cependant l'église de Suede étoit demeurée sans prêtre, depuis que l'évêque Gausbert, autrement nommé Simon, en avoit été chassé. Au bout de sept ans, c'est-à-dire, vers l'an 852. Anscaire y envoya un prêtre anacorete, nommé Ardgaire, pour consoler ce qui restoit de chrétiens ; principalement un saint homme nommé Herigaire, qui avoit soutenu cette église pendant qu'elle manquoit de prêtres, & avoit beaucoup souffert de la part des infideles, mais Dieu le soutenoit par des miracles. Un jour tenant leur assemblée en pleine campagne, ils loüoient leurs dieux, dont ils prétendoient avoir reçû de grandes faveurs, & reprochoient à Herigaire qu'il étoit seul engagé dans une vaine créance. Alors il leur dit : Eprouvons par des miracles, qui est le plus puissant, vos dieux ou le mien. Il va pleuvoir comme vous voïez, priez vos dieux qu'il ne tombe point de pluïe sur vous, & je demanderai la même grace à mon seigneur Jesus-Christ. *n.* 26.

Ils s'assirent tous d'un côté, & lui avec un valet de l'autre: ils furent tellement trempez de la pluïe, qu'il sembloit qu'on les eût jettez tout vêtus dans la riviere: mais il ne tomba pas une goute de pluïe sur lui, ni sur son valet: ainsi les païens
n. 27. demeurerent confus. Il lui vint un mal de jambe qui l'empêchoit de marcher. Plusieurs le venoient voir: les uns lui conseilloient de sacrifier aux dieux pour obtenir sa guerison; les autres lui disoient qu'il n'avoit point de santé, parce qu'il n'avoit point de Dieu. Ne pouvant plus souffrir leurs reproches, il se fit porter à son église, & dit devant tous les assistans: Jesus-Christ mon seigneur, rendez-moi tout-à-l'heure la santé, afin que ces pauvres gens connoissent que vous êtes le seul Dieu, & se convertissent à vous. Aussi-tôt il fut si parfaitement gueri, qu'il sortit de l'église sans secours.

c. 28. 29. 30. Un roi de Sueones, ou Suedois, chassé de ses états, étoit venu assieger Birca, avec le secours des Danois: ils étoient prêts à prendre la ville & à la piller. Les habitans, riches marchands pour la plûpart, n'étant pas en état de se défendre, avoient recours à leurs dieux. Herigaire qui étoit gouverneur de la ville, leur dit en colere: Jusques-à-quand voulez-vous servir les démons, & vous ruiner par de vaines superstitions? Vous avez fait de grandes offrandes à vos dieux, & leur en avez promis encore davantage, de quoi vous ont-elles servi? Les habitans remirent leur salut entre ses mains; & par son conseil ils voüe-

Digitized by Google

rent à Jesus-Christ un jeûne & des aumônes. Cependant le roi qui les assiegeoit dit à ses Danois : Il y a là-dedans plusieurs dieux & une église autrefois dédiée à J. C. qui est le plus puissant de tous. Cherchons par le sort, si c'est la volonté divine que vous preniez cette ville. Ils ne purent le refuser, car c'étoit leur coûtume, & ils trouverent n. 31.
que leur entreprise ne pouvoit réussir. Ainsi ils se retirerent, & Birca fut délivrée. Herigaire profita de ce succès, pour exhorter les habitans à se convertir, & prêcher hardiment la foi, par tout où il se rencontroit. Il persevera jusques à la fin; étant tombé malade, il fut assisté à la mort par le prêtre Ardgaire, qui lui donna le viatique.

Il le donna aussi à une sainte femme, nommée Eriburge, l'un des principaux ornemens de cette église naissante. Elle resista avec une fermeté n. 32.
inébranlable à toutes les attaques des infideles, disant : Si l'on doit garder la foi aux hommes, combien doit-on plus la garder à Dieu ? Mon seigneur Jesus-Christ est tout-puissant : il peut, si je lui suis fidelle, me donner tout ce qui me sera necessaire. Comme elle étoit âgée, & qu'il n'y avoit plus de prêtres en Suede : se croiant proche de la mort, elle recommanda à sa fille un peu de vin qu'elle avoit fait réserver, & lui ordonna de lui en mettre dans la bouche quand elle la verroit près de sa fin : parce qu'elle n'avoit pas le sacrifice qu'elle sçavoit être le viatique des chrétiens. Ce vin se garda environ trois ans : & l'on voit par cet exemple, que le viatique se. *V. Mabill.*

praf. tom. 3. act. n. 75. Vita n. 33. donnoit encore sous l'espece du vin. Comme Friburge étoit riche & affectionnée à l'aumône, elle ordonna à sa fille de distribuer après sa mort tous ses biens aux pauvres. Et parce, lui dit-elle, que nous avons ici peu de pauvres, vendez tout & portez de l'argent à Dorstat, où il y a plusieurs églises & quantité de pauvres. La fille executa cet ordre fidelement ; & trouva à Dorstat des femmes pieuses, qui l'instruisirent du meilleur emploi de ses aumônes. Un jour étant revenuë à son logis, elle mit à part le sac où elle avoit porté son argent, & qui étoit vuide, mais quelque temps après elle le trouva plein, & ayant appellé ces pieuses femmes, elle compta l'argent avec elles & en trouva autant qu'elle en avoit apporté ; excepté quatre deniers, qu'elle avoit emploïez pour avoir du vin. Elle rapporta ce miracle aux prêtres les plus estimez ; & ils lui dirent : C'est le fruit de votre obëïssance & de votre fidelité : croïez fermement que votre mere est sauvée ; & ne craignez point de donner aussi votre bien pour Jesus-Christ.

n 34. Ces miracles sont dignes de foi, s'il y en eut jamais, étant rapportez dans la vie de S. Anscaire, par S. Rembert son disciple & son successeur ; & s'il est permis de dire, que Dieu ait dû quelquefois faire des miracles, c'est sans doute pour les églises naissantes. Au reste il semboit que le prêtre Ardgaire ne fut allé en Suede que pour assister à la mort de ces deux saintes personnes : car après celle d'Herigaire, il retourna à sa chere

Digitized by Google

ſolitude, & cette égliſe demeura encore ſans prêtre.

XX. Commencement de l'Egliſe de Danemarc. *Vita n. 41. V. Anſc. 3. Febr.*

Mais Anſcaire travailloit à introduire la foi dans le Danemarc. Horic ou Eric y regnoit alors ſeul; & il étoit fils de Godefroi, tué l'an 810. Anſcaire le viſitoit ſouvent, & s'appliquoit à gagner ſon amitié, par ſes preſens & par toutes ſortes de ſervices, pour obtenir la permiſſion de prêcher dans ſon roïaume. Quelquefois le roi Loüis l'envoïoit en ambaſſade vers Horic, ſoit pour traiter la paix, ſoit pour d'autres affaires, dont il s'acquitoit avec beaucoup de capacité & de fidelité. Le roi Horic, connoiſſant par-là ſa probité, commença à le reſpecter & à l'aimer: à vivre familierement avec lui, & lui donner entrée dans ſes conſeils les plus ſecrets. Il vouloit toujours l'avoir pour garant des traitez qu'il faiſoit avec les Saxons: diſant, qu'il ne tenoit rien de ſi ſûr que ſa parole.

Anſcaire profita donc de cette amitié du roi, pour l'exhorter à ſe faire Chrétien. Il écoutoit volontiers ce que l'évêque lui rapportoit de l'écriture ſainte, & demeuroit d'accord, que cette doctrine étoit bonne & ſalutaire. Enfin le ſaint évêque lui demanda permiſſion de bâtir une égliſe dans ſon royaume, & d'y établir un prêtre, qui prêchât la parole de Dieu, & adminiſtrât le baptême à tous ceux qui le deſireroient. Le roi l'accorda avec plaiſir, permit de bâtir une égliſe à Sleſvic, qui étoit dès-lors un port très-frequenté par les marchands. Le ſaint évêque

n. 42.

l'executa auſſi-tôt, & y mit un prêtre qui travailla avec grand fruit. Car il y avoit déja en ce lieu-là pluſieurs chrétiens, même des principaux de la ville, qui avoient été baptiſez à Dorſtat, ou à Hambourg; & ils étoient ravis d'avoir chez eux le libre exercice de leur religion. Pluſieurs infideles de l'un & de l'autre ſexe ſe convertiſſoient à leur exemple: la joïe étoit grande, & l'intérêt même temporel s'y rencontroit; car à cette occaſion les marchands de Dorſtat & de Hambourg voïant la ſûreté établie, venoient plus volontiers à Sleſvic. Mais la plûpart de ces nouveaux chrétiens ſe contentoient de recevoir le ſigne de la croix & d'être catechumenes, pour entrer dans l'égliſe & aſſiſter aux divins offices: ils differoient le baptême juſques à la fin de leur vie, croïant plus avantageux d'en ſortir entierement purifiez. Pluſieurs malades aïant inutilement ſacrifié à leurs idoles, pour recouvrer la ſanté, promettoient de ſe faire chrétiens, appelloient le prêtre, recevoient le baptême, & gueriſſoient auſſi-tôt. Ainſi ſe convertit une grande multitude de Danois.

XXI. Suite de l'égliſe de Suede. n 43.

Cependant Anſcaire affligé de ce que la Suede étoit encore une fois ſans prêtre, depuis la retraite d'Ardgaire: pria le roi Horic de lui aider à rentrer dans ce païs. Il en parla auſſi à l'évêque Gausbert, qu'il y avoit autrefois envoïé: craignant que la foi qui avoit commencé à s'y établir, ne perît par leur negligence. Gausbert dit, que pour lui, en aïant été une fois chaſſé, il crai-

Digitized by Google

gnoit que ſa preſence n'irritât de nouveau les infideles. Il vaut mieux, ajoûta-t-il, que vous y retourniez, vous qui aïant été le premier chargé de cette miſſion, y avez été très-bien reçû : j'envoyerai avec vous mon neveu, qui demeurera pour y faire les fonctions de prêtre, s'il y a lieu d'y prêcher. Cette reſolution priſe, ils allerent demander la permiſſion du roi Loüis, qui l'accorda volontiers, donna commiſſion à l'évêque Anſcaire d'aller en Suede comme ſon ambaſſadeur.

Horic roi de Danemarc en envoïa un de ſon n. 45. côté, pour l'accompagner ; & dire au roi de Suede nommé Olef ou Olave, qu'il connoiſſoit parfaitement le ſerviteur de Dieu, que le roi Loüis lui envoïoit ; & qu'il n'avoit jamais vû un ſi homme de bien, ni trouvé en perſonne tant de bonne foi. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, je lui ai permis dans mon roïaume tout ce qu'il a voulu, pour y établir la religion chrétienne ; & je vous prie d'en uſer de même, car il ne cherche qu'à faire du bien. Après vingt jours de navigation Anſcaire arriva à Birca, où il trouva le roi & le peuple fort troublez. Car il étoit venu un homme, qui diſoit avoir aſſiſté à l'aſſemblée des dieux, que l'on croïoit maître du païs ; & qu'ils l'avoient envoïé dire au roi & au peuple : Nous vous avons long-temps été favorables, & vous avons donné l'abondance & la proſperité dans la terre que vous habitez. De votre part vous vous êtes bien acquitez des ſacrifices & des vœux que

Digitized by Google

vous nous deviez; & votre service nous a été agréable. A present vous manquez aux sacrifices ordinaires & faites moins de vœux; & ce qui nous déplait davantage, vous voulez introduire un Dieu étranger. Gardez-vous de recevoir ce culte contraire au nôtre, si vous voulez que nous vous soïons propices. Que si vous voulez quelque dieu nouveau, nous recevons volontiers en notre compagnie Eric jadis votre roi. Les Suedois touchez de cet avertissement de leurs dieux, dresserent un temple à l'honneur de ce roi Eric, & lui offrirent des vœux & des sacrifices.

n. 46. Le saint évêque étant arrivé demanda à ses anciens amis comment il pourroit faire au roi sa proposition. Ils lui dirent tous, qu'il n'y avoit rien à esperer pour ce voïage, & que s'il avoit quelque chose à donner, il l'emploïât à racheter sa vie. Il répondit: Si mon Dieu en a ainsi disposé, je suis prêt à souffrir pour lui les tourmens & la mort. Enfin par leur conseil il invita le roi à venir chez lui, lui donna à manger, lui fit des presens & lui expliqua le sujet de son ambassade, dont il avoit déja oüi parler. Le roi très-content de la réception que lui fit l'évêque, lui dit: Je consentirois volontiers à ce que vous désirez, mais je ne puis rien vous accorder, que je n'aïe consulté nos dieux par le sort: & que je ne sache la volonté du peuple, qui est plus maître que moi des affaires publiques. Envoïez quelqu'un de votre part à la prochaine assemblée, je parlerai pour vous, & vous ferai sçavoir la réso-

lution

Digitized by Google

lution. Après cette réponſe l'évêque recommanda l'affaire à Dieu, par des jeûnes & des prieres, & Dieu lui fit connoître interieurement, que le ſuccès en ſeroit heureux. n. 47.

Le roi Olef aſſembla d'abord les ſeigneurs, & leur expliqua la propoſition de l'évêque. Ils dirent, qu'il falloit conſulter les dieux : ſortirent en campagne, ſuivant la coutume, jetterent le ſort, & trouverent que c'étoit la volonté de Dieu, que la religion Chrétienne s'établit chez eux. Auſſi-tôt un des ſeigneurs ami de l'évêque alla lui porter cette bonne nouvelle. Le jour de n. 48. l'aſſemblée generale étant venu, elle ſe tint à Birca ; & le roi, ſuivant la coutume, fit publier par un heraut le ſujet de l'ambaſſade des François. Il s'émut un grand murmure parmi le peuple partagé en divers ſentimens : mais un vieillard ſe leva, & dit : Roi, & peuple écoutez-moi. Nous connoiſſons déja le ſervice de ce Dieu, & qu'il eſt d'un grand ſecours à ceux qui l'invoquent : pluſieurs d'entre nous l'ont éprouvé dans les perils de mer, & en d'autres occaſions, pourquoi donc le rejettons-nous ? Autrefois quelques-uns alloient à Dorſtat embraſſer cette religion, dont ils connoiſſoient l'utilité : maintenant ce voïage eſt dangereux, à cauſe des pirates : pourquoi ne recevons-nous pas ce bien, que l'on vient nous offrir chez nous ? Le peuple perſuadé par ce diſcours, conſentit unanimement à l'établiſſement des prêtres & de la religion Chrétienne. Le roi en donna auſſi-tôt avis

à l'évêque, ajoûtant toutefois, qu'il ne pouvoit encore lui accorder une entiere permiſſion, juſqu'à ce qu'il eût le conſentement d'une aſſemblée, qui ſe devoit tenir dans une autre partie du roïaume: mais elle fut auſſi favorable que la premiere.

n. 49. Alors le roi appella l'évêque, & ordonna, que l'on bâtiroit des égliſes, que l'on recevroit des prêtres; & que quiconque voudroit, pourroit librement ſe faire Chrétien. S. Anſcaire recommanda au roi le prêtre Erimbert, qui étoit le neveu de l'évêque Gausbert. Le roi lui donna une place à Birca pour bâtir une égliſe, & promit de

n. 51. proteger en tout la religion Chrétienne: ainſi S. Anſcaire ayant heureuſement accompli ſon deſſein retourna en Saxe. Quelque tems après le roi Olef attaqua les Chores, peuple autrefois ſujet aux Suedois, & dont le pays eſt la Curlande. Il aſſiegea une de leurs villes, où ſes troupes ſe trouverent en grand peril; & ayant jetté le ſort, aucun de leurs dieux ne leur promettoit du ſecours. En cette extrémité quelques marchands ſe ſouvenant des inſtructions de S. Anſcaire, exhorterent les Suedois à invoquer le Dieu des Chrétiens. Ayant jetté le ſort, & trouvé que Jeſus-Chriſt devoit les ſecourir, ils reprirent cœur, & marcherent au combat; mais les Curlandois ſans les attendre rendirent la ville à des conditions plus avantageuſes qu'ils ne demandoient. Après cette victoire les Suedois demanderent quel vœu ils devoient faire à Jeſus-Chriſt.

Digitized by Google

Les Marchands leur conseillerent de lui promettre des jeûnes & des aumônes. Sçavoir qu'à leur retour, après avoir demeuré sept jours chez eux, ils s'abstiendroient de chair pendant les sept jours suivans; & qu'après quarante autres jours, ils feroient la même abstinence quarante jours durant. Ils l'observerent religieusement, & depuis ce tems le prêtre Erimbert exerça librement ses fonctions, & la religion Chrétienne fit de grands progrès en Suede.

XXII. Suite de l'église de Danemarc.

Mais en Danemarc il y eut une grande révolution. Car les Normans, qui en étoient sortis, & avoient ravagé la France pendant vingt années de suite, se rassemblerent & retournerent en leur païs. Là il s'émut une querelle entre le roi Horic & son neveu Guturm, qu'il avoit chassé de son roïaume, & qui avoit jusques-là vêcu en pirate. Ils en vinrent aux mains, & le carnage fut si grand, qu'il perit un peuple innombrable. Dieu vengeant ainsi la mort de tant de Chrétiens, que les Normans avoient égorgez. Le roi Horic fut tué; & de la race de Godefroi son pere, il ne resta qu'un enfant, aussi nommé Horic, qui fut reconnu pour roi. Mais les seigneurs qui l'environnoient, & qui n'étoient gueres connus de saint Anscaire, conseillerent à ce jeune prince d'abolir le Christianisme, disant que le desastre qui leur venoit d'arriver, étoit un effet de la colere des dieux, pour avoir reçû le culte d'un Dieu inconnu. Le plus ennemi du Christianisme étoit le gouverneur de Slesn. 54. An Fuld. 854. Bertin. eod. Chr. Norm.

vic nommé Hovy, qui fit fermer l'église, & défendit l'exercice de la vraïe religion, ce qui obligea le prêtre qui y resídoit à se retirer.

Saint Anscaire penetré de douleur, ne savoit à qui s'adresser : n'ayant auprès du nouveau roi aucun de ceux, dont il avoit gagné l'amitié par ses liberalitez. Abandonné des hommes il eut recours à Dieu, à son ordinaire; & ce ne fut pas en vain. Comme il se disposoit à aller trouver le roi, ce prince ayant chassé & disgracié le gouverneur de Slesvic, pria de lui-même le saint évêque de renvoyer le prêtre à son église; disant qu'il ne vouloit pas moins meriter la protection de Jesus-Christ & l'amitié de l'évêque, que le roi son predecesseur. Anscaire alla trouver le roi, & lui fut presenté par le comte Bouchard, parent de l'un & de l'autre prince. Le jeune Horic reçut très-bien le saint évêque, & lui donna toutes les permissions, que l'ancien lui avoit données. Il accorda même aux Chrétiens d'avoir une cloche pour leur église, ce qui auparavant paroissoit abominable aux payens; & il permit de bâtir une autre église dans la ville de Ripa, & d'y établir un prêtre.

Cependant l'évêque Gausbert envoïa en Suede un prêtre nommé Anfrid Danois de naissance, & élevé dans le service de Dieu, par Ebbon autrefois archevêque de Reims. A son arrivée le prêtre Erimbert en revint, & Anfrid y demeura plus de trois ans, cheri de tout le monde : mais

Digitized by Google

ayant appris la mort de l'évêque Gausbert, il revint, & mourut lui-même quelque tems après. Saint Anſcaire ne voulant pas laiſſer perir l'égliſe en Suede, y envoya un prêtre qu'il avoit, nommé Ragimbert, qui fut pillé en chemin par des pirates Danois, & mourut. Le ſaint évêque, ſans ſe rebuter, ordonna exprès pour cette miſſion un autre prêtre nommé Rimbert, Danois de nation, qui y fut bien reçu par le roi & par le peuple; & y exerçoit encore ſes fonctions en toute liberté, quand le ſucceſſeur de ſaint Anſcaire écrivoit ſa vie. Le ſaint évêque recommandoit à tous ces prêtres, qu'il envoyoit chez les payens, de ne demander rien à perſonne; mais de travailler de leurs mains, à l'exemple de l'apôtre ſaint Paul, & de ſe contenter du vivre & du vêtement. Il ne laiſſoit pas, tant qu'il pouvoit, de fournir abondamment à leurs beſoins, & de ceux qui étoient à leur ſuite; & de leur donner de quoi gagner des amis. Tels furent les commencemens des égliſes de Suede & de Danemarc.

XXIII. Troiſiéme concile de Valence. *De ten. ver. Soy.* c. 2. *Maug. diſſ.* c. 35.

En France les quatre articles dreſſez par Hincmar en l'aſſemblée de Quierci, furent envoïez à l'égliſe de Lion, par le ſoin de quelques hommes vertueux; & ayant été examinez par l'archevêque Remi, avec les plus ſavans de ſon clergé, ils en furent choquez; & trouverent que l'on y attaquoit l'autorité de l'écriture & des peres, particulierement de S. Auguſtin. C'eſt pourquoi Remi entreprit de réfuter ces quatre articles,

AN. 855. par un écrit intitulé : Qu'il faut s'attacher à la vérité de l'écriture, où il soûtient principalement la double prédestination, des élus & des réprouvez. *tom. 8. p. 134.* Il établit encore plus autentiquement la même doctrine au troisiéme concile de Valence, assemblé par ordre de l'empereur Lothaire, la quinziéme année de son regne, indiction troisiéme, qui est l'an 855. le huitiéme de Janvier à l'occasion de l'évêque de Valence accusé de divers crimes. Il y avoit quatorze évêques de trois provinces, avec leurs metropolitains, qui les présidoient : savoir, Remi de Lion, Agilmar de Vienne, & Roland d'Arles. Ebbon de Grenoble s'y distinguoit le plus entre les évêques. Après que l'on eût terminé l'affaire de l'évêque de Valence, on dressa vingt-trois canons, dont les six premiers sont de *c. 1.* doctrine. Nous évitons, disent les évêques, les nouveautez de paroles, & les disputes présomptueuses, qui ne causent que du scandale ; pour nous attacher fermement à l'écriture sainte, & à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jerôme, Augustin & aux autres docteurs catholiques. Quant à la prescience de Dieu, la prédestination & les autres questions, qui scandalisent nos freres ; nous nous en tenons à ce que nous avons appris dans le sein de l'église.

c. 2. Dieu par sa prescience a connu de toute éternité les biens que devoient faire les bons, & les maux que devoient faire les mauvais. Il a prevû que les uns seroient bons par sa grace, & par sa

Digitized by Google

même grace recevroient la récompense éternelle ; & il a prévû que les autres seroient mauvais par leur propre malice, & par sa justice condamnez à la peine éternelle. La prescience de Dieu n'impose à personne la necessité d'être mauvais : personne n'est condamné par le préjugé de Dieu, mais par le merite de sa propre iniquité. Les méchans ne perissent pas parce qu'ils n'ont pû être bons : mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu, & sont demeurez par leur faute dans la masse condamnée. Nous confessons hardiment la prédestination des élûs à la vie, & la prédestination des méchans à la mort : mais dans le choix de ceux qui seront sauvez, la misericorde de Dieu precede leur merite ; & dans la condamnation de ceux qui periront, leur démerite precede le juste jugement de Dieu. Il n'a ordonné par sa prédestination, que ce qu'il devoit faire par sa misericorde gratuite, ou par son juste jugement. C'est pourquoi dans les méchans il a seulement prévû, & non pas prédestiné leur malice : parce qu'elle vient d'eux, & non de lui. Mais il a prévû, parce qu'il sait tout ; & prédestiné, parce qu'il est juste, la peine qui doit suivre leur démerite. Au reste, que par la puissance divine quelques-uns soient prédestinez au mal, comme s'ils ne pouvoient être autre chose : non seulement nous ne le croyons point, mais si quelqu'un le croit, nous lui disons anathême. Quant à la redemption du sang de Jesus-Christ ceux-là se trompent, qui disent qu'il a été répandu, même pour les

AN. 855.

c. 3.

Digitized by Google

l'autorité de l'écriture : ce que le concile d'Afrique & le concile d'Orange ont déclaré, & ce que les papes ont tenu. Mais nous rejettons avec dédain les questions impertinentes & les fables des Ecossois, qui ont causé dans ces tems malheureux une triste division. C'est encore Jean Scot Erigene, qui est marqué par ces paroles. AN. 855.

Les autres canons du concile de Valence regardent la discipline. On commence par l'ordination des évêques. Le prince sera supplié, de laisser au clergé & au peuple la liberté de l'élection. On choisira, ou dans le clergé de la cathedrale, ou dans le dioceſe ou du moins dans le voisinage, Que si on prend un clerc attaché au service du prince, on examinera soigneusement sa capacité & ses mœurs, dequoi on charge la conscience du metropolitain ; & on lui enjoint de faire auprés du prince, du clergé & du peuple, tout ce qui sera necessaire, pour ne pas ordonner un évêque indigne. Les metrôpolitains veilleront sur les mœurs & la reputation des évêques. Les évêques se soûtiendront l'un l'autre, contre ceux qui sont rebelles à l'église : en sorte qu'ils se soûmettent à la penitence, ou que s'ils demeurent excommuniez, ils ne trouvent personne qui les reçoive. On n'admettra point en justice deux sermens contraires, puisque l'un des deux est necessairement un parjure. On ne souffrira point les duels, quoiqu'autorisez par la coûtume : celui qui aura tué en duel, sera soûmis à la penitence de l'homicide : celui qui aura été tué, sera privé des prieres &

c. 7.

c. 19.

c. 13.

c. 11.

c. 2.

AN. 855. de la sépulture ecclesiastique ; & l'empereur sera supplié d'abolir cet abus, par des ordonnances publiques.

XXIV. Affaires d'Italie

Au mois de Fevrier suivant l'empereur Loüis fils de Lothaire assembla à Pavie les évêques du royaume de Lombardie, dont les premiers étoient Angilbert archevêque de Milan, André patriarche d'Aquilée, & Joseph évêque d'Yvrée, archichapelain de l'empereur. Ce prince leur ayant demandé leurs avis sur la reformation des abus : ils dresserent dix-neuf articles : où ils se plaignent entre autres ; que quelques laïques, principalement les seigneurs, entendent l'office divin aux églises, qu'ils ont proche de leurs maisons : viennent rarement aux grandes églises & n'en reçoivent point les instructions, qui leur seroient nécessaires. Quelques-uns, ajoûtent les évêques, reçoivent nos clercs sans nôtre permission, & font celebrer la messe par des prêtres ordonnez en d'autres dioceses, ou dont l'ordination même est douteuse. Quelques seigneurs donnent leurs dixmes aux églises qu'ils ont dans leurs terres, ou aux clercs qui sont à leur service : au lieu de les donner aux églises où ils reçoivent l'instruction, le baptême & les autres sacremens. On peut voir ici la taxe de ce qui doit être fourni à un évêque en visite. L'empereur Louis par sa réponse recommande l'execution des capitulaires de ses prédecesseurs.

to. 8. Conc. p. 146. t. 2. Cap. p. 349.

c. 3.

c. 4.

c. 12.

c. 16.

Quelque-temps après, Daniel maître de la milice vint le trouver de Rome : & lui dit : Gratien

Anast. in Leo.

Digitized by Google

gouverneur du palais de Rome, que vous croyez vous être fidele, m'a ainsi parlé seul à seul dans sa maison : Ces François ne nous font aucun bien, ils ne nous donnent aucun secours, au contraire ils nous pillent. Que n'appellons-nous les Grecs, pour faire un traité avec eux & chasser le roi & la nation des François? L'empereur Louis fut tellement irrité de ce discours, qu'il marcha vers Rome en diligence : sans écrire au pape, ni au senat. Le pape ne laissa pas de le recevoir honorablement suivant la coûtume, sur les grands dégrez de l'église de saint Pierre ; & lui parla avec douceur pour l'appaiser. AN. 855.

Le jour fut pris pour juger Gratien ; & l'empereur Louis accompagné du pape & des seigneurs Romains & François, tint sa seance dans le palais, que Leon III. avoit fait bâtir près l'église de saint Pierre. Daniel réitera son accusation contre Gratien, qui étoit present : d'avoir voulu lui persuader de livrer Rome aux Grecs : mais Gratien & les Romains le démentirent. L'empereur ordonna, qu'ils fussent jugez suivant la loi Romaine ; & Daniel fut convaincu de calomnie. C'est pourquoi il fut livré à Gratien, pour en faire ce qu'il voudroit : mais à la priere de l'empereur il le relâcha. Cette histoire fait bienvoir qu'il étoit souverain de Rome.

XXV. Mort de Leon IV.

Le pape Leon IV. mourut la même année 855. le dix-septiéme de Juillet, après avoir tenu le saint siege huit ans & trois mois ; & fut enterré à saint Pierre. Il fit deux ordinations, une

Digitized by Google

AN 855. au mois de Decembre, l'autre au mois de Mars, & ordonna dix-neuf prêtres, & huit diacres, & pour divers lieux soixante & trois évêques. Il institua l'octave de l'assomption de la sainte Vierge, qui ne se celebroit point encore à Rome; & la premiere fois il distribua des pieces d'argent au peuple. Outre les bâtimens qui ont été marquez, il fonda plusieurs monasteres. Il en fit un de religieuses dans sa propre maison, qu'il dedia à S. Symmitre & saint Cesaire: il rebâtit & orna celui de saint Martin, où il avoit été moine. Il rétablit celui de Corsare, qui ne servoit plus qu'à loger des seculiers, & y mit des religieuses. Un jour étant allé faire ses prieres à saint Laurent, il demanda combien de moines y faisoient le service. On lui répondit que quelques-uns de ses predecesseurs y avoient établi deux monasteres: mais que la pauvreté les avoit fait abandonner. Il en rétablit un sous le nom de saint Etienne & de S. Cassien: le dota suffisamment, & y mit des moines Grecs, pour faire l'office jour & nuit. Entre les ornemens qu'il renouvella, on marque une croix d'or, qu'un soudiacre portoit devant le cheval du pape selon l'ancienne coûtume.

Anast. to 8. Conc. p. 3. A.

to. 8. Conc. p. 33.

On lui attribuë une instruction aux prêtres, qui se trouve inserée dans le pontifical Romain, à la fin de la forme de tenir le synode des évêques. Les prêtres y sont exhortez à se lever toutes les nuits pour les prieres nocturnes, & à chanter l'office aux heures marquées. Chaque prêtre doit avoir un clerc, ou disciple, qui lui aide à chanter

Digitized by Google

les pſeaumes, & répondre à la meſſe. Il doit inviter le peuple à ſe confeſſer le mercredi des cendres & impoſer les pénitences : l'exhorter à communier quatre fois, à Noël, le jeudi ſaint, à Pâque & à la Pentecôte ; ne rien exiger pour les fonctions eccleſiaſtiques. Le reſte eſt aſſez ſemblable aux inſtructions d'Hincmar : ce qui fait voir la diſcipline du tems. AN. 855.

Sup. n. 7.

XXVII. Benoît III. pape

Auſſi-tôt que le pape Leon fut mort, le clergé de Rome, les grands & le peuple s'aſſemblerent ; & ayant prié Dieu de leur faire connoître celui qui devoit être leur paſteur, ils élûrent tout d'une voix le prêtre Benoiſt. Il étoit Romain, ſon pere nommé Pierre, l'avoit inſtruit dans les ſaintes lettres : enſuite il fut mis au palais de Latran, & reçu dans le clergé. Le pape Gregoire IV. l'ordonna ſoudiacre, & Leon IV. l'ordonna prêtre du titre de S. Calliſte, où le peuple en foule alla lui porter la nouvelle de ſon élection. On le trouva en priere : il ſe leva, & voyant de quoi il s'agiſſoit, il ſe remit à genoux, & dit avec beaucoup de larmes : Ne me tirez point de mon égliſe, je vous en prie, je ne ſuis point capable de porter le poids d'une ſi grande dignité. Toutefois ils l'emmenerent au palais de Latran, chantant des hymnes & des cantiques ſpirituels, & le mirent ſuivant la coûtume, dans le trône pontifical, avec une joye publique. Puis on dreſſa le decret d'élection, qui fut ſouſcrit du clergé & des grands, & envoyé aux empereurs Lothaire & Louis par deux députez, Nicolas évêque d'Anagnia & Mercure maître de la milice.

Anaſt. in Ben. III.

AN. 855.

Sup. n. 15.

Mais ils rencontrerent en chemin Arsene évêque d'Eugubio, qui leur persuada d'abandonner Benoist, quoiqu'ils lui eussent juré fidelité, & d'élire pape le prêtre Anastase, dépose dix-huit mois auparavant dans le concile de Rome. Ayant donc rendu à l'empereur Loüis le decret d'élection, ils revinrent à Rome, où ils donnerent avis qu'il envoyoit des députez, & rendirent ses lettres à Benoist. Les députez arriverent quelques jours après à Horta, à quarante milles de Rome, où ils prirent le parti d'Anastase, à la persuasion de l'évêque Arsene qui étoit allé au-devant d'eux avec l'évêque Nicolas, & trois capitaines, Mercure, Gregoire & Christofle. Deux autres évêques Radoalde de Porto & Agathon de Todi se joignirent aussi à eux.

Benoît l'ayant appris, envoya Gregoire & Maïon évêques avec des lettres aux députez de l'empereur : mais à la poursuite d'Anastase on les lia & on les fit garder, contre le droit des gens. Benoît y envoya encore Adrien secondicier du saint siege, & le duc Gregoire. Le lendemain les deputez de l'empereur demanderent à tout le clergé, le senat & le peuple de venir au-devant d'eux, au-delà de Ponte mole : à quoi ils obéïrent ; & vinrent à l'église de saint Leucius martyr, où les deputez s'étoient arrêtez, & Anastase avec eux. De là ils marcherent vers Rome, menant comme prisonniers, Adrien, Gratien & Theodore officiers du S. siege. Ils entrerent dans la cité Leonine & dans l'église de saint Pierre, où Anastase fit

Digitized by Google

briſer & brûler l'image du concile, que le pape Leon avoit fait peindre ſur la porte, apparemment celui où il avoit été dépoſé. AN. 855.

Enſuite il entra dans Rome même à main armée, & dans le palais de Latran; & s'aſſit dans le trône pontifical, après en avoir fait ôter de force Benoiſt, par les mains de Romain évêque de Bagni. Il le fit auſſi dépoüiller des habits pontificaux, & charger d'injures & de coups; & le donna en garde à Jean & Adrien, prêtres dépoſez par le pape Leon, pour leurs crimes. Alors toute la ville de Rome fut dans une grande conſternation: & on n'entendoit que des cris: les évêques & les prêtres ſe frappant la poitrine & fondant en larmes, étoient proſternez devant les autels. Cela ſe paſſoit le ſamedi.

Le lendemain dimanche les évêques qui étoient à Rome s'aſſemblerent avec le clergé & le peuple dans l'égliſe d'Emiliene; & les députez de l'empereur y vinrent auſſi. Ils monterent, juſques à l'abſide, où les évêques étoient aſſis chantant avec le clergé, & leur preſentoient les pointes de leurs dards & de leurs épées, diſant avec fureur: Rendez-vous, & reconnoiſſez Anaſtaſe pour pape. Les évêques répondirent: Nous ne recevrons jamais un homme dépoſé & anathematiſé par le pape & par le concile: nous le rejettons de toute aſſemblée eccleſiaſtique. Les François voyant leur conſtance les quitterent en colere, & entrerent dans une chapelle de l'égliſe, où ils commencerent à déliberer & propoſer divers avis.

Digitized by Google

AN. 855. Ils contraignirent les évêques d'Ostie & d'Albane d'y entrer, & ayant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, & leur dirent d'un ton très-rude : Il y va de vôtre tête si vous refusez de sacrer Anastase. Les évêques répondirent, qu'ils aimoient mieux souffrir la mort & être mis en pieces ; ils reprirent même les députez de l'empereur, & leur remontrerent par l'autorité de l'écriture, l'injustice de leur prétention. Alors les François se mirent à parler en secret en leur langue Tudesque: après quoi ils parurent appaisez.

Le mardi matin les évêques s'assemblerent dans la grande église de Latran, avec le clergé & le peuple, qui cria à haute voix : Nous voulons le bienheureux pape Benoist ; c'est lui que nous desirons. Les députez de l'empereur étonnez de cette union du peuple, & voyant qu'ils ne pouvoient faire élire Anastase, assemblerent les évêques & quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La dispute y fut grande : mais les Romains apporterent de si puissantes raisons, que les François se rendirent, & dirent aux évêques: Prenez celui que vous avez élû & le menez en telle église qu'il vous plaira : nous allons chasser de ce palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes & en prieres, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. Les évêques s'écrierent que l'on commençât par chasser Anastase : & aussi-tôt on le fit sortir honteusement du palais patriarcal, & tout le peuple en rendit graces à Dieu.

Alors

Digitized by Google

Alors les évêques tirerent Benoît de l'église où on le gardoit, & le menerent au palais de Latran, dans la basilique du Sauveur : puis ils le mirent sur le cheval que montoit ordinairement le pape Leon, & le menerent comme en triomphe à sainte Marie-majeure, où ils passerent trois jours & trois nuits en jeûnes & en prieres. Ensuite tous ceux qui avoient suivi le parti d'Anastase vinrent dans la même église baiser les pieds de Benoît, avoüant leur faute & le priant de les recevoir. Il les reçut à bras ouverts, les embrassa & les consola. Les députez de l'empereur s'y rendirent aussi, & lui parlerent en secret avec amitié. Tous étant ainsi réünis, les évêques remenerent Benoît au palais de Latran, chantant des hymnes & accompagnez d'un grand peuple, & le remirent dans le trône pontifical. Enfin le dimanche premier jour de Septembre 855. ils le menerent à l'église de saint Pierre, où il fut sacré solemnellement en presence des députez de l'empereur Loüis & de tout le peuple. Il tint le siege deux ans & demi. AN. 855. *V. Papebr. conat.*

XXVII. Mort de l'empereur Lothaire. *An. Bertin. & Fuld. 855.*

Cependant l'empereur Lothaire étoit malade ; & n'esperant pas d'en guérir, il se retira dans le monastere de Prum, où renonçant au monde, il se fit couper les cheveux & prit l'habit monastique. Il partagea les états qu'il avoit au deçà des Alpes à ses deux fils qui étoient auprès de lui, Lothaire & Charles : celui-ci eut la Provence jusques vers Lyon, & Lothaire le reste jusques aux embouchures du Rein & de la Meuse ;

de loin des loups qui déchiroient une biche. Le pere y courut, les chassa & vint trouver sa femme, lui apportant de cette viande. D'abord le voyant couvert de sang, elle tomba presque pâmée; mais il la consola en lui montrant son fils. Ainsi, dit l'Analiste du tems, la nécessité les contraignit de manger de la viande défendu par la loi. Ce qui montre que les Chrétiens se croyoient encore alors obligez à observer la défense portée par la loi de Moyse, de manger de la chair des animaux tuez par des bêtes. Le successeur de Raban dans le siege de Mayence, fut Charles fils de Pepin roi d'Aquitaine, qui obtint cette dignité par la volonté du roi Loüis son oncle, plûtôt que par l'élection du clergé & du peuple. Il présida à un concile à Mayence vers le commencement d'Octobre l'année suivante 857.

AN. 856.

Exod. XXII. 31 & XXXI. 8.

Ann. Fuld.

XXIX. Ethelulfe roi d'Angleterre.

Ethelulfe roi d'Oüessex en Angleterre allant à Rome dès l'année 855. fut reçu magnifiquement en France par le roi Charles le Chauve; que je nommerai desormais ainsi, pour le distinguer du jeune Charles son neveu du roi de Provence. Il donna à Ethelulfe tous les habits royaux, & le fit conduire jusques à la frontiere de son royaume: mais il n'arriva à Rome que sous le pontificat de Benoît. Il offrit à saint Pierre une couronne d'or du poids de quatre livres, & plusieurs autres riches presens, & fit une largesse publique au clergé & au peuple. A son retour il s'arrêta en France, & épousa Judith fille du roi Charles le Chauve: les fiançailles furent faites

An. Bertin. 855.

Anast. in Bened.

AN. 856. au mois de Juillet, & les nôces le premier d'Octobre à Verberie. Judith fut couronnée reine quoique ce ne fût pas la coûtume des Anglois ; l'archevêque Hincmar en fit la ceremonie, & nous avons encore les prieres qu'il y prononça. Le roi Ethelulfe étant de retour en Angleterre, fit tenir un concile à Vincheſtre dans l'égliſe de ſaint Pierre, où ſe trouverent les deux archevêques de Cantorberi & d'Yorc, tous les évêques d'Angleterre & un grand nombre d'abbez : Borre-de roi de Merce & Edmond roi d'Eſtangle, avec quantité de ſeigneurs. Là il fut ordonné qu'à l'avenir la dixiéme partie de toutes les terres appartiendra à l'égliſe, franche de toutes charges, pour la récompenſer des pillages des barbares, c'eſt-à-dire des Normans, qui ne ravageoient pas moins l'Angleterre que la France. Le roi Ethelulfe mourut l'an 857. & laiſſa par ſon teſtament trois cens marcs d'or par an à l'égliſe Romaine : cent pour ſaint Pierre, cent pour ſaint Paul, cent pour les largeſſes du pape. L'évêque de Vincheſtre étoit alors ſaint Suithun, qui avoit été précepteur du même roi, & le ſurvêcut de quelques années. L'égliſe honore ſa memoire le ſecond jour de Juillet.

An. Bertin. 85.

Hincm. tom. 1. p. 750. tom. 8. Conc. p. 243. Ingulf. p. 860. Malm. p. 38.

Fill. Malm. p. 41.

Acta SS. B. to. 6. p. 69.

Martyr. R. 2. Jul.

XXX. Ravage des Normans.

En France les Normans ayant remonté la Loire, entrerent dans Orleans le dix-huitiéme d'Avril 856. le pillerent & retournerent, ſans que perſonne leur réſiſtât. D'autres Normans entrerent dans la Seine à la my-Août de la même année, pillerent les villes ſituées des deux côtez

An. Bertin. 85 6.

Digitized by Google

de la riviere; & même au loin les monasteres & les villages : puis se retirerent au lieu nommé la Fosse Givaud, où ils se fortifierent & y passerent l'hyver en repos. Toutefois dès le vingt-huitiéme de Decembre ils attaquerent Paris & brûlerent sainte Geneviéve & toutes les autres églises, excepte saint Etienne, c'est-à-dire la cathedrale, saint Germain des Prez & saint Denis, dont ils prirent l'abbé Loüis. On racheta ces églises par une grande somme d'argent. Ceux qui étoient au bas de la Loire pillerent la Touraine & les environs jusques à Blois. Ils attaquerent Chartres; & l'évêque Frobald s'enfuyant à pied, voulut passer à nage la riviere d'Eure, & s'y noya.

AN. 856.

Id. 857.

Chr. Norm. Duch. tom. 2. p. 525.

Le roi Charles le Chauve n'avoit presque plus d'autorité. Pepin son neveu, sorti enfin du monastere de saint Medard de Soissons, avoit été reconnu roi en Aquitaine; & se joignant aux Normans, il pilla Poitiers & plusieurs autres places : les comtes & les autres seigneurs commençoient à vivre en souverains : la France étoit pleine de violences & de pillages. Pour y remedier, Charles assembla à Quierci les évêques & les Seigneurs qui lui étoient encore fideles, le vingt-cinquiéme Février 857. Là il fut résolu que les évêques dans leurs dioceses, les comtes & les envoyez du prince, chacun dans leur détroit, tiendroient des assemblées, où l'évêque dioceſain remontreroit par les autoritez de l'écriture & des canons, combien c'est un grand peché que de piller & prendre de force le bien d'autrui; & quelle penitence

XXXI. Capitulaires de Quiercy.

Bertin. 856. 857.

Capit. tit. 19. 20. 21. 22.

tom. 8. Conc. p. 246.

Capit. tit. 23. *p.* 87.

Digitized by Google

AN. 857. il merite. Les commissaires du roi devoient aussi alleguer les loix & les capitulaires, qui défendoient les mêmes crimes, & menacer ceux qui les commettoient à l'avenir, des peines spirituelles & temporelles. C'est ce qui paroît par la lettre qui fut écrite au nom du roi & adressée à tous les évêques, les envoyez & les comtes, avec un recueïl d'autoritez de l'écriture & des peres; & un autre recueïl des capitulaires de Charlemagne & de Loüis le Debonnaire. Mais des exhortations & des menaces étoient de foibles moyens pour réduire des seigneurs, qui avoient les armes à la main: aussi n'en voit-on aucun effet, & les desordres allerent toûjours croissant.

Lup. epist. 100. On croit avoir un exemple des exhortations que les évêques firent en cette occasion, dans une lettre de Loup de Ferrieres, écrite apparemment au nom de l'archevêque de Sens; & plusieurs lettres de cet abbé marquent l'excès de ces desordres. Il conseille à un de ses amis qui devoit le venir voir, de prendre bien garde à choisir un *p. 140.* chemin sûr. Car, ajoûte-t-il, dans le royaume de notre roi Charles, on exerce impunément des brigandages, à la faveur de ces nouveaux mouvemens; & rien n'est plus assûré ni plus ordinaire, que les rapines & les violences. Il faut donc chercher une compagnie de voyageurs, dont le nombre & la valeur puisse faire éviter l'insulte des méchans, ou s'il est besoin, les repousser.

Vers le même tems il écrivit au pape Benoît

Digitized by Google

par deux de ſes moines, qui entreprirent volontairement le voyage de Rome. Ils avoient des lettres generales de recommandation à tous les évêques d'Italie & de Gaule, & à tous les fideles : non ſeulement de Loup leur abbé, mais de Venilon archevêque de Sens, leur évêque dioceſain ; portant expreſſément qu'ils avoient la permiſſion de l'un & de l'autre. Dans la lettre au pape, Loup dit qu'il avoit été envoyé, du tems de Leon ſon prédeceſſeur. Il lui recommande ces deux moines pelerins, & le prie de les inſtruire des coûtumes de l'égliſe Romaine, afin d'avoir une regle certaine contre la varieté des uſages qui regnoient en divers lieux. Il prie auſſi le pape de lui envoyer par ces moines quelques livres qui lui manquoient, & qu'il ne trouvoit point en France : ſçavoir, les commentaires de ſaint Jerôme ſur Jeremie, depuis le ſixiéme livre juſques à la fin : Ciceron de l'Orateur : les douze livres des inſtitutions de Quintilien : le commentaire de Dônat ſur Terence : promettant de les faire promptement copier, & les renvoyer fidelement. Dans un autre lettre il prie un ami de lui apporter les guerres de Catilina & de Jugurtha de Salluſte, & les Verrines de Ciceron. C'eſt la curioſité de ces ſçavans abbez & le travail de leurs moines, qui nous ont conſervé les livres de la bonne antiquité eccleſiaſtique & prophane.

XXXII. Lettres de Loup de Ferrieres.

Lup. ep. 101. 102.

ep. 103. *v. ep.* 66. 67. 68.

ep. 140. *v. ep.* 69.

Ce fut environ ce tems, c'eſt-à-dire, l'an 857. qu'Hincmar compoſa ſon premier ouvrage de la prédeſtination. Après le concile de Valence,

XXXIII. Traité d'Hincmar ſur la predeſtination.

AN. 857. *Flod. l. c. 15. Mang. diss. 38. 39. Hincmar. præf. 1.*

Remy archevêque de Lyon porta à l'empereur Lothaire son souverain, les canons de ce concile, avec les dix-neuf articles de Jean Scot, qui y avoient été condamnez; & les deux écrits de l'église de Lyon, des trois lettres & de la verité de l'écriture : afin que Lothaire les envoyât à son frere Charles, dans le royaume duquel étoient Hincmar & les autres, dont l'église de Lyon combattoit les sentimens. L'empereur Lothaire mourut peu de tems après, ayant chargé Ebbon évêque de Grenoble, de porter ces écrits au roi Charles son frere. Ebbon les lui rendit à Verberie; & Charles étant à Neaufle, maison de l'archevêque de Roüen, au mois de Septembre 856. pour s'opposer aux Normans; remit tous ces écrits à Hincmar pour les examiner, & y répondre. C'est ce qu'il fit par un grand traité de la prédestination, divisé en trois livres, dont il ne nous reste que la préface, conservée par Flodoard. Hincmare y reconnoît que le concile de Valence avoit condamné les quatre articles de Quiercy : mais il se plaint, qu'on ne les avoit pas inserez dans le decret du concile, & qu'on l'avoit condamné sans l'entendre. Il prétend n'avoir eu jusques-là aucune connoissance des dix-neuf articles de Jean Scot, & n'avoir pû même en découvrir l'auteur; & cependant c'étoit lui-même avec Pardule, qui avoit excité Jean Scot à écrire. Enfin il fait semblant de ne pas croire, que ce decret soit effectivement du concile de Valence, & dit que ne sçachant à qui il répond, il

il adresse sa réponse au roi Charles, de qui il a reçu ces écrits. On voit dans ce procedé d'Hincmar plus d'artifice que de bonne foi.

AN. 857.

Cependant la douziéme année de son pontificat, qui est l'an 857. le dixiéme de Juin, il ajouta trois articles aux instructions qu'il avoit données aux prêtres de son dioceſe. Le premier & le plus important regarde la penitence publique. Si-tôt qu'un homicide, ou autre crime public, aura été commis, le curé avertira le coupable de venir devant le doïen & les autres curez, se soumettre à la penitence: & ils en rendront compte à leurs superieurs, qui sont dans la ville: afin que dans la quinzaine le pecheur puisse se presenter devant nous, & recevoir la penitence publique, avec l'imposition des mains. On écrira soigneusement le jour du peché commis, & de l'imposition de la penitence. Et quand les curez s'assemblent aux calendes, ils confereront ensemble de leurs penitens, pour nous faire avertir comment chacun s'acquitte de sa penitence; afin que nous jugions quand il doit être reconcilié. Si le coupable ne se soumet à la penitence dans les quinze jours, il sera excommunié, jusqu'à ce qu'il s'y soumette. Le curé qui aura manqué à nous avertir du crime, sera suspendu de ses fonctions, & jeûnera au pain & à l'eau, autant de jours qu'il aura été en demeure; & si le pecheur meurt sans être averti, le curé sera dépose. Mais on prendra garde sur-tout, de ne point refuser à l'article de la mort le viatique au penitent qui le demande avec dévotion;

XXXIV. Instruction d'Hincmar à ses prêtres. *To. 8. conc. p. 585. Hincm. tom. 1. p. 730.*

à la charge d'accomplir sa penitence, s'il revient en santé. On n'exigera rien pour les funerailles;
2. & personne ne prétendra un droit hereditaire de
3. sepulture : c'est au curé à en disposer. On ne dira la messe que sur un autel consacré, du moins sur une pierre benite.

XXXV. Martyrs de Cordouë.

A Cordouë la persecution duroit toujours. Un prêtre nommé Abundius, curé d'une paroisse dans la montagne voisine, fut engagé au martyre par l'artifice des Musulmans. Mais étant interrogé par le cadi, il fit hardiment sa profession de foi, & parla contre Mahomet & ses sectateurs. Aussi-tôt il fut mis à mort, & son corps exposé aux chiens, l'onziéme de Juillet, ere 892. qui est l'an 854.

Eulog. 11. *Memor.* c. 21.

L'année suivante, le trentiéme d'Avril; trois martyrs souffrirent ensemble. Amator jeune prêtre,
c. 13. qui étoit venu étudier à Cordouë : Pierre moine & Louis frere du diacre Paul, martyrisé en 851. Ils se joignirent tous trois, pour faire ensemble profession de l'évangile, & furent promptement executez. Les corps furent jettez dans le fleuve, d'où l'on en tira deux : Pierre, que l'on enterra à Pegna-Mellar, & Louis à Palme, au dioceſe d'Italique en Andalousie. Dans le même temps un vieillard nommé Vitesin, qui avoit apostasié, étant exhorté à l'exercice de la fausse religion qu'il venoit d'embrasser, le refusa courageusement; & fut aussi-tôt executé.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 54.

V. not. Ambr. c. 14.

c. 15. L'année suivante 856. ere 894. Elie prêtre de Lusitanie, déja vieux, fut executé, avec deux jeunes moines, Paul & Isidore, le dix-septiéme

d'Avril, & le vingt-huitiéme de Juin, Argimire c. 19.
moine avancé en âge. Il avoit eu une charge considerable à Cordouë, & en ayant été privé, il s'étoit retiré dans un monastere. Quelques infideles l'accuserent devant le cadi de s'être mocqué du prophete : il fut mis dans une étroite prison, & le cadi ayant en vain essayé de le pervertir, le fit mettre tout vivant sur le chevalet, & percer d'une épée au travers du corps. Il fut enterré près saint Parfait, dans l'église de saint Acisele.

Aure sœur d'Adolfe & de Jean qui avoient souf- Sup. XLVIII. n. 47.
fert le martyre au commencement du regne d'Abderame, étoit religieuse depuis trente ans, au monastere de sainte Marie de Cuteclar. Elle étoit d'une famille très-noble entre les Arabes, de la province de Seville, ce qui donna occasion à quelques-uns de ses parens qui en avoient oüi parler, de la venir voir. La trouvant non-seulement chrétienne, mais religieuse, ils en avertirent le cadi qui étoit aussi son parent. Il la fit venir, & d'abord il lui reprocha doucement la honte qu'elle faisoit à sa famille, par son changement de religion : mais ensuite il la menaça des tourmens & de la mort pour l'obliger à quitter le christianisme. Aure ceda pour l'heure, & promit de faire ce qu'il voudroit, & le cadi la laissa en liberté. Mais étant retournée en sa maison, elle continua de faire profession comme auparavant de la religion chrétienne : s'efforçant d'effacer par ses regrets & par ses larmes, le scandale qu'elle avoit donné. Comme elle fréquentoit har-

Digitized by Google

diment les églises, les infideles l'accuserent devant le cadi, à qui elle répondit que jamais elle n'avoit été separée de Jesus-Christ, & n'avoit adheré un moment à leurs profanations; quoiqu'elle eut eu la foiblesse de le lui promettre. Le juge irrité la fit mettre en prison chargée de chaînes; & aïant reçû l'ordre du roi, il la fit executer le lendemain & jetter son corps dans le fleuve. C'étoit le dix-neuviéme de Juillet, la même année 856. L'église honore tous ces martyrs en leurs jours propres.

XXXVI. Défenses des martyrs par saint Euloge. *Apolog. init*

Le prêtre Euloge, qui nous en a conservé la memoire, a aussi entrepris de les défendre contre les reproches de plusieurs chrétiens, qui ne vouloient pas les reconnoître pour martyrs. Car, disoient-ils, ils ne font point de miracles comme les anciens martyrs, ils ne souffrent point diverses sortes de tourmens, ceux qui les font mourir, ne sont point des idolâtres, mais des Musulmans, qui reconnoissent le même Dieu que nous, & détestent l'idolâtrie. Euloge répond facilement à ces trois objections. Quant aux miracles, dit-il, ils ne sont pas necessaires en tous les temps, comme ils étoient dans la naissance de l'église; & ce ne sont pas des marques infaillibles de sainteté. Les tourmens ne sont point essentiels au martyre, c'est la mort & la perseverance jusqu'à la fin, on ne regarde point la longueur du combat, mais la victoire. Quoique Mahomet n'ait point enseigné l'idolâtrie, il suffit aux chrétiens, pour l'avoir en horreur, que ce soit un faux pro-

Memor. lib. 1. p. 350. Apologet. p. 450.

phete & un de ces impoſteurs prédits par les apôtres, & qu'il ait combattu la divinité de Jeſus-Chriſt. Euloge marque ici que les chrétiens faiſoient le ſigne de la croix & ſe recommandoient à Dieu, quand ils entendoient les Moëſins, ou crieurs des Muſulmans, appeller le peuple à haute voix du haut des tours, qui accompagnent les moſquées. P. 435. V. Bibl. Orient. P. 576.

On faiſoit un autre reproche à ces martyrs d'Eſpagne: qu'ils s'offroient d'eux-mêmes au martyre, qu'ils attiroient la perſecution, & que les Muſulmans leur laiſſant le libre exercice de la religion chrétienne, ils avoient tort de les irriter, en diſant des injures à Mahomet. Les réponſes d'Euloge à cette objection ſont foibles; & ce qu'elles contiennent de plus conſiderable eſt la deſcription du triſte état des chrétiens ſous la domination des Muſulmans. Aucun de nous, dit-il, n'eſt en ſureté parmi eux: quand quelque affaire nous oblige à paroître en public, ſi-tôt qu'ils voient en nous les marques de notre ordre, c'eſt-à-dire, de l'état eccleſiaſtique, ils font des huées ſur nous, comme ſur des inſenſez; & les enfans, non contens des injures & des mocqueries, nous pourſuivent à coups de pierres. Si-tôt qu'ils entendent le ſon de nos cloches, ils ſe répandent en malédictions contre notre ſainte religion. On voit ici que les Muſulmans ſouffroient alors aux chrétiens leurs cloches, qu'ils leur ont ôtées depuis. Euloge continuë, Pluſieurs d'entre eux ne nous permettent pas de les approcher, & croi- Memor. t. p. 354.

roient être souillez si nous avions touché leurs vêtemens.

Mais quoi qu'il dise, il faut avouer que la conduite de ces martyrs de Cordouë n'étoit pas conforme à l'ancienne discipline. L'église de Smyrne dans la relation du martyre de saint Polycarpe, dit : Nous ne louons point ceux qui se presentent d'eux-mêmes; car ce ne pas ce que l'évangile nous enseigne. Saint Cyprien disoit devant le proconsul : Notre discipline défend que personne s'offre de lui-même. Et dans sa dernière lettre il disoit aux fideles : Qu'aucun de vous ne se presente aux païens : il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris. Le concile d'Elvire défend de mettre au nombre des martyrs celui qui est tué sur la place, pour avoir brisé des idoles. Toutefois l'autorité de l'église, qui a reçu tous ces martyrs de Cordouë, & Euloge leur défenseur, au nombre des saints, doit arrêter notre jugement & nous faire croire, comme dit saint Augustin en pareil cas, qu'elle a eu de puissantes raisons pour les excepter de ces regles.

Fleft. c. 4. edit. Ouel. Sup. liv. III. n. 18.

Act. S. Cypr.

Sup. liv. VII. n. 36. 40.

c. 60. Sup. l. v. IX. n. 14.

3. Civit. c. 26.

Saint Euloge traite cette question en deux ouvrages, l'un intitulé memorial des martyrs, & divisé en trois livres, dont le premier ne contient guere que la défense des martyrs, les deux suivans sont leur histoire : l'autre ouvrage est intitulé apologie, & ne laisse pas de contenir à la fin l'histoire de deux martyrs, qui avoient souffert depuis qu'il eut fait cet écrit.

Le premier, nommé Rodrigue, étoit un prêtre

Digitized by Google

né au bourg d'Egabre, instruit & ordonné à Cordouë. Il avoit deux freres, dont l'un se fit Musulman, ce qui lui causoit des disputes continuelles avec le troisiéme, qui étoit demeuré chrétien. Une nuit leur querelle vint à un tel excès que Rodrigue ayant voulu les appaiser, ils se jetterent tous deux sur lui, & le laisserent pour mort. Comme il s'étoit mis au lit, le frere Musulman le fit mettre sur un brancard, & porter dans le voisinage, en disant: Voici mon frere, que Dieu a éclairé; quoiqu'il soit prêtre il a embrassé notre religion, & se trouvant comme vous voyez à l'extrémité, il n'a pas voulu mourir sans vous le déclarer. Quelques jours après le prêtre Rodrigue étant gueri & apprenant ce qu'avoit fait son frere l'apostat, se retira de sa maison de campagne dans un autre lieu. La persecution étoit alors violente à Cordouë, en sorte que l'on abbatit les clochers de quelques égliſes. Rodrigue ayant été obligé de sortir du fonds de la montagne, où il étoit caché, pour venir au marché à Cordouë: son frere l'apostat le rencontra & le mena au cadi, l'accusant d'avoir abandonné la religion de Mahomet. Rodrigue nia que jamais il leût embrassée, & déclara qu'il étoit non-seulement chrétien, mais prêtre. Le cadi ayant en vain essayé de l'ébranler, l'envoya en prison.

AN. 857.

XXXVII. Autres martyrs.

Il y trouva un nommé Salomon, qui ayant apostasié pendant quelque temps étoit revenu à l'égliſe. Ils furent bien-tôt unis d'une étroite amitié, & s'exerçoient ensemble au jeûne & à la priere.

Digitized by Google

AN. 858. Le cadi l'aïant appris, les fit séparer, & défendit de les laisser voir à personne. Puis les aïant fait venir & exhortez encore jusqu'à trois fois, il les condamna à mort, par ordre du roi. On les mena sur le bord du fleuve, ils se préparerent au combat, par le signe de la croix : Rodrigue fut executé le premier, & leurs corps exposez & jettez dans le fleuve, comme les autres. Le prêtre Euloge aïant appris leur bienheureuse mort, vint voir les corps, après avoir celebré la messe ; & vit des infidelles qui prenoient des cailloux teints du sang de ces martyrs, & après les avoir lavez les jettoient dans le fleuve, de peur que les chrétiens ne les gardassent comme des reliques. Le jour de leur martyre fut le treiziéme de Mars, ere 895. l'an 857. & l'église les honore le même jour. Le corps de saint Rodrigue fut trouvé au bout de trois semaines & enterré solemnellement par l'évêque de Cordouë au monastere de saint Genés, dans le bourg nommé Tertios : & saint Salomon à Colubre, dans l'église de saint Cosme & saint Damien.

Martyr. R. 13. Mart.

XXXVIII. Mort de Benoît III. Nicolas I. pape.

Anast. in Bened. Paschal.

Le pape Benoît III. ne tint le siege que deux ans & demi, & mourut le dixiéme de Mars 858. En une ordination au mois de Decembre il fit cinq prêtres & un diacre, & d'ailleurs soixante-six évêques. Il assistoit avec tout le clergé aux funerailles des évêques, des prêtres & des diacres ; & il ordonna que ses successeurs en useroient de même. Le saint siege ne vaqua que quinze jours, & on élut Nicolas premier du nom, Romain de naissance

naissance, fils de Theodore regionaire. Le pape Sergius le tira de la maison de son pere, le prit dans le palais patriarcal & l'ordonna soudiacre. Leon IV. le fit diacre, & Benoît le goûta tellement, qu'il lui fit part du gouvernement de l'église & l'avoit toûjours auprès de lui. A sa mort Nicolas le porta en terre avec les autres diacres, & aida à l'ensevelir. L'empereur Louis qui venoit de sortir de Rome y revint promptement ayant appris la mort du pape Benoist ; & le clergé avec les grands & tout le peuple s'assemblerent pour l'élection. Après avoir conferé pendant quelques heures, ils convinrent unanimement d'élire le diacre Nicolas ; & l'allerent promptement chercher à l'église de saint Pierre où il s'étoit caché, se disant indigne d'une telle place. On l'en tira de force ; & avec de grandes acclamations on le mena au palais de Latran, & on le mit dans le trône apostolique, puis il fut remené à S. Pierre, consacré & introniſé en presence de l'empereur, & il celebra la messe sur le corps du saint apôtre. Enfin on le remena au palais patriarcal, avec des cantiques spirituels ; & il fut couronné avec une grande joye de toute la ville, le dimanche vingt-quatriéme d'Avril. Deux jours après il mangea avec l'empereur, & l'alla visiter quand il fut sorti de Rome, au lieu nommé Quintus. L'empereur alla au-devant à pied, & mena le cheval du pape par la bride la longueur d'un trait d'arc. Ils mangerent encore ensemble ; l'empereur lui fit de grands presens, le reconduisit à cheval, & en se

AN. 858.

Anast. in Nicol.

AN. 858. séparant mena encore celui du pape par la bride.

XXXIX. Union de Brême à Hambourg. *Adam. l. c. 17. Sup. n. 18. Vita S. Ansc. n. 38.*

Dès le commencement de son pontificat & la même année 858. le pape Nicolas confirma l'union des églises de Brême & de Hambourg en faveur de saint Anscaire. Gonthier ayant été ordonné archevêque de Cologne après environ dix ans de vacance, Anscaire le pria de consentir à cette union : mais il y témoigna une grande opposition. C'est pourquoi l'affaire fut proposée au parlement tenu à *An. Fuld. 857.* Vormes pendant le carême de l'an 857. Les deux rois Louis & son neveu Lothaire y assistoient avec plusieurs évêques des deux roïaumes. Tous approuverent l'union & prierent Gonthier d'y donner son consentement. D'abord il resista fortement : soûtenant qu'il n'étoit point juste d'ériger en métropole un siege de sa dépendance, au préjudice de la dignité du sien. Enfin à la priere des rois & de tous les évêques, il déclara, que si le pape confirmoit cette union il l'approuveroit aussi, & tous ses suffragans y consentirent. Le consentement de Lothaire étoit necessaire, parce que Cologne étoit de son royaume.

n. 39. Sur la réponse de l'archevêque Gonthier, le roi Louis envoya à Rome Salomon évêque de Constance ; & S. Anscaire ne pouvant l'accompagner lui-même, envoya avec lui le prêtre Norfrid son disciple. Ils furent très-bien reçus par le pape Nicolas : qui voyant l'utilité de cette union pour la conversion des payens, la confirma par ses lettres. Il y marque comme Anscaire avoit été établi premier archevêque des Nordalbin-

Digitized by Google

gues & ſon ſiege fixé à Hambourg par l'autorité du pape Gregoire IV. Ce qu'il confirme, le declarant ſon legat pour prêcher l'évangile chez les Suedois, les Danois, les Sclaves & les nations voiſines. Puis il rapporte la raiſon qu'avoit euë le roi Louis d'y unir l'évêché de Brême : ce qu'il confirme encore, & ordonne qu'à l'avenir ces deux dioceſes n'en feront qu'un ſous le nom de Hambourg, avec défenſe à l'archevêque de Cologne d'y rien prétendre à l'avenir. L'union ainſi autoriſée par le pape fut executée : mais comme Hambourg avoit été ruiné par les Normans, Anſcaire & ſes ſucceſſeurs reſidoient ordinairement à Brême, & prenoient quelquefois le titre d'évêque de Brême. AN. 858.

Mabill. obſ. tom. 6. p. 77.

La même année 858. le roi Louis paſſa le Rein & vint en France avec une armée, invité par un grand nombre de ſeigneurs mécontens du gouvernement de Charles le Chauve : particulierement de ce qu'il ne les défendoit point contre les Normans. Venilon archevêque de Sens prit entre autres le parti de Louis : mais Hincmar & la plûpart des autres évêques demeurerent fideles à Charles. Le roi Louis leur avoit mandé de ſe trouver à Reims le vingt-cinquiéme de Novembre, pour y traiter du rétabliſſement de l'égliſe & de l'état ; mais ils ſe contenterent de s'aſſembler à Quiercy & d'écrire une grande lettre qu'ils lui envoyerent par Venilon archevêque de Rouen & Ercanra évêque de Châlons. Elle eſt au nom de tous les évêques des provinces de Reims &

XL. Lettres des évêques de France au roi Louis.

An. Fuld. Bert. 858.

tom. 8. conc. p. 614. tom 2. cap. 101.

de Rouen, & divisée en quinze articles.

AN. 858. D'abord ils s'excusent de ne s'être pas rendus
Hincm. tom. 2. p. 126. à Reims, sur l'incommodité de la saison & de la
c. 1. brieveté du tems, qui les a empêchez de consulter leurs archevêques, suivant les canons. Ils se plaignent ensuite de ce que le roi Louis n'a point suivi les avis, qu'ils lui ont déja donnez plusieurs
c. 2. 3. fois, particulierement pour se reconcilier avec le roi Charles son frere; & ajoûtent, qu'il n'y a pas lieu d'esperer, qu'il profite mieux des conseils qu'il leur demande. Ils l'exhortent à examiner
c. 4. en sa conscience les motifs de son voyage, & s'il voudroit être traité comme il traite son frere. Mettez-vous devant les yeux, disent-ils, cette heure que vous ne pouvez éviter, quand vôtre ame sortira de vôtre corps, dépouillée de toute sa puissance & de toutes ses richesses; sans secours de femme, d'enfans, de courtisans, de vassaux: nuë & abandonnée, laissant ses projets imparfaits, qu'elle verra tous ses pechez & tout ce qu'elle a pensé, dit ou fait contre la charité, sans l'avoir expié par la pénitence. Elle l'aura toûjours devant les yeux, sans pouvoir s'en détourner. Et ensuite:

c. 5. Nous avons appris que dans les dioceses où vous passez on commet des cruautez & des abominations, qui surpassent celles des payens; & nous en voyons une partie. Cependant vous pretendez venir pour corriger des abus & procurer la paix. Tournez plûtôt vos armes contre les
c. 6. payens: délivrez-nous du tribut que nous leur

Digitized by Google

payons, ou du moins donnez chez vous une retraite assûrée à ceux qui les fuyent, au lieu qu'ils y sont encore plus maltraitez. Si vous venez rétablir l'église, comme vous nous avez écrit, conservez les privileges : honorez les évêques, ne les inquietez point à contre tems, laissez leur exercer en paix leurs fonctions : commandez aux comtes de leur faire amener les pecheurs scandaleux, pour les mettre en penitence : permettez de tenir les conciles provinciaux, dans les tems reglez par les canons. Conservez les biens des églises & de leurs vassaux : car depuis que les richesses des églises sont accruës, les évêques ont jugé à propos de donner des terres à des hommes libres, pour augmenter la milice du royaume & assûrer aux églises des défenseurs. On voit ici l'origine des fiefs dépendans des églises. Les évêques rapportent l'exemple de Charles Martel, qui pour avoir le premier usurpé les biens de l'église, fut envoyé en enfer en corps & en ame, suivant une prétenduë revelation de saint Eucher d'Orleans : mais on convient que c'est une fable. AN. 858. c. 7.

Ils exhortent ensuite le roi Louis à rétablir les monasteres & les hôpitaux ; & ils ajoûtent : Puisque vous pretendez procurer le bien public, commencez par vous corriger vous-même. Vivez en secret comme étant toûjours exposé au public : croyez plûtôt vôtre conscience, que les discours des autres : ne vous laissez vaincre ni à la flaterie, ni à l'envie : que le soin de la chair ne vous fasse pas negliger vôtre ame. Que la regle de vôtre V. Bar. an. 741. n. 24. Sirm. hic Mabill. obs. 4 ad vitam S. Eucb. t. 3. act. 3. p. 395. c. 8. 9. 10. c. 11. c. 12.

maison serve de modele aux particuliers : que les
An. 858 officiers de vôtre cour soient gens craignant Dieu, & charitables envers ceux qui ont recours à vous pour leurs besoins. Etablissez des comtes & d'autres officiers publics, qui soient désintéressez, qui n'oppriment point le peuple, qui ne gâtent leurs moissons ni n'enlevent leurs troupeaux : qui par le conseil des évesques procurent le bien de l'église : qui tiennent leurs audiences, non pour s'enrichir, mais pour rendre justice. Etablissez de mesme les juges des maisons royales, qui n'op-
c. 14. priment point vos serfs : mais qui fassent si-bien cultiver vos terres, que vous ne soyez pas obligé d'estre à charge aux évesques & aux abbez, pour les logemens, les voitures & les autres besoins. Les comtes étoient gouverneurs des provinces & juges des hommes libres : mais il y avoit des juges particuliers dans les maisons royales, qui gouvernoient le domaine, & rendoient justice aux serfs fiscalins.

Quant aux seigneurs, continuent les évesques,
c. 13. qui à l'occasion de ces désordres ont commis des crimes dignes d'excommunication : obligez les à se venir humilier devant leurs évesques, pour satisfaire à l'église. Et si quelqu'un a participé à
c. 15. leurs pechez, fût-ce vous mesme, qu'il en fasse penitence. Faites toûjours avec vos serviteurs ce que nous vous conseillons ; & quand le tems sera plus favorable, pour tenir un concile avec vos confreres, nous vous donnerons nos conseils sur tout le reste. Nous avons besoin principalement

Digitized by Google

de conferer avec les évêques, qui du consentement du peuple de ce royaume ont sacré vôtre frere avec le saint crême : après quoi il a été reconnu pour roi par l'église Romaine nôtre mere. Lisez les livres des rois, vous verrez, par l'exemple même de Saül reprouvé, le respect qui est dû aux oints du Seigneur; & ce que nous reverons en vôtre frere, outre la fidelité & la reconnoissance que nous lui devons. Voudriez-vous augmenter vôtre royaume aux dépens de vôtre ame? ou nous priver du sacerdoce, comme nous meriterions de l'être, si nous vous abandonnions nos églises, contre l'ordre de Dieu & la raison. Car les églises, que Dieu nous a confiées, ne sont pas des fiefs que le roi puisse donner ou ôter, comme il lui plaît. Ce sont des biens consacrez à Dieu, dont on ne peut rien prendre sans sacrilege. Et nous autres évêques nous ne sommes pas des seculiers, qui puissions nous rendre vassaux, ou prêter serment, contre la défense de l'écriture & des canons. Ce seroit une abomination, que des mains qui ont reçu l'onction du saint crême, & qui par la priere & le signe de la croix font que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jesus-Christ, servissent à un serment : non plus que la langue de l'évêque, qui par la grace de Dieu est la clef du ciel. Et si l'on a exigé quelque serment des évêques, ceux qui l'ont exigé & ceux qui l'ont presté, doivent en faire penitence. AN. 853.

Au reste n'écoutez pas ceux qui nous traitent

AN. 858. de felons & de personnes viles. Songez que Jesus-Christ, qui seul est roi & prêtre, a partagé le gouvernement de son église entre l'autorité pontificale & la puissance royale ; & n'a pas choisi pour la premiere des riches & des nobles, mais des pauvres & des pêcheurs. Nôtre noblesse est d'être les successeurs des Apôtres. Cependant nous ferons, comme vous l'avez ordonné, des jeûnes, des prieres & des processions, pour demander à Dieu qu'il appaise cette tempête. On croit Hincmar auteur de cette lettre.

XLI. Reliques de Cordouë à Paris. *Ann. Bertin. 858. Transl. 10. 9. Act. B. p. 49.*

Vers le même tems les reliques de quelques martyrs de Cordouë furent apportées à Paris. On eut avis au monastere de saint Germain des Prez, que le corps de saint Vincent son premier patron, pourroit être facilement apporté de Valence en Espagne, à cause du triste état où cette ville avoit été reduite par les Sarrasins. Deux moines de la maison, Usuard & Odilard entreprirent le voyage, par la permission de leur abbé Hilduin II. & du roi Charles le Chauve : mais étant à Usés ils apprirent que le corps de saint Vincent n'étoit plus à Valence. En effet il en avoit été enlevé dès l'an 855. par Audalde moine de Conques au diocese de Rodés : mais en revenant il passa par Sarragoce, où l'évêque Senior averti que ce moine portoit des reliques, les lui ôta & les fit enterrer dans sa cathedrale. Toutefois il ne put savoir de quel saint elles étoient, quoiqu'il pressât le moine Audalde, même par les tourmens, de le déclarer : car il le trompa en disant, que

Transl. S. Vinc. 10. 5. Act. p. 346.

Digitized by Google

que c'étoit de saint Martin martyr. Audalde étant de retour à Conques sans reliques, fut traité de moine vagabond, & se retira au monastere de saint Benoît de Castres, qui en est à present la cathedrale, où il fut bien reçu par l'abbé Gislebert. Il lui découvrit son avanture; mais enfin par l'entremise de Salomon comte de Cerdaigne, il obligea l'évêque de Sarragoce à rendre le corps de saint Vincent, qui fut apporté à Castres vers l'an 864. AN. 858.

Cependant les deux moines de saint Germain furent trompez comme les autres, par le faux nom de saint Martin; & on leur disoit que saint Vincent avoit été porté de Valence à Benevent. Desesperant donc d'avoir des reliques de leur saint patron, ils résolurent d'en apporter d'autres, pour ne pas perdre leur voyage, & s'adresserent à Sunifred, qui étoit à Barcelone le premier après le comte. Il leur parla de la persecution qui venoit d'être exercée à Cordouë sous le roi Abderame, & particulierement des martyrs George & Aurelius. Aussi-tôt les deux moines Usuard & Odilard conçûrent un ardent desir d'avoir des reliques de ces martyrs, & déclarerent à Athaulfe évêque de Barcelone & à Sunifred, qu'ils étoient résolus d'aller à Cordouë. Ceux-ci effrayez de la proposition, en détournerent les moines autant qu'il leur fut possible: mais enfin ils leur donnerent des lettres, à la faveur desquelles ils obtinrent de Saul évêque de Cordouë, & de Samson abbé de Pilla-mellar, le corps entier de saint George moine & martyr, le corps sans tête de saint Aurelius,

Sup. liv. XLVII. n. 56. 57.

Digitized by Google

AN. 858. & le chef de sainte Sabigothe, son épouse, qui est nommée Natalie dans cette histoire : c'est-à-dire, qu'elle avoit un nom Goth & un nom Romain. Ils apporterent en France ces reliques, qui pendant le chemin firent plusieurs miracles, & arriverent le vingtiéme d'Octobre 858. au village d'Esmant appartenant à l'abbaye, où la plus grande partie des moines s'étoient retirez avec le corps de saint Germain, de peur des Normans. Le roi Charles eut une grande joye de voir son royaume enrichi de ces reliques : toutefois pour s'assûrer de la verité, il envoya à Cordouë un nommé Mancion, qui rapporta le fait comme les deux moines. Usuard l'un d'eux est le fameux auteur du martyrologe ; & cette histoire a été écrite sur son récit par Aimoin son confrere, qui vivoit alors dans le même monastere, où l'on garde encore ces saintes reliques.

XLII. Martyre de S. Euloge. *Vita S. Eulog. 11. Mart. c. 3. Boll. 1. 7. p. 93.*

Vistremir archevêque de Tolede mourut le dernier jour de la même année 858. & le prêtre Euloge de Cordouë fut élû pour lui succeder, par le suffrage de tous les évêques de la province & du voisinage : mais il y eut quelque obstacle qui empêcha qu'il ne fut sacré ; & on en élut un autre de son vivant, quoiqu'il ne survêcut pas deux mois à son élection ; car il souffrit le martyre après y en

c. 4. avoir tant encouragé d'autres. Une fille nommée Leocritie, d'une famille noble de Musulmans, avoit été instruite dès l'enfance dans la religion chrétienne par une de ses parentes, qui la fit même baptiser. Son pere & sa mere s'en étant apperçus,

Digitized by Google

la maltraitoient & la foüettoient jour & nuit pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connoître son état au pretre Euloge & à sa sœur Amulone, témoignant qu'elle vouloit aller en lieu, où elle pût en liberté exercer sa religion. AN. 858.

Euloge lui procura secretement les moyens de sortir de chez ses parens, qu'elle trompa, feignant de ceder à leur volonté, jusqu'à parler contre la religion chrétienne. Elle se para, comme si elle eut pensé au mariage; & sous prétexte d'aller à une nôce, elle sortit, & courut chez Euloge & sa sœur, qui la reçurent à bras ouverts, & la cacherent chez des amis fideles. Le pere & la mere au désespoir remuerent ciel & terre pour la trouver; & par l'autorité du cadi firent empriſonner & foüetter plusieurs chrétiens, même des religieuses & des prêtres. Euloge sans s'émouvoir faisoit souvent changer de retraite à Leocritie, & passoit les nuits en prieres pour elle, prosterné dans l'église de saint Zoïle. Elle de son côté jeûnoit & veilloit, couchant sur la cendre & couverte d'un cilice.

Une nuit étant venuë voir Euloge & sa sœur, elle ne put retourner; parce que la personne qui devoit l'accompagner vint trop tard, & qu'il étoit déja jour. Le cadi en étant averti, envoya des soldats entourer la maison, d'où ils tirerent Leocritie avec Euloge, & les amenerent en sa presence. Il demanda à Euloge pourquoi il tenoit cette fille chez lui; & Euloge répondit que les prêtres ne pouvoient refuser l'instruction à ceux qui la

AN. 859. demandoient. Le cadi le menaça de le faire mourir à coups de verges : mais Euloge répondit, que le glaive étoit un moyen plus sûr, & commença à parler hautement contre leur prophete & leur religion. On le mena aussi-tôt au palais devant le conseil. Un des conseillers qui le connoissoit particulierement lui dit : Si des ignorans se précipitent malheureusement à la mort, un homme sçavant & vertueux comme toi ne doit pas imiter leur folie. Croi-moi, je te prie : dis seulement un mot à present, puisqu'il le faut, tu reprendras ensuite ta religion, & nous promettons de ne te point rechercher. Euloge lui répondit en souriant : Ah ! si tu pouvois connoître les récompenses qui attendent ceux qui conservent notre foi, tu renoncerois à ta dignité temporelle. Il commença alors à leur proposer hardiment les veritez de l'évangile : mais pour ne le pas écouter ils le condamnerent aussi-tôt à perdre la tête.

Comme on le menoit au supplice, un des eunuques du roi lui donna un soufflet. Il tendit l'autre joüe, & en souffrit patiemment un second. Quand il fut arrivé au lieu de l'execution, il pria à genoux, étendit les mains au ciel, fit le signe de la croix sur tout son corps & presenta sa tête, qui fut promptement coupée. C'étoit à l'heure de none, ou trois heures après midi, le samedi onziéme jour de Mars 859. Il fut enterré à saint Zoïle. Leocritie fut aussi décolée quatre jours après, & jettée dans le fleuve Betis : mais elle en fut tirée & enterrée à saint Genès de Tertios. L'église ho-

Mart. 8. 13. & 15. Mart.

nore l'un & l'autre le jour de leur martyre. La vie de saint Euloge a été écrite par Alvar son ami ; & depuis il nous reste peu de monumens de l'église d'Espagne sous la domination des Musulmans. AN. 859.

En France comme les pillages continuoient, principalement à l'occasion de la guerre civile entre les deux freres Loüis & Charles : Hincmar archevêque de Reims adressa à ses curez un mandement pendant le carême de cette année 859. avec ordre de le publier. Et parce, dit-il, que ces pillards ne viennent à l'église que par coûtume, & ne demeurent à la messe que jusques à l'évangile, lisez cet avertissement aussi-tôt après l'épître. Hincmar y exhorte ceux qui se rencontrent dans son diocese, à s'abstenir des pillages, des violemens & des autres crimes qui se commettoient impunément, rapportant les passages de l'écriture, pour montrer qu'ils meritent l'enfer. Renoncez-y, dit-il, principalement en ce temps, où vous devez satisfaire à Dieu pour les fautes de toute l'année, afin de recevoir la communion au jour de notre redemption, & ne vous en pas approcher comme Judas, pour votre perte. Et ne dites pas : Si le peril de communier indignement est si grand, comme nous dit cet évêque, nous nous abstiendrons de communier, plûtôt que de changer de vie. Car le Seigneur a dit de la communion, comme du baptême, que l'on ne peut être sauvé sans la recevoir. Ainsi il ne reste autre parti à prendre, pour quiconque se veut sauver : que de renoncer au peché par une sincere penitenLXIII. Lettres d'Hincmar contre les pillages. *Opusc. 7. to. 2. p. 148.*

Joan. III. 5. VI. 54.

An. 859. ce; & après avoir purifié sa conscience, recevoir le corps & le sang de Notre-Seigneur. Et sçachez que si vous ne vous corrigez, vous qui commettez ces maux dans mon diocèse, je défendrai à mes prêtres de vous donner la communion. Et si quelqu'un dit: Je passerai dans un autre diocese pendant ces jours-là: il doit sçavoir qu'il ne se mocque pas des hommes, mais de Dieu, & qu'il se trompe lui-même; car si étant excommunié il communie dans un autre diocese, il se charge devant Dieu d'une plus grande condamnation, croyant se cacher à celui qui est par tout.

Opusc. p. 141. Hincmar envoya ce mandement au roi Charles, le priant de le tenir secret, jusques à un jour, où il assembleroit ses fideles serviteurs, & leur feroit une remontrance mêlée de force & de douceur. Vous pourrez ensuite, ajoûte-t-il, faire lire cet avertissement tous les jours à ceux qui viendront de nouveau auprès de vous. Et ne négligez pas les articles que le concile de Quiercy envoya l'année passée à Loüis; & que mon fils Hincmar, c'est son neveu, vous donna de ma part, quand il vous suivit en Bourgogne. Croyez-moi, ils ont été faites pour vous, plus que pour votre frere.

J'ai appris trois choses que j'avois résolu de vous cacher: mais après y avoir bien pensé, je crains de me rendre coupable moi-même, si je ne vous faisois connoître les bruits qui courent contre vous. Le premier, c'est que vous ne voulez point vous mêler de ces pillages, & que vous prétendez que chacun se défende comme il pourra. Je

Digitized by Google

ſçai que c'eſt une calomnie; mais j'ai voulu vous en inſtruire, afin que vous en montriez la fauſſeté par les effets. Car ce ſeroit une impieté à un roi d'exiger de ſes ſujets des dons & des contributions, & ne leur pas conſerver les biens dont ils les tirent. Le ſecond point eſt, que ceux qui vont porter des plaintes à votre cour, n'y reçoivent ni conſolation, ni bonne réponſe. Je ne le croi pas non plus; mais je croi malgré moi le troiſiéme, qu'après que l'on a pris aux dépens des égliſes tous les vivres néceſſaires, on exige encore de l'argent: ſinon l'on fait de grands débris.

Enfin Hincmar écrivit aux clercs de la cour, qui marcherent à la ſuite du roi & de la reine; & dont les domeſtiques commettoient les mêmes crimes que les autres: pillant par tout, pour nourrir hommes & chevaux, & abuſant des femmes qu'ils rencontroient. Il repreſente à ces clercs qu'ils doivent non-ſeulement s'abſtenir du mal; mais en détourner les autres, & qu'ils ſont reſponſables des pechez de leurs domeſtiques: puis il ajoûte: Si vous ne vous corrigez, vous qui êtes de ma province, je vous interdirai de vos fonctions & de la communion juſques à un concile, & ceux qui n'en ſont pas, je les excommunierai de mon dioceſe & de ma province, & je les envoyerai à leurs évêques pour les corriger. *Opuſc. 6. p. 146.*

XLIV. Députation au roi Loüis.

Le voyage du roi Loüis n'eut gueres d'autres effets que de multiplier en France les deſordres & les pillages; il fut obligé de retourner chez lui au

AN. 859. commencement du printemps 859. & il s'arrêta à Vormes. Cependant on tint un concile à Metz le vingt-huitiéme de Mai, du consentement des rois Charles le Chauve & Lothaire son neveu, pour procurer la paix entre eux & le roi Loüis. Ce concile députa vers Loüis trois archevêques, Hincmar de Reims, Gonthier de Cologne, Venilon de Roüen; & six évêques, Herluin de Coutance, Hildegaire de Meaux, Adventius de Metz, Ebbon d'Auxerre, Hincmar de Laon neveu de l'archevêque Ercanra de Châlons. On leur donna une instruction portant les conditions auſquelles ils devoient absoudre le roi Loüis de l'excommunication qu'il avoit encouruë, pour les excès commis dans le royaume de son frere: du moins comme ayant communiqué avec les excommuniez. En voici la substance.

10. 8. Conc. p. 668.
10. 2. cap. p. 122.

Il se reconnoîtra coupable de tous les maux qui ont été faits dans nos dioceses, par les mauvais
c. 3. conseils qu'il a suivis, & promettra d'en faire une
c. 5. digne penitence. Il promettra aussi de venir le
c. 6. plûtôt qu'il pourra traiter la paix en personne
c. 7. avec nos princes Charles & Lothaire, & de la
c. 8. garder, s'ils la gardent de leur côté. Il promettra de ne plus donner de protection à ceux qui l'ont fait offenser Dieu si griévement. Au contraire il fera venir, s'il peut, devant son frere Charles & son neveu Lothaire au parlement prochain, ceux qui les ont quittez, pour se donner à lui, comme il a promis à Mersen: afin qu'on leur

leur pardonne s'ils se justifient, ou qu'on les condamne. Les évêques parlent des promesses reciproques de s'assister & de ne point recevoir les vassaux les uns des autres, que les trois freres Lothaire, Loüis & Charles se firent en 851. au parlement tenu à Mersen près de Mastric. AN. 859. to. 2. Capit. p. 46. tit. 10. c.

L'instruction continuë: Si le roi Loüis promet tout cela, & de rétablir l'église de tout son pouvoir: donnez-lui absolution de tous les pechez qu'il a commis & fait commettre dans nos dioceses; & le retablissez dans la communion, dont il s'est privé en communiquant avec des excommuniez. Et quoique ses pechez eussent besoin d'une penitence de plusieurs années, selon les degrez prescrits par les canons: toutefois nous confiant à la misericorde de Dieu, qui a plus d'égard à la douleur qu'à la longueur du tems, & à la destruction des vices, qu'à l'abstinence des viandes, nous suivons la decision la plus humaine des peres. Ils citent ensuite un canon d'Afrique, & des passages de saint Leon & de saint Gregoire: qui ne disent autre chose sinon en general, que le tems de la penitence est à la discretion des évêques, & que l'on peut l'abreger à ceux qui sont en peril: ce qui ne convenoit point au roi Loüis. Ainsi il semble que les évêques ne citent ces autoritez que pour la forme. Ils ajoûtent, parlant aux deputez: Si vous ne trouvez pas le roi dans ces dispositions, gardez-vous bien de l'absoudre: ce seroit vous lier avec lui, vous en seriez desavouez, & en rendriez compte au concile. Et c. 10. c. 11. c. 12.

AN. 859. s'il retombe dans les mêmes fautes, dont vous allez l'avertir de nôtre part : qu'il ſache, qu'il ſe rend de nouveau ſujet au jugement de Dieu & de l'égliſe.

conc. p. 682. Avec cette inſtruction les députez du concile allerent à Vormes, où le roi Loüis leur donna audience le quatriéme de Juillet ; & leur dit d'abord : Si je vous ai offenſé en quelque choſe, je vous prie de me le pardonner, afin que je puiſſe deſormais parler avec vous en ſureté. L'archevêque Hincmar, qui étoit le premier à ſa gauche, répondit : Cette affaire ſera bientôt terminée, puiſque vous nous demandez ce que nous venons vous offrir. Grimold abbé de ſaint Gal & archichapelain du roi Loüis, & un évêque nommé Theodoric, ayant dit quelque choſe à Hincmar, il continua de dire au roi : Vous n'avez rien fait contre moi, dont je garde aucun reſſentiment ; & ſi j'en avois, je n'oſerois pas me préſenter à l'autel, pour offrir le ſacrifice. L'évêque Theodoric dit encore à Hincmar : Faites ce dont le roi vous prie : pardonnez-lui. Hincmar répondit, s'adreſſant toûjours au roi : Quant à ce qui me regarde perſonnellement, je vous l'ai pardonné, & vous le pardonne : mais quant au mal qui a été fait à mon égliſe & au peuple, je vous donne le conſeil & vous prête le ſecours ſelon Dieu, qui peut procurer vôtre ſalut. Grimold, Theodoric & Salomon évêque de Conſtance répondirent, qu'il parloit bien : & les autres députez appuïerent le diſcours d'Hincmar,

Digitized by Google

Gonthier archevêque de Cologne montra au roi en particulier l'écrit dont ils étoient chargez ; mais le roi ne voulut point entrer en matiere, disant qu'il ne pouvoit rien faire sans consulter les évêques de son roïaume. Ainsi les députez du concile de Mets s'en retournerent sans lui avoir donné l'absolution. AN. 859.

XLV. Concile de Savonieres. to. 8. p. 647. Cap. tit. 29. p. 130.

Peu de tems après, & dans le même mois de Juin, on tint un grand concile à Savonieres près de Toul où se trouverent des évêques de douze provinces, des trois roïaumes de Charles le Chauve, de Lothaire & de Charles ses neveux, qui y assisterent tous trois. Ce concile fit treize canons, dont la plûpart regardent des affaires particulieres. On se plaignit de l'ordination de trois évêques ; Tortold de Baïeux, Anscaire de Langres & Atton de Verdun. Tortold avoit été diacre de Venilon archevêque de Sens, dont il étoit parent ; & qui s'étant declaré pour le roi Loüis, lui avoit fait obtenir l'évêché de Baïeux, par l'autorité de ce prince. Comme il s'efforçoit de s'y maintenir, par promesses & par menaces : le concile ordonna qu'il seroit jugé par Venilon de Sens & trois autres évêques : que s'il refusoit de comparoître devant eux, il y seroit contraint par l'autorité du prince ; & s'il desobéïssoit, frappé d'anathême. c. 4.

Anscaire étoit un soudiacre qui s'étoit intrus dans le siege de Langres, du vivant de l'évêque Isaac, & avoit sollicité son clergé, ses vassaux & ses serfs. Mais comme il promit par des députez c. 5.

AN. 859. de se désister; le concile accepta sa soûmission, & lui prescrivit la formule d'un serment, par lequel il demandoit pardon de son entreprise; & promettoit de ne rien faire de semblable à l'avenir. On lui défendit aussi de jamais aspirer au siege de Langres, ni à celui de Genéve, qu'il avoit voulu usurper de même.

c. 7. Atton évêque de Verdun avoit été moine de saint Germain d'Auxerre, & on rapportoit l'acte de sa profession. On se plaignoit que sa promotion à l'épiscopat étoit irreguliere: peut-être faute du consentement de ses superieurs. Il fut ordonné qu'il comparoîtroit à un autre concile; & on sait d'ailleurs que son ordination fut confirmée, & qu'il gouverna l'évêché de Verdun avec honneur. Au contraire on croit que l'ordination de Tortold fut cassée, parce qu'on voit l'année suivante un autre évêque de Baïeux.

V. not. Sirm. in Capit.

XLVI. Requête du roi contre Venilon, *tom. 8. Conc. p. 679.* Le roi Charles le Chauve presenta au concile de Savonieres une requête, où il disoit: Venilon étoit mon clerc servant à ma chapelle, & m'avoit fait serment de fidelité, quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorsque je partageai le roïaume avec mes freres, il promit comme les autres évêques avec serment l'observation du partage. Depuis il m'a sacré roi dans l'église de sainte Croix d'Orleans, qui est de sa province, avec promesse de ne me point déposer de la dignité roïale: au moins sans les évêques qui m'avoient sacré avec lui, & au jugement desquels je me soûmis comme je m'y soûmets encore. Ces paroles sont

remarquables en la bouche d'un roi ; & nous n'en avons point vû qui parlât ainsi, du moins en France. Mais l'exemple de Loüis le Debonnaire, qui s'étoit tant de fois fait couronner & rehabiliter par les évêques, & la foiblesse presente de Charles, pouvoit lui faire tenir ce langage. Quoi qu'il en soit, il paroît que les évêques croïoient pouvoir dépoſer les rois : car on ne peut douter que cette requête ne fût dressée par leur conseil. Elle continuë ainsi : Les troubles aïant commencé, nous fismes un écrit mes sujets & moi, pour promettre de nous aider reciproquement, & Venilon y souscrivit comme les autres. Mais quand mon frere Loüis entra dans mon roïaume à main armée, Venilon fut le seul des évêques qui m'abandonna, & alla lui parler, sans ma permission. Il ne me donna point en cette guerre le secours que son église me devoit, quoique je lui eusse demandé : au contraire il mena ses forces à mon frere contre moi. Et quoique mon frere fût accompagné de mes sujets revoltez, dont l'excommunication avoit été notifiée à Venilon, par les lettres des évêques : il ne laissa pas de celebrer la messe publiquement devant eux, dans mon palais d'Attigni, sans la permission de l'évêque diocesain ; & demeura avec eux dans le conseil de mon frere : cherchant les moïens de me dépoüiller de ma part du roïaume, au préjudice de son serment. Il s'est fait donner par mon frere Loüis l'abbaïe de sainte Colombe, qui est dans mon roïaume, & des pierres

AN. 859.

AN. 859. des murs de la ville de Melun. Il a fait donner l'évêché de Baïeux à Tortold son parent & mon clerc, qui m'avoit prêté serment. Enfin après que Dieu m'a donné des forces, pour recouvrer mon roïaume, je me suis approché de la ville de Sens, & Venilon ne m'a donné aucun secours.

Sur cette requête le concile ordonna, que
c. 6. Venilon seroit cité à certain terme; & pour cet effet on dressa une lettre synodique, où nous
p. 681. voïons les noms de la plûpart des évêques, qui assistoient à ce concile. Il y a premierement huit archevêques: Remi de Lyon, Rodolfe de Bourges, Gonthier de Cologne, Hincmar de Reims, Arduic de Besançon, Teutgaud de Treves, Venilon de Roüen, Herard de Tours. Ensuite trente-deux évêques, entre autres Ebbon de Grenoble, Rotade de Soissons, Adventius de Mets, Atton de Verdun, Enée de Paris, Agius d'Orleans, Hincmar de Laon, Robert du Mans, Erloin de Coutances, Isaac de Langres, Erchambert de Baïeux: ce qui montre que Tortold en étoit exclus.

En cette lettre, après avoir marqué toutes les plaintes du roi contre Venilon de Sens, les évêques ajoûtent: Le roi a choisi par juges Remy de Lyon, Venilon de Roüen, Herard de Tours & Rodolfe de Bourges, devant lesquels vous comparoîtrez trente jours après avoir reçu cette lettre pour proposer vos défenses. Après la lettre sont des extraits des anciens canons sur les principaux chefs d'accusation contenus dans la requête.

Digitized by Google

Herard de Tours fut chargé par le concile de porter cette lettre à Venilon de Sens, & de lui faire la citation : mais étant tombé malade, il en chargea Robert du Mans son suffragant, avec une lettre par laquelle il exhorte Venilon à le justifier pour l'honneur de l'épiscopat, & à satisfaire le roi. Venilon suivit ce conseil, & se reconcilia avec le roi Charles, sans être jugé par les évêques. AN. 859. p. 684. An. Bertin. 859.

XLVII. Lettres aux Bretons. c. 8. Sup. l. XLVIII. n. 43. p. 695.

Le concile de Savonieres écrivit aussi aux évêques de Bretagne qui demeuroient toûjours dans leur schisme. La lettre n'est adressée qu'aux quatre anciens évêques, car on ne reconnoissoit pas les trois autres, & le concile les exhorte à rentrer sous l'obéïssance de l'archevêque de Tours leur metropolitain : & ne plus communiquer avec ceux qu'il avoit excommuniez pour leurs crimes. Ensuite est un memoire des avis qu'ils doivent donner à Salomon, qui se prétendoit souverain de la Bretagne, pour le reduire à l'obéïssance du roi Charles. Le concile écrivit en particulier à neuf seigneurs Bretons, qui étoient les principaux entre les excommuniez : pour les exhorter à se reconnoître, & à penser à leur salut : les menaçant d'anathême s'ils persistent dans leur endurcissement. On voit par cette lettre, que les pillages & les autres désordres n'étoient pas moins frequens dans la Bretagne que dans la France. c. 9.

On relut en ce concile les articles qui avoient été dressez sur la matiere de la predestination, par c. 10. Sup. n. 22.

Digitized by Google

AN. 859. Remy de Lyon, & par Hincmar de Reims: c'eſt-à-dire les ſix premiers du concile de Valence, & les quatre du concile de Quiercy. A la lecture des canons de Valence, les évêques du parti d'Hincmar voulurent faire quelque remontrance: mais Remy les appaiſa doucement, & dit avec beaucoup de gravité, que ſi quelques-uns d'entre eux n'approuvoient pas ces articles; on apporteroit de part & d'autre des livres des peres au premier concile, où l'on decideroit d'un commun accord, ce qui ſe trouveroit le plus conforme à la tradition de l'égliſe. Quelques-uns du parti oppoſé voulurent le ſifler, prétendant qu'ils n'étoient pas les auteurs de ces articles qu'ils ſoûtenoient: mais Hincmar & la plûpart de ceux de ſon parti, qui connoiſſoient la doctrine & la capacité de leurs adverſaires firent entendre aux autres que les défenſeurs des articles de Valence pouvoient avoir eu de bonnes raiſons, de ſouffrir quelque tems agiter ces queſtions, avant qu'elles fuſſent decidées d'un commun conſentement. Il paſſa donc à l'avis de Remy, & le concile de Savonieres prononça que les articles conteſtez ſeroient examinez au premier concile après la paix rétablie.

Hincm. præf. de prædeſt. V. Maug. diſt. c. 40.

c. 10.

XLVIII. Concile de Langres. *to. 8. p. 671.*

Ces articles de Valence avoient été confirmez dans un concile tenu le dix-neuviéme d'Avril la même année 859. dans l'abbaïe des Sts. Jumeaux près de Langres, où preſidoient Remy archevêque de Lyon & Agilmar de Vienne, accompagné d'Ebbon de Grenoble & de pluſieurs autres évêques; en la preſence de leur roi Charles le jeune

jeune, fils de l'empereur Lothaire. Ce concile de Langres fit seize canons, qui à la poursuite de Remy furent lûs & approuvez au concile de Savonieres, auquel ils sont inserez comme en faisant partie. Les six premiers ne sont que les six du concile de Valence, touchant la predestination : excepté que dans le quatriéme canon il n'est point fait mention des quatre articles de Quiercy : ce qui fut peut-être ôté en les relisant à Savonieres, pour ne point choquer Hincmar & ceux de son parti. Quoi qu'il en soit, nous n'avons point dans ce neuviéme siecle de décision autentique touchant la grace & la predestination, que ces six canons publiez en trois conciles. Car nous ne voyons point que la matiere ait été agitée dans un concile posterieur, comme il avoit été convenu à Savonieres : au contraire il semble que ces six canons ayent été confirmez à Rome, puisqu'un analiste du tems dit sur cette année 859. Le pape Nicolas confirme la doctrine catholique touchant la grace de Dieu & le libre arbitre, la verité de la double predestination & le sang de Jesus-Christ répandu pour tous les croyans.

AN. 859.

p. 609.

Ann. Bertin.

Les dix autres canons du concile de Langres sont de discipline ; & les deux plus remarquables sont ceux qui parlent des conciles & des écoles. On priera les princes de permettre les conciles provinciaux tous les ans, & tous les deux ans une assemblée generale dans leur palais. On les priera aussi & on exhortera très-instamment les évêques,

c. 7.

c. 10.

AN. 859. d'établir des écoles publiques des saintes écritures & des lettres humaines, par tout où il se trouvera des personnes capables d'enseigner, comme avoient fait les empereurs dans les années precedentes, au grand avantage de l'église : au lieu qu'à present, dit le concile, nous voïons avec douleur la vraïe intelligence de l'écriture sainte décheoir de telle sorte, qu'à peine en trouve-t-on quelque vestige.

XLIX. Statuts d'Herard & d'Isaac. *to.8 conc. p 617. t.1. capit. p.128.*

Entre les évêques qui assisterent au concile de Savonieres, il y en a deux dont il nous reste des canons de discipline : Herard archevêque de Tours & Isaac évêque de Langres. Ceux d'Herard sont des statuts publiez dans son synode dioceſain le seiziéme de Mai l'an 858. troisiéme de son pontificat, indiction sixieme : ils contiennent 140. articles, tous tirez de divers endroits des capitulaires des rois, comme M. Baluze a remarqué. Le recueil d'Isaac est aussi tiré des capitulaires, que l'auteur cite lui-même en ces termes : Parce que ceux que nous voulons corriger, mépriſent les regles que nous leur proposons, disant qu'elles sont de notre invention, nous avons crû les devoir retenir par l'autorité des rois & du pape. C'est qu'il y a quelques-uns de ces capitulaires pris des conciles tenus par saint Boniface de Maïence & autorisez par le pape Zacarie. Isaac a tiré son recueil principalement des trois derniers livres des capitulaires, compilez par le diacre Benoist. Il est fort ample, divisé en onze titres, dont chacun comprend plusieurs articles. Le

T 8. conc. p.538. t.2. capit. p.1331. Chr. S. Benig. p. 416. t.2. Spicil.

premier titre eſt des penitens, & de leurs peines : le dixiéme eſt de la ſtabilité des clercs dans les égliſes de leurs titres. AN. 859.

L.
Second traité d'Hincmar ſur la predeſtination.

Hincmar voulant toûjours ſoûtenir ſes quatre articles de Quiercy, commença peu de temps après le concile de Savonieres, un ſecond traité de la predeſtination, qu'il adreſſa comme le premier au roi Charles le Chauve, en ſon nom & au nom des autres évêques. Il eſt diviſé en trente huit chapitres, & commence par l'hiſtoire de l'hereſie des Predeſtinatiens. Il prétend qu'elle avoit paru dès le temps de ſaint Auguſtin ; & en allegue pour preuve la diſpute des moines d'Adrumet & les objections des Gaulois, rapportées dans les lettres de Proſper & d'Hilaire. Mais on peut fort bien expliquer tous ces écrits, ſans ſuppoſer d'autres heretiques, que les Pelagiens & les demi-Pelagiens, choqués de la doctrine de ſaint Auguſtin, faute de la bien entendre. Auſſi pluſieurs ſavans theologiens ſoûtiennent qu'il n'y eut jamais d'heretiques Predeſtinatiens ; & il eſt certain qu'Hincmar s'eſt trompé en pluſieurs faits ſur cette matiere : comme ſur le concile d'Arles, où le prêtre Lucidus ſe retracta, qu'il dit avoir été tenu par ordre du pape ſaint Celeſtin, mort dès l'an 432. plus de quarante ans avant ce concile ; & quand il prend Hilaire laïque, qui écrivit à ſaint Auguſtin, pour ſaint Hilaire archevêque d'Arles. Il s'eſt encore mépris en ſoûtenant, que l'Hypognoſticon eſt un ouvrage de ſaint Auguſtin, & le traité de l'endurciſſement

Maug. diſſ. c. 45.

Sup. liv. XXIV. n. 45. 58. 59. V. Srm. hiſt. pradeſt. & Maug. conſut.

Hincm. c. 1. p. 15.

Sup. l. XXVI. n. 15. XXIX. n. 40.

de Pharaon de saint Jerôme : deux livres sur lesquels il appuye beaucoup.

c. 2. Hincmar vient ensuite à Gothescalc qu'il pre-
c. 3. tend avoir renouvellé l'heresie des Predestinatiens,
c. 6. 11. & s'efforce de répondre à l'autorité de saint Fulgence touchant les deux predestinations. Le corps de l'ouvrage est l'examen des six articles du concile de Valence. Hincmar ne dit rien sur le premier, mais il attaque le second & le troisiéme : puis à l'oc-
c. 16. casion du quatriéme il travaille à justifier ses quatre articles de Quiercy. Il declare qu'il ne prétend point soûtenir les dix-neuf articles de Jean Scot,
c. 31. & convient du cinquiéme de Valence, soûtenant en même tems qu'il ne le regarde point. Il ne dit rien du sixiéme.

c. 35. Mais il s'étend sur le septiéme canon, qui étoit le premier de discipline, contre les ordinations irregulieres des [illegible]ques ; prétendant qu'il a été composé malicieusement contre lui, comme s'il n'avoit été ordonné que par la faveur du prince. Il en prend occasion de rapporter toute l'histoire
Soiss. n. 2. de son ordination & les actes du concile de Soiss-
c. 37. sons, où elle avoit été confirmée. Ensuite, supposant avoir prouvé, que ses adversaires ont renouvellé l'ancienne heresie des Predestinatiens ; il rapporte sous douze articles tous les reglemens des conciles & des papes, touchant ceux qui soûtiennent des heresies déja condamnées. Enfin il fait une longue recapitulation de tout ce qu'il
c. 38. avoit dit touchant la doctrine de la predestination. En tout cet ouvrage Hincmar fait paroître

Digitized by Google

plus d'érudition que de jugement & de juſteſſe d'eſprit.

En parlant des dix-neuf articles de Jean Scot il ajoûte : Il y a d'autres erreurs contre la foi, avancées par ceux qui cherchent une vaine reputation par des nouveautez de paroles : ſavoir que la divinité eſt trine, que le ſacrement de l'autel, n'eſt pas le vrai corps & le vrai ſang du Seigneur ; mais ſeulement la mémoire du vrai corps & du vrai ſang : que les anges ſont corporels : que l'ame de l'homme n'eſt pas dans le corps : que la ſeule peine de l'enfer eſt le ſouvenir des pechez & le tourment de la conſcience. A quoi ſe rapporte ce que dit un analiſte du tems, que l'on remuoit pluſieurs queſtions contraires à la foi dans le royaume de Charles le Chauve, & qu'il ne l'ignoroit pas. Les dernieres erreurs rapportées par Hincmar ſe trouvent dans le livre de Jean Scot de la predeſtination. La premiere n'eſt une erreur que dans l'opinion d'Hincmar : qui choqué de ce que dans une hymne des martyrs on chantoit, *Te trina Deitas* & le reſte, ſoûtient que c'étoit diviſer l'eſſence divine : Gotheſcalc fit un écrit pour ſoûtenir que cette expreſſion étoit catholique, & Hincmar compoſa un gros traité pour le refuter : nonobſtant lequel l'égliſe a continué de chanter ces paroles juſques à preſent.

c. 31. p. 232.

Ann. Bertin. 855.

c. 16. 19.

t. 1. p. 423.

Quant à l'erreur qu'il raporte ſur l'euchariſtie, on croit que c'étoit Jean Scot qui l'avoit avancée. Car il eſt certain qu'il avoit écrit ſur cette ma-

II. Ectits de Paſcaſe Ratbert.

Mabill. præfat.

t. 6. Act. n. 131. 12. Lanfr. contra Berenger. c. 4.

tiere contre Paſcaſe Ratbert, un livre qui fut condamné environ deux cens ans après au concile de Verceil l'an 1050. Ce livre de Jean Scot ne ſe trouve plus, mais il en reſte un fameux de Ratram moine de Corbie, & deux autres écrits du même temps ſans nom d'auteur. Paſcaſe ſavoit bien que ſa doctrine étoit combatuë; & dans ſon douziéme livre ſur ſaint Mathieu écrit plus de vingt-ans après ſon traité de l'euchariſtie, à l'occaſion de ces mots: Ceci eſt mon corps, il dit: Je me ſuis étendu ſur ce ſujet, parce que j'ai appris, que quelques-uns me reprennent, comme ſi dans mon livre j'avois voulu attribuer à ces paroles plus que la verité même ne promet: craignant peut-être ce que craignirent ceux à qui J. C. parloit, que je ne veuille mettre ſon corps en pieces. Paſcaſe compoſa depuis ſa retraite le livre de la vie de Vala, les quatre derniers ſur S. Mathieu, trois ſur le pſeaume 44. & cinq ſur les lamentations de Jeremie: c'eſt-à-dire prés de la moitié de ſes ouvrages.

Mabill. ibid. n. 19. 44. 45.

p. 1094.

Eulog. tom 6. Act. ben. n. 2. & c. p. 121. Sup. n. 3.

Ce fut auſſi dans ces derniers tems qu'il écrivit la lettre à Frudegard, que l'on croit avoir été moine de la nouvelle Corbie. Il avoit écrit à Paſcaſe ſes difficultez & celles de quelques autres, ſur ſon livre de l'euchariſtie: & Paſcaſe lui répond pour le défendre, ſoûtenant que le corps de J. C. eſt le même dans l'euchariſtie que celui qui eſt né de la Vierge, & qu'il eſt realité & figure tout enſemble. Reliſez, dit-il à la fin, le livre que j'ai fait ſur cette matiere: car encore

Mabill. pref. n. 18. Paſch. p. 1619.

Digitized by Google

que je l'aye écrit pour des enfans, j'apprens toutefois, que j'ai excité plusieurs personnes à l'intelligence de ce mystere, & à concevoir des pensées dignes de J. C. Il joint à cette lettre l'endroit que j'ai rapporté de son commentaire sur S. Mathieu & quelques passages des peres.

LII. Traité de Ratramsur l'eucharistie.

Mabill praf. to. 6. n. 81. 83. Ratram. edit. Paris. 1686. n. 5.

Ce fut donc du tems de l'abbé Odon que Ratram prêtre & moine de Corbie, écrivit par ordre de Charles le Chauve un traité du corps & du sang du Seigneur qu'il adressa à ce prince. Il en propose ainsi le sujet : Vôtre Majesté demande si le corps & le sang de Jesus-Christ, qui est reçu dans l'église par la bouche des fideles, se fait en mystere & en verité ; c'est-à-dire, s'il contient quelque chose de secret, qui ne paroisse qu'aux yeux de la foi : ou si sans aucun voile de mystere, les yeux du corps y voyent au-dehors ce que la vûë de l'esprit voit au-dedans : en sorte que tout ce qui se fait y paroisse manifestement. Vous demandez encore si c'est le même corps qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert, qui est mort, qui a été enseveli ; & qui étant ressuscité est monté aux cieux, est assis à la droite du pere. Ces deux questions sont les deux parties de son livre. La derniere est contre Pascase, qui soûtient que le corps de Jesus-Christ dans l'eucharistie est le même qui est né de la Vierge : mais la premiere question ne le regarde point : car il prouve expressement dans son traité de l'eucharistie, qu'elle est tout ensemble & verité & figure. Et dans sa lettre à Frudegard il dit : Si quelqu'un

c. 4. p. 1564.

l. 1620. E. dit que cette chair & ce sang sont sans mystere, & sans figure, il aneantit le sacrement.

Mais il y avoit alors des catholiques qui soûtenoient effectivement, que le pain & le vin n'étoient point des figures du corps & du sang de J. C. fondez sur cette raison, que le signe n'étant pas la chose dont il est le signe, l'eucharistie ne seroit plus le corps & le sang de J. C. Cette opinion se trouve soûtenuë vers le même tems par Haimon évêque d'Halberstat après S. Jean Damascene; & c'est celle que Ratram combat: prétendant qu'il s'ensuit, qu'il n'y a aucun mystere dans l'eucharistie: ni par consequent aucune matiere à la foi. Mais ceux qu'il attaque n'admettoient pas cette consequence: au contraire Haimon dit formellement, que dans ce sacrement le goût & la figure du pain & du vin demeurent: afin qu'on le prenne sans horreur, quoique la nature des substances soit entierement changée au corps & au sang de J. C. mais autre chose est ce que nous rapportent les sens, autre chose ce que la foi nous enseigne.

Hinem. de Corp. & Sang. Damasc. 17 de fide c. 14.

Aussi Ratram n'accuse pas ses adversaires de nier ce qui est de foi, mais seulement de se contredire. Car, dit-il, ils confessent selon la foi, que c'est le corps & le sang de Jesus-Christ, & par consequent que ce n'est pas ce que c'étoit auparavant. Et plus haut il explique ainsi sa créance touchant ce mystere: Au dehors se represente la forme du pain qu'il étoit auparavant: la couleur se montre, la saveur se fait sentir: mais au de-

p. 15.

p. 9.

dans

dans, on apprend qu'il y a quelque choſe de bien plus précieux & plus excellent, parce qu'il eſt divin : c'eſt-à-dire le corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt vû, reçû & mangé, non par les ſens corporels, mais par les yeux de l'eſprit fidel. De même le vin, qui eſt fait le ſacrement du ſang de Jeſus-Chriſt, par la conſecration du prêtre : nous montre en ſa ſuperficie autre choſe, que ce qu'il contient au-dedans. Car que voit-on, ſinon la ſubſtance du vin ? Goûtez-en, il ſent le vin, il en a l'odeur & la couleur. Mais ſi vous le conſiderez au-dedans : ce n'eſt plus la liqueur du vin, mais la liqueur du ſang de Jeſus-Chriſt, qui frappe le goût, les yeux & l'odorat des ames fideles. Et enſuite : Le pain qui eſt offert, étant pris des fruits de la terre, eſt changé au corps de J. C. par la ſanctification : comme le vin, quoiqu'il ſoit ſorti de la vigne, eſt fait le ſang de Jeſus-Chriſt par la ſanctification du myſtere, non pas viſiblement, mais par l'operation inviſible du S. Eſprit. C'eſt pourquoi on les appelle le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt : parce qu'on les prend, non pour ce qu'ils paroiſſent au dehors : mais pour ce qu'ils ſont devenus au-dedans, par l'operation du ſaint Eſprit ; & que par cette puiſſance inviſible ils ſont tout autre choſe, que ce qu'ils paroiſſent viſiblement. Et encore : Nous avons montré par tout ce qui a été dit juſques ici, que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, qui ſont reçûs dans l'égliſe par la bouche des fideles, ſont des figures ſelon l'apparence viſible : mais ſelon n. 10. n. 49.

la ſubſtance inviſible, c'eſt veritablement le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Ainſi la premiere queſtion que traite Ratram, n'eſt pas de ſavoir, ſi l'euchariſtie eſt figure ou réalité; mais ſi outre la réalité elle eſt encore figure.

Mabill. praf. n. 51. n. 110. Paſc. de corp. c. 1.

La ſeconde queſtion eſt de ſavoir, ſi le corps de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie eſt préciſément le même, qui eſt né de la Vierge Marie. Paſcal l'avoit dit, fondé ſur un paſſage de ſaint Ambroiſe; mais cette expreſſion avoit paru nouvelle à Raban & à pluſieurs autres ſavans: qui fondez ſur d'autres paſſages des peres, vouloient que l'on diſtinguât deux corps de Jeſus-Chriſt, le naturel & l'euchariſtique: c'eſt-à-dire, comme on parleroit aujourd'hui, deux manieres d'être du même corps: l'une naturelle & ſenſible, l'autre ſurnaturelle & myſterieuſe: car ils convenoient tous également de la réalité. C'eſt donc

n. 61. en ce ſens que Ratram dit: Le corps qu'il a pris de la Vierge Marie, qui a ſouffert, qui a été enſeveli, qui eſt reſſuſcité, étoit un veritable corps: c'eſt-à-dire, viſible & palpable; au lieu que le corps qui eſt appellé le myſtere de Dieu, n'eſt pas corporel, mais ſpirituel, & par conſequent ni viſible ni palpable. Ces deux queſtions n'étoient donc que ſur les expreſſions, & non ſur le fond du myſtere. Au reſte il faut convenir, que dans le traité de Ratram il y a des manieres de parler dures & obſcures, qu'il faut expliquer par les plus claires: puiſque l'auteur a toûjours vécu dans la communion de l'égliſe.

Digitized by Google

LIII. Ecrit anonyme contre Paſcaſe. to. 7. Act. Ben. p. 591.

L'écrit anonyme que nous avons contre Paſcaſe Ratbert, combat deux propoſitions de ſon ouvrage: la premiere que le corps de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie ſoit le même qui eſt né de la Vierge; l'autre que Jeſus-Chriſt ſouffre de nouveau, toutes les fois que l'on celebre la meſſe. On ne trouve point que Paſcaſe eût avancé cette derniere propoſition: ainſi c'étoit ſeulement une conſéquence, que l'on tiroit de ſa doctrine. Cet écrit commence ainſi: Tout fidele doit croire & confeſſer, que le corps & le ſang du Seigneur eſt de vraie chair & de vrai ſang: quiconque le nie, montre qu'il eſt infidele; & un peu après: J'ajoûte, que comme Jeſus-Chriſt eſt la verité & le vrai agneau de Dieu, qui eſt immolé myſtiquement tous les jours, pour la vie du monde: ainſi par la conſecration & la puiſſance du ſaint Eſprit le pain devient ſa vraie chair & le vin ſon vrai ſang. Ce qui eſt ſi certain, qu'aucun Chrétien n'en peut douter; & il y a même des gentils qui le ſavent. Car autrefois dans le païs des Bulgares, un ſeigneur païen me pria de boire, pour l'amour de ce Dieu, qui du vin a fait ſon ſang. On juge par-là que l'auteur écrivoit avant la converſion des Bulgares, qui arriva comme nous verrons ſous le pape Nicolas I. Il ſoûtient donc en cet écrit, que le corps de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie eſt bien le même, qui eſt né de la Vierge naturellement, mais non pas ſpecialement: c'eſt-à-dire, ſuivant nôtre maniere de parler, qu'il eſt le même réellement, mais non ſelon

Mabill. præf. n. 59.

AN. 859. les apparences ou especes sensibles. On conjecture avec vrai-semblance, que cet écrit anonyme
n. 60. est la lettre de Raban à Egil abbé de Prum : car il est certain qu'il lui en avoit écrit une sur ce sujet.

LIV. Ravages des Normans.

Cependant les Normans continuoient leurs ravages. En 859. ils firent le dégât du païs au-delà
An. Bertin. 859. de l'Escaut. La même année ils entrerent dans le Betou à l'embouchure du Rein. D'autres étant entrez par la Somme pillerent le monastere de S. Vallery, la ville d'Amiens & les lieux d'alentour, où ils mirent tout en feu. Ceux qui étoient établis sur la Seine attaquerent la nuit la ville de Noïon, prirent l'évêque Immon avec d'autres personnes nobles, clercs & laïques; & aïant pillé la ville, les emmenerent & les tuerent en chemin. Deux mois auparavant ils avoient tué Ermenfrid évêque de Beauvais; & l'année precedente Blatfrid évêque de Baïeux. La crainte de ces barbares obligea les moines de S. Denis en France à transferer les reliques des saints martyrs à Nogent une de leurs terres dans le Hurepoix. D'autres Normans aïant fait le tour de l'Espagne
An. Bertin 850. entrerent par le Rône, pillerent quelques villes & quelques monasteres, & s'établirent dans la Camargue. De-là ils remonterent le Rône jusques à Valence; & aïant pillé tout le païs aux environs, ils revinrent à leur logement. De Provence ils passerent en Italie jusques en Toscane, prirent Pise & d'autres villes, qu'ils pillerent & ravagerent.

Ed. 851. Au mois de Janvier 861. les Normans qui

étoient sur la Seine vinrent jusques à Paris, & brûlerent quelques bâtimens de S. Germain des-Prez, dont les moines se retirerent dans leurs terres de Brie avec le corps du saint. Il en demeura vingt pour celebrer l'office le jour de Pâques; & comme ils chantoient matines dans l'église, ils furent attaquez par les ennemis: mais ils se sauverent avec un bonheur qui passa pour miraculeux.

AN. 859.

Aimon. Par. lib. v. 6.

Fin du dixiéme Tome.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES.

AARON Calife, ami de Charlemagne. 41. 62. Ses qualitez & ſa mort. 126

Abbez fameux ſous Loüis le Debonnaire. 200. Devoirs de l'abbé. 203. 280. Abbez doivent être prêtres. 285

Abderame roi des Muſulmans d'Eſpagne. 496. Perſecute les Chrétiens. 498. Renouvelle la perſecution à Cordouë. 536. Sa mort. 537

Abundius &c. Martyrs à Cordouë. 613

Abyſſins Jacobites. 392

S. Acifcle monaſtere à Cordouë. 498.

Adelard Abbé de Corbie. 100. Ses commencemens. 106. Son exil. 161. Son rappel. 239. Fonde la nouvelle Corbie. 248. Sa mort. 275

Adolfe & Jean martyrs à Cordouë. 497

Adrien pape, ſes liberalitez. 11. Sa mort. 12

Adventius évêque de Mets. 634. 640.

Aëtius Patrice chef des martyrs d'Amorion. 438

Agilmar archevêque de Vienne. 413. 642.

Agius évêque d'Orleans. 406. 426. 640.

Agnus Dei beni par le pape. 344

Agobard archevêque de Lyon. 240. Son traité du jugement de Dieu. 243. 326. Des images. 273. Du baptême des eſclaves des Juifs. 321. Autres traitez contre les Juifs. 321. &c. Lettre de reproche à Loüis le Debonnaire. 345. Manifeſte pour Lothaire. 351. Mort d'Agobard & ſes écrits. 393.

Aix-la-Chapelle, capitulaire de 813. page 153. Autre de 815. p. 267. Second concile en 836. p. 382

Alamin Calife. Son regne & ſa mort. 127

Alcuin ſon traité contre Elipand 30. Ses abbaïes & le bien qu'il y fait. 31. Ses occupations 32. Ses diſciples 33. Ses écrits 35. Sa mort. 37

S. Aldric Archevêque de Sens. 307.

S. *Aldric* évêque du Mans. 380. 382. Chaſſé & rétabli. 470. Sa mort. 452

Alfonſe-le-chaſte. R. des chrétiens d'Eſpagne. 19. Sa mort. 495.

Almanon Calife. 127. Sa mort 357. Ses études. *ibid*

Almontaſem Calife. 359

Alouatec Calife. V. Vatec.

Alifrid évêque de Munſter. 56

Alvar prêtre de Cordouë. 531. 631.

Amalarius archevêque de Tréves. 113. Son traité du baptême. 137

Amalarius de Mets. Son traité des offices eccleſiaſt. 342. Agobard écrit contre lui. 393

Digitized by Google

Amauri archevêque de Tours. 543.
Amolon archevêque de Lyon. 393. Sa réponſe ſur les faux miracles de Dijon. 428. Sa réponſe à Gotheſcalc. 325. Hincmar & Pardule lui écrivent. 538
Amorion patrie de l'empereur Theophile priſe par les Muſulmans. 394
Anaſtaſe martyr à Cordouë. 560.
Anaſtaſe prêtre Gardinal de l'Egliſe Romaine dépoſé. 565. Elû Antipape. 600. Chaſſé. 602.
Angilbert archev. de Milan. 507
Angilbert abbé de Centule ou ſaint Riquier, envoyé à Rome par Charlemagne. 14. Souſcrit à ſon teſtament. 109
Aniane, fondation de ce monaſtere. 68
S. *Anſcaire* moine de Corbie envoyé en Danemarc. 275 Ses travaux. 278. Envoyé en Suede 327. Ordonné archevêque de Hambourg. 330. Legat du pape dans le Nort. 367. Obligé de quitter Hambourg. 453. Devient évêque de Brême. 568. Introduit la foi en Danemarc. 573. La rétablit en Suede. 576. 591
Anſcaire uſurpateur du ſiege de Langres. 367
Anſegiſe abbé de Fontenelle 289. Recueille les capitulaires. 291. Son teſtament & ſa mort. 374
Anſelme évêque de Milan dépoſé. 215
Antoine metropolitain de Sylée Iconoclaſte. 164. Patriarche de Conſtantinople. 33
Archambaud ou Ercanbalde chancelier de Charlemagne. 62
Archiprêtres avoient inſpection ſur les curez. 508
Ardgaire prêtre ſoûtient l'égliſe de Suede. 569
Arduic archevêque de Beſançon. 640
Areopagetiques d'Hilduin. 375 Son erreur ſuivie par les Grecs. 377.
Argaous en Armenie demeure des Manichéens. 436. 437
Arles VI. Concile en 813. p. 139
Armes defenduës aux Clercs. 144. 448. Qui toutefois les portoient. 422. 425
Arnon Archevêque de Juvave ou Salsbourg. 27. 109. Inſtruit les Sclaves. 28. Aſſiſte au Concile de Mayence. 142
Arſene évêque d'Engubio ſoûtient l'antipape Anaſtaſe. 600
Aſſomption de la ſainte Vierge. 251. Son octave à Rome. 598
Athelrade ou Adelard, archevêque de Cantorbery. 16. 56
Athinganes. 235. V. Manichéens.
Attilion ami de ſaint Benoiſt d'Aniane. 67
Atton évêque de Verdun. 638. 640.
Aubert compagnon de ſaint Anſcaire en Danemarc. 276
S. *Auguſtin*. Son autorité reconnuë ſur les matieres de la grace. 540
Avoüez des évêques & abbez. 145
Autre martyre à Cordouë. 613
Aurelius martyr à Cordouë. 529. 534. Son corps transferé à Paris. 628
Autel. On n'oſoit s'y appuyer. 57

B.

BAHANE chef des Manichéens. 124
Baptême. Ecrits d'Alcuin. 36

Digitized by Google

Baptême par un laïque. 52. Consentement des parens. *ibid.* rénonciations au baptême. 112. 113. Traitez faits par ordre de Charlemagne. 137. Regles du Concile de Mayence, 143. Baptême par immersion, 196. Regle du 6. Concile de Paris. 308

Bardane le Turc reconnu empereur cede à Nicephore. 42

Bardas frere de l'imperatrice Theodora. 400

Barsonuphiens heretiques. 128

Barthelemy archevêque de Narbonne. 421. 430

Basile abbé de S. Sabas de Rome blâme Theodore Studite. 88

Basile patriarche Melquite de Jerusalem. 360

Basileus empereur en Grec. 118

Beauvais Concile en 845. p. 444. 476.

S. Benoist d'Aniane, ses commencemens. 65. Envoyé à Urgel. 24. Pauvreté de son premier monastere. 68. Prend soin des autres. 69. 70. & des pauvres. 71. Son autorité. *ibid.* Il envoïe des colonies à d'autres monasteres. 72. 80. & en retient l'inspection. *ibid.* aimé de l'empereur Loüis. 199. Sa mort. 231

Benoist diacre de Mayence, sa collection de capitulaires. 455

Benoist III. élû pape. 599. Sacré 603. Sa mort. 618

Beraire archevêque de Narbonne. 421

Bern ou Biorn roi de Suede. 328

Bernard ou Bernaire évêque de Vormes. 27. 100. 142

Bernard fils de Pepin roi d'Italie 153. Se revolte. 214 Meurt. 215

Bernard comte de Barcelone odieux aux seigneurs. 336

Bernard archevêque de Vienne, sa mort. 413

Bernelef aveugle, gueri par saint Ludger. 51

Bernoüin archevêque de Besançon. 109. 306

Biens ecclesiastiques, n'est permis les usurper. 384

Birque ou biorc capitale de Suede. 328.

Bogoris prince des Bulgares. 435

Bouchar évêq. de Chartres. 549

Brême évêché uni à Hambourg. 568.

Bretagne. Lettre du Concile de Savonieres aux évêques schismatiques. 641

Bretons, évêques simoniaques condamnez à Rome 491. Forcez à quitter leurs sieges. 492

S. Brieu. Erection de cet évêché. 493

Becanceld. Lieu d'un concile en Angleterre. 17

C.

CAMPULE Sacellaire conspire contre le pape. 22. Envoïé prisonnier en France. 27. Condamné. 40

Candie bâtie par les Musulmans d'Espagne. 294

Canons, leur autorité & leur necessité. 93

Cantorbery, évêchez qui en dépendoient. 57

Capitulaires d'interrogations. 109. 110. &c.

Carême, singularitez de divers jours de carême. 343. Comment Loüis le Debonnaire le passoit. 380.

Catalogue aux François. 496

Catechisme ordonné aux enfans. 830.

Sainte

Digitized by Google

Sainte *Cecile*. Son corps trouvé à Rome.
Celchyt ou Calcut : lieu d'un concile en Angleterre en 816. p. 194.
Centumcelles, aujourd'hui *Civitavecchia*. 565
S. Caffre monaſtere. 72
Chalon ſur Saone, concile en 813. 146
Chanoines, regle d'Aix-la-Chapelle. 188. 191. Diſtinction d'avec les moines. 189. Enfans de chœur. 191
Chapelles domeſtiques defenduës. 309. 314.
Charlemagne regrette le pape Adrien. 12. Etoit maître de Rome. 14. Diſciple d'Alcuin. 32. Eloquent. 33. Vient à Rome la quatriéme fois. 37. Couronné empereur. 38. Partage ſes états à ſes trois fils. Partage ſes meubles. 107 Ses dernieres occupations. 109. Reconnu empereur d'Orient. 118. Il ordonne cinq conciles. 138. Ses exercices de pieté. 155. Ses aumônes. 156. Sa mort. 158. Sa juſtification. 159. Crû en purgatoire. 256
Charles Roi de Germanie fils de Charlemagne, ſa mort. 153
Charles Martel, fable de ſa damnation. 623. 335. Reconnoît pouvoir être dépoſé par les évêques. 638
Charles le Chauve traite avec les Normans. 443. Rend pluſieurs terres à l'égliſe de Reims. 447
Charroux monaſtere. 79
Chrême gardé ſous le ſceau. 140
Chrétien. Si on doit rendre aux payens les Chrétiens transfuges. 130
Chriſtaſte patr. Melq. d'Alex. 128, 212. Sa mort. 359
Chrumne R. des Bulgares. 115
Claude évêque de Turin. 33. Ennemi des images. 299. Sa mort & ſes écrits. 405
Cliſſe ou Cloveshou en Angleterre. Conciles. 57. 260. 461
Code des regles par S. Benoît d'Aniane. 230
Colombe vierge & martyre à Cordouë. 561
Concile ſeptiéme ſecond de Nicée, reçû par ſaint Theodore Studite. 383
Condeſcendance. Juſqu'où elle peut aller en matiere de religion. 86. V. diſpenſe.
Confeſſion au prêtre. 36. 52. 147
Conques monaſtere. 79
Conſtantin fils d'Irene repudie Marie. pag. 1. 2. Sa mort. 18. Concile qui declare legitime ſon mariage avec Theodote. 90. Perſecution en conſequence. 95. 96
Conſtantin chef des Manichéens d'Armenie. 119. 120. Lapidé 121
Conſtantin Copronyme invoqué par les Iconoclaſtes. 133
S. Convoyon fondateur de l'abbaye de Redon en Bretagne. 479. Guerit un aveugle. 490
Corbie de Saxe. Sa fondation. 248
Cordouë. Concile au ſujet des martyrs. 537
Corévêques ſupprimez. 44. 46.
Cormery monaſtere. 31. 72.
Coulaines près du Mans. Concile en 843. p. 447
Créte conquiſe par les Muſulmans d'Eſpagne. 294
Criminels non privez des ſacremens à la mort. 470
Croix. Reſpect pour le ſigne de la

croix. 195. Examen de la croix 243. Signe de la croix employé à toutes les fonctions eccleſiaſtiques. 302
S. Cyprien. Ses reliques apportées en France. 62
Cyriaque patriarche Jacobite d'Antioche. 129
S. Cyrille évêque de Gortyne martyr. 294

D

DANIEL calomnie Gratien gouverneur du palais de Rome. 197
Dedicace des égliſes. 124
Denderis bouffon de l'empereur Theophile. 353
Denis patr. Jacobite d'Antioche 129. 360.
S. Denis. Ses écrits apportez en France. 266
S. Denis de Paris diſtingué de celui d'Athene. 377. Ses reliques transferées de peur des Normans. 654
Dépoſition. Clercs dépoſez, mis en penitence. 312
Digne martyr à Cordouë. p. 560
Diſpenſes. Maximes de ſaint Theodore Studite ſur cette matiere. 92. 94. 99
Dol en Bretagne. Erection de cet évêché metropole pendant 300. ans. 493
Donations aux égliſes. 152
Drogon fils de Charlemagne fait moine. 215. évêque de Mets & archichapelain. 330. Nommé archevêque. 369. Le pape l'établit ſon Vicaire. 420. Sans effet. 427.
Duels défendus. 395
Dungal reclus écrit contre Claude de Turin. 301

E

EAu. Examen de l'eau froide défendu. 322
Eau benite. 514
Ebbon archevêque de Reims. 187 reçoit miſſion du pape pour prêcher dans le Nort. 249. 330. Auteur de la penitence de l'empereur Loüis. 352. Enfermé à Fulde. 368. Depoſé. 371. Rétabli. 406. Son apologie. 407. Rechaſſé. 408. Lothaire veut le rétablir. 455. Fin d'Ebbon. 408. 456. Sa dépoſition jugée canonique à Soiſſons. 546. Ses ordinations declarées nulles. 547.
Ebroin évêque de Poitiers archichapelain. 421. 424. Abbé de ſaint Germain-des-Prez. 443
Eccleſiaſtiques. Leurs devoirs.
Ecoles. Leur néceſſité. 644. Ecoles de France. 32. 33. &c. 64. Ecoles de monaſteres. 203
Eginard ſecretaire de Charlemagne abbé. 287
Egliſes publiques abandonnées par les ſeigneurs. 596
S. Eigil abbé de Fulde. 216. Sa mort. 245
Elections d'évêques. Loüis le Debonnaire en rétablit la liberté. 241
Elipand de Tolede, ſa lettre à Felix d'Urgel. 26
Emilien évêque de Cyzique, défenſeur des images. 168. Perſecuté. 179
Empereur ſoûmis comme les autres aux loix de l'égliſe. 85. 92
Empire d'occident rétabli. 40. Empereur ſouverain de Rome. 185. 197. 254.

Digitized by Google

Enée évêque de Paris. 556. 640.
Engilbert abbé de Centule. 109
V. Angilbert.
Epiphane ami de saint Theodore Studite. 98
Episparis demeure des Manichéens. 122
Ercambalde. V. Archambauld. Ercambalde archevêque d'Yorc. 17.
Erimbert prêtre établi en Suede. 578
Emila martyr à Cordouë. 535
Escossois prétendus évêques 146. ou prêtres, 195. Ecossois c'est-à-dire Irlandois. Leurs hôpitaux en France. 448
Espagne. Plusieurs Chrétiens d'Espagne passent en France. 497. Etat des Chrétiens d'Espagne sujets des Musulmans. 511. Evêques sous les Musulmans. 521. Cette église peu connuë 631
Espernay. Capitulaire injurieux aux évêques. 459
S. Esprit s'il procede du fils, question agitée en 809. p. 100. Conference des François avec le pape sur l'addition *Filioque*. 101.
Estienne IV. pape 185. Reçû à Reims par Louis le Debonaire. 186. Sa mort. 196.
Etudes du huitiéme siécle. 34. 146. Etudes des Musulmans. 357. 359
Ethelulfe R. Anglois épouse Judith fille de Charles le Chauve. 603. Sa mort. 606
Eucharistie donnée aux enfans. 151. gardée dans l'église. 195. Regles du concile de Châlons sur la communion. 147. Nécessité de communier dignement. 61. Erreur sur l'eucharistie du tems de Charles le Chauve. 641. Si l'eucharistie est signe & realité ensemble. 650. Si c'est le corps né de la Vierge. 652. 653
Evêques dispensez de la guerre. 47
Eugene II. pape. 252. Sa mort. 286
S. Euloge prêtre de Cordouë. 19. Elû archevêque de Tolede. 228. Son martyre. 630
Euphemius livre la Sicile aux Musulmans. 296
Euprepien ami de saint Theodore Studite. 92
Eustache patriarche Melquite d'Alexandrie. 128
Eustache ami de saint Theodore Studite. 98
Euthymius de Sardes défenseur des images. 169. Persecuté. 179. Sa mort. 237
Excommunication. Regles du concile de Pavie. 509

F

FAÏDE, droit de vengeance. 13
Famine en Allemagne. 604
Fandila martyr à Cordouë. p. 559.
Farfe monastere près de Rome. 296
Felix d'Urgel condamné à Rome. 20. Se retracte à Aix-la-Chapelle. 25
Felix martyr à Cordouë. 529
Festes marquées au concile de Mayence. 144. Fête de la Toussaints en France. 373
Fiefs dépendans des églises, leur origine. 623
S. Filbert fondateur des Jumiéges, translation de ses reliques. 373
Flore Vierge & martyre à Cordouë. 516. 522

Florus diacre de Lyon. Son traité de l'élection des évêques. 241. Ecrits contre Jean Scot. 525
Fontenay bataille fameuse. 408
Fontenelles monastere ruiné par les Normans. 553
Fortunat patriarche de Grade. 44. 49. Charlemagne le protege. 61. Rebelle. 228. Envoyé en France par l'empereur de Constantinople. 264
Foulques prêtre gouverne l'église de Reims. 444
Freculfe évêque de Lisieux envoyé à Rome pour l'affaire des images. 266. assiste au sixiéme concile de Paris. 307. Sa chronique. 309
Friburge. Suedoise convertie. Ses miracles. 571
Frise. Persécution contre les Chrétiens. 52
Frudegard. Lettre de Paschase à lui. 648
Fulde, école celebre. 245

G

GAUSBERT ou Simon premier évêque de Suede. 331. En est chassé. 453
Genesius chef des Manichéens trompe le patr. de C. P. 123
George Syncelle, sa chronique. 136
George évêque de Mytilene persecuté pour les images. 180
George moine de Palestine, vient à Cordoue. 532. Y souffre le martyre. 534. Son corps transferé à Paris. 627
Gerfrid neveu de S. Ludger & son successeur. 56
Germains. Chansons qui leur servoient d'histoires. 51
S. *Germain* de Paris, transferé de peur des Normans. 655
Gislemar élû archev. de Reims, refuse pour son ignorance. 187
Gondebaut archevêque de Roüen. 456
Gonthier archevêque de Cologne, 620. 634. 636.
Gotheschale moine savant. 471. Ses erreurs. 472. 526. Condamné au conc. de Mayence. 473. Condamné à Quiercy, fustigé & enfermé à Hautvilliers. 502. Ses deux confessions de foi. 505. Ecrits à Amalon. Il est plaint par Remi de Lyon. 538
Graisse permise aux moines. 202
Grecs croyoient aux predictions & aux charmes. 365
S. *Gregoire* pape. Son corps transferé. 285
Gregoire. IV. pape 292. Amené en France par Lothaire. 346. Sa lettre aux évêques de Louis. 348. S'en retourne. 351. Sa mort. 416.
S. *Guillaume* D. d'Aquitaine. 74. fonde le monastere de Gellone & y offre ses sœurs. 75. y embrasse la vie monastique. 77
Gumesind martyr à Cordouë. 520

H

HABITS de moines en France 22. Habits de clercs reformez sous Louis le Débonaire. 243
Hadebalde archevêque de Cologne. 277. V. Hildebalde.
Haimon évêque d'Halberstat. 466. 468
Halitgaire évêque de Cambrai. 269 307. Son traité de la penitence. 317
Hambourg. Erection de cet arche-

Digitized by Google

vêché. 329. Pillé par les Normans. 453
Hatton évêque de Paſſau. 27
Hatumar premier évêque de Paderborn. 24
Heiton évêque de Baſle, ſon capitulaire. 258
Herard archev. de Tours. Ses ſtatuts ſynodaux. 644
Heriburge ſœur de ſaint Ludger. 55. 56.
Herigaire ſeigneur Suedois Chrétien. 328. Ses miracles. 569
Herman évêque de Nevers aliené d'eſprit. 549
Heriold premier roi Chrétien de Danemarc. Sa converſion. 274
Heures canoniales d'obligation 160. 542
Hildebalde archevêque de Cologne & archichapelain. 23. 27. 53. 109. 142. 277.
Hildegrim évêque de Châlons. 56. Puis d'Halberſtat. 292
Hilduin abbé de ſaint Denis & archichapelain. 286. Exilé, puis rappellé. 374. Ses Arcopagitiques. 375
Hincmar moine de ſaint Denis ordonné archevêque de Reims. 445. Ecrit contre Gotheſcalc. 504 Son capitulaire ou ordonnance ſynodale de l'an 852. p. 145. Son ordination jugée canonique. 547. Ses quatre articles de Quiercy. 454. Condamnez au concile de Valence. 594. Son premier traité de la predeſtination. 610. Son peu de ſincerité. 611. Second capitulaire. *ibid.* Ecrits contre les pillages. 631. 633. Avis au R. Charles le Chauve. 632. Son ſecond traité de la predeſtination. 645. Ses mépriſes. *ibid.* Il eſt député au Roi Louis. 366
Hincmar évêque de Laon. 634 640
Homelies en langue vulgaire 150. 468
Horic R. de Danemarc ami de S. Anſcaire. 673. Sa mort. 579
Horic le jeune R. de Danemarc reçoit ſaint Anſcaire. 590
Hôpitaux dirigez par les Chanoines. 192
Hugues fils de Charlemagne, fait moine, 215. Sa mort. 421

J

JACOB patr. Jacobite d'Alex. 359. Sa mort. 399
S. *Jacques* apôtre. Son corps trouvé à Compoſtelle. 496
Iconoclaſtes ſe relevent ſous Leon l'Armenien. 163. 175. Leur concile. 177. Leurs violences. 211. Catholiques refuſent d'entrer en conference avec eux. 232. Fin des Iconoclaſtes. 404
Jean Legat des patr. d'Orient. 2
Jean patr. de Grade precipité. 43
Jean archevêque d'Arles. 109. 113 138. 139
Jean Leconomante Iconoclaſte. 16. patr. de C. P. 364. Ses preſtiges. 365. Il eſt chaſſé. 402
S. *Jean* abbé des Cathares perſecuté pour les images. 182. 207
Jean patriarche Melquite de Jeruſalem. 399
Jean diacre élû pape & abandonné auſſi-tôt. 417
S. *Jean* marchand, martyr à Cordouë. 500
Jean Scot ou Erigene écrit ſur la prédeſtination. 524. Sur l'euchariſtie. 548
Jeremie archevêque de Sens, en-

Digitized by Google

voyé à Rome pour l'affaire des images. 271
Jeremie martyr à Cordouë. 514
Jerusalem. Le patriarche envoye des presens à Charlemagne. 40
Jesse évêque d'Amiens. 27. 109. envoyé à C. P. 42. Dépoſé à Nimegue. 337. Sa mort. 385
S. *Ignace* patriarche de C.P. 464
Ignorance du clergé d'Italie. 284
Images. Honneurs ſuperſtitieux qu'on leur rendoit. 264. Uſage des images dans l'égliſe Gallicane. 271. Ne rompt pour ce ſujet la communion avec le ſaint ſiege. 274
Inde monaſtere de ſaint Benoiſt d'Aniane. 199
Ingoalde abbé de Farſe, ſe plaint des papes ſous Eugene II. 253. Autres plaintes ſous Gregoire IV. 296. Et ſentence des commiſſaires de l'empereur. 297
S. *Joannice* ſolitaire. 434. Sa mort 463
Job patr. Melq. d'Antioche. 212. 360. 399
Jonas évêque d'Orleans. 239. Envoyé à Rome pour l'affaire des images. 272. Aſſiſte au concile de Paris. 307. Son inſtitution des laïques. 315. Son traité des images. 405. Sa mort. 406
Joſeph prêtre & Econome de C. P. marie Conſtantin avec Theodote. 3. Chaſſé & dépoſé. 18. Rétabli. 80. Grandeur de ſon crime. 85. Encore chaſſé. 117
Joſeph archevêque de Theſſalonique frere de ſaint Theodore Studite. 83. Perſecuté avec lui 95
Joſeph chef des Manichéens. 124
Joſeph patriarche Jacobite d'Alexandrie. 399
Joſeph évêque d'Yvrée archichapelain de l'empereur Louis II. 596.
Irène rend odieux ſon fils Conſtantin. p. 1. regne ſeule. 18. Sa mort. 42
Iſaac moine martyr à Cordouë. 511
Iſaac évêque de Langres, ſon recuëil de Canons. 644
Iſle Barbe. Son abbé vicaire de l'archevêque de Lyon. 65
Judith imperatrice enfermée dans un monaſtere. 336. délivrée 337 enfermée de nouveau. 351
Juifs, leurs inſolences. 321. Leurs ſuperſtitions. 325
Juriſdiction eccleſiaſtique. Loi prétenduë de Conſtantin autoriſée par Charlemagne. 157

L

LANDRAN archevêque de Tours. 307. 505
Langres concile en 859. p. 642
Langue Romaine ruſtique. 150 468. Langue Tudeſque. 150. 468. Office divin en cette langue. 475
Lauriac ou Loire en Anjou, concile en 843. p. 447
Lazare moine & peintre perſecuté. 334
Leidrade archev. de Lyon envoyé à Urgel, 24. Ses travaux pour ſon égliſe. 63. 64. Son traité du baptême. 137. Sa retraite. 240
Leocritie vierge & martyre à Cordouë. 629
Leon III. pape. 13. Avis que lui donne Charlemagne. 15. Ses offrandes. *ibid.* 184. On veut l'aſſaſſiner dans Rome. 21. Il va trouver Charlemagne. 23. Il

Digitized by Google

rentre à Rome. 27. Se justifie. 38. Son second voyage en France. 50. Il étoit d'avis de retrancher du symbole le *Filioque*. 101. fait mourir des gens qui avoient conspiré contre lui. 183. Disoit sept messes. 184. Sa mort. 185

Leon Armenien empereur. 134. Son portrait. 162. Se declare contre les images. 163. 165. 171. Sa mort. 228

Leon IV. pape 461. Repare les ornemens de saint Pierre. 463. Lettres aux évêques de Bretagne. 491. Il enferme saint Pierre de murailles. 493. Sa mort 597. Monastere qu'il fonda ou rétablit. 598

Leonine cité près de Rome. 527

Levigilde martyr à Cordouë. 535

S. *Libert* martyr à Malines. 386

S. *Liboire* évêque du Mans. Ses reliques transferées à Paderborn. 380

Liliose femme de Felix, martyre. 529. 534.

Lyon. Ecoles établies par Leidrade. 64

Logement des seigneurs à charge aux évêques. 448

Lothaire fils aîné de Louis le Debonaire associé à l'empire. 198. couronné à Rome. 250. En étoit souverain. 420. Y rend justice, même contre le pape. 253. Reconnu seul empereur. 350. Refuse de rendre les biens ecclesiast. 387. Permet aux Saxons le paganisme. 411. Privé d'une partie de ses états par le jugement des évêques. 412. Prend l'habit monastique à Prum. 603. Meurt. 604

Louis le Debonaire R. d'Aquitaine, veut se faire moine. 79. Fonde plusieurs monasteres. *ibid.* Son amitié pour saint Benoist d'Aniane. 80. Couronné empereur. 154. Succede à son pere. 160. Confirme la donation au pape. 197. Sa penitence à Attigny. 239. Ordonne quatre conciles ensemble. 306. Ses femmes & ses enfans. 355. Revolte contre lui. 336. Rétabli à Nimegue. 337. Abandonné en Alsace. 503. Reçoit à Soissons la penitence publique. 353. N'y est deposé. 356. Rétabli à saint Denis, puis à Thionville. 369. Il protege l'église Romaine. 386. Il est effraïé d'une comete. 376. Sa mort. 391. Son portrait. *ibid.*

Louis le Germanique roi. 335. L'empereur son pere irrité contre lui. 389. Lui pardonne. 390. Le roi Louis entre en France. 621. Les évêques lui écrivirent une lettre forte. 622. Conditions de l'absolution qu'ils lui offrent. 634. Conference avec leurs deputez. 636

Loüis fils de Lothaire R. d'Italie. 418. Couronné à Rome. 420. Couronné empereur. 510

Loup abbé de Ferrieres. 246. 422. Son traité des trois questions. 506. Ses avis au roi Charles le Chauve. 506. 507. Ecrit au pape & lui demande des livres. 609.

S. *Ludger* prêche en Frise. 51. Puis en Vestphalie. 53. Ordonné évêque de Munster. 54. Guerit deux aveugles. 52. 54. Ses vertus. 55. Sa mort. 56

Luidon archidiacre de Laon. 544

Luitgarde épouse de Charlemagne. Sa mort. 19

Digitized by Google

Luminaire des égliſes. 532

M

S. MACAIRE abbé de Pelecire. perſecuté pour les images. 181
Macaire patriarche Jacobite d'Alexandrie. 399
Madalulfe peintre. 291
Magnus archevêque de Sens. 113. 138
Mahomet roi de Cordouë. 538 perſecute les Chrétiens. 557
S. *Maixent* monaſtere. 79
Manalale demeure des Manichéens. 119
Manichéens autrement Pauliciens. 113. Se renouvellent en Armenie au ſeptiéme ſiécle. 119. Pluſieurs brûlez ſous Juſtinien ſecond. 122. Condamnez à mort par Michel Curopalate. 119. Pourſuivis par Theodora. 435. Leon l'Armenien en fait mourir pluſieurs. 436. Se revoltent. 437.
Manlieu monaſtere. 79
Manuel archevêque d'Andrinople & martyr. 135
Manuel tuteur du jeune empereur Michel, travaille à rétablir les images 401
Mars patriarche Jacobite d'Alexandrie. 128. Sa mort. 359
S. *Marc*. Son corps à Veniſe. 229
S. *Marcellin* & ſaint Pierre transferez à Selgenſtad. 289
S. *Marcellin* pape tenu pour martyr. 492
Marie vierge & martyre à Cordouë. 518. 552
SS. *Marins* Marthe, &c. leurs reliques enlevées de Rome. 288
Marmoûtier brûlé par les Normans. 554
S. *Martin* Ses reliques transferées de peur des Normans. 554
Martyrs par les Bulgares. 116. 134
Martyrs d'Amorion tenus ſept ans en priſon à Bagdad & tentez par les Muſulmans. 395. 396. &c. leur martyre. 438. 439. &c.
Martyrs de Cordouë blâmez. 537. deffendus par ſaint Euloge. 614
Maſſar, chef des Sarraſins en Italie. 462
Matricule, pauvres immatriculez. 543
Mayence. Conciles en 813. p. 142. en 847. p. 467
Meaux. Concile en 845. p. 447
Méchiens heretiques ſelon Theodore Studite. 100
Menat monaſtere. 79. 80.
Merciens en Angleterre, fin de leur royaume. 260
Meſſe, le prêtre ne la peut dire ſeul. 144. 309. Où doit être celebrée. *ibid.* Pluſieurs meſſes par jour. 184. 476
S. *Methodius* envoyé à Rome par le patriarche Nicephore. 213. Revient à C. P. 234. Perſécuté. 237. 366. Eſtimé par l'empereur Theophile. 367. Ordonné patriarche de C. P. Schiſme contre lui. 433. Sa mort. 463
Metropoles de l'empire de Charlemagne. 108
Mets. Concile en 859 p. 634
Meurtres des clercs, comment punis. 217. 244
Michel Rangabé Curopalate empereur. 116. Finit le ſchiſme de C. P. 117. Quitte l'empire. 134. Sa mort. 162

Digitized by Google

Michel métropolitain de Synnade envoyé à Rome, 118. Perſecuté pour les images. 178
Michel le Begue arrêté par ordre de l'empereur Leon. 226. Reconnu empereur. 228. Rappelle les Catholiques exilez. 232. Son portrait. 235. 236. Se déclare contre les Catholiques. *ibid.* Envoye une ambaſſade à Loüis le Debonnaire. 264. Epouſe une religieuſe. 295. Sa mort. 331
Michel fils de Theophile empereur. 400. Ses divertiſſemens impies. 566
Miracles. Faux miracles à ſaint Benigne de Dijon. 427. A Uzès. 430
Miſſi dominici. Commiſſaires par les Provinces. 268
Modoüin évêque d'Autun. 269
Moines excommunient l'empereur Conſtantin. 10. Reglement de 817. à Aix-la-Chapelle. 200. Avis de ſaint Theodore Studite aux moines diſperſez. 219. Moines perſecutez par l'empereur Theophile. 332. 334
Moiſſac monaſtere. 79
Monaſteres fondez par le pape Adrien. 11. Monaſteres fondez ou réparez ſous Charlemagne. 79. Monaſteres de Paleſtine abandonnez. 127. Monaſteres de la vallée d'Habib en Egypte abandonnez. 129. Reglement pour les monaſteres. 145. 152. 551. Monaſteres de France & leurs redevances. 204. Monaſteres près de Cordouë. 514. autres Monaſteres d'Eſpagne. 521.
Mont-Caſſin. Richeſſes de ce monaſtere. 416. Menacé par les Sarraſins. 460
Morts. V. Sarraſins ou Muſulmans.
Morts. Prieres, jeûnes & aumônes pour eux. 195
Montaſem caliſe, prend Amorion. 394. Sa mort. 398
Montevaquel caliſe. 442
Munſter évêché. Son origine. 53
Muſulmans. Chrétiens ſouffrent de leurs guerres civiles. 127

N

NANTES priſe & pillée par les Normans. 414
Ste Natalie. V. Sabigothe.
Navarre. Commencement de ce royaume. 490.
Nauerace diſciple de ſaint Theodore & abbé de Stude. 279
Nefride archevêque de Narbonne, envoyé à Urgel. 24. Avoit été abbé de la Graſſe. 67. Aſſiſte au concile d'Arles. 139
Nicephore empereur de C. P. 42. Maltraite ſaint Platon. 58. Ses ſuperſtitions & ſes vices. 123. Sa mort. 115
S. Nicephore patriarche de C. P. 58. 59. Rétablit le prêtre Joſeph. 80. Ecrit au pape Leon. 117. Attaqué par Leon l'Armenien. 165. Lui reſiſte 167. Eſt chaſſé de C. P. 174. Sa mort. 297. Ses écrits. 298. Ses reliques rapportées à C. P. 433
S. Nicetas abbé de Medicion perſecuté pour les images. 181. Tombe & ſe releve auſſi-tôt. 206. Sa mort. 232
S. Nicetas patrice perſecuté pour les images. 182
Nicolas Studite compagnon de S. Theodore. 180. Maltraité avec lui. 224

Nicolas I. pape. 618. Sa décision touchant la grace. 643
Nithard abbé & hiſtorien. 412
Nôces. Maximes de ſaint Theodore Studite ſur les ſecondes nôces. 96
Noirmouſtier monaſtere. 79
Nomenoy duc de Bretagne y érige trois nouveaux évêchez. 493. Les évêques de France lui écrivent. 505
None diſtinguée de la diſme eccleſiaſtique. 451
Northumbre. Extinction de ce roiaume. 17
Normans ravagent l'Angleterre. 17. Commencent à piller la France. 413. Autres courſes à Roüen, à Paris, &c. 442. Attaquent la Germanie. 452. l'Eſpagne. 497. Autres courſes en Friſe, &c. 501. Vont en Provence, en Italie. 654. Brûlent Rouen, &c. 553. Pillent Orleans, Paris, Chartres. 607. Amiens, ſaint Valery, Noyon, &c. 654
Northilde renvoyée par les évêques au jugement des nobles. 243
Nothingue évêque de Verone. Raban lui écrit. 472
Nothon prêtre gouverne l'égliſe de Reims. 444
Novices comment admis. 203
Numila & Alodia Vierges & martyres en Navarre. 497

O

ODILBERT archevêque de Milan. 112
Odon abbé de Corbie. 649
Offa roi des Merciens. 12
Olef roi de Suede reçoit ſaint Anſcaire. 575
Ordinations abſoluës, défenduës. 450
Orleans. Ecoles de ce dioceſe. 34
Orthodoxie. Fête du rétabliſſement des images. 404
Oſtie rebâtie par Gregoire IV. 295
Ofrid traduit les évangiles en Tudeſque. 246
Oviedo. Egliſe où étoit l'arche des reliques d'Eſpagne. 20
Ourbion ou la Graſſe, monaſtere. 79

P

PADERBORN. Nouvelle égliſe dédiée par le pape. 24
Pain beni. 542
Palerme priſe par les Muſulmans d'Afrique. 294
S. *Pantaleon*. Son chef apporté en France. 62
Papes dattoient du regne des empereurs. 44. C'eſt au pape à condamner les nouvelles erreurs. 99. Eviter de le jetter dans l'opiniâtreté. 272. Son élection approuvée par l'empereur. 197. 418. Plaintes contre les papes. 252. pape évêque étranger hors ſon dioceſe. 260
S. *Parfait* prêtre & martyr à Cordouë. 498. 500
Paris. Aſſemblée tenuë en 825. touchant les images. 269. 270. Sixiéme concile en 829. p. 306. 308. Articles les plus neceſſaires. 314. Concile en 847. pour l'affaire d'Ebbon & d'Hincmar. 456
Paroiſſes ſont les lieux des devotions legitimes. 431. Paroiſſes de deux ſortes 508
Paſcal premier de Rome conſ-

Digitized by Google

pire contre le pape. 21. Envoyé prisonnier en France. 27. Condamné. 40

S. *Paſcal* I. pape. 196. Fonde un monaſtere de Grecs. 214. Accuſé près de Loüis le Debonnaire. 250. Sa mort. 251

Paſcaſe Ratbert moine de Corbie. 338. Son traité de l'euchariſtie. 340. Abbé de Corbie. 457. Son traité de l'enfantement de la Vierge. 458. Ses écrits depuis ſa retraite. 648. Ecrit anonyme contre lui. 653

Patriarches. Conſentement des cinq patriarches eſt la force de l'égliſe. 263

Patrons laïques. 140. 149

Pavie. Concile en 850. p. 507. Concile en 855. p. 596

Paul archevêque de Roüen. 505

Paul chef des Manichéens nommez Pauliciens. 122

Paulin patriarche d'Aquilée implore le ſecours de Charlemagne. 44. Sa mort & ſes écrits. 46.

Pelerinages. Abus condamnez. 148. Les deux plus fameux à Rome & à Tours. *ibid.*

Penitence. Regles du Concile de Châlon. 147. Quels livres penitentiels on doit ſuivre. 148. Nouveaux penitentiels rejettez. 310. Regles de ſaint Theodore Studite pendant la perſecution des Iconoclaſtes. 220. 238. Regles du ſixiéme concile de Paris. 310. Confeſſions à d'autres qu'aux prêtres. 315. Maniere de recevoir le penitent. 318. Regles du concile de Mayence. 469. Regles du concile de Pavie. 508. Penitence publique. Regles d'Hincmar. 611

Pepin roi d'Italie, fils de Charlemagne. Sa mort. 153

Pepin roi d'Aquitaine rend les bien eccleſiaſtiques. 385. Sa mort. 388

Pierre patrice & confeſſeur. 116

Pierre de Nicée défenſeur des images. 369

Pierre anacorete. Avis que lui donne S. Theodore Studite. 233

Pillages frequens ſous Charles le Chauve. 607. 608. 631

S. *Platon* excommunie l'empereur Conſtantin. 4. Ses commencemens. *ibid.* Maltraité par l'empereur Conſtantin. 9. Banni. 10. Rappellé. 18. Se fait reclus. 19. S'oppoſe à l'ordination de Nicephore. 58. Perſecuté au ſujet du prêtre Joſeph. 90. 95. Sa mort. 131

Polizien medecin, patriarche Melquite d'Alexandrie. Sa mort. 128

Pompoſe Vierge & martyre à Cordouë. 562

Porto près de Rome. Le pape Leon IV. l'a rétabli. 528

Predeſtinatiens, anciens heretiques ſelon Hincmar. 645

Prêtres dégradez, comment traitez. 149. Prêtre doit faire penitence avec le pecheur. 318. Prêtres ne peuvent être placez que par les évêques. 563

Prudence évêque de Troyes ſoutient les deux Prédeſtinations. 505. Ecrit contre Jean Scot. 525. Ses quatre articles contre les Pelagiens. 556

Puiſſances. Diſtinction des deux puiſſances, eccleſiaſtique & ſeculiere. 384

Q

QUENULFE Roi des Merciens. 16. 57. 194. Sa mort. 260

R

RABAN abbé de Fulde. 245. Ses écrits. 465. Il eſt ordonné archevêque de Mayence. 467. Ecrit contre Gotheſcalc. 472. 473. 505. *bis.* Sa mort. 604

Radoald évêque de Porto ſoutient l'antipape Anaſtaſe. 600

Ragnoard archevêque de Roüen, 307

Ramir roi des Chrétiens d'Eſpagne. 495

Ratgard abbé de Fulde trop ſevere, dépoſé. 216

Ratram moine de Corbie. Son traité de l'enfantement de la Vierge. 458. Ami de Gotheſcalc. 504. Ecrit de la prédeſtination. 505. *bis.* Son traité de l'Euchariſtie. 749

Reccafrede évêque contraire aux martyrs de Cordouë. 520

Reims. Concile en 813. p. 141

Religieuſes. Regles du ſixiéme concile de Paris. 313

Reliques. Défendu de les tranſferer. 145. Combien recherchées au neuviéme ſiecle. 289. Reliques tranſferées de peur des Normans. 443. 501

Remy archevêque de Lyon. Son écrit des trois lettres. 538. De la verité de l'Ecriture. 592

S. Remy. Sa tranſlation. 540

Riculfe archevêque de Mayence. 109. 142

Robert évêque du Mans. 641

Rodolphe archevêque de Bourges. 447. 640.

Rodrigue & Salomon martyrs à Cordouë. 617

Rogations. Comment obſervées. 144

Rogel martyr à Cordouë. 536

Rome. Concile contre Felix d'Urgel. 20. Concile ſous Eugene II. 284. Egliſes S. Pierre & S. Paul pillées par les Sarraſins. 460. Rome menacée par eux. 494. Concile en 853. p. 562. Prêtres ſuperflus à Rome. 563

Rotade évêque de Soiſſons. 640

S

SABIGOTHE ou Natalie femme d'Aurelius. 525. Martyre. 534. Son chef transferé à Paris. 628.

Saccudion monaſtere de ſaint Platon. 7

Salomon évêque de Conſtance. 620

Salomon prétendu Roi de Bretagne. 641

Salsbourg métropole. 28

Sanche martyr à Cordouë. 513

Sarraſins égorgez à Benevent. 511. Sarraſins d'Afrique & d'Eſpagne pillent l'Italie. 415. 460

Savonieres. Concile en 859. p. 637

Saxons. Leurs révoltes. 24. Avis d'Alcuin pour leur converſion. 36. Fin de leurs révoltes. 50. Evêchez de Saxe. 51. Saxons élevez dans les monaſteres de France. 247

Sclaves. Quatorze de leurs chefs ſe font Chrétiens. 454

S. Sebaſtien eſt transferé à ſaint Medard de Soiſſons. 287. 293

Seigneurs. Clercs attachez à leur ſervice, troubloient la diſcipline. 450

Digitized by Google

Sel au sacrifice, défendu. 56
Senior évêque de Sarragoce, 521. 626
Sepultures héréditaires dans les églises, défenduës. 451
Saint Benoît d'Aniane n'en vouloit point dans ses terres. 68. On ne devoit point en recevoir trop dans les monasteres. 73. Comment reçûs aux ordres. 143. 189. 242. Leurs mariages. 150.
Sergius chef des Manichéens. 124. Comment seduit. 125. Est tué. 436. Ses disciples. *ibid.*
Sergius II. pape. 417. Son élection approuvée par les commissaires de l'empereur. 420. Sa mort. 461
Serment à l'évêque par les ordinans, défendu. 146. Evêques ne doivent prêter serment. 625
Simeon moine parent de l'empereur Nicephore. S. Theodore Studite lui écrit. 83. 84.
Simeon envoyé pour réünir les Manichéens. 120. Devient leur chef. 121
Simeon patriarche Jacobite d'Alexandrie. 399
Sisenand martyr à Cordouë. 515
Smaragde abbé de saint Michel. 100. Ses écrits. 105. 106
Soissons. Concile en 853. p. 543. &c.
Sophrone patriarche Melquite d'Alexandrie. 359. 399
Sorcieres examinées. 510
S. *Sperat* un des martyrs Scillitains. Ses reliques en France. 62
Staurace fils de Nicephore couronné empereur. 83. Sa mort. 116.
Studе, Monastere à C. P. 18. Ses moines persecutez à cause du prêtre Joseph. 91. Etat florissant de ce monastere. 132
Stylites encore au neuviéme siecle. 58
Subsanne ou Susan évêque de Vennes. 415. Accusé de simonie. 478
Suedois demandent à être instruits de la religion chrétienne. 327
S. *Suithun* évêque de Vinchester. 606
Superstitions restées du paganisme. 151. 314
Symbole ne contient pas toutes les veritez necessaires à la foi. 102
Syncelles. Leur usage recommandé. 311. Syncelles auprès des évêques. 507

T

TABANE, monastere près de Cordouë. 512
Taraise patriarche de C. P. résiste au divorce de Constantin. 2. Est excommunié par saint Platon & S. Theodore. 8. Leur réconciliation. 18. Mort de Taraise. 57
Témoins. Quels exclus. 152
Tephrique. V. Tiberique.
Thutgaud archevêque de Trêves. 640
Thadée moine, martyr des images. 180
Theoctiste abbé des symboles. 5
Theodemar patriarche d'Aquilée. 507
Theodemir abbé, ami de Claude de Turin. 299
Theodora veuve de Leon Arm. & son fils Basile se convertissent. 263
Theodora femme de l'empereur Theophile, catholique, 332. Gouverne après sa mort. 400. Rétablit les images. 402. &c. S'efforce envain de détruire les Manichéens. 437. Son fils

Digitized by Google

l'oblige à se retirer. 567
Theodore & Theophane moines de saint Sabas viennent à C. P. sous Leon l'Armenien. 212. Persecutez. 237. Persecutez de nouveau sous Theophile. 360. Inscrits sur le front. 363. Theodore meurt. 364.
S. *Theodore* Studite excommunie l'empereur Constantin. 4. 8. Qui le maltraite. 9. Il écrit au pape. 10. Il est rappellé d'exil. 18. Il s'oppose au rétablissement du prêtre Joseph. 81. Se separe du patriarche Nicephore. 28. Persecuté pour ce sujet. 90 95. Chiffres de ses lettres. 98. Il écrit au pape Leon III.e 99. Il est rappellé & se réünit avec le patriarche. 17. Il résiste à Leon l'Armenien pour les images. 169. 170. 175. S'excuse d'assister au concile des Iconoclastes. 176. Chassé de C. P. 180. Encore persecuté. 208. Ecrit au pape 209. 213. Au patriarche d'Alexandrie. 210. Et de Jerusalem. 211. 237. Autres souffrances. 218. 224. Son premier testament. 223. Délivré de prison. 232. Sa mort. 279. Son second testament. 280. Ses écrits. 281. Son corps rapporté à C. P. 432
Theodore Couphara moine, commence la conversion des Bulgares. 435
Theodore Cratere prêtre un des martyrs d'Amorion. 440
Theodoret patriarche Melquite d'Antioche. 129
Theodoric évêque de Carinthie. 28
Theodote aimée de l'empereur Constantin. 2. Qui l'épouse. 3
Theodote Casitere patriarche de C. P. 175. Le pape renvoye ses apocrisiaires. 213. Sa mort. 333
Theodulfe évêque d'Orleans, son traité du baptême. 138. Déposé. 215. Sa mort. 238. Ses écrits. 239
Theologie du neuviéme siecle. 240
Theophane moine de saint Sabas. 212. Ordonné évêque de Nicée. 404. V. Theodore.
S. *Theophane* abbé de Singriane. Sa chronique. 814. Persecuté pour les images. 180. Sa mort. 225. Ses reliques rapportées. 232
Theophile empereur d'Orient Iconoclaste. 335. Sa mort. 400. Absous après sa mort. 403
Theophilacte de Nicomedie défenseur des images. 168. Persecuté. 179
Theubalde évêque de Langres consulte Amolon sur de prétendus miracles. 428
Thionville. Capitulaire touchant les moines. 73. Concile en 844. p. 424.
Thiote fausse prophetesse. 470
Thomas ou Tamric patriarche Melquite de Jerusalem. 62. 129. Envoyé à C. P. contre les Iconoclastes. 212. Sa mort. 360
Thomas se revolte contre Michel le Begue. 162. Sa mort. 264
Tibrique ou Thephrique capitale des Manichéens. 437
Tortolde usurpateur du siege de Bayeux. 604. 637
Tours. Ecole celebre. 33. Pelerinages. 149. Quatriéme concile en 813. p. 150
Toulouse. Capitulaire contre les vexations des évêques. 423.
Travail des mains ordonné aux moines. 201. Défendu aux prêtres. 285

Digitized by Google

Tréguier. Erection de cet évêché. 493
Trinite, s'il eſt permis de dire *Trinitas.* 647

V

VALA frere d'Adalard exilé. 161. Son rappel. 239. Travaille à la nouvelle Corbie. 248. Abbé de l'ancienne. 275. Ses plaintes contre l'uſurpation des biens d'égliſe, &c. 303. Son ſecond exil. 337. Sa retraite à Bobio. 351. Sa mort. 385
Valabonſe martyr à Cordouë. 513
Valafride Strabon. 246. Ecrit la viſion de Vetin. 255. Auteur de la gloſe ordinaire. 474. Son traité des offices eccleſiaſtiques. 475. Sa mort. 478
Valacand évêque de Liege. 109
Valence. Troiſiéme concile. Canons ſur la predeſtination & la grace. 592. 642. 643. 646.
Valentin pape. 286
Vatec ou Aloüatec Calife. 399. Sa mort. 441
Veniſon archevêque de Sens. 424. 505. Plaintes de Charles le Chauve contre lui. 658. Cité au concile de Savonieres. 640. Se reconcilie. 641
Venilon archevêque de Roüen. 604
Veniſe. Son état au commencement du neuviéme ſiecle. 43. 61
Verberie. Concile en 853. p. 557
Verneuil ſur Oiſe. Concile en 844. p. 424
Vetin moine de Richenou. Ses viſions. 255. Sa mort. 257
Vidames des évêques & abbez 145
Villeſind évêque de Pampelune. S. Euloge lui écrit. 521
S. *Vincent.* Son corps transferé de Valence à Caſtres. 626. 627
Vincheſtre. Concile de toute l'Angleterre. 856. p. 606
Vinigiſe duc de Spolete ſecourt le pape Leon. 23
Viſtremir archevêque de Tolede. 521. Sa mort. 628
Vitmar compagnon de ſaint Anſcaire en Suede. 327
S. *Vitus* martyr. Son corps transferé à Corbie en Saxe. 378
Urgel. Concile en 799. pag. 25
Urſmar archevêque de Tours. 456
Uſuard moine, ſon martyrologe. 628
Vulfade ordonné par Ebbon. 544
Vulfaire archevêque de Reims. 109. Sa mort. 187
Vulfraide archevêque de Cantorbery. 194. 260

Z

ZACARIE envoyé par Charlemagne à Jeruſalem. 40
Zacarie chef des Manichéens. 123
S. *Zoile*, monaſtere à Cordouë. 515

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google